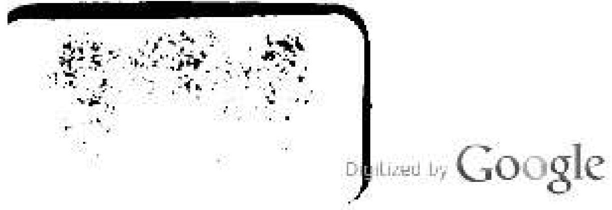



PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS











HISTOIRE

DE BOURGOGNE

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD.





PHILIPPE LE HARDI, DUC DE BOURGOGNE (1364-1404),
PAR CLAUS SLUTER.
(Chapelle de la Chartreuse, à Dijon.)

Pl. I. Frontispice.

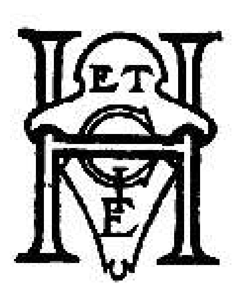
A. KLEINCLAUSZ

HISTOIRE
DE BOURGOGNE

OUVRAGE ILLUSTRÉ

DE 56 GRAVURES TIRÉES HORS TEXTE

et de trois Cartes



LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

PARIS, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1909



AVANT-PROPOS

L'histoire locale occupe une place de plus en plus importante dans les recherches des érudits. Il serait à souhaiter qu'il en fût de même dans les programmes d'enseignement. Par elle, l'histoire générale sera un jour renouvelée ; grâce à elle, il deviendra aisé d'expliquer aux enfants cette série de choses si difficiles à comprendre : les institutions, les coutumes, les idées des siècles passés. Elle aura encore un autre avantage.

J'écrivais dans l'*Annuaire de l'enseignement primaire* de 1900, à propos de l'*Histoire provinciale et locale à l'École*, les lignes suivantes qu'on me permettra de reproduire :

L'un des inconvénients sérieux que présente l'étude de l'histoire, c'est qu'elle peut être un pur exercice de mémoire.... Nous croyons offrir un moyen de combattre l'inertie de l'élève, et, tout en exerçant sa mémoire, de cultiver son esprit et son cœur.

L'histoire peut et doit servir à fortifier chez l'enfant le sentiment moral. Elle permet de lui démontrer l'efficacité de l'action, en lui faisant voir qu'à telle date, tel homme ou tel groupe d'hommes a modifié le cours des événements, de faire appel à son équité en lui rappelant les noms de ceux qui ont contribué à la grandeur de la patrie. Quelle leçon plus profitable à cet égard que celle qu'il tirera des



hauts faits de ses aïeux, et comment ne lui inspirerait-elle pas, avec une légitime fierté, le désir de les imiter et de les continuer!

Le Conseil général de la Côte-d'Or, en décidant de faire paraître sous ses auspices une *Histoire de Bourgogne*[1], a répondu à des préoccupations du même ordre. En me confiant le soin d'exécuter ce travail, il m'a permis de créer, pour les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de l'Yonne et de l'Ain, l'instrument qui servira, dans une certaine mesure, à l'application de cette méthode.

Destiné « à être placé entre les mains des maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire et des professeurs de l'enseignement secondaire, auxquels il fournira des éléments pour introduire dans leurs leçons des notions d'histoire provinciale et locale, et en même temps à servir de livre de lecture et de prix pour les élèves », ce livre est avant tout un exposé des faits : tout appareil critique en a été rigoureusement banni. Les descriptions, les portraits, les extraits des contemporains, y tiennent au contraire une large place; les illustrations, d'un caractère documentaire, ont été choisies de manière à renforcer le texte. Ainsi, l'on s'est appliqué à ne rien négliger de ce qui pourrait introduire dans le récit la clarté, le pittoresque, le mouvement.

Il m'a semblé cependant qu'un pareil ouvrage devait servir à autre chose, qu'il pourrait s'adresser à une catégorie différente de lecteurs, à des professeurs, à des instituteurs, à des amateurs instruits, qui ne désireraient pas connaître seulement l'état de la science sur telle question d'histoire ou de civilisation bourguignonne, mais auraient

1. Délibération du 4 mai 1905.



la volonté de l'accroître par leurs propres recherches. A l'intention de ceux-là, que je voudrais nombreux, j'ai placé dans l'Introduction générale quelques pages sur les historiens de la Bourgogne, et, dans chaque chapitre, des notions de bibliographie, qui comprennent les sources imprimées et les livres les plus essentiels, avec l'indication de quelques documents inédits d'une importance particulière.

Quant aux biographies d'hommes illustres qu'on m'avait demandé de mettre à la suite de cet ouvrage, j'ai pensé que, sorties de leur milieu, elles manqueraient de vérité et de vie. Elles ont donc été insérées dans le cours du volume; mais un index placé à la fin permettra de les retrouver aisément.

Il ne me reste qu'un mot à dire. Le livre que je présente aujourd'hui au public est le résultat de huit années de cours professés à l'Université de Dijon. Je souhaite que ceux qui s'en serviront trouvent autant de fruit à le lire que j'ai eu de plaisir à le faire.

A. KLEINCLAUSZ.



HISTOIRE
DE BOURGOGNE

INTRODUCTION

LA BOURGOGNE
ET SES HISTORIENS

ORIGINE DU MOT BOURGOGNE.

La Bourgogne n'a pas toujours porté ce nom; elle l'a reçu seulement après qu'un peuple barbare venu d'au delà du Rhin, le peuple des Burgondes, ou plus exactement des Burgondions (*Burgundiones*), se fût établi sur son sol. Le mot Bourgogne (*Burgundia*) se rencontre pour la première fois en 507, dans une lettre de Théodoric, roi des Ostrogoths, à Gondebaud, roi des Burgondes : « Que sous votre domination, lui écrit-il, la Bourgogne apprenne à considérer les sciences les plus subtiles et à louer les découvertes des anciens [1] ». Mais, si le nom a paru seulement au VIe siècle, il y avait longtemps que le pays existait. Antérieurement aux circonstances historiques, les circonstances géographiques, c'est-à-dire la situation, le climat, le relief et la nature du sol, avaient fait la Bourgogne.

1. Discat sub vobis Burgundia res subtilissimas inspicere et antiquorum inventa laudare. (*Lettres de Cassiodore*, I, 46.)

CARACTÈRES GÉOGRAPHIQUES DE LA BOURGOGNE.

Du bois d'Ajoux aux monts Faucilles, en suivant la direction du sud-ouest au nord-est, se succède une série de hauteurs calcaires, les monts du Charolais et du Mâconnais que sépare l'étroite vallée de la Grosne, les collines de la Côte d'Or, le plateau de Langres, flanquées sur leur versant occidental d'un massif de terrains anciens, le Morvan. Les sommets, dont aucun n'atteint 1 000 mètres (points culminants : le Bois Janson, 630 mètres; le mont Afrique, 584), s'arrondissent en forme de mamelons qu'on nomme des *tasselots*, ou s'étalent en plateaux caillouteux que les habitants du pays appellent des *plans*; le printemps venu, les *combes*, c'est-à-dire les fractures qui séparent les massifs, se remplissent de verdure et de fleurs, et sur la *Côte* formée par les dernières pentes commencent à prospérer les vignobles aux crus fameux. Ces hauteurs caractéristiques constituent les montagnes de la Bourgogne, la *Montagne*, disent les Côte-d'Oriens. Elles donnent naissance à des eaux abondantes, origine de nombreuses rivières qui vont, les unes à la Saône, les autres à la Loire et à la Seine : d'une part, la Vingeanne, la Tille, l'Ouche, la Dheune, la Grosne; d'autre part, l'Arroux grossi de la Bourbince, l'Yonne, avec ses affluents, l'Armançon et la Cure grossie du Cousin. L'étroite bande de terre ainsi arrosée, où dominent la culture des céréales, et, dans les prairies avoisinant les cours d'eau, l'élève du gros bétail, forme, par opposition à la côte vigneronne et boisée, le *plat pays*.

LES PASSAGES.

Ce mélange harmonieux de montagnes et de plaines, cette heureuse fécondité jointe à un climat tempéré, ont fait de la Bourgogne un des plus beaux pays de France. Dès le XVIe siècle, un historien déclare que villes, cours d'eau, vins, poissons, gibiers, tout y est si bien fait pour rendre les habitants heureux « qu'il semble que le païs de Bourgogne soit une riche officine de paix et grasse nourrice de ses voisins ». Sa fortune a encore une autre cause.



La montagne bourguignonne n'est pas seulement peu élevée. Les rivières qui en sortent ont rapproché leurs sources, au point de ne laisser entre elles que quelques kilomètres d'intervalle. L'Ouche et l'Armançon ne sont séparés que par le seuil de Pouilly; entre la Dheune et la Bourbince, l'unique obstacle est le petit plateau au centre duquel se trouve l'étang de Longpendu; les sources de l'Arroux voisinent avec celles de l'Ouche et du Cousin. Ainsi s'ouvrent des passages qui font communiquer la Méditerranée avec la Manche, et, au delà de la Manche, la Grande-Bretagne. La Bourgogne leur emprunte sa signification historique : de tout temps, elle fut un des grands chemins de France. A l'époque romaine, la voie construite par Agrippa, le ministre d'Auguste, pour relier l'Italie aux mers du nord, la traversait. Elle possède aujourd'hui la route et le chemin de fer de Paris à Marseille, le canal du Centre qui unit la Saône à la Loire, et le canal de Bourgogne qui joint la Seine à la Saône.

Les villes, moyennement peuplées, mais nombreuses, s'échelonnent le long des fleuves, dans les bassins cultivés, ou commandent les passages. Ce sont, dans la partie occidentale quelquefois appelée Haute-Bourgogne, Autun sur l'Arroux, Avallon et Saulieu sur le Cousin, Tonnerre sur l'Armançon; dans la partie orientale ou Basse-Bourgogne, Chalon, Mâcon et Tournus sur la Saône, Beaune au milieu de la côte, Chagny et Dijon au débouché des monts.

UNE DÉFINITION DE MICHELET.

Qui dit pays de passages dit pays d'échanges. La Bourgogne est en effet une région commerciale de premier ordre. Mais les échanges ne se bornent pas aux marchandises; ils s'étendent aussi aux idées. Lien économique entre le Nord et le Midi, la Bourgogne en est devenue, par un corollaire forcé, le lien social et moral. Michelet a exprimé cette vérité d'une manière saisissante, dans son admirable *Tableau de la France* :

Celui qui veut connaître la vraie Bourgogne, l'aimable et vineuse Bourgogne, doit remonter la Saône par Chalon, puis tourner par la

Côte-d'Or au plateau de Dijon, et redescendre vers Auxerre; bon pays, où les villes mettent des pampres dans leurs armes, où tout le monde s'appelle frère ou cousin, pays de bons vivants et de joyeux noëls.

Aucune province n'eut plus grandes abbayes, plus riches, plus fécondes en colonies lointaines : Saint-Bénigne à Dijon; près de Mâcon, Cluny; enfin, Citeaux, à deux pas de Chalon [1]. Telle était la splendeur de ces monastères que Cluny reçut une fois le pape, le roi de France, et je ne sais combien de princes avec leur suite, sans que les moines se dérangeassent. Citeaux fut plus grande encore ou du moins plus féconde. Elle est la mère de Clairvaux, la mère de Saint-Bernard; son abbé, l'abbé des abbés, était reconnu pour chef d'ordre en 1491, par trois mille deux cent cinquante-deux monastères. Ce sont les moines de Citeaux qui, au commencement du XIIIe siècle, fondèrent les ordres militaires d'Espagne et prêchèrent la croisade des Albigeois, comme saint Bernard avait prêché la seconde croisade de Jérusalem.

La Bourgogne est le pays des orateurs, celui de la pompeuse et solennelle éloquence. C'est de la partie élevée de la province, de celle qui verse la Seine, de Dijon et de Montbard, que sont parties les voix les plus retentissantes de la France, celles de saint Bernard, de Bossuet et de Buffon. Mais l'aimable sentimentalité de la Bourgogne est remarquable sur d'autres points, avec plus de grâce au nord, plus d'éclat au midi. Vers Semur, Mme de Chantal et sa petite-fille Mme de Sévigné; à Mâcon, Lamartine, le poète de l'âme religieuse et solitaire; à Charolles, Edgar Quinet, celui de l'histoire et de l'humanité [2].

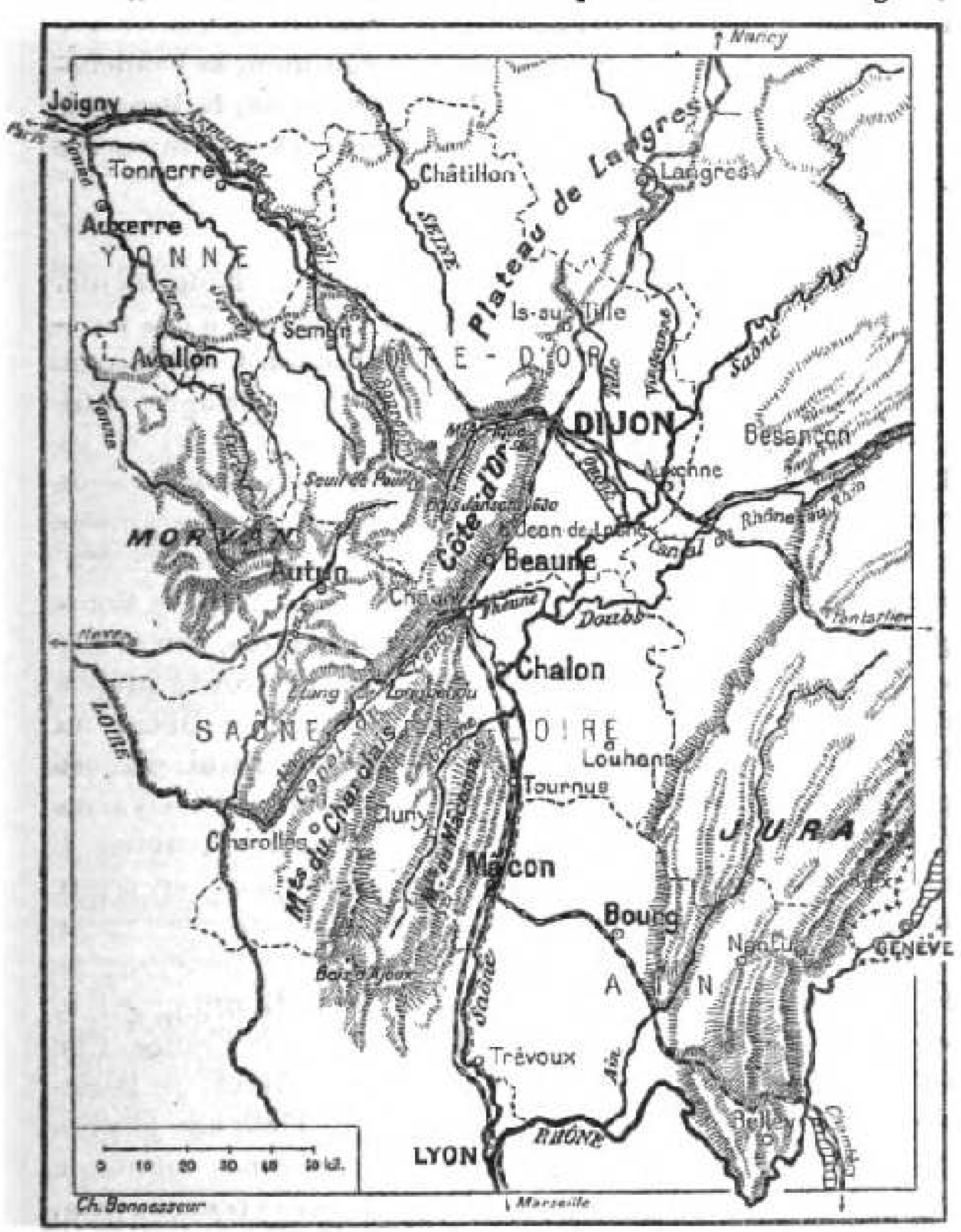
La France n'a pas d'élément plus liant que la Bourgogne, plus capable de réconcilier le nord et le midi [3].

LES FRONTIÈRES.

S'il est facile de caractériser la Bourgogne, en revanche, il est très difficile de fixer avec précision ses limites. Des anciennes provinces qui l'avoisinent, Champagne au nord, Lyonnais au sud, Franche-Comté à l'est, Bourbonnais et Nivernais à l'ouest, aucun grand fleuve, aucune grande montagne n'intervient pour la séparer. Son histoire se mêle à leur histoire; parfois même elle les dépasse et les englobe. La Saône, avec son cours « d'une si incroyable lenteur qu'on ne peut reconnaître à première vue dans quel sens elle coule », n'a jamais constitué une frontière sérieuse. Au

1. Citeaux est « à deux pas » de Dijon.
2. Quinet est né à Bourg.
3. Michelet, *Histoire de France.*

vie siècle, la **Bourgogne comprend** « les **pays qui** s'**étendent le long de la Saône** et du Rhône **depuis la ville de Langres,**



LA BOURGOGNE.

et la **Provence marseillaise** », c'est-à-dire qu'elle confine à la **Méditerranée, aux Alpes** et **au** Rhin, **renferme la Provence, le Dauphiné, la Savoie et la Suisse.** Au IXe siècle, les

traités de partage conclus entre les princes carolingiens y font entrer de notables portions de la Champagne, de la Lorraine, même de l'Ile-de-France. Aux XIV[e] et XV[e] siècles, les ducs annexent à leur domaine bourguignon la Franche-Comté et les Pays-Bas, c'est-à-dire la Belgique, la Hollande et le Luxembourg actuels[1]. En 1601, Henri IV y joint encore la Bresse et le Bugey.

LES GRANDES PÉRIODES HISTORIQUES.

Ce sont là de prodigieux changements. Ils correspondent, dans l'histoire, à des vicissitudes non moins remarquables. A l'époque celtique, la Bourgogne était partagée entre deux des principaux peuples gaulois, les ÉDUENS et les LINGONS. Sous l'administration romaine, elle forma les deux CITÉS D'AUTUN ET DE LANGRES. Au V[e] siècle, les Burgondes créèrent le ROYAUME DE BOURGOGNE, qui dura jusqu'en 534. Les Francs mérovingiens et carolingiens réunirent la Bourgogne à leur empire, mais lui laissèrent ses lois, son armée et son nom, si bien que le régime féodal la trouva prête à devenir l'un des grands duchés de France. Ce DUCHÉ fut toujours gouverné par des princes de sang royal, d'abord par les CAPÉTIENS DIRECTS (1032-1361), ensuite par les VALOIS (1364-1477). Après des débuts extrêmement humbles, il acquit sous ces derniers une telle grandeur qu'on put croire un moment qu'il deviendrait un royaume comme la France et l'Angleterre. Les entreprises de Charles le Téméraire ne le permirent pas : Louis XI, réunissant la Bourgogne à la couronne, en fit une PROVINCE du royaume de France. Elle conserva cependant ses institutions particulières, un Parlement, des États généraux, et eut, jusqu'en 1789, une physionomie originale[2]. La Révolution la transforma, comme le reste de la France, et la divisa en QUATRE DÉPARTEMENTS (Ain, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne) qui sont devenus la base de sa vie politique et administrative.

1. Voir page 165, la carte de la Bourgogne sous Charles le Téméraire.
2. Voir page 357, la carte de la Bourgogne en 1789.

L'HISTOIRE DE BOURGOGNE.

Un pays, si bien doué naturellement et qui a eu d'aussi grandes destinées, doit être riche en documents historiques. Dès le haut moyen âge, la série de ces documents s'ouvre avec les chroniques latines rédigées par des clercs, la Chronique de saint Bénigne, la Chronique de Bèze. A partir du XIIe siècle, les chartes des monastères, les actes du pouvoir central et de la féodalité se multiplient. Les bibliothèques et les archives sont ainsi remplies de pièces, aujourd'hui en partie inventoriées et éditées; les archives départementales de la Côte-d'Or, les archives communales de Dijon, Mâcon, Chalon-sur-Saône, Tournus, Givry, Avallon, sont particulièrement abondantes[1]. Il s'est trouvé aussi des historiens pour raconter les événements, et chacun d'eux, selon son temps, son genre et sa tournure d'esprit, a travaillé à la construction de l'histoire de Bourgogne.

LES PREMIERS HISTORIENS.

Les premiers en date, Guillaume Paradin, Nicolas Vignier, Pontus Heuterus, Pierre de Saint-Julien, appartiennent au XVIe siècle. Guillaume Paradin, de Cuiseaux, doyen de l'église de Beaujeu (mort après 1561), est l'auteur des *Annales de Bourgogne* « depuis que les Bourguignons partirent d'Allemagne » jusqu'à la réduction du duché « en l'obéissance du roy Loys de France, onzième de ce nom[2] »; il a composé aussi un livre sur l'*État ancien de la Bourgogne*[3], où il donne la liste des rois et ducs de Bourgogne, les mœurs des Bourguignons, la généalogie de leurs principales maisons et la description de leurs grandes villes. Nicolas Vignier, de Bar-sur-Seine, historiographe de France sous Henri III et conseiller d'État, rapporte, dans sa *Chronique des choses de Bourgogne*[4], les événements survenus

1. Voir l'*État général par fonds des Archives départementales*, et, pour plus de détails, les *Inventaires sommaires* de ces Archives, par Garnier, Quantin, Michon, Lex.
2. A Lyon, chez Anthoine Gryphius, 1566.
3. *De antiquo statu Burgundiæ liber...*, à Lyon, chez Et. Dolet, 1542.
4. *Rerum Burgundionum chronicon*, à Bâle, chez Thomas Guarin, 1575.

de 408 à 1482. Pontus Heuterus a rédigé six livres d'histoires[1], dont cinq sont consacrés aux ducs de la maison de Valois et le sixième aux grandes familles. Pierre de Saint-Julien (de Balleure en Saône-et-Loire, 1520?-1593) traite de l'*Origine des Bourguignons*, et fait suivre son livre des *Antiquités d'Autun, Chalon, Mâcon, Tonnerre*[2].

DOM PLANCHER ET COURTÉPÉE.

Louis XIV s'intéressa personnellement à ces recherches; il déclara à M. de Harlay, intendant de Bourgogne, que, s'il se trouvait un homme désireux d'écrire l'histoire de Bourgogne, il lui accorderait toute sa faveur. Trois écrivains s'engagèrent modestement dans cette voie : Duchesne, de la Mare et Papillon. André Duchesne (1584-1640), le premier, a compris la méthode à suivre et montré la manière de l'appliquer. « Pour rendre un ouvrage exact et absolu et le mettre au-dessus de tous reproches, il faut, selon lui, être muni de grande quantité d'autheurs, de bons tiltres et de fidèles documents. » C'est en s'inspirant de ces principes qu'il écrit son *Histoire généalogique des ducs de Bourgogne de la maison de France, depuis l'an MIII jusques en l'an MCCCLXI*[3]. Philibert de la Mare est l'auteur d'un *Aperçu des historiens de la Bourgogne*, imprimé en 1684[4], et l'abbé Papillon (1666-1738), chanoine de la Chapelle-au-Riche de Dijon, a composé la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*[5], où se trouvent énumérés, dans l'ordre alphabétique, les noms des écrivains nés entre Mâcon et Auxerre, leur biographie sommaire et la liste de leurs ouvrages. Ces travaux préparatoires ont rendu possibles, en grande partie, les livres fondamentaux de dom Plancher et de Courtépée.

Dom Urbain Plancher, de la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur (1667-1750), était originaire du diocèse d'Angers (il naquit à Chenus, près de Baugé), et ses con-

1. *Rerum burgundicarum libri sex*, à Anvers, chez Plantin, 1583.
2. A Lyon, chez Rigaud, 1588.
3. A Paris, chez Cramoisy, 1628.
4. A Dijon, chez Ressayre.
5. A Dijon, chez Philippe Marteret, 1747.

naissances en philosophie et en théologie, ses succès dans le ministère de la prédication l'avaient désigné de bonne heure à l'attention de ses frères qui le firent supérieur de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon. Il abandonna cette fonction pour se consacrer à un grand ouvrage, l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne*[1], qui ne compte pas moins de 4 gros volumes in-folio. On peut lui reprocher d'avoir négligé des pièces essentielles et de n'avoir pas su tirer le meilleur parti de celles qu'il avait entre les mains; le tome IV, rédigé après sa mort par son continuateur dom Merle, est notoirement insuffisant. Mais dom Plancher a été un très grand travailleur, ainsi que le prouvent les soixante-quatorze portefeuilles de ses notes conservés à la Bibliothèque Nationale, un esprit juste, et, grâce à lui, les études historiques en Bourgogne ont fait un pas décisif. L'abbé Courtépée (1721-1781), ancien principal du collège de Saulieu et sous-principal de celui de Dijon, est l'auteur d'une *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*[2]. Il a pris pour base de son travail la division en duché, comtés et bailliages, et, si l'on peut relever dans son texte bien des erreurs, son ouvrage, fruit de longues recherches, plein de faits intéressants, peut toujours être utilement consulté.

LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Ces historiens avaient accompli une œuvre méritoire, mais non définitive. Deux essais ont été tentés, au XIXe siècle, pour les corriger et les compléter. M. de Barante (1782-1866) a fait une *Histoire des ducs de la maison de Valois*[3], et M. Ernest Petit, une *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives*[4]. « L'Europe entière, écrivait

1. A Dijon, 1739-1781.
2. A Dijon, chez Frantin et Causse, 1775-1785; réédité en 1847 à Dijon chez Lagier, 4 vol. in-8.
3. Edition princeps, 1824-26, 12 vol. in-8; éd. Reiffenberg, Bruxelles, 1835-36, 10 vol. in-8.
4. Dijon, Darantière, 1885-1905, 9 vol. in-8.

M. de Barante, reconnaît que les habitudes de l'esprit français sont merveilleusement propres aux relations animées et vivantes, où le narrateur, poussé par le besoin de se mettre en scène, y met aussi tout ce qui l'environne et donne une physionomie dramatique aux faits qu'il rapporte, aux personnages qu'il représente. C'est, je l'avoue, ce que je me suis proposé avant tout. Charmé des récits contemporains, j'ai cru qu'il n'était pas impossible de reproduire les impressions que j'en avais reçues et la signification que je leur avais trouvée. J'ai tenté de restituer à l'histoire elle-même l'attrait que le roman historique lui a emprunté. De ces chroniques naïves, de ces documents originaux, j'ai tâché de composer une narration suivie, complète, exacte, qui leur empruntât l'intérêt dont ils sont animés et suppléât à ce qui leur manque. » Il a en effet écrit une narration « vivante et animée », agréable à lire, mais qui ne répond pas aux besoins d'une science exacte et ne doit plus être considérée maintenant que comme une manifestation littéraire du temps passé. Bien supérieur, vraiment digne d'un Bénédictin par les recherches immenses qui l'ont rendu possible, est le travail de M. Ernest Petit. On y regrettera peut-être l'absence de vues générales et de références précises; le texte semblera long et, dans le catalogue des actes, trop de pièces paraîtront copiées hâtivement. Cet ouvrage cependant a révélé trois siècles pleins d'événements, et il constitue la contribution la plus importante que notre époque ait apportée à l'histoire de Bourgogne.

En dehors de ces livres essentiels et généraux, il a paru de nombreuses études de détail, en partie énumérées par M. Milsand dans sa *Bibliographie bourguignonne*[1], et que j'ai moi-même classées dans une monographie sommaire, que je me permets de rappeler[2].

1. Dijon, Lamarche, 1 vol. et supplément, 1885-1888.
2. A. Kleinclausz, *La Bourgogne*, in-8, 81 pages, Paris, 1905.

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIGINES

CHAPITRE PREMIER

L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE
LE CHRISTIANISME[1]

LES POPULATIONS PRÉHISTORIQUES.

L'HISTOIRE de l'humanité commence avec l'ère quaternaire. La Bourgogne fut alors habitée par plusieurs races d'hommes, contemporaines des grands mammifères, aurochs, mammouths, grands tigres, lions, hyènes, ours bruns. Elles habitaient des cavernes, des abris sous roches, des grottes, et se servaient exclusivement d'objets en pierre. Les plus belles de ces grottes sont celles de Laignes et de Saint-Romain (Côte-d'Or), de Culles et de Vergisson (Saône-et-Loire), et surtout celles d'Arcy-sur-Cure dans

1. SOURCES : Strabon, *Géographie*, liv. IV. César, *Commentaires sur la guerre des Gaules*. Eumène, *Panégyriques*. Abbé Lejeay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, in-8, 1889. Canat, *Inscriptions antiques de Chalon-sur-Saône et de Mâcon*, in-4, 1856. *Actes de saint Symphorien*, dans Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, p. 69-73. *Actes de saint Bénigne*, avec préface du P. van Hoof, dans le *Recueil des Bollandistes*, novembre, I, p. 134-194.

OUVRAGES MODERNES : H. de Ferry, *Le Mâconnais préhistorique*, in-4, 1870. Salomon Reinach, *Description raisonnée du musée de Saint-Germain*, t. I, 1889. Bulliot, *Les fouilles de Bibracte*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, années 1868 et suiv. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, 4 vol. in-8, 1876-85. Longnon, *Atlas historique*, et texte, ann. 1884 et suiv. Jullian, *Vercingétorix*, in-12, 1908 ; *Histoire de la Gaule*, t. I-II, 1908. Bougaud, *Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne apôtre de la Bourgogne, et sur l'origine des églises de Dijon, d'Autun et de Langres*, in-8, 1859. Dinet, *Saint Symphorien et son culte*, 1861. Abbé Morillot, *La durée du paganisme dans les campagnes bourguignonnes*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, t. I et III. Ulinet, *Étude sur le culte des eaux*, dans le même Bulletin, années 1897-1901. Abbé Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, 1900. *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, t. IV.

l'Yonne. C'est à Arcy qu'a été découvert le plus ancien débris humain connu de la Bourgogne, un maxillaire appartenant à une race inférieure proche du type simien[1].

Les fouilles exécutées depuis 1865 à Solutré dans le Mâconnais révèlent une époque plus proche de la nôtre et un commencement de progrès. La station, parfaitement ensoleillée, se trouve sur le flanc d'une colline, à l'abri des vents et dans le voisinage d'une source abondante. Les hommes qui l'habitaient se nourrissaient de chevaux tués à la chasse, dont on a retrouvé les ossements, vides de moelle, en quantité prodigieuse, soit dans les foyers, mêlés aux os du renne, soit au Clos du Charnier, formant une masse de 3 800 mètres cubes agglutinée par l'eau fluviale. Leurs crânes rappellent ceux des races qui peuplent actuellement le nord de l'Amérique ou de la Russie : Esquimaux, Lapons, Finnois. Ils avaient une certaine industrie; ils taillaient adroitement le silex en forme de feuille de laurier, de châtaignier ou de noyer, de manière à en faire des armes, des outils, pointes de lances, d'épieu ou de flèche, haches, couteaux, grattoirs, poinçons. Ils s'essayaient même à sculpter. On a mis à jour trois petites figurines de pierre tendre (musées de Mâcon et de Saint-Germain) et un os gravé au trait (musée de Lyon) représentant avec beaucoup de naturel des cervidés, probablement des rennes, les jambes repliées sous le corps, ce qui fait supposer qu'il s'agit d'un trophée de chasse ou d'une bête au repos : c'est la première manifestation artistique connue de la Bourgogne[2].

MÉGALITHES ET TUMULUS.

La période néolithique, qui clôt l'ère quaternaire, est marquée par d'importants changements. Avec elle apparaissent les objets de pierre polie finement retouchés et les poteries de terre, les premiers essais d'habitation et les sépultures des

1. Voir les nombreux articles de l'abbé Parat sur les grottes de la Cure et de l'Yonne dans l'*Anthropologie* (année 1901 notamment) et le *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*.

2. Les figurines de Solutré sont reproduites dans de Ferry, *Le Mâconnais préhistorique*, pl. XXX.

mégalithes. Sur le plateau de Chassey (Saône-et-Loire), on reconnaît la base de ces cabanes primitives, « cuvettes circulaires très évasées, creusées dans le sol, possédant encore au centre les cendres et les pierres de leur foyer, et tous les rejets de la cuisine ou de l'industrie ». Plusieurs poteries viennent de Solutré, notamment un curieux vase à quatre anses, de forme sphérique, percé d'un trou de suspension (musée de Lyon). Les départements de Saône-et-Loire et de l'Yonne possèdent quelques « pierres plantées », surmontées depuis le christianisme de croix ou de madones, et l'Yonne compte un certain nombre de dolmens; mais, dans la Côte-d'Or, ces sortes de monuments abondent[1]. On en a compté trente-cinq, tous appartenant aux arrondissements de Beaune et de Châtillon, entre autres : les menhirs de Pierre-Fiche près d'Aignay-le-Duc, de Pierre-Pointe sur la commune de Sussey, de Magny-Lambert, de la Roche en Brenil, les dolmens de Nolay et de La Rochepot, et l'allée couverte de Pierre-Folle à Thoisy-la-Berchère. Le groupe le plus important, celui de la montagne de Santenay, est constitué par cinq beaux mégalithes entourés de plus de trois cents tombes.

Les « tumulus », qui coïncident avec la naissance de l'ère actuelle, sont également nombreux dans la Côte-d'Or, surtout aux environs de Dijon et dans le Châtillonnais. Ils ont généralement la forme ronde et occupent des plateaux élevés, les petits en groupes, les grands isolés. Les hommes, qui ont construit ces levées de terre pour en faire des tombeaux, n'employaient plus seulement la pierre, mais le bronze, et ils en faisaient un excellent usage. On peut citer comme types de leur fabrication deux belles épées fondues d'un seul jet, dont la lame est ornée de filets (musées de Lyon et de Mâcon), la hache de Saint-Jean-de-Losne, les épingles à cheveux des Chaumes d'Avenay (musée de Dijon), les pièces de toilette provenant des fouilles de Minot et de Fraignot, bracelets, rasoirs et fibules.

1. Jobard, *L'Archéologie sur le terrain*, 1903, ouvrage consacré aux fouilles qui ont eu lieu dans le département de la Côte-d'Or.

LES POPULATIONS HISTORIQUES.

Ces objets, que la science est parvenue à dater et à grouper, constituent le témoignage visible de l'œuvre accomplie par les premiers hommes; ils permettent de déterminer leur part dans les origines générales de la civilisation. Mais leur histoire nous est tout à fait inconnue; ils n'ont pas même de nom. La véritable histoire de Bourgogne commence avec le siècle qui précéda l'ère chrétienne et la conquête romaine.

ÉDUENS ET LINGONS.

A cette époque où la Gaule était encore indépendante et libre, la Bourgogne se partageait entre deux peuples d'origine celtique : les Éduens et les Lingons. Le territoire des Éduens était compris entre la Saône à l'est qui le séparait de celui des Séquanes (Franche-Comté), la Loire et l'Allier à l'ouest qui le séparaient de celui des Arvernes (Auvergne); il était limité au nord par une ligne conventionnelle qui suivait à quelques kilomètres la rive gauche de l'Ouche. Le territoire des Lingons continuait dans cette direction celui des Éduens; dépassant le plateau de Langres, il descendait à travers la plaine de la Marne jusqu'au pays des Rèmes (Reims). Aux Éduens se rattachaient par un pacte d'alliance, et peut-être par les liens du sang, quatre petits peuples clients : les Ségusiaves dans le Lyonnais et le Forez actuel, les Ambarres dans la Bresse, les Mandubiens dans l'Auxois, les Brannoviens dans le Nivernais.

Nous ignorons quel était le gouvernement des Lingons, mais nous connaissons celui des Éduens. Ils formaient une république aristocratique dominée par les nobles et les prêtres. Les nobles composaient le sénat; les prêtres dirigeaient le choix des magistrats. Dans certains cas, toutes les magistratures disparaissaient pour faire place à une magistrature unique, celle du vergobret. Élu pour un an, ce personnage avait une puissance presque royale; il possédait le droit de vie et de mort, et il lui était interdit de quitter le pays, afin que rien ne pût affaiblir son autorité. Les

Éduens étaient, selon César, « le premier peuple de toute la Gaule de toute antiquité ». Ils passaient pour avoir, six cents ans auparavant, franchi les Alpes avec les Ambarres et les Brannoviens, écrasé sur les bords du Tessin les Étrusques qui voulaient les arrêter, et fondé Milan.

LES OPPIDA.

Ces deux peuples se livraient à l'industrie et au commerce; ils travaillaient le fer, pratiquaient l'émaillerie, et savaient étamer avec de l'argent [1]. Mais peuples de paysans avant tout, ils tiraient de leurs vastes champs de blé et de leurs pâturages la plus grande partie de leurs ressources. Le transport des marchandises se faisait par bateau, en suivant la Saône. Le fleuve avait quelques ponts; l'hiver, on le passait sur la glace recouverte de paille. Une route carrossable traversait aussi le pays des Lingons. De menues monnaies facilitaient les échanges : elles présentent à l'adroit une figure casquée et imberbe, au revers un cheval au galop non monté et la légende KAL.

Éduens et Lingons habitaient, dans les campagnes, des chaumières isolées, faites de bois et de terre glaise, dont la toiture reposait sur des poteaux. Mais il arriva que le péril de la guerre les contraignit à chercher une protection plus efficace. Ils construisirent alors de grandes enceintes fortifiées, à l'abri desquelles ils purent se réfugier, et dont les marchands profitèrent pour exposer, à certains jours de l'année, leurs marchandises. Ces *oppida*, comme les nommaient les Romains, étaient donc à la fois des places fortes et des marchés. Nous en connaissons six, tous en pays éduen : Mâcon (*Matisco*), Chalon (*Cabillonum*), où se faisait le commerce du blé, Decize (*Decetia*), Noviodunum, sur les bords de la Loire, qui n'a pu être identifié, *Alésia*, qui est devenu Alise-Sainte-Reine, Bibracte sur le mont Beuvray.

1. Bulliot, *L'Art de l'Emaillerie chez les Eduens avant l'ère chrétienne, d'après les découvertes faites au mont Beuvray*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, t. IV, p. 439 suiv., avec de belles planches en couleur.

BIBRACTE.

Cet oppidum, bien exploré par un savant autunois, M. Bulliot, était de beaucoup le plus vaste et le plus fréquenté. Sa muraille, de cinq kilomètres de tour, faite de pierres à peine dégrossies et de poutres reliées par des crampons de fer, était précédée par un fossé de onze mètres de profondeur. Une vaste agglomération de maisons, de fourneaux, de fours, de forges, tous attenant les uns aux autres, constituait l'établissement industriel le plus étendu dont l'époque gauloise ait laissé la trace ; le sol, sur lequel les bâtiments reposaient, est encore recouvert d'une épaisse couche de charbon, entremêlée dans une forte proportion de scories et de débris métallurgiques, de tessons vitrifiés, de clous, d'ustensiles, de tout ce qui rappelle la manipulation du fer. Des hangars abritaient les forains, et ceux-ci venaient souvent de loin. Grâce à une route unissant Chalon au mont Beuvray, les négociants marseillais pouvaient apporter à Bibracte leurs produits et ceux du monde oriental. Les fouilles ont amené la découverte de monnaies marseillaises fatiguées par un long usage, et de vases couverts de peinture ou de feuillage, qui contrastent par la sûreté du goût et la finesse du travail avec la grossièreté de la céramique indigène.

LA CONQUÊTE ROMAINE.

Telle était la condition du pays quand, vers l'année 59 avant Jésus-Christ, sa prospérité fut cruellement atteinte. Les Séquanes qui, depuis longtemps, contestaient aux Éduens la possession du cours de la Saône et la perception des péages établis sur les ponts, s'allièrent contre eux aux Arvernes et aux bandes germaniques du Suève Arioviste. Après plusieurs combats où ils perdirent presque toute leur cavalerie et leur sénat, les Éduens durent remettre en otages les plus nobles de leur peuple, abandonner une partie de leurs clients et jurer à leurs vainqueurs une obéissance éternelle. Cela n'empêcha pas Arioviste de poursuivre ses exploits, et les Helvètes (habitants de la Suisse) de quitter leurs demeures pour ravager les terres des Ambarres.

Le vergobret, après avoir consulté les principaux citoyens, décida de faire appel aux Romains avec lesquels les Éduens avaient toujours eu d'amicales relations, et le druide Divitiac se rendit à Rome pour implorer le Sénat. « Si le peuple romain, dit-il, ne vient pas à notre secours, il ne nous restera d'autre parti à prendre que d'émigrer, d'aller chercher loin des Germains d'autres demeures, une autre patrie, et de tenter les chances d'une meilleure fortune. » Aussitôt, les légions romaines, commandées par César, remontèrent la vallée du Rhône et de la Saône, refoulèrent les Helvètes, et écrasèrent Arioviste non loin de Besançon (58). Les Éduens et les Lingons furent reconnaissants aux Romains de les avoir débarrassés de ce double danger; ils leur assurèrent, pendant la guerre de Gaule, la libre navigation de la Saône et l'accès des montagnes; ils leur fournirent du blé pour les hommes, de l'herbe pour les chevaux. César n'eut pas d'alliés plus fidèles, et il hiverna souvent chez eux.

SIÈGE D'ALÉSIA (51 AV. J.-C.).

Lorsque l'Arverne Vercingétorix réussit à mettre en échec la fortune de César, les Éduens firent cependant défection. A la nouvelle que le général romain avait dû lever le siège de Gergovie, la jeunesse éduenne fut saisie d'un grand enthousiasme. Un jeune homme d'illustre famille, Litavic, qui, depuis longtemps, faisait vainement appel à l'esprit d'indépendance de ses compatriotes, entraîna le vergobret et les sénateurs. Les immenses approvisionnements en bétail et en blé d'Espagne et d'Italie, accumulés par César à Noviodunum, furent détruits; la cavalerie éduenne, commandée par Éporédorix et Viridomar, qui combattait avec lui, l'abandonna, et dix mille fantassins s'apprêtèrent à envahir la province romaine. L'assemblée générale de tous les peuples de la Gaule eut lieu à Bibracte, et les Éduens y tentèrent, sans succès d'ailleurs, d'obtenir la direction du mouvement.

Le dernier épisode de la guerre se produisit aussi en Bourgogne. A l'est de la plaine des Laumes, la montagne

forme un plan allongé, de 400 mètres d'altitude, qui tombe à pic sur toutes ses faces et auquel trois petits cours d'eau, la Brenne, l'Oze et l'Ozerain, forment une ceinture d'eau et de vallons. Là se trouvait l'oppidum d'Alésia, réputé imprenable dans toute la Celtique. Après un combat de cavalerie livré dans la vallée de l'Ouche, probablement près de Dijon, Vercingétorix vint s'y enfermer avec 80 000 hommes. Il commit ainsi une grosse faute, car il avait affaire à des maîtres dans l'art d'assiéger les places. En vain, les Gaulois formèrent une armée de secours, où le seul contingent éduen s'élevait à 35 000 hommes. Ils furent vaincus; la famine s'empara des assiégés, et il fallut se rendre.

REDDITION DE VERCINGÉTORIX.

La reddition de Vercingétorix, « le plus noble trophée de la victoire », fut empreinte de la solennité que les Romains, admirables metteurs en scène, avaient introduite dans ce genre de cérémonie.

Devant le camp, à l'intérieur des lignes de défense, avait été dressée l'estrade du proconsul, isolée et précédée de marches, semblable à un sanctuaire. Au-devant, sur le siège impérial, César se tenait assis, revêtu du manteau de pourpre. Autour de lui, les aigles des légions et les enseignes des cohortes, signes visibles des divinités protectrices de l'armée romaine. En face de lui, la montagne que couronnaient les remparts d'Alésia, avec ses flancs couverts de cadavres.... Comme spectateurs, quarante mille légionnaires debout sur les terrasses et les tours, entourant César d'une couronne armée. A l'horizon enfin, l'immense encadrement des collines, derrière lesquelles les Gaulois fuyaient au loin...

Vercingétorix sortit le premier des portes de la ville, seul et à cheval. Aucun héraut ne précéda et n'annonça sa venue. Il descendit les sentiers de la montagne, et il apparut à l'improviste devant César.

Il montait un cheval de bataille, harnaché comme pour une fête. Il portait ses plus belles armes; les phalères d'or brillaient sur sa poitrine. Il redressait sa haute taille, et il s'approchait avec la fière attitude d'un vainqueur qui va vers le triomphe....

Il arrivait, paré comme une hostie. Il fit à cheval le tour du tribunal, traçant rapidement autour de César un cercle continu, ainsi qu'une victime qu'on promène et présente le long d'une enceinte sacrée. Puis il s'arrêta devant le proconsul, sauta à bas de son cheval, arracha ses armes et ses phalères, les jeta aux pieds du vainqueur : venu dans l'appareil du soldat, il se dépouillait d'un

geste symbolique, pour se transformer en vaincu et se montrer en captif. Enfin il s'avança, s'agenouilla, et, sans prononcer une parole, tendit les deux mains en avant vers César, dans le mouvement de l'homme qui supplie une divinité.

Les spectateurs de cette étrange scène demeurèrent silencieux. L'étonnement faisait place à la pitié. Le roi de la Gaule s'était désarmé lui-même, avouant et déclarant sa défaite aux hommes et aux dieux. Les Romains se sentirent émus, et le dernier instant que Vercingétorix demeura libre sous le ciel de son pays lui valut une victoire morale d'une rare grandeur [1].

LA CIVILISATION ROMAINE EN BOURGOGNE.

Les Éduens et les Lingons étaient soumis. Leur territoire, annexé avec toute la Gaule à l'Empire romain, forma deux cités, qui eurent pour capitales respectives Autun et Langres, et firent partie, la première de la Province lyonnaise dont Lyon était le centre, la seconde de la Province belgique qui avait pour chef-lieu Trèves. Chacune d'elles fut administrée par un conseil de cent membres, l'« ordre des décurions », et par deux magistrats annuels, les « duumvirs », chargés du pouvoir exécutif. Chaque province eut à sa tête un légat impérial. Sous cette nouvelle direction, le pays se transforma. Aux oppida succédèrent de vraies villes, régulièrement construites et entourées de fortes murailles ; leurs rues étaient bordées de temples, de théâtres, de thermes, de tombeaux ; les maisons des riches étaient peuplées de statues et pavées de mosaïques. Dijon (*Divio*), Beaune (*Belnum*), Tonnerre (*Tornodorum*), Avallon (*Aballo*) datent de cette époque [2]. Dans les campagnes, les cabanes des paysans gau-

1. Jullian, *Vercingétorix*, p. 309-311. — On a contesté qu'Alise-Sainte-Reine fût l'ancienne Alésia. Certains archéologues revendiquent cet honneur pour Alaise (Doubs) ou Izernore (Ain). Leur opinion n'est plus soutenable, depuis que les relevés topographiques exécutés par le colonel Stoffel, sous Napoléon III, se sont montrés en concordance parfaite avec les textes historiques. D'autre part, les fouilles, actuellement en cours, ont amené la découverte de substructions, qui témoignent de l'existence en cet endroit d'une localité habitée avant l'époque romaine et qui fut très fréquentée dans la suite : on y a retrouvé les vestiges d'un théâtre, d'un petit temple, d'un portique, d'un monument à trois absides (Voir la revue *Pro Alesia* qui donne, au fur et à mesure, les résultats des fouilles).

2. Ces villes portent le nom de *castrum* (camp), qui s'explique par leur enceinte fortifiée, et s'oppose au nom de *civitas* (cité) réservé à Autun et à Langres.



lois firent place à de belles villas construites sur le modèle des villas italiennes. Elles comprenaient deux parties, la demeure du maître, luxueuse, avec des portiques de marbre et des salles de bain, et la maison des serviteurs entourée de cultures. Les villages, qui s'appellent aujourd'hui Fleury, Pouilly, Flavigny, Aubigny, Savigny, sont d'anciennes villas gallo-romaines, qui avaient pour propriétaires respectifs Florus, Paulus, Flavius, Albinus, Sabinus.

INTRODUCTION DE LA VIGNE.

Les Romains développèrent en même temps toutes les ressources économiques de la contrée. Ils apprirent aux paysans l'emploi des engrais. Les Lingons fabriquèrent des sayons de drap de laine et des cuculles, sortes de manteaux à capuchon qui se vendaient jusqu'à Rome, où les élégants ne craignaient pas de les attacher à leur robe de pourpre violacée. L'industrie du fer grandit : quantité de ferriers, qui marquent la place d'anciennes forges, ont été reconnus dans l'Yonne, autour de Tonnerre, où ils atteignent dix à douze mètres de haut, dans la Côte-d'Or, entre Semur et Saulieu, où plus de quatre-vingt forges se trouvent groupées autour de Précy-sous-Thil. Les carrières de pierre, les bois du Morvan, furent exploités. Des foires se tinrent chaque année à Chalon et au mont Beuvray. Grands amateurs d'eaux minérales, les Romains créèrent les stations de Bourbon-Lancy, Santenay, Vertault. Mais le plus grand service qu'ils rendirent au pays fut d'y introduire la culture de la vigne.

Celle-ci n'existait pas en Bourgogne avant la conquête. Les Éduens faisaient venir du vin d'Italie; mais leur boisson habituelle, faite avec de l'orge, ressemblait assez à de la bière. La vigne, rencontrant un terrain et une exposition favorables, se développa avec une rapidité surprenante, tout le long de la Côte. Une stèle, trouvée en Bolard près de Nuits et conservée au musée de Beaune, figure un personnage qui verse du vin dans une bouteille à long col avec un entonnoir, et porte cette inscription : VINARIUS (vigneron).

LES NAUTES DE LA SAÔNE.

Une vaste association commerciale se chargea d'exporter le vin et le blé, la « très splendide » corporation des nautes de la Saône. Composée de gros capitalistes, elle était administrée par un curateur et un patron, et ses membres avaient des places d'honneur dans les théâtres. Son siège social était Lyon, mais c'est à Chalon que les denrées s'entreposaient avant de descendre la Saône et le Rhône. A Marseille, se trouvaient les immenses caves auxquelles la Cannebière doit son nom ; à Arles, une nouvelle corporation se chargeait des transports par voie de mer. Les nautes de la Saône pénétraient au cœur de la Gaule par l'intermédiaire des nautes de la Loire, au delà des Alpes par celui des sociétés commerciales italiennes. Ils étaient aussi en relations suivies avec les marchands d'outres, auxquels ils achetaient ces vases qui tenaient alors lieu de tonneaux, pour les revendre ensuite aux vignerons.

LES VOIES ROMAINES.

D'ailleurs le transit par eau n'était plus le seul. Suivant leur coutume, les Romains couvrirent la Bourgogne de routes destinées à faciliter la marche des armées et des négociants. On en rencontre presque partout, reconnaissables à leur pavage de gros cailloux ou de dur rocher, reposant sur quatre couches de maçonnerie et serré entre des marges de grosses pierres. La plus importante, la voie d'Agrippa, se dirigeait du sud au nord, en passant par Lyon, Anse, Mâcon, Tournus, Chalon, Saint-Bernard-les-Cîteaux, l'est de Dijon, Norges, Til-Châtel, Aubigny, Prauthoy, Langres ; là, elle bifurquait, d'un côté, vers l'Océan, par Bar-sur-Aube, Reims et Boulogne-sur-Mer, de l'autre, vers le Rhin, par Toul, Metz, Trèves, Mayence et Cologne. Deux autres voies s'en détachaient : celle de Langres à Besançon et à Bâle, et celle de Chalon à Autun, d'où se déployaient en éventail les routes de Paris par Bourbon-Lancy et Orléans, de Bordeaux par Bourges, de Reims par Saulieu, Avallon, Auxerre et Troyes. Des miliaires de pierre,



rectangulaires ou cylindriques, gravés de belles capitales, marquaient les distances, comme font aujourd'hui nos poteaux indicateurs. A Autun se trouvait un miliaire récapitulatif, analogue à celui de Tongres, portant sur ses faces les noms des principales stations de Rome à la capitale de la cité éduenne [1].

LE PAGANISME.

Avant la conquête romaine, les habitants pratiquaient le druidisme : une légende veut même que les druides aient tenu leurs assises au mont Dru, situé à une demi-lieue d'Autun. Après la conquête, les dieux de Rome furent honorés tantôt seuls, tantôt associés à d'anciennes divinités locales, Moritasgus, Ségomon, Epona, Rosmerta. Mercure eut un temple sur le mont de Sève, près de Santenay, un autre sur le Montmartre d'Avallon [2]. A Cussy, entre Arnay-le-Duc et Nolay, se voit une colonne antique reposant sur un piédestal octogone dont les pans sont décorés de huit figures empruntées à la mythologie païenne, Jupiter, Hercule, Minerve, Junon, un captif, Bacchus, Ganymède, une nymphe. A Alésia, les fouilles en cours d'exécution ont mis à jour deux beaux bas-reliefs figurant, l'un, la Triade capitoline (Jupiter entre Minerve et Junon), l'autre, un des Dioscures. Les fleuves bienfaisants, l'Yonne, la Seine, la Saône, eurent leurs autels. Aux carrefours des chemins, au coin des bois, près des sources, on rencontrait des idoles de moindre importance, et, parmi elles, les trois déesses mères tenant une corne d'abondance à la main ou des fruits dans le pan de leurs robes, divinités rustiques que les hommes redoutaient et aimaient, et qui, travesties par l'imagination populaire, sont devenues les fées.

1. Sur les voies romaines de Bourgogne, voir notamment : Foisset, *Voies romaines du département de la Côte-d'Or*, 1872 ; Corlet, *Voies romaines de l'arrondissement de Beaune*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune*, 1878 ; Quantin et Boucheron, *Voies romaines du département de l'Yonne*, avec cartes, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1866.

2. E. Petit, *Le Temple de Mercure sur le Montmartre d'Avallon*, avec illustrations, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1904.

Le culte des morts était rigoureusement observé. Mais ce qui donnait à ce paganisme un caractère original, c'était l'importance des divinités orientales, Isis, et surtout Cybèle. Sous le nom de Bérécynthia, celle-ci était honorée sur toute l'étendue du territoire des Éduens et des Lingons, et chaque cité lui voua un temple. A Autun, la foule en délire escortait en vociférant son image portée sur un char, tandis que retentissaient le son de la flûte et le bruit des cymbales agitées par les corybantes.

AUTUN.

Créée sous le règne d'Auguste dont elle porte le nom (*Augustodunum*), pour remplacer Bibracte, Autun fut la grande ville de la Bourgogne romaine. Une enceinte carrée de 5 922 mètres, flanquée de soixante-deux tours semi-circulaires et percée de quatre portes monumentales, la protégeait. Cette enceinte n'était pas seulement d'une solidité éprouvée; elle avait été revêtue d'un parement de petits cubes de grès taillés avec soin et posés à plat, qui produisaient un très bel effet. A l'intérieur de la ville s'élevaient un Capitole, un théâtre pouvant contenir plus de 30 000 spectacteurs, un amphithéâtre dont le grand axe mesurait 154 mètres et le petit 130, des arènes, des temples consacrés à Jupiter, Apollon, Minerve, Pluton, Janus, Proserpine. Deux portes, la porte d'Arroux et la porte de Saint-André, décorées, l'une de chapiteaux ioniques, l'autre de pilastres corinthiens, sont encore debout; les gradins de l'amphithéâtre se dessinent sous le gazon; des fragments de maçonnerie, des sculptures, des mosaïques en scories de verre ou en marbre, ont été mis à jour. Cet art, dont on trouve des manifestations analogues en maints endroits de la Bourgogne, se faisait remarquer, en ce qui concerne la sculpture, par des formes un peu lourdes et un caractère nettement réaliste qui devait persister à travers les siècles. Les mosaïques étaient fort belles. L'une d'elles, entièrement noire et semée de larges points blancs disposés avec régularité, est bordée d'un encadrement blanc et noir; sur une

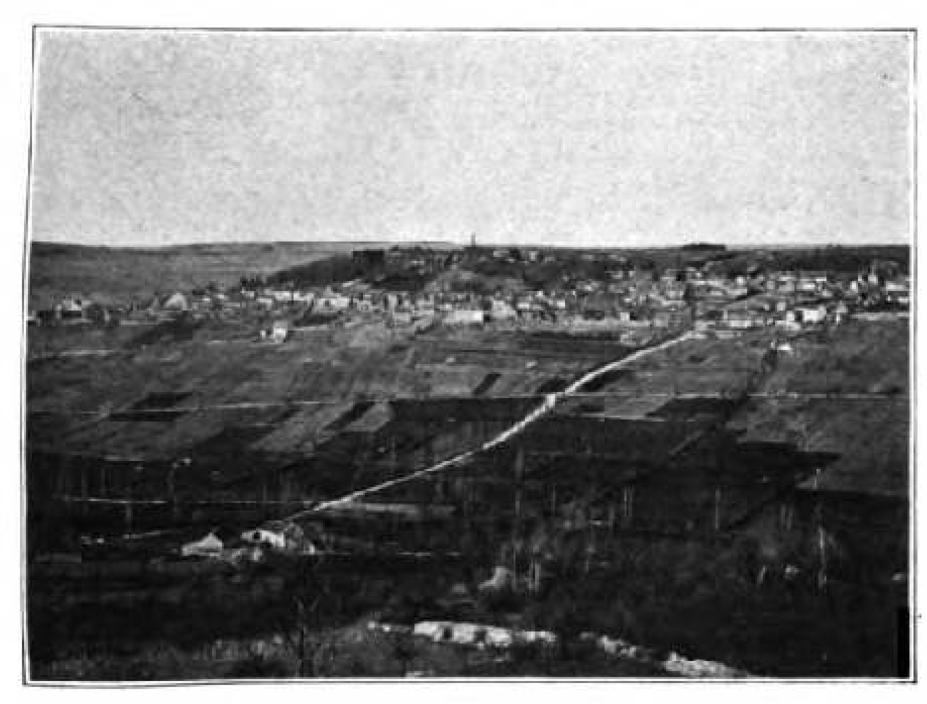
autre, des figures géométriques s'enchevêtrent, formant des cercles, des ellipses, des combinaisons d'une certaine originalité; on remarque aux quatre angles de celle-ci des animaux fantastiques, au milieu de celle-là deux colombes se désaltérant dans un vase.

LES ÉCOLES MÉNIENNES.

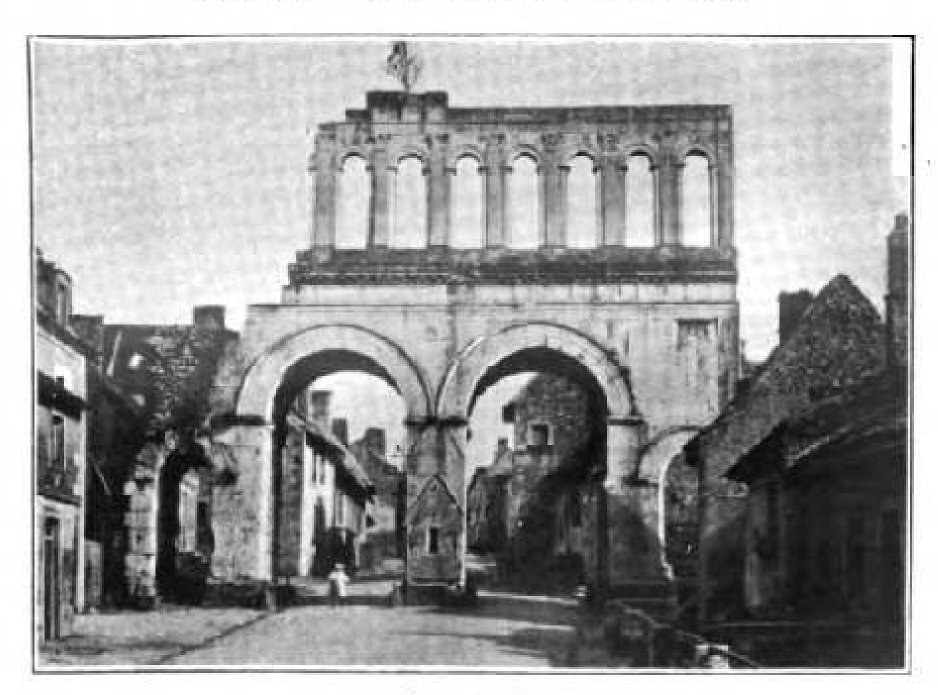
Autun possédait aussi des écoles fameuses, les *Écoles méniennes*, véritable Université où venait s'instruire dans les lettres latines la jeunesse de toute la Gaule. Elles se dressaient « au front de la cité, entre ses deux yeux, le temple d'Apollon et le Capitole », et sur le passage des cortèges solennels, « afin qu'elles attirassent constamment l'attention des officiers impériaux et de tous les citoyens ». Le recteur et les professeurs étaient largement rétribués, ce qui attirait à Autun les maîtres les plus illustres de Rome et d'Athènes. De nombreux étudiants se pressaient à leurs leçons, heureux de s'instruire dans l'art de bien dire; mais, avec la rhétorique, on enseignait aussi la géographie et l'histoire, les mœurs des peuples étrangers et les actes glorieux des empereurs, « afin de préparer à l'État des fonctionnaires instruits dans leurs devoirs, et de grandir chez chacun d'eux le culte du prince et celui de la patrie ».

CULTE DE ROME ET D'AUGUSTE.

Parmi les Gaulois, qui tous bénéficièrent plus ou moins de la civilisation romaine, les Éduens et les Lingons furent en somme des mieux favorisés. Ils n'étaient pas considérés par les Romains comme des sujets, mais comme des frères, et, plus de cent ans avant l'édit de Caracalla, le droit de cité leur fut reconnu. En vain l'Éduen Sacrovir (21 ap. J.-C.) et le Lingon Julius Sabinus (79 ap. J.-C.) cherchèrent à les soulever : ils ne purent grouper autour d'eux que des gens sans aveu et quelques égarés. La fidélité de leurs compatriotes envers Rome resta inébranlable. Elle alla même jusqu'au culte. En maints endroits de la Bourgogne, on rencontre de petits monuments dédiés à la maison impériale,



ALISE SAINTE-REINE ET LE PLATEAU D'ALÉSIA.



PORTE D'ARROUX A AUTUN.

des pierres votives portant le nom d'Auguste uni à celui de divinités telles que Mercure ou l'Yonne. Ce sont les manifestations de la reconnaissance vouée par les habitants au peuple qui leur avait assuré la prospérité et la paix. Il y en eut d'autres plus imposantes. Un grand temple fut bâti par les Lingons en l'honneur de Rome et d'Auguste et inauguré par Drusus au retour de sa guerre contre les Alamans; un autre fut élevé à Lyon par les Trois Provinces de Gaule. Les Éduens contribuèrent à la construction de ce dernier et lui fournirent son premier prêtre.

LA BOURGOGNE AU IVe SIÈCLE.

Malheureusement, le gouvernement impérial ne sut pas maintenir les règles de sagesse politique et administrative qui avaient dicté ses premières résolutions et produit de si heureux effets. Les Éduens et les Lingons étaient assujettis à l'impôt foncier, suivant un plan cadastral dressé au lendemain de la conquête. Au IIIe siècle, on continuait de percevoir cet impôt, sans tenir compte des changements introduits dans la valeur des terres, et les habitants payaient en outre un impôt personnel. Appauvris, ils désertèrent les fonctions de décurion qui étaient gratuites, s'enrôlèrent parmi les brigands. Bientôt arrivèrent les premiers Barbares. L'étendue des champs cultivés s'amoindrit encore; la vie municipale s'arrêta. A la fin de l'année 269, Autun fut enlevé d'assaut, après un siège de sept mois, par les bandes de l'usurpateur Tetricus, et dévasté de fond en comble. En 301, plusieurs milliers d'Alamans s'avancèrent jusque sous les murs de Langres.

Le directeur des Écoles méniennes à cette époque, Eumène, un rhéteur d'origine grecque, a tracé de la Bourgogne vers 311 un tableau vraiment lamentable :

Les parties du sol auxquelles il restait encore un peu de fertilité ont perdu toute valeur, ensevelies sous les marais ou envahies par les ronces et les épines. Et même c'est à regret qu'on ensemence le pays Arebrignus (entre Nuits et Beaune), seule localité où se fasse sur une très petite échelle la culture de la vigne; car, au delà, on ne

rencontre que des forêts et des rochers inaccessibles, où les bêtes sauvages ont une retraite assurée. Quant à la plaine adjacente et qui s'étend jusqu'à la Saône, elle était, dit-on, autrefois, d'une délicieuse fécondité entretenue par une culture non interrompue, dont le travail dirigeait le cours des eaux à travers les vallées ouvertes et dans les terres de chaque particulier; mais aujourd'hui la dévastation a fermé ses canaux, et tous les lieux bas, que cette position même rendait fertiles, sont changés en fondrières et ensevelis sous des eaux dormantes.

Les vignes elles-mêmes, qui sont un objet d'admiration pour ceux qui ne les connaissent point, ont tellement vieilli que la culture leur est presque inutile; car les racines des ceps, dont nous ignorons l'âge, réunies en mille replis, ne permettent pas de donner aux fosses la profondeur convenable, et le provin trop à découvert est exposé à l'action corrosive des eaux ou aux ardeurs brûlantes du soleil. Et nous ne pouvons pas, selon l'usage de l'Aquitaine et des autres provinces, planter partout de nouvelles vignes; car, dans les régions supérieures, on ne trouve qu'un sol toujours pierreux, et ailleurs ce sont des bas-fonds exposés à la gelée blanche.

Que dirai-je du reste du pays?... On n'y rencontre pas, comme dans les campagnes des autres villes, un sol partout cultivé, découvert, émaillé de fleurs, des routes faciles, des fleuves navigables qui baignent les portes mêmes des cités. Mais, depuis l'endroit où le chemin, faisant un détour en arrière, conduit en Belgique, on remarque partout l'aspect de la désolation, le défaut de culture, le deuil, le silence et de sombres horizons. La voie militaire elle-même est pratiquée dans un sol pierreux; une succession de montagnes la rend tellement escarpée et dangereuse par ses précipices, qu'on peut à peine y conduire les chars à demi chargés et quelquefois entièrement vides[1].

TRANSFORMATIONS ADMINISTRATIVES.

Des efforts furent faits pour enrayer le mal. Réunies à la cité de Lyon, les deux cités d'Autun et de Langres formèrent, sous le nom de Lyonnaise première, une nouvelle province organisée pour la défensive. Des soldats auxiliaires, Attuariens et Chamaves, s'installèrent entre la Seine, l'Ouche et la Saône, sous le commandement de deux officiers généraux établis, l'un à Langres, l'autre à Époisses, près de Semur. Chalon devint le port d'attache d'une flotte de guerre commandée par un préfet. Des fabriques d'armes furent créées, à Autun, pour les boucliers, les balistes, les

1. Eumène, *Discours d'action de grâces adressé à Constantin, à Trèves*, VI-VII (édition de l'abbé Rochet, p. 156-157).

cuirasses ordinaires et les cuirasses de fer, à Mâcon pour les flèches; à Toulon-sur-Arroux, on teignit les habits militaires[1]. Les empereurs donnèrent de leur personne. Constance envoya de l'argent et des ouvriers pour relever Autun, des prisonniers germains pour repeupler les campagnes. En 356, Julien, apprenant une brusque attaque des barbares contre Autun, se hâta d'accourir, et l'ennemi se dispersa à son approche.

Ces mesures de circonstance ne donnèrent pas de résultats durables. Les murailles des villes, ébréchées par l'ennemi et non entretenues faute d'argent, se mirent à crouler : l'étendue des terres en friches augmenta. Les étudiants quittèrent Autun pour Bordeaux. L'édit d'Honorius de 418, qui transférait de Trèves à Arles la résidence du préfet du prétoire, désorganisa la défense.

TRANSFORMATION RELIGIEUSE : LE CHRISTIANISME.

Pendant ce temps, le christianisme avait fait son entrée en Bourgogne. D'après la tradition, il fut introduit par un évêque originaire d'Asie Mineure, saint Bénigne, disciple de l'évêque de Smyrne, saint Polycarpe. Débarqué à Marseille, Bénigne aurait remonté la vallée du Rhône avec deux compagnons, le prêtre Andoche et le diacre Thyrse. Reçu à Autun dans la famille déjà chrétienne du noble Faustus, il aurait baptisé le fils de son hôte, le jeune Symphorien, et converti de nombreux habitants; après quoi, il se serait rendu à Dijon, tandis qu'Andoche et Thyrse se fixaient à Saulieu auprès d'un riche marchand nommé Félix. Tout allait bien, quand survint en 179 la persécution de Marc-Aurèle. Sur l'ordre de l'empereur, le préfet Terentius fit amener Bénigne devant son tribunal, et, comme on offrait à l'apôtre de le faire grand-prêtre et de le combler de richesses s'il sacrifiait aux dieux : « Jamais, répondit-il, non, jamais vous ne me séparerez de mon divin maître Jésus-Christ, le verbe du Père, la vie et la lumière incréée,

1. *Notitia dignitatum utriusque imperii* (éd. Bœking).

la perle inestimable dont rien ne peut ternir le radieux éclat. Au grand jour de la justice, il dévoilera votre folie et celle de tous ceux qui se déchaînent contre ses fidèles serviteurs ». Ces paroles eurent leur châtiment. Attaché à une poulie, Bénigne fut déchiré à coups de nerf de bœuf et un soldat l'acheva d'un coup de lance, tandis qu'un autre lui brisait le crâne avec une barre de fer. Vers la même époque, Andoche et Thyrse, arrêtés à Saulieu, furent suspendus au-dessus d'un bûcher, une énorme pierre liée aux pieds, et, comme la flamme ne les atteignait pas, un pavé leur cassa la tête. Saint Marcel, à Chalon, conduit devant le préfet Pierre, fut mis dans la terre jusqu'à la ceinture, et mourut d'une mort épouvantable. Saint Symphorien à Autun et saint Valérien à Tournus, eurent la tête tranchée, comme citoyens romains.

Ces faits, connus seulement par des actes postérieurs et légendaires, ne sauraient être entièrement admis, et leur date doit être reculée de près d'un siècle; mais l'existence des martyrs, qui sont devenus les patrons des principales églises bourguignonnes, est indiscutable. Déjà connue avant eux par les négociants syriens qui remontaient le cours de la Saône ou la voie d'Agrippa, la foi nouvelle profita de la faveur dont jouissaient en Bourgogne les cultes orientaux, et elle fit peu à peu des prosélytes. Une prière en langue grecque, trouvée à Autun, témoigne de l'ardeur mystique de leurs sentiments :

« O race divine de l'Ichthus céleste, reçois, avec un cœur plein de respect, la vie immortelle parmi les mortels; rajeunis ton âme, ô mon ami, dans les eaux divines, par les flots éternels de la sagesse qui donne les trésors. Reçois l'aliment doux comme le miel du sauveur des saints; prends, mange et bois, tu tiens Ichthus dans tes mains. Ichthus, donne-moi la grâce que je désire ardemment. Maître et sauveur, que ma mère repose en paix, je t'en conjure, lumière des morts, Aschandius mon père, toi que je chéris avec ma tendre mère et tous mes parents; dans la paix d'Ichthus, souviens-toi de ton fils Pectorius [1]. »

1. Texte grec et traduction dans Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII[e] siècle*, p. 10-11. Cf. Otto Pohl, *L'Inscription autunoise de l'Ichthys*, trad. Déchelette, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1901.



SAINT MARTIN EN BOURGOGNE.

Cependant la foule hésitait encore à quitter ses anciens dieux; dans les campagnes surtout, les petites divinités familières tenaient au cœur des hommes. Saint Martin (316-397?) vint les combattre en personne. Il parcourait les forêts du Morvan, raconte son biographe, quand il se trouva en présence d'un temple païen. Fidèle à sa coutume, il se mit en devoir de l'abattre. Les paysans furieux se jetèrent sur lui, et l'un d'eux, plus audacieux que les autres, saisit même une épée pour le frapper. Tranquillement, saint Martin dépouilla son manteau et présenta son cou au meurtrier; mais celui-ci, au moment où il levait le bras, tomba à la renverse. Effrayé de sa chute, il demanda pardon à l'évêque et se convertit avec tous ses compagnons.

Après le départ de saint Martin, les chrétiens poursuivirent habilement son œuvre, substituant leurs églises aux anciens temples, leurs fêtes à celles des Romains, leurs saints à leurs idoles, mettant à la charge de ceux-là les guérisons que ceux-ci étaient censés accorder à qui venait les prier. De curieuses coutumes en témoignent encore. Au Bois de la Fée, près de Santenay, un Gallo-Romain en sayon et en braie préside à des cures merveilleuses sous le nom de saint Éloi. A la Comelle-sous-Beuvray existe, au bord d'une source, une petite chapelle placée sous l'invocation de sainte Claire, qui, le 12 août, attire de nombreux pèlerins venant chercher la guérison de maux d'yeux et de douleurs de tête, et son culte se confond dans la légende avec celui des déesses mères. Il y a quelques années encore, à la Coquille d'Étalante, le jour de la Chandeleur (2 février), qui n'a fait lui-même que remplacer les Lupercales, les jeunes gens mariés l'année précédente venaient, accompagnés d'un nombreux cortège, au son de la flûte et du violon, le couple marié en dernier lieu occupant dans la marche et près de la source la place d'honneur. Après des ébats au bord de la fontaine, on y jetait des pains et des gâteaux, et c'était à qui les ressaisirait le plus adroitement, entiers ou par fragments.

LES PREMIÈRES ÉGLISES.

Lorsque les édits de Constantin (édit de Milan de 313) et de Théodose (édit de 380) eurent permis le libre exercice de la religion nouvelle dans l'Empire, les chrétiens de Bourgogne devenus nombreux purent s'organiser. Ils formèrent trois diocèses, Autun, Langres, Chalon, dont les chefs, les évêques, élus par le clergé et le peuple, relevaient du métropolitain de Lyon : Dijon dépendait du diocèse de Langres. Les élections étaient parfois très disputées. A Chalon-sur-Saône, en 470, trois candidats se présentent pour succéder à l'évêque Paul; l'un ne peut vanter que sa naissance, l'autre sa bonne table qui lui a fait de nombreux amis; le troisième promet de partager les biens de l'église entre les habitants. Leurs partisans se combattent jusqu'à ce que le métropolitain fasse nommer un « saint homme appelé Jean, recommandable par son honnêteté, sa charité, et qui n'aspirait nullement à être choisi ».

Parmi les évêques, les uns se faisaient surtout remarquer par leurs vertus évangéliques, les autres par leur illustre naissance; tels Rhéticius d'Autun, « prélat de bonnes mœurs et doué de toutes les grâces spirituelles », et son successeur Simplicius, « de noble origine, puissant et enrichi des richesses du siècle ». Tous avaient une autorité morale considérable, qu'ils tiraient de leur élection et de ce fait que les limites de leurs diocèses coïncidaient avec celles des anciennes circonscriptions civiles. Ils devinrent peu à peu les véritables chefs des cités.

Ainsi s'annonçait, par des signes concordants et certains, l'approche de temps nouveaux. Mais, pour que ces temps s'accomplissent, il fallait un changement politique, dont le point de départ fut l'arrivée sur les bords de la Saône d'un peuple barbare.

CHAPITRE II

LES BURGONDES[1]

ORIGINE DES BURGONDES.

SUR le littoral de la mer Baltique, entre les bouches de l'Oder et celles de la Vistule, vivait au second siècle de notre ère un peuple barbare, le peuple des Burgondes ou des Burgondions (en latin, *Burgundiones*). Rapprochant son nom de celui de l'île de Bornholm, certains historiens lui ont attribué une origine scandinave. Cette opinion ne saurait être prise en considération. D'après le témoignage autorisé de Pline le naturaliste, les Burgondes appartiennent au groupe vandale de la nation germanique. Le pays qu'ils habitaient, et qui correspond à la Poméranie orientale, était brumeux, rempli de cailloux et de marécages; souvent des bandes s'en échappaient pour tenter quelque expédition lointaine. Cependant, il était convoité par un peuple voisin, celui des Gépides. Conduits par leur roi Fastida, ceux-ci

1. SOURCES : Ammien Marcellin, *Histoires*, liv. XVIII, XXVIII, éd. Gardhausen, 1874-75. Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs* et *Œuvres diverses*, éd. Arndt, 1890; trad. Guadet, 2 vol., 1836-38. Marius d'Avenches, *Chronique*, éd. Mommsen, 1894. *Passion de saint Sigismond*, éd. Krusch, 1888. Sidoine Apollinaire, *Lettres et œuvres diverses*, éd. Luetjohann, 1887; traduction Barret, 1887. Avitus, *Lettres*, éd. Peiper, 1883. *La loi des Burgondes* (*lex Burgundionum*), éd. de Salis, 1892. — Tous ces textes, sauf le premier, se trouvent dans les *Monumenta Germaniæ historica*, série in-4.

OUVRAGES MODERNES : Binding, *Das burgundisch romanische Königreich*, in-8, 1869. Yahn, *Geschichte der Burgundionen*, 2 vol. in-8, 1874, avec une bibliographie très complète au t. I, p. XVII et suiv. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, in-8, 1878. Roget de Belloguet, *Questions bourguignonnes*, dans Courtépée, t. I, p. 9-220, éd. de 1847. Hauréau, *L'Eglise et l'Etat sous les premiers rois burgondes*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1867. Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France; l'Invasion germanique*, in-8, 1891. Kurth, *Clovis*, 2 vol. in-8, 1901. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, dans *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. V et IX. Perrenot, *Les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard*, 1904. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, 1901.

se jetèrent, au IIIe siècle, sur les Burgondes, et en massacrèrent un grand nombre. Les survivants se retirèrent vers l'ouest, et, d'accord avec les Romains auxquels ils avaient promis de servir de défenseurs, ils s'installèrent entre le Main et le Danube, sur la rive droite du Rhin, d'où ils passèrent plus tard sur la rive gauche.

A ce moment, les Burgondes formaient une nation de 300 000 individus environ, gouvernée par un roi appelé « hindinos » assisté d'un grand-prêtre nommé « sinistos ». Leur territoire s'étendait à peu près sur la Hesse et la Bavière rhénane; ils avaient pour villes principales Spire, Mayence, Worms où le roi résidait. Leurs relations avec les Romains étaient bonnes. Quelques-uns d'entre eux prirent part au pillage de la Gaule en 406, mais ils constituent une exception. Une fois seulement, ils parurent se détacher de Rome, en occupant sans autorisation une partie de la Belgique. Le général romain Ætius les traita comme des rebelles et les fit rentrer dans l'obéissance par la force.

LES HUNS.

Cet état de choses dura jusqu'à l'arrivée des Huns, en 437. Les Burgondes ne se laissèrent pas effrayer par ces petits hommes au teint jaune, au corps velu, à la tête énorme et profondément sillonnée de cicatrices, qui, montés sur des chevaux légers, avaient traversé l'Europe en faisant le vide sur leur passage. Fidèles à la parole donnée, ils voulurent les empêcher de pénétrer dans l'Empire. Ils ne firent qu'attirer sur eux un épouvantable malheur. D'après la célèbre épopée des *Niebelungen*, 37 464 guerriers furent tués, parmi lesquels le roi Gunther. Ainsi réduits, les Burgondes émigrèrent encore; ils vinrent s'établir, toujours avec l'assentiment du gouvernement romain, dans les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise et la cité de Genève. Mais leur race avait une vitalité extraordinaire. Ils crurent rapidement en nombre, et furent bientôt assez forts pour aller jusqu'à Astorga en Espagne faire la guerre aux Suèves et les vaincre.

PORTRAIT DES BURGONDES.

Tous les contemporains s'accordent pour faire l'éloge des Burgondes. Grands, blonds, portant de longs cheveux graissés avec du beurer rance, ils sont « la belliqueuse race des Burgondes, dont la vaillante et inépuisable jeunesse est l'effroi de tous ses voisins ». Braves guerriers, leurs armes, telles qu'on les a retrouvées dans leurs sépultures, notamment à Charnay, sont : pour la défensive, un bouclier circulaire fait d'un cadre de bois recouvert d'une peau d'animal, au centre duquel une armature de fer rivée par des clous à grosse tête forme une cavité commode pour mettre le poignet; pour l'offensive, l'épée à deux tranchants suspendue à un baudrier ou à un ceinturon, la lance, le dard barbelé, et le scramasaxe, couteau de soixante-dix centimètres de long, d'un seul tranchant et à lame droite, extrêmement dangereux. Cependant, les Burgondes n'ont pas pour la guerre une passion exclusive. Ils aiment et pratiquent l'agriculture et l'industrie; une moisson manquée leur laisse autant de regrets qu'une bataille perdue. Beaucoup sont gens de métier, charpentiers ou menuisiers. Tandis qu'ils rabotent leurs planches, ils chantent de cette voie gutturale qui est le propre des peuples germains. Grands mangeurs de mets assaisonnés à l'ail et à l'oignon, ils se délassent de leurs fatigues dans d'interminables festins[1].

Primitivement, l'odinisme fut leur religion, mais ils l'abandonnèrent, vers 413, pour se convertir au christia-

1. Un évêque allemand du xe siècle, Liutprand, a soutenu que cette voracité avait valu aux Burgondes leur nom de Burgondions, qui serait le même que Gurgulions (œsophage); on a dit aussi que ce nom venait des bourgs habités par les Burgondes à la lisière du territoire romain, et l'épithète de salé s'expliquerait par des conflits avec les Alamans au sujet de la possession de quelques salines. De son côté, La Monnoye rapporte que, le 25 janvier 1421, les habitants d'Aigues-Mortes, dévoués au roi Charles VII, ayant saisi les Bourguignons qui tenaient garnison dans leur ville, les salèrent par crainte d'infection, d'où leur vint leur surnom. La vérité sur ce point a été dite par dom Plancher : « Il y a longtemps que l'on cherche, mais toujours inutilement, les commencements et l'origine des noms de Bourgogne et Bourguignons. Je me suis appliqué à cette recherche comme les autres, et tout ce que j'en ai tiré, c'est la persuasion où je suis que les auteurs anciens ou modernes qui ont écrit sur cela n'ont rien dit qui suffise pour nous apprendre l'étymologie de ces noms, et que ce n'est pas sans raison que plusieurs historiens ou critiques habiles ont écrit que tout ce que l'on en a dit et écrit est fabuleux et même ridicule ».

nisme, et leur foi nouvelle se manifesta jusque dans leur costume. Les fibules en or et en pierreries qui ornaient leurs manteaux, et dont quelques charmants spécimens ont été conservés, affectent parfois la forme de la croix, parfois celle du poisson symbolique.

LEUR ÉTABLISSEMENT DANS LA LYONNAISE.

Vers le milieu du ve siècle, les habitants de la Lyonnaise, accablés par les charges financières, manquant de bras pour cultiver leurs champs et protéger leurs villes, invitèrent simplement ces bons géants, qui partageaient leurs croyances, à venir les rejoindre, et les Burgondes acceptèrent. En 457, ils s'avancèrent jusqu'à Ambérieu; entre 461 et 465, ils occupèrent Lyon et la contrée environnante. Aucune bataille, aucun pillage ne signala leur marche. « Les Burgondes, dit un chroniqueur, furent appelés par les Gallo-Romains qui habitaient la Lyonnaise et qui étaient désireux de s'affranchir des impôts qu'ils payaient à l'empire [1]. »

Cependant, il convenait d'assurer leur subsistance : les anciens habitants partagèrent leurs biens avec eux. Il y avait dans la Lyonnaise deux sortes de terres, les terres fiscales devenues vacantes après le départ des fonctionnaires impériaux, et les terres privées appartenant à des propriétaires gallo-romains. Autant qu'on peut le supposer en l'absence de documents positifs, les rois divisèrent entre eux et les meilleurs de leurs guerriers les premières de ces terres; les Burgondes reçurent les deux tiers des autres, la moitié des vignes, des jardins et des bois, et, en plus, le tiers des esclaves. Mais, comme cette expropriation, même consentie, aurait pu créer des conflits, on procéda lentement. Chaque Burgonde fut d'abord placé à titre d'hôte sur le domaine

1. Per legatos invitati a Romanis vel Gallis, qui Lugdunensiam provinciam manebant... ut tributa rei publice potuissent rennuere, ibi cum uxoris et liberis visi sunt consedisse (*Chronique dite de Frédegaire*, II, 46, éd. Krusch, p. 68). Cf. G. Monod, *Sur un texte de la compilation dite de Frédegaire relatif à l'établissement des Burgondes dans l'empire romain*, dans le 35[e] fascicule de la *Bibliothèque des Hautes-Études*, p. 229-239.

d'un propriétaire romain, avec jouissance du revenu des biens que la loi lui conférait, et peu à peu ce droit de jouissance se mua en droit de propriété[1].

LE ROYAUME DE BOURGOGNE.

L'entente ainsi établie porta d'excellents fruits. La Bourgogne, comme elle s'appela bientôt, fut l'un des royaumes les plus prospères du ve siècle. Le roi, placé à sa tête, avait un pouvoir absolu; quelquefois il convoquait de grandes assemblées, mais ces réunions avaient un caractère purement consultatif. S'il mourait, laissant plusieurs fils, tous recevaient la dignité royale, mais l'autorité était remise aux mains d'un seul. Le roi s'appelait, pour ses sujets barbares, « roi des Burgondions (ou Bourguignons) », pour ses sujets romains, « maître des soldats » ou « patrice », du nom d'une dignité que les empereurs lui avaient conférée; et ces deux titres, qui répondaient aux deux aspects de son pouvoir, le rendaient également cher aux uns et aux autres.

Les princes burgondes avaient une cour qui les suivait dans tous leurs déplacements, mais ils résidaient de préférence à Vienne et surtout à Lyon. Ils avaient élu domicile dans les anciens prétoires impériaux; ils aimaient à se promener à travers les salles taillées dans le marbre, sur le pavement coloré des mosaïques, revêtus des insignes du patriciat romain, le diadème, la tunique de pourpre et la chlamyde. Autour d'eux se pressait la foule de leurs officiers, conseillers, domestiques, maire du palais, chancelier, administrateurs et juges. Ces fonctionnaires étaient également choisis parmi les Barbares et les Romains, mais les rois s'adressaient de préférence à ces derniers, dont ils reconnaissaient la supériorité intellectuelle et les aptitudes admi-

1. Cette question du partage des terres entre les anciens et les nouveaux habitants est la plus controversée de l'histoire des Burgondes, et nous n'avons fait que présenter, en les résumant, les solutions les plus vraisemblables. Pour la discussion, voir les mémoires de Julien Havet, *Revue historique*, 1878; Fustel de Coulanges, *L'Invasion germanique* et *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire*, 1891; Saleilles et Mariéjol, *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 1891.



nistratives ; ils les voyaient avec orgueil figurer dans leur cortège. Leurs principaux ministres furent Placidus, Lucanus, Héraclius, Laconius « dont les aïeux s'étaient distingués dans l'exercice des magistratures curules », Syagrius, arrière-petit-fils de consul, nourri à l'école des rhéteurs, grand lecteur du poète Virgile, et qui savait si bien le burgonde que les Barbares hésitaient à le parler devant lui, craignant de faire un « barbarisme » en leur propre langue.

UNE FÊTE A LA COUR BURGONDE.

Fréquemment des fêtes avaient lieu, pour honorer les ambassadeurs étrangers, célébrer quelque heureux événement arrivé à la famille royale. Dans une lettre à un Romain de ses amis, le Lyonnais Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont et ancien préfet des Gaules, a peint le curieux cortège d'un prince franc, venu pour épouser une princesse burgonde :

Toi qui aimes les spectacles militaires, la vue des armes et des guerriers, quel n'eût pas été ton plaisir, j'imagine, à voir un prince de sang royal, le franc Sigismer, paré selon l'usage et le luxe de sa nation, se rendre au prétoire de son beau-père en qualité de futur ou de poursuivant! Il était précédé de son cheval sellé et caparaçonné ; d'autres chevaux marchaient devant et derrière, couverts de brillantes pierreries. Mais ce qu'il y avait de plus beau, c'était le jeune prince lui-même, marchant à pied au milieu des gens de sa suite. Il portait un manteau de rouge écarlate sur une tunique de soie blanche brodée d'or ; ses cheveux, son teint, sa peau, répondaient par leur couleur à ce riche costume.

L'aspect des petits rois et des compagnons qui le suivaient a quelque chose de terrible, même en temps de paix. Leurs pieds étaient liés de bandes de cuir non tanné attachées au-dessus du talon ; leurs genoux, leurs jambes et leurs mollets étaient nus. Ils portaient un justaucorps haut, serré, de couleurs bariolées, descendant à peine à la hauteur du jarret ; les manches ne couvraient que le haut des bras ; leur sayon était vert avec des bandes rouges. De leurs épaules pendaient leurs glaives retenus par des baudriers, et une ceinture à têtes de clous serrait leurs robes sur leurs reins. Ce qui faisait leur parure faisait aussi leur défense. De la main droite, ils portaient une lance munie de crocs et une hache de jet ; des boucliers dorés au centre, d'argent à leur circonférence, protégeaient leur flanc gauche, et l'éclat de ces métaux attestait leur richesse, en même temps que le soin de leurs armes. Tout enfin était disposé

de telle sorte que, dans la cérémonie du mariage, la magnificence de Mars ne fût pas inférieure à celle de Vénus [1].

LE ROI GONDEBAUD.

Après Gunther, fils du roi Gibica, les rois des Burgondes furent Chilpéric Ier et Gundioc († 473), sous lesquels se fit l'établissement dans la Savoie et la Lyonnaise, Chilpéric II, fils de Gundioc († vers 490), et Gondebaud son frère. Celui-ci est de beaucoup le plus remarquable [2]. Il apparaît d'abord à Rome, entre le mois d'octobre 472 et le mois de mars de l'année suivante, véritable maître de l'Empire sous le titre de patrice, faisant et défaisant les empereurs. La société romaine a tout ce qu'il faut pour le retenir, et sa culture le rend digne d'elle : versé dans la connaissance des auteurs sacrés et profanes, parlant, outre sa langue maternelle, le latin et peut-être le grec, Gondebaud possède en effet l'expérience des affaires, et il est doué d'une éloquence prompte et abondante, pleine de douceur et de séduction. Mais la terre natale est encore plus forte : il y retourne, et la mort de Chilpéric II le fait roi. Aussitôt il entre en rapports avec les autres rois barbares, Alaric, roi des Wisigoths, Clovis, roi des Francs, Théodoric, roi des Ostrogoths. Celui-ci lui donne sa fille en mariage pour son fils Sigismond, et lui envoie une ambassade dirigée par Épiphane, évêque de Pavie, qui est reçue solennellement à Lyon. Gondebaud fait aussi la guerre. Au début de son règne, il mène une expédition contre la Ligurie et l'Emilie, pille ces deux provinces de fond en comble et en ramène une multitude de jeunes gens qui aideront ses sujets à cultiver leur sol. En l'année 500, son royaume atteint un magnifique développement. Il va de la Loire et du Rhône aux Alpes et au Rhin, embrassant ainsi toute la Suisse, et, tandis que, du côté du nord, il dépasse la ville et le plateau de Langres, il englobe, vers le sud, la Provence et le port de Marseille. Cet immense territoire ne comprend pas moins de

1. *Lettres de Sidoine Apollinaire*, IV, 20, éd. Luetjohann, p. 70-71.
2. Il n'existe aucune monographie de Gondebaud. Voir cependant un article sommaire de Dahn, dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, t. X, p. 121.

vingt-cinq diocèses ou anciennes cités romaines : Vienne, Lyon, Chalon, Vaison, Valence, Sisteron, Grenoble, Besançon, Langres, Aoste, Octodurum, Embrun, Tarentaise, Genève, Windisch, Die, Carpentras, Gap, Orange, Saint-Paul-trois-Châteaux, Cavaillon, Viviers, Apt, Nevers, Avignon.

LA LOI GOMBETTE.

La loi des Burgondes, qu'on appelle du nom de Gondebaud la loi Gombette et qui est en effet son œuvre, témoigne de son intelligence politique. Comme toutes les lois barbares, elle ne concerne guère que le droit criminel, c'est-à-dire le châtiment des délits et des crimes. L'assassinat y est puni de mort; le vol sévèrement réprimé. Celui qui se sera approprié l'esclave d'un autre, ou son cheval, ou sa jument, ou son bœuf, ou son âne, sera exécuté; celui qui aura dérobé un porc, un mouton, une ruche d'abeilles, une chèvre, ou qui sera entré dans une vigne pour voler, paiera une forte amende. L'accusé cité en justice devra prêter serment, s'il est innocent, dans une église, en présence de trois témoins, et le faux serment sera rigoureusement poursuivi. Le juge recourra au besoin, pour se faire une conviction, à l'une des variétés du jugement de Dieu, duel judiciaire, épreuves du fer rouge, de l'eau froide et de l'eau bouillante, du pain et du fromage qui s'arrêtent dans la gorge du coupable.

Une pareille procédure est très imparfaite; les pénalités concernant le vol sont parfois excessives. Cependant la loi des Burgondes constitue un progrès marqué sur les lois antérieures. D'abord elle écarte le wehrgeld, pour remettre aux juges royaux la recherche des coupables : « Celui qui aura osé tuer un homme libre, dit-elle, ne pourra pas composer pour un tel crime autrement que par l'effusion de son sang ». Ensuite, elle est animée d'un véritable esprit d'humanité : « Quiconque aura refusé à un étranger l'hospitalité de son toit ou de son foyer, ou la lui aura fait payer, versera une amende[1] ». La femme et l'esclave, ces deux êtres

1. Titre XXXVIII.

sacrifiés des sociétés primitives, sont l'objet de soins particuliers. Le meurtre de l'esclave n'est pas encore assimilé à celui de l'homme libre, mais l'assassin doit payer une somme élevée au maître de l'esclave assassiné. L'affranchissement est favorisé : « Si un Burgonde a affranchi son esclave et qu'il veuille le ramener à l'esclavage, il n'en a pas le droit, à moins que son ancien esclave ne soit convaincu, par un jugement, d'avoir fait tort ou offense à son bienfaiteur et d'avoir été condamné à perdre la liberté[1] ». La femme est mise, avec ses biens, sous l'autorité de son mari; si elle l'abandonne, elle est jetée dans un bourbier; mais son mari ne peut se séparer d'elle pour une autre cause que l'adultère, les maléfices ou la violation des sépultures : s'il quitte la maison pour un autre motif, « il devra y laisser toutes choses, et la femme demeurant avec les enfants prendra possession de ses biens[2]. »

PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE ET INTELLECTUELLE.

Gondebaud et ses prédécesseurs ne négligèrent pas non plus les questions économiques. Sous eux, la Bourgogne retrouva en partie la fortune dont Eumène déplorait jadis la ruine avec tant d'amertume. Grâce à l'augmentation du nombre des cultivateurs, les friches disparurent; de nouvelles terres furent conquises sur les forêts et les landes, ensemencées en blé ou plantées en vignes. Des mesures furent prises contre les incendies et les déprédations des bêtes sauvages; des pièges à loup, faits d'un arc qui se détendait brusquement, furent installés dans le voisinage des champs et des fermes. Les bœufs et les chevaux pâturèrent par bandes, avec une simple entrave ou une clochette au cou. L'industrie du fer reprit. Il devint facile dans ces conditions de payer l'impôt, et, s'il se produisait quelque famine, les malheureux trouvaient dans la charité chrétienne le moyen de ne pas mourir de faim. Les Wisigoths ayant, en 476, pillé la Bourgogne occidentale et brûlé les moissons, l'évêque de Lyon,

1. Titre LX, 1.
2. Titre XXXIV.

Patient, distribua gratuitement du blé acheté à ses frais; l'on vit, pendant plusieurs jours, les chemins obstrués par les chars, et plus d'un grenier fut rempli par les dons du généreux prélat.

Les Burgondes furent aussi initiés par les Gallo-Romains aux lettres et aux arts; ils se révélèrent architectes et orfèvres, et participèrent à la construction des premières basiliques. Ils empruntèrent aux Romains leur manière de compter les années, le type de leurs monnaies, et arrachèrent à un de leurs détracteurs ce bel éloge : « Vous vous êtes donnés à Rome tout entiers, et, tout en continuant à parler votre langue nationale, vous apprenez à porter un cœur latin ».

BURGONDES ET FRANCS.

Cependant d'autres peuples barbares s'étaient établis en Gaule, vers la même époque que les Burgondes : au nord de la Seine, les Francs; au sud de la Loire, les Wisigoths. Il s'agissait de savoir lequel de ces peuples l'emporterait sur les autres et constituerait à son profit l'unité gauloise. Les Wisigoths parurent un moment destinés à ce rôle. A la cour de leur roi Euric, on vit, selon les paroles d'un poète, le Saxon aux yeux bleus, l'Hérule aux joues verdâtres et le vieux Sicambre attendre avec soumission, le Romain prier pour sa vie, et « le Burgonde haut de sept pieds fléchir le genou en demandant la paix ». Mais la prospérité de l'État wisigothique ne se maintint pas après la mort de ce prince, survenue en 485. Les Burgondes, par leur bravoure, leur esprit conciliant et leur culture, parurent alors les plus dignes de succéder aux Romains. Cependant les Francs étaient encore meilleurs soldats qu'eux, et leur roi Clovis était meilleur politique que Gondebaud. Celui-ci pratiquait l'arianisme, une hérésie venue d'Alexandrie d'Égypte, dont les partisans n'admettaient pas que le Christ fût de la même substance que Dieu le père, et ses rapports avec ses sujets catholiques étaient, pour cette raison, profondément troublés. Clovis, au contraire, se fit baptiser dans la foi

catholique, ainsi que ses guerriers, et gagna la sympathie des évêques de Bourgogne, au point que plusieurs d'entre eux souhaitèrent l'avoir pour maître.

Aprunculus, évêque de Langres, fut obligé de sauter, pendant la nuit, les murailles de Dijon qu'il habitait, et dut s'enfuir à Clermont, afin d'échapper aux Burgondes qui, le soupçonnant de faire des vœux pour les Francs, avaient donné l'ordre de le faire périr. Le chef du clergé bourguignon, Avitus, évêque de Vienne, illustre par sa naissance et ses discours, écrivit à Clovis, pour le féliciter, cette lettre significative :

C'est en vain que les sectateurs de l'hérésie ont essayé de voiler à vos yeux l'éclat de la vérité chrétienne par la multitude de leurs opinions contradictoires. Pendant que nous nous en remettions au Juge éternel qui proclamera au jour du jugement ce qu'il y a de vrai dans les doctrines, le rayon de la vérité est venu illuminer même les ténèbres des choses présentes. La Providence divine a découvert l'arbitre de notre temps. Le choix que vous avez fait pour vous-même est une sentence que vous avez rendue pour tous. Votre foi, c'est notre victoire à nous. Beaucoup d'autres, quand les pontifes de leur entourage les sollicitent d'adhérer à la vraie doctrine, aiment à objecter les traditions de leur race et le respect pour le culte de leurs ancêtres. Ainsi, pour leur malheur, ils préfèrent une fausse honte au salut; ils étalent un respect déplacé pour leurs pères en s'obstinant à partager leur incrédulité, et avouent indirectement qu'ils ne savent pas ce qu'ils doivent faire. Désormais, des excuses de ce genre ne peuvent plus être admises, après la merveille dont vous nous avez rendus témoins. De toute votre antique généalogie, vous n'avez rien voulu conserver que votre noblesse, et vous avez voulu que votre descendance fît commencer à vous toutes les gloires qui ornent une haute naissance. Vos aïeux vous ont préparé de grandes destinées : vous avez voulu en préparer de plus grandes à ceux qui viendront après vous. Vous marchez sur les traces de vos ancêtres en gouvernant ici-bas ; vous ouvrez la voie à vos descendants en voulant régner au ciel...

L'Occident, grâce à vous, brille d'un éclat propre, et voit un de ses souverains resplendir d'une lumière non nouvelle. C'est bien à propos que cette lumière a commencé à la nativité de notre Rédempteur : ainsi les eaux régénératrices vous ont fait naître au salut le jour même où le monde a vu naître pour le racheter le Seigneur du ciel. Ce jour est pour vous comme pour le Seigneur un anniversaire de naissance : vous y êtes né pour le Christ comme le Christ pour le monde; vous y avez consacré votre âme à Dieu, votre vie à vos contemporains et votre gloire à la postérité [1].

1. Avitus, *Lettre* 46; traduite entièrement dans Kurth, *Clovis*, t. I, p. 335-337.

CLOVIS ET CLOTILDE.

La guerre entre Clovis et Gondebaud était inévitable pour ce motif; mais les historiens du temps aimaient à orner de dramatiques légendes les événements politiques. Ils imaginèrent donc une autre explication. Clovis avait épousé une princesse bourguignonne, Clotilde, fille de Chilpéric II et nièce de Gondebaud, belle, vertueuse et fervente catholique. D'après eux, Gondebaud « tua Chilpéric, attacha une pierre au cou de sa femme — la reine Caratène — et la noya, puis il condamna à l'exil leurs deux filles, dont l'aînée, qui prit l'habit religieux, s'appelait Chrona, et la plus jeune Clotilde ». Quand Clotilde fut demandée en mariage par Clovis, elle accueillit avec joie l'occasion qui s'offrait à elle de punir l'assassin de ses parents, et, malgré l'opposition du roi de Bourgogne, elle partit pour la Francie. Arrivée à la frontière, elle fit mettre le feu aux fermes burgondes qui se trouvaient là, disant : « Mon Dieu, je te rends grâce de ce que je vois un si beau commencement de ma vengeance », et, quand le roi des Francs l'eut épousée et aimée, elle profita de son influence sur lui pour le pousser contre son oncle.

Cette tradition doit être abandonnée. Chilpéric mourut de mort naturelle, et Gondebaud pleura sa perte « avec une émotion inexprimable, tandis que l'affection de tout un peuple s'associait à son deuil royal »; Caratène vécut encore de longues années après le mariage de sa fille. Ce fut l'arianisme qui fournit à Clovis un prétexte pour attaquer le roi de Bourgogne et satisfaire ses vues ambitieuses. Le manque de foi et l'esprit de ruse commun à tous les Barbares firent le reste.

BATAILLE DE DIJON.

Gondebaud avait un frère, Godégisèle, qui habitait Genève et aurait bien voulu régner à sa place. Ce prince, ayant eu connaissance des projets de Clovis, lui envoya secrètement des députés pour lui dire : « Si tu m'aides à poursuivre mon frère, de manière que je puisse le tuer à la guerre ou le

chasser de son royaume, je te paierai chaque année le tribut que tu voudras toi-même fixer ». Le roi des Francs accepta volontiers cette offre; il promit de fournir des secours partout où cela serait nécessaire, et, au temps marqué, il dirigea une armée contre Gondebaud. A cette nouvelle, celui-ci, qui ignorait l'artifice de son frère, lui écrivit : « Viens à mon aide, car les Francs marchent contre nous et envahissent notre pays pour s'en rendre maîtres. Réunissons-nous contre cette nation ennemie, de peur qu'en nous séparant, nous éprouvions le sort qu'ont éprouvé d'autres peuples ». Et Godégisèle répondit : « J'irai à ton secours avec mon armée ». La bataille s'engagea, en l'an 500, sur les bords de l'Ouche, près de Dijon. Au milieu de l'action, Godégisèle abandonna son frère pour joindre ses troupes à celles de Clovis, et Gondebaud s'enfuit jusqu'à Avignon, tandis que ses vainqueurs occupaient ses États[1].

FIN DU ROYAUME DE BOURGOGNE.

A vrai dire, cette guerre ne fut pas décisive. Après le départ des Francs, Gondebaud cerna le traître dans Vienne, le tua et reprit son royaume; puis il se rapprocha adroitement de Clovis. En 506, il eut une entrevue avec lui sur les bords de la Cure, et, l'année suivante, il l'aida dans sa guerre contre les Wisigoths. Les Burgondes envahirent le Limousin, prirent part aux sièges de Toulouse et de Narbonne (507), et, sans l'intervention des généraux de Théodoric qui écrasèrent les alliés sous les murs d'Arles (508), Gondebaud aurait uni la Septimanie à son royaume. En même temps, le roi de Bourgogne travaillait à se réconcilier avec ses sujets gallo-romains; il leur garantissait le droit de propriété et les bénéfices de la loi romaine qu'il fit rédiger sous le nom de Papien, et il donnait à l'évêque Avitus la première place dans ses conseils. Son royaume recouvra ainsi la tranquillité et il en jouit jusqu'à sa mort survenue en 516.

Sigismond, son successeur, était un fervent catholique; il

1. Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs*, II, 32.

fonda le monastère de Saint-Maurice d'Agaune, réunit deux conciles, l'un à Épaone (517), l'autre à Lyon (519), et gouverna avec le concours des évêques. Mais la conquête de la Bourgogne était devenue un article essentiel du programme franc. En 524, Sigismond commit un crime abominable. Obéissant aux suggestions de sa seconde femme, il fit mourir son fils Sigéric né d'un premier lit; pendant que le malheureux dormait, deux serviteurs lui passèrent un mouchoir autour du cou, et, tirant chacun par un bout, l'étranglèrent. Les fils de Clovis saisirent ce prétexte pour attaquer le fils de Gondebaud. Fait prisonnier par Clodomir, Sigismond fut conduit à Orléans avec sa femme et ses enfants, et jeté dans un puits à Saint-Péravy-la-Colombe près de Coulmiers. Son frère, Godomar, le vengea, en tuant Clodomir la même année, au combat de Vézeronce; mais Childebert et Clotaire revinrent, dix ans après, mettre le siège devant Autun, et la chute de cette ville leur assura la soumission du pays tout entier (534).

CHAPITRE III

LES TEMPS MÉROVINGIENS[1]

GRÉGOIRE DE TOURS.

LE principal historien de l'époque mérovingienne, Grégoire, évêque de Tours, était auvergnat par son père, mais bourguignon par sa mère, Armentaria, petite-fille de Grégoire, évêque de Langres. Il adorait cette bonne femme, naïve et superstitieuse, invoquant sans cesse les noms des saints et leur attribuant d'extraordinaires miracles. Comme Armentaria était retenue dans son pays par le mauvais état de sa santé, Grégoire, sans craindre les fatigues du voyage ou les attaques des brigands embusqués au passage de la Besbre, quitta plusieurs fois Tours pour aller la voir. Il visita ainsi les diocèses de Chalon et d'Autun, la ville de Dijon. Non seulement dans l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, son ouvrage essentiel, mais dans tous ses

1. SOURCES : Grégoire de Tours, *Œuvres complètes*. Marius d'Avenches, *Chronique* citée. *Chronique du soi-disant Frédegaire*, avec sa continuation, éd. Krusch, 1888, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, in-4. *Vie de Saint-Jean de Réomé par Jonas de Bobbio*, dans le *Recueil des Actes des Saints* de Mabillon, t. I, p. 633 et suiv. *Vies de saint Léger*, dans le *Recueil des Bollandistes*, octobre, t. I, p. 335-451. *Lettres de l'époque mérovingienne*, 1892, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, in-4. *Conciles de l'époque mérovingienne*, éd. Maassen, 1893, dans la même collection.

OUVRAGES MODERNES : Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, dans *Bibliothèque de l'école des Hautes-Etudes*, 1872. Drapeyron, *Du rôle de la Bourgogne sous les Mérovingiens*, Paris, s. d. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 1878, et *Atlas historique* (texte et cartes). Kurth, *Clovis*, 2 vol., 1901 ; *La reine Brunehaut*, dans *Revue des questions historiques*, 1891 ; *Histoire poétique des Mérovingiens*, 1893. Albers, *König Dagobert in Geschichte, Legende und Sage*, 2e éd. Worms, 1884. Dom Pitra, *Histoire de saint Léger*, in-8, 1846. Du Moulin-Ekkart, *Leudegar, Bischof von Autun*, Breslau, 1890.

autres écrits, les *Vies des Pères*, le *Livre des Miracles*, il a parlé de la Bourgogne avec une grande abondance et une sorte de tendresse émue. Les deux autres chroniqueurs mérovingiens, Marius, évêque d'Avenches et Lausanne, et le soi-disant Frédegaire, avaient également des attaches bourguignonnes. Marius naquit au diocèse d'Autun, et il possédait une villa près de Dijon, à Marsannay-la-Côte. L'auteur de la première partie de la *Chronique de Frédegaire* vécut probablement à Chalon-sur-Saône, et ses continuateurs, le duc Childebrand et son fils Nibelung, furent chargés par Charles Martel, leur parent, du gouvernement des pays bourguignons. Grâce à ce concours heureux de circonstances, la condition de la Bourgogne sous la domination franque nous est relativement connue.

CARACTÈRES DE L'ADMINISTRATION FRANQUE.

La conquête franque ne ressemble pas à celles qui l'ont précédée. Romains et Burgondes avaient véritablement occupé le pays. Les Romains, par l'intermédiaire de leurs soldats et de leurs négociants, les Burgondes par grosses troupes, s'étaient introduits parmi les anciennes populations celtiques; ils avaient pris leur part du commerce et des terres, imposé de nouveaux usages. Les Francs agirent tout autrement. Ils ne privèrent pas les Burgondes de leurs droits; ils ne les dépossédèrent pas de leurs terres. La loi Gombette fut conservée intégralement; les hommes « de race franque », qu'on trouve dans le pays à partir de 534, ne sont pas des colons venus pour dépouiller les vaincus, mais des fonctionnaires envoyés pour les administrer et qui partagent les charges publiques avec eux. Au VIe siècle, l'État mérovingien, tout en restant unique en principe, se divise peu à peu en trois grandes régions, ayant chacune à sa tête un prince de la maison de Clovis. Avec la Neustrie et l'Austrasie, la Bourgogne est une de ces régions, et, bien que ses souverains s'intitulent rois des Francs (*reges Francorum*), elle continue de s'appeler, dans la langue officielle et courante, le royaume de Bourgogne (*regnum Burgandiæ*).

LA MARCHE DE BOURGOGNE.

Les principaux rois mérovingiens de Bourgogne ont été : Théodebert (534-548), Gontran (561-593), Childebert II (593-596), Thierry II (596-613) au nom duquel régna Brunehaut, Dagobert (628-638), Clovis II, qui commence la série des « rois fainéants[1] ». Les limites du royaume ont varié au gré de l'ambition et de la puissance de ces princes. Restreint parfois à la vallée de la Saône et du Rhône, il s'est étendu, à d'autres moments, sur une grande partie de la Gaule. Mais il a joué toujours le même rôle. Situé le long du Jura, des Alpes et de la côte méditerranéenne, il est devenu une sorte de marche-frontière chargée de protéger la France contre les ennemis du dehors.

De l'autre côté des Alpes vient de s'établir un nouveau

1. **Tableau généalogique des rois mérovingiens de Bourgogne jusqu'à Clovis II.**

Clovis Ier, roi des Francs (481-511).

- **Thierry I**, fils d'une concubine, roi d'Austrasie.
  - **Théodebert Ier**, ROI DE LA BOURGOGNE actuelle sauf Mâcon (cités de Langres, Autun, Chalon), depuis la destruction du royaume burgonde en 534 jusqu'à sa mort 548.
    - **Théodebald**, ROI DE BOURGOGNE de 548 à 555.
- **Clodomir**.
- **Childebert**, fils de Clotilde.
- **Clotaire Ier**, réunit la Bourgogne à ses États, 555-561.
  - **Charibert.**
  - **Gontran**, ROI DE BOURGOGNE, de 561 à 593 mort sans enfants.
  - **Chilpéric**, ép. Frédégonde.
    - **Clotaire II**, ROI DE BOURGOGNE, de 613 à 628.
      - **Dagobert**, ROI DE BOURGOGNE, de 628 à 638.
        - **Clovis II**, ROI DE BOURGOGNE, de 638 à 656.
  - **Sigebert**, ép. Brunehaut.
    - **Childebert II**, ROI DE BOURGOGNE, de 593 à 596.
      - **Thierry II**, ROI DE BOURGOGNE, de 596 à 613, sous la tutelle de Brunehaut.

peuple barbare, le peuple des Lombards. Sur lui courent d'effrayantes histoires ; on raconte que, pendant sept ans, il a ravagé l'Italie, dépouillant les églises, tuant les prêtres, qu'il porte la lèpre avec lui, et que, dans sa férocité, il n'hésite pas à commettre les cruautés les plus abominables. Il appartient aux Bourguignons de tenir en respect ce dangereux voisin. En 569, une armée commandée par un certain Amatus se porte au-devant des Lombards qui ont passé les Alpes avec leurs femmes et leurs enfants ; elle subit un tel désastre que le nombre des morts ne peut être évalué ; son chef est tué, et les envahisseurs repassent les monts chargés de butin. Mais les Bourguignons ne perdent pas courage. Les Lombards étant revenus presque aussitôt, une nouvelle armée marche contre eux, sous les ordres d'un autre officier appelé Mummol, les arrête au passage de l'Isère, les refoule jusqu'à Embrun, et, après trois défaites successives, leur impose ces conditions humiliantes : accepter le patronage des Francs, leur payer un tribut annuel de 12000 sous, ne pas prendre de rois sans leur consentement (574).

LES VILLES. CHALON-SUR-SAÔNE.

Chalon-sur-Saône est la résidence habituelle des Mérovingiens de Bourgogne. Là se trouvent la prison royale, l'atelier monétaire, le bureau des douanes ; là sont reçus les envoyés des nations étrangères. Les rois y vivent, entourés de la foule de leurs courtisans et de leurs domestiques, parmi lesquels on distingue cinq grands officiers : le référendaire, chargé de la garde du sceau, le sénéchal, préposé à la surveillance des villas royales, le connétable, chef des écuries, le chambrier, gardien de la chambre et du trésor, le spataire ou porte-épée. La ville a été très embellie par l'évêque Agrécula, qui y « éleva un grand nombre d'édifices, bâtit des maisons et construisit une église soutenue par des colonnes, ornée de marbres de diverses couleurs et de peintures en mosaïque ». Sur l'autre rive de la Saône se dressent le couvent et la basilique vénérés de Saint-Marcel. Des conciles furent réunis à Chalon en 579, 602, 603 ; mais

le plus célèbre est celui qui se tint, en 585, à Mâcon, une ville où les rois résidaient aussi volontiers. Avallon, Tonnerre, Saint-Jean-de-Losne sont également nommés.

DIJON AU VIe SIÈCLE.

Dijon ne joue encore aucun rôle politique et ne figure même point parmi les diocèses. Cependant Grégoire de Tours trace de la future capitale de la Bourgogne ce tableau flatteur :

Dijon est bâti au milieu d'une plaine riante, dont les terres sont si fertiles et si productives, que les champs labourés une seule fois avant les semailles n'en donnent pas moins de très riches moissons. Au midi coule la rivière d'Ouche, qui est très poissonneuse; du nord vient une autre petite rivière (le Suzon), qui entre par une des portes, passe sous un pont, ressort par une autre porte, et entoure les remparts de son eau rapide; devant cette dernière porte, elle fait tourner des moulins avec une étonnante vélocité. Dijon a quatre entrées, tournées vers les quatre parties du ciel; ses murs sont ornés de trente-trois tours, et, jusqu'à vingt pieds de haut, ils sont faits en pierre de taille; le dessus est bâti en moellons. Ils ont en tout trente pieds de hauteur et quinze pieds d'épaisseur. Il y a dans les environs des sources précieuses; du côté de l'Occident sont des montagnes très fertiles, couvertes de vignes qui fournissent aux habitants un si noble falerne qu'ils ne font aucun cas du vin d'Ascalon [1].

Des fouilles, exécutées de nos jours, ont permis de constater l'exactitude de cette description. Les parties de muraille, mises à découvert, sont formées de moellons de pierre blanche, liés par un mortier « tellement dur qu'on n'en détache qu'avec peine des fragments », et revêtus de morceaux de sculpture qui présentent leur paroi brute au dehors. Au temps de Grégoire de Tours, la ville avait en outre un baptistère, deux églises consacrées à saint Étienne et à saint Jean, une grande abbaye située hors les murs, l'abbaye Saint-Bénigne. Lorsque Chramne, fils de Clotaire Ier, révolté contre l'autorité paternelle, se fut emparé de Chalon, il s'avança jusqu'à Dijon, comptant y trouver un

1. Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs*, III, 19.

plus sûr asile, mais les soldats qui le poursuivaient ne lui laissèrent pas le temps de s'y établir (556).

LES PAGI.

Au point de vue administratif, la Bourgogne mérovingienne se divise en circonscriptions appelées *pagi* (au singulier, *pagus*, pays), subdivisées en centaines ou en vicariats et portant généralement le nom de la principale localité qui s'y trouve. Ces *pagi*, qui existaient déjà sous les Burgondes et se conservèrent avec quelques modifications de détail sous les Carolingiens, sont, pour la Bourgogne proprement dite, au nombre de quatorze : le Laçois (*pagus latiscensis*), dont la ville principale, Latisco, était située sur le mont Lassois, à 7 kilomètres de Châtillon-sur-Seine; le Duesmois (*pagus duismensis*, Duesme-sur-Seine); le Tonnerrois (*pagus tornodorensis*, Tonnerre); l'Avallonnais (*pagus avalensis*, Avallon); l'Auxois (*pagus alsensis*, Semur); l'Attoar (*pagus Attoariorum*), dans la vallée de la Vingeanne, avec la ville d'Ates proche de Fontaine-Française; l'Oscheret (*pagus oscariensis*, Saint-Jean-de-Losne), c'est-à-dire la basse vallée de l'Ouche et de la Tille; le Dijonnais (*pagus divionensis*, Dijon); le pays de Mesmont (*pagus magnimontensis*), où Mesmont avait remplacé Malain détruit pendant les guerres; le Beaunois (*pagus belnensis*, Beaune), séparé par la Dheune du Chalonnais (*pagus cabillonensis*, Chalon); le Mâconnais (*pagus matiscensis*, Mâcon); l'Autunois (*pagus augustodunensis*, Autun); l'Amaous (*pagus amaus*, Auxonne).

COMTES ET PATRICES.

A l'exception du Duesmois qui fut toujours uni à l'Auxois, chaque pagus a un *comte*, assisté de centeniers ou de vicaires. Nommé par le roi et toujours révocable, il administre au sens propre du mot, commande l'armée et rend la justice aux petits comme aux grands; le concile de Mâcon de 585 retranche de la communion le comte qui aura fait tort aux orphelins et aux veuves, et déclare « digne de ceux auxquels de grandes causes sont confiées, d'attacher de

l'importance à celles des moindres personnes, car c'est en méprisant les petites choses qu'on se laisse peu à peu entraîner vers le mal ». Quelquefois aussi on rencontre des *ducs* ou *patrices*. Leur dignité est la plus haute et la plus enviée, et ils paraissent avoir été avant tout des chefs militaires. Les plus souvent nommés sont : Agrécula et Celsus, « un homme de haute stature, aux épaules larges, au bras vigoureux, fier dans son langage, toujours prêt à répliquer, versé dans la connaissance du droit ». Amatus et Mummol étaient également des patrices.

LE CLERGÉ.

L'Église catholique, dont la défaite des Burgondes ariens avait assuré le triomphe, occupe dans l'État une place éminente, qu'elle gardera pendant tout le moyen âge. Aux trois anciens diocèses de Langres, Autun, Chalon est venu s'en ajouter un quatrième, celui de Mâcon. Chacun d'eux se partage en archidiaconés, et, dans chaque archidiaconé, on trouve un certain nombre de paroisses. Assisté par les archidiacres, les prêtres et les diacres, l'évêque s'occupe des intérêts religieux des fidèles, mais, au cours de ses tournées, il reçoit leurs doléances contre les officiers du roi et s'efforce de leur faire rendre justice.

Le clergé régulier prend aussi, à cette époque, une grande importance. Les premiers moines avaient été des solitaires, retirés au fond des cavernes ou dans des huttes de branchage construites de leurs propres mains : tels Eptadius d'Autun « qui vivait en pleine solitude montagnarde », et Valentin du Laçois, ancien fonctionnaire de Théodebert, « qui abandonna le palais pour se réfugier dans une grotte où il resta longtemps isolé ». Au début du VIe siècle, l'un d'eux, Jean de Réomé, se rendit au monastère de Lérins, sur les côtes de Provence, en rapporta la règle de saint Macaire, et l'appliqua à l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean qu'il avait fondée. D'autres monastères, Saint-Seine, Bèze, Saint-Bénigne, Saint-Marcel, suivirent cet exemple, et, lorsque la règle bénédictine eut été recommandée par le

concile d'Autun de 570, elle fut généralement adoptée. Ces cloîtres n'étaient pas seulement des lieux de prière, mais de travail. Trois déserts existaient alors en Bourgogne, le désert de Réomé entre Montbard et Tonnerre, le désert du Morvan et celui du Jura; ils étaient recouverts de forêts séculaires habitées par les bêtes sauvages, et leurs branches entrelacées formaient des fourrés où l'on ne pouvait pénétrer qu'en rampant. Les moines les défrichèrent en grande partie, soutenus par leur religion. « Seigneur, disait saint Seine, toi qui as fait le ciel et la terre et qui te rends aux vœux de celui qui t'implore, de qui dérive tout bien et sans lequel sont inutiles les efforts de la faiblesse humaine, si tu m'ordonnes de me fixer dans cette solitude, fais-le-moi connaître et mène à bien les commencements que tu as déjà accordés à ma dévotion. »

LES MŒURS MÉRO-VINGIENNES.

D'après cette organisation, l'on pourrait croire que le pays n'avait rien perdu à changer de maître et que l'ordre y régnait sous les Mérovingiens, comme au temps des Romains. Il n'en est rien. Sous l'influence des Barbares, plutôt effleurés que pénétrés par la civilisation romaine, les mœurs sont devenues singulièrement violentes. Aucune société ne fut aussi brutale et ne vécut d'une vie aussi agitée que la société mérovingienne. En Bourgogne, elle fut ce qu'elle était ailleurs. Le meurtre et le vol y étaient d'usage courant. Un simple récit, emprunté à l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, en fournira la démonstration saisissante.

L'évêque de Verdun, Désiré, étant mort dans cette ville, on mit à sa place un des citoyens de Verdun nommé Agiricus. Or Siagrius, son fils, gardant la mémoire d'outrages commis envers son père, et se souvenant que, sur l'accusation portée par Sirivald devant le roi Théodoric, son père avait été non seulement dépouillé de ses biens, mais encore soumis à des supplices, tomba sur Sirivald avec une troupe de gens armés et le tua de la manière que je vais dire : Un matin, par un brouillard épais, lorsque le jour permettait encore à peine de distinguer les objets, il se rendit à une villa de Sirivald nommée Fleurey, sur le territoire de Dijon [1]; et un des amis de

1. Le village actuel de Fleurey-sur-Ouche.

Sirivald étant sorti de la maison, ils crurent que c'était Sirivald lui-même et le tuèrent. Mais, comme ils s'en revenaient, croyant avoir triomphé de leur ennemi, un esclave de Sirivald leur apprit qu'ils avaient tué, non le maître, mais un homme de sa maison. Alors ils retournent sur leurs pas, cherchent de nouveau Sirivald, et, ayant découvert la chambre dans laquelle il avait coutume de dormir, ils en attaquent la porte, dont ils essaient pendant longtemps de forcer l'entrée; et, comme ils ne pouvaient y parvenir, ils démolirent un des murs de côté, entrèrent et tuèrent Sirivald à coups d'épée [1].

LE BON ROI GONTRAN.

Si de telles monstruosités sont possibles, c'est que les rois ne valent pas mieux que leurs sujets. Gontran, fils de Clotaire Ier, qui régna sur la Bourgogne de 561 à 593, est le plus célèbre d'entre eux et passe pour le meilleur. Il a en effet de grandes qualités : il est juste, charitable, pacifique, aimable; il a la fierté de sa race et fait tous ses efforts pour maintenir la concorde entre ses parents. Quand il visite une ville, il commence par se rendre dans les églises pour prier; il invite les prêtres à sa table, cause familièrement avec eux, ne leur parle en dînant que de Dieu, d'aumônes, de constructions d'églises, et, au dessert, il leur fait chanter les parties de messe qui sont de leur emploi. Il ne manque ni les veilles, ni les jeûnes. Sa puissance est immense, car dans son royaume entrent non seulement les cités d'Autun, de Mâcon, de Chalon, de Langres, mais encore celles de Troyes, Auxerre, Bourges, Nevers, Lyon, Grenoble, Embrun, Gap, un moment même Paris et Marseille, au total soixante-trois diocèses, les deux tiers de la Gaule. Les contemporains l'appellent « le bon roi Gontran »; ils lui attribuent des miracles de son vivant et racontent qu'après sa mort il fut pleuré, même par les étrangers.

Ces éloges ne doivent pas faire illusion. Dans la langue du temps, bon signifie simplement pieux. Gontran est un grossier personnage, qui, renvoyant des ambassadeurs sans s'être accordé avec eux, les fait couvrir de boue, de fumier, de crottin de cheval. Il entretient des concubines sous son toit. Il a fait mettre à mort, sans forme de procès, son beau-

1. Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs*, III, 35.

père Magnachaire, ses beaux-frères, son conseiller Boanthe, deux médecins qui n'avaient pas su guérir sa femme de la dyssenterie. Naturellement les gens qui se sentaient menacés ont cherché à se débarrasser de lui; des assassins ont été apostés jusque dans les églises. Gontran en est venu alors à craindre pour sa vie; il n'ose plus sortir sans être entouré de satellites, il tue pour ne pas être tué, et cet homme implacable offre un spectacle presque bouffon. Un dimanche, après avoir écouté la messe à Saint-Marcel de Châlon, il se tourne vers le peuple et lui tient ce discours :

« Je vous conjure tous, hommes et femmes qui m'écoutez, daignez me conserver une foi inviolable et ne me tuez pas, comme vous avez fait de mes frères. Qu'il me soit permis d'élever, au moins pendant trois ans, mes neveux qui sont devenus mes fils adoptifs, de peur (ce qu'à Dieu ne plaise) qu'après ma mort vous ne périssiez avec ces enfants, quand il n'existera plus de notre famille un seul homme pour vous défendre [1]. »

COMTES ET ÉVÊQUES.

Ce pouvoir central, menacé et méprisé, est incapable d'assurer l'application des lois. Le voudrait-il d'ailleurs qu'il ne le pourrait pas, avec les fonctionnaires dont il dispose. Les comtes achètent leurs charges au lieu de les obtenir par leur mérite, et, malgré la belle déclaration de Gontran « qu'il ne vend pas le sacerdoce à prix d'argent », les évêques font souvent de même. Parmi eux, il en est de bons, comme Mummol, évêque de Langres, « chaste, aimant la justice et pratiquant la charité », et son successeur, Grégoire, « tellement adonné aux jeûnes, aux aumônes et à la prière, qu'il brille dans le ciel comme un nouvel ermite ». Mais beaucoup sont d'anciens fonctionnaires du palais, qui ont reçu l'épiscopat pour prix de leurs services ou l'ont payé de leurs deniers, et ils aiment mieux combattre avec le casque et la lance qu'avec la croix.

De tels hommes ne reculent devant rien pour satisfaire leurs appétits. Quand le roi cherche à les arrêter, ils se révoltent. Ennius Mummol, le vainqueur des Lombards,

1. Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs*, VII, 8.

était entré dans la carrière administrative en dépouillant du comté d'Auxerre son père Péonius. Ses succès militaires l'emplirent d'orgueil. En 581, il ne craignit pas de se soulever contre Gontran. Des ducs, des évêques, un prétendu fils de Clotaire nommé Gondovald, coururent le rejoindre sous les murs d'Avignon, et les conjurés purent se croire un moment maîtres de la situation. Déjà Gondovald, qui avait laissé croître sa chevelure, se faisait prêter serment comme roi. Heureusement pour Gontran, son neveu, le roi Childebert, sentit la puissance monarchique menacée et se rapprocha de lui. L'armée royale, commandée par le patrice Æghylan et le comte Leudisclus, battit Gondovald et le tua. Mummol, bien qu'on lui eût promis la vie sauve, fut exécuté à Chenôve (585).

LES ÉPIDÉMIES.

Les luttes civiles venant s'ajouter aux luttes étrangères créaient un état de guerre continuel, dont les campagnes souffraient cruellement. A cette époque aussi commence la série de ces épouvantables fléaux, que l'absence d'hygiène et le manque de voies de communication déchaînèrent sur le moyen âge. En 571 a lieu une épidémie de peste ou de variole. Le mal se manifeste à l'aine ou à l'aisselle, par une plaie « semblable à un serpent », et le virus se répand si vite que les malades, privés presque aussitôt de connaissance, meurent le second ou le troisième jour. Chalon et Dijon perdent une bonne partie de leur population. En 580, une autre maladie enlève un grand nombre de personnes, parmi lesquelles la reine Austrechilde; cinq ans après, de violentes inondations amènent une terrible famine.

BRUNEHAUT ET DAGOBERT.

Pour triompher de ce désordre, il aurait fallu fortifier le pouvoir royal. Quelques efforts furent faits dans ce sens. Brunehaut, qui gouverna la Bourgogne pendant quinze ans environ (598-613), au nom de son petit-fils Thierry, y montra, bien qu'elle eût soixante ans passés, « cette sagacité dans le

conseil et cette habileté dans l'administration » dont parle Grégoire de Tours. Elle transporta à Autun le siège de la royauté et accorda toute sa confiance au Romain Protadius. Énergique et clairvoyant, celui-ci s'employa surtout à remplir les caisses de l'État : le patrice Æghylan, dont les immenses richesses appauvrissaient le trésor, fut exécuté. Protadius ayant été tué, un autre Romain, Claudius, le remplaça, et ses meurtriers, Uncelenus et Wulf, eurent, le premier le pied coupé, le second la tête tranchée à Fauverney (606). Dagobert continua cette politique. Il fit rentrer dans le domaine du fisc des terres qui en avaient été indûment distraites, et entreprit, l'an 629, un grand voyage à travers la Bourgogne. Il s'arrêta successivement à Langres, Dijon, Saint-Jean-de-Losne où il résida plusieurs jours, Chalon, Autun, Auxerre, Sens, dormant et mangeant à peine, uniquement préoccupé de rendre la justice, sans considération de présents ou de personnes. Il fit tuer, par le duc Amalgaire et le patrice Willibald, son oncle Brodulf qui conspirait contre son autorité. « La nouvelle de sa venue, dit un chroniqueur, inspira un admirable effroi aux évêques et aux grands, et donna une grande joie aux pauvres. »

Mais Dagobert mourut prématurément, et Brunehaut eut une fin lamentable. Les grands de Bourgogne, qui la haïssaient, la livrèrent à son ennemi, le roi Clotaire II, et la malheureuse reine, conduite à Renève, sur les bords de la Vingeanne, après avoir été, pendant trois jours, promenée sur le dos d'un chameau, à la vue de toute l'armée, fut attachée par les cheveux, un pied et un bras, à la queue d'un cheval sauvage qui la mit en pièces (613). Ses restes, transportés à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, ont été retrouvés en 1632, dans un coffre de plomb, avec quelques morceaux de charbon et une molette d'éperon, qui servit, croit-on, à piquer au flanc l'animal chargé de lui rompre les membres [1].

1. *Notice sur le tombeau de Brunehaut*, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. III.

LES MAIRES DU PALAIS.

Les grands confièrent alors le pouvoir à l'un d'entre eux, le maire du palais. C'était primitivement un fonctionnaire désigné par le roi pour maintenir l'ordre parmi les personnages de la cour; ce fut désormais le représentant élu des comtes et des évêques, chargé par eux de placer la royauté en tutelle. Le premier connu est Warnachaire Ier, un homme « modeste et charitable, qui distribuait tous ses biens aux pauvres » (599), mais le plus puissant fut Warnachaire II. Il avait dirigé la révolte contre Brunehaut, et Clotaire II, pour le récompenser, lui promit de ne jamais le dépouiller de sa prérogative : pendant treize ans (613-626), il fut en effet le vrai maître de la Bourgogne. A sa mort, les grands jugèrent imprudent de laisser la dignité de maire dans sa famille. Ils tuèrent son fils Godin, qui avait épousé sa belle-mère pour se créer un titre de plus à l'héritage paternel, et Flaochat, choisi par eux à l'assemblée d'Orléans, dut confirmer par écrit et par serment tous les honneurs et toutes les dignités dont ils avaient été précédemment investis. Cela n'empêcha pas le patrice Willibald de lui faire la guerre. Les deux adversaires se rencontrèrent une première fois sous les murs de Chalon; on les sépara. Cinq mois après, ils se rejoignirent devant Autun avec leurs partisans, et Willibald vaincu fut mis à mort (642).

SAINT LÉGER.

L'anarchie grandissait. Une dernière tentative fut faite pour l'arrêter, celle de saint Léger. Né vers 616 d'une riche famille franque qui habitait probablement l'Alsace, saint Léger fut envoyé, encore enfant, auprès de Clotaire II; mais il le quitta pour suivre à Poitiers son oncle Diddon, évêque de cette ville. Diddon lui enseigna tout ce que savaient alors les puissants du siècle, et lui donna les ordres. Léger devint successivement archidiacre, abbé de Saint-Maixent, et, après un nouveau séjour à la cour où la reine Bathilde l'appela pour instruire le jeune roi Clotaire III, il fut fait évêque d'Autun (661). A ce moment, les

grands de Bourgogne avaient rencontré un ennemi redoutable dans le maire du palais de Neustrie, Ébroïn ; il ne leur était plus permis de quitter leurs terres sans autorisation et la plus légère faute était punie de mort. L'évêque d'Autun se mit à la tête de la résistance. Ébroïn, revêtu du costume monastique, fut enfermé à l'abbaye de Luxeuil, et son vainqueur devint, sous le nom du roi Childéric, le véritable chef de l'État. Mais, par sa jeunesse passée à la cour et son tempérament, saint Léger était un homme de gouvernement, et de plus il appartenait à l'Église. Une fois maître du pouvoir, il travailla de toutes ses forces à rétablir l'ordre ; il restaura la discipline dans le clergé bourguignon et se montra, par tous ses actes, un sévère justicier. Aussi ses anciens amis se retournèrent-ils contre lui. Aux fêtes de Pâques de 673, il alla rejoindre Ébroïn dans sa prison, puis, une révolution du palais l'en ayant fait sortir, il fut assiégé dans Autun par Deddon, évêque de Chalon, et Waimir, duc de Champagne, emmené prisonnier dans un monastère et mis à mort (676).

« Alors, dit son biographe, les hommes qui avaient été condamnés à l'exil reviennent sans crainte, comme des serpents pleins de venin ont coutume, au retour du printemps, de quitter les cavernes qu'ils habitent pendant l'hiver. Leur fureur s'exhale avec une telle violence et produit un tel trouble dans la patrie qu'on croit à la venue de l'Antéchrist. Les gouverneurs de provinces s'attaquent les uns les autres avec des haines terribles, et, comme il n'y a pas de roi établi au faîte du pouvoir, chacun voit la justice dans sa propre volonté, et agit sans redouter aucun frein. »

LES INVASIONS ARABES.

Les ennemis extérieurs, les Arabes surtout, profitèrent de la situation. Le VIIIe siècle fut pour la Bourgogne un siècle de ruines. Autun, en décadence depuis la chute de l'Empire romain, avait réussi à se relever, grâce aux largesses de Brunehaut et de saint Léger. Brunehaut y bâtit une église dédiée à saint Martin, un monastère de femmes con-

sacré à sainte Marie; saint Léger répara les monuments anciens, décora les églises de voiles d'or et de mosaïques, construisit un hospice auprès de la basilique de Saint-Nazaire. Au mois de septembre 725, les Arabes détruisirent la ville, après l'avoir systématiquement ruinée. Ils revinrent encore en Bourgogne, quelques années après, dévastant, incendiant, souillant les lieux saints, emmenant les habitants prisonniers en Espagne (731). Puis ce fut Waïfre, duc des Wascons, qui ravagea tout le pays entre Autun et Chalon, brûla la villa royale de Malay et rentra chez lui, chargé de butin, sans avoir été inquiété (761).

CHAPITRE IV

LE RÉGIME CAROLINGIEN. LES DUCS BÉNÉFICIAIRES[1]

LES GUERRES CAROLINGIENNES.

LES Carolingiens commencèrent par délivrer la Bourgogne de ses envahisseurs. Charles Martel, après l'avoir visitée en personne, confia sa défense contre les Arabes à des officiers expérimentés, particulièrement à son frère, le duc Childebrand; puis, au retour d'une expédition contre les Frisons, il descendit jusqu'à Arles pour prévenir un retour offensif des infidèles établis en Provence (736). Pépin dévasta l'Auvergne, dont le comte, Chilping, s'était allié aux Wascons, et ceux-ci étant revenus en compagnie des

1. SOURCES : On trouve des renseignements épars dans la *Continuation de Frédegaire*, les *Annales carolingiennes*, les *Histoires de Flodoard et de Richer* et les *Capitulaires des rois francs* (éd. Borétius et Krause, 2 vol., 1883-1897, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, série in-4). Il existe aussi tout un groupe de sources bourguignonnes : la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon* et la *Chronique de Saint-Pierre de Bèze* (dans les *Analecta divionensia*); les *Annales de Sainte-Colombe de Sens*, la *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif*, les *Gestes des évêques d'Auxerre* (dans la *Bibliothèque historique de l'Yonne* de Quantin et Duru). Voir aussi : Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, Paris, 1664; Garnier, *Chartes bourguignonnes inédites des IXe, Xe et XIe siècles*, Paris, 1845; Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, 1876.

OUVRAGES MODERNES : D. Plancher, *Histoire générale de Bourgogne*, t. I (beaucoup d'erreurs). A. de Terrebasse, *Histoire de Boson et de ses successeurs*, in-8, Vienne, 1875. Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, in-8, Paris, 1901, avec appendice sur *Richard le Justicier*. W. Lippert, *Geschichte des westfränkischen Reichs unter König Rudolf*, Leipzig, 1885. Lot, *Les derniers Carolingiens*, in-8, 1890. Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny*, t. I, 1868.



Auvergnats, le comte de Chalon, Adalard, les massacra sur les bords de la Loire (762). Les Bourguignons se montrèrent reconnaissants envers leurs libérateurs : envoyés par Charlemagne contre les Arabes d'Espagne, ils se comportèrent vaillamment. Dans la suite, un certain nombre d'entre eux prirent part aux guerres fratricides qui suivirent la mort de l'empereur. Enrôlés dans l'armée du comte Warin, qui suivait, avec Adrebald, abbé de Flavigny, le parti de Louis le Pieux, ils fortifièrent soigneusement Chalon, afin de pouvoir s'y réfugier en cas de danger. Mal leur en prit. En 834, les soldats de Lothaire, après avoir bataillé pendant cinq jours et incendié les faubourgs de la ville, s'en emparèrent. Ils volèrent les trésors des églises et mirent le feu en plusieurs endroits : tous les monuments furent anéantis, à l'exception d'une petite basilique consacrée à saint Georges. Neuf ans après, on trouve encore Warin et ses compagnons prenant part à la sanglante bataille de Fontenoy-en-Puisaye, livrée à trente kilomètre d'Auxerre, qui décida du sort de l'empire carolingien (25 juin 841).

LES MISSI.

Les guerres ne sont cependant pas toute l'histoire de la Bourgogne, à cette époque. Les Carolingiens ont eu un gouvernement remarquable en ce sens que, tout en maintenant les institutions antérieures, ils réussirent à diminuer le désordre qui régnait dans la société; ils y arrivèrent, en créant au-dessus des comtes et des évêques des fonctionnaires royaux munis de pleins pouvoirs, les *missi*. Au IXe siècle, ceux-ci parcourent fréquemment la Bourgogne, communiquant les derniers capitulaires, écoutant les plaintes des particuliers, mettant fin aux procès. En 839, arrivent dans l'Autunois le comte Adalard et l'évêque Leudon, chargés de réconcilier le comte d'Autun Eccard et l'évêque Vulfad, qui se disputent la possession d'une villa. Ils convoquent, au nom du roi, tous les habitants; Vulfad apporte des chartes du roi Pépin et du comte Nibelung, fils du duc Childebrand; les missi les examinent et

prononcent. Ces fonctionnaires ne sont d'ailleurs pas les premiers venus. L'un d'eux possède de nombreux domaines dans l'Autunois « avec des serviteurs des deux sexes », une chapelle pleine d'objets précieux destinés au culte, croix, calices, corporal, ampoules, une bibliothèque où se rencontrent, à côté des *Évangiles*, les *Gestes des Lombards* et la *Chronique de Grégoire de Tours*.

LE MALL.

La surveillance des missi porte ses fruits. Le mall (*mallum publicum*), c'est-à-dire le tribunal du comte, se déplace sans cesse « pour entendre les causes de tout le monde et les terminer par un jugement droit »; le comte préside, entouré des scabins et de tous les hommes libres venus à son audience; la sentence rendue est consignée dans un document officiel. Thierry, comte d'Autun sous Louis le Pieux, fut un juge particulièrement actif. Plusieurs procès-verbaux, rédigés à peu près sur le même type, émanent de lui. « Sache, dit l'un d'eux, que Fredelus s'est présenté au mall du comte Thierry, où celui-ci siégeait, assisté de plusieurs scabins, pour réclamer comme son esclave une femme appelée Adalberte. Huit hommes l'accompagnaient, qui affirmèrent unanimement que les parents de cette femme, Adalbert et Humberte, avaient été, lui serf, elle serve, et que Fredelus les tenait du légitime héritage de son père; puis ils jurèrent, sur les reliques, qu'ils avaient été vraiment témoins de ce fait. Alors, ladite esclave fut restituée à Fredelus. Cela eut lieu la septième année du règne de l'empereur Louis [1]. »

CHARLES LE CHAUVE.

Pendant les luttes civiles, la Bourgogne, disputée entre les fils de Louis le Pieux, avait passé littéralement de main en main, suivant le sort des batailles ou les combinaisons des diplomates. Le règlement d'Aix de 817 l'attribua

1. Texte entier du document dans Pérard, *Recueil de pièces curieuses*, p. 35.



L'ÉPOQUE FRANQUE



CHARLES LE CHAUVE
ET
SA COUR.

Bibl. nat., ms. lat. n° 1.

Pl. 3, p. 62.

à Lothaire, réserve faite de l'Autunois et de l'Avallonnais concédés à Pépin, puis le premier partage de Worms la donna à Charles le Chauve (829). Reprise par Lothaire en 831, elle revint à Charles au second partage de Worms (839), et le traité de Verdun, dont les préliminaires avaient eu lieu à Mussy-sur-Seine et dans une petite île de la Saône proche de Mâcon, la lui laissa définitivement (843). Ce fut pour elle un heureux événement.

Ce prince tant décrié eut en Bourgogne un bon gouvernement. Il aimait cette fidèle contrée où, chassé de ses États du nord par son frère Louis le Germanique, il avait trouvé un sûr asile et où il put s'installer en 861, avec sa femme et ses enfants, pour préparer la conquête de la Provence. Isaac, évêque de Langres, Gerbold, évêque de Chalon, Lambert, évêque de Mâcon, Adalgaire, évêque d'Autun, furent parmi ses conseillers; leur signature se lit au bas du fameux acte de Ponthion de 876, par lequel l'Église franque confirma Charles le Chauve dans la dignité impériale que le pape Jean VIII venait de lui accorder. En échange, le clergé bourguignon fut comblé de bienfaits. Le monastère Saint-Bénigne de Dijon, dont l'église tombait en ruines, fut restauré, et le nombre des moines doubla rapidement ; la basilique Saint-Nazaire d'Autun et l'église de Flavigny furent reconstruites ; des moines, qui avaient apporté à Tournus les reliques de saint Philibert, reçurent le terrain et les privilèges nécessaires pour fonder une abbaye. Deux fils du roi, Lothaire le Boiteux et Carloman, entrèrent à Moutiers-Saint-Jean. Les missi continuèrent leurs tournées. En novembre 853, Teutbold, évêque d'Autun, Isaac, évêque de Langres, Abbon, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, Isembard et Daddon visitent l'Autunois, le Mâconnais, le Dijonnais, le Chalonnais, l'Attoar, le Tonnerrois, le Beaunois, le Duesmois, tandis que Hugue, Goszon et Nibelung se rendent dans le Nivernais, l'Auxerrois et l'Avallonnais. En février 865, d'autres missi sont envoyés, porteurs d'instructions spéciales destinées à tous les « évêques, abbés, abbesses, comtes et fidèles du royaume de Bourgogne ».

ALLOCUTION D'UN MISSUS AUX DIJONNAIS.

L'allocution adressée aux Dijonnais par un de ces officiers nous a été conservée. Elle est extrêmement curieuse dans son esprit et dans son texte :

Vu les nécessités connues de vous et les désordres excessifs qui ont eu lieu dans ce royaume, comme vous savez, notre seigneur Charles (le roi Charles le Chauve) a réuni, au milieu de février, à Quierzy, plusieurs fidèles de son royaume, évêques, abbés, comtes et autres, et il leur a transmis ces articles confirmés par eux, pour vous les annoncer et vous exhorter à les observer..., ainsi que tous les chrétiens établis dans notre circonscription.

1. Dans le premier article, il est dit que nous vous rappellerons l'honneur dû à la sainte église de Dieu par tous les fidèles chrétiens. Qu' [en conséquence] ses immunités ne soient violées par personne; que ses biens sacrés et ses revenus ne soient enlevés par personne; que les nones et les décimes[1] soient fidèlement acquittés; que les prêtres et les ministres de Dieu ne soient pas deshonorés, ni frappés, ni chassés de leur église ou repris sans le consentement de leur évêque; que les églises détruites soient restaurées. Si quelque homme transgresse ces ordres, qu'il soit frappé d'anathème, contraint par le comte, et condamné à l'amende du ban royal.

2. Que les religieuses, les veuves, les orphelins et les pauvres ne soient opprimés d'aucune sorte et que leurs biens ne soient dérobés par personne. Et que partout où ils ont été opprimés, ils soient secourus par les évêques, les comtes et les missi royaux, et que leurs oppresseurs soient contraints en toutes choses.

3. A ceux qui, demeurant à l'intérieur de la patrie, commettent des rapines, détruisent des maisons, tuent des hommes sans motif, font du tort à autrui, l'oppriment, envoient paître dans les prés défendus, ravagent les moissons des autres, notre seigneur fait savoir « qu'ils seront d'abord jugés par l'autorité épiscopale, contraints ensuite par les moyens légaux dont le comte dispose, et qu'ils paieront en outre une amende de 60 sols ». Et si on ne peut les faire obéir, qu'ils soient menés en la présence du roi, pour recevoir un juste châtiment....

4. Que personne n'enlève les veuves ou les vierges..., ne ravisse, ne deshonore ou n'épouse une femme consacrée à Dieu, sous peine d'être frappé de l'anathème ecclésiastique et jugé publiquement.

6. Que la justice royale soit rendue avec toute diligence....

8. Que chaque prêtre, dans sa paroisse, dresse la liste de tous les malfaiteurs, voleurs, ravisseurs, adultères, incestueux, homicides, larrons, et qu'il les mette hors de l'église, à moins qu'ils ne veuillent

1. Neuvième et dixième partie des produits de la terre; de « décimes » est venu « dîme ».

faire pénitence. S'ils ne veulent s'amender, qu'ils soient conduits en présence de l'évêque[1]. »

LES INVASIONS NORMANDES.

Si ces principes avaient été appliqués d'une manière constante, la Bourgogne aurait retrouvé peu à peu la paix et la prospérité. L'arrivée des Normands ne le permit point.

On sait comment ces audacieux marins, venus de la Scandinavie, parurent un jour devant les côtes de France. Sur leurs barques couvertes de peaux de bêtes, ils remontaient le cours des fleuves, pillant et incendiant les monastères; une fois à terre, ils se transformaient en excellents cavaliers et désolaient au loin la campagne. La Bourgogne leur échappa longtemps, parce qu'obligés, pour y parvenir, de suivre la Seine jusqu'à sa source, ou de tourner le détroit de Gibraltar et de prendre la voie du Rhône, ils hésitèrent devant la longueur du trajet. Leur première attaque ne fut pas heureuse : s'étant avancés en 852 jusqu'à Autun, avec leurs chefs Sydroc et Gotfried, ils furent repoussés par Charles le Chauve, et celui-ci construisit, au confluent de l'Epte et de l'Andelle, le château de Pitres qui leur fermait « l'entrée de la Bourgogne ». Charles mort, l'audace des Normands grandit et fut cette fois couronnée de succès. En 878, ils arrivèrent devant Dijon, prirent Bertilon, abbé de Saint-Bénigne, et lui coupèrent la tête. En 885, les Bourguignons, désireux de prévenir un nouveau malheur, se portèrent à leur rencontre jusqu'à Rouen; la trahison de Ragnold, duc du Mans, les empêcha de combattre ; ils revinrent « accablés de tristesse, n'ayant rien fait d'utile ». L'année suivante, Charles le Gros, pour obtenir la retraite des Normands qui assiégeaient Paris, leur permit de piller à l'aise cette Bourgogne que l'invasion avait à peine touchée. Les pirates remontèrent la Seine et l'Yonne, et, s'ils ne réussirent pas à prendre Sens après six mois de siège, ils commirent dans tout le pays force rapines, meurtres et

1. Boretius et Krause, *Capitularia regum Francorum*, t. II, p. 291-292 (daté 857, après février).

incendies. Les monastères de Saint-Pierre de Bèze et de Saint-Germain d'Auxerre furent à peu près anéantis (886-889).

RESTAURATION DU ROYAUME DE BOURGOGNE.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, la Bourgogne continuait à jouir de la demi-autonomie que les Mérovingiens lui avaient laissée. Les annalistes du temps opposent sans cesse la Bourgogne à la France, et, dans les capitulaires, elle est parfois qualifiée de royaume. Malgré l'archevêque de Lyon, Agobard, qui demandait énergiquement que la loi des Francs lui fût appliquée, les rois carolingiens se bornèrent à modifier, par des dispositions additionnelles, certains articles de la loi Gombette. Tout contribuait ainsi à entretenir chez les Bourguignons la mémoire de leur ancienne indépendance. Ils s'en souvinrent dans leur détresse et résolurent de se séparer de la monarchie franque. A l'assemblée de Mantailles[1] du 15 octobre 879, ils élurent roi de Bourgogne un personnage fameux par sa naissance, sa bravoure, son expérience politique, Boson, fils du comte lorrain Bivin et beau-frère de Charles le Chauve.

Depuis longtemps déjà, lit-on dans le procès-verbal de cette réunion, les évêques, les princes et toute la nation manquaient de défenseurs, et la mort du dernier roi ne laissait aucun espoir d'une meilleure destinée, si bien que beaucoup se demandaient si l'église de Dieu n'allait pas bientôt s'écrouler, rongée dans ses entrailles, non seulement par un ennemi invisible, mais par des ennemis visibles. Dans leur inquiétude, et après avoir consulté les plus nobles de la société pour trouver une solution, ils se sont tournés vers Dieu, lui demandant bon conseil et prompt secours, à lui qui est le Roi des rois, qui a le soin des mortels et qui dirige le cours des siècles. Alors Dieu, qui connaît tous les cœurs et toutes les volontés et qui voyait le tourment des grands et des petits, s'est montré miséricordieux, et il a désigné l'homme de la situation, celui qui avait été le lieutenant et le conseiller indispensable de l'empereur Charles, celui qu'avait distingué le fils de cet empereur, celui enfin qui n'est pas connu seulement dans les Gaules, mais en Italie, et que le pape Jean a aimé comme son propre fils[2].

1. A 20 kilomètres de Vienne (Isère).
2. Boretius et Krause, *Capitularia regum Francorum*, t. II, p. 365-369.



C'était une véritable restauration de l'ancien royaume burgonde qui s'accomplissait, ainsi qu'en témoignent les vingt-quatre souscriptions épiscopales placées au bas de l'acte de Mantailles[1]. Cependant les rois carolingiens avaient encore assez de force pour défendre leur droit. Carloman, petit-fils de Charles le Chauve, à qui la Bourgogne avait été donnée par le partage d'Amiens (mai 880), marcha contre l'usurpateur, lui enleva Mâcon et Vienne, et le rejeta au sud de cette ville. Mais alors eut lieu un événement qui prouve bien qu'il y avait quelque chose de changé dans les idées des Bourguignons.

RICHARD LE JUSTICIER.

Parmi les comtes qui administraient la Bourgogne, le plus valeureux était Richard, comte d'Autun. Frère de Boson et, comme lui, beau-frère de Charles le Chauve, il avait suivi le roi en Italie et mérité de le remplacer pendant son absence, en qualité de vicaire impérial. Les Normands rencontrèrent en lui un redoutable adversaire. Suivant l'usage, ils ravageaient la Bourgogne par le fer et par le feu, sans rencontrer de résistance; le monastère de Bèze avait été de nouveau incendié, et les moines de Saint-Bénigne avaient dû couper en deux le corps de saint Grégoire de Langres pour le dissimuler. Richard se porta au-devant des pirates, les vainquit au combat d'Argenteuil[2], et les obligea à rétrograder (28 décembre 892); il les battit encore à Saint-Florentin (5 juillet 898). Telle fut alors la sécurité de la Bourgogne que les moines, qui fuyaient à travers la France emportant sur leur dos les reliques des saints, y affluèrent de toutes parts avec leurs précieux fardeaux. Dijon reçut les reliques de saint Médard, évêque de Soissons, et de saint Silvain, évêque de Thérouanne; Beaune eut celles de saint Flocel, martyr de Verdun, et de saint Baudèle, martyr de Nimes;

1. Ce sont celles des archevêques de Vienne, Lyon, Tarentaise, Aix, Besançon; des évêques d'Autun, Valence, Grenoble, Vaison, Die, Maurienne, Gap, Toulon, Chalon, Lausanne, Apt, Mâcon, Arles, Viviers, Marseille, Orange, Avignon, Uzès, Riez. Cf. p. 38.
2. Canton d'Ancy-le-Franc (Yonne).

Bèze abrita les reliques de saint Prudent d'Aquitaine, et Tonnerre celles de saint Florent. Le corps de saint Vivant, disciple d'Hilaire de Poitiers, transporté dans l'Amaous, donna naissance au monastère du même nom.

Les Bourguignons furent émerveillés de ces résultats. Ils saluèrent avec enthousiasme le héros « enflammé de zèle pour la défense de la patrie et celle des églises qui avait entrepris de chasser les Normands avec l'aide de Dieu », et, trouvant son titre de comte insuffisant, ils le firent duc de Bourgogne (*dux Burgundiæ*), certains textes disent marquis (*marchio de Burgundia*). Richard se montra digne de cet honneur. Il s'entoura d'une cour, s'intéressa au choix des évêques, et fit de deux braves soldats, Regnard, vicomte d'Auxerre, et son frère Manassès, ses principaux lieutenants. Les Normands ayant pillé les environs d'Auxerre, il les rejoignit devant Chartres, en compagnie de Robert duc de France, et en fit un tel massacre que 6 800 cadavres furent retrouvés après la bataille, non compris ceux que l'Eure avait entraînés ou qui restèrent ensevelis dans les bois (20 juillet 911). Il fut surnommé le Grand, ou encore le Justicier, « parce que personne, dit le chroniqueur de Saint-Bénigne, n'eut jamais, plus que lui, le goût de la justice[1] ».

Lorsqu'il mourut, le 1er septembre 921, les Normands recommencèrent leurs incursions. De leur côté, les Hongrois devenaient menaçants. Il parut indispensable de maintenir la charge qui venait d'être si utilement remplie, et, pendant tout le xe siècle, la Bourgogne eut des ducs à sa tête.

LES DUCS BÉNÉFICIAIRES.

Le duché de Bourgogne (*ducatus Burgundiæ*), qui naissait ainsi à l'histoire, diffère profondément de ce qu'il fut plus tard. Son étendue était considérable. Il comprenait, outre les diocèses d'Autun, Chalon, Langres, Mâcon, ceux

1. Il existe à la bibliothèque municipale de Dijon, fonds Baudot, n° 223, un manuscrit intitulé *Histoire de Bourgogne*, qui est une monographie de Richard le Justicier.

de Nevers, Auxerre, Troyes, et l'archidiaconé de Sens, qui n'avaient fait partie, ni de la « province des Éduens » ni du royaume burgonde. Mais ses chefs n'avaient pas la souveraineté et ne constituaient pas une dynastie. Ils étaient des officiers, que le roi carolingien avait acceptés pour gouverner la Bourgogne à sa place et surtout la défendre contre les invasions; liés à lui par un serment de fidélité, ils devaient recevoir à chaque changement de règne une nouvelle investiture; en principe, ils étaient toujours révocables. Sauf dans les comtés d'Autun, d'Auxerre et de Nevers, administrés directement par les ducs, les anciens comtes furent maintenus et jouirent d'une large indépendance. Suivant l'expression des vieux historiens bourguignons, les ducs étaient « bénéficiaires », non propriétaires [1].

LES DUCS DU Xe SIÈCLE.

Les successeurs de Richard le Justicier furent : Raoul (921-936), fils aîné de Richard, gendre du roi Robert et roi de France lui-même après la mort de ce dernier, un prince « ennemi des malfaiteurs, énergique et instruit », qui battit les Normands sur la Seine et rejeta les Hongrois en Italie; Hugue le Noir (936-943), frère de Raoul, qui occupa Langres, provoqua la jalousie du duc de France, Hugue le Grand, et dut lui abandonner son duché; Hugue le Grand (943-956), qui, occupé ailleurs, confia l'administration de la

1. **Tableau généalogique des premiers ducs bénéficiaires (famille de Richard le Justicier).**

Le comte Bivin, abbé de Gorze.

Boson, comte d'Autun, 8 novembre 879; roi de Bourgogne, 15 octobre 879, † 897?	Richard le Justicier, comte d'Autun, 882; DUC DE BOURGOGNE vers 898, †, 1er septembre 921, ép. Adélaïde.	Richilde, épouse, le 22 janvier 870, Charles le Chauve.

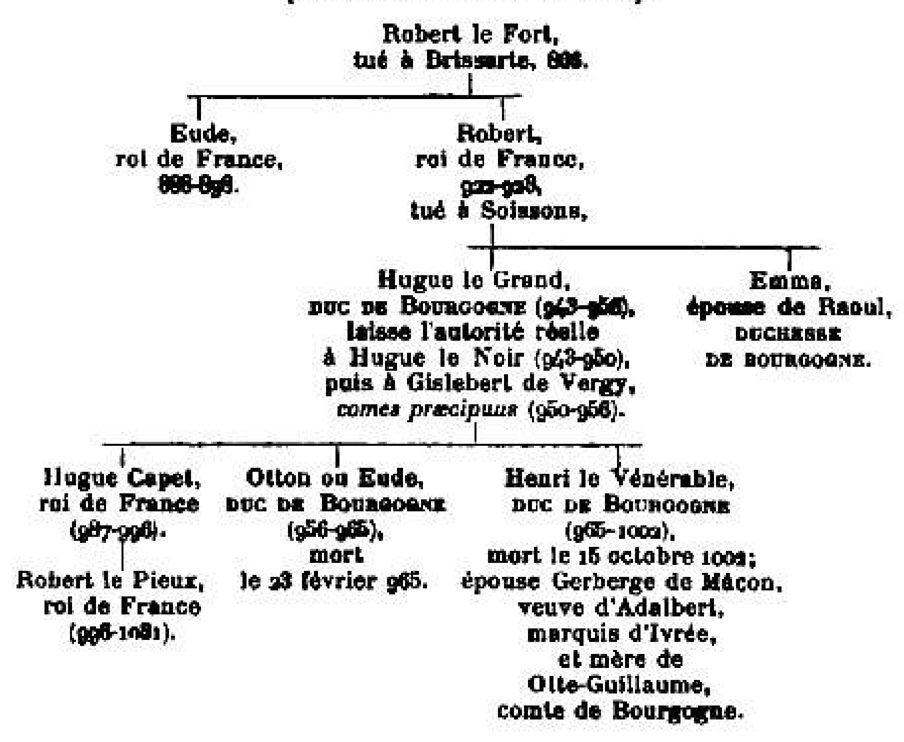
Enfants de Richard le Justicier :

Raoul, DUC DE BOURGOGNE en 921, roi de France, 923-936.	Hugue le Noir, DUC DE BOURGOGNE, 936-943, † 950.	Irmingarde, épouse Gislebert de Vergy.

Bourgogne à son prédécesseur, Hugue le Noir, puis à son fidèle ami, Gislebert de Vergy, gendre de Richard le Justicier; Otton ou Eude (956-965), fils de Hugue le Grand, qui « mourut, jeune et sans enfants »; Henri le Vénérable (965-1002), frère d'Otton, un ancien clerc, qui se montra au pouvoir « homme de bonnes mœurs et plein de douceur, en un mot un homme ecclésiastique[1] ».

Il semble que ces ducs aient résidé de préférence dans le nord : ils recevaient leur sépulture à Sainte-Colombe de Sens ou à Saint-Germain d'Auxerre. Leur fidélité envers la royauté ne se démentit pour ainsi dire jamais. La chronique de Saint-Bénigne vante l'obéissance de Richard le Justicier à Charles le Simple. Hugue le Noir aide Louis IV d'Outre-Mer à s'emparer de Laon. A l'avènement de Lothaire, Hugue le Grand se fait confirmer la possession du duché qui lui a été précédemment conféré; quand il meurt, son fils Otton vient trouver le roi, se déclare publiquement son

1. **Tableau généalogique des derniers ducs bénéficiaires (famille de Robert le Fort).**



fidèle, et obtient, seulement après cette cérémonie, la remise de la Bourgogne. Henri contribue à repousser l'invasion allemande de 978. Cependant, avec les comtes jaloux de cette suprématie naissante, les ducs ont parfois des difficultés. Gislebert, fils de Manassès, se révolte contre Raoul qui refuse de lui abandonner la place d'Avallon (931); un comte prend Dijon (931), un autre Beaune (958). Le roi Lothaire en profite pour occuper Dijon à son tour et y faire acte de souveraineté; chassé par Robert de Troyes, il y rentre et y installe une garnison (961). A ces guerres et aux maux qu'elles comportent, se joignent les fléaux habituels, orages, tremblements de terre, famines. La famine de 942, qui fit périr presque tous les bœufs, fut l'une des plus violentes.

ORIGINES DE LA FÉODALITÉ.

Pendant que le duché se constituait ainsi à travers une grande incertitude et beaucoup de confusion, des modifications profondes se produisaient dans l'état social de la Bourgogne. La société franque comprenait deux espèces d'hommes, les libres et les non-libres, serfs proprement dits et colons. Elle n'avait pas de nobles, c'est-à-dire de privilégiés formant une caste fermée; mais ceux qui possédaient la terre ou avaient rempli d'importantes fonctions dans l'État, les « puissants (*potentes*) », ainsi qu'on les nomme, constituaient une sorte d'aristocratie. Au temps des ducs bénéficiaires, la classe des libres disparaît presque complètement au profit de cette aristocratie. Trop faibles pour se défendre avec leurs seules ressources contre les multiples dangers qui les environnent, contre les riches qui convoitent leurs terres et les Normands qui les pillent, ils font abandon de leur personne et de leurs biens en échange d'une protection. Les actes de cette nature sont de plus en plus fréquents dans les chroniques bourguignonnes, notamment dans celle de Saint-Pierre de Bèze. Un certain Lambert se donne à l'abbaye, pour la servir avec sa femme Eremburge et ses enfants, Dominique et Framire; un soldat, nommé Humbert, aban-

donne l'alleu qu'il a reçu de son père, « sans que personne puisse y contredire ». Un autre soldat, Erembert de Longchamp, fait don de son bénéfice tout entier « de telle sorte que ni lui ni ses héritiers ne puissent le revendiquer »; il est « de noble famille », mais les guerres, que se font les faux chrétiens, l'ont ruiné « à ce point qu'il n'a eu qu'à vendre son bénéfice et à le livrer à des mains étrangères ».

Les grandes abbayes de Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Bénigne de Dijon, Flavigny, Sainte-Colombe de Sens, dotées par les rois de larges immunités, profitent de ce remaniement de la société; de même, les comtes de Chalon et de Mâcon. D'autres hommes en bénéficient également. Ce sont les chefs de bandes qui se sont construit, sur les points élevés du territoire, des fertés (*firmitates*), des forteresses (*castella*), contre lesquelles le flot des Normands est venu se briser, d'où ils ont pu aussi dominer les habitants de la contrée et les asservir. Ainsi la population se divise peu à peu en seigneurs et en vassaux ou en serfs. C'est la féodalité qui commence.

L'ABBAYE DE CLUNY.

Parmi les abbayes, la plus riche en terres et en hommes, bien que de création récente, est assurément celle de Cluny, fondée par Guillaume d'Aquitaine en 910 dans le diocèse de Mâcon.

Je donne aux saints apôtres Pierre et Paul, avait dit ce pieux personnage, tout ce que je possède à Cluny, situé sur la rivière de Grosne, fermes, oratoires, vignes, champs, prés, sous la condition qu'un monastère régulier y sera construit en leur honneur, et que là se réuniront des moines vivant selon la règle de saint Benoît, possédant, détenant et gouvernant à perpétuité les choses données.... Que les moines et toutes ces choses soient sous la puissance et la domination de l'abbé Bernon, qui les gouvernera tant qu'il vivra, selon sa science et sa puissance; mais, après sa mort, que les moines aient le droit et la faculté d'élire librement pour abbé et pour maître un homme de leur ordre, suivant le bon plaisir de Dieu et la règle de saint Benoît.

En même temps, Guillaume d'Aquitaine affranchissait Cluny de la surveillance des évêques de Mâcon, pour le

placer « sous la protection exclusive des saints Apôtres, ayant pour défenseur le pontife de Rome », et il invitait les moines à bâtir leur monastère « dans la plénitude de leur cœur [1] ».

Cette constitution assurait à Cluny une véritable indépendance. Elle lui valut pour abbés des hommes de grande énergie, Odon, Aymar, Maïeul, Odilon, Hugue. Secondés par l'abbé Guillaume de Saint-Bénigne de Dijon [2], un Italien à l'esprit hardi et au caractère autoritaire, ils entreprirent de relever les monastères bourguignons qui avaient périclité pendant les troubles. La règle bénédictine fut appliquée à la lettre; les bâtiments conventuels furent reconstruits. Cluny réforma ainsi Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Pierre de Bèze, Saint-Michel-Archange de Tonnerre, Saint-Vivant de Vergy, Moutiers-Saint-Jean, en attendant que son action s'étendît sur le monde entier, auquel il fournit des évêques et des papes.

ORIGINES DE L'ART BOURGUIGNON.

L'art bénéficia de cette réforme. Les premiers monuments bourguignons n'avaient été que la reproduction des monuments romains. Les églises, construites après le triomphe du christianisme et qui sont restées les constructions essentielles du moyen âge, furent des basiliques sur le modèle italien. Elles avaient un plan cruciforme, un atrium, une abside, un plafond de bois, et renfermaient quantité de reliques contenues dans des coffres précieux, ou des corps saints tout entiers déposés dans de vastes sarcophages de pierre ou de marbre. Telles étaient, à Autun, les églises de Saint-Symphorien et de Saint-Nazaire, à Dijon, celles de Saint-Étienne et de Saint-Jean, remplies de sépultures « en marbre de Paros », à Chalon, celles qui furent bâties par le roi Gontran et l'évêque Agrécula. Or la plupart avaient été incendiées pendant les guerres civiles et les invasions

1. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 124 (18 septembre 910).
2. Sur l'abbé Guillaume, voir, comme source essentielle, sa Vie dans la *Patrologie latine* de Migne, t. 162, et, comme livre : Chevalier, *Le vénérable Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon*, 1875.

païennes. Dès le xᵉ siècle, les moines se mirent à les relever; mais trop peu expérimentés encore pour les couvrir entièrement en pierre, ils voûtèrent les bas-côtés en laissant sur la grande nef une charpente apparente, comme cela se voit près de Chaumont, à l'église de Vignory. Dans ces basiliques, la partie la plus vénérée était la *crypte* ou *confession*, placée derrière le chœur et qui renfermait les ossements du confesseur à qui l'édifice était consacré. Telle la crypte de Flavigny, qui remonte peut-être au règne de Charles le Chauve. Elle est portée par de robustes colonnes; les chapiteaux sont décorés de feuilles d'acanthe, de figures à peine formées, de dessins géométriques qui rappellent l'ornementation barbare. Ainsi l'architecture paraît timide et la sculpture grossière.

C'est en effet le propre du xᵉ siècle d'avoir commencé beaucoup de choses et de n'en avoir fini aucune. Il a créé le duché, la féodalité, la réforme monastique, l'art roman; mais, si peu qu'on y regarde, on s'aperçoit bien vite que ce duché est inachevé, cette féodalité confuse, cette réforme incomplète, cet art embryonnaire. Du moins la Bourgogne est-elle prête pour une vie nouvelle.

DEUXIÈME PARTIE

LE DUCHÉ DE BOURGOGNE

CHAPITRE PREMIER

LES DUCS CAPÉTIENS[1]

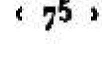
LA GRANDE FAMINE DE 1033.

UN moine bourguignon, qui vivait dans les premières années du XIe siècle, Raoul Glaber, raconte que, de son temps, une épouvantable famine se produisit en Bourgogne :

On essayait de fuir la mort en déracinant les arbres dans les forêts, en arrachant l'herbe dans les vallées; mais tout cela ne ser-

1. SOURCES : Raoul Glaber, *Cinq livres d'histoires*, éd. Prou, 1886. *Chronique de Tournus*, dans Chifflet, *Histoire de Tournus*. *Chronique de Hugue, abbé de Flavigny*, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, SS. VIII. *Vie de Hugue, abbé de Cluny*, dans Migne, *Patrologie latine*, t. 159. Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, éd. Le Prévost, 1840-1855. *Chronologie de Robert, chanoine de Saint-Marien d'Auxerre*, et *Chronique* (champenoise) d'*Albéric de Trois-Fontaines*, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, in-f°, t. XXVI et XXIII. *Actes des ducs de Bourgogne*, dans Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*. Pérard, *Recueil cité*. — A consulter en outre, pour la participation des ducs aux croisades, le *Recueil des historiens des croisades*; *historiens occidentaux*, et, pour leurs rapports avec les rois de France : le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (notamment Vies de Louis VII par Suger, de Philippe-Auguste par Rigord, de saint Louis par Joinville), les *Historiæ Francorum scriptores* de Duchesne, et les *Layettes du Trésor des Chartes*.

OUVRAGES MODERNES : Dom Plancher, *Histoire générale de Bourgogne*, t. I et II. Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives*, 9 vol. in-8, 1885-1905 (capital), et, du même auteur, différents articles dans l'*Annuaire historique* et le *Bulletin des*





vait à rien. On vit alors, grâce aux tortures de la faim, reparaître ces atrocités si rares dans l'histoire; on vit des hommes se jeter sur la chair humaine.... Un scélérat eut l'imprudence d'en porter au marché de Tournus, afin de la vendre cuite comme celle des animaux; il fut arrêté, convaincu de son crime et jeté au feu. Un autre se leva pendant la nuit pour voler cette chair qu'on avait enfouie en terre : il en mangea et fut condamné au même supplice.

Dans la forêt de Châtenay, à trois milles de Mâcon, auprès d'une chapelle dédiée à saint Jean et éloignée de toute habitation, un scélérat s'était bâti une cabane, où il égorgeait les voyageurs pour se repaître de leurs cadavres. Un jour, un homme vint lui demander l'hospitalité avec sa femme pour prendre quelques moments de repos; mais, en scrutant des yeux tous les coins de la cabane, il aperçut des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants. Aussitôt, tout troublé et blême de peur, il veut sortir, malgré les efforts de son hôte qui prétend le retenir contre sa volonté. Mais la peur double la force du voyageur qui finit par s'échapper avec sa femme et s'empresse de courir à la ville. Il communique aussitôt au comte Eude et à tous les habitants l'horrible découverte qu'il vient de faire. Un grand nombre d'hommes sont envoyés sur-le-champ pour contrôler la vérité de son récit; ils arrivent à la hâte et trouvent cette bête féroce dans sa tanière, avec quarante-huit têtes d'hommes qu'il avait égorgés et dont il avait déjà dévoré la chair; emmené dans la ville, il fut attaché à une poutre, puis jeté au feu. J'ai été moi-même témoin de son supplice.

Beaucoup de gens pétrissaient avec ce qui leur restait de farine ou de son une terre blanche pareille à l'argile et en faisaient des pains pour apaiser les tortures de la faim. Nul autre espoir d'échapper à la mort. Mais ils n'obtinrent pas de ce moyen le succès qu'ils en attendaient. Ces malheureux avaient la figure blême et décharnée, la peau tendue et gonflée; ils parlaient d'une voix grêle et qui ressemblait au cri plaintif d'un oiseau qui va expirer. Il y avait trop de morts pour qu'on pût songer à les ensevelir; des troupes de loups, qu'attirait depuis longtemps l'odeur des cadavres, accouraient dévorer leur proie. Comme on ne pouvait donner à tous les morts un tombeau à part en raison de leur grand nombre, des personnes remplies de la grâce de Dieu creusèrent en quelques endroits des fosses vulgairement appelées charniers. On y jetait 500 corps et quelquefois plus, suivant la profondeur de la fosse. Ces cadavres gisaient pêle-mêle, à moitié nus, souvent même dans une nudité complète.

sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Kleinclausz, *Le gouvernement de la Bourgogne sous les premiers ducs capétiens* (1032-1162), en latin, 1902. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, 1885 (important pour l'établissement de la maison capétienne). Luchaire, *Louis VII et Philippe-Auguste*, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, 1901; Cartellieri, *Philipp II August, König von Frankreich*, 2 vol. in-8, 1899-1905 (importants pour le règne de Hugue III). Elie Berger, *Histoire de Blanche de Castille*, 1895 (important pour la régence d'Alix de Vergy et les débuts de Hugue IV).



A défaut de cimetière, on ensevelissait les morts dans les carrefours ou dans les fossés qui bordaient les champs.

Parfois des malheureux entendaient dire autour d'eux qu'il y avait des pays où le fléau sévissait moins cruellement. Ils partaient pour s'y rendre, mais ils tombaient épuisés et mouraient en chemin. Cette mortalité effrayante dura trois ans, en punition des péchés des hommes [1].

CONQUÊTE DE LA BOURGOGNE PAR ROBERT LE PIEUX.

Quelques années auparavant, le 15 octobre de l'an 1002, Henri, dernier des ducs bénéficiaires, mourut à Pouilly-sur-Saône sans laisser d'enfants. Deux candidats à sa succession se présentèrent : son beau-fils, le comte de Bourgogne Otte-Guillaume, et son neveu, le roi de France Robert le Pieux. Très populaire en Bourgogne, Otte-Guillaume avait été choisi par le duc défunt pour le remplacer ; il comptait dans son parti Brunon de Rouci, évêque de Langres, Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, Landry, comte de Nevers, et tous les possesseurs de châteaux qui craignaient que le roi ne mît un terme à leurs usurpations. Robert le Pieux n'avait qu'un partisan parmi les nobles, Hugue de Chalon, évêque d'Auxerre. Du moins possédait-il une bonne armée et l'alliance de Richard, duc de Normandie.

Les troupes royales mirent d'abord le siège devant Auxerre ; elles furent repoussées, bien que le roi eût dirigé l'assaut, cuirasse au corps et casque en tête (1003). Robert le Pieux ne se laissa pas décourager. Presque à chaque printemps, il renouvela son expédition, acquérant toujours quelque nouvel avantage. Il prit ainsi Beaune (1004), Avallon, dont les habitants se rendirent, mourant de faim derrière leurs remparts à demi ruinés (1005), Auxerre, Sens. En 1015, il arriva sous les murs de Dijon qui dépendait alors des évêques de Langres. Deux officiers, Humbert de Mailly et le vicomte Guy le Riche, avaient pris les mesures nécessaires à la défense de la place, tandis que l'abbé Guillaume mettait en sûreté les objets précieux de son monastère ; mais Brunon de Rouci mourut, et son successeur, Lambert de Vignory,

1. Raoul Glaber, *Histoires*, IV, 4 (à l'année 1033).

céda au roi en toute propriété la ville et le comté de Dijon. Les seigneurs bourguignons reconnurent le droit du vainqueur. Otte-Guillaume se contenta à tout jamais de la possession du comté de Bourgogne (1016).

LA PAIX DE DIEU.

Robert le Pieux prit possession du duché et l'administra avec une grande libéralité [1]. Accompagné par Hugue de Chalon, il visita Dijon, Auxerre, Avallon, distribuant aux pauvres d'abondantes aumônes; il détruisit le château de Mirebeau qui était devenu un véritable repaire de brigands, et propagea la paix de Dieu. A Héry, près d'Auxerre (1018), dans le Chalonnais, le Beaunois, le Dijonnais, se tinrent de grandes assemblées, « où furent rédigées, une par une, les dispositions relatives à ce qu'il ne fallait pas faire et aussi à ce qu'il fallait faire pour être agréable au Seigneur ». La foule se pressait autour de l'autel chargé des reliques des saints; les évêques discouraient; une proclamation suivie de serments terminait la cérémonie.

Chrétiens, dit un de ces documents, écoutez le pacte de la paix. Je m'engage à ne point violer les asiles, si ce n'est contre tout malfaiteur qui enfreindrait la présente paix. Je n'attaquerai ni le clerc, ni le moine, ni ceux qui les accompagnent sans armes. Je ne me saisirai point du bœuf, de la vache, du porc, du mouton, de l'agneau, de la chèvre, de l'âne, de l'ânesse, ni du fardeau dont ils sont chargés; il en sera de même des oiseaux, du coq et de la poule, à moins que je n'en aie besoin pour des éperviers, et, dans ce cas, je les paierai deux deniers. Je n'enlèverai pas la jument non ferrée ni son poulain encore indompté. A aucun je ne prendrai son mulet, sa mule, son cheval ou d'autres animaux qui seraient en pâturage, à moins qu'ils ne m'aient causé quelque dommage; et, s'ils m'ont causé quelque dommage, je ne les tuerai point, mais les rendrai à leur maître, s'il a réparé le dommage dans l'espace de huit jours. Je ne brûlerai ni ne détruirai les moissons, à moins que je ne trouve mon ennemi à cheval et armé. Je ne couperai pas les vignes d'autrui ni ne les arracherai. Je ne vendangerai que celles qui m'appartiennent.

1. Robert le Pieux, sans doute pour ménager les susceptibilités des Bourguignons, donna en 1015 le titre de duc de Bourgogne à son second fils Henri, alors âgé de neuf ans; mais il gouverna sous son nom, et quand Henri devint roi désigné, à la mort de son frère aîné Hugue (1027), le titre de duc de Bourgogne fut supprimé.

Je n'attaquerai ni ne dépouillerai les charretiers qui conduisent les grains, les vivres et autres marchandises. Je ne détruirai pas les moulins et n'en enlèverai pas les denrées excepté en temps de guerre. Je n'aurai point à mon service des voleurs et ne favoriserai point leur brigandage [1].

ÉTABLISSEMENT DE LA MAISON CAPÉTIENNE.

Tant de bienfaits n'empêchaient pas les Bourguignons de regretter leur ancienne autonomie et d'en souhaiter le retour. La reine Constance favorisa leurs vues. Cette femme, autoritaire et sans scrupules, préférait à son fils aîné Henri, son second fils, Robert, parce qu'il avait, disait-elle, « une volonté plus forte et une énergie plus grande que son frère », et, à défaut du trône, elle désirait lui assurer un bel apanage. Poussés par elle, les deux jeunes princes se révoltèrent contre leur père. Tandis que Henri enlevait le château de Dreux, Robert se jetait sur la Bourgogne, occupait Beaune et Avallon. La mort de Robert le Pieux et l'avènement de Henri, qui devint le roi de France Henri Ier, interrompirent momentanément les hostilités; mais Constance forma bientôt contre le nouveau roi une coalition dans laquelle entrèrent de nombreux seigneurs, parmi lesquels le comte de Troyes. Les rebelles s'emparèrent de plusieurs villes du domaine royal, Senlis, Sens, Béthizy, Poissy. Après une nouvelle série de combats livrés autour de Tonnerre et de Sens, Henri fut trop heureux d'obtenir la soumission de son frère en lui abandonnant la Bourgogne.

Il la lui cédait « pour en jouir en pleine propriété et passer à ses héritiers », selon les termes d'un document déposé jadis au trésor des chartes de Dijon, c'est-à-dire qu'après avoir acquitté leurs obligations féodales envers le roi de France, leur suzerain, les ducs de Bourgogne étaient libres désormais de gouverner l'État à leur guise et de le transmettre à leur descendance (1032). En un mot, ils constituaient une dynastie.

1. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I, p. 129-130.

DIJON, CAPITALE DU DUCHÉ.

Le nouveau duché était moins étendu que celui des ducs bénéficiaires. Il ne comprenait ni l'Auxerrois, ni le Sénonais, ni le Nivernais, ni le Langrois, et il ne conservait qu'un droit de suzeraineté sur le comté de Troyes. Cependant, il lui restait les diocèses d'Autun, de Chalon, de Mâcon, presque en entier, la partie méridionale du diocèse de Langres, et ainsi ses chefs continuaient de régner des deux côtés de la montagne. Ils se choisirent en outre une bonne capitale.

Autun, Chalon-sur-Saône, Auxerre, avaient été jusque-là les villes principales de la Bourgogne. Dijon fut désormais la tête du pays (*caput Burgundiæ* [1]). La ville avait beaucoup grandi depuis Grégoire de Tours; en dehors du castrum romain, deux nouveaux quartiers s'étaient formés autour de la basilique Saint-Jean et de l'abbaye Saint-Bénigne : la Chrétienté, dont le doyen de Saint-Jean était le chef, le Cloître, habité par les serviteurs de l'abbé de Saint-Bénigne et placé sous sa juridiction. D'autre part, Dijon était doué d'une grande force de résistance, ainsi que l'avaient prouvé les événements du xᵉ siècle. Lorsque les moines fuyant les Normands arrivèrent avec leurs reliques, ils les déposèrent de préférence dans ses églises, parce que, dit un contemporain, « ils ne pouvaient trouver nulle part une plus sûre retraite ». Celui qui possède Dijon, déclare un autre, « est certain de ranger sous la loi la majeure partie de la Bourgogne ».

ROBERT Iᵉʳ SANS TERRE (1032-1076).

Les débuts de la nouvelle dynastie furent néanmoins difficiles, car elle était extrêmement pauvre : seuls quelques droits de garde et de gîte sur les terres des abbayes et les droits régaliens, inaliénables de leur nature, lui appartenaient. Robert Iᵉʳ a raconté lui-même comment il fit rechercher, aussitôt après son avènement, « les droits que ses prédécesseurs avaient exercés, les terres qui relevaient de lui,

1. *Vie du prévôt Garnier*, dans Pérard, *Recueil de pièces curieuses*, p. 125.



en un mot tout ce qui lui revenait en vertu de la loi d'hérédité ». Cette enquête, dont il attendait « anxieusement » les résultats, lui apprit qu'à la faveur des dernières guerres, les seigneurs s'étaient approprié presque entièrement les biens du duc Henri. Voulant empêcher que l'Auxerrois ne sortît du duché, il se fit battre. Incertain sur son titre, il s'appelle, tantôt « duc des Bourguignons », tantôt « duc et recteur de la Bourgogne inférieure ». On l'a surnommé de nos jours Robert sans Terre.

LES SUCCESSEURS DE ROBERT Ier (1076-1162).

Ses successeurs immédiats, Hugue Ier (1076-1079), Eude Ier dit Borel ou le Roux (1079-1102), Hugue II (1102-1143), Eude II (1143-1162), sont presque aussi effacés que lui. Pacifiques et pieux, dévoués au roi et surtout à l'Église, haïssant l'infidèle et toujours prêts à le combattre, tels sont les traits sous lesquels ils se confondent.

Hugue Ier, ayant perdu sa femme au retour d'une expédition contre les Sarrasins d'Espagne, se retire à Cluny, où il finit ses jours dans l'humilité la plus grande, allant jusqu'à cirer les souliers des religieux. Eude Ier est le bienfaiteur des moines de l'abbaye de Molesme, qui lui font cadeau d'une cuirasse du prix de trente livres; suivant l'exemple de son prédécesseur et frère, il passe les Pyrénées et assiège Tudela pendant deux ans. Hugue II ne paraît que pour jouer le rôle d'arbitre entre ses sujets; il trouve dans la duchesse Mathilde de Turenne la digne compagne de sa vie, et meurt au retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Eude II assiste au concile de Soissons de 1155, où il est décidé que « de la Pâque prochaine, pendant une durée de dix ans, toutes les églises du royaume et toutes leurs possessions, tous les cultivateurs qui les habitent avec leurs troupeaux et aussi les marchands, jouiront de la sécurité des chemins, obtiendront justice, vivront en un mot dans la paix et la sécurité ». Sa mauvaise santé ne lui permet pas de combattre pour la foi, mais il autorise ses officiers à prendre part à la seconde croisade. Il nous reste

de ces ducs quatre cents chartes environ : ce sont presque exclusivement des actes par lesquels, considérant leurs fautes et la nécessité d'acheter le salut de leur âme, ils confirment les privilèges des évêchés et des abbayes, ou bien leur abandonnent les rares parcelles de terre qui leur restent encore[1].

Mais la nécessité de vivre détermine parfois chez eux d'étranges revirements. Robert Ier pille les terres de l'abbé de Saint-Bénigne, tourmente les évêques de Chalon et d'Autun. Eude le Roux, apprenant que saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, accompagné d'une riche escorte, traverse la Bourgogne pour se rendre à Rome, monte aussitôt à cheval avec ses hommes et se lance à la poursuite du prélat; ayant rejoint le cortège, il demande à grands cris et avec un regard terrible qui est l'archevêque, et, sans l'attitude calme de celui-ci, il lui ferait un mauvais parti. Il est vrai que, sentant sa fin prochaine, il accuse devant les moines de saint Bénigne « l'énormité de ses crimes », fait solennellement pénitence, et part pour l'Asie, où il meurt à Tarse en Cilicie, après un violent combat livré aux Musulmans près de Rama.

LE BRIGANDAGE FÉODAL AU XIIe SIÈCLE.

Les seigneurs imitent ces exemples. Soutenu par son frère Étienne et par Humbert, sire de Beaujeu, le comte de Mâcon, Girard de Vienne, se jette sur les terres de l'évêque de Mâcon, du sire de Beaugé et du comte de Forez; il les met au pillage, et terrorise les habitants qui, craignant d'être assassinés, n'osent plus sortir de leurs demeures. Pour ce « tyran », cette « bête féroce », les sentiments ne comptent, ni les trêves. Le vicomte de Mâcon partant pour la Terre Sainte lui remet ses châteaux et sa fille, à condition qu'il la marie avec son fils; Girard prend l'héritage, mais laisse la fille.

Les grandes abbayes bourguignonnes s'étaient prodi-

1. Voir Petit, *Histoire des ducs de la race capétienne*, t. I et II (pièces justificatives et catalogue des actes).

gieusement enrichies depuis le xe siècle. L'abbaye de Cluny possédait, sur toute l'étendue de la Bourgogne, des fermes, des champs, des prés, des vignes, d'où elle tirait d'abondantes ressources. Le comte de Chalon, Guillaume Ier, à la tête d'une troupe de Brabançons, envahit à plusieurs reprises les domaines des Clunisiens, semant partout l'incendie, le vol, le carnage. « A tous les maux que nous subissons, écrit un témoin oculaire, est venue se joindre cette peste des Brabançons, qui, assoiffés de sang, dévastent toutes les localités. Personne ne se sent en sûreté sur cette terre où non seulement les princes, mais aussi les voleurs, sont devenus inutiles. Cette race, de bêtes plutôt que d'hommes, n'est pas nombreuse : ils sont à peine quatre cents. Mais, personne ne leur résistant, ils ne tiennent compte ni de l'âge, ni du sexe, ni de la condition de chacun ; ils n'épargnent ni une église, ni un village, ni un château. » Les bourgeois de Cluny ayant osé sortir de leur ville avec les moines qui portaient la croix et le saint sacrement, furent égorgés, et les moines dépouillés de leurs ornements sacerdotaux.

LOUIS VII EN BOURGOGNE.

Les ducs auraient dû mettre un terme à ces méfaits, mais ils n'en avaient pas la force, et, à cause de leurs propres violences, ils inspiraient de la défiance au clergé. Il n'en était pas de même du roi de France, qui avait une bonne armée et se considérait comme le protecteur-né de toutes les églises du royaume. Sur la demande de l'évêque de Mâcon et de l'abbé de Cluny, Louis VII s'achemina en 1166 vers la Bourgogne. L'armée royale s'empara de Chalon et de Mont-Saint-Vincent ; les Brabançons faits prisonniers furent pendus ; le comte Guillaume fut dépouillé momentanément de son fief ; Girard de Vienne, cité devant la cour du roi, reconnut « qu'il n'avait rien à prétendre sur les terres de l'évêché de Mâcon ». Mais il était difficile aux seigneurs du XIIe siècle de dépouiller leurs mauvaises habitudes, et bientôt Girard recommença la série de ses exploits. Louis VII

revint, avec l'intention bien arrêtée de « mettre un terme aux mauvaises actions des brigands et aux guerres qui sévissaient depuis trop longtemps ». Le comte de Mâcon se présenta humblement devant lui à Vézelay, se déclara son homme, et promit à l'évêque de Mâcon, sous la foi jurée, une paix perpétuelle (1173)[1].

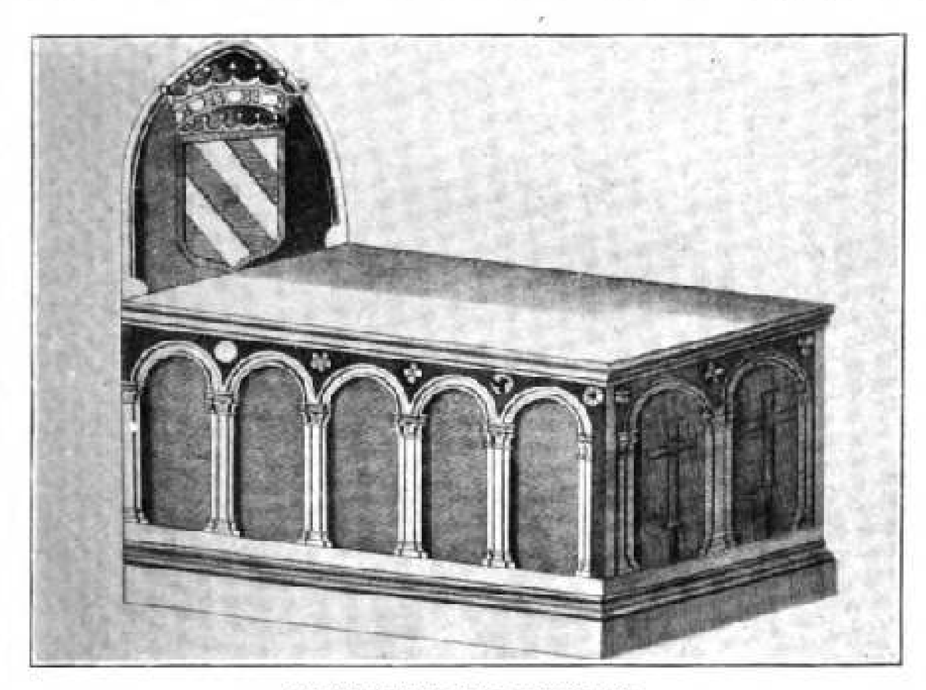
HUGUE III, PHILIPPE-AUGUSTE ET LE SIRE DE VERGY.

Le duché avait alors à sa tête un homme jeune, et dont les premiers actes témoignent d'une singulière énergie, le duc Hugue III (1162-1192). Il avait chassé de la cour sa mère Marie de Champagne, qui prétendait le tenir en tutelle, attaqué le comte de Nevers qui refusait de lui prêter hommage pour certains domaines, et, après l'avoir fait prison-

1. **Tableau généalogique sommaire des premiers ducs capétiens de Bourgogne (1032-1162).**

Robert le Pieux, fils de Hugue Capet, roi de France (996-1031), époux en secondes noces de Constance d'Arles.

- Henri Ier, DUC NOMINAL DE BOURGOGNE de 1015 à 1027, roi de France (1031-1060).
- Robert Ier sans Terre, DUC DE BOURGOGNE, de 1032 à 1076, ép. Hélie de Semur en Brionnais.
  - Henri (mort entre 1070 et 1074), ép. Sibille de Bourgogne.
    - Hugue Ier, DUC DE BOURGOGNE de 1076 à 1079; mort en 1093 moine à Cluny.
    - Eude Ier Borel, DUC DE BOURGOGNE de 1079 à 1102; ép. Mathilde de Bourgogne.
      - Hugue II, DUC DE BOURGOGNE de 1102 à 1143; ép. Mathilde de Turenne
        - Eude II, DUC DE BOURGOGNE de 1143 à 1162; ép. Marie de Champagne, régente de septembre 1162 à avril 1165.
          - Hugue III, né vers 1148.
    - Henri, né vers 1076, mort en 1112, ép. Thérèse de Castille; fondateur du royaume du Portugal.



TOMBEAU DU DUC HUGUE III.
(Autrefois à l'abbaye de Citeaux.)
Dom Plancher, t. I, p. 305.



CRYPTE DE L'ÉGLISE SAINT-BÉNIGNE DE DIJON.



nier, il lui avait imposé le traité de Beaune, par lequel le comte reconnaissait ses obligations, laissait en gage deux mille marcs d'argent, et donnait pour garants de sa promesse les évêques de Langres, d'Autun, d'Auxerre et de Nevers (1174). Un pareil prince ne pouvait admettre qu'un étranger, fût-il roi de France, vînt faire la police dans ses États. Il prêta son concours à Louis VII, ce qui lui valut le quart du comté de Chalon; mais Louis VII mort, il jugea l'occasion propice pour affirmer son autorité et entra dans la coalition formée par les Champenois contre Philippe-Auguste. Il ne craignit même pas de négocier avec l'empereur germanique, qui, maître du royaume de Bourgogne, aurait bien voulu étendre son action sur le duché.

L'habileté précoce du jeune roi déjoua ces intrigues. Du vivant de son père, il s'était rendu à Pierre-Perthuis, où il avait confirmé d'une manière définitive la condamnation de Girard de Mâcon (1180). Il revint cette fois comme roi de France. Hugue III comptait parmi ses vassaux le sire de Vergy, possesseur d'un puissant château entre Beaune et Nuits, aujourd'hui disparu. « L'édifice, bâti en forme de navire, dit un vieil historien, était partout environné du roc, et n'avait qu'une avenue du côté du portail, encore si malaisée et difficile qu'on ne la pouvait gagner, ce qui l'a maintenue en réputation d'une des plus fortes places du pays durant la révolution des siècles[1] ». Le duc de Bourgogne attaqua cette forteresse sous prétexte qu'elle relevait de sa juridiction, « et il avait presque juré par serment que nulle intervention ne serait assez forte pour le décider à en lever le siège ». Le sire de Vergy invoqua le secours de son parent, Garnier de Trainel, sénéchal de Champagne, qui infligea des pertes sérieuses aux Bourguignons. Cependant Hugue ne doutait pas du succès, quand Philippe-Auguste délivra le sire de Vergy et lui rendit son château avec toutes ses dépendances, « en réservant pour lui et ses successeurs le droit de seigneurie » (mars 1186).

1. Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, Paris, MDCXXV.

SIÈGE DE CHÂTILLON-SUR-SEINE.

Une humiliation plus grande attendait Hugue III. Les églises lui reprochaient vivement de ne tenir aucun compte de leurs immunités et de faire peser sur elles des exactions de toutes sortes. Peu de temps après la guerre de Vergy, les envoyés des « évêques, abbés et autres hommes religieux de toute la Bourgogne », vinrent trouver le roi pour lui demander justice. Philippe-Auguste somma Hugue de verser une indemnité de 30 000 livres parisis. N'ayant rien obtenu, il partit pour le duché en compagnie de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et mit le siège devant Châtillon-sur-Seine.

Née pendant les invasions normandes, la petite ville avait rapidement grandi, grâce à sa position à l'entrée de la Bourgogne, et elle avait acquis une grande réputation. « Il existe, raconte l'historien Guillaume le Breton[1], un castrum du nom de Châtillon, noble bourg, honneur de la Bourgogne et son boulevard, que partagent les eaux limpides de la Seine, mère et éducatrice de nobles hommes; nulle part ailleurs on ne trouverait dans le monde des gens supérieurs par leur talent militaire, leur sens, leurs doctrines, leur philosophie, leur connaissance des arts libéraux, leur courtoisie, leur élégance et leur beauté ». Hugue III avait entassé dans la place des armes, du blé, des munitions; les tours avaient été garnies de herses et de claies de bois, les murailles étançonnées et percées de meurtrières; la garnison, nombreuse, avait été placée sous les ordres du fils aîné du duc, le prince Eude. Sans se laisser émouvoir par ces préparatifs, Philippe-Auguste fit avancer ses machines, et, tandis que les Châtillonnais se pressaient sur les remparts, « tourbillonnant comme des fourmis lorsqu'un passant ou un pâtre a mis son bâton dans leur fourmilière »,

1. Guillaume le Breton, chapelain de Philippe-Auguste qu'il suivit dans presque toutes ses campagnes, est l'auteur de la *Philippide*, poème en vers où sont racontés les principaux événements du règne. C'est à lui et à un autre historien de Philippe-Auguste, Rigord, que nous empruntons le récit du siège de Châtillon. Cf. Lapérouse, *Histoire de Châtillon*, 1837.

les Français, stimulés par la présence du roi, ne cessèrent pendant quinze jours, de les assaillir.

Les mangonneaux roulent et brandissent de grosses pierres à coups redoublés; les mantelets et les claies dont on a garni les tours, brisés par cette grêle de cailloux, cèdent, et, à travers ces défenses avancées qui protègent les murailles en les cachant, les créneaux paraissent à découvert. A l'abri de leurs boucliers de cuir et d'osier qui, joints les uns aux autres, forment une tortue au-dessus de leur tête, des troupes d'archers sautent sur le revers des fossés et font pleuvoir, sans discontinuer, les traits sur les murailles, pour empêcher les assiégés de courir, selon l'usage, derrière les créneaux et de ramasser les projectiles qu'ils renverront ensuite contre leurs ennemis.

Les fossés ayant été comblés et les échelles dressées contre les murs, les assaillants, entraînés par Manassès de Mauvoisin et Guillaume des Barres, pénétrèrent dans la ville qui fut incendiée en partie, et firent de nombreux prisonniers, parmi lesquels le prince Eude. Le duc de Bourgogne voyant sa citadelle abattue, son fils captif, vint se jeter aux pieds du roi, « implorant son pardon, promettant de se conformer au jugement de la cour royale et de lui donner pleine satisfaction concernant les églises et les clercs » (juillet 1186). Philippe-Auguste exigea qu'il lui remît trois de ses meilleurs forteresses, mais bientôt, « ayant pris sagement conseil de ses amis », il les lui restitua. Hugue III fut désormais son vassal dévoué. Il le suivit à la troisième croisade, contribua à la prise de Saint-Jean-d'Acre, et reçut, après le départ du roi, le commandement de l'armée, mais il mourut presque aussitôt à Tyr.

EUDE III (1192-1218).

Le prince Eude, devenu duc sous le nom d'Eude III, profita de la leçon. Il soutint Philippe-Auguste contre Innocent III et Jean sans Terre, déclarant qu' « au cas où le seigneur pape ferait au seigneur roi quelque violence ou contrainte », il appuierait celui-ci de tout son pouvoir. Lorsque Philippe répudia Ingeburge de Danemark, Eude se chargea d'arrêter au passage les ambassadeurs du roi danois Knut VI, qui venaient en France pour protester au

nom de leur maître et du Saint-Siège; il les emprisonna et les dépouilla de leurs papiers. S'il n'osa empêcher Innocent III de réunir à Dijon le concile de 1199 où l'interdit fut jeté sur le royaume, il refusa de séparer sa cause de celle de son maître. Mais c'est à Bouvines surtout qu'éclata son dévouement. Il avait amené de nombreux chevaliers, parmi lesquels le brave Galon de Montigny qui eut l'honneur de porter, pendant la bataille, l'étendard royal d'étoffe blanche semé de fleurs de lis. Placé à l'aile droite de l'armée, Eude combattit, malgré son embonpoint, avec tant d'acharnement qu'il eut un cheval tué sous lui et qu'un poète évoque à son sujet le souvenir des héros de l'antiquité :

> Ki véist le duc de Bourgogne,
> Com il féroit, à tel besongne,
> Bien li peust membrer d'Ogier,
> Quar il n'i quéroit nul dangier,
> Ainc feroit cos pour desmembrer :
> Plusiors en fit d'Ector membrer [1].

Auparavant, le duc de Bourgogne réalisant un désir « de tout son cœur », avait participé à la croisade des Albigeois. Les agents pontificaux purent lever sur toute l'étendue de ses États la dîme nécessaire à « l'œuvre sainte et coûteuse » qui allait être entreprise. Aux côtés du légat Arnaud Amalric, Eude participa au siège de Béziers et à la prise de Narbonne. Lorsqu'on lui offrit les domaines du vicomte de Béziers Raimond-Roger, il répondit fièrement « qu'il avait assez de terres et de seigneuries comme cela, sans prendre celles du vicomte et le deshonorer, et qu'il lui semblait qu'on lui avait fait assez de mal sans lui prendre son héritage ». Simon de Montfort ayant été choisi à sa place, il consentit « par bonté d'âme » à demeurer encore quelque temps, mais, après l'échec des croisés devant le château de Cabaret, il rentra chez lui (1209).

Par sa bravoure et ses vertus, ce loyal soldat avait con-

1. Qui vit le duc de Bourgogne, — comme il frappait, à telle besogne — bien lui put souvenir d'Oger, — car il ne se préoccupait point du danger, — mais frappait coups pour démembrer, — plusieurs en fit d'Hector souvenir. (*Chronique rimée*, de Philippe Mouskel, vers 21 963-21 969.)



quis une grande autorité. Il obtint, sans coup férir, que le comte de Bourgogne reconnût son droit sur Mâcon, Pouilly et leurs dépendances, et du sire de Vergy qu'il déclarât son château « rendable au duc et aux siens » (traité de Cîteaux, 1197). La même année, Étienne Ier, comte d'Auxonne, « avec l'assentiment et la louange de sa femme Béatrice et de son fils Étienne et de tous ses héritiers, reçut de lui en fief sa ville, son château d'Auxonne et leurs appartenances ». L'archevêque et les habitants de Lyon le prirent pour arbitre, et lui confièrent les clefs de leurs portes et la garde de leurs remparts. Le roi des Romains le nomma son vicaire dans le royaume d'Arles.

ORIGINES DU DOMAINE DUCAL.

La politique des ducs capétiens du XIe et du XIIe siècle, telle qu'elle ressort de cet ensemble de faits, n'a pas été une politique tapageuse. Sauf sous le turbulent Hugue III, « un très bon chevalier, dit Joinville, mais qui ne fut jamais tenu pour sage à l'égard de Dieu ni du siècle », l'on chercherait vainement des guerres retentissantes contre le roi de France ou les seigneurs du duché. Parfois même cette politique aboutit à des abstentions ou à des concessions peu dignes. Cependant, il ne faut pas se méprendre sur sa portée. Elle rappelle par plus d'un trait celle des premiers Capétiens de France, et, bien que modeste dans ses principes, elle n'en a pas été moins féconde dans ses résultats. De même que les descendants de Hugue Capet affermirent leur puissance en s'abstenant des grandes entreprises, de même les héritiers de Robert sans Terre, par leur effacement, réussirent à fixer dans leur maison l'hérédité dynastique. En entretenant de bons rapports avec la royauté, ils évitèrent les aventures dangereuses; en s'associant aux croisades, ils conquirent une place importante dans la société chrétienne. Le règne, si honorable, d'Eude III, est la preuve des progrès accomplis. Mais, au moyen âge, la vraie force est celle que donne la possession de la terre : de la terre seule viennent les hommes et l'argent. Les ducs du XIIIe et du

XIVe siècle furent pénétrés de cette maxime; ils comprirent que, pour devenir véritablement les maîtres du duché, il fallait qu'ils en fussent les plus riches propriétaires et les plus opulents vignerons. Or leur maison n'était guère moins pauvre à la mort d'Eude III qu'au temps de Robert Ier. Sans renoncer à la prudence traditionnelle de leur maison, simplement par des achats, des mariages, ou des échanges, ils se mirent à rassembler de vastes territoires. Dom Plancher a très bien caractérisé leur méthode de gouvernement, en disant qu'ils « furent toujours plus occupés à étendre leur domaine par des voies permises et légitimes, c'est-à-dire par des acquisitions fréquentes et même journalières, qu'à pousser plus loin les limites du duché par des entreprises hardies et dangereuses ».

LA RÉGENCE D'ALIX DE VERGY.

Une femme donna l'exemple, Alix de Vergy, veuve d'Eude III et régente pendant onze ans (1218-1229), au nom de son fils Hugue IV. Lorsqu'elle prit, à trente-cinq ans, la direction des affaires, les dettes contractées par Hugue III à l'occasion de ses guerres n'étaient pas encore liquidées; elles venaient même d'être accrues par les préparatifs d'une croisade. Alix commença par assurer son autorité en jurant au roi de France, « son très cher seigneur Philippe », qu'elle le servirait fidèlement « contre tous, hommes et femmes qui peuvent vivre et mourir », et ne contracterait point mariage sans son assentiment[1]; elle renouvela cette promesse à l'avènement de Louis VIII et conduisit le jeune duc au sacre de Louis IX à Reims (1223). Elle put ainsi se consacrer tout entière au relèvement des finances. Pour faire face aux dépenses les plus urgentes, elle demanda de l'argent à des religieux, des sergents, des prévôts, même à de simples particuliers; puis elle réduisit les dépenses de la cour et fit des économies. Au mois d'avril 1226, seize marchands italiens, réunis à Bar-sur-Seine, lui prêtent 11 720 livres, dont le remboursement devra être

1. *Layettes du Trésor des chartes*, n° 1305.

effectué les années suivantes, en quatre termes, aux foires de Bar-sur-Seine et de Provins, quatre jours avant qu'on ait crié Haro! Haro! Bientôt, toutes les dettes de son beau-père et de son mari sont payées. Au mois d'octobre 1225, elle achète 3300 marcs d'argent les terres que le dauphin de Viennois possède dans le Beaunois et le Chalonnais; la même année, profitant des troubles qui agitent le comté de Bourgogne, elle acquiert la seigneurie de Salins et plusieurs domaines dans le comté. Elle-même avait apporté en dot « Vergy et tout ce que son père possédait au delà de la Tille ». Quand son fils eut atteint sa majorité, elle abandonna simplement le pouvoir pour se retirer dans sa terre de Prenois, et, si l'on en croit la légende, elle y fit valoir, de ses mains, deux charrues à bœufs et un troupeau de 500 moutons.

HUGUE IV ET L'ÉGLISE.

Hugue IV (1229-1272) fut un brillant chevalier. Il bataillait volontiers, et, sur cette terre de Bourgogne si fertile en croisés, nul ne se croisa plus souvent que lui. Dès le mois de juillet 1229, il partait en guerre contre Thibaut de Champagne, qui avait enlevé son tuteur, Robert d'Auvergne, archevêque de Lyon. Associé au comte de Nevers, il passa l'Armançon à Tonnerre et courut les environs de Saint-Florentin, brûlant les villes et les villages; il mit le feu au château d'Ervy, investit Chaource et peut-être aussi Bar-sur-Seine. Le pape Grégoire IX l'invita à ne pas « ébranler par ses discordes un royaume de bénédiction et de grâce », et il rentra dans ses États; mais il revint l'année suivante par Châtillon, et ne mit bas les armes qu'en 1234. Peu de temps après, il se dirigeait vers la Terre Sainte avec son ancien ennemi, le comte de Champagne, les comtes de Nevers et de Montfort, débarquait à Acre après une pénible traversée, et engageait contre les Musulmans, près de Gaza, un combat furieux, au cours duquel un grand nombre de ses compagnons furent pris ou tués; mais, tandis que la plupart des croisés, découragés par cet échec, s'en retour-

naient chez eux, il restait avec quelques chevaliers pour protéger les chrétiens qui construisaient la forteresse d'Ascalon (1240). Il prit part ensuite à la croisade d'Égypte, s'embarqua avec saint Louis à Aigues-Mortes, joua un rôle important lors de l'investissement de Damiette et à la seconde bataille de la Mansourah (1250). S'il renonça après ces aventures aux voyages d'outre-mer, il fit encore, en 1258, un pèlerinage de plusieurs semaines à Saint-Jacques de Compostelle.

Cette foi, qui se manifestait par tant de vaillance, n'empêchait pas Hugue IV de considérer les richesses des églises comme le principal obstacle à l'accroissement du domaine. D'accord avec Pierre Meauclerc, comte de Bretagne, Hugue de Châtillon, comte de Saint-Pol, Hugue de Lusignan, comte d'Angoulême, il signa un violent manifeste contre « ces prélats et tous ces ecclésiastiques enrichis par l'appauvrissement des nobles, qui s'efforçaient de leur imposer de nouveaux usages et des charges », et leur conseilla « de retourner à l'état de la primitive église »; puis, passant des paroles aux actes, il s'associa à des moines défroqués qui pillaient les biens de l'abbaye de Cluny. Les prieurés de Vergy et de Montmirail, le domaine de Givry, le cellier et la ferme de Vosne, la ville de Paray, furent successivement envahis et mis à sac; l'église de Charolles fut dépouillée de ses calices et brûlée; à Toulon-sur-Arroux, un chevalier, qui s'était introduit dans la basilique sous prétexte d'entendre la messe, occupa l'église, le château et le cimetière. L'abbé de Cluny écrit à saint Louis :

Nous sommes opprimés par le seigneur duc de Bourgogne et par des larrons, des voleurs, des incendiaires, qui, avec sa faveur et son concours, nous molestent, nous et nos églises. Pour conclure brièvement, nous ne pouvons plus rien tirer de nos possessions, prieurés ou maisons, ou de quelque bien qui nous appartienne au duché de Bourgogne. Nos gens ne peuvent plus circuler en sûreté, parce que de ces voleurs excommuniés, de ces envahisseurs et de ces ravisseurs qui nous infestent, le duc se fait un bouclier, un manteau, une ombre.... Nous avons recours à vous, notre seul refuge après Dieu, pour nous tirer de ces embûches.

SAINT LOUIS EN BOURGOGNE.

Saint Louis ne semble pas avoir répondu à cet appel; mais il vint fréquemment en Bourgogne, attiré par la grande renommée des abbayes et leurs précieuses reliques. Il assista, avec sa mère Blanche de Castille et ses frères Robert d'Artois et Alphonse de Poitiers, au chapitre général de Cîteaux de 1243, étonnant les moines par son humilité; il visita Pontigny après la translation du corps de saint Edme de Cantorbéry, s'arrêta trois fois à Vézelay, et, tandis que les religieux prenaient place dans leurs stalles, il s'assit « à terre, dans la poussière ». Lors de son entrevue avec le pape Innocent III à Cluny en 1245, il se montra au contraire dans tout l'éclat de sa puissance. Il arriva, escorté par toute la famille royale et par une admirable troupe de gens de guerre, « sergents armés d'arbalètes et montés sur des coursiers richement caparaçonnés; chevaliers aux armures éclatantes revêtus du haume et du haubert, portant des boucliers ronds et des targes au col, et dont les chevaux étaient couverts de mailles de fer ».

Les populations gardèrent longtemps le souvenir du roi « avec un visage d'ange »; et lorsque les Pastoureaux partirent pour le délivrer des Sarrasins, les pâtres de Bourgogne se levèrent au premier appel. « D'où il advint, dit Joinville, que les Bourguignons, qu'il avait pacifiés, l'aimaient et lui obéissaient tant que je les vis venir plaider par-devant lui, pour des procès qu'ils avaient entre eux[1]. »

ACCROISSEMENT DU DOMAINE.

Cependant Hugue IV avait été excommunié et l'interdit pesait sur ses États. Il ne s'en émut guère. Avec l'argent qu'il avait amassé, il acheta le comté d'Auxonne et obtint de Jean de Chalon qu'il lui cédât à perpétuité les parties du comté de Chalon qui lui restaient (1237). Il ne put empêcher Jean de Mâcon de vendre son comté au roi

1. Petit, *Saint Louis dans l'Yonne*, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1853. Molard, *Le culte de saint Louis dans l'Yonne*, dans *Annuaire historique de l'Yonne*, 1889.

(1238), mais il acquit, pendant ses quarante-trois années de règne, tant de biens qu'il serait impossible de les énumérer tous. Il suffit de citer les terres de Seurre et de Laperrière sur la rive gauche de la Saône, des champs et des fermes à Villey, Villaine, Verrières, Chagny, Chaumont près Saulieu, Izeure, Bretenières, des vignes à Beaune, Volnay, Pommard, Meursault, Chenôve[1].

ROBERT II (1272-1306).

Tous les fruits de ce travail apparaissent sous Robert II. Gendre de saint Louis dont il a épousé la fille Agnès, Robert est fait grand chambrier de France par Philippe le Hardi, lieutenant pour le roi dans le Lyonnais par Philippe le Bel. Il aide celui-ci à vaincre les Flamands à Furne (1297) et à Mons-en-Pevèle (1304), et négocie pour lui avec Boniface VIII. L'empereur Rodolphe de Habsbourg le qualifie d' « illustre duc »; Edmond de Lancastre, fils du roi d'Angleterre, célèbre sa magnificence; les cardinaux romains font appel à sa sagesse et à sa prudence qui lui assurent la première place dans le conseil royal. Sitôt avertis de son avènement, les seigneurs bourguignons viennent lui prêter hommage. Les barons voisins lui font visite et recherchent son alliance. Robert ne néglige cependant pas d'accroître son domaine; il achète des terres à Argilly, Faverney, Gyé-sur-Seine, Longecourt, Pontailler, Quemigny, Saulx-le-Duc[2].

LE TESTAMENT DE ROBERT II

D'après les idées du temps, le domaine ducal était un patrimoine de famille, qui se partageait suivant les règles du droit privé entre les enfants du duc défunt. « Le fils aîné emportait la plus grande part, mais les autres, et même les filles, recevaient leur partage. Il variait selon la volonté du

1. Liste détaillée dans Petit, *o. c.*, t. V, p. 63-65. — M. de Charmasse évalue à 636 le nombre des acquisitions de Hugue IV (*Etat de la propriété en Bourgogne au moyen âge*, servant d'introduction au *Cartulaire de l'église d'Autun*, 1900, p. LXIV).

2. Liste détaillée dans Petit, *o. c.*, t. VI, p. 206-207. D'après M. de Charmasse (*loc. cit.*), le nombre des acquisitions de Robert II dépasse le chiffre de 250.

père, mais il consistait toujours en une ou plusieurs châtellenies, domaines et fiefs compris[1]. La concession était perpétuelle; les terres données aux frères cadets du nouveau duc étaient détachées sans retour du domaine ducal. Il n'en restait au duc que l'hommage. » Le domaine pouvait ainsi se morceler peu à peu et, au bout d'un certain temps, disparaître, entraînant dans sa ruine la puissance ducale. Robert II écarta cette possibilité. De son mariage avec Agnès de France, il avait eu six enfants : trois fils, Hugue, Eude et Louis; trois filles, Blanche, Marguerite et Jeanne[2]. Par son testament du 25 mars 1298, il établit l'aîné de ses

1. Voir la description de la châtellenie au chapitre suivant.

2. **Tableau généalogique sommaire des derniers ducs capétiens de Bourgogne (1162-1361).**

Hugue III,
duc de Bourgogne de 1162 à 1192,
sauf 3 années de régence de sa mère;
ép. Alix de Lorraine.
|
Eude III, né en 1166,
duc de Bourgogne de 1192 à 1218;
ép. Alix de Vergy,
régente de 1218 à 1229.
|
Hugue IV, né le 9 mars 1213,
duc de Bourgogne de 1218 à 1272,
sauf 11 ans de la régence de sa mère
ép. Yolande de Dreux.
|
Robert II,
duc de Bourgogne, de 1272 à 1306;
ép. Agnès de France, fille de saint Louis.

Hugue V, né en 1294, duc de Bourgogne de 1306 à 1315.	Eude IV, duc de Bourgogne de 1315 à 1349; ép. Jeanne de France, fille de Philippe le Long.	Louis, prince d'Achaïe.	Blanche, ép. Édouard, comte de Savoie.	Marguerite, ép. Louis X le Hutin, roi de France.	Jeanne, ép. Philippe VI de Valois, roi de France.

(descendance d'Eude IV :)
|
Philippe (1323-1346),
ép. Jeanne de Boulogne.
|
Philippe de Rouvres,
duc de Bourgogne
de 1349 à 1361 (21 novembre).

fils, Hugue, « son héritier au duché de Bourgogne » et « en toute sa terre deçà Saône et delà Saône », en stipulant que ledit Hugue et ses héritiers « tiendraient à toujours et auraient en leur possession ensemble tous les fiefs, arrière-fiefs, seigneuries et droitures quelles qu'elles fussent, appartenant au duché et ès terres dessusdites ». Eude, le second fils, avait simplement une rente de quatre mille livres dijonnaises, assises sur les terres de Grignon, de Lucenay et de Villaine-en-Duesmois, qu'il devait d'ailleurs toujours tenir « en fief lige du duc de Bourgogne »; Louis devenait clerc; quant aux filles, elles recevaient en dot, la première 20 000 livres tournois, la deuxième 15 000, la troisième 10 000. Si Hugue mourait sans postérité, ses frères héritaient de son titre et de ses droits dans l'ordre de naissance.

Cet acte a une immense portée. « Désormais, la partie la plus considérable des domaines ducaux est sortie de la condition de propriété privée et soustraite au hasard des successions; elle est assimilée au duché lui-même. La condition de la dignité du duc d'être indivisible se transmet à ses terres et les transforme en un fond de réserve qui suit l'hérédité des grands fiefs de la couronne. Le duc n'a plus besoin de deux concessions distinctes, l'une de sa dignité, l'autre de ses domaines; il hérite des deux à la fois; le domaine est devenu un accessoire inséparable de la dignité[1]. »

LES DERNIERS CAPÉTIENS (1306-1361).

Les successeurs de Robert II, Hugue V (1306-1315), Eude IV (1315-1349), Philippe de Rouvres (1350-1361), respectèrent ses volontés et furent, comme lui, de hauts et puissants barons. Hugue V était déjà roi de Thessalonique. Il fut armé chevalier aux fêtes de la Pentecôte 1313, en même temps que deux fils de Philippe le Bel, devant une nombreuse assistance au premier rang de laquelle figurait

1. Seignobos, *Le régime féodal en Bourgogne*, p. 164-166. Cf. D. Plancher, *o. c.*, t. II, preuve CXXXXV, et note IV de la page 309 : texte du testament de Robert II.



EUDE IV, DUC DE BOURGOGNE (1315-1349).

Bibl. nat. Estampes, Oa 11, folio 87.

le roi d'Angleterre. Eude IV reçut en héritage de son frère Louis les principautés de Morée et d'Achaïe, qu'il vendit d'ailleurs presque aussitôt. Il travailla de tout son pouvoir à faire reconnaître comme roi de France, à la mort de Charles le Bel, Philippe VI de Valois, qui était son beau-frère et au sacre duquel il assista; il le suivit dans la guerre de Flandre et fut blessé à la bataille de Cassel (1328); plus tard, il accompagna Jean le Bon au couronnement du pape Clément VI à Avignon. Les relations de famille et d'intérêt, que les ducs de Bourgogne avaient maintenant avec la maison de France, les entraînaient sans cesse vers Paris : ils y eurent leurs hôtels, l'hôtel Sainte-Geneviève, l'hôtel d'Artois, et ils y firent de longs séjours.

LA CHARTE AUX BOURGUIGNONS.

Les rois de France crurent pouvoir profiter de ces circonstances pour étendre à la Bourgogne, par voie législative, les réformes qu'ils s'efforçaient alors de faire pénétrer dans tout le royaume; ils voulurent empêcher les guerres privées et les tournois, bouleverser les monnaies à leur guise, introduire leurs officiers dans les terres des seigneurs, lever de nouveaux impôts[1]. Ces mesures n'étaient pas toutes contraires au bien public. Les Bourguignons n'y virent que des prétentions intolérables et une entreprise dangereuse pour leur autonomie. Les principaux barons « pour eux et les autres nobles du duché », les abbés, prieurs et doyens des chapitres pour le clergé, le « commun » de onze villes « pour toutes les villes, grandes et petites », s'unirent contre ces « novelletés et choses déraisonnables ». Une commission permanente, présidée par le sire d'Antigny, fut instituée « pour garder les marches », et il fut décidé que, chaque année, le lundi de Quasimodo, une assemblée générale se tiendrait à Dijon, pour regarder « comment l'on haura gouverné du temps passé et ce que l'on fera au temps à venir ». Les adhérents juraient sur les saints évangiles d'observer l'accord « tant comme ils vivraient ». La ligue

1. Pour l'explication de ces usages, voir le chapitre suivant.

s'affilia aux coalitions analogues formées dans les comtés d'Auxerre et de Tonnerre, le comté de Champagne et autres (novembre 1314). La royauté prit peur. Philippe le Bel mourant écrivit à Hugue V qu'il ne voulait « en rien grever ses sujets, mais les déporter et relever de toutes oppressions ». Louis X avisa le duc que, délibération prise par son grand conseil, il « avait voulu et ordonné que ses sujets fussent ramenés au point et en l'état qu'ils soulaient être gouvernés anciennement, c'est assavoir au temps monsieur Saint Loys », et que, si l'on avait enfreint leurs coutumes, il entendait « que l'enfrainture et la nouvelleté en fussent du tout ôtées ». Les Bourguignons ne se contentèrent pas de ces promesses. Louis X dut signer une charte, où il répondait article par article à leurs réclamations : la Charte aux Bourguignons (avril-mai 1315).

Il octroyait aux nobles « les armes et les guerres » et leur permettait d'user du gage de bataille en la manière qu'ils en « ont usé et accoutumé anciennement », ce qui équivalait à reconnaître le droit de guerre privée et de tournoi ; il s'engageait à ne convoquer en armes que ceux qui étaient « nûment ses hommes » et à ne point envoyer ses gens « justicier » en leurs terres, si ce n'est « pour cause de ressort ou de souveraineté ». Les monnaies royales devaient êtrs rétablies et maintenues perpétuellement « en l'état du poids et de la loi en quoi elles étaient au temps monseigneur Saint Louis », et la fausse monnaie corrigée et punie par les nobles. Les délits commis par les officiers royaux en dehors de leur charge seraient châtiés, là où ils auraient été commis. Les officiers royaux répondaient de leurs actes sur leurs biens, ou, à défaut de leurs biens, sur leurs personnes. Les causes d'appel du duché seraient jugées selon le droit écrit et les coutumes. Le roi n'acquerrait plus jamais rien dans les fiefs des nobles et des religieux, hors de « ce qui lui pourrait venir par forfaiture ou par eschoite de lignage ». Au surplus, des commissaires partiraient pour la Bourgogne « brièvement et de plain », afin d'enquêter sur les dîmes, coutumes et usages du pays, « car, disait la

charte, il y a plusieurs autres griefs qui ne sont pas cy spécifiés [1] ».

LA GUERRE DE FRANCHE-COMTÉ.

En dépit de certaines réticences habilement calculées [2], la royauté avait cédé sur tous les points. Elle dut faire, à la mort de Louis X (1316), un autre sacrifice. Eude IV, conseillé par sa mère Agnès, s'était prononcé pour Jeanne, fille du roi défunt, contre son frère Philippe V le Long. Celui-ci réussit à se faire accepter quand même par le duc de Bourgogne qui épousa sa fille, mais, comme prix de son consentement, il lui abandonna les comtés d'Artois et de Bourgogne.

La réunion du comté de Bourgogne, qui eut lieu seulement après la mort de la comtesse Mahaut, ne se fit pas sans difficulté. Les chevaliers comtois, dirigés par Jean de Chalon-Arlay, se révoltèrent, et l'un d'eux, Thibaut de Neuchâtel, adressa à Eude IV une proclamation insolente. Les villes de Salins et de Pontarlier, l'abbaye de Baume-les-Moines et plusieurs villages appartenant au domaine ducal furent incendiés. Eude convoqua à Dôle « tous ses féaux, quels qu'ils fussent et où qu'ils fussent »; il s'empara de la forteresse de Chaussin et vint mettre le siège devant Besançon. Un sanglant combat entre assiégeants et assiégés, livré dans les champs de Saint-Ferjeux (1336), n'eut pas d'effet décisif. La guerre se prolongea pendant dix ans, avec des alternatives de succès et de revers pour les Bourguignons, des maux terribles pour les Comtois. Thibaut de Neuchâtel ne se rendit qu'en 1343, et la paix fut assurée en 1348 seulement, grâce à l'intervention du roi Philippe VI, qui fit signer par Jean de Chalons et ses alliés le traité de Vincennes.

1. La Charte aux Bourguignons est le résultat de deux actes, l'un en français, du mois d'avril 1315, concernant uniquement les nobles; l'autre, général, en latin, du 17 mai suivant. On les trouvera dans le *Recueil des ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. I, p. 557-567, 567-573.

2. Dufayard, *La réaction féodale sous les fils de Philippe le Bel*, dans la *Revue historique*, t. 54-55.

DÉBUTS DE LA GUERRE DE CENT ANS.

A la même époque commençait la grande guerre entre la France et l'Angleterre qui s'est appelée la guerre de Cent Ans. La Bourgogne prit naturellement part à la lutte. Eude IV convoqua ses vassaux à Avallon et se présenta, accompagné de mille lances, au roi Philippe VI qui « lui sut gré de ce service »; il fut envoyé dans le Midi avec le duc de Normandie et assiégea la ville d'Aiguillon défendue par le comte de Pembroke (1346). Lorsque la guerre reprit, après l'interruption causée par la défaite de Crécy et l'intervention du pape, la duchesse Jeanne de Boulogne, régente pour son fils Philippe de Rouvres, venait de remettre à son second mari, Jean le Bon, « le bail et gouvernement de la Bourgogne ». Jean de Noyers, comte de Joigny, lieutenant général pour le roi, réunit les chevaliers bourguignons à Châtillon-sur-Seine et à Beaune, et, après les avoir passés en revue, les conduisit à l'armée royale. Ils combattirent bravement à Poitiers. Le comte de Joigny fut blessé grièvement, et plusieurs de ses compagnons furent tués, notamment Geoffroi de Charny, qui portait l'oriflamme et lui fit une couverture de son corps (1356). A la nouvelle du désastre, la duchesse se hâta de prendre les mesures nécessaires « à la garde et tuition du pays »; elle nomma Étienne de Musigny gouverneur en l'absence du comte de Joigny et augmenta la garnison des places fortes situées à la lisière septentrionale du duché, Avallon, Montréal, Semur, Montbard; mais l'arrivée de la Grande Compagnie mit le désarroi dans toute la Bourgogne.

LA GRANDE COMPAGNIE EN BOURGOGNE.

Pendant deux ans (1359-1360), le duché fut la proie des Anglais et des routiers. Brabançons, Hainuyers, Allemands, Bretons, Gascons, s'y donnèrent rendez-vous avant d'aller à Avignon « voir Monseigneur le pape et les cardinaux », parce qu'ils savaient le pays « gras » et comptaient sur l'appui de certains barons comtois. « Et là se vinrent reposer et rafraîchir en attendant l'un l'autre, dit Frois-



sart, et y firent moult de maux et de vilains faits; car ils avaient de leur accord aucuns chevaliers et écuyers du pays qui les menaient et conduisaient. Si se tinrent un grand temps entre Besançon, Dijon et Beaune, et robèrent tout iceluy pays, et prirent la bonne ville de Givry en Beaunois et pillèrent toute, et se tinrent là un pièce et entour Vergy. » Jean de Neuchâtel établit son quartier général à Molesme, et, de là, ravagea le Châtillonnais, l'Avallonnais, l'Auxerrois. Les seigneurs bourguignons qui voulurent résister furent anéantis à Brion-sur-Ource, près de Châtillon (2 juillet 1359). Cependant le fameux Robert Knolles s'installait solidement au château de Régennes, et Édouard III, remontant la vallée du Serein et de l'Armançon, mettait à sac les abbayes de Chablis et de Pontigny, enlevait Tonnerre, Saint-Florentin, Noyers, Montréal, et ne s'arrêtait qu'à quelque distance de Semur, dont les habitants créèrent à la hâte des remparts et des tours pour se protéger. Anglais et compagnons vidaient les granges et les étables, buvaient le vin dans les caves, rançonnaient les passants. La ville de Saulieu fut détruite et l'église de Saint-Andoche « prise et arse ». Avallon et les villages voisins furent presque désertés par leurs habitants. L'abbaye de Saint-Seine, forcée de faire des dettes depuis le commencement de la guerre, déclare qu'elle sent sa fin approcher : les terres ne rapportent plus rien, tous les cultivateurs sont morts. La paix s'imposait. Philippe de Rouvres signa avec Jean de Neuchâtel le *Traité de la Chassagne* (23 juillet 1359) et avec Édouard III le *Traité de Guillon* (10 mars 1360), par lequel « le roi de France et d'Angleterre » octroyait au duc de Bourgogne une suspension de guerre, moyennant la somme de « deux cent mille deniers d'or au mouton des pays et coin de France ». Du moins le pays était ou se croyait libéré [1].

1. Sur la Grande Compagnie en Bourgogne, voir Petit, *o. c.*, tome IX; Chérest, *L'Archiprêtre*, 1879; Denifle, *La désolation des églises, hôpitaux et monastères de France pendant la guerre de Cent Ans*, 3 vol. in-8, 1895-1899; Vernier, *Le duché de Bourgogne et les compagnies dans la seconde moitié du XIV[e] siècle*, 1912. Voir aussi un curieux document sur la Compagnie à Villaine, aux *Archives départ. de la Côte-d'Or*, B. 6657.



L'ŒUVRE DE LA DYNASTIE CAPÉTIENNE.

Les Capétiens régnaient depuis plus de trois cents ans sur la Bourgogne. Il semblait que devant cette grande maison féodale dont les chefs, en devenant des administrateurs et des diplomates, n'avaient rien perdu de la vaillance de leurs ancêtres, s'ouvrît un brillant avenir. Il n'en fut rien. Les ducs avaient eu jusque-là une longévité prodigieuse et de nombreux enfants, ce qui avait contribué à assurer leur fortune. Brusquement, la source de vie se tarit. Eude IV perdit, dans un accident de cheval, son fils unique Philippe, « le plus beau bachelier de toute France » (1346). Philippe de Rouvres, son petit-fils et successeur, « qui était grand sire durement », mourut de la peste à seize ans (21 novembre 1361).

La dynastie qui s'éteignait avait eu le temps d'accomplir de grandes choses. Au début, elle avait à sa tête de pauvres princes sans ressources, dépourvus d'autorité sur leurs sujets et d'indépendance vis-à-vis des rois de France, passant leur vie en prières, réduits pour vivre à s'humilier ou à voler; elle finit, grâce à beaucoup d'habileté, de prudence et de persévérance, par une lignée de puissants seigneurs, suzerains obéis et riches propriétaires, avec lesquels la royauté est obligée de compter. Elle avait reçu la Bourgogne presque à l'état inorganique, ruinée matériellement et moralement par les guerres civiles et les invasions, ayant oublié dans ce désordre jusqu'aux principes d'un gouvernement régulier; elle le rendait avec des limites bien établies, un gouvernement fort de son prestige et de ses richesses, capable de faire sentir sa volonté au dedans et au dehors. Au commencement du XIᵉ siècle, la Bourgogne n'était qu'une expression géographique : au commencement du XIVᵉ, elle était devenue une réalité vivante et agissante. C'est en suivant presque pas à pas les actions des ducs pendant trois siècles que nous avons vu comment cette transformation s'est accomplie; c'est en pénétrant aussi profondément que possible dans la vie de la société de leur temps que nous en connaîtrons tous les effets.



CHAPITRE II

LE RÉGIME FÉODAL ET COMMUNAL LA CIVILISATION DU XI[e] AU XIV[e] SIÈCLE[1]

LE RÉGIME FÉODAL.

LE régime politique et social de la Bourgogne à l'époque capétienne a été, comme dans le reste de la France, le régime féodal. Les actes de recommandation, en concentrant peu à peu la propriété entre les mêmes mains[2], l'avaient préparé ; la faiblesse des premiers ducs, en permettant aux

1. SOURCES : Les mêmes qu'au chapitre précédent et, en plus : le *Grand Cartulaire des fiefs*, de la fin du XIII[e] siècle, aux Archives départementales de la Côte-d'Or, B. 10 423. Lex, *Les fiefs du Mâconnais*, 1897. Bruel, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol. in-4, dans *la Collection des documents inédits*, année 1876 et suiv., en cours de publication. De Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun*, 2 vol. in-4, 1865-1900. Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*. 2 vol. in-4, 1854-1860. Canat, *Chartes communales de Saône-et-Loire*, dans les *Documents pour servir à l'histoire de Bourgogne*, 1[re] partie, p. 1-194. Joseph Garnier, *Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne*, 3 vol. in-4, 1866-1877.
OUVRAGES MODERNES : Dom Plancher, *livre cité*. Ernest Petit, *livre cité*. Seignobos, *Le régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360*, 1882. Jeanton, *Le servage en Bourgogne*, 1906. Rameau, *Les comtes héréditaires de Mâcon*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1901. Introductions, du *Cartulaire de l'église d'Autun*, du *Cartulaire de l'Yonne*, des *Chartes de commune* de Garnier (sous presse). Champeaux, *Les ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration et la justice du duché*, Introd., p. I-CXXI, (1908). Lorain, *Histoire de l'abbaye de Cluny*, 1845. Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny*, 3 vol. in-8, 1868. Sackur, *Die Cluniacenser*, 2 vol., 1888. Abbé Vacandard, *Saint Bernard*, 2 vol. in-8, 1895. Virey, *L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*, 1892. Monographies de l'*Eglise Saint-Bénigne de Dijon*, par Chomton (1900), de l'*Église de Paray-le-Monial*, par Lefèvre-Pontalis (1885), de l'*Église Notre-Dame de Dijon*, par Bresson (1891).

2. Voir p. 71.

seigneurs laïques et ecclésiastiques de s'emparer de la justice, acheva de le constituer. Jusqu'à la Révolution de 1789, la Bourgogne restera partagée en trois classes : la noblesse, le clergé et le peuple.

LE DUC DE BOURGOGNE.

Le duc occupe le sommet de la hiérarchie féodale. Il porte officiellement le titre de duc de Bourgogne (*dux Burgundiæ*), mais on l'appelle aussi duc de Dijon (*dux divionensis*). Son autorité est absolue. Il est le chef du gouvernement, de la justice et de l'armée. Lorsqu'il s'absente, il délègue le pouvoir à un membre de sa famille; lorsqu'il meurt, sa prérogative passe de droit à l'aîné de ses fils, à moins qu'il ne soit mineur [1]; dans ce cas, la duchesse-mère prend la régence. C'est à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon qu'a lieu la prise de pouvoir. Le duc s'y rend en grand costume, escorté de ses parents, de ses officiers, des nobles présents à la cour. Après avoir ordonné des prières pour l'âme de son prédécesseur, il confirme sous la foi du serment les privilèges de l'abbaye, puis il rentre dans son palais, un robuste château fort flanqué de treize tours et adossé à la vieille muraille romaine. Dès lors il fait frapper des deniers à son nom [2], et le sceau, avec lequel il authentique ses actes, porte la légende : *Sigillum Hugonis* (*Odonis* ou *Roberti*) *ducis Burgundiæ* (sceau de Hugue, ou de Eude, ou de Robert, duc de Bourgogne).

Les monnaies étaient d'abord fabriquées à Dijon seulement, sous le contrôle de l'évêque de Langres et de l'abbé de Saint-Bénigne ; mais Hugue IV créa un atelier à Chalon et Eude IV un autre à Auxonne. Elles offrent une croix dans le champ et l'inscription : *Hugo* (ou *Odo* ou *Robertus*) *dux Burg : die* (*Burgundiæ*). Celles qui viennent de Dijon portent en outre l'indication de provenance : *Divion. Castri* (*Divio-*

1. En droit, les ducs atteignaient leur majorité à quatorze ans; en fait, ils commençaient à régner un peu plus tard. Hugue III avait dix-sept ans quand il renvoya sa mère Marie de Champagne; Hugue IV avait seize ans quand sa mère Alix de Vergy lui abandonna le pouvoir.

2. Le roi seul a le droit de frapper les monnaies d'or et d'argent.

nensis castri, du château de Dijon). Les sceaux appartiennent tous au type équestre. Les ducs y sont représentés en costume de guerre, montés sur un cheval au galop; ils ont la tête enveloppée d'un casque et tiennent, de la main gauche, une lance ornée d'une banderole ou une épée nue, de la droite, un écu de leurs armes[1].

LA COUR.

La Cour (*curia ducis*) est partout où le duc se trouve, à Dijon, Châtillon, Beaune, Avallon, Talant, où Eude III s'est fait bâtir une résidence d'été, Villaine-en-Duesmois, Aignay-le-Duc, Germolles, Argilly, où les ducs possèdent, au centre de leurs terres, des domaines qui sont à la fois des châteaux fortifiés et des fermes. En principe, tous les nobles, les évêques, les abbés, en font partie; en fait, elle se compose surtout des grands officiers et des familiers.

Les grands officiers, dont le chiffre et les attributions sont désormais fixés, sont au nombre de cinq : le chancelier, le connétable, le sénéchal, qui disparaît bientôt pour faire place au maréchal, le chambrier, le bouteillier. Le chancelier est le chef des clercs de la cour et des tabellions et il a la garde du sceau. Le sénéchal et le connétable commandent l'armée, mais le connétable est en outre le maître de l'hôtel ducal, ce qui accroît son importance. Le chambrier et le bouteillier ont la haute surveillance, celui-ci du domaine, celui-là du trésor et des archives. Les familiers (*familiares*) sont de simples chevaliers, ou même des gens du peuple, dont l'humble naissance garantit le dévouement; irrégulièrement convoqués au début, ils finissent par être consultés dans tous les cas importants : Hugue IV en parle dans un acte de 1235, comme d'une institution définitive.

1. De Barthélemy, *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, avec figures, dans *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. III, et Petit, o. c., t. VI, p. 339. *Note sur les sceaux des ducs de Bourgogne de la première race*, dans Dom Plancher, t. II, p. 523, avec planches.



LES JOURS GÉNÉRAUX DE BEAUNE.

La cour est compétente dans toutes les affaires politiques et administratives que le duc veut bien lui soumettre. Elle s'érige aussi de temps à autre en cour de justice ; mais le duc, tout en réservant toujours sa justice personnelle, « le conseil monseigneur », transporte peu à peu les causes devant un tribunal spécial, les *Jours généraux de Beaune*, qui tiennent des sessions régulières depuis 1280 environ et deviendront plus tard le Parlement de Bourgogne[1].

LA VIE DE COUR.

Sans avoir la grandeur qu'elle atteindra sous les Valois, la cour de Bourgogne apparaît, à la fin de la période capétienne, nombreuse et animée. Les domestiques y sont légion : confesseurs, pannetiers, médecins, veneurs, fauconniers, huissiers, valets de chambre et d'écurie, ménagiers, cuisiniers, nourrices. Les festins sont à la mode. Dans les comptes du XIVe siècle, il est sans cesse question d'achats de vivres : œufs, poules, vinaigre, moutarde, verjus, sucre acheté à Paris ou à Troyes en Champagne. En une seule semaine, la duchesse consomme, avec son entourage, 3 bœufs, 22 porcs, 61 moutons, 180 volailles, 1400 pains, 23 muids et demi de vin. Les jours de fête, la table est chargée de coupes d'argent à couvercle d'or, de hanaps d'argent doré ornés de pierreries et d'émaux, d'aiguières d'or et d'argent, de bassins, de coupes, de pots, d'écuelles, de cuillers en métal précieux, de linges, de nappes, de serviettes. La toilette est la principale occupation des princesses de Bourgogne. Elles portent des étoffes dorées de Lucques, des robes de soie « sur champ azuré à poissons d'or », des chaperons « ouvrés de broderies à oiseaux et à écus armoriés », et se couvrent de bijoux. Lorsqu'Eude IV fait le voyage d'Avignon, il emmène plus de 400 chevaux et, en dehors des nobles qu'il a convoqués pour lui faire honneur,

1. A côté des Jours généraux apparaissent aussi, entre 1305 et 1325, deux autres tribunaux destinés à un certain avenir : le *Tribunal de chancellerie*, chargé de juger les contestations relatives au sceau, et l'*Auditoire des causes d'appeaux*, dont les membres appelés auditeurs prononcent en appel dans certains cas.

22 officiers d'écurie, 10 de cuisine, 7 de messagerie, 5 de chambre, puis des clercs, des tailleurs, des brodeurs, des charretiers, des ménestrels.

LES OFFICIERS DU DOMAINE.

Pour subvenir à ces dépenses et à celles du gouvernement, les ducs ont besoin de beaucoup d'argent. Comme souverains, ils perçoivent les droits régaliens, c'est-à-dire le produit des amendes et de la frappe des monnaies; comme propriétaires, ils ont les revenus de leurs terres, ce qui constitue leur principale ressource. Aussi l'exploitation du domaine est-elle soigneusement organisée. Deux officiers portant des noms différents, mais ayant des attributions identiques, le châtelain et le prévôt, en sont chargés. Ils lèvent les redevances et les amendes, recueillent les droits de banalité, entretiennent les bâtiments, font cultiver les terres, paient les employés; à côté d'eux, les capitaines sont chargés de la défense des places, les gruyers administrent les forêts, les rivières et les étangs.

Pendant longtemps, les ducs parcoururent à cheval les châtellenies et les prévôtés, comptant personnellement avec leurs agents, et faisant transcrire le résultat de leurs opérations sur de petits carnets dont il est resté un modèle, le livre des comptes de Raoul, chanoine de Beaune sous Robert II. Eude IV voyant l'accroissement du domaine, se préoccupa de créer une administration financière. Des receveurs, dont la compétence s'étendait à tout le duché, furent chargés de rassembler les fonds et de les porter à la cour; ils rendaient compte devant un conseil de cinq ou six membres, présidé par le duc, ou, à son défaut, par le chancelier.

LA NOBLESSE.

La noblesse bourguignonne forme une caste fermée, et la terre de fief lui est exclusivement réservée. « En Bourgogne, disent les anciennes coutumes, nul ne peut tenir de fief, s'il n'est noble. » Les nobles sont au nombre de 450 environ. Liés au duc par un serment de fidélité, ils lui rendent les

trois services ordinaires de cour, d'aide et d'ost, et l'appellent « leur très cher et redouté seigneur ». Mais tous ne figurent pas sur le même rang. Le grand Cartulaire des fiefs, de la fin du XIII[e] siècle, distingue parmi eux les comtes, les sires et les simples nobles.

Les comtes sont : les comtes de Champagne, de Bourgogne, de Bar, de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre ; mais ils ne relèvent du duc que pour une partie de leurs terres. Les sires et les simples nobles, possesseurs d'un château fort avec ses dépendances, sont beaucoup plus nombreux (il y a 162 sires et 262 nobles ordinaires) et constituent à proprement parler la noblesse bourguignonne. Aussi bien la contrée, avec ses passages qu'encadrent les montagnes, semble avoir été faite pour eux. Tout le long de la vallée de l'Ouche, de la Bourbince, de la Dheune, les châteaux se pressent littéralement les uns contre les autres. Montagu, Sombernon, la Rochepot, Mont-Saint-Jean, Duesme, Rochefort, Grancey, Til-Châtel, Époisses, Mont-Saint-Vincent, Joncy, Chassy, Suin, autant de noms qui n'ont jamais été oubliés, autant de ruines qui témoignent de l'existence d'anciennes maisons nobles.

Les chefs de ces maisons ont eux-mêmes leurs vassaux, liés à eux par des contrats dont il nous est resté de nombreux spécimens :

Messire Estienne de Musigney (Musigny), chevalier, confesse qu'il tient en fié et en ommaige de noble homme et puissant Mons. Jaque de Gransson, seigneur de Pesmes, chevalier, sa forteresse de Berjon, ensemble toute la terre et appartenance, appartenant audit Berjon, ensemble toute justice et signorie, haute, moyenne et basse. Et en signe de ce lien, a fait foi et hommaige, de main et de bouiche, juré et promis foy et léauté, comme il appartient en tel cas. A laquelle foy et ommaige ledit chevalier a reçu ledit Mons. Estienne comme son féaul.

En 1323, Hugue de Genlis, chevalier, fait semondre son vassal Guillaume Baudet :

Hugue, sire de Genley, à son amey et féal Mons. Guillaume Baudet, salut : Je vous mande et parlant comme je puis, que vous soiyé le vanredi après huitaine de Pasques à Chalon, à chevaul et



armes, bien montez et bien apparoilliez, pour ma propre besogne le plus grant que je heusse onques, et en faciez tant que je vous en saiche grey. A Dieu qui vous gart. Donné le jour de Pasques floris, soz mon seaul pendant à Genley [1].

LES CHATELLENIES.

L'unité féodale ainsi constituée est la châtellenie. « Elle embrasse toutes les terres appartenant et appendant à un même château fort. Ces appartenances sont de deux sortes, *villes* et *fiefs*, unies au centre par des liens différents. Les *villes* de la châtellenie sont toutes celles dont les habitants « retraient » au château, c'est-à-dire viennent, en cas de danger, abriter dans l'enceinte leur famille, leurs meubles et leurs bestiaux. Les comptes des châtelains du xɪvᵉ siècle mentionnent encore les contributions que paient les paysans des villes environnantes pour entretenir les ouvrages de défense. A l'origine, il se peut que tous les paysans protégés par le château appartinssent au seigneur qui l'avait bâti. Mais par inféodation, succession ou mariage, la plupart avaient passé à d'autres maîtres et ne conservaient avec le propriétaire du château que ce lien de protection moyennant redevance. Les *fiefs* appendant au château sont tous ceux dont les possesseurs rendent hommage à son propriétaire. C'est au château en effet que sont attachés la fidélité et le service des vassaux, non à la personne ou à la famille du seigneur. Comme ces dépendances varient peu, la châtellenie devient bientôt une division fixe. Elle a ses limites marquées par la coutume.... Elle a ses dépendances ; elle a même sa coutume. La langue du temps en fait un corps avec un chef et des membres [2]. »

Le château, qui en occupe le centre, est tout à fait semblable à celui qui se voit dans le reste de la France. Formé au début d'une simple tour, le « donjon », élevée sur un tertre et précédée d'un fossé bordé de palissades, il se développe peu à peu. Au xɪɪᵉ siècle, le donjon, devenu l'habitation du seigneur et de sa famille, est accompagné d'autres bâti-

1. Simonnet, *La féodalité en Bourgogne*, p. 150 et suiv.
2. Seignobos, *Le régime féodal*, p. 10-11.

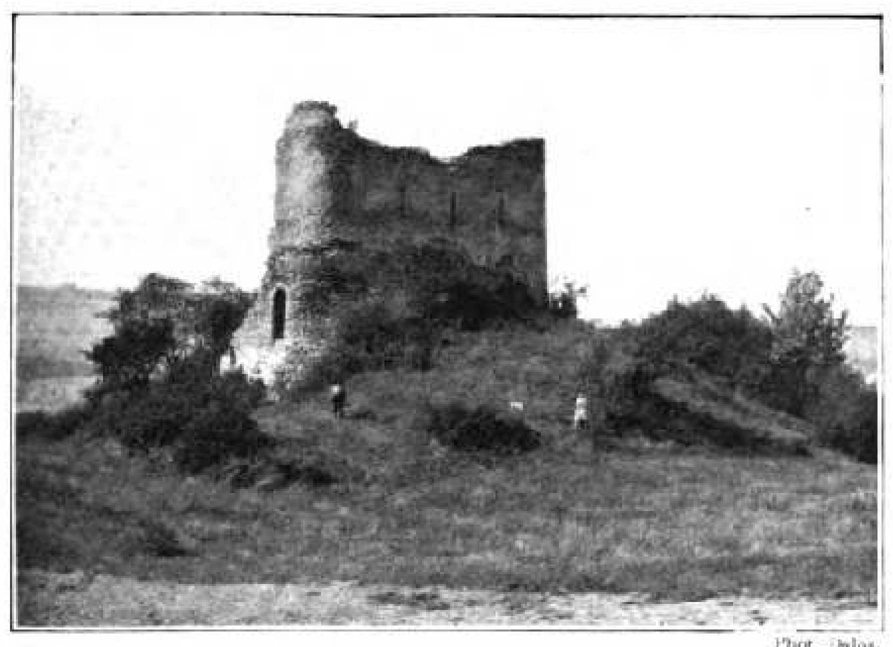
ments, une chapelle, des communs, et il faut franchir plusieurs enceintes et fossés pour y arriver. Il renferme une grande salle voûtée où le seigneur reçoit ses vassaux, prend ses repas et ses divertissements. Quelquefois il communique, par des chemins souterrains, directement avec la campagne. De ces châteaux il subsiste d'intéressants débris, à Thizy, Druyes et Chastellux (Yonne), Berzé, Lournand, Montaigu (Saône-et-Loire), Rougemont et Mont-Saint-Jean (Côte-d'Or).

LA VIE DES NOBLES.

Les nobles bourguignons sont adonnés exclusivement au métier des armes. La chevalerie ne compta point d'adeptes plus fervents, et ce n'est pas du bout des lèvres qu'ils promettaient, selon le code chevaleresque, de faire aux infidèles une guerre sans trêve ni merci. On les trouve dans tous les pays où se livrent des batailles contre les ennemis du christianisme, en Syrie, en Palestine, en Égypte, surtout en Espagne. Lorsque Hugue III se rend à la croisade, il est accompagné par les sires de Grancey, de Vergy, de Montréal, de Noyers, de Savoisy, Jocelin d'Avallon et le comte de Chalon. Eude III emmène à la guerre des Albigeois Gauthier, évêque d'Autun, Mile de Vergy, André, seigneur de Rougemont-sur-Armançon, Étienne II, comte d'Auxonne, Jean comte de Chalon. Hugue IV est suivi dans ses deux expéditions par la fleur de la chevalerie bourguignonne, notamment par Jean de Chalon et Josserand de Brancion, qui fut blessé mortellement à la Mansourah. Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert sans Terre, passe les Pyrénées avec quelques compagnons, écrase les Musulmans « en dix-sept batailles rangées », et fonde le royaume du Portugal (1095). Guillaume de Champlitte, vicomte de Dijon, se distingue à la conquête de Constantinople et devient prince d'Achaïe

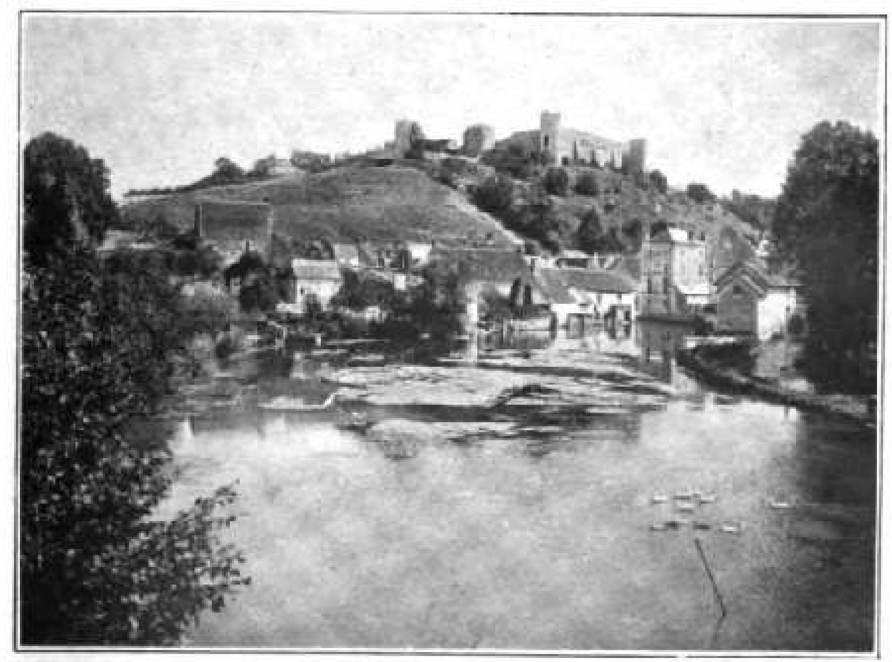
Au retour de ces expéditions lointaines, les nobles ne dépouillent pas leur armure. S'ils ne font pas la guerre aux églises, ils se battent entre eux. On lit dans le Mémorial de Jean de Saint-Victor :





Phot. Dalos.

RUINES DU CHATEAU DE ROUGEMONT (CÔTE-D'OR).
XIIe SIÈCLE.



Phot. Neurdein frères.

RUINES DU CHATEAU DE DRUYES (YONNE).
XIIIe ET XIVe SIÈCLES.



Le 9 octobre 1308, la guerre éclata entre deux jeunes et nobles chevaliers, Odard, sire de Montaigu, et Érard, sire de Saint-Vérain; et, de part et d'autre, des hommes nobles et fameux se rendirent dans le Nivernais, afin de combattre. Pour Érard de Saint-Vérain tenaient ses amis, Jean II, comte de Sancerre, Dreux de Mello, Mile de Noyers et plusieurs autres; pour Odard de Montaigu marchaient le dauphin d'Auvergne, le fils du comte de Boulogne, Bérard de Marcueil, les trois frères de Vienne, et d'autres encore. Érard fut victorieux, et Dreux de Mello fit prisonnier Bérard de Marcueil, qui ne voulut se rendre qu'au comte de Sancerre.

LES TOURNOIS.

Les nobles se donnent aussi l'illusion de la guerre, au moyen des tournois. Ce sont des corps à corps terribles, où, suivant l'expression d'un chroniqueur, « on voyait son sang couler et l'on entendait ses dents craquer sous les coups de poing ». L'un des plus brillants eut lieu dans la semaine du 16 au 23 avril 1173, sous le règne d'Hugue III.

En suivant la route de Paris à Lyon, route qui côtoie entre Montbard et Aisy la rivière de l'Armançon et le canal de Bourgogne, on voit, entre le petit village de Buffon, que notre grand naturaliste a rendu célèbre, et la tour démantelée du vieux château de Rougemont, classée comme monument historique, un immense amphithéâtre, dont la nature seule a fait les frais. Cet amphithéâtre, demi-circulaire, parfaitement régulier, a environ 800 mètres de diamètre. C'est un fer à cheval, dont les parois sont formées par une montagne qui descend en pente raide sur un fond plat et uni, et dont les extrémités vont en s'élargissant sur la route qui lui sert de base, en face des forges de Buffon. Ce cirque gigantesque se prêtait merveilleusement aux exercices équestres et aux tournois, dont Gislebert de Mons nous a gardé le souvenir dans sa *Chronique* de Hainaut.

Ce tournoi avait été organisé par les soins du jeune Gui, comte de Nevers, époux de Mathilde de Bourgogne, fille unique de Raimond de Bourgogne et petite-fille du duc Hugue II; il avait lieu sur ses terres, dont Rougemont faisait partie, et précisément à la limite de la Bourgogne et du Nivernais. Les barons appartenant à ces deux provinces devaient seuls y participer, et il avait été fait défense à tous les étrangers d'y prendre part. Néanmoins le comte de Hainaut, Baudouin V le Courageux, s'y rendit avec cent chevaliers environ, équipés à ses frais, et, malgré la défense formelle qui avait été faite, reçut personnellement l'hospitalité au château de Rougemont. Le duc de Bourgogne, Hugue III, y était, accompagné d'une nombreuse escorte et de chevaliers richement armés et suivis de leurs écuyers. Le comte de Hainaut se présenta sur le champ de bataille avec cinq de ses barons et combattit bravement tous ceux qui se présentèrent



contre lui. Puis il se rendit à Rethel et passa ainsi cinq semaines en tournois....

L'emplacement que nous venons de signaler resta longtemps encore un rendez-vous de prédilection pour les joutes et ces exercices favoris du moyen âge. Lorsque Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, donna, en 1194, une charte de franchise pour les bourgeois de cette ville, et s'engagea à ne pas les emmener trop loin au delà du comté pour cause de guerre et de chevauchée, il se réserva cependant le droit de les conduire avec lui au tournoi à Chablis, à Joigny, ou à *Rougemont* [1].

LE CLERGÉ.

Grâce à ses richesses et aux armes spirituelles dont elle dispose, l'Église tient dans la société féodale une place au moins égale à celle de la noblesse. Il ne s'agit pas du bas clergé, recruté parmi les paysans, sans indépendance, sans droit, sans rôle politique, et qui n'apparaît pour ainsi dire pas dans l'histoire, mais des évêques. Nobles pour la plupart, ils possèdent sous le nom de « pôtés » de véritables châtellenies, et leurs passions ne sont pas moins vives que celles des seigneurs laïcs, ni leurs appétits moins violents. Hugue de Breteuil, évêque de Langres, cité par le pape Léon IX devant le concile de Reims de 1049, est déposé à cause de ses méfaits. Bérard et Drogon, évêques de Mâcon, sont suspendus de leur office à cause de leurs attaques contre les moines de Cluny. Les abbés de Flavigny se plaignent sans cesse des attaques des évêques d'Autun; les abbés de Pothières, de celles des évêques de Langres.

L'ABBAYE DE CÎTEAUX.

L'abbaye de Cluny est toujours « le plus noble couvent de moines noirs de l'ordre bénédictin en Bourgogne », mais une autre maison est née à côté d'elle et tend à la supplanter, l'abbaye de Cîteaux. Trois moines de l'abbaye de Molesme, Robert, Albéric et Étienne Harding, sont ses créateurs. En 1098, ils se présentent devant Hugue, archevêque de Lyon, et lui disent leur projet de fonder un monastère rigoureusement soumis à la règle bénédictine.

1. Petit, *Histoire des ducs capétiens*, t. II, p. 186-187.



L'archevêque les approuve et les envoie dans la forêt de Cîteaux, alors absolument sauvage. Les moines se fraient un passage à travers les ronces et les épines, et construisent de leurs mains un monastère et une chapelle de bois; le duc de Bourgogne Eude Ier et le vicomte de Beaune, Rainard, leur accordent des terres, des troupeaux, tout ce qui est nécessaire à leur subsistance, et assurent ainsi le succès de l'entreprise [1].

La règle cistercienne était sévère. Ses adhérents devaient renoncer au monde, se retirer de préférence dans les lieux boisés et déserts, s'abstenir de viande, porter des vêtements et manger des mets fabriqués de leurs mains, jeûner souvent, observer le silence; reçu dans un couvent de l'ordre, le pape Innocent II eut pour tout dîner du pain grossier, une soupe maigre et un turbot, « mais les moines n'en eurent que la vue, et pour eux le poisson fut remplacé par des légumes ». Malgré cette rude discipline, la réforme rencontra une grande faveur en Bourgogne. Après l'abbaye-mère de Cîteaux furent fondées successivement les abbayes de la Ferté-sur-Grosne (1113), Pontigny (1114), Quincy, Reigny, la Bussière-sur-Ouche. Les abbés de la Ferté et de Pontigny, joints à ceux de Clairvaux et de Morimont, formaient, sous la présidence de l'abbé de Cîteaux, le conseil général de l'ordre et convoquaient le chapitre général. Les ducs de Bourgogne comblèrent les Cisterciens de bienfaits; ils voulurent être ensevelis au milieu d'eux. L'on voyait encore, au XVIIIe siècle, dans l'église de Cîteaux, leurs tombeaux gravés de leurs noms et de leurs armes.

SAINT BERNARD.

Le représentant le plus remarquable de l'ordre, saint Bernard (1091-1153), est d'ailleurs un Bourguignon. Né à Fontaine-lès-Dijon, d'une famille de châtelains, il vécut d'abord dans la demeure familiale. Mais la religion l'attirait, et à vingt-deux ans il résolut de quitter le monde. Il se retira à Cîteaux « parce qu'il était, écrit-il lui-même, un homme char-

1. Guignard, *Monuments primitifs de la règle cistercienne*, 1878.

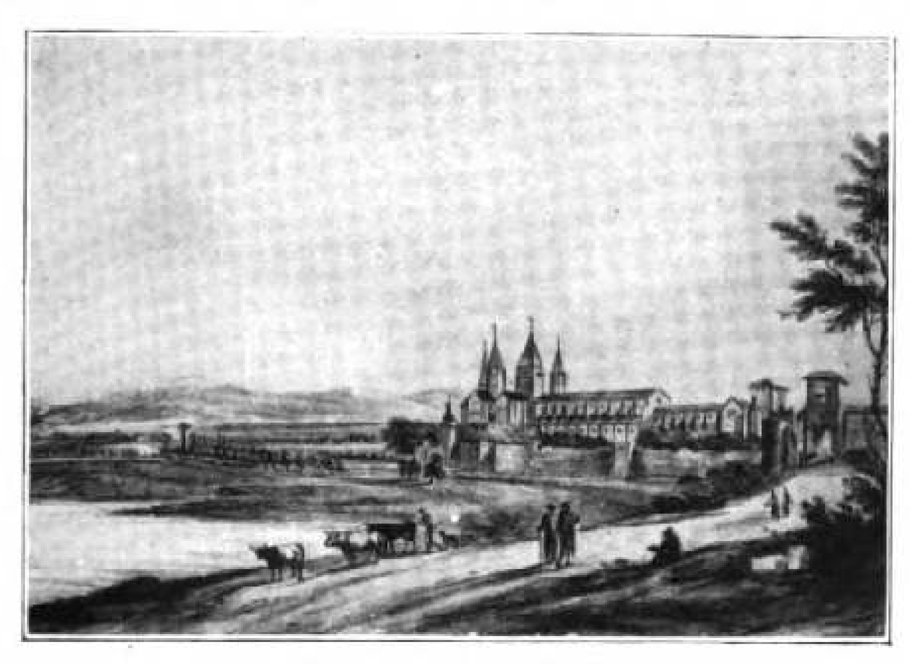
nel et vendu au péché et sentait en son âme une telle langueur qu'il lui fallait un remède plus énergique ». Dans ce nouveau milieu, il trouva moyen de se faire remarquer par ses austérités, se nourrissant de feuilles de hêtre, couchant la tête sur un morceau de bois recouvert de paille; il fonda Clairvaux et en devint abbé. Cependant il était trop actif pour mener exclusivement la vie contemplative. Il fit reconnaître le pape Innocent II contre l'antipape Anaclet par le roi de France, le roi d'Angleterre et l'empereur Lothaire; il fut aussi l'énergique auxiliaire de la papauté dans l'effort qu'elle tentait alors pour libérer l'Orient des infidèles. En 1146, Bernard parcourt l'Allemagne, la France; il prêche à Vézelay, à Spire, et partout la foule est séduite par la forte éloquence de ce simple moine, au visage maigre, aux traits ascétiques, dans les yeux duquel brille une foi ardente. « Miracle des miracles », l'empereur Conrad se croise, et aussi le roi Louis VII, malgré la résistance de Suger. Cela n'empêche pas saint Bernard de rendre hommage aux qualités politiques de l'abbé de Saint-Denis, et quand éclatent en France les troubles provoqués par l'absence du roi, il adjure tous les seigneurs de se serrer autour du « premier des princes du royaume ». Très préoccupé d'autre part d'assurer dans l'Église la pureté des mœurs et l'intégrité du dogme, il dénonce les évêques, qui « portent des toilettes de femmes » et « dépensent le bien des pauvres en somptuosités inutiles », combat avec énergie les tendances hérétiques personnifiées par Abélard, Gilbert de la Porée, Arnaud de Brescia. La règle des Templiers est en partie son œuvre.

RIVALITÉ DE CÎTEAUX ET DE CLUNY.

Cîteaux était né d'une pensée de réaction contre Cluny, dont les moines, oublieux du passé, vivaient dans le luxe et la gourmandise. Saint Bernard stigmatisa, dans une lettre d'un naturalisme inouï, les vices des Clunisiens :

Qui au début, s'écrie-t-il, quand l'ordre monastique commença, aurait cru que les moines en viendraient à tant d'inertie? Ah! combien nous sommes loin de ces moines des premiers temps, qui,





VUE DE L'ABBAYE DE CLUNY (AVANT LA RÉVOLUTION).
Bibl. nat., Estampes, Ve 26 p.



VUE DE L'ABBAYE DE CITEAUX (AVANT LA RÉVOLUTION).
Bibl. nat., Estampes, Va 34.

presque oublieux de leur nourriture corporelle, passaient souvent le jour entier le ventre vide, sinon l'esprit!... Maintenant les plats succèdent aux plats, et, pour remplacer les seules viandes dont on s'abstienne, on double les gros poissons. Rassasié des premiers, il semble qu'on n'y ait point touché quand arrivent les seconds; car les cuisiniers préparent tout avec un tel art et un tel soin qu'on peut dévorer quatre ou cinq plats sans que les premiers nuisent aux derniers et que la satiété diminue l'appétit... Qui pourrait dire (en passant le reste sous silence) de combien de façons les œufs seuls sont accommodés, avec quel zèle on les tourne et les retourne, on les bouillit, les durcit, les réduit! Tantôt on les frit, tantôt on les rôtit, tantôt on les farcit, tantôt on les mélange à d'autres substances, tantôt on les sert à part.... La qualité des mets est également recherchée, afin que le goût ne charme pas moins que l'aspect, et lorsque, par de fréquents renvois, l'estomac se déclare rempli, cependant la curiosité n'est pas encore satisfaite. Et tandis que les yeux sont charmés par des couleurs et le palais par des saveurs, le malheureux estomac, pour qui les couleurs ne brillent pas et que les saveurs ne caressent pas, obligé de recevoir tout cela, est plus accablé que restauré.

Puis, après avoir montré les moines vidant leurs verres quatre fois dans un seul repas et le remplissant les jours de fête, non seulement de vin pur, mais de vin chargé de miel ou d'épices, il les blâme de ne point s'habiller d'étoffes grossières et raille l'abbé en ces termes :

N'ai-je pas vu un abbé traînant à sa suite soixante chevaux et même davantage? On dirait, à les voir passer, que ce ne sont pas les pères des monastères, mais les seigneurs des châteaux, non les recteurs des âmes, mais les princes des provinces. Ils font porter avec eux du linge de table, des coupes, des bassins, des candélabres, des coffres chargés, non de leurs couvertures, mais des ornements de leurs lits. Ils ne peuvent s'éloigner à quatre lieues de leur maison sans emporter tout leur mobilier, comme s'ils allaient à l'armée ou se préparaient à traverser un désert, où il est impossible de trouver les choses nécessaires. Ne peuvent-ils donc laver leurs mains et boire leur vin dans le même vase? La lumière ne brille-t-elle que si elle est dans un candélabre d'or ou d'argent? N'est-il possible de dormir que sur une literie complète et sous une couverture achetée à l'étranger? Un même serviteur ne peut-il soigner le cheval, servir à table et préparer le lit?

En terminant, il reproche aux Clunisiens les splendeurs exagérées de leurs églises :

Pour parler ouvertement, tout cela est œuvre d'avidité... A la vue



de ces vanités somptueuses mais admirables, les hommes sont plus disposés à offrir qu'à prier. Les richesses sont épuisées par les richesses; l'argent attire l'argent : car, je ne sais pourquoi, c'est où l'on voit le plus de ressources qu'on offre plus volontiers. Les yeux sont éblouis par les reliques couvertes d'or, et les bourses s'ouvrent... O vanité des vanités! mais moins vaine encore qu'insensée! L'église est brillante dans ses murailles, mais elle n'a rien pour ses pauvres. Elle revêt ses pierres d'or et laisse ses enfants nus. On prend sur la nourriture des indigènes pour flatter les yeux des riches. Les curieux trouvent de quoi se charmer, et les malheureux n'ont pas de quoi se nourrir [1].

Ces paroles virulentes donnent une idée de l'éloquence de saint Bernard et de l'indépendance de son esprit. On a pu dire de lui qu'il a « donné une vigueur nouvelle au sentiment chrétien, relevé, pendant quelque temps, la moralité, exalté l'idéal et laissé au monde l'exemple d'une énergie et d'une vertu qui dépassaient l'humanité [2] ».

CRÉATION DE NOUVEAUX ORDRES RELIGIEUX.

Aussi bien, les conseils de l'abbé de Clairvaux furent peu suivis; les Cisterciens eux-mêmes finirent par oublier les recommandations de leur fondateur, et les monastères se mirent à péricliter. Au début du XIIIe siècle, l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, que saint Bernard avait plusieurs fois honorée de sa visite parce qu'elle renfermait la sépulture de sa mère, était ruinée « dans ses biens et dans ses mœurs »; elle dut emprunter de l'argent aux Juifs, ce qui n'empêcha pas l'abbé Adam de vendre les ornements de l'église, chapes et tentures de soie, croix d'or, calices d'argent. De nouveaux ordres religieux, Templiers, Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Chartreux, firent alors leur apparition en Bourgogne. Beaune semble avoir été leur ville de prédilection. Elle reçut les Templiers en 1241, les Hospitaliers vers la même époque. Un commandeur s'y établit à demeure, avec charge de gouverner « douze maisons de l'hôpital et la maison de Temple de Beaune ».

1. Saint Bernard, *Apologie*, 9-12, dans Migne, *Patrologie latine*, t. 182, col. 909-913.
2. Luchaire, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, II, 2, p. 282.

Eude IV et sa femme Jeanne de France y fondèrent en 1328, dans leur maison de Fontenay, une Chartreuse de douze religieux et de trois frères.

LE MOUVEMENT COMMUNAL.

Pendant que la noblesse et le clergé s'organisent, les habitants des villes ne restent pas inactifs : dès le milieu du XIIe siècle, ils s'associent au mouvement qui entraîne la majeure partie des villes du royaume vers la conquête des libertés municipales. C'est le moment où le trésor ducal se trouve obéré par les frais de guerre et de croisade et où les ducs cherchent à se procurer de l'argent pour combler le déficit financier et acquérir des terres[1]. Trouvant dans la vente des chartes de communes une nouvelle source de revenus, ils acquiescent avec empressement au désir de leurs sujets, et, l'élan donné, ne s'arrêtent plus. Hugue III, Eude III, Hugue IV, concèdent, à prix d'argent, des chartes à toutes les principales villes du duché : Dijon (1183-1187), Avallon (1200-1214)[2], Beaune (1203), Nuits-Aval (1212), Chaumont de Châtillon (1213)[3], Chalon (1256), Semur (1276); même à de simples bourgs ou châteaux : Rouvres (1215), Talant (1216), Saint-Jean-de-Losne (1227), Montbard (1232), Argilly (1234), Vitteaux (1250). La somme, proportionnée aux ressources de chaque localité, consiste généralement en annuités payables aux jours et lieux fixés par le contrat. Dijon, qui est la capitale, paiera 500 marcs d'argent, le mardi avant les Rameaux à Dijon ou le samedi-saint à Bar;

1. Voir p. 89 et suiv.
2. Il y a deux dates pour Dijon et Avallon, parce que les libertés y ont été accordées en deux fois.
3. Nuits et Châtillon se divisaient alors en deux quartiers, placés chacun sous une juridiction différente. Tandis que Nuits-Aval relevait directement des ducs de Bourgogne, Nuits-Amont dépendait du chapitre de Saint-Symphorien. A Châtillon, le duc était seigneur de Chaumont, mais non du Bourg, qui formait la partie la plus ancienne et la plus considérable de la ville et appartenait aux évêques de Langres. Il en était de même à Beaune, où le quartier appelé Bourgneuf ou la Champagne était au chapitre de Notre-Dame. Lorsque les ducs réunirent ces villes en entier sous leur domination, ils complétèrent leurs libertés. Nuits-Amont fut affranchi en 1268, Bourgneuf de Beaune en 1280. Le Bourg de Châtillon le fut en 1233, mais la résistance des évêques de Langres obligea le duc à retirer ses concessions.

Beaune versera 200 marcs, Montbard 50, Vitteaux 300 livres dijonnaises; avec Argilly, on descend à quinze sous par habitant payables à la fête de Saint-Denis; avec Rouvres, on ne rencontre plus qu'une redevance en nature, la « mottresse » ou « matroce », consistant en mille setiers de blé, moitié froment moitié avoine, soit environ 800 hectolitres.

Les nobles suivent cet exemple. Le comte Étienne affranchit Auxonne, moyennant une imposition annuelle de cinq sols par ménage (1229). Gui de la Roche affranchit les habitants de Laroche, à condition que chacun d'eux lui versera vingt sous par an la veille de la Saint-Rémi et lui fera deux corvées, l'une pour les semailles d'automne, l'autre pour les semailles de printemps. En 1278, Hugue de Vienne déclare avoir « vendu, baillié et délivré aux hommes de Sahurre (Seurre) à avoir commune et franchise à toujours..., pour le prix de quatre mil livres de la monnoie du Viennois, desquelles quatre mil livres il a reçu plein parfait et entier paiement des dicts hommes de Sahurre et s'en tient entièrement pour payé ».

NATURE DES FRANCHISES.

Les chartes communales de Bourgogne varient dans le détail, suivant l'importance et les besoins des villes. D'une manière générale, elles garantissent aux habitants la sécurité de leur personne et de leurs biens, les déchargent des banalités et des redevances en nature ainsi que des corvées, et leur reconnaissent le droit de s'administrer eux-mêmes.

Tous les hommes qui ont juré la commune forment l' « assemblée ». Ils sont convoqués au son de la cloche, de la trompette, du tambour, ou du cor, « au cri et à cor cornant », dit la charte de Semur. Le lieu de réunion est une église, une place, un cimetière. Cependant les habitants n'ont ni le loisir ni l'expérience nécessaires pour trancher toutes les questions; c'est pourquoi ils délèguent les fonctions administratives à un conseil de magistrats, qui s'appellent échevins ou jurés à Dijon, Beaune, Montbard, Semur, Chalon, prudhommes à Nuits, Châtillon, élus à Talant,

Argilly, et en général dans les localités de petite importance. Les villes les plus considérables ont un maire. Ces officiers doivent maintenir l'ordre, surveiller les tavernes, faire entretenir et nettoyer les rues, vérifier les poids et mesures, crier le ban de vendange; ils répartissent et perçoivent les taxes, assurent la défense de la ville. Ils sont secondés par des agents subalternes : les sergents, qui arrêtent les coupables et font respecter l'ordre, les gardiens des portes, le chef du guet, les messiers et vigniers, sortes de gardes champêtres chargés de protéger les champs, les prés et les vignes. Les signes complets de cette demi-souveraineté sont : des remparts, une milice, un beffroi pour mettre les archives et la cloche, un sceau pour authentiquer les actes.

LA COMMUNE DE DIJON.

A Dijon, dont la charte est la plus complète et servit fréquemment de modèle, la commune est administrée par un maire assisté de 20 échevins. Nommés pour une année, ils ne sont rééligibles que trois ans après leur sortie de charge; deux parents ne peuvent siéger en même temps. Le « Conseil de ville » se réunit sous le porche de l'église Saint-Philibert, l' « assemblée » au cimetière de Saint-Bénigne. Le maire de Dijon, qui portera à partir de 1443 le titre de vicomte-maïeur, est un très haut personnage. Après son élection, il se rend à l'église Notre-Dame et prête serment sur le saint chrême, « en présence du précieux corps N. S. J.-C. estant en les mains du prêtre, et le tenant pour cette cause sur le bord de l'autel ». A la fois administrateur, juge, capitaine de la cité, receveur public, il voit rapidement s'accroître le nombre des affaires qui lui sont confiées. Bientôt apparaissent auprès de lui : un secrétaire, « le clerc de la ville », des bureaux dont les employés s'appellent « lieutenants du maire », des « conseillers » licenciés ès lois, choisis pour leur « loyauté et prudhommie », qui donnent avis dans les cas litigieux et soutiennent les procès engagés par la ville contre les parties. Le clocher de l'église Notre-Dame tient lieu de beffroi, et sa cloche sonne l'assemblée.

La commune a des Évangiles de toute beauté, un cor « qui est un rude son », remplacé plus tard par une trompette d'argent portant bannière de satin rouge et bleu frangé d'or aux armes de la ville. Son sceau représente le maire chevauchant le faucon sur le poing parmi les échevins. Les jours de fête ou de bataille, elle déploie un étendard mi-partie vert et jaune, en tête duquel flamboye un écu de gueule[1].

LES FRANCHISES DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE.

Les chartes communales de Bourgogne nous sont presque toutes parvenues, soit dans leur texte original, qui est en langue latine, soit dans des traductions françaises d'époque postérieure. Celle de Saint-Jean-de-Losne peut donner une idée de leur forme et montrer ce qu'elles étaient dans des localités de moyenne importance.

Moi, Alix, duchesse de Bourgogne[2], fais savoir à [tous] présents et futurs, que j'ai accordé aux habitants de Saint-Jean [de Losne][3] les libertés suivantes :

1. D'abord qu'ils élisent quatre hommes, qui affirment par serment la fidélité de la ville et de ceux qui l'habitent, et qui aient dans Saint-Jean-de-Losne et ses dépendances les mêmes pouvoir et juridiction qu'à Dijon le maire et les jurés de la commune...; et ces quatre jurés peuvent être changés chaque année à la fête de Saint-Jean-Baptiste, et d'autres être institués.

2-3. Celui qui aura fait tort à quelqu'un versera douze deniers; celui qui aura frappé du poing ou de la main paiera cinq sous; celui qui aura versé le sang paiera dix sous, du moins s'il y a plainte. Les autres droits seront conservés selon la bonne coutume de Dijon.

4-6. Je fais abandon [aux habitants] des droits de péage et de vente. Je leur accorde la liberté de vendanger, dès que, les vignes étant prêtes pour les vendanges, j'aurai placé mes gardes autour de Dijon. Je leur permets de prendre dans mes bois tout ce qui leur est nécessaire, selon les us et coutumes observés jusqu'à maintenant....

9. Mon prévôt de Saint-Jean-de-Losne n'aura aucun pouvoir ni

1. Garnier, *Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne*, t. I, p. 1 et suiv.

2. Alix de Vergy.

3. Mot à mot, « de mon château de Saint-Jean » (*castri mei sancti Johannis*). A cette époque, en effet, Saint-Jean-de-Losne était avant tout une place forte.



aucune juridiction sur les hommes qui y habitent ou sur leurs biens, non plus que nos autres prévôts ou baillis, si ce n'est par les quatre élus.

10. Quiconque aura voulu ou pu se réfugier dans la ville, s'il n'est larron ou homicide, y sera libre et en sûreté, avec tous ses biens.

11. Quiconque aura construit dans la ville pourra faire de sa construction ce qu'il voudra, sous réserve de notre cens.

12. J'ai concédé en outre aux habitants de Saint-Jean-de-Losne qu'ils seront libres de toutes tailles, exactions, charges et missions, sauf que chacun d'eux [nous] paiera annuellement dix sous par perche de sa propriété [1]. Et ils seront exempts de toute charge militaire.

13. Si des animaux ou des troupeaux sont surpris dans la forêt, il sera payé six deniers par bête, sauf pour les moutons comptés à deux deniers seulement, et une indemnité, fixée par les quatre élus, sera versée à celui à qui il aura été fait tort.

14. Sachez aussi que j'ai retenu la justice des larrons, adultères et homicides, qui auront été prouvés et convaincus à Saint-Jean-de-Losne et dans son bailliage.

Moi, duchesse de Bourgogne, j'ai juré d'observer fermement et inviolablement les constitutions, libertés et immunités contenues dans la présente charte. Je veux que mon successeur dans le duché, quel qu'il soit, les confirme et les jure.

Cette charte a été revue, confirmée et fortifiée de mon sceau, à la demande de mes hommes de Saint-Jean. Fait l'an du Seigneur 1227, au mois de juillet [2].

LES BAILLIS.

Les dispositions des chartes de Bourgogne, primitivement empruntées aux chartes de Picardie, sont libérales; mais elles n'eurent pas les mêmes effets que dans le Nord, parce que les villes étaient moins riches et leurs habitants moins bien organisés. La commune bourguignonne est une vassale, et, comme telle, elle est astreinte au serment de fidélité, au service de guerre et au service d'aide dans les quatre cas qui forment le droit d'indire : voyage du seigneur en Terre-Sainte, paiement de sa rançon, mariage de sa fille, acquisition de la terre baro-

1. La perche *(pertica)* était une mesure de longueur; on l'évalue à 4 mètres 647 millimètres.

2. D'après le texte latin de la charte, reproduit dans Garnier, *Chartes de commune*, t. II, p. 7-10. Les articles principaux ont été traduits littéralement, les autres simplement résumés.

niale. Les prévôts et les châtelains subsistent partout. Vers le milieu du XIIIe siècle, on voit même apparaître un nouveau fonctionnaire ducal muni d'une autorité plus étendue, le bailli. Il vérifie les comptes des prévôts et châtelains, surveille les levées d'hommes, perçoit les sommes dues à son maître, juge les causes qui lui sont attribuées. Cinq baillis sont ainsi institués, à Autun, Chalon, Dijon, Châtillon, Semur; mais leurs « bailliages » dépassent les limites de ces villes et ils ont des lieutenants dans les sièges subalternes [1].

Les baillis surveillèrent étroitement les communes et garantirent la stricte observation des contrats qui les liaient aux ducs. Or l'impôt payé pour les franchises (prestation des marcs) était lourd, et les communes se trouvèrent parfois dans l'impossibilité de l'acquitter. Les libertés furent alors suspendues et des officiers ducaux exercèrent les charges municipales. L'incident le plus grave eut lieu à Dijon en 1277, sous Robert II, prince peu favorable aux libertés urbaines. Sous prétexte que les cinq cents marcs qui lui étaient dus n'avaient pas été payés à temps, il révoqua le maire Eude de Salmaise et les échevins, les remplaça par un maire et des échevins de son choix. Sans doute il rétablit la charte quelque temps après, mais, par ce coup de force, il avait manifesté son autorité et donné un exemple qui ne fut point perdu.

LES CLASSES AGRICOLES.

Quelques villages profitèrent du mouvement créé par l'affranchissement des villes pour racheter le droit de mainmorte [2]; mais, en règle générale, les paysans ne cherchèrent pas à s'émanciper. Au XIe siècle, on distingue parmi eux trois catégories de personnes : les colons (*acolæ*), qui possèdent la tenure emphytéotique [3] et ont donné leur nom aux

1. Les premiers baillis connus de Bourgogne sont : Guillaume le Fort (Autun, 1223), Pierre de Corbigny (Chalon, 1244), Guillaume Peau (Mâcon, 1245), Jacques Pommard, ancien lieutenant à Beaune (Dijon, 1253).
2. Voir plus bas l'explication du mot.
3. C'est-à-dire un bail à long terme.



villages appelés Collonge ou Coulanges [1]; les serfs, attachés à la terre qu'ils cultivent et passant avec elle à chaque mutation entre les mains d'un nouvel acquéreur; les familiers, sortes de serfs volontaires, d'ailleurs peu nombreux. Au siècle suivant, il n'y a plus que des vilains (*villani*), exploitant, les uns, le domaine seigneurial, les autres, des terres que le maître leur a abandonnées. Ces terres sont des champs labourables, des blés, des vignes, des saulaies, des oseraies; les champs se mesurent par journaux, les prés par soitures (*secturæ*), les vignes par ouvrées. L'ensemble des terres d'un village constitue le finage, et chaque village se divise en portions d'inégale grandeur appelées meix (*mansellus*, diminutif de manse), réparties entre les vilains.

Tout vilain a sa case et son pécule; mais son travail est grevé par de nombreuses redevances ou prestations, en argent, en nature. La *corvée* l'oblige à faucher les moissons et à vendanger les vignes du seigneur, sans recevoir aucune rétribution. Les *dîmes* lui enlèvent une partie de sa récolte. La *taille* est une contribution en argent, qui se lève généralement « à volonté ». La *mainmorte* « est le droit du maître de retirer à soi les biens meubles et immeubles du tenancier mort sans laisser d'héritiers directs vivant en communauté ». Le *formariage* interdit à la femme serve d'épouser l'homme d'un autre seigneur, à moins de renoncer à sa terre et à ses biens. Les *banalités* du four, du moulin, du pressoir, contraignent le vilain à faire cuire son pain au four, à moudre son grain au moulin, à presser son vin au pressoir du seigneur, le tout moyennant finances, à payer pour avoir la jouissance partielle des bois, des pâturages, des étangs du domaine. Un prévôt de village veille à l'exécution de ces mesures, ainsi qu'à l'entretien de la terre seigneuriale.

Le régime est le même partout, sur les domaines des ducs comme sur ceux des nobles, des églises, des abbayes. Avec leurs vastes dépendances, celles-ci constituent de

1. Collonge-en-Charolais et Collonge-la-Madeleine (Saône-et-Loire); Collonge-les-Premières et Collonges-les-Bévy (Côte-d'Or); Coulanges-la-Vineuse et Coulanges-sur-Yonne (Yonne); Collonge près de Gex (Ain).

grandes exploitations agricoles autant que des centres religieux :

En 1178, le patrimoine de l'abbaye de Saint-Seine se composait de sept domaines assez éloignés les uns des autres : 1° sur le territoire de Beaune, des vignes ou des églises à Corboin, Chassagne, Savigny, Scrigny et Bouze ; 2° sur le territoire de Chalon-sur-Saône, des vignes ou des dîmes à Rully, Mellecey et Gigny ; 3° à Barbonne, cinq arpents de terre et les hommes qui habitaient ce domaine ; 4° des terres, des moulins et des hommes à Rouvres et Fauverney ; 5° à Langres, l'église de Saint-Martin ; 6° à Salins, un droit sur les salines ; 7° enfin et surtout le domaine principal qui entourait l'abbaye et s'étendait dans la direction nord-sud, de Salives et Lamargelle à Savigny et Saint-Hélier, et, de l'est à l'ouest, de Daix à Chanceaux et Salmaise.

Grâce à de nombreux actes de vente, d'échange, de donation, ce domaine principal se resserra peu à peu. Dans sa forme définitive, il comprit, en un seul bloc, les territoires de dix-huit villages actuels, soit une superficie de 28 641 hectares.... En face des religieux, dont le nombre fut réduit à 14 vers l'année 1320, les non-nobles étaient environ 2 000 [1].

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

L'agriculture était trop asservie pour faire de sérieux progrès : elle se maintint simplement ; mais, dans les villes, la liberté engendra un développement remarquable de la richesse publique. Elles ne se distinguent pas tout à fait des campagnes au point de vue économique. Les habitants élèvent de « menues bêtes », porcs, moutons, chèvres, même des vaches et des veaux qu'ils envoient pâturer sous bonne garde dans les prairies d'alentour. Cependant les villes deviennent de plus en plus les centres de l'industrie et du commerce, et des centres singulièrement prospères. Châtillon est une des grandes cités drapières de France : on y fait des draps de toute espèce, des étamines, du bureau, des tiretaines. Partout ailleurs, les industries du vêtement, du meuble, de l'alimentation, sont aux mains de petits boutiquiers, fabricants et négociants à la fois. Il n'est pas de ville qui n'ait son marché la semaine, et, de temps à autre, sa foire.

1. Marc, *Contribution à l'étude du régime féodal sur le domaine de l'abbaye de Saint-Seine*, 1896, p. 4-5, 25.



LES FOIRES.

Les foires les plus suivies sont celles de Chalon, Autun (foire Saint-Ladre et foire du mont Beuvray), Dijon, Auxonne, Beaune (foire de Beaune et foire des faucilles), Châtillon (en la rue de Chaumont), Arnay-le-Duc, Tonnerre, Is-sur-Tille. Elles sont ordinairement au nombre de deux, la foire chaude au début de l'été, la foire froide au commencement de l'hiver; elles s'ouvrent à l'occasion de la fête d'un saint et durent plusieurs jours, quelquefois même toute une semaine. Les marchands vendent « soit en étal ou portant au col », des étoffes, des souliers, des poteries d'étain; à côté d'eux se pressent les épiciers, chandelliers, cuitiers (rôtisseurs). Les foires de Dijon, la foire de Saint-Jean érigée en 1109 par Hugue II et la foire de la Toussaint, furent peu fréquentées à partir du XIIIe siècle à cause du voisinage trop immédiat des grandes foires de Champagne; mais il n'en fut pas de même de celles d'Autun et de Chalon qui continuèrent d'attirer les habitants de la Bourgogne méridionale, du Morvan et des régions avoisinantes. La foire du mont Beuvray, pour laquelle des loges de pierre avaient été bâties sur le vieux plateau de Bibracte, avait lieu pendant trois jours; l'on y débitait surtout des fers, des étoffes, des cordes, du sel menu ou du « sel blanche en pains »; elle se continuait en bas, pendant cinq jours, par la foire « de la descente du Beuvray ».

L'écoulement des vins reste la grande préoccupation des habitants, principalement des Beaunois. Sous le règne de Philippe-Auguste, les vignerons bourguignons s'entendent avec les marchands de Paris pour assurer le transport de leurs produits par la Seine, et quand le roi interdit, en 1204, le trafic des vins du Poitou, de la Guyenne et de l'Anjou, avec la Normandie, il a bien soin d'ajouter que cette prohibition ne s'étendra point aux vins de Bourgogne. La Saône reste la grande route du duché. Auxonne, Pontailler, Seurre, Verdun, constituent, avec Saint-Jean-de-Losne, les principales étapes de la navigation et les points où se font les échanges avec la Franche-Comté. C'est à

Auxonne que Joinville, partant pour la croisade, envoie son harnais « en charrettes, pour le mettre là sur la rivière de Saône, pour aller jusques à Arles depuis la Saône jusqu'au Rhône ». Un curieux document de 1341, le rapport de Jacquot Garnier, préposé au péage de Saint-Jean-de-Losne, donne une idée précise des marchandises transitées par les ports de Saint-Jean-de-Losne, du Châtelet et de Seurre. L'importation consiste en chevaux, armures, fourrures, épicerie, harengs, mercerie, draps ordinaires ou de soie, robes vieilles ou faites; l'exportation, en balles de laine, transformées plus tard en étoffes par les ouvriers italiens [1].

JUIFS ET LOMBARDS.

Les Juifs et les Lombards, établis comme prêteurs dans les principales villes, facilitent les transactions. On rencontre une colonie juive à Dijon en 1196, des Lombards à Seurre, Chalon et Saint-Laurent vers 1275. Robert II, comprenant les services qu'ils rendaient à ses sujets, les protégea. « Je veux, écrit-il dans un acte de 1302, que, si je n'ai meilleur conseil, que le Juif demeurât en ma terre, principalement par humanité, et qu'ils marchandent loyalement et sans usure et vivent de leur labeur, et veux que désormais l'on ne soit point contraint de payer à eux de ce où il ait usure. » L'ordonnance royale de 1306, qui bannissait les Juifs de tout le royaume, les fit disparaître momentanément de la Bourgogne, mais les Lombards demeurèrent et furent en grande faveur sous Eude IV [2].

LA BOURGOGNE AU XIIIe SIÈCLE.

Guillaume le Breton, chapelain et historiographe du roi Philippe-Auguste, qu'il accompagna dans ses guerres contre Hugue III, fut vivement frappé de l'aspect fortuné de la Bourgogne. Dans son poème la *Philippide*, il montre le

1. Gauthier, *Les Lombards dans les deux Bourgognes*, pièces justificatives, n° 74, p. 206-214.
2. Simonnet, *Juifs et Lombards en Bourgogne*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1865. Gauthier, *Les Lombards dans les deux Bourgognes*, 1907.

duc « riche par ses trésors, plus riche encore par ses armes et les hommes belliqueux que lui envoie le château de Dijon ou la très antique ville d'Autun, ville pleine de ressources, regorgeant autrefois de nombreuses légions et d'une population superbe unie par la foi aux descendants de Romulus..., ville que le roi Arthur enleva à Rome et que le Norvégien Rollon détruisit tant et si bien qu'il en resta à peine des traces ». Parmi les autres cités, il nomme « Beaune la vineuse, heureuse de la fertilité de son sol et dont les vins rouges disposent les têtes aux fureurs de la guerre, Couches, Semur, Flavigny, Mussy, Avallon..., et le noble bourg, le château de Châtillon, l'honneur des Allobroges, le boulevard du royaume, que la Seine traverse et arrose de ses eaux limpides[1] ». — « Terre fertile, s'écrie-t-il, Bourgogne riche presque tout entière[2] ! » Puis, comme s'il ne pouvait se lasser d'en parler, il recommence à la célébrer comme la terre des vaillants guerriers, admirablement dotée par la nature, « dont le chef inspire au loin la crainte et le respect », et qui « regorge de grains, de denrées et de vins[3] ».

FLÉAUX ET ÉPIDÉMIES.

Les chroniques et les chartes mettent de l'ombre à ce tableau. Il y est souvent question d'incendies et de « mortalités ». Le 28 juin 1137, Dijon est brûlé, et, « à l'exception des murs du castrum, au dedans et au dehors, tout est détruit à ras du sol ». Le 30 juillet 1273, Beaune subit le même sort. Le 22 juin 1280, un tremblement de terre, suivi d'inondations, cause d'importants dégâts. Plus terrible encore est le grand « crôlement de terre » du 18 octobre 1356, jour de la fête de Saint-Luc, dont la seconde secousse se propagea jusqu'en Allemagne « à telle manière que le pauvre peuple, comme tout éperdu, s'enfuit hors des maisons ». Les murailles du château ducal de Dijon et du château de

1. Cf. p. 86.
2. Terra ferax et tota fere Burgundia dives.
3. Guillaume le Breton, *Philippide*, I, vers 565-590 ; X, vers 501-518.

Beaune churent en partie, ainsi que la toiture et les cheminées du château de Montbard, les portes d'Avallon et de Flavigny; la Saône sortit de son lit et emporta plusieurs ponts. Au milieu du XIVe siècle, deux violentes épidémies se produisirent. La peste noire de 1348 décima toutes les villes de la côte :

> En mil trois cent quarante et huit,
> A Nuits de cent restèrent huit.

La « bosse » de 1360-61, caractérisée par l'apparition de tumeurs sous les aisselles, décima particulièrement l'entourage ducal; elle enleva le chapelain et le bouteillier du duc, le bailli d'Autun, quantité de châtelains et de prévôts, sans que les « médecins et physiciens » y pussent rien; deux membres de la maison de Bourgogne, la duchesse-reine Jeanne de Boulogne et Philippe de Rouvres « dont Dieu ait l'âme » succombèrent à leur tour. Il y eut, vers la même époque, un retour offensif des Anglais et des compagnies. Sous prétexte que les clauses des traités de Guillon et de la Chassagne n'avaient pas été exécutées, ils se jetèrent sur les châteaux de Villaine et d'Aisey, demandant qu'on leur donnât du vin, « ou si non, ils bouteraient le feu et arderaient toutes maisons en tout le chastel, ensemble toute la ville ». Les villages surtout souffrirent de cet état de choses. Ils nous apparaissent, à travers les inventaires, comme un misérable assemblage de cabanes de bois, au mobilier sommaire, groupées autour de quelque pauvre église. Plusieurs sont délaissés par les paysans, parce que « les bœufs n'ont mie trait ».

LES PREMIERS ÉTATS GÉNÉRAUX.

L'on ne saurait tirer de ces faits des conclusions trop défavorables. Les épidémies sont plus brutales que fréquentes. Les terribles routiers du XIIe siècle, qui envahirent le Berry, la Gascogne et l'Auvergne, ne purent pénétrer en Bourgogne : les « Capuchonnés » les massacrèrent à Cha-

renton-du-Cher[1]. Les périodes d'accalmie sont longues, et les paysans en profitent pour cultiver; leurs inventaires dissimulent souvent l'état réel de leurs biens, afin de diminuer leurs charges. Les villes, enrichies par le commerce et l'industrie, débordent leurs murs d'enceinte, s'entourent de bourgs et de faubourgs; les bourgeois se construisent de belles maisons confortablement meublées, dont on peut voir d'élégants spécimens à Cluny, Bèze, Mâcon. La population s'accroît : à Dijon, elle atteint presque 12 000 habitants. Les bourgeois commencent même à participer aux affaires publiques. Pendant la régence de Jean le Bon, les députés du clergé, de la noblesse et des communautés des villes, sont convoqués à trois reprises (1353, 1356) pour voter des subsides; ils déclarent qu'on ne peut « rien imposer dans le duché ni introduire de droits onéreux jusque-là inconnus ». C'est l'origine des *États généraux* de la province de Bourgogne, qui joueront un grand rôle sous la monarchie.

LES LETTRES.

On a voulu quelquefois exclure la Bourgogne capétienne du groupe des « provinces littéraires » de la France. Cette exclusion ne se justifie pas. Comme ouvrages historiques, on attendrait mieux assurément d'une contrée riche en grands monastères et gouvernée par des princes dont quelques-uns auraient mérité de rencontrer un historiographe. Cependant la production n'est pas sans importance. Raoul Glaber (985-1047?) laisse *Cinq livres d'Histoires*, tableau fidèle, imagé et naïf, des mœurs de son temps. Le moine Falcon compose, pour l'abbé Pierre, la *Chronique de Tournus* (1087). Hugue de Poitiers, religieux et notaire à Vézelay, écrit, entre 1156 et 1168, sur la demande de l'abbé Pons de Montboisier, une copieuse histoire du monastère auquel il appartient. Hugue, abbé de Flavigny, est l'auteur d'une *Chronique universelle* très documentée, qui se pour-

1. On appelait Capuchonnés (*Capuciati*) les membres des « Confréries de la paix », qui s'étaient formées sous l'invocation de la Vierge pour arrêter les exploits des routiers.

suit jusqu'en 1162. L'abbaye de Saint-Bénigne a ses *Annales*. La *Chronique de Robert, chanoine de Saint-Marien d'Auxerre* (né vers 1157), est une des meilleures œuvres de cette époque. L'art oratoire est brillamment représenté par l'abbé Guillaume de Saint-Bénigne, dont certains sermons purent être attribués à saint Augustin, par les abbés de Cluny Hugue (1049-1109) et Pierre le Vénérable (1092-1156), surtout par saint Bernard. Orateur et théologien, l'abbé de Clairvaux a laissé des écrits de polémique qui prouvent son érudition et la puissance de sa dialectique, des sermons qui révèlent une souplesse de parole prodigieuse, tantôt familiers comme il convient avec des gens du peuple, tantôt ardents « comme la flamme qui brûle les forêts de la montagne ».

Historiens et orateurs se servaient du latin [1]; mais la Bourgogne n'est pas restée étrangère aux débuts de notre littérature nationale. Des vers satiriques, malheureusement perdus, furent échangés, lors de la troisième croisade, entre le duc Hugue III et Richard Cœur de Lion (1192). Hugue de Berzé, au comté de Mâcon, composa, à l'occasion de son départ pour Constantinople, une délicieuse chanson où sont peints « les sentiments à la fois vrais et conventionnels qui se partageaient le cœur des nouveaux croisés », et, sur ses vieux jours, une Bible apparentée à celle de Guiot de Provins. Parmi les épopées du XII[e] siècle, l'une des plus célèbres, Girart de Roussillon, naquit vraisemblablement en Bourgogne, et un « renouveleur » bourguignon la mit en alexandrins cent ans plus tard, pour le duc Eude IV et sa sœur Jeanne, « la femme le roi des Francs [2] ». De la Bourgogne sortit, entre 1282 et 1288, l'un des plus jolis parmi ces romans d'aventures qui plaisaient aux nobles par un mélange de galanterie et de brutalité, le *Roman de la châtelaine de Vergy*, où l'on a cru reconnaître des person-

1. Saint Bernard parlait aussi le roman; mais les quarante-cinq sermons en cette langue qui nous sont restés de lui sont une traduction de ses sermons latins faite au XIII[e] siècle.

2. La femme de Philippe VI de Valois. Cf. Paul Meyer, *Girart de Roussillon*, 1884. Introduction. — La *Bible au Seigneur de Berzé* a été analysée par Ch.-V. Langlois dans la *Vie en France au moyen-âge d'après quelques moralistes du temps*, 1901, p. 69-88.

nages historiques, le duc Hugue IV, la duchesse Béatrice de Champagne, sa seconde femme, et Laure de Lorraine, châtelaine de Vergy, mais qui pourrait bien n'être qu'un vieux conte oriental rajeuni par quelque jongleur.

LE ROMAN DE LA CHÂTELAINE DE VERGY.

Cette châtelaine aimait un beau chevalier de la cour de Bourgogne et elle en était aimée. Comme elle était mariée et obligée à de grandes précautions, chaque fois qu'elle pouvait le recevoir, elle lui envoyait un petit chien dressé à cette besogne. La duchesse de Bourgogne s'éprit à son tour du beau chevalier et le lui fit savoir; mais le chevalier déclara qu'il ne se montrerait point déloyal envers son seigneur. Alors la duchesse, résolut de le perdre :

> La nuit, quan ele fut couchie
> Jouste le duc, à souspirer
> Commença et puis à plorer,
> Et li dus errant li demande
> Que c'est qu'ele a, et li commande
> Qu'ele li die maintenant [1].

La duchesse répond qu'elle a été outragée par le chevalier, et le duc, aussitôt levé, met celui-ci en demeure, pour se disculper, de prouver qu'il aime ailleurs :

> « Si vous ne me dites qu'aillors
> Amez en tel leu par amors
> Que m'en lessiez sanz nule doute
> Savoir en la vérité toute.
> Et se ce fere ne volez,
> Comme parjurs vous en alez
> Hors de ma terre sanz déloi [2]! »

Le malheureux, ne voulant ni mentir ni être convaincu de parjure, raconte

1. La nuit, quand elle fut couchée auprès du duc, elle commença à soupirer et puis à pleurer. Et le duc de suite lui demande ce qu'elle a, et lui commande de le dire maintenant.

2. « Si vous ne me dites que vous aimez ailleurs en tel lieu, par amour, que vous ne me laissiez sans nul doute savoir toute la vérité; si vous ne voulez faire cela, allez-vous-en comme parjure hors de ma terre sans délai. »



Ses venues et ses alées,
Et la convenance première,
Et du petit chien la manière [1],

et consent à ce que son maître l'accompagne à son prochain rendez-vous. La nuit suivante, le duc, caché derrière un arbre, assiste à l'entrevue des deux amants, et, bien qu'il ait promis de n'en point parler, il raconte tout à sa femme. Humiliée, celle-ci résout de déshonorer sa rivale, et à la cour plénière réunie pour la Pentecôte, devant « toutes les dames de la terre », elle lui fait compliment de son ami et la félicite de savoir si bien dresser les petits chiens :

« Chastelaine, soiez bien cointe,
Quar bel et preu avez acointe.
Et cele respont simplement :
« Je ne sai quel acointement
Vous penssez, ma dame, por voir,
Que talent n'ai d'ami avoir
Qui ne soit del tout à l'onor
Et de moi et de mon signor.
— Je l'otroi bien », dit la duchesse,
« Mais vous estes bone mestresse,
Qui avez apris le métier
Du petit chienet afetier [2]. »

La pauvre châtelaine renonçant aux « caroles » sort de la salle, se jette sur un lit, se plaint et se lamente sur la trahison de son amant tant et si bien qu'elle rend l'âme. Le chevalier la trouvant sans vie se passe son épée à travers le corps. Alors le duc comprend l'odieuse conduite de sa femme, et la poignarde avec l'épée qu'il a retirée du ventre du chevalier; mais bientôt, pris de remords, il part pour la Terre Sainte, où il prend l'habit de Templier :

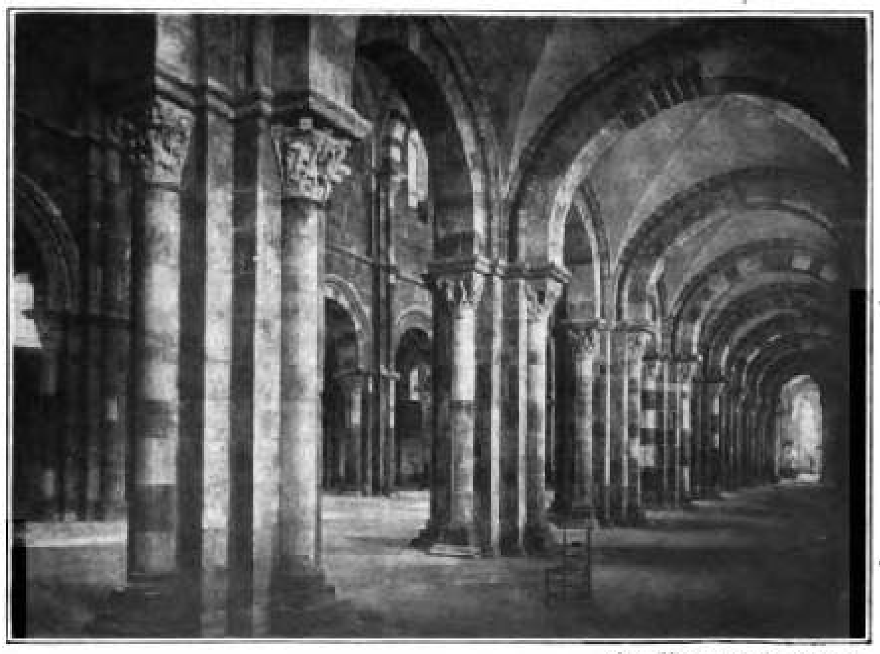
1. Ses allées et venues, et la convention première et du petit chien la manière.

2. « Châtelaine, soyez satisfaite, car vous vous êtes accointée d'un bel et d'un preux. » Et elle répond simplement : « Je ne sais à quelle accointance vous pensez, madame, car je ne suis capable d'avoir un ami qui ne soit du tout à l'honneur de moi et de mon seigneur. » — « Je le veux bien, dit la duchesse, mais vous êtes bonne maîtresse, qui avez appris le métier de dresser le petit chien ».



Phot. Neurdein frères.

ÉGLISE NOTRE-DAME DE BEAUNE.



Phot. Monuments historiques.

NEF DE L'ÉGLISE DE VÉZELAY.



depuis, on ne l'a plus revu. Ainsi finit le roman de la châtelaine de Vergy, qui mourut « pour loyaulment aimer son ami[1] ».

L'ART ROMAN.

La période capétienne vit aussi se réaliser les espérances artistiques que le xe siècle avait permis de concevoir. Sur cette terre de Bourgogne si féconde en monastères, l'art roman, qui était avant tout un art monastique, prospéra merveilleusement. Ses premiers essais sont : l'église Saint-Bénigne de Dijon, œuvre de l'abbé Guillaume, dont il subsiste une belle crypte voûtée; Saint-Philibert de Tournus, un majestueux monument surmonté de hautes tours carrées et décoré de peintures murales représentant le Jugement dernier. A partir de 1080, la formule définitive est trouvée. L'église romane de Bourgogne sera de dimensions moyennes; elle aura un vaste porche, ouvert ou fermé, une abside couronnée d'absidioles, des voûtes puissantes, solidement renforcées par des doubleaux; l'arc brisé sera employé de préférence à l'arc en plein cintre. La sculpture, prodiguée aux tympans des portes et sur les faces des chapiteaux, est caractérisée par les formes trapues des personnages, la vigueur exceptionnelle du coup de ciseau, l'animation que l'artiste a su mettre dans les scènes empruntées à l'Écriture Sainte; la fréquence des pilastres cannelés, surmontés de corbeilles corinthiennes, rappelle les souvenirs de l'antiquité. Saint-Lazare d'Autun, Notre-Dame de Beaune, Saint-Philibert de Dijon, Saint-Lazare d'Avallon, l'église de Til-Châtel, la basilique de Paray-le-Monial, sont bâtis d'après ces principes. On trouve aussi dans de nombreux villages de Saône-et-Loire, à Chapaize, Vinzelles, Montbellet, Iguerande, de petites églises romanes, reconnaissables à la coupole octogonale ou ovoïde qui porte le clocher.

1. Le roman de la *Châtelaine de Vergy*, qui compte 958 vers, a été publié par G. Reynaud, dans la *Romania*, année 1892, p. 145-193, et, en dernier lieu, par Brandin (*The Chatelaine of Vergy, a 13th Century french Romance*, Londres, 1903), avec une courte introduction.)



CLUNY ET VÉZELAY.

A l'occasion, les architectes bourguignons savent faire grand. La basilique de Cluny, fondée par saint Hugue en 1089 et inaugurée par Innocent II en 1131, tellement vaste « qu'il n'en existait pas de plus grande », tellement belle qu'elle eût pu devenir le « déambulatoire des anges », en était la preuve la plus éclatante. Elle mesurait 171 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur et 45 mètres de hauteur; un immense narthex, éclairé par 22 vitraux et surmonté de deux tours carrées, lui servait d'entrée; l'intérieur était partagé en cinq nefs, et 32 piliers massifs portaient la voûte principale; aux croisées, quatre clochers dressaient leur masse imposante[1].

Encore debout et digne de lui être comparée est la Madeleine de l'abbaye de Vézelay, qui se rattachait politiquement au comté de Nevers, mais dont l'art est tout bourguignon. Comme Cluny, elle est précédée par un grand porche fermé, d'où l'on accède par trois portes dans la nef, immense, soutenue par 94 colonnes rondes. Au portail intérieur, une vaste composition sculptée figure le Jugement dernier; aux chapiteaux se voient des plantes stylisées, des allégories, des diables enfourchant des licornes, des sujets tirés de l'ancien et du nouveau Testament : le Sacrifice de Jephté, Adam et Ève dans le Paradis, David luttant contre Goliath, la Mort de saint Paul ermite, la Tentation de saint Antoine, la Luxure sous les traits d'une femme nue à laquelle un démon tire la langue et dont le serpent mange les entrailles. Saint Bernard protesta contre cet emploi des images, tel « qu'on a plus de plaisir à lire sur le marbre que dans son livre et qu'on aime mieux passer le temps à les admirer tour à tour qu'à méditer sur la loi de Dieu ». Mais les Cisterciens, s'ils réduisirent le rôle de la sculpture, n'en furent pas moins de très remarquables constructeurs : les belles églises de Pontigny (style de transition) et de Fontenay sont leur œuvre. Celle-ci a gardé sa salle capitulaire et un cloître qui, par la

1. Il ne reste de la basilique de Cluny que des fragments sans importance, une partie des transepts et la tour octogone dite de l'eau bénite.

ÉGLISE NOTRE-DAME DE DIJON.

Pl. 9, p. 134.

sévérité des lignes architecturales et la sobriété du décor, est certainement l'un des plus intéressants que le moyen âge nous ait laissés.

L'ART GOTHIQUE.

La Bourgogne avait si bien réussi dans l'art roman qu'elle eut quelque peine à s'en séparer pour passer au gothique; mais, celui-ci une fois admis, elle en fit des applications aussi nombreuses qu'originales. Le XIIIe et le XIVe siècles ont vu s'élever Notre-Dame de Semur, Notre-Dame et Saint-Bénigne de Dijon, les églises de Rouvres, de Saint-Seine l'Abbaye, de Saint-Thibault, de Flavigny, Notre-Dame d'Auxonne et Notre-Dame de Cluny. De grandeur moyenne, ces églises se distinguent par l'audace de leur construction et leur richesse décorative. « Les matériaux exceptionnellement résistants dont la Bourgogne dispose lui créent à cet égard une situation privilégiée; elle en met à profit toutes les ressources. Si l'on excepte la cathédrale de Beauvais, nulle part la science de l'équilibre n'est poussée aussi loin : à Semur, à Auxerre, on voit la masse de construction posée sur de simples quilles monolithes, les formerets des voûtes remplacés par des tympans évidés qui se réduisent à leurs parements, les contreforts traversés par des galeries qui s'élancent les unes au-dessus des autres.... Une modénature ample, à très grands effets, une sculpture dont la vigueur rappelle celle de la végétation bourguignonne, achèvent de donner à l'art de cette région une richesse qui n'appartient qu'à elle[1] ». Les peintures, les vitraux, dont il subsiste de trop rares spécimens (Dijon et Semur), animent et illuminent la pierre; mais la sculpture surtout est remarquable : elle révèle l'existence d'une véritable école bourguignonne, dont les maîtres, doués d'une imagination ardente et avant tout épris du culte de la nature, travaillaient la pierre d'une manière ferme et précise.

1. Choisy, *Histoire de l'Architecture*, t. II, p. 503-504. — Voir la liste à peu près complète des églises romanes et gothiques de Bourgogne dans Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, t. I, 1902, p. 417, 681 et suiv.

La porte des Blés, à Notre-Dame de Semur, offre plusieurs tableaux de l'apostolat de saint Thomas traités avec tant de vérité que l'on crut y voir pendant longtemps une scène de la vie réelle, le prétendu meurtre de Dalmace de Semur par son gendre Robert Ier, duc de Bourgogne. A Notre-Dame de Dijon, l'esprit tourmenté par la crainte du diable a enfanté des êtres étranges, moitié bêtes et moitié hommes, dont les différentes parties sont conçues d'après les lois de l'anatomie la plus rigoureuse; le portail, avec son fenestrage et ses trois étages de fausses gargouilles séparés par des frises de style antique, constitue une merveille unique en son genre, et la légèreté de l'abside, la hardiesse du clocher, semblent justifier ce mot de Vauban qu'il « ne manquait à ce temple auguste qu'une boîte pour le conserver ». Il n'existe en Bourgogne aucun hôtel de ville qui remonte à l'époque des premières libertés communales : le beffroi de Beaune, le seul qui ait été conservé, appartient au XVe siècle.

Ainsi les progrès de l'art ont marché de pair avec ceux de la politique et des institutions. La civilisation bourguignonne du moyen âge ne devait cependant atteindre son complet développement que sous le règne des Valois.

CHAPITRE III

LES DUCS DE LA MAISON DE VALOIS[1]

L'INTERRÈGNE.

LORSQUE Philippe de Rouvres mourut, sa succession était mal définie. Son testament instituait ses héritiers « ceux qui par droit ou coutume du pays le doivent et peuvent être », mais ne les nommait pas; ses conseillers écrivaient aux prévôts et châtelains « qu'ils se donnassent bien garde de dire en leur gouvernement que messire le duc était trépassé, car l'on ne savait à qui répondre ni à qui la seigneurie du pays pouvait appartenir ». Profitant de ces hésitations,

1. SOURCES : *Chroniques* de Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove) et de Monstrelet (éd. Douet-d'Arcq). Georges Chastellain, *Chronique des choses de ce temps et autres œuvres historiques*, éd. K. de Lettenhove, 8 vol., 1863-65. Jean Molinet, *Chronique*, dans la *Collection Buchon*. Lefebvre de Saint-Remy, *Mémoires*, éd. Morand, 2 vol. 1876-81. Olivier de la Marche, *Œuvres*, éd. d'Arbaumont et Beaune, 1883. Commines, *Mémoires*, éd. de Mandrot, 2 vol., 1903, ou éd. Dupont, 3 vol. 1840-47. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, 3 vol. in-4, 1870-1876. Gingins la Sarra, *Les dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Téméraire*, 2 vol. in-8, 1858. Cosneau, *Les grands traités de la guerre de Cent Ans*, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, 1889. — Il n'existe aucun recueil des *Ordonnances des ducs de Bourgogne*, mais on en trouvera un certain nombre dans Dom Plancher, *o. c.*, et Champeaux, *Les Ordonnances des ducs de Bourgogne*, 1908. Les documents français de la même époque, en particulier les *Histoires de Charles VI* du Religieux de Saint-Denis et de Jouvenel des Ursins, et l'*Histoire de Charles VII* de Thomas Basin, sont également à consulter.

OUVRAGES MODERNES : Dom Plancher, *Histoire générale de Bourgogne*, t. III et IV. De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, éd. Reiffenberg, 10 vol. in-8, 1835-36. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II, 1907 (excellent comme idées générales). Ernest Lavisse, *Histoire de France*, t. IV, 1902 (par Coville et Petit-Dutaillis). Coville, *Les Cabochiens et l'Ordonnance cabochienne*, 1888 (important pour Jean sans Peur). Dufresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, 6 vol. in-8, 1881-1891 (important pour Philippe le Bon). De Fréminville, *Les*

le roi Jean le Bon, parent du défunt au cinquième degré, déclara « de sa pleine science et royale autorité » la Bourgogne unie indissolublement au royaume de France (novembre 1361). Le traité de Cîteaux (13 janvier 1362) reconnut ses prétentions. L'un de ses officiers, le comte de Tancarville, assisté par Guy de Saint-Sépulcre, doyen de la cathédrale de Troyes, et Nicolas Braque, vieux serviteur d'une fidélité éprouvée, prit possession du duché en son nom. La grande compagnie, redevenue menaçante, fut victorieuse de l'armée royale à Brignais près de Lyon (6 avril 1362), mais consentit une trêve en faveur de la Bourgogne.

Cependant les Bourguignons n'avaient pas vécu pendant plusieurs siècles sous des souverains particuliers, sans que leur goût pour l'autonomie se trouvât fortifié. De son côté, Jean II désirait « pourvoir à la sûreté de l'état de son très cher fils Philippe, pour les bons et agréables services qu'il lui avait faits ». Il le nomma lieutenant général du duché le 27 juin 1363, duc et premier pair de France le 1er septembre. Charles V ayant confirmé ces décisions par lettres patentes du 2 juin 1364, Philippe fit son entrée solennelle à Dijon le 17 novembre suivant. Avec lui commence une nouvelle dynastie, celle des Valois.

CARACTÈRES DU RÈGNE DES VALOIS.

Elle n'a duré guère plus de cent ans, et elle ne compte que quatre ducs : Philippe le Hardi (1364-1404), Jean sans Peur (1404-1419), Philippe le Bon (1419-1467), Charles le Téméraire (1467-1477); mais elle correspond à la période la plus glorieuse de l'histoire de Bourgogne. Le règne des Capétiens avait été utile et bienfaisant; il serait aussi injuste d'oublier les noms d'Eude III, de Hugue IV, de Robert II, que ceux de leurs contemporains Philippe Auguste et saint Louis; le règne des Valois fut éclatant. Absorbés par l'orga-

Écorcheurs en Bourgogne, 1888. Forster Kirk, *Histoire de Charles le Téméraire*, 3 vol. in-8, 1866. Toutey, *Charles le Téméraire et la ligue de Constance*, 1901. Berlet, *Charles le Téméraire et René de Lorraine*, 1892. On trouvera un grand nombre d'ouvrages mentionnés dans Pirenne, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, 2e éd., 1902.





nisation du duché, les ducs capétiens avaient évité les aventures qui auraient pu les distinguer des autres chefs féodaux et faire leur réputation auprès des nations étrangères; les Valois se lancèrent au contraire dans les grandes entreprises et firent un constant usage de la guerre et de la diplomatie. Ils ont exercé une influence prépondérante sur la direction des affaires de France, entretenu avec les principaux souverains de l'Europe des rapports suivis, pratiqué au dedans et au dehors une politique très personnelle. Dans la langue du moyen âge, on n'avait cessé d'opposer la Bourgogne à la France, les Bourguignons aux Français. Cette opposition ne fut plus seulement dans les mots; elle fut aussi dans les faits. La Bourgogne devient au xve siècle une puissance comparable à la France, à l'Angleterre ou à l'Allemagne. « Je crois, disait Brantôme, qu'il ne fut jamais quatre plus grands ducs les uns après les autres, comme furent les quatre grands ducs de Bourgogne ».

PHILIPPE LE HARDI.

Philippe le Hardi était un superbe chevalier, haut de taille, large d'épaules; il avait tous les goûts des nobles de son temps; il aimait le jeu, les plaisirs, faisait des dettes. A sa mort, il ne laissa pas de quoi payer ses funérailles et sa femme préféra renoncer à sa succession, « triste expédient, dit un contemporain, auquel ne recourent jamais sans honte, même dans leur misère, les femmes de la classe la plus pauvre et la plus obscure ». Cependant Philippe avait du jugement, de la finesse, une grande force de séduction qu'il devait à sa parole facile et à sa générosité; on le considérait à bon droit comme « le plus sage des princes du sang, plus prudent et plus éloquent que tous les autres princes[1] ». Il fut très en faveur auprès de son frère Charles V,

1. *Chronique du règne de Charles VI* par le Religieux de Saint-Denis, XXV, 3-4, éd. Bellaguet, t. III, p. 145-148. — Il est remarquable que Philippe le Hardi n'ait été l'objet d'aucune monographie et qu'il n'existe aucun livre d'histoire où il en soit sérieusement question. On signalera toutefois les articles consacrés à sa jeunesse, à son mariage et à son caractère par M. Vernier (*Positions de thèses de l'École des Chartes*, 1890; *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, et *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1899).

qu'il servit fidèlement dans la guerre de Guyenne de 1372; puis la minorité (1380) et la folie de Charles VI (1392) firent de lui, pendant près de vingt ans, le gouverneur du royaume. Il se montra digne de cette fortune. Il prit soin de l'éducation de son neveu, lui témoigna de la déférence, le soutint contre les Anglais et ne se révolta jamais contre lui. Mais il ne fut pas désintéressé dans ses conseils. Bourguignon avant tout, il profita de toutes les circonstances pour servir les intérêts de sa maison.

LA FLANDRE UNIE A LA BOURGOGNE.

La plus riche héritière d'Europe, à cette époque, était Marguerite de Flandre, fille unique du comte Louis II de Male et veuve de Philippe de Rouvres. Elle devait recevoir, à la mort de son père, Malines, Anvers, les comtés d'Artois, de Rethel, de Bourgogne, de Nevers et le comté de Flandre, « le plus noble, riche et grand qui soit en chrétienté ». Les prairies de l'Escaut « pleines de pastures de bœufs » lui appartenaient, et aussi les opulentes cités d'Ypres, de Gand, de Bruges : Ypres, la reine du drap, peuplée de milliers d'artisans, foulons, tisserands, teinturiers; Bruges, la Venise du Nord, où les marchands méditerranéens venaient échanger les épices et les vins contre les bois, les blés, les fourrures et l'ambre septentrional. Aussi les aspirants à sa main ne manquaient pas. Le roi d'Angleterre, Édouard III, la demandait pour son frère le duc de Cambridge, et Charles V pour le duc de Bourgogne. Les Anglais l'emportèrent d'abord. Par la convention de Douvres du 19 octobre 1364, Louis de Male déclara qu'afin d'assurer le repos, le bien et le profit de ses sujets, il avait, de l'avis et du consentement des prélats, des nobles et de tous ses conseillers, résolu de donner sa fille au duc de Cambridge; mais sa mère, Marguerite de France, réussit à lui faire abandonner ses projets, et, le 19 juin 1369, en l'église Saint-Bavon de Gand, Philippe le Hardi épousa Marguerite de Flandre. La nouvelle duchesse était laide, commune, s'habillait mal; aux pompes du pouvoir, elle préférait des distractions vulgaires, comme de

dîner sur l'herbe, fabriquer des sifflets et des cannes à pêche, regarder s'ébattre les oiseaux [1]; mais, par ce mariage, le duc avait légitimé son avènement et trouvé un premier moyen d'accroître sa puissance. Il en imagina bientôt un autre.

BATAILLE DE ROOSEBEKE.

Les Flamands n'étaient pas des sujets de petite importance. Très riches, dotés de franchises municipales considérables, ils avaient l'esprit indépendant et fier et ils guerroyaient volontiers contre leurs princes. En 1382, Gand se révolta à l'instigation de Philippe van Artevelde, fils de Jacques. Le duc de Bourgogne vint trouver le roi son neveu, à Senlis. « Eh bien! mon oncle, demanda Charles VI, de quoi parle-t-on? » — « Un brasseur nommé Artevelde, répondit Philippe, qui a le cœur tout anglais, assiège les chevaliers de Flandre enfermés dans Oudenarde; ils ne peuvent recevoir aucun secours que de vous. Êtes-vous disposé à aider le comte de Flandre à reconquérir son héritage que ces orgueilleux vilains lui ont ôté? » — « Par ma foi, riposta le roi, j'en ai grande volonté. Allons-y. Je ne désire rien tant que m'armer, car je n'ai pas encore porté les armes; je voudrais partir demain. » Et l'armée royale se mit en marche, accrue des contingents bourguignons. La commune de Dijon, agissant « par loyauté et parfait amour », envoya mille hommes de pied. 26 000 Flamands périrent à la bataille de Roosebeke (27 novembre 1382); Bruges s'humilia; Courtrai fut incendié. Les Dijonnais reçurent, en récompense de la part prise au siège de cette place, le Jaquemart de l'hôtel de ville, qui orne aujourd'hui l'église Notre-Dame de Dijon. Lorsque Louis de Male mourut, le 8 janvier 1384, son héritage passa sans difficulté à son gendre.

Philippe ne se borna pas à cette entreprise. Sur sa demande, Charles VI rassembla dans le port de l'Écluse une flotte contre les Anglais coupables d'avoir soutenu les Fla-

1. Canat, *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne*, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1858-1859.

mands, ce qui fut la cause de « gros emprunts des gens d'église et d'une grosse taille sur le peuple, montant à de grandes sommes de deniers (1386) », et il fit la guerre au duc de Gueldre, uniquement pour complaire à son oncle (1388). A ces aventures, le roi ne gagna aucune gloire; la France perdit honneur et argent; mais, quand Philippe le Hardi mourut à Halle près de Bruxelles, un État bourguignon était né, formé du duché de Bourgogne et d'une partie notable des Pays-Bas, et la folie du roi qui grandissait chaque jour, les qualités du nouveau duc Jean sans Peur permettaient de croire que la France resterait longtemps encore au service de la Bourgogne.

JEAN SANS PEUR.

Jean sans Peur avait alors trente-trois ans. Il s'appelait auparavant le comte de Nevers, et il s'était illustré par sa vaillance au combat de Nicopolis contre les Turcs (1396). C'était un petit homme, chétif, parlant avec difficulté ; sa tête massive, écrasée, aux pommettes saillantes, aux traits fortement accentués, manquait de grâce ; il représentait mal, faisait réparer ses robes endommagées, ne risquait jamais de grosses sommes au jeu. Mais il était brave, intelligent, travailleur, au courant de tout, s'intéressait à tout, et savait s'inspirer de l'opinion générale avec laquelle il s'efforçait d'être toujours d'accord; il avait le talent de se faire partout des amis et des serviteurs dévoués et ne reculait devant aucun moyen pour arriver à ses fins [1].

MEURTRE DU DUC D'ORLÉANS.

L'hégémonie bourguignonne était combattue par le frère du roi, Louis, duc d'Orléans, seigneur d'une moralité douteuse, mais libéral, instruit, aimant les lettres et les arts. Jean sans Peur le détestait et, comme Louis avait choisi pour emblème un bâton noueux, le duc de Bourgogne adopta un rabot, ce qui voulait dire qu'il saurait bien quelque jour « planer » ce bâton. En 1405, la guerre parut sur le

1. Coville, *Les Cabochiens et l'ordonnance cabochienne*, p. 32 et suiv.



point d'éclater. Jean sans Peur, qui avait de puissantes alliances, fit venir l'évêque de Liége avec 800 lances, 1 200 couteliers et 500 archers, les gens du duc d'Autriche, du comte de Wurtemberg, du duc de Savoie, du prince d'Orange; de son côté, Louis réunit une armée, « et déjà y avoit foison de gens d'armes en Brie, Gâtinais et Sologne et Beauce, et avec lui le duc de Lorraine et le comte d'Alençon ». Les deux adversaires reculèrent devant les conséquences du conflit, mais, deux ans après, le duc d'Orléans mourait assassiné à Paris, dans des circonstances que le chroniqueur Monstrelet a fidèlement rapportées.

Dix-huit hommes environ avaient été logés dans un hôtel qui avait pour enseigne l'image de Notre-Dame, auprès de la porte Barbette, et, pendant plusieurs jours, ils préparèrent leur crime. Quand vint le mercredi, ils envoyèrent un nommé Thomas de Courteheuse, qui était valet de chambre du roi et leur complice, vers le duc d'Orléans qui était allé voir la reine dans un hôtel qu'elle avait acheté au pied de la porte Barbette. Et Thomas dit au duc pour le tromper : « Sire, le roi vous mande que sans délai vous veniez vers lui et qu'il a à parler à vous hâtivement, et pour chose qui grandement touche à lui et à vous ». Le duc ayant entendu le commandement du roi, monta aussitôt sur sa mule, et en sa compagnie partirent deux écuyers sur un cheval et quatre ou cinq valets de pied devant et derrière portant torches; et ses gens qui le devaient suivre ne se hâtaient point.....

Quand Louis d'Orléans arriva assez près de la porte Barbette, les dix-huit hommes « qui étaient couvertement armés » l'attendaient auprès d'une maison. Il faisait « assez brun » pour celle nuit. Et alors incontinent ils sautèrent sur lui, et il y en eut un qui cria : « A mort! à mort! », et il le frappa de sa hache tellement fort qu'il lui coupa un poing. Le duc, voyant la cruelle entreprise ainsi faite contre lui, s'écria : « Je suis le duc d'Orléans! » Et eux, en le frappant, répondirent : « C'est ce que nous demandons », et, « prestement par force et abondance de coups, il fut abattu de sa mule et sa tête toute écartelée en telle manière que la cervelle tomba sur la chaussée, et ils le retournèrent et renversèrent et si terriblement martelèrent que là présentement fut mort et occis piteusement ».

Ses gens, qui étaient arrivés sur ces entrefaites, le voyant mort, coururent à l'hôtel de la reine, en criant le meurtre, et ceux qui avaient tué le duc se mirent à crier de leur côté : « Le feu! » En effet l'un d'eux avait mis le feu dans l'hôtel qu'ils habitaient. « Et puis les uns à cheval, les autres à pied, ils s'en allèrent hâtivement où ils purent le mieux, en jetant derrière eux des chaussetrappes de fer afin qu'on ne pût les suivre ni aller après eux[1]. »

1. *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, I, 36, éd. Douet d'Arcq, t. I, p. 155-158.



DISCOURS DE JEAN PETIT.

La culpabilité du duc de Bourgogne n'était pas douteuse, et la seule raison invoquée par son historiographe officiel pour sa défense, c'est qu'il avait dû tuer pour ne pas être tué. Un docteur en théologie, Jean Petit, fit par ordre l'apologie du crime. Son discours, prononcé en l'hôtel Saint-Pol, devant une multitude de nobles, de docteurs, de bourgeois et de peuple de tous états, constitue l'un des monuments les plus curieux de l'art oratoire de cette époque.

Partant de ce principe qu' « il est licite et méritoire de tuer le tyran traître et déloyal à son roi et souverain seigneur », Jean Petit se propose de démontrer que le meurtre du duc d'Orléans a été « perpétré pour le très grand bien de la personne du roi, de ses enfants et de tout le royaume ». Il invoque douze raisons, en l'honneur des douze apôtres, dont les trois premières sont tirées des philosophes moraux (Anaxagore, Cicéron, Boccace), les autres des Pères de l'Église (parmi lesquels saint Thomas), des lois civiles et impériales, de la Sainte Écriture (Moïse, Phinéas, l'archange saint Michel). Sa conclusion est la suivante :

> J'ai déclaré et remontré comment le criminel duc d'Orléans a commis crime de lèse-majesté au quart degré et en plusieurs manières...., pour parvenir à sa damnable et mauvaise intention, à savoir à la très noble couronne et seigneurie de France, et l'ôter et soustraire au roi notre sire et à sa génération.... S'ensuit clairement que mon dit seigneur de Bourgogne ne veut et ne doit en rien être blâmé, ni repris dudit cas avenu en la personne dudit criminel duc d'Orléans, et que le roi notre sire ne doit point tant seulement être content, mais doit avoir mon dit seigneur de Bourgogne et son fait pour agréable, et l'autoriser en tant que métier serait. Et avec ce le doit pardonner et rémunérer en trois choses, c'est à savoir en amour, honneur et richesse, à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monseigneur Michel l'archange et au vaillant homme Phinées..., et l'entends ainsi en mon gros et rude entendement, que le roi notre sire lui doit plus que devant sa loyauté et bonne renommée faire prononcer par tout le royaume, et dehors le royaume, publier par lettres patentes, par manière d'épîtres et autrement. Icelui Dieu veuille que ainsi soit-il fait, *qui est benedictus in secula seculorum. Amen* [1].

1. *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, I, 39, éd. Douët d'Arcq, t. I, p. 242.



ARMAGNACS ET BOURGUIGNONS.

Cette apologie fit « grand murmure dedans la ville de Paris ». Le royaume de France se divisa en deux camps : celui des Armagnacs, qui tiraient leur nom de Bernard d'Armagnac, beau-frère du jeune duc d'Orléans, et se reconnaissaient à leur écharpe blanche ; celui des Bourguignons, qui portaient la croix de Saint-André cousue à leurs habits. Les Armagnacs comptaient dans leurs rangs quantité de chevaliers. Jean sans Peur sut louvoyer parmi tant de périls. Par sa diplomatie, il obtint le traité d'Auxerre (1412) qui le réconciliait avec le fils de sa victime ; il parut avec lui sur le même cheval et l'embrassa publiquement. En appuyant les réclamations de la bourgeoisie et de l'Université de Paris contre l'arbitraire royal, il réussit à devenir l'idole des Parisiens, et, chaque fois qu'il venait dans leur ville, son retour était salué « avec une très grande joie par les habitants et mêmement les petits enfants en plusieurs carrefours à haute voix qui criaient : Noël ! » D'autre part, il intriguait avec les Anglais, et, tandis que son frère, Antoine de Brabant, se faisait tuer à Azincourt, il ne paraissait pas sur le champ de bataille, mais empêchait son fils de s'y rendre (1415).

La paix d'Auxerre se rompit, et les Armagnacs réussirent à reprendre Paris. Dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, les Bourguignons y rentrèrent en ordre de bataille, criant : « A mort ! A mort ! Ville gagnée. Tuez tout, tuez tout ». Les portes des hôtels occupés par les chefs du parti ennemi furent enfoncées ; un héraut annonça, au son de la trompette, que ceux qui connaissaient la retraite d'un Armagnac devaient la dénoncer, sous peine de confiscation de corps et de biens. Les prisonniers furent entassés au Châtelet, au Louvre, au Palais, à Saint-Magloire, à Saint-Martin-des-Champs « comme si fussent chiens et moutons ». La foule s'y porta, et pendant trois jours, frappa, assomma, à coups de maillet, de hache, de massue, de bâton. Le nombre des victimes s'éleva à 10 500 environ. On voyait les cadavres dépouillés « en tas comme porcs au milieu de la boue ». Bernard d'Armagnac fut parmi les victimes ; les Bourgui-

gnons lui enlevèrent deux bandes de peau, pour simuler son écharpe blanche. Lorsque Jean sans Peur arriva, le 14 juillet, avec la duchesse, on lui jeta des fleurs du haut des fenêtres, mais il mit un terme à ces cruautés.

LE PONT DE MONTEREAU.

Pendant ce temps, des tentatives de rapprochement avaient lieu entre le duc de Bourgogne et son cousin le dauphin Charles, le futur roi Charles VII, qui avait épousé la cause des Orléans. Une première entrevue eut lieu, le 11 juillet 1419, à Pouilly, près de Melun. Les deux princes, « négligeant les suspicions et les imaginations qui s'étaient engendrées en leur cœur et celui de plusieurs de leurs officiers et qui les avaient empêchés de vaquer avec concorde aux grandes affaires du royaume », jurèrent de « s'aimer, se soutenir, et se servir mutuellement, comme bons et loyaux parents », et enjoignirent à leurs serviteurs « s'ils y voyaient empêchement, de les en avertir selon leur loyal devoir ». Le 10 septembre suivant, ils se réunirent de nouveau sur le pont de Montereau, au confluent de la Seine et de l'Yonne. Chacun d'eux était escorté de dix chevaliers vêtus de cottes et armés d'épées; parmi les seigneurs bourguignons figuraient Guillaume de Vienne, Antoine de Vergy, Jean de Montaigu, Gui de Pontailler. Arrivé en présence du dauphin, le duc ôta son bonnet de velours et, s'agenouillant devant lui, le salua humblement. A peine s'était-il relevé qu'une mêlée obscure s'engagea, et tandis que Tanneguy Duchâtel, l'un des compagnons du dauphin, emportait son maître au château de Montereau, le duc de Bourgogne tombait frappé de plusieurs coups d'épée. Le premier lui descendit le long du côté droit du visage et lui trancha la main avec laquelle il cherchait instinctivement à se protéger; le dernier lui perça le ventre, après quoi, « il commença à s'étendre le rein, en poussant un soupir ». Ramassé et enseveli par le curé dans le cimetière de la ville, il y fut retrouvé quelques semaines après, n'ayant plus que son pourpoint, sa culotte et ses houseaux, tant que « c'était chose piteuse à

RIVALITÉ DES ARMAGNACS ET DES BOURGUIGNONS



ENTRÉE DES BOURGUIGNONS A PARIS EN 1418.

Bibl. nat., ms. fr., n° 5054.



MASSACRE DES ARMAGNACS.

Bibl. nat., ms. fr., n° 5054.

Pl. 10, p. 146.



le voir, et il n'y eut homme là étant qui se peut tenir de pleurer[1] ».

LE TRAITÉ DE TROYES.

Philippe le Bon, fils aîné de Jean sans Peur, gouvernait alors la Flandre, et y menait joyeuse vie. Lorsque l'évêque de Tournai lui eut appris, avec tous les ménagements possibles, la fatale nouvelle, il se jeta sur son lit en poussant des cris horribles, « et là gisant devint subitement défiguré de visage, privé de parole et tout amorti d'esprit ». Il ne se borna pas à gémir. Parmi les projets que l'ambitieux Jean nourrissait pendant les dernières années de sa vie, se trouvait un projet d'entente avec les Anglais. Il lui avait semblé qu'en agissant ainsi, il deviendrait l'arbitre entre la France et l'Angleterre ; prévoyant les dernières conséquences de son acte, il s'était montré prêt à reconnaître dans le roi d'Angleterre l'héritier légitime des rois de France et à lui prêter hommage « comme sujet doit faire à son souverain seigneur ». Malgré quelques conseillers qui le suppliaient de demander justice et non point de rechercher sa vengeance, « laquelle appartient à Dieu tant seulement », Philippe le Bon reprit le dessein de son père. Le 21 mai 1420, Charles VI et Isabeau de Bavière signèrent, à son instigation, le traité de Troyes. Le roi d'Angleterre Henri V était fiancé à Catherine de France, fille de Charles VI ; il recevait à perpétuité pour lui et ses héritiers « la couronne et royaume de France avec tous leurs droits et appartenances ». En attendant la mort de Charles VI, il prenait le titre d' « héritier de France » et se chargeait de « gouverner et ordonner la chose publique dudit royaume » ainsi que la personne du roi, avec le conseil du duc de Bourgogne. Charles VI,

1. Ce récit du meurtre de Jean sans Peur diffère de celui qu'on fait habituellement ; en particulier, il n'y est plus question du coup de hache porté par Tanneguy Duchâtel. L'examen minutieux des documents m'a en effet conduit à cette conclusion que c'était là une légende. J'ajouterai que le crâne soi-disant fracturé, qu'on montre à Dijon comme étant celui de Jean sans Peur, a appartenu à Philippe le Hardi. Cf. L. Morillot, *La question des restes de Jean sans Peur*, au t. XIV des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.*

Philippe le Bon et Henri V, « considérés les orribles et inutiles crimes et délits perpétrés au royaume de France par Charles, soi-disant dauphin de Viennois », déclaraient ne vouloir traiter avec lui de « paix ou de concorde..., sinon du conseil et assentiment de tous et de chacun des trois et des trois états des deux royaumes[1] ».

BOURGUIGNONS ET ANGLAIS.

Les résultats du traité de Troyes furent terribles pour la France. Tandis que Charles VI, après avoir renié son fils, mourait dans l'inconscience, un prince anglais, le fils de Henri V et de Catherine de France, Henri VI, était proclamé roi à Paris. Les soldats bourguignons aidèrent les soldats anglais à vaincre les Français à Cravant (1423), à Verneuil (1424). Jeanne d'Arc fut prise devant Compiègne, en faisant une sortie contre les Anglo-Bourguignons, « et menée à franche joie devers le duc..., lequel fut moult joyeux de la prise d'icelle pour le grant nom qu'elle avait (1430) ». René d'Anjou, qui était l'allié des Français, fut battu à Bulgnéville (2 juillet 1431) par son rival, le comte de Vaudémont, allié aux Bourguignons, et emmené à Dijon, où il employa sa captivité à composer des poésies; dans ce combat, 6000 Bourguignons commandés par le maréchal de Toulongeon défirent, en moins d'une heure, 20000 ennemis et en tuèrent près de 4000. Le dauphin avait réussi à jeter dans Avallon 200 hommes « raides et instruits à la guerre », sous le capitaine d'Épailly dit Fort-Épices; l'un des meilleurs officiers de Philippe le Bon, le bâtard de Saint-Pol, enleva la place avec ses gens et l'occupa solidement (1433).

Mais les Anglais ne surent pas ménager le duc de Bourgogne. Le duc de Glocester, oncle de Henri VI, travailla à lui enlever le Hainaut qu'il convoitait. Philippe s'aperçut qu'au lieu d'alliés, il s'était donné des maîtres et des maîtres dont l'arrogance ne faisait que croître. D'autre part, il voyait les soldats anglais enorgueillis par le succès, piller les villes, rançonner les provinces, oublier la discipline, tandis que les

1. Cosneau, *Traités de la guerre de Cent Ans*, p. 100-115.

nobles français, se pliant aux devoirs militaires les plus rudes, préparaient la revanche de la France. Peut-être aussi le sentiment national n'avait-il pas entièrement disparu de cette âme aigrie par le malheur : un vieux chroniqueur dit que « le sang royal lui bouillait en l'estomac et à l'entour du cœur ». Il se rapprocha de Charles VII par les préliminaires de Nevers, et le traité d'Arras réconcilia les maisons de France et de Bourgogne (21 septembre 1435).

TRAITÉ D'ARRAS.

Charles VII déclarait que la mort de Jean sans Peur avait été « iniquement et mauvaisement faite », et que, s'il avait eu l'âge et l'entendement qu'il avait à présent, « il y eût obvié de tout son pouvoir ». Une belle croix « bien entaillée et entretenue à toujours » devait être édifiée à ses dépens sur le pont de Montereau, « au lieu où fut perpétré le mauvais cas », et un couvent de Chartreux créé « à bonnes rentes » dans la ville ou proche d'elle, « avec les cloîtres, celles, réfectoires, granges et autres édifices nécessaires et convenables ». Une haute messe de *requiem* se dirait chaque jour au grand autel de la chapelle des Chartreux de Dijon où Jean sans Peur avait été enseveli. Charles VII s'engageait à « faire prendre et appréhender, pour être punis en corps et en biens », les meurtriers du duc de Bourgogne, et, comme l'information les concernant n'était pas terminée, il promettait de procéder de la même manière vis-à-vis de tout assassin dont le nom serait découvert dans la suite.

En plus de ces satisfactions morales, Philippe le Bon obtenait de magnifiques avantages matériels. Il recevait 50 000 vieux écus d'or au marc de Troyes, soit 630 000 francs en valeur absolue, « comme récompensation des joyaux et autres biens meubles » pris à son père au temps de son décès. Il obtenait en héritage perpétuel « pour lui et ses héritiers légitimes, soit mâles ou femelles descendant en directe ligne », les cités et comtés de Mâcon et d'Auxerre, les château, ville et châtellenie de Bar-sur-Seine, le comté de Boulogne, les villes et châtellenies de Péronne, Montdi-

dier et Roye, avec toutes leurs dépendances, tous les profits et émoluments provenant de l'exercice des droits régaliens. Les villes de la Somme, Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, et le comté de Ponthieu « appartenant à la couronne de France » lui étaient concédés de la même façon, mais avec cette restriction que le roi pourrait toujours les racheter moyennant 400 000 écus d'or. Enfin l'article 28 affranchissait Philippe le Bon, sa vie durant, de ses obligations féodales envers le roi de France :

> Item et que mondit seigneur de Bourgogne ne sera tenu de faire aucune foi, ni hommage, ni service au Roy des terres et seigneuries qu'il tient à présent au royaume de France, ni de celles qu'il doit avoir par ce présent traité, et pareillement de celles qui lui pourront échoir cy après, par succession, audit royaume; mais sera et demeurra exempt, de sa personne, en tous cas, de sujétion, hommage, ressort, souveraineté et autres du Roy, durant la vie de lui; mais, après son décès, mondit seigneur de Bourgogne fera à son fils et successeur en la couronne de France les hommages, fidélités et services qu'il appartient; et aussi, si mondit seigneur de Bourgogne allait de vie à trépas avant le Roy, ses héritiers et ayans cause feront au Roy lesdits hommages, fidélités et services ainsi qu'il appartiendra.

Les féaux et sujets du duc de Bourgogne ne pouvaient être contraints de s'armer « au commandement du roi ni de ses officiers », mais, au cas où les Anglais feraient la guerre au duc « à l'occasion de ce présent accord », le roi serait tenu de le secourir, « soit par mer ou par terre, à toute puissance ou autrement, selon que le cas le requerrait, tout ainsi comme pour son propre fait ». Si Charles VII violait sa parole, ses vassaux, féaux, sujets et serviteurs étaient déliés de leur serment de fidélité envers lui et obligés de servir contre lui le duc de Bourgogne ou ses successeurs[1].

LES ÉCORCHEURS.

Cette paix était un bonheur pour la Bourgogne. Bien qu'alliée à l'Angleterre, elle avait été fort éprouvée par la guerre; le « doute des Armagnacs » fut pour elle la cause de continuelles inquiétudes. Cependant la tranquillité ne lui

1. Cosneau, *op. cit.*, p. 116-151.

revint pas de suite. Après le traité d'Arras, les soldats licenciés se transformèrent en brigands. On les nommait les « Écorcheurs », parce que « toutes gens qui étaient rencontrés d'eux, étaient dévêtus de leur habillement tout au nu jusqu'à la chemise ». Ils étaient 20 000 environ, commandés par des hommes de guerre renommés, Pothon de Xaintrailles, le bâtard de Bourbon, Antoine de Chabanes, et le fameux Rodrigue de Villandrado[1], d'où le nom de Rodrigois, sous lequel on les désigne quelquefois. Pendant quatre ans, ils furent la terreur du duché. Les premiers arrivèrent dès le mois de janvier 1434. Rodrigue, qui les dirigeait, enleva le Mont-Saint-Vincent près de Mâcon, et, de Charlieu qu'il avait choisi comme base d'opérations, il lança ses hommes par petites escouades à travers le Mâconnais et le Charolais. Peu après, d'autres bandes s'établirent dans la vallée des Riceys, d'où elles dévastèrent à loisir la Bourgogne septentrionale. Leurs avant-postes étaient à Gemeaux, Talmay, Is-sur-Tille, Pontailler. Les paysans s'enfuyaient; les villes s'alarmaient; les nobles ouvraient les portes de leurs châteaux. Des villages disparurent. A Dijon, la population, qui était en 1376 de 11 765 habitants, tomba à 3 355, et il fallut créer une nouvelle classe d'habitants, celle des « mendians et quérans leur pain »; de même à Beaune et à Nuits[2]. Partout il n'est question que de « mutilacions d'hommes, efforcements de femmes, boutement de feu, prises de bétail gros et menu, rançonnement du pays à grandes sommes de deniers et autrement en plusieurs manières ». Lors de l'enquête faite à Laives, petit village de Saône-et-Loire, sur le passage des Écorcheurs, un déposant s'exprime ainsi :

C'est assavoir que la veille de la fête de Saints Simon et Jude, apostoles, qui fut l'an courant mil quatre cens trente et huit, certainnes gens d'armes nommés Écorcheurs firent une course à Leyve et prirent grant quantité du bétail dudit lieu de Leyve et de Sermaisey,

1. Quicherat, *Rodrigue de Villandrado*, 1879.

2. Garnier, *Les Recherches de feux en Bourgogne aux XIVe et XVe siècles*, 1876. — Voir aussi, sur les exploits des Écorcheurs en Bourgogne, des choses intéressantes dans le *Journal de Jehan Denis bourgeois de Mâcon* (*1430-1438*), publié par Canat, *Documents pour servir à l'histoire de Bourgogne*.

et entre les autres certains chevaux qui étaient à Claude et Anthoine de la Grange frères. De laquelle fut accordé esdits gens d'armes à un marc d'or devant le château de la Mote de Leyve par le moyen de Guillerme Cadot, lors capitaine dudit château, à la requeste de la plus grant partie des habitants dudit Leyve [1].

Il était opportun d'agir, si l'on ne voulait voir « la totale destruction et perdition du pays ». Le comte de Fribourg, maréchal de Bourgogne, adressa aux nobles bourguignons 220 lettres closes, contenant chacune plus d'une feuille de papier, pour les inciter à se ressaisir; de lourdes amendes frappèrent Beaune, Auxonne, Nuits, toutes les villes qui, par crainte des Écorcheurs, avaient refusé d'accueillir les officiers du duc de Bourgogne. En 1438, les capitaines et seigneurs du pays, rassemblés à Chalon-sur-Saône, décidèrent de faire aux Écorcheurs une guerre impitoyable. Ceux qu'on prit furent aussitôt exécutés, comme « larrons, pillards et gens abandonnés », et leurs corps liés par paquets jetés à la rivière. Si l'on en croit l'historien contemporain Olivier de la Marche, la Saône et le Doubs se remplirent de cadavres, à tel point que les pêcheurs les ramenaient avec leurs filets, en guise de poisson. Beaucoup périrent de la sorte. Les survivants furent emmenés par Charles VII au siège de Metz, et les derniers disparurent à la bataille de Saint-Jacques (1444).

APOGÉE DE L'ÉTAT BOURGUIGNON.

Alors se place l'apogée de l'État bourguignon. Son étendue est immense. Depuis le mariage de Philippe le Hardi, les ducs n'ont jamais cessé de convoiter les Pays-Bas, mais, par des combinaisons savantes, des acquisitions, des mariages, ils ont réussi à les occuper presque entièrement. La Hollande, la Zélande, la Gueldre, la Flandre, le Brabant, le Namurois, le Hainaut, l'Artois, la Picardie, la Franche-Comté, leur appartiennent; toute la côte de la Manche et de la mer du Nord, de l'embouchure de la Somme au

1. Bazin, *Un épisode du passage des Écorcheurs en Chalonnais* (1438), dans *Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, 1890, p. 99-112.

L'APOGÉE DE L'ÉTAT BOURGUIGNON

PHILIPPE LE BON, DUC DE BOURGOGNE
ENTOURÉ DE SES DEVISES ET DE SES ÉCUSSONS.

Bibl. nat., ms. fr., n° 12476.

Pl. 11, p. 152.

Zuyderzée, est à eux. Sur le plateau ardennais et lorrain, ils empiètent largement par le Luxembourg et les comtés de Thionville et de Rethel. En Bourgogne, ils dominent de la Loire au Jura suisse et de l'Yonne au-dessous d'Auxerre à la Saône au-dessous de Mâcon. Amsterdam, Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Lille, Amiens, Dijon, Besançon, Auxerre, Nevers, sont leurs villes principales. Cela fait en tout quatre royaumes grands comme la Belgique ou la Hollande actuelle, et dont la Belgique et la Hollande font partie. De précieuses relations économiques se sont établies entre ces contrées que la politique a réunies. Les vins de Bourgogne en particulier ont trouvé dans les Pays-Bas un débouché qu'ils ne perdront jamais. Partout, la population est dense. Aux Pays-Bas, elle atteint deux millions d'habitants; dans le duché, elle dépasse de 15 p. 100 les chiffres de 1376[1].

Sur ce vaste territoire, l'obéissance au duc est absolue. Même les villes de l'Escaut et de la Meuse, si attachées à leurs libertés, durent en faire le sacrifice. Celles qui tentèrent une résistance furent cruellement punies. Des forêts de roues et de gibets, des noyades, des incendies, en vinrent à bout. Déjà sous Jean sans Peur, Liége, « cette ville merveilleusement peuplée et où il se disait par jour autant de messes comme il faisait à Rome », avait vu 25 000 de ses enfants massacrés dans la plaine d'Othée (1408). Les Liégeois furent écrasés de nouveau par Philippe le Bon à Montenaker, en attendant que Charles le Téméraire livrât leur ville aux flammes, après y être entré par une brèche de vingt brassées (1467). Dinant, la ville des batteurs de cuivre « qui font pots et poêles et choses semblables », fut démoli (1466)[2].

1. En vingt-cinq ans, la population de Dijon monta de 671 feux (3355 habitants) à 2 614 feux (13 070 habitants). Le même progrès s'observe dans les villages. La population totale des dix premières paroisses inscrites dans la « cerche de feux » du bailliage de Dijon, qui était en 1431 de 516 feux (2 580 habitants), s'éleva à 889 (4 445 habitants).

2. Sur l'histoire de la Belgique au temps des ducs de Bourgogne, qui n'entre pas dans le cadre de notre travail, voir le tome II de l'*Histoire de Belgique* de Pirenne.

LE DUC PHILIPPE LE BON.

Philippe le Bon, qu'on devrait plutôt appeler Philippe le Magnifique, était le chef qui convenait à cet État. « Droit comme un jonc, fort d'eschine et de bras et de bonne croisure », le teint coloré, le front large, le regard fier sous des sourcils « dont les crins se dressaient comme cornes en son ire », il était mesuré dans ses discours, « grave en son marcher, bel en contenement et de grand port ». Un contemporain de Louis XIV n'aurait point parlé du grand roi autrement que l'historiographe Chastellain ne parle de Philippe :

Ne séait à homme, fors à empereur ou roy, porter telle effigie que luy, telle image, ni telle figure. Son semblant seulement le jugeait empereur; et valait de porter couronne, seulement sur les grâces de nature; se montrait en terre entre les princes comme une étoile au ciel; et parloit son viaire ce semblait, disant : « Je suis prince ». .... En une étable si eut-il été ainsi comme une image en un temple : en chambre et en sale, tout d'un parement [1].

A une époque où les princes faisaient grand étalage de leurs richesses, nul ne parvint à l'égaler. Il portait à ses chaperons et à ses vêtements de velours des bijoux, des rubis, des diamants; les murs de ses appartements étaient tendus d'admirables tapisseries de haute-lice en fil d'Arras, représentant l'histoire d'Alexandre, d'Annibal, de Gédéon. Au sacre de Louis XI, à Reims, il fit son entrée sur un cheval dont la selle était chargée de pierreries et il avait une gibecière et d'autres parures qui valaient, disait-on, au moins un million. A Paris, où il se rendit après la cérémonie, il ne sortait jamais sans être escorté de trente ou quarante archers « portant une hache ou autre bâton de guerre », et, chaque fois, il ajoutait quelque nouvelle pièce à son costume, un chapelet, un bonnet, une aumusse. Ses mœurs étaient dissolues. Il eut de nombreuses maîtresses, entre autres Mme Dor, ainsi nommée pour sa luxuriante chevelure blonde, et, à côté de ses enfants légitimes, quantité de

1. Chastellain, *Eloge du bon duc Philippe*, éd. K. de Lettenhove, t. VII, p. 220.

bâtards et de bâtardes. Philippe s'enorgueillissait de cette abondante progéniture et lui prodiguait les honneurs. Antoine, dit le Grand Bâtard, fut chargé d'importantes missions diplomatiques et militaires; son frère David devint évêque d'Utrecht.

Tant de faste, joint à une puissance matérielle solide, éblouissait les étrangers et permettait au duc de hautes prétentions : au concile de Constance, il revendiqua pour ses ambassadeurs le droit de figurer aussitôt après ceux des rois et avant ceux des électeurs du Saint-Empire. Lié d'amitié avec les papes, traitant d'égal à égal avec les plus grands princes de l'Europe, il apparaît comme le premier des barons; il est le Grand Duc d'Occident, ou plus simplement le Duc. Il disait un jour à un de ses familiers : « Je veux bien que chacun sache que si j'eusse voulu, je fusse roi ».

PROJETS DE CROISADE.

Jamais maison féodale n'avait atteint une telle grandeur. Jusqu'en Orient, les vaisseaux flamands portaient la renommée des puissants ducs de Bourgogne. Ils étaient extrêmement pieux; Philippe le Hardi veillait à ce que le service divin fût célébré nuit et jour en son hôtel; Jean sans Peur avait coutume d'habiller, tous les ans, avec des robes nouvelles, l'image de Notre-Dame de Tournai; il contribuait aussi de son argent aux frais de baptême des Turcs qui désiraient « chrestienner ». Philippe le Bon voulut mettre ses forces au service d'une grande idée, celle de la croisade. Aller à Jérusalem, visiter le Saint Sépulcre, gravir le mont des Oliviers, apparaître comme le libérateur de la Chrétienté, tel fut souvent son rêve. Dès 1436, des sommes importantes furent envoyées par lui pour restaurer l'église de Jérusalem et construire une tour dans l'île de Rhodes. Lorsqu'il visitait une ville, on faisait représenter sur les théâtres, pour lui faire plaisir, des satrapes turcs enchaînés. Les ambassadeurs de l'empereur grec déclaraient qu'ils n'avaient confiance « après Dieu qu'en lui seulement ».

En 1453, quelques semaines avant la prise de Constantinople par les Turcs, eut lieu à Lille la *Fête du Faisan*, ainsi nommée parce qu'on y présenta un faisan « vif et aorné d'un très riche colier d'or, très richement garni de pierreries et de perles ». Vers la fin du repas, une dame, « vêtue d'une robe de satin blanc », qui figurait la Sainte Eglise, entra dans la salle et fit cette complainte :

> Mon domaine est ès mains des mescreans.
> J'en suis chassée....
> Ainsi je cours
> De lieu en lieu, et puis de cours en cours....
> O toy, ô toy noble duc de Bourgogne,
> Fils de l'Église et frère à ses enfans,
> Entens à moi, et pense à ma besogne.
> Peins en ton cœur la honte et la vergógne,
> Les griefs remords qu'en moi je porte et sens.
> Infidelles, par milliers et par cens,
> Sont triomphants en leur terre damnée,
> Là où jadis souloye estre honorée.

Le duc jura immédiatement de partir pour la Terre Sainte; les nobles présents prêtèrent serment de « le suivre au saint voyage de la défense de la foi chrétienne et résistance à la damnable entreprise du Grand Turc » et de le servir « de leur corps et de leur chevance tant si avant qu'il leur serait possible [1] ». L'âge et la maladie empêchèrent Philippe le Bon de tenir ses engagements, mais, lorsque le pape Pie II fit appel à l'Europe chrétienne, au congrès de Mantoue, le duc de Bourgogne lui envoya des secours. Des approvisionnements furent faits dans la ville de Bruges, des navires rassemblés au port de l'Écluse. En 1465, le Grand Bâtard partit avec douze galères et 10 000 combattants environ « de la plus belle jeune noblesse et gendarmerie qui fût en ce pays ». La flotte tourna le cap Saint-Mathieu, débarqua à Ceuta sur le littoral marocain, et arriva sans encombre à Ostie. Mais apprenant la mort du

1. Le récit de cette fête fameuse est dans les *Mémoires* d'Olivier de la Marche, I, 29.

pape, elle rentra dans le port de Marseille, et l'expédition n'eut pas lieu [1].

MORT ET FUNÉRAILLES DE PHILIPPE LE BON.

Philippe le Bon mourut à Bruges au mois de juin 1467, « en l'âge de soixante et onze ans, plein encore de bon sens et de semblant de corps, mais bien débilité depuis deux ans ou trois ». Il laissait pour lui succéder son fils aîné Charles, comte de Charolais, qui allait être Charles le Téméraire. Ses funérailles furent dignes de lui. « Son corps demeura exposé depuis le lundi 15 juin jusqu'au dimanche suivant, qu'il fut mis en dépôt dans l'église de Saint-Donat de Bruges. La pompe funèbre fut faite avec la plus grande solennité. Le duc Charles, les ducs de Bourbon et de Clèves, les comtes de Marle et de Roussi, de la maison de Luxembourg, assistaient en grand deuil. Chacun des quatre membres de Flandre avait préposé 400 personnes pour porter des cierges. Il s'y trouva quatre évêques et vingt-deux abbés. Le Clergé était suivi des officiers de la maison du Duc, au nombre d'environ 1 200. On compta dans Bruges, indépendamment de ceux qui formaient le cortège, environ 30 000 personnes vêtues de deuil, toutes pleurant la perte du Duc leur maître. » Six ans après, la dépouille mortelle du noble prince fut transportée « à grande dévotion et triomphe » à la Chartreuse de Dijon, où, suivant l'exemple de son père et de son aïeul, il avait élu sa sépulture. Charles le Téméraire, vêtu de deuil et suivi de toute la cour, alla au-devant du convoi jusque derrière l'église Saint-Nicolas, hors les murs de la ville. Devant le corps marchaient le cardinal évêque d'Autun, l'archevêque de Besançon, l'abbé de Cîteaux, le maire et les échevins de Dijon et de Besançon, et les députés des bonnes villes du duché et du comté de Bourgogne, ceux de Beaune, Chalon, Mâcon, Autun, Salins, Dôle, Gray,

1. Sur ces idées et ces projets de croisade, voir les nombreuses notes de Jorga dans la *Revue de l'Orient latin*, t. IV-VIII; Finot, *Projets d'expédition contre les Turcs*, 1890; Perrault-Dabot, *Le duc de Bourgogne Philippe le Bon et le concile de Florence*, 1899, et une copieuse note bibliographique dans Pirenne *op. cit.*, t. II, p. 287, note 2.

Auxonne, tout près du corps, puis, deux par deux, les députés de Pontarlier, Arbois, Poligny, Seurre, Saint-Jean-de-Losne, Nuits, Talant, Châtillon, Montbard et Semur, tous vêtus de noir et suivis de valets portant des torches avec des écussons. Après plusieurs messes dites à la Sainte-Chapelle, le corps fut descendu solennellement dans le caveau [1].

CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

Parmi les ducs de Bourgogne, Charles le Téméraire a eu la plus grande renommée. Ses aventures ont passionné les historiens, les romanciers et les poètes; la légende s'est emparée de lui et a fait pénétrer jusque dans le peuple son émouvant souvenir. Peu de physionomies sont en effet aussi captivantes que la sienne. Avec son visage pâle, sa bouche grosse et vermeille, sa chevelure « épaisse et houssue », ses épaules « grossettes » qu'il baissait en marchant, Charles manquait peut-être de distinction; mais il rachetait ces inélégances physiques par les plus éminentes qualités. Sa culture et sa puissance de travail étaient prodigieuses. Il savait les langues et l'histoire, l'éloquence et la musique, ce qui ne l'empêchait pas d'être grand archer, grand joueur de barres, grand jouteur et grand chasseur. Toujours le premier au conseil, il étudiait les questions avec une telle ardeur qu'il en oubliait parfois de manger et de dormir. En un siècle de corruption, ses mœurs restèrent simples et honnêtes; il mangeait peu, ne buvait que de l'eau colorée de vin et ne se montrait « enclin à nulle mollesse et lascivetés ». Il savait cependant qu' « après les faits et exploits de la guerre dont on prend victoire, l'état domestique, c'est la première chose sur quoi on assied l'œil ». Aussi s'entourait-il d'une pompe qui dépassa parfois celle de Philippe le Bon. Il exigeait qu'autour de lui l'étiquette fût rigoureusement observée; il se faisait habiller et déshabiller en grande révérence et honneur devant

1. D. Plancher, t. IV, p. 351-352. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. I, p. 195-196. Cf. Lory, *Les Obsèques de Philippe le Bon*, dans *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. VII.

les ambassadeurs des rois étrangers. « Il tenait grand état et noblesse en sa maison.... Il était large et donnait volontiers. »

Ce prince, si bien fait pour gouverner, était malheureusement dévoré d'une ambition sans bornes ; il nourrissait obstinément des desseins grandioses, et se montrait, pour les réaliser, colère, ardent, passionné. « Il désirait grande gloire, dit Commines, et eût bien voulu ressembler à ces anciens princes dont il a été tant parlé après leur mort. » Frappé de la similitude du nom de son père avec celui de Philippe de Macédoine, il se considéra comme un nouvel Alexandre et fit des Gestes du conquérant de l'Asie sa lecture favorite. Philippe le Bon avait su se contenter de la puissance royale sans le titre, et il n'oublia jamais entièrement sa qualité de prince français. Charles le Téméraire se déclara successivement anglais, portugais, lorrain. Il voulut être roi. Or il fallait que ses exploits légitimassent ses prétentions. Il s'engagea ainsi dans des guerres continuelles, sources de folles dépenses, mais aussi, pensait-il, de gloire et de profit.

L'ARMÉE BOURGUIGNONNE

Il avait un excellent instrument de domination, l'armée que son père lui avait léguée et qu'il perfectionna encore par ses ordonnances de 1471. En principe, elle se composait des « féaux et vassaux des deux provinces », c'est-à-dire des nobles des fiefs et arrière-fiefs et des levées opérées à raison d'un homme pour un certain nombre de feux dans les bonnes villes et les villages ; mais la force principale de Charles venait de ses 32 *Compagnies d'ordonnance* toujours prêtes à marcher avec leurs « conducteurs », et qui comprenaient 899 hommes d'armes, 746 gens de trait, 178 coutiliers, 77 demi-lances représentant un effectif de 3 850 hommes (archers à cheval, arbalétriers, couleuvriers, piquenaires). Aucune hostilité n'existait entre l'infanterie et la cavalerie. Au contraire, les nobles descendaient volontiers de cheval pour combattre avec les archers, « et toujours s'y en mettait grande quantité, afin que le peuple

en fût plus assuré et combattît mieux, et tenaient cela des Anglais, avec lesquels le duc Philippe avait fait la guerre ». Le duc possédait en outre 300 bouches à feu, bombardes, serpentines, veuglaires, quantité de couleuvrines [1], et, pour le fait de l'artillerie seulement, plus de 2 000 chariots, « les meilleurs qu'on pût trouver en Flandre et en Brabant ». Il disposait en moyenne de 18 000 combattants. Il enrôla aussi des mercenaires allemands, suisses, savoyards, italiens. Le maréchal de Bourgogne et le grand maître de l'artillerie avaient le commandement après lui. La discipline était rigoureuse. Il était défendu de piller, rançonner, battre ou mutiler les gens, violenter les femmes, sous peine de mort; on ne devait prendre que les vivres nécessaires à la subsistance des troupes et après accord avec les habitants [2].

GUERRES CONTRE LOUIS XI.

Le roi de France Louis XI fut le premier attaqué. Aucune sympathie n'avait jamais existé entre le magnifique duc Charles et ce prince « habillé si mal que pis ne povait..., ami des gens de moyen-état et ennemi de tous grands qui pouvaient se passer de lui ». N'étant encore que comte de Charolais, Charles, irrité de ce que son père avait restitué au roi les villes de la Somme, forma contre lui, avec le duc de Berry, frère de Louis XI, les ducs de Bretagne, de Lorraine et de Bourbon, les comtes d'Armagnac et de Saint-Pol, et le bâtard d'Orléans, la *Première ligue du Bien public* ainsi nommée « pour ce qu'elle s'entreprenait sous couleur de dire que c'était pour le bien public du royaume ». Les cavaliers bourguignons, déployant leurs bannières de soie brodées d'or sur lesquelles s'étalait la croix de Saint-André, vinrent

1. Les bombardes et les serpentines étaient de grosses pièces de siège; les couleuvrines étaient des pièces légères, dont les unes reposaient sur affût, les autres, pourvues d'un manche en fer et d'un crochet, se maniaient à la main; les veuglaires, cylindriques en fer et renforcés de cercles sur leur longueur, étaient les pièces de campagne : ce sont eux qui se rapprochent le plus de notre moderne canon. (Voir des spécimens de cette artillerie au Musée archéologique de Dijon, nos 1485-1492.)

2. Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*, 1847, avec planches. Etudes de M. de la Chauvelays, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1879-81. Garnier, *L'Artillerie des ducs de Bourgogne*, 1895.

caracoler jusque devant les barrières de Paris. Après la bataille de Monthléry (16 juillet 1465) et le combat d'artillerie de Charenton, Louis XI dut signer les traités de Conflans et de Saint-Maur, par lesquels il rendait sans compensation les villes de la Somme et s'engageait à ne pas les racheter du vivant de Charles (octobre 1465). Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire commença par infliger au roi l'humiliante captivité de Péronne.

L'ENTREVUE DE PÉRONNE.

Les deux princes avaient pris rendez-vous dans cette ville pour y traiter de paix ; mais Louis XI avait oublié qu'à ce moment même les Liégeois, travaillés par ses agents, se révoltaient contre la Bourgogne. La colère du duc, en apprenant ces événements, fut terrible. L'historien Philippe de Commines, qui en a été témoin, l'a racontée dans une page d'une émouvante simplicité :

Le duc entra en une grande colère, disant que le Roy était venu là pour le tromper : et soudainement envoya fermer les portes de la ville et du château, et fit semer [1] une assez mauvaise raison : c'était qu'on le faisait pour une boète qui était perdue, où il y avait de bonnes bagues et de l'argent. Le roi, qui se vit enfermé en ce château (qui est petit) et force archers à la porte, n'était point sans doute [2] : et se voyait logé rasibus d'une grosse tour où un comte de Vermandois fit mourir un sien prédécesseur roi de France....

Le premier jour, ce fut tout effroi et murmure par la ville. Le second jour, ledit duc fut un peu refroidi : il tint conseil la plupart du jour et partie de la nuit. Le roi faisait parler à tous ceux qu'il pouvait penser qui lui pourraient aider, et ne faillait pas à promettre et ordonna distribuer quinze mille écus....

La troisième nuit, ledit duc ne se dépouilla onc : seulement se coucha par deux ou trois fois sur son lit, et puis se pourmenait : car telle était sa façon, quand il était troublé. Je couchai cette nuit en sa chambre et me pourmenai avec lui par plusieurs fois. Sur le matin se trouva en plus grande colère que jamais, en usant de menaces et prêt à exécuter grande chose : toutes fois il se réduisit que si le roi jurait la paix et voulait aller avec lui à Liége pour lui aider à venger..., il se conporterait : et soudainement partit pour aller en la chambre du roi et lui porter ces paroles. Le roi eut quelque ami qui l'en avertit, l'assurant de n'avoir nul mal s'il accor-

1. Répandre.
2. Crainte

dait ces deux points; mais que, en faisant le contraire, il se mettrait en si grand péril, que nul plus grand ne lui pourrait advenir.

Comme le duc arriva en sa présence, la voix lui tremblait, tant il était ému et prêt à se courroucer. Il fit humble contenance de corps, mais sa geste et parole était âpre, demandant au roi s'il ne voulait pas tenir le traité de paix qui avait été écrit et accordé et si ainsi le voulait jurer [1], et le roi lui répondit qu'oui.... Après lui demanda ledit duc s'il ne voulait point venir avec lui à Liége pour aider à revancher la trahison que les Liégeois lui avaient faite à cause de lui et de sa venue... A ces paroles, le roi répondit que oui mais que la paix fût jurée (ce qu'il désirait), qu'il était content d'aller avec lui à Liège et d'y mener des gens en si petit ou si grand nombre que bon lui semblerait. Ces paroles éjouirent fort le duc, et incontinent fut apporté ledit traité de paix, et fut tirée des coffres du roi la vraie croix que saint Charlemagne portait, qui s'appelait la croix de victoire, et jurèrent la paix et tantôt furent sonnées les cloches par la ville et tout le monde fut fort éjoui (14 octobre 1468) [2].

Suivant sa parole, Louis XI assista à l'exécution de Liége, mais il revint à Paris haïssant son vainqueur « de venin de mort ». Au mois de novembre 1470, il obtint des États généraux de Tours cette déclaration que « selon Dieu et conscience et par tout honneur et justice » il était délié de ses engagements; après quoi, une armée royale occupa Saint-Quentin, Amiens, même Roye et Montdidier, tandis qu'une autre, commandée par le bâtard d'Armagnac, enlevait Cluny, Charolles et Paray dans le Mâconnais, battait à Buxy les Bourguignons commandés par le sire de Montagu [3]. Charles, « fort ébahi et mal content », forma la *Seconde ligue du Bien public* et envahit la Picardie comme un furieux, se déclarant prêt à faire une guerre « de feu et de sang » et à exercer « telle vengeance qu'il plairait au Dieu créateur ». A Nesle, ses soldats se comportèrent comme des bouchers, coupant pieds et poings aux habitants, entassant les cadavres par monceaux; à Roye, les francs-archers sautèrent par-dessus les murs en apprenant l'arrivée des Bourguignons; Montdidier capitula sans coup férir; mais les bourgeois de Beauvais, soutenus par leurs femmes, résistèrent victorieusement

1. Il renouvelait le traité de Conflans.
2. Philippe de Commines. *Mémoires*, II, 7, 9; éd. Dupont, t. I, p. 161-175.
3. *Journal de famille des Dupré*, dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1897.

à un bombardement de quinze jours (juillet 1472). Après avoir brûlé tout le pays de Caux jusqu'à Rouen, Charles signa avec Louis XI une trêve de cinq mois (3 novembre 1472), qui fut renouvelée pour neuf ans en septembre 1475.

LA DIPLOMATIE BOURGUIGNONNE.

Ce goût inattendu pour la paix cachait certains projets, dont le duc de Bourgogne préparait depuis quelque temps déjà la réalisation et qu'il jugeait le moment venu d'exécuter. Profitant des embarras financiers de l'archiduc d'Autriche Sigismond, il lui avait fait signer le traité de Saint-Omer, par lequel l'archiduc lui engageait, moyennant 50 000 florins, le landgraviat de Haute-Alsace, le comté de Ferrette et les villes forestières (9 mai 1469). En 1473, l'un de ses officiers, Pierre d'Hagenbach, prit possession de ces contrées en son nom[1]. Charles resserra aussi son alliance avec le roi d'Angleterre, Édouard IV, dont il avait épousé la sœur, Marguerite d'York. Les ducs de Savoie et de Milan se laissèrent attirer dans sa clientèle. Venise parut disposée à y entrer. Le vieux duc de Gueldre, Arnold, lui abandonna ses États, et Charles se sentit « le cœur très élevé par cette duché, qu'il avait jointe à sa crosse ». Cependant le roi René lui faisait espérer la succession de Provence, et René de Lorraine, habilement circonvenu, s'apprêtait à signer le traité de Nancy (15 octobre 1473), qui permettait aux troupes bourguignonnes de traverser la Lorraine et même d'y occuper quelques places fortes.

L'ENTREVUE DE TRÈVES.

Avec ses domaines et ses alliances, Charles apparaissait maintenant plus grand que son père. Ce n'était point par hasard qu'il avait poursuivi l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Les deux provinces séparaient géographiquement la Bourgogne des Pays-Bas. En les occupant, il faisait des contrées soumises à son autorité un État compact; et cet État était plein de captivants souvenirs. Il rap-

1. Nerlinger, *Pierre d'Hagenbach*, 1891.

pelait la Lotharingie carolingienne, ce beau royaume qui allait de la mer du Nord au Rhône, des Cévennes aux Alpes, et avait à sa tête un roi, fils d'empereur. Pourquoi son chef au XV[e] siècle ne serait-il pas roi à son tour? L'empereur Frédéric III, toujours à court d'argent, désirait faire contracter à son fils Maximilien un mariage avantageux. Charles le Téméraire lui offrit sa fille unique, Marie, en échange de la couronne royale.

A la fin de septembre 1473, les deux souverains se rencontrèrent à Trèves. L'entrée de Charles le Téméraire fut merveilleuse. Il était monté sur un cheval couvert d'un caparaçon violet et or qui descendait jusqu'au sol, et sur son armure d'acier poli flottait un manteau chargé de rubis et de pierres précieuses; il tenait à la main un chapeau de velours sur le devant duquel brillait un diamant d'une valeur incomparable. Derrière lui venait une escorte de cavalerie et d'artillerie; ses chariots étaient chargés de tentes somptueuses, de vaisselle d'or et de vermeil, de bahuts pleins de bijoux et de riches vêtements. Pendant huit semaines que durèrent les négociations, ce fut une série ininterrompue de fêtes et de divertissements. Charles était convaincu qu'il touchait au but. Enfin il allait être roi, peut-être même empereur, et, pour justifier cette éclatante fortune, il s'apprêtait à reprendre les projets de croisade de son père. C'est ce qu'affirme son maître d'hôtel Olivier de la Marche, qui eut maintes fois occasion de l'entendre :

> Je ne fay nulle doute que plusieurs, parlant du duc Charles, murmureront et diront : « Que falait-il à ce grand duc, qui tant avait de seigneuries, de pays et de richesses? Que se demandait-il, d'entreprendre sur ses voisins et de vouloir conquérir le monde sur autruy? » et plusieurs autres langages contre lui. A ce je répons que la volonté et extrême zèle qu'il avait au service de la foi chrétienne et à l'augmentation de l'Église lui faisait emprendre et faire ce qu'il faisait. Car son désir et affection était d'aller contre les infidèles en sa personne, et désirait de se faire si grand et si puissant qu'il pût être conducteur et meneur des autres; et, si Dieu luy eut donné vie et prospérité, il eut montré par effet que mon récit, en cette partie, est véritable, car je le sais par lui-même, non pas par ouï-dire à autrui [1].

1. Olivier de la Marche, *Mémoires*, Introd., 24; éd. Beaune, t. I, p. 145.



L'ÉTAT BOURGUIGNON SOUS CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

Pendant que le duc de Bourgogne caressait ces chimères, les électeurs représentaient à l'empereur qu'il était étranger, qu'il serait un vassal dangereux et qu'à son âge il pouvait encore avoir des fils. Dans la nuit du 24 novembre, alors que la ville était plongée dans le silence et l'obscurité, Frédéric, accompagné par une douzaine d'officiers, s'embarqua sur le Rhin, et fila sans s'arrêter jusqu'à Cologne [1].

CHARLES LE TÉMÉRAIRE ET LES SUISSES.

Cet échec ne diminuait en rien la puissance matérielle du duc de Bourgogne et encore moins son ambition. L'insuccès du siège de Neuss, qu'il fit pour plaire à son allié, l'archevêque de Cologne (juillet 1474-juin 1475), ne le troubla pas davantage. Le 30 novembre 1475, il occupa Nancy et dit : « C'est le pays que plus désirais. Je suis maintenant emmy mes pays, pour aller et pour venir ». Aux Dijonnais, il parla de cet ancien royaume de Bourgogne que les rois de France avaient usurpé et converti en duché ; puis il ajouta qu'il avait sur ce sujet des idées qu'il croyait devoir enfermer en son cœur sans les livrer à personne. Il s'agissait de la guerre contre les Suisses, qui avaient conclu avec Sigismond l'*Union de Constance* pour obliger le duc de Bourgogne à rendre l'Alsace, et infligé aux troupes bourguignonnes la défaite d'Héricourt (avril-novembre 1474).

BATAILLES DE GRANDSON ET DE MORAT.

Les Suisses étaient d'excellents soldats. Armés d'une épée, d'un couteau et d'une pique de dix-huit pieds qu'ils manœuvraient des deux mains, ils formaient une infanterie redoutable par sa cohésion et sa discipline. « Lorsque nous marcherons ensemble contre l'ennemi, disait leur code militaire, chacun se rangera sous sa bannière et combattra autour d'elle, en brave, selon la coutume de nos ancêtres. On défendra le champ de bataille et on harcèlera l'ennemi jusqu'au dernier moment. » Fort de ses compagnies d'ordon-

1. Lindner, *Die Zusammenkunft Friedrich III mil Karl dem Kühnen zu Trier*, 1894.

nance et des mercenaires italiens que lui avait amenés le condottiere Campo-Basso, Charles méprisait cette armée de « bouviers » et ne doutait pas du succès. Lorsqu'il vit les Suisses arriver par la route de Neuchâtel à Grandson, il se crut tellement assuré de la victoire qu'il ne laissa pas à son artillerie le temps d'amorcer le combat et commanda immédiatement la charge. Serrée dans un étroit vallon, l'armée bourguignonne ne put se déployer, et les montagnards la mirent en déroute presque sans difficulté (2 mai 1476). Toutes les dépouilles des Bourguignons tombèrent entre leurs mains. Ils ramassèrent quantité de plats, des écuelles d'argent, « les plus beaux et riches pavillons du monde », des bijoux, des pierreries, des étoffes, des tapisseries dont quelques-unes sont conservées au musée de Berne, et « le gros diamant du duc où pendait une grosse perle, qui était un des plus gros de la chrétienté ».

Charles déclara que sa défaite était le résultat d'une surprise et que les Suisses ne perdraient rien pour attendre. Le 22 juin, il revint en effet et rencontra l'ennemi près de Morat; mais, attaqué à l'improviste, il perdit la tête, donna des ordres contradictoires et s'enfuit. « Le carnage fut effroyable; les archers tiraient à coup sûr dans la mêlée, et les Suisses, connaissant bien le terrain, maîtres des deux seules routes de retraite, celle de Lausanne et celle du pays de Vaud, tombaient sur les fuyards à tous les carrefours, à tous les plis de terrain, et ne faisaient point de quartier. 15 000 hommes, dit-on, jonchèrent le champ de bataille, et on put élever l'ossuaire de Morat sur les bords du lac. »

BATAILLE DE NANCY.

Charles le Téméraire fut atterré par sa double défaite. Il se réfugia dans la solitude, laissant croître sa barbe, buvant de la tisane et mangeant de la conserve de roses pour se rafraîchir. Et cependant l'idée de la revanche ne le quittait pas. Il rassemblait dans sa mémoire les noms des personnages historiques qui avaient été sauvés au moment où ils

se croyaient perdus, Octave, les empereurs romains, le roi de Naples Ferdinand Ier, le roi Jean d'Aragon. Pourquoi les Bourguignons, jadis vainqueurs des Romains, montreraient-ils moins de constance? Au fond, le duc de Bourgogne en ce moment fatal n'était plus, comme on l'a fort bien dit, un chef d'État ni un chef d'armée, « mais un impulsif sanguin animé par la passion, aveuglé de rage ». Cette fureur se tourna contre le duc de Lorraine.

René, apprenant les événements de Suisse, était rentré dès le 5 octobre dans sa capitale. Sans écouter ses conseillers qui lui demandaient de refaire d'abord ses forces dans le Luxembourg et les Pays-Bas, Charles le Téméraire se précipita sur Nancy, qu'il commença d'assiéger le 22 octobre. Déjà les Bourguignons avaient tenté, sans succès, plusieurs assauts quand, le 5 janvier 1477, leur arriva la nouvelle qu'une armée, composée en partie de Suisses, se concentrait à Saint-Nicolas, pour délivrer la place. Laissant un certain nombre de soldats maintenir une apparence de blocus, le duc de Bourgogne se porta, avec le gros de ses troupes, dans la direction de Saint-Nicolas, par les marais à moitié gelés et le lit de la Meurthe. Son armée, harassée par les fatigues de la guerre et les rigueurs de l'hiver, rencontra l'ennemi bien reposé et nourri.

> Ce fut alors qu'une épaisse furie
> Hacha menu des Bourguignons la vie [1].

Trahi par Campo-Basso, Charles fut vaincu et tué, et trois jours après, son corps, nu et à demi dévoré par les loups, fut retrouvé dans la boue glacée d'un étang.

INCORPORATION DE LA BOURGOGNE A LA FRANCE.

Lorsque la nouvelle du désastre de Nancy parvint en Bourgogne, elle fut vivement ressentie par les habitants. Sincèrement, les Bourguignons pleurèrent la mort de leur duc. Mais ils avaient eu trop à souffrir de sa domination,

1. *La Nancéide*, poème latin de 5 000 vers, composé par un Lorrain peu après la bataille et traduit en français au XVIIe siècle.

ils lui avaient fait trop de sacrifices, pour ne pas se sentir, dans une certaine mesure, délivrés. Charles le Téméraire ne laissait qu'une fille, Marie de Bourgogne, alors âgée de quinze ans. Louis XI écrivit aussitôt aux habitants du duché, pour leur rappeler qu'ils étaient « de la couronne et du royaume » et qu'ils ne devaient se mettre « à nulle main ni sous autre, fors en la sienne ». Sa requête ne souleva, pour ainsi dire, aucune objection. L'armée royale, commandée par Georges de la Trémoille, sire de Craon, entra, sans coup férir, dans Dijon le 1er février. Jean de Damas, gouverneur du Mâconnais, obtint facilement la soumission du pays où il commandait; le Charolais et l'Auxerrois furent entraînés. « Sur tous les chemins, on rencontrait des seigneurs bourguignons guidant les soldats du roi. » Cependant Louis XI avait mal choisi son représentant. La Trémoille était un brave soldat, mais le militaire se changeait souvent chez lui en un soudard avide et l'énergie dégénérait en brutalité; comme dit Commines, « Craon était sûr pour son maître, mais un peu trop aimant à son profit ». Ses troupes et lui vivaient comme en terre conquise. Une violente révolte éclata à Dijon les 26-29 juin, au cours de laquelle périt le président du Parlement de Bourgogne, Jean Jouard. L'exemple de Dijon fut suivi par Beaune, Semur, Châtillon-sur-Seine, Verdun, Seurre et autres places de moindre importance.

Le roi de France agit avec une extrême énergie. Chaumont d'Amboise, envoyé avec mission de « punir et faire punir tous ceux qui auront fait crime pour rébellion, et murmurations quelles qu'elles soient », réoccupa les villes; les chefs de la sédition furent exécutés, proscrits; des châteaux, construits aux portes de Beaune et de Dijon, furent occupés par des garnisons royales et répondirent de la sujétion du pays. Louis XI fit son entrée solennelle à Dijon, le 31 juillet 1479. Le maire, les échevins, les procureurs, vêtus de robes rouges, allèrent au-devant de lui comme ils allaient naguère au-devant des ducs; le clergé en chapes portait les saintes reliques. Le roi se rendit d'abord à

l'abbaye Saint-Bénigne, où les Dijonnais lui jurèrent amour comme à leur naturel seigneur et le prièrent de les avoir en sa bonne grâce, puis, précédé de trompettes, de tambourins et de ménétriers, il alla loger au palais ducal. On fit disparaître sous des couches de chaux les armes de Bourgogne, on brisa les vitres de la Chambre des comptes où elles se trouvaient et on mit à leur place celles du roi avec le cordon de Saint-Michel et les armes du dauphin.

TRAITÉS D'ARRAS ET DE SENLIS.

Louis XI aurait bien voulu s'approprier aussi les Pays-Bas, l'Artois, la Franche-Comté; il occupa même un instant Besançon et Arras; mais Marie de Bourgogne ayant épousé l'archiduc Maximilien apporta ces contrées à la maison d'Autriche. Le roi essaya de lutter. Après une bataille indécise à Guinegate (août 1479), il obtint le traité d'Arras qui lui laissait la possession du duché et la jouissance de la Franche-Comté et de l'Artois attribués en dot à Marguerite, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne et fiancée au dauphin Charles (23 décembre 1482). Ce mariage ayant été rompu, le traité de Senlis restitua la Franche-Comté et l'Artois à Maximilien (23 mars 1493).

Ainsi finit, par le démembrement de l'État bourguignon, le rêve du dernier Valois de Bourgogne. Charles le Téméraire n'a été ni un fou, ni un dégénéré, comme on l'écrit quelquefois, mais simplement un ambitieux, dont les plans ne manquaient pas de grandeur, et encore moins de logique. De Philippe le Hardi jusqu'à lui, au fur et à mesure que leur puissance grandissait, les ducs avaient peu à peu oublié la fleur de lis d'où ils étaient sortis; ils avaient cessé d'être des princes français pour devenir uniquement des Bourguignons. Un moment devait venir où un duc, plus hardi que les autres, voudrait donner à ce duché qui était plus qu'un duché un autre nom, à ce duc qui était plus qu'un duc un titre supérieur. Charles, que nous appelons le Téméraire et qu'on appelait autrefois le Hardi ou « le Tra-

vaillant », fut celui-là. Malheureusement pour lui, les conditions historiques et géographiques dans lesquelles il se trouvait placé ne lui permettaient pas de réussir. L'État bourguignon n'était qu'une « agrégation artificielle de contrées, où les races, les mœurs, les droits, les lois, n'étaient pas les mêmes, et qu'il fallait administrer chacun par des procédés différents ». D'autre part, le duché n'avait pas « l'ampleur et la force nécessaires pour fixer un centre de gravité politique. Il manqua toujours à la Bourgogne une base territoriale en rapport avec l'étendue des relations qui s'y croisent. La position est propre à inspirer des tentatives illimitées d'accroissement et de grandeur : on s'explique le rêve de Charles le Téméraire; mais il y a dans la structure géographique un principe de faiblesse interne pour les dominations qui essayèrent d'y prendre leur point d'appui[1]. »

1. Vidal de la Blache, *Tableau de la France*, p. 246.

Tableau généalogique sommaire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1364-1477).

Jean II le Bon, roi de France,
épouse en 1res noces Bonne de Luxembourg, en 2es noces Jeanne de Boulogne, duchesse douairière de Bourgogne.

- **Charles V,** roi de France.
- **Louis,** duc d'Anjou.
- **Jean,** duc de Berry.
- **Philippe le Hardi,** né à Pontoise, 1342, DUC DE BOURGOGNE de 1364 à 1404, ép. Marguerite de Flandre.
  - **Jean sans Peur,** né à Dijon, 1371; DUC DE BOURGOGNE de 1404 à 1419; ép. Marguerite de Bavière.
    - **Philippe le Bon,** né à Rouvres, 1396; DUC DE BOURGOGNE de 1419 à 1467; ép. en 1res noces Michelle de France fille de Charles VI; ép. en 2es noces Bonne d'Artois, veuve de Philippe, comte de Nevers; ép. en 3es noces, Isabelle de Portugal.
      - **Antoine, Josse,** morts en bas âge.
      - **Charles le Téméraire,** né à Dijon, en 1433; DUC DE BOURGOGNE de 1467 au 5 janvier 1477; épouse en 1res noces Catherine de France, fille de Charles VII; ép. en 3es noces Marguerite d'York, sœur d'Edouard IV roi d'Angleterre; ép. en 2es noces Isabelle de Bourbon.
        - **Marie de Bourgogne,** née en 1457, à Bruxelles; épouse Maximilien d'Autriche (août 1477).
          - **Philippe le Beau,** ép. Jeanne la Folle.
            - **Charles Quint.**
          - **Marguerite d'Autriche.**
    - **Marguerite,** ép. en 1res noces Louis de France, fils de Charles VI; ép. en 2es noces le connétable de Richemont.
    - **Anne,** ép. le duc de Bedford.
    - **Agnès,** ép. le duc Charles de Bourbon.
  - **Antoine,** duc de Brabant, tué à Azincourt.
  - **Philippe,** comte de Nevers, tué à Azincourt; ép. Bonne d'Artois.
  - **Catherine,** ép. Léopold d'Autriche.

CHAPITRE IV

LES INSTITUTIONS ET LA CIVILISATION DE LA BOURGOGNE AU XV[e] SIÈCLE[1]

ESPRIT NOUVEAU DES INSTITUTIONS.

CHARLES le Téméraire n'avait pas réussi à faire de la Bourgogne un royaume. Cependant la puissance qu'il détenait était une royauté sans le nom, et c'est de la sorte qu'il faut l'envisager. Aux Pays-Bas, qui avant eux possé-

1. SOURCES : Les mêmes qu'au chapitre précédent, et en plus : De la Barre (D. de Salle), *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, contenant les Etats des maisons et officiers des ducs de Bourgogne de la dernière race*, 1729. Simonnet, *Documents pour l'étude des institutions de la vie privée en Bourgogne aux XIV[e] et XV[e] siècles* (féodalité, clergé, servage, Juifs et Lombards), dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1864-1867 (intéressant à cause de l'usage fait par l'auteur des protocoles des notaires). Joseph Garnier, *Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne*. Chappuis, *Les Corporations dijonnaises*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1906. De la Borde, *Les ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV[e] siècle, et plus particulièrement dans le duché de Bourgogne*, 3 vol. in-8, 1849-52. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, t. I, 1902.

OUVRAGES MODERNES : D. Plancher, Pirenne, Lavisse, *ouvrages cités*. Lameere, *Le grand conseil des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, 1900. Champeaux, *Les Ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du duché, avec une introduction sur les origines du Parlement de Bourgogne*, 1908 (excellent). Garnier, *Introduction aux Chartes de Bourgogne* (sous presse). Bougenot, *Les Etats de Bourgogne depuis leur origine jusqu'à la mort de Charles le Téméraire*, dans *Positions de thèses de l'Ecole des Chartes*, 1884. André, *Recherches sur la cour ducale de Bourgogne sous Philippe le Bon*, dans *Positions de thèses de l'Ecole des Chartes*, 1886. Richter, *Die französische Litteratur am Hofe der Herzöge von Burgund*, 1882. Dehaisnes, *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV[e] siècle*, 1886. Monget, *La Chartreuse de Dijon*, t. I et II, 1898-1901. Kleinclausz, *Claus Sluter et la sculpture bourguignonne au XV[e] siècle*, 1905; *Les Peintres des ducs de Bourgogne*, dans *Revue de l'art ancien et moderne*, 1906; *Dijon et Beaune*, 1908.

daient presque autant de constitutions que de villes, les ducs de la maison des Valois ont introduit la centralisation, en créant le Grand Conseil et le Parlement de Malines, sur le modèle de celui de Paris : Philippe le Bon a pu être appelé à juste titre le fondateur de la Belgique (*conditor Belgii*). Dans le duché de Bourgogne, ils ont accompli une œuvre analogue, tout en conservant le cadre des institutions capétiennes.

LE DUC.

Le duc de Bourgogne, au XV[e] siècle, n'est plus seulement un chef féodal; il est un monarque. Une ordonnance royale du 24 janvier 1448 lui permet de s'appeler « duc par la grâce de Dieu ». Il porte encore bien d'autres titres. Charles le Téméraire s'appelle, dans ses actes, « Charles, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Lothier et Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines ». Les insignes du pouvoir ducal, sont : un anneau d'or chargé de rubis, un manteau bleu d'azur doublé d'hermine, un cercle d'or orné de cabochons, un long bâton de commandement. Le duc a un trône recouvert d'un ciel d'or; on s'agenouille devant lui, et il reçoit sans se lever, le chapeau sur la tête. Le maître d'hôtel Olivier de la Marche décrit ainsi l'une de ses audiences :

> Le duc se siet en sa chaire, richement parée de paile [1] et de drap d'or, et le marchepied, qui est large et de trois pas de montée, est tout couvert de tapisserie richement; et à ses pieds a un petit banc auquel sont appuyés deux maistres des requestes et l'audiencier, qui lisent les requêtes devant le duc, et aussi un secrétaire pour enregistrer les appointements; et sont iceux quatre à genoux, et derrière ledit secrétaire a un clerc qui enfile lesdites requêtes en un cordon, selon que les luy baille ledit secrétaire. Et sont les bancs ordonnés par ordre, à l'encontre du passet [2], pour seoir les princes du sang, les ambassadeurs, les chevaliers de l'ordre et les grands pensionnaires par ordre; et sçait chacun où il doit aller. Et derrière

1. Tapis.
2. Passage.

la chaire et le dos du duc sont empris les écuyers du duc, c'est assavoir ceux de la chambre, qu'en France on dit enfants d'honneur, qui aucunefois servent à l'état d'eschanson, panetier et escuyer tranchant, quand le prince est en chambre à sa privauté [1].

Les ducs de Bourgogne ont deux hôtels dans la capitale du royaume, les hôtels d'Artois et de Conflans, des palais dans toutes les villes importantes de leurs États. A Paris, la Tour de Jean-sans-Peur est un reste de leur ancienne habitation. A Dijon, leur demeure a été en grande partie conservée. Elle comprend une tour carrée, la Tour de Bar, construite sous Philippe le Hardi, et un grand corps de logis remontant à Philippe le Bon, dont le premier étage fait salle de réception; une tour de 46 mètres d'élévation, la Tour de la Terrasse, sert de montée et de guette. Il y avait autrefois des jardins plantés de tilleuls et de rosiers, des salles de bain, une chapelle bâtie dans le style gothique, la Sainte-Chapelle, ainsi nommée parce qu'elle renfermait une hostie miraculeuse, don du pape Eugène IV. Sur les toitures flottaient des étendards aux armes ducales.

LES OFFICIERS.

Le duc a cinq grands officiers : le *maréchal de Bourgogne*, qui commande l'armée de terre; l'*amiral de Flandre*, qui dirige la marine; le *premier chambellan*, qui a la clef de la chambre; le *grand écuyer*, qui porte la bannière les jours de bataille; le *chancelier*. Celui-ci n'a pas seulement la garde du sceau et la nomination des notaires; il est le chef de la justice, le plus écouté de tous les officiers : c'est un homme de confiance, presque un premier ministre. Son traitement, de 400 francs d'or sous Jean sans Peur, monte à 2 000 francs sous Philippe le Bon, sans compter les gratifications et les frais de tournée :

Après le service faict de Dieu en l'église, la justice est le second service dont Dieu doit être servy. Et pour le conseil, tant de ses grans affaires comme pour ladite justice, le duc a un chancelier

1. Olivier de la Marche, *État de la maison de Charles le Téméraire*, éd. Beaune, t. IV, p. 5.

en chef.... Et me passe de devieer de l'autorité et prééminence du chancelier pour ce que l'on sait bien partout que un chancelier préside, et même en la présence du prince il demande les opinions. Il a le grand seel [1] en ses mains, et est le premier homme nommé et le premier officier et devant tous en toutes choses [2].

Au-dessous de ces hauts personnages vient la foule des petits officiers, chambellans, maîtres d'hôtels, écuyers tranchants, pannetiers, échansons, écuyers d'écurie, pages, fauconniers, veneurs, plus nombreux encore qu'au temps des Capétiens directs et ayant sous leurs ordres des nuées de valets.

Chaque prince ou princesse a également sa maison. Celle de la duchesse Marguerite de Flandre comprend trois maîtres d'hôtel, quatre écuyers, plusieurs dames d'honneur, le confesseur en titre Beaupère et frère Jean son compagnon, le médecin en titre, quatre chevaucheurs, un palefrenier avec cinquante valets « pour le service de la haquenée et de la litière de madame », quatre fous traînés par quatre chevaux sur le « chariot des fous ». La suite d'Isabelle de Portugal, femme de Philippe le Bon, est à peu près la même. Lorsque Charles le Téméraire atteint l'âge de douze ans, on lui constitue une cour avec des « jeunes gens de grande maison, de son âge ou moindre », Jehan de la Trémoille, Philippe de Croy, Guyot de Brimeu, Charles de Ternant, Philippe de Crèvecœur, et tous sont montés sur de petits chevaux harnachés comme celui de leur maître.

LE CHANCELIER ROLIN.

Les officiers qui ont joué un rôle dans l'histoire de Bourgogne sont : parmi les chambellans, Guy de la Trémoille ; parmi les maréchaux, Guy de Pontailler, le comte de Fribourg, le sire de Toulongeon ; parmi les chanceliers, Jean Thoisy, évêque de Tournay, et surtout Nicolas Rolin.

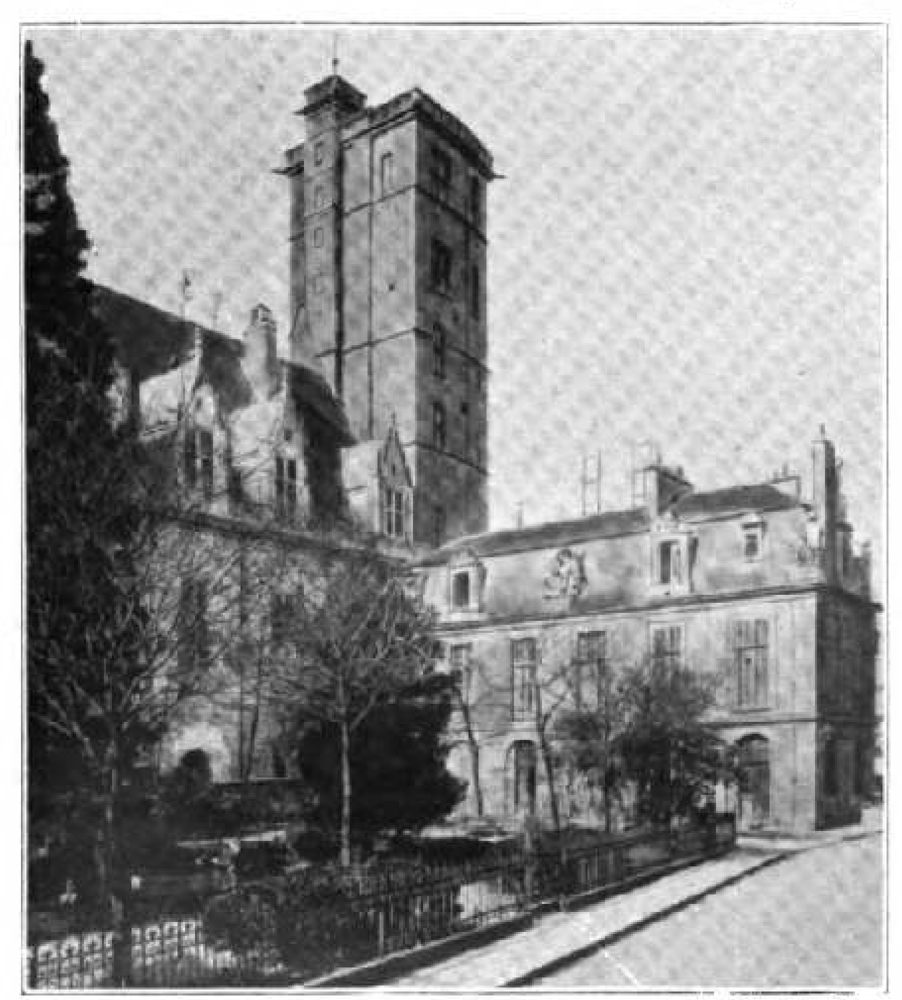
Il naquit à Autun vers 1380, d'une famille de petits bourgeois originaire de Poligny, et devint avocat au barreau

1. Sceau.
2. Olivier de la Marche, *État de la maison de Charles le Téméraire*, éd. Beaune, t. IV, p. 3-4.

LA BOURGOGNE AU XVe SIÈCLE



DIJON ANCIEN. *Bibl. nat., Estampes, Va 33.*



Phot. Neurdein frères.

PALAIS DES DUCS DE BOURGOGNE A DIJON. LE LOGIS DE PHILIPPE LE BON.

de Paris, puis conseiller au Parlement de Bourgogne. Légiste éminent, réputé « pour son haut sens et valeur », il fut employé par Jean sans Peur aux négociations les plus délicates, et reçut en récompense les château et seigneurie d'Authume. Philippe le Bon lui confia les sceaux le 3 décembre 1422, et les lui laissa jusqu'à sa mort survenue le 18 janvier 1462. Pendant cette période de près de quarante ans, aucune décision importante ne fut prise hors de sa présence. « Il solait tout gouverner tout seul, dit Chastellain, fut de guerre, fut de paix, fut en fait de finances. De tout et en tout le duc s'en attendait à lui et sur lui comme principal reposait, et n'y avait ni office ni bénéfice, ni par ville, ni par champs, en tous ses pays, ni don ni emprunt fait qui tout par lui ne se fît et conduisît, et à lui ne répondît comme le regardeur sur tout. » Rolin fut le principal artisan du traité d'Arras, dont il avait formulé, dès 1423, les conditions essentielles; il présida de nombreux conseils de guerre et négocia la plupart des mariages de la maison de Bourgogne. Un chevalier qui conspirait contre lui, Jean de Grandson, seigneur de Pesmes, fut descendu dans une basse fosse et étouffé entre deux matelas. Très laborieux, mais aussi très âpre au gain, le chancelier réunit, par achats, donations ou confiscations, des domaines immenses; il plaça très bien tous les membres de sa famille, entre autre son fils Jean qui devint évêque d'Autun et cardinal. Du moins employa-t-il une partie de sa fortune à protéger les artistes. Il commanda à Van Eyck la *Vierge au donateur* qui est au Louvre, à Roger van der Weyden le *Triptyque du Jugement dernier* qui est à Beaune. Il fit construire dans cette même ville, « pour que les pauvres infirmes y fussent reçus, servis et logés », un hospice dont la cour intérieure, décorée de lucarnes et de clochetons, est une des merveilles de l'architecture bourguignonne du xve siècle [1].

1. Périer, *Un chancelier au XVe siècle, Nicolas Rolin*, 1904. Marc, *L'avènement du chancelier Rolin*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1905. — Comme monographie d'un maréchal de Bourgogne, voir Dumay, *Guy de Pontailler*, dans les mêmes *Mémoires*, 1907.

LES CONSEILS.

L'accroissement de l'État bourguignon n'eut pas pour unique résultat d'augmenter le nombre des officiers du palais; il aboutit aussi à une administration plus compliquée. Au temps des Capétiens, la cour du duc avait une compétence générale; vers la fin seulement apparaissent de modestes officiers de finances et une administration judiciaire munie de ses organes les plus essentiels[1]. Sous les Valois, on rencontre trois conseils savamment organisés: le Grand Conseil, le Parlement, la Chambre des comptes.

LE GRAND CONSEIL.

Le Grand Conseil est un conseil de gouvernement; il a un caractère politique. Toutes les affaires qui concernent l'administration de l'État et du domaine ou les relations avec les puissances étrangères lui reviennent; il se prononce sur le choix des fonctionnaires, la fixation de leurs droits et de leurs gages, sur l'octroi des lettres de grâce, de rémission, de bannissement et d'anoblissement, sur la répartition des fonds du trésor; il envoie des ambassades et des courriers; ses membres sont chargés, à l'occasion, de missions spéciales. Sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur, l'organisation de ce conseil était flottante. A partir du règne de Philippe le Bon (ordonnance de 1446), il s'assemble régulièrement et comprend : des conseillers, pris d'ordinaire parmi les chambellans et qui prêtent serment aux mains du chancelier; des maîtres des requêtes, chargés d'étudier les pétitions et de faire des enquêtes; un greffier, « notable homme expert » qui tient registre des délibérations; des secrétaires. D'ailleurs le duc peut appeler au conseil telles personnes qu'il lui plaît, dont l'avis peut lui être utile, gens de guerre ou de finances, même de simples baillis. Les conseillers délibèrent sous sa présidence, ou, en son absence, sous celle du chancelier, ce qui explique la double formule en usage dans les actes : « Par monseigneur le duc en son conseil » ou « Par monseigneur le duc à la relation de son conseil ».

1. Voir p. 106-107.

Le Grand Conseil suit le duc dans tous ses déplacements. Étant donnée l'étendue de l'État bourguignon, ceux-ci sont continuels[1]. Quand le duc quitte la Bourgogne pour longtemps, il a soin d'y laisser un groupe de conseillers chargés de gouverner en son nom. Philippe le Bon institue ainsi à Dijon, par lettres-patentes de 1422, une Chambre de conseil avec un président, qui, pendant son absence, aura toute « puissance et autorité de faire et exercer pour lui toutes choses bonnes, convenables et profitables pour le bon gouvernement, sûreté et contentement de la chose publique[2] ».

LES JOURS GÉNÉRAUX.

Le Parlement, ou Jours généraux, est une cour suprême placée au-dessus des tribunaux d'origine seigneuriale ou communale, pour assurer l'unité et l'universalité de la justice. Son siège est à Beaune pour le duché, à Saint-Laurent-les-Chalon pour le comté d'Auxonne et les terres d'Outre-Saône. Il comprend : un président, une vingtaine de conseillers, des chevaliers assistants ou d'honneur, des avocats, des huissiers, un greffier et, depuis 1472, un procureur général. Ces officiers sont nommés par le duc. Ils reçoivent comme gages, le président 50 sols, les conseillers 30 sols par jour; mais ils sont payés seulement pour « chacun des jours qu'ils ont siégé ». A partir de 1431, les sessions ont lieu régulièrement de deux en deux ans ; elles durent aussi longtemps qu'il y a des affaires inscrites au rôle. Les magistrats font leur entrée en grand costume. Lorsque le duc assiste à la séance, la salle est décorée avec un luxe particulier. Nous possédons, à la date du 13 octobre 1407, la requête d'un sellier « qui avait été commis et ordonné à mener et à tendre la tapisserie de monseigneur de Bourgogne en son Parlement de Beaune ». Le brave homme raconte qu'au retour

1. Voir Ernest Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur*, dans la *Collection des documents inédits*, 1888.

2. Dom Plancher, o. c., t. IV, preuve XVIII, texte de ces lettres, avec les noms des « gens notables, de prudhommie et de grande prudence » appelés à faire partie de la Chambre.

cette tapisserie « fut bien mouillée, et la convint sécher à Dijon en la court à grand feu de charbon », en raison de quoi il sollicite une petite indemnité.

Le Parlement de Bourgogne juge en appel des décisions des prévôts et baillis et directement de certaines causes portées devant lui, soit en raison de leur importance, soit parce qu'elles intéressent de grands personnages. Quelques affaires reviennent à la *Cour d'appeaux* (appel), composée de quatre à six auditeurs et résidant à Beaune.

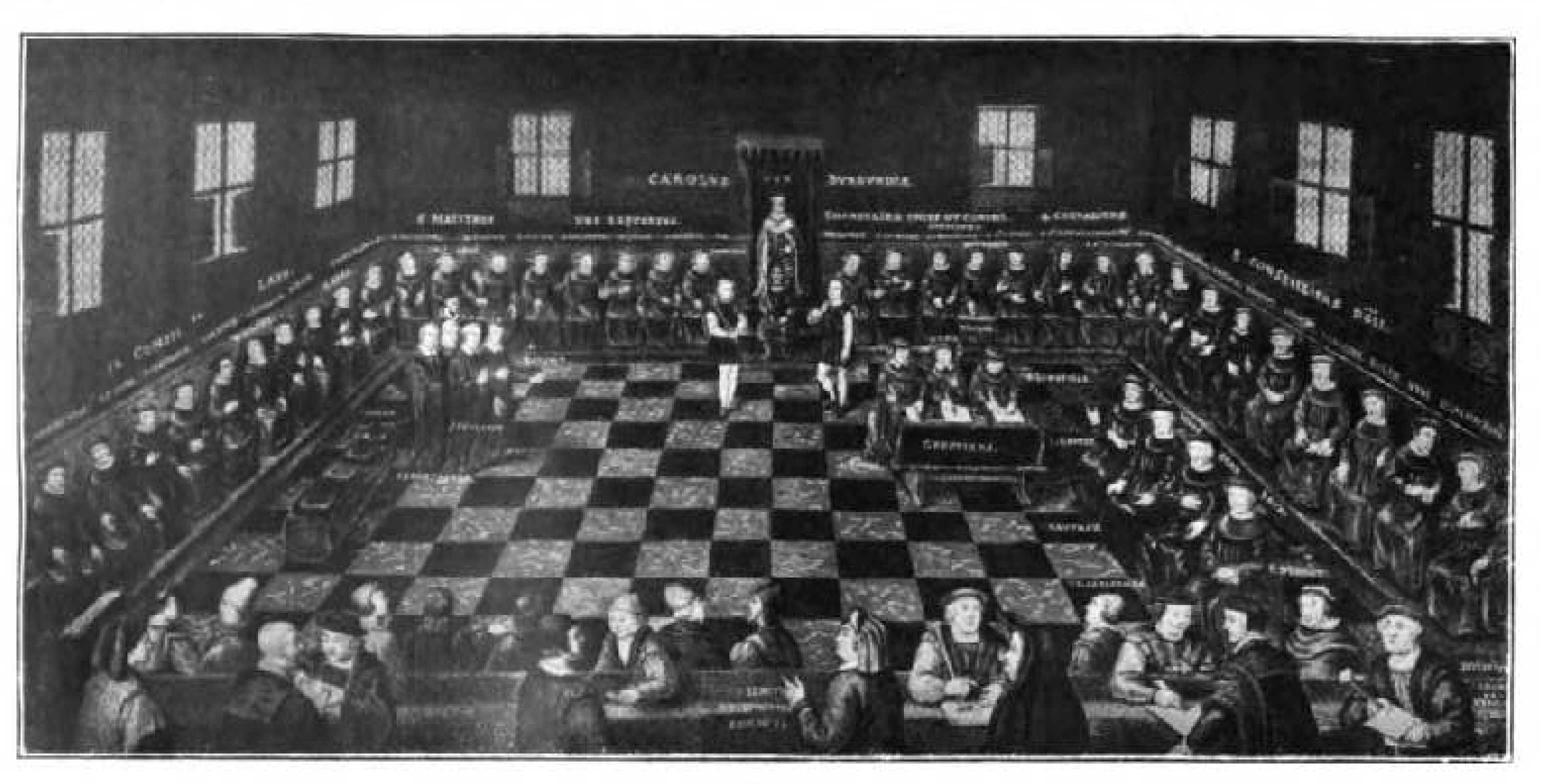
Malgré les efforts de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire pour s'affranchir entièrement de la justice du roi, l'on put toujours en appeler au Parlement de Paris des décisions du Parlement de Bourgogne. Cette hiérarchie des juridictions est bien marquée dans l'appel formé le 12 février 1388 par un particulier contre le bailli de l'abbaye de Saint-Seine :

« Je en appelle de vous et de votre puissance à l'audience de Monsieur le bailli de la Montagne, et au cas que vous différeriez et voudriez différer aucunement, je en appelle devant nos seigneurs les auditeurs des causes des appeaux du duché de Bourgogne à Beaune, et en cas que vous voulderiez différer, j'en appelle au pallement Mgr le duc à Beaune; et en cas que vous y vouldriez différer, je en appelle au pallement du Roy nostre sire à Paris. »

LA COUTUME DE BOURGOGNE.

La loi Gombette avait disparu au XIe siècle et peu à peu des usages nouveaux s'étaient introduits, qui constituent la Coutume de Bourgogne. Mais les coutumes, presque aussi nombreuses que les pays et les villes du duché, ne furent conservées d'abord que verbalement ; elles se contredisaient et manquaient de certitude, ce qui rendait la solution des procès longue et difficile. Depuis le règne de saint Louis peut-être, à partir du XIVe siècle certainement, plusieurs coutumiers furent mis par écrit, dont quelques-uns ont été retrouvés de nos jours : les *Coutumes et stilles gardez ou duchié de Bourgogne*, en 310 articles, le *Coutumier de Jean Vacherel*, le *Coutumier de Montpellier*[1] ; on possède

1. Ces textes ont été publiés par Giraud (*Du droit français au Moyen Age*, 1846, t. II, p. 268-328), Stouff (*Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 1904, n° 2, p. 1-26), Champeaux (*Le Coutumier bourguignon de Montpellier*, 1907).



CHARLES LE TÉMÉRAIRE TENANT LE PARLEMENT DE BEAUNE.

Bibl. nat., Collection Gaignières.

également les Coutumes anciennes de Mâcon, de Châtillon, de Beaune [1]. Philippe le Bon, considérant « les grands inconvénients et involutions de procès, qui survenaient journellement entre les sujets de son Duché et Comté de Charolais, à l'occasion de ce que les Coutumes générales du pays n'étaient rédigées par écrit », résolut de fondre les coutumes locales en une seule qui servirait de loi à tout le duché. En conséquence, il chargea une commission de six membres placée sous le contrôle de Girard de Plaine, président du Parlement de Bourgogne, de « s'informer desdites coutumes et de tout mettre ou faire mettre par écrit et déclaration ». Les commissaires convoquèrent à Dijon un très grand nombre de « notables prélats et gens d'église, chevaliers, écuyers, avocats, conseillers, procureurs et autres notables praticiens demeurant et résidant en plusieurs et diverses villes du duché », recueillirent leurs dépositions, examinèrent avec eux « les anciens et nouveaux registres et papiers ». Ce travail aboutit à la rédaction des *Coutumes générales du pays et duché de Bourgogne*. En les promulguant le 26 août 1459, Philippe le Bon déclare que désormais « nulles parties plaidoyant par-devant quelque juge que ce soit, des duché de Bourgogne, comté de Charolais, terre d'Outre-Saône et ressort de Saint-Laurent » ne seront reçues « à proposer, ni mettre avant aucunes autres coutumes, soit générales, particulières ou locales, sinon celles-ci ». Le Recueil se divise en quinze titres (justice, confiscations, fiefs, gens mariés, rentes, enfants de plusieurs lits, successions, successions des bâtards, mainmortes, retraits, cens, aveux, forêts, pâturages et mines, prescriptions, colombiers en pied), qui se subdivisent eux-mêmes en articles. C'est d'après lui que le Parlement et les juges ordinaires rendirent désormais leurs sentences [2].

1. Les Coutumes de Mâcon, qui remontent au début du XIIIe siècle, se trouvent dans Canat. *Documents pour servir à l'histoire de Bourgogne*, p. 1-14; les Coutumes anciennes de Beaune et de Châtillon dans Giraud, *op. cit.*, ou Garnier, *Chartes de commune*..., t. I, p. 237-245, 348-414.

2. Il existe de nombreuses éditions de la *Coutume de Bourgogne*, avec commentaires, entre autres celles de De Pringles (1717), Bretagne (1736) et du président Bouhier (2 vol. in-fol., 1742-1746). Elle sera réformée en 1570.

LA CHAMBRE DES COMPTES.

Les Valois n'ont fait que perfectionner les institutions judiciaires créées par les Capétiens. En matière de finances, ils ont innové complètement.

Les principaux officiers sont : le *Receveur général de toutes les finances*, le *Receveur général des finances du duché de Bourgogne*, le *Receveur général des finances des Pays-Bas*, et au-dessous d'eux les *receveurs particuliers*. Il y a en outre : le *Trésorier gouverneur*, chargé de s'assurer par de fréquentes inspections de l'exactitude des recettes; l'*Audiencier*, qui perçoit les émoluments du sceau; le *Trésorier des guerres*, préposé à la solde des troupes; l'*Argentier*, qui acquitte les frais des ambassades, voyages, habillements, garde-robes et autres choses extraordinaires; le *Maître de la Chambre aux deniers*, qui marque exactement les lieux où le duc dîne et couche, les repas qu'il donne ou prend, les princes et seigneurs qui s'y trouvent.

Au début, les ducs faisaient examiner à Paris les comptes de leurs officiers. Philippe le Hardi voulut qu'ils fussent vérifiés en Bourgogne. Pierre d'Orgemont, président au Parlement de Paris, vint, avec la permission du roi, diriger ce travail, qui devait être accompli en cinq mois, de mars à juillet. Par les ordonnances des 11 juillet 1386 et 26 février 1407, Philippe le Hardi et Jean sans Peur créèrent définitivement à Dijon une *Chambre des comptes* calquée sur le modèle de celle du roi de France. Deux conseillers parisiens, Jean Cretey et Odart de Trégny, l'un laïc, l'autre ecclésiastique, furent chargés de l'organiser. Elle comprit quatre bureaux, formés chacun d'un conseiller-maître assisté d'un clerc, qui opéraient tantôt séparément, tantôt sous la présidence du maître de la Chambre aux deniers. Sa fonction était d' « ouvrir les comptes du Trésorier et Receveur général de toutes les finances et aussi du Receveur général de Bourgogne », de les « clore et affiner » de suite si elle les approuvait, sinon d'exprimer ses « doubtes » et « y mettre conclusion ». Elle avait aussi pour rôle de « garder et gouverner le domaine et héritage » des ducs.

LES FINANCES DUCALES.

La besogne de la Chambre des comptes était importante, parce que les revenus des ducs étaient considérables. Les Valois avaient hérité du domaine des ducs capétiens et, comme eux, ils l'exploitaient directement. Ils cultivaient dans leurs jardins des choux, des poireaux, du persil, des blettes, des laitues, des épinards, des échalotes, des oignons; ils récoltaient des fraises, des cerises, des framboises; des femmes étaient employées à cueillir les roses et les lavandes, à les faire sécher et « mettre à point » pour la duchesse. Les fleuves et les étangs produisaient quantité de poissons, qui étaient servis à la table ducale, ou vendus après mesure prise « entre l'œil et la fourchette ». Les vignobles, administrés par des gouverneurs, étaient l'objet de soins particuliers, car il fallait plus de mille queus de vin chaque année pour la consommation de l'hôtel et les cadeaux. A ces revenus en nature venaient se joindre les aides concédés aux ducs par les rois, le produit de la frappe des monnaies, forgées dans les ateliers de Dijon, Chalon, Saint-Laurent, Auxonne et Cuisery, les subsides consentis par les Bourguignons et les Flamands. D'après les calculs les plus autorisés, la moyenne annuelle des recettes s'élevait à 400 000 livres; les dépenses étaient réparties en trois chapitres : de la bouche et des gages; des voyages, ambassades et habillements; de l'entretien des gens de guerre [1].

Malgré toutes leurs ressources, les ducs manquaient parfois d'argent. Ils fabriquaient alors des monnaies d'un titre inférieur, monnayaient leur vaisselle, restreignaient les dépenses; ou bien ils empruntaient à des nobles, à des gens d'église, à des bourgeois, surtout à des marchands vénitiens ou génois. Le plus célèbre de ces prêteurs à gages est l'Italien Dine Raponde. Originaire de Lucques, à la fois négociant et banquier, il rendit les plus grands services à Philippe le Hardi et à Jean sans Peur. Ce fut lui qui avança une partie de la rançon des Bourguignons faits prisonniers à Nicopolis

1. Coville, *Les finances des ducs de Bourgogne*, dans *Mélanges Monod*, 1896, p. 405-413.

et procura l'argent nécessaire aux funérailles de Philippe le Hardi. Jean sans Peur lui engagea, pour deux mille francs d'or, deux bassins émaillés de douze preux et de douze preuses. Dine Raponde prêtait aussi au roi de France et au comte de Savoie. Froissart dit qu' « il est connu, à parler par raison, par tout le monde, là où marchands vont, viennent et hantent », et que « par lui se peuvent faire toutes finances ». En échange de ses services, il fut fait bourgeois de Paris, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne; la duchesse lui envoyait du vin; il avait un splendide hôtel à Paris, rue Vieille-Monnaie. Il fut enseveli à la Sainte-Chapelle de Dijon et sa statue agenouillée fut mise sur son tombeau [1].

LE CLERGÉ ET LA NOBLESSE.

A l'époque capétienne, les officiers de la maison ducale et les familiers composaient à peu près seuls la cour, avec quelques prélats et seigneurs de passage. Sous les Valois, les chefs du clergé et de la noblesse accourent en foule au palais. Une évolution capitale se produit en effet au sein de ces deux ordres. Le type du baron féodal, courant les grands chemins pour détrousser les voyageurs et massacrer les infidèles, et celui de l'évêque pillard et querelleur, sans cesse en guerre avec son voisin l'abbé, disparaissent. Certes, les nobles ne sont pas tous d'un caractère facile et ils ne se désintéressent pas de la guerre contre le Turc; on les rencontre à Nicopolis autour de Jean sans Peur, en Afrique autour du Grand Bâtard; mais les aventures meurtrières leur plaisent de moins en moins. Quand Philippe le Bon, sur ses vieux jours, parle encore d'une expédition en Terre-Sainte, il voit changer de visage tous ceux qui, « cuidans être quites de leurs vœux par aucunes conditions prises, de terme ou d'autre accident, se trouvaient maintenant forcés de répondre à leur honneur ou à leur honte et confusion ». Parader autour des ducs et, comme eux,

1. On en trouvera le dessin dans Leroux de Lincy, *Paris et ses historiens au XIV[e] siècle*, p. 236.

porter de riches costumes, telle est maintenant la préoccupation essentielle de la noblesse et de l'épiscopat bourguignons.

Les ducs précipitent cette évolution, en confiant aux représentants des grandes familles les charges de la cour et en multipliant les *Lettres de sauvegarde et d'assurement*, par lesquelles ils mettent les biens de leurs sujets sous leur protection particulière. L'une d'elles est ainsi conçue :

Sachez « que lesdits supplians aveques leurs familles, choses et biens, nous avons pris et mis, prenons et mettons par ces présentes, de grâce especial, se métier est, en et sous la protection et sauvegarde especiale de Mgr le duc, à la conservation de leur droit tant seulement, [et voulons que] vous [les] maintenicz et gardiez en leurs justes possessions et saisines, droits, usaiges, libertés et franchises esquelles vous les trouvez estre et leurs prédécesseurs avoir esté paisiblement d'ancienneté, et faisiez mettre et asseoir en signe d'icelle sauvegarde les pannonceaux dudit Mgr le duc en et sur les maisons et autres possessions desdits suppliants ».

LA TOISON D'OR.

L'ordre de la Toison d'or, créé à Bruges le 10 janvier 1429 par Philippe le Bon, à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, fut un autre moyen employé par les ducs pour séduire la noblesse. Le siège en était établi à la Sainte-Chapelle de Dijon. Il comprenait, outre le duc « fondateur, chef et souverain », vingt-quatre chevaliers « gentilshommes de nom et d'armes, nés de léal mariage et sans reproche[1] », et quatre officiers, le chancelier, le trésorier, le greffier, le roi d'armes. Le chancelier avait la garde du sceau ; le trésorier, celle des archives, joyaux, reliques, tapisseries et librairie ; le greffier écrivait sur deux registres en parchemin les statuts de l'ordre, les noms et les prouesses des chevaliers ; le roi d'armes, appelé aussi Toison d'or, s'enquérait de ces prouesses et portait aux chevaliers les lettres de leur souverain.

D'après les statuts, le but de la Toison d'or était « d'ho-

1. Le nombre des chevaliers fut porté presque aussitôt à 31.

norer et exaulser le noble ordre de chevalerie », et de travailler « pour la révérence de Dieu et le soutènement de la foi chrétienne ». Il y en avait un autre. Les chevaliers s'engageaient à n'accepter aucun autre ordre que la Toison; ils promettaient aux ducs de Bourgogne « bonne et vray amour » et déclaraient qu'au cas où « aucun s'efforcerait de leur porter dommage par œuvre de fait », soit à eux, soit à leurs pays, terres et seigneuries, vassaux et sujets, ils seraient tenus de les « servir personnellement ». Tous les trois ans au moins, une grande fête avait lieu dans une ville importante; la première fut donnée à Lille, la seconde à Bruges, la troisième à Dijon. Les chevaliers de la Toison d'or avaient au chœur de la Sainte-Chapelle un siège sculpté surmonté de leurs armes; les jours de cérémonie, ils portaient un manteau écarlate et un collier fait de fusils « dont partaient étincelles ardentes », auquel pendait une toison[1].

LA VIE DE COUR.

La cour de Bourgogne vivait dans une fête continuelle. Les noces, les baptêmes, les réceptions d'ambassades étrangères, les enterrements, étaient l'occasion de véritables ripailles. On a vu avec quelle pompe Philippe le Bon fut enseveli et comment Charles le Téméraire fit son entrée à Trèves[2]. Même les guerres ressemblaient à des parties de plaisir. Les vaisseaux, rassemblés dans le port de l'Écluse pour l'expédition d'Angleterre, étaient peints en or et azur, ornés de milliers d'oriflammes semés d'initiales et de devises. Lorsque le comte de Nevers et les chevaliers bourguignons partirent pour la croisade de Nicopolis, ils se firent suivre par des chariots chargés de vaisselle précieuse, de tentes de satin vert, de vins parfumés, de courtisanes. Au XIVe siècle, sous Philippe VI et Jean le Bon, les rois et les princes venaient à Paris comme au centre des plaisirs. Maintenant, c'est à

1. De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, 1830. Kervyn de Lettenhove, *La Toison d'or. Notes sur l'institution et l'histoire de l'ordre*, ouvrage illustré de 42 planches d'après les miniatures, estampes, etc., 1907.
2. Voir p. 157 et 164.

Dijon qu'ils se rendent. On y voit arriver successivement le roi Charles VI, le roi de Navarre, la duchesse de Lorraine, le duc de Berry, le duc de Clèves, les ambassadeurs du roi d'Angleterre. Charles VI est reçu sous une tente gigantesque faite avec 30000 aunes de toile; il couche dans une chambre de drap d'or violet portant des soleils brodés d'or et d'argent, et toutes les dames se livrent en son honneur « à danses, caroles et esbattements ». Au moment où Charles le Téméraire s'apprête à partir en guerre contre les Suisses, le roi de Danemark, le prince d'Oldenbourg, les ducs de Saxe, de Brunswick, de Mecklembourg, les envoyés du roi de Naples, de la république de Venise, de la duchesse de Savoie, du duc de Milan, forment son entourage. Peut-être pourrait-on trouver ailleurs une assistance aussi nombreuse, mais, dit Chastellain, « la grandeur ne fait point tant comme la manière de faire ».

LES FESTINS.

Les festins, dignes de Pantagruel, étaient l'élément essentiel des fêtes de Bourgogne, et ils contribuèrent prodigieusement à étendre la renommée des ducs. Certains plats étaient fournis de quarante-huit espèces de mets; les vins naturels, le Pommard, le Montrachet, alternaient avec les vins épicés. Mais le régal était pour l'œil autant que pour l'estomac. Les salles à manger étaient ornées de dressoirs en bois sculpté chargés de vaisselle d'or et d'argent, de gobelets, de drageoirs, de salières, de pots, d'aiguières, de flacons en métal précieux, parfois garnis de perles et de rubis. Entre les services venaient les entremets, vastes pièces mécaniques merveilleusement agencées. On voyait des chevaliers sortir tout armés de la tour d'un château fort, des vaisseaux s'avancer avec leurs passagers, des sirènes sortir de la gueule de baleines longues de soixante pieds, des enfants dorés de la tête aux pieds transformés en fontaines d'où sortait de l'eau de rose. Des acrobates, portant un homme sur leur tête ou marchant sur leurs mains, faisaient le tour de la salle; des chevaux entraient et sortaient à reculons. Du haut de

hourds, c'est-à-dire de tribunes, des invités, le plus souvent masqués, contemplaient le spectacle.

On voit encore, au Palais ducal de Dijon, dépouillées de l'office qui les accompagnait, les anciennes cuisines. Leurs cheminées colossales abritaient des fourneaux, des fours, des landiers, des broches, qui permettaient de faire rôtir ou bouillir d'énormes quartiers de viande. Le maître-queux, c'est-à-dire le chef cuisinier, choisi « par élection souveraine », occupait une chaire au centre de la pièce; autour de lui, dociles à son commandement, évoluaient vingt-cinq personnages, chacun « savant en son mestier et office » : le hasteur de rôt, le potagier, les saussiers et garde-mangers, les valets de chaudière, les portiers, les souffleurs « qui font bouillir la chaudière », les petits apprentis qui « plument et nettoyent les poissons », les happe-lopins chargés de tourner les rôts. Le duc emmenait son personnel en voyage, et aussi du vin, du bétail, tout ce qui était nécessaire à la « cuisine de l'État ». Quand Philippe le Bon se rendit à Reims et à Paris pour le sacre et l'entrée solennelle du roi Louis XI, il était suivi par 150 chariots, dont 24 remplis de vins de Beaune et de Germolles, et les autres de 400 moutons gras et 24 grosses bêtes à cornes. Arrivé en son hôtel d'Artois, il invita, « toute la seigneurie de France à portes ouvertes et tables abandonnées », et il resta tellement de viande que « le lendemain au matin, furent donnés quarante plats aux povres de Dieu parmi la ville ».

LES PAS D'ARMES.

Les festins s'accompagnaient généralement de pas d'armes. C'étaient des tournois à l'ancienne mode, dépouillés de leur sauvagerie, avec une mise en scène plus raffinée. Les plus célèbres sont : le Pas de la Pèlerine, qui eut lieu près de Saint-Omer en 1446; le Pas de la Fontaine des Pleurs, donné par Jacques de Lalaing à Chalon-sur-Saône en 1449. Aucun n'égala jamais par sa splendeur le pas d'armes à tous venants, tenu en 1443 près de Marsannay-la-Côte, au lieu dit l'Arbre de Charlemagne.

LE PAS DE MARSANNAY.

Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, « chef et fournisseur de la dépense du pas », s'était associé douze gentilshommes des maisons de Vienne, de Rougemont, de Vaudrey. Il fit suspendre à un arbre dit l'Arbre de Charlemagne un drap armorié de ses armes, auquel étaient attachés deux écus, l'un violet « pour les armes de pied », l'autre noir « pour les armes de cheval », et construire deux lices, l'une pour combattre à pied, l'autre, plus spacieuse, pour combattre le cheval. Au centre fut élevée une maison de bois à deux faces « forte et charpentée », qui, « parée et tapissée fort honorablement », devait tenir lieu de tribune. Les châteaux voisins de Perrigny, Marsannay, Couchey, avaient été « garnis de meubles et de vaisselle, tant de buffet comme de cuisine », et chacun avait « maîtres d'hôtel, serviteurs et pourveance de vivres et vins et manière de faire si honorable que toutes gens de bien y étaient recueillis et servis si grandement que mieux on ne saurait faire ».

A la nouvelle du « noble pas » criée et publiée « par tous les royaumes et seigneuries chrétiennes », les ducs de Bourgogne et de Savoie, qui se trouvaient à Chalon, se hâtèrent de gagner Marsannay. Le 11 juillet 1453, à huit heures du matin, les joutes commencèrent par un combat à pied entre Charny et le chevalier castillan, Pierre de Saavedra. Le seigneur de Blamont, maréchal de Bourgogne, mit aux mains des deux adversaires armés de pied en cap des haches et des estocs (épées d'armes) semblables, et, à l'exception de huit sergents tenant chacun un bâton blanc à la main pour séparer les champions quand besoin serait, tout le monde évacua la lice. L'Espagnol était « moyen homme, de forte et grosse taille », mais le Bourguignon « était grand et puissant chevalier et l'un des plus renommés de son temps ». Ils s'assaillirent « moult vigoureusement », échangèrent les quinze assauts réglementaires sans résultat, et bien que chacun d'eux offrît de « parachever son emprise, si faute il y avait », le duc refusa, et « les chevaliers se retirèrent en grand honneur de toutes les parties ». Le 13 juillet,

se firent « les armes de cheval », qui consistaient à rompre onze lances, et il n'y eut encore aucun résultat malgré l'acharnement mis de part et d'autre, mais les assistants virent à cette occasion l'un des plus beaux spectacles qui fut jamais. Lorsque Charny entra dans la lice, « son cheval était couvert d'un drap d'or blanc, et après lui avait cinq pages à cheval, vêtus les pages de satin noir et violet, et les chevaux parés par la manière qui s'ensuit : le premier était couvert de drap d'or bleu, le second de velours sur velours violet, le troisième de satin figuré, noir, à une grande croix de Saint-André de drap de damas blanc, le quatrième de satin noir brodé d'orfèvrerie à la devise dudit sieur de Charny, et le cinquième de drap d'or cramoisi ».

Des joutes eurent lieu les jours suivants, entre les douze autres chevaliers et écuyers français, et des chevaliers ou écuyers castillans, gascons, milanais, dauphinois, savoyards, et tous rivalisèrent de force, d'adresse et de vaillance. Cela dura six semaines, « et le lendemain, qui fut un dimanche un peu avant la grand'messe, les rois d'armes et les hérauts s'assemblèrent de toutes parts, pour plus honorer le mystère, et, les cottes d'armes vêtues, apportèrent par ordre, à grant magnificence, les deux écus qui avaient été six semaines pendus et attachés à l'arbre de Charlemagne. Puis entrèrent dedans l'église Notre-Dame de Dijon, et à genoux offrirent et présentèrent les dessusdits écus à la glorieuse Vierge Marie [1] ».

LES CAMPAGNES.

Cet adoucissement des mœurs féodales se retrouve d'un bout à l'autre de la société. « Si l'on s'en tient à la surface des choses, la condition du paysan est à peu près la même que dans les siècles précédents. En principe, il est taillable haut et bas, c'est-à-dire qu'il ne possède rien qui n'appar-

1. Olivier de la Marche, *Mémoires*, I, 9. — Les douze compagnons du seigneur de Charny étaient : son frère Guillaume de Bauffremont, seigneur de Scey-sur-Saône ; le seigneur de Valengin ; Guillaume de Champdivers ; les frères Antoine et Guillaume de Vaudrey ; Amé de Rabutin, seigneur de Sombernon ; Guillaume de Vienne ; Thibaut de Rougemont ; les seigneurs de Rupt, de Cicon, de Chaumergis et de Chalant.

tienne au seigneur, que celui-ci peut à discrétion exiger de lui des corvées, des travaux de toutes sortes, prendre ses meubles ou le dépouiller de sa propriété; sa succession ne passe à ses enfants que sous ces mêmes conditions [1]. Mais en fait le serf voit se consolider entre ses mains la propriété immobilière, et l'arbitraire auquel il était soumis a pour limites l'intérêt de celui-là même dont il dépend. » La Coutume rappelle qu' « au duché de Bourgogne il n'y a nul homme serf de corps »; elle prescrira bientôt au seigneur d'user de ses droits « modérément, eu égard aux facultés des serfs, à la fertilité ou à la stérilité de l'année [2] ».

Les années comprises entre le meurtre de Montereau et le départ des Écorcheurs avaient été mauvaises pour l'agriculture; plusieurs villages du département de la Côte-d'Or actuelle, Varois, Longeault, Pluvault, Collonges, Thoisy-le-Désert, Selongey, avaient été réduits à quelques feux ou momentanément abandonnés. La cessation des guerres ramena la prospérité avec la sécurité. Les achats effectués pour le compte de la cour et des Flamands favorisèrent la vente du bétail et des vins. Au XVe siècle, le vignoble bourguignon est en plein rapport. On en tire du vin ordinaire, du vin de paille et du galant, sorte de vin cuit fait avec du raisin blanc de choix. Les vignerons font la chasse aux urebers, c'est-à-dire aux insectes qui se cachent dans les feuilles entoilées (enroulées). Les ducs surveillent jalousement cette précieuse richesse; ils font des ordonnances sur le choix des vignes à planter et s'élèvent contre l'introduction du gamais, « très mauvais et déloyau plant ».

LES VILLES.

Dans les villes, l'industrie et le commerce continuent à se développer. Les foires de Châlon avaient été tellement « diminuées et amoindries » pendant les guerres que, « bien que la renommée en fût grande, toutefois les marchands n'y

1. Voir le titre IX de la *Coutume de Bourgogne*, et en particulier l'article 11 : « L'homme de mainmorte ne peut disposer de ses biens meubles et héritages par testament ou ordonnance de dernière volonté sans le consentement de son seigneur ».

2. Simonnet, *La Féodalité*, p. 211-213.

venaient plus ». Encouragées par une ordonnance ducale de 1436, elles recommencent à être « fréquentées et hantées de plusieurs marchands et autres gens de divers pays et étranges nations ». Les loges, où se tiennent les vendeurs, se succèdent le long des rues et descendent jusque dans les prairies. La grande loge de la draperie, vers la porte de la Cité, ne comprend pas moins de 100 loges secondaires; celle de la pelleterie en a 74. Les merciers occupent une halle couverte, toute bordée d'étaux; les Allemands ont une maison à étages sur la Saône. Toutes les cités drapières de France, de Champagne, de Bourgogne, de Flandre, sont représentées, Reims, Troyes, Châtillon, Lyon, Ypres « qui vend en gros », Gand, Douai, Tournai, Valenciennes. Les acheteurs viennent chercher aussi des pièces d'orfèvrerie, du poivre, du gingembre, de la girofle, des épices. La surveillance appartient, le premier jour au châtelain de Chalon, le second au vierg d'Autun et au prévôt de Beaune, le troisième au prévôt de Dijon, le quatrième au prévôt d'Auxonne[1].

Les marchands se rendent un compte exact de la valeur de la banque et du crédit comme auxiliaires des échanges. Les Juifs, revenus malgré l'ordonnance de 1306, rencontrent une grande faveur auprès de Philippe le Hardi. Le duc autorise cinquante-deux familles juives à s'établir dans le duché de Bourgogne, le comté de Charolais et la seigneurie de Donzy, « en quelque ville ou lieu qu'elles voudront choisir, à la charge qu'à leur entrée dans le lieu qu'elles auront préféré pour y faire leur demeure, chaque famille lui paie une certaine somme et dans la suite un certain tribut tant qu'elle restera en Bourgogne »; la contribution est fixée annuellement à mille livres environ. A la même époque, on rencontre des Lombards à Pontailler, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Beaune, Nuits, Talant, Verdun; en sus des opérations de banque, ils font le commerce du blé et de la laine. Cependant Juifs et Lombards abusent de leur privilège, rédigent

1. Perry, *Histoire civile et ecclésiastique ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, in-folio, MDCLIX, Preuves, p. 1-7.

des contrats usuraires, « extorquent et oppriment » leurs clients : il leur arrive de prêter au taux de 80 p. 100. Les Lombards sont expulsés du duché en 1391 ; trois ans après, l'ordonnance de Charles VI, qui bannit les Juifs du royaume à perpétuité et leur fait défense d'y demeurer « à peine de la vie », est appliquée à la Bourgogne. Cependant les opérations auxquelles Juifs et Lombards se livraient ne sont pas abandonnées : elles passent en partie aux mains des changeurs. Une ordonnance de Philippe le Bon de 1422 fait de ces derniers une institution officielle. Ils recevront commission du duc, prêteront serment à la Chambre des comptes et pourront, moyennant une redevance annuelle de dix francs d'or, exercer leur industrie sur toute l'étendue du duché. Des changeurs sont ainsi établis à Dijon, Autun, Avallon, Arnay-le-duc, Bourbon-Lancy, Toulon-sur-Arroux, Paray, Verdun, Mont-Saint-Vincent. La plupart ont le droit d'exercer leur charge aux foires de Chalon.

CORPORATIONS ET CONFRÉRIES.

Pour résister à la concurrence et se soutenir mutuellement, les artisans et les marchands se groupent : le XIVe et le XVe siècles ont été l'époque des grandes corporations industrielles et commerciales. Toutes les villes importantes du duché, Dijon, Mâcon, Auxonne, Beaune, Chalon, ont leurs associations de boulangers, de bouchers, de sueurs (*sutores*, cordonniers), de drapiers, de mégissiers, de charpentiers, de pelletiers, d'huchers-menuisiers. Ces corporations, administrées par des « jurés », ont leurs revenus en argent, en nature, en vignes, et se doublent de confréries charitables placées sous le patronage des saints, saint Éloi pour les orfèvres, saint Crépin et saint Crépinien pour les sueurs. Chaque confrérie est gouvernée par des procureurs; elle a ses insignes, sa bannière, son bâton surmonté de l'image du saint, et, dans une église, sa chapelle ornée de vitraux figurant les diverses occupations du métier; les cotisations versées dans la « boîte » servent à soutenir les associés dans le besoin ou à payer leur enterrement.

L'accès des corporations est difficile. Pour devenir maître, il faut avoir fait un long apprentissage, exécuté un chef-d'œuvre, offert un dîner aux compagnons. L'apprentissage est en moyenne de deux années pour les bouchers, quatre ans pour les tonneliers, six pour les pelletiers, huit pour les maréchaux ferrants, les cloutiers, les chaudronniers; l'apprenti est généralement logé, nourri et habillé, mais les conditions varient selon le contrat. Des règlements sévères visent la malfaçon. Les souliers « faux » seront brûlés; les marchands qui auront mis de l'eau dans leur vin, les boulangers qui auront employé de mauvais poids, les poissonniers, qui auront vendu du poisson salé ou mort « autrement que de mer », seront punis d'amende ou de prison; la chair des porcs lépreux sera vendue aux Juifs. A Beaune, la ville du vin, « nul ne peut mettre de vin si ce n'est en raisin », ni cueillir « le fruit de la vigne » avant que des prud'hommes aient constaté sa maturité et que le maire ait publié le ban de vendange. A Châtillon, la ville du drap, la « loi de la draperie » est particulièrement rigoureuse :

Si un drap est pris par soupçon de fausseté, disent les Coutumes, le prévôt et le maire font appeler XVI prudhommes, quatre maîtres du métier, quatre bons varlets, quatre tisserands et quatre bourgeois, ensemble celui qui est accusé du drap, et se mettent ensemble à part pour visiter ledit drap; et les XVI prudhommes demandent à l'accusé par serment la cause de son accusation, et l'accusation ouïe, les XVI prudhommes se tirent à part et visitent diligemment ledit drap et disent par serment aux quatre bourgeois la cause ou causes pourquoi ledit drap doit être ars [1] ou condamné à amende, ou absous; et lesdits quatre bourgeois, ensemble les autres XII prudhommes, viennent au jugement commun dudit prévôt et du maire, et rapporte l'un par le consentement des autres ce qui doit se faire dudit drap. S'il est bon, on le délivre pour bon, et, s'il est faux, le prévôt et le maire le délivrent aux maîtres du métier pour ardoir, et les maîtres font crier de par messeigneurs que l'on aille voir la justice du faux drap, et lors l'on le porte ardoir en la place aux bons varles, et art l'on [2] lors tout le métier et toutes les choses de bois et de fer qui ont touché au faux drap et tous les aisemens. Et les tisserands qui l'ont tissé doivent amende aux prévôt et maire XLV sols tournois d'amende et la lèvent lesdits tisserands, ou ils sont bannis

1. Brûlé.
2. On brûle.

un an et un jour lequel qu'il leur plait de la ville de Châtillon et du métier [1].

Des fermiers ou visiteurs, envoyés par le duc ou par le maire, s'assurent que ces dispositions ne restent pas lettre morte. On les a critiquées avec raison comme contraires à la liberté du travail et ayant peu à peu engendré la routine. On ne peut nier qu'elles aient assuré au début la loyauté de la vente et la sincérité de la marchandise.

PLAISIRS POPULAIRES.

L'aisance et la joie viennent avec la fortune. Les maisons des bourgeois du xve siècle sont de pittoresques demeures « à pans de bois », c'est-à-dire construites en poutres apparentes. Les riches ont des hôtels de pierre, avec chapelle et salle de réception. Les inventaires du temps énumèrent avec complaisance les meubles, la vaisselle, les oreillers, les paires de drap, les lits de plumes. Les fêtes ducales ont un charme toujours nouveau, toujours goûté, surtout quand elles ramènent l'exhibition de ces gigantesques mannequins habillés et peints à la mode du Nord, qui portent le nom de Golias (Goliath); mais en temps ordinaire, les bourgeois s'amusent aussi. Comme ils sont très pieux, ils vont chaque dimanche à l'église entendre jouer les *ogres* (orgues), ou bien ils font à travers les rues de grandes processions « pour rendre grâce à Dieu des récoltes ». Ils jouent aux dés et à la paume, s'exercent au tir de l'arc et de l'arbalète, écoutent avec délices les ménestrels experts en la « science de ménestrandise », s'émeuvent aux représentations des mystères de la *Passion* et de la *Résurrection* [2]. Nulle fête n'est plus populaire que la *Fête des fous*. Elle est célébrée pendant l'octave de Noël, à l'église Notre-Dame de Beaune, à Saint-Étienne ou à la Sainte-Chapelle de Dijon. Partout, elle donne lieu à d'étranges cérémonies. Un jeune clerc est élu abbé ou

1. Garnier, *Chartes de commune...*, t. I, p. 356.
2. Voir dans Emile Roy, *Le mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle*, 1903, le texte de la *Passion de Semur*, composée et jouée sur les bords de l'Yonne, la seule des Passions bourguignonnes qui nous soit parvenue.

évêque des fous. Un cortège ridicule se déroule à l'intérieur de la nef, sous l'œil bienveillant du curé, et accompagne ses danses de chansons burlesques; une farce se joue devant le porche. Des sociétés d'amusement organisent à travers les rues des cavalcades avec chevaux et chars, et ceux qui les conduisent lancent du haut de leur siège force plaisanteries aux spectateurs. La *Mère folle* de Dijon, autorisée par lettres patentes de Philippe le Bon de 1454, a son capitaine, ses officiers, son chancelier; elle ne sera abolie qu'en 1630 par ordonnance du roi Louis XIII[1]. Des associations analogues existent en d'autres villes. Elles donneront naissance aux *Gaillardons* de Chalon-sur-Saône, aux *Ménétriers* d'Auxonne, au *Papegay* d'Avallon.

HYGIÈNE ET ASSISTANCE.

Comme à l'époque précédente, la quiétude des bourgeois est troublée de temps à autre par des incendies, des épidémies, les exploits des mauvais larrons : la peste de 1438 fit d'innombrables victimes. On commence à s'organiser contre tous ces fléaux. Dès que la nuit vient, la sonnerie du couvre-feu avertit qu'il est temps de fermer les portes des maisons et qu'il ne faut se risquer dehors qu'avec précaution. Les tribunaux se montrent sévères pour les malfaiteurs; les bois de justice se dressent en permanence sur la place publique. En cas d'incendie, les habitants doivent mettre des seaux pleins d'eau devant leurs portes. L'hygiène est améliorée, grâce au pavage des rues, à l'établissement de latrines et de bains publics, à l'enlèvement régulier des immondices. Parmi les mesures prises, il s'en rencontre d'une hardiesse imprévue et qui s'inspirent des plus nobles sentiments. A Dijon, un service médical gratuit est organisé. Un médecin et quatre chirurgiens sont commis « pour visiter les pauvres malades qui ne peuvent se faire médiciner à leurs frais »; ils sont déclarés exempts des charges publiques, et des indulgences sont accordées par l'évêque

1. Du Tillot, *Mémoire pour servir à l'histoire de la fête des Fous*, in-4, Lausanne, 1741. Rossignol, *La fête des fous et la Mère Folle de Dijon*, 1855.

de Langres à qui les assistera. Dans la même ville, le maire prend des arrêtés pour modérer le prix des denrées de première nécessité; il taxe le pain, sans craindre les protestations des boulangers. Ceux-ci ayant refusé de cuire, il les convoque et leur demande s'ils veulent se contenter de gagner quatre gros par émine [1]; sur leur réponse négative, il les condamne à dix livres d'amende, et, de l'avis du conseil ducal, « passe marché avec des marchands de blé, qui en acceptent la charge pour un an, et promettent, tant que l'émine de froment ne vaudra pas plus de trois francs, de vendre le cymereaul (pain blanc) du poids de vingt onces à trois deniers, et les miches brunes de soixante-dix onces, pour six deniers ».

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'instruction commence à préoccuper les esprits. Des écoles, dirigées par un clerc appelé maître ou recteur (*magister*, *rector*), sont généralement annexées aux églises paroissiales et placées sous la surveillance d'un dignitaire du chapitre. On trouve des recteurs à Autun, Beaune, Dijon, même dans de simples villages, Couchey, Champlitte. Ils sont secondés par des sous-maîtres avec lesquels ils ont signé contrat par-devant notaire. L'un de ces actes, conclu entre maître Eude Chardin de Lux, maître de l'école de Beaune, et le clerc Girart Labireaul de Champlitte, commence ainsi :

Maître Eude Chardin de Lux, maître de l'école de Beaune, d'une part, et Girard Labireaul de Champlitte, clerc, d'autre part : lesdites parties font entre elles les accors, paccions et convenances en et par la manière que s'ensuit, c'est assavoir que ledit Girard est et sera tenu par ces présentes de demeurer avec ledit maître Eude par le terme et espace de un an, commençant le jour de la fête de la nativité de Saint-Jean-Baptiste prochainement venant (24 juin 1408), et après continuellement suivant, durant lequel temps ledit Girart sera tenu de servir ledit maître Eude au fait d'écoliers, et aussi sera tenu de tenir ladite école de Beaune avec ledit maître Eude ledit terme

1. L'*émine* était une mesure de capacité qui valait environ un demi-hectolitre.

durant, au profit de chacun d'eux, en lui administrant vivre de bouche, selon son état tant seulement.

Maître Chardin promet à son sous-maître qu'il sera logé, nourri, et partagera avec lui tous les revenus de l'école : il lui abandonne la rétribution en fèves, poissons et vin, de la Saint-Martin, ainsi que la somme de dix sols qui sera payée par chacun des écoliers logés dans la maison. En échange, Girart paiera à Eude la somme de douze francs d'or « tant à cause de son administration que pour le loyer de ladite école[1] ». Dans d'autres documents du même genre, les sous-maîtres reçoivent des vêtements et la permission d'aller « grumer » pendant les vendanges. L'année scolaire commence à la Saint-Jean. Les enfants apprennent à lire et à chanter les psaumes. L'instruction, asssez sommaire, est payante; elle a un caractère essentiellement religieux.

DIJON AU XVe SIÈCLE.

Nulle part mieux que dans la capitale du duché on ne peut se rendre compte de ce qu'étaient les villes de Bourgogne au XVe siècle. Dijon est entouré d'une solide enceinte garnie de dix-huit tours rondes et percée de onze portes monumentales, dont la plus importante, celle de Saint-Nicolas, a coûté cent mille francs de notre monnaie. Au point de vue religieux, la ville se partage en sept paroisses, Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Michel, Saint-Médard, Saint-Nicolas, Saint-Pierre, Saint-Philibert; elle compte aussi deux grandes abbayes, Saint-Bénigne et Saint-Étienne. Au point de vue historique, on distingue la vieille et la nouvelle villes. La vieille ville est la ville romaine, dont les murailles ont été abattues à partir de 1453 sur l'ordre de Philippe le Bon, et qui renferme la maison de ville (maison du singe[2]), les hôtels du duc et de ses officiers; la ville moderne, qui s'est développée tout autour, est la région

1. Simonnet, *Le clergé en Bourgogne*, p. 100-102. Cf. Muteau, *Les Écoles et collèges de province depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, 1 vol., 1882, ouvrage qui regarde exclusivement la Bourgogne.

2. On l'appelait ainsi parce qu'un singe était sculpté au-dessus de la porte.

du commerce et de l'industrie. Chaque profession a élu domicile dans une rue qui porte son nom. Il existe ainsi des rues de la Boucherie, de la Cordonnerie, de la Parcheminerie, de la Tonnellerie, de la Coutellerie, de la Verrerie, de la Chaudronnerie, de la Draperie, de l'Archerie; la rue habitée par les Juifs s'appelle rue de la Juiverie. Les épiciers, droguistes en même temps, vendent des essences de rose, de violette, de citron, de térébenthine, de la camomille, de l'huile d'amande douce, des sirops, des massepains de Montpellier; les merciers, des tissus de soie, des bourses, des ceintures à boucle et à rosette; les drapiers, de gros draps de Châtillon, des camelins, des brins de Nevers; les pelletiers ont pour les pauvres gens des peaux de conis (lapin) « bonnes et suffisantes », et, pour les clients riches, des peaux de fouine, de renard, et du ventre de mart « beau et marchand ». La Maison de la Marchandise et la Halle des Champeaux, commencée en 1424 par les soins de la mairie, sont les grands marchés d'approvisionnement.

Les corporations ont leurs statuts, dont le registre conservé aux Archives municipales[1] forme un véritable *Livre des Métiers*. Ne peuvent devenir maîtres que les apprentis reconnus « suffisans et idoines » par les « commis sur le fait de la visitation » et qui ont fait un « chief-d'œuvre ». Chaque corporation élit ses jurés, au nombre de deux ou de quatre, renouvelables chaque année par moitié, de sorte qu'on distingue toujours les anciens et les nouveaux. Le maître récemment admis ne peut exercer son métier que s'il a versé une certaine somme et donné « aux maîtres et compagnons le mangié ou dîner accoustumé ». Les amendes, établies pour infraction aux statuts sans préjudice des autres châtiments, varient de 5 à 20 sols tournois; elles sont également partagées entre la caisse de la ville et celle de la corporation. Sont « amendables » : les boulangers qui donnent du pain mal cuit, de mauvaise saveur, trop brun, de mauvais blé, ou ne font pas bon poids; les bouchers qui n'apportent

1. *Archives municipales de Dijon*, G. 3, registre en parchemin de 312 feuillets relié en cuir brun. Ces statuts s'échelonnent de 1407 à 1490.

« chair propre, bonne et convenable pour user à corps humain et qui soit de bonne mort » ; les apothicaires qui vendent de la marchandise « sofistiquée » ; les rôtisseurs qui rôtissent « viandes infectées » ; les tonneliers qui abusent du bois rouge ou des « encoignures » ; les gantiers qui « mettent le ventre de la peau sur la main » ; les cordonniers qui mêlent le cuir de veau au cuir de vache. Un moutardier, dont la moutarde n'était pas « de bonne graine et trempée de compétant vinaigre », fut, malgré ses protestations, condamné à 65 livres d'amende [1].

LE BOURG.

La ville a deux jeux de paume, l'un à l'hôtellerie du Pot de Cuivre, l'autre au Tripot de la Croix d'Or, une société de l'Arc autorisée par lettres patentes de Philippe le Hardi de 1393, et de nombreuses buttes « pour esbattre les bourgeois et enfants de la ville et éprendre le trait de l'arbalète, pour la défendre si métier est ». Mais où la vie dijonnaise apparaît le mieux, c'est au Bourg, c'est-à-dire dans la grande rue du Bourg de la boucherie où les bouchers ont leur « écorcherie [2] » et « vendent chair » sur étal :

Durant une grande partie de la journée, la rue du Bourg était convertie en un véritable champ de foire. Dès le matin, on y voyait affluer de tous les points de la ville le queux [3] du grand seigneur, la bourgeoise avec sa meschinette [4], la femme de l'artisan, la chambellière du prêtre, les frères lais et les autres serviteurs des religieux cloîtrés. C'était l'heure où les religieux mendiants quêtaient aux portes côte à côte avec les hospitaliers du Saint-Esprit portant leur chasse au col. La société s'y trouvait représentée même dans ses rangs les plus infimes : mendiants, larrons, faux ou vrais pèlerins y grouillaient.... Cette foule, qui circulait avec peine dans cette rue étranglée et encombrée de marchandises et d'animaux, s'ouvrait toujours pour laisser un libre passage à deux individus dont on fuyait le contact avec effroi : l'un était le lépreux en quête de pitance qui, dans ces lieux, agitait constamment la cliquette pendue à sa ceinture; l'autre, c'était le bourreau. Ce redouté fonctionnaire s'arrêtait

1. Garnier, *Essai sur l'histoire de la moutarde*, 1854.
2. Abattoir.
3. Cuisinier.
4. Servante.

devant chaque étal, et levait son droit sur les victuailles et ustensiles exposés en vente par les marchands forains. Il désignait chaque chose du bout du petit bâton blanc paincturé qu'il tenait à la main. Nul n'était tenté de s'y soustraire, car on savait qu'en cas de refus il était autorisé à percevoir lui-même mais le plus doucement possible et sans esclandre. Qu'on juge ce que devait être le bourg quand, un jour de marché, la trompette de la ville annonçait du dessus de la rue qu'un acte de justice municipale allait là s'accomplir. Qu'on se représente cette foule se précipitant des bancs, des allées, des boutiques, pour arriver plus vite au carrefour!...

Quand venait la nuit et que le couvre-feu sonné à Saint-Jean livrait en quelque sorte la ville aux truands et mauvais garçons, le repos de ses laborieux habitants était souvent troublé de plus d'une manière. Sans parler des ménétriers qui, durant l'Avent y *cornaient le doraulot*, des jeunes gens qui donnaient à leurs amies les *ébaillées* du mois de mai, c'étaient d'épouvantables charivaris administrés par permission du maire aux veuves du quartier qui se remariaient, ou bien des rixes dont la dague était toujours le dernier mot [1].

ENTRÉES DES DUCS.

Les ducs étaient très populaires sur toute l'étendue de leurs États. Leurs sujets priaient Dieu pour lui demander « la bonne disposition et tranquillité d'eux, de leur femme et de leurs enfants ». Quand ils traversaient les bourgs, on accourait leur offrir du vin ou des confitures; quand ils visitaient une de leurs bonnes villes, leur entrée donnait le signal de réjouissances sans fin. A Dijon, ces fêtes étaient particulièrement brillantes. Lorsque Charles le Téméraire se présenta le 23 janvier 1474, le maire et les échevins en robes violettes, suivis des députés des villes, allèrent au-devant de lui jusqu'à Perrigny. Des tapisseries avaient été tendues; des personnages, placés dans de petits théâtres dressés de distance en distance, tenaient des rouleaux sur lesquels étaient écrits des souhaits de bienvenue. Place du Morimont, Notre-Seigneur attendait en personne, couvert d'une chape vermeille et accompagné de deux anges; place Saint-Jean, Gédéon vêtu d'une cotte d'armes semée de toisons d'or mettait en fuite une troupe ennemie; au Coin du miroir

1. Joseph Garnier, *Histoire du quartier du Bourg*, 1893. — Les différentes études de Garnier sont ce qu'il y a de mieux sur Dijon à cette époque. Comme ouvrages d'ensemble, voir Milsand, *Les rues de Dijon*, 1874; Chabeuf, *Dijon, monuments et souvenirs*, 1894.

étaient les Prophètes; devant l'hôtel Macheco, Salomon entouré de chevaliers recevait la reine de Saba avec ses dames. Le duc, richement vêtu comme de coutume, s'avança à cheval parmi la foule, sous un poêle d'or porté par quatre seigneurs; devant lui marchaient le grand écuyer, l'épée nue, et le bailli de Dijon, une longue baguette blanche à la main. Deux pots d'argent furent offerts à Charles au nom de la ville. Le lendemain, il se rendit en grande pompe à l'église Saint-Bénigne; le surlendemain, il offrit un banquet[1].

Cette popularité a plusieurs causes. Les ducs honorent grandement le duché; ils l'administrent avec soin; ils confirment régulièrement les franchises des villes à leur avènement; ils protègent des bourgeois et au besoin les consultent.

LA BOURGEOISIE DUCALE.

Au temps des Capétiens directs, on rencontre à Châtillon, à Talant, des hommes qui s'intitulent « commans » ou « bourgeois du duc ». Leur condition est tout à fait identique à celle des bourgeois du roi dans le royaume de France : ils ne relèvent que de la justice du duc; quelque part qu'ils se trouvent, ils peuvent se réclamer de lui; leur personne, leurs biens sont en sûreté, et s'il leur survient quelque dommage, ils savent à qui s'adresser pour obtenir réparation. Le nombre de ces bourgeois s'accroit beaucoup au xv[e] siècle.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Les États généraux, qu'on a vus naître pendant la régence de Jean le Bon, se réunissent fréquemment. Le chancelier Rolin les harangue plusieurs fois. Ils sont associés étroitement à la rédaction de la coutume, consultés dès qu'il s'agit d'ordonner une nouvelle levée de troupes ou de subsides. Il ne semble d'ailleurs pas qu'ils aient jamais fait d'opposition. Philippe le Bon, pour ses croisades, Charles le Téméraire, pour ses premières guerres, obtinrent tout ce qu'ils voulurent. En 1405, les trois États accordent

1. La relation officielle de cette entrée a été publiée par Chabeuf dans les *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1902.

un « don gratuit » de 36 000 francs; en 1429, ils votent 30 000 francs pour le mariage de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal; en 1435, 20 000 livres « pour le reboutement des ennemis » (Écorcheurs); en 1451, ils donnent 60 000 francs « pour conduire la dépense de monseigneur le duc au voyage qu'il a intention de faire et aller contre le Turc infidèle, lequel se perforce de aller détruire et mettre à perdition la chrétienté ». Seules les dernières entreprises du Téméraire soulevèrent des protestations. Quand, après la bataille de Grandson, il invita tous nobles, vassaux, féaux et autres de ses sujets, à se présenter en armes sous peine d'être pendus, sans excepter les vieillards, et prétendit lever de l'argent de sa seule autorité, les commissaires des États firent à ses officiers la déclaration suivante : « Dites à Monseigneur le duc que nous lui sommes très humbles et très obéissants sujets et serviteurs, mais que, quant à ce que vous nous avez proposé de sa part, il ne se fit jamais, il ne se peut faire et il ne sera pas ».

LA LITTÉRATURE BOURGUIGNONNE AU XVe SIÈCLE.

Il serait exagéré de dire, avec un ancien historien, que le XVe siècle bourguignon a été « la véritable époque de la Renaissance des lettres et des arts depuis Charlemagne ». Ce fut du moins une grande époque.

Les historiens, par leur nombre et leur talent, figurent au premier rang, soit qu'ils aient été chargés officiellement par les ducs de raconter leurs exploits, soit qu'ils écrivent « en manière de passer le temps ». Le « noble orateur » Georges Chastellain, pannetier et conseiller privé de Philippe le Bon (1404-1474), « la perle et l'estoile de tous les historiographes », est l'auteur d'une remarquable *Chronique des choses de ce temps*, médiocrement continuée par Jean Molinet. Olivier de la Marche [1] (1425-1502), « natif de Bourgogne », conseiller, maître d'hôtel et capitaine de la garde de Charles le Téméraire, après avoir servi la maison de Bourgogne

1. H. Stein, *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon*, 1888.

pendant soixante ans « tant en armes et ambassades qu'en autres travaux », raconte d'une manière pittoresque, « amplement et de point en point, ce qu'il a vu en cette maison ». Jacques du Clercq écrit un journal sans prétention, « afin que ceux à venir puissent voir les choses passées ». Jean Lefebvre de Saint-Remy (1394-1468), « un notable et prudent homme » qui fut roi d'armes de la Toison d'Or, désirant éviter « l'oisiveté qui est mère de tous les vices », employe sa vieillesse à « rapporter les hauts louables faits du duc et des chevaliers de son ordre ». Christine de Pisan, veuve de feu maître Étienne de Castel, compose « en style prosal » le *Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V*, parce qu' « ainsi plaît être fait à très solennel et redouté prince monseigneur le duc de Bourgogne Philippe (le Hardi) ». Philippe de Commines, originaire de Commines en Flandre et d'abord attaché à la personne de Charles le Téméraire, a laissé des *Mémoires* qui, par la vigueur du style et la profondeur des idées, font de lui un très grand historien.

La cour de Bourgogne a aussi ses conteurs, ses poètes, ses docteurs. Les *Cent nouvelles nouvelles* ont été rassemblées « à la requête et avertissement » de Philippe le Bon, à qui elles furent dédiées en 1462. Antoine de la Salle, qu'on a soupçonné d'en être l'auteur, fut peut-être au service de la maison de Bourgogne; il offrit à Philippe le Bon un exemplaire de son *Petit Jehan de Saintré*. Les grands événements de l'histoire bourguignonne, le désastre de Nicopolis, les noces ducales, le meurtre de Montereau, inspirent des poèmes anonymes comme les *Gestes des ducs de Bourgogne*, ou d'auteurs connus comme Pierre Michaut et Eustache Deschamps. Jean Wauquelin fait en 1447 une nouvelle traduction de *Girart de Roussillon*. Chastellain et Olivier de la Marche étaient appréciés de leur temps comme auteurs de mystères. Parmi les docteurs, on rencontre Martin Porée, Pierre aux Bœufs, Jean Petit, et le fameux Gerson « maître en théologie et aumônier de monseigneur le duc ».

LA BIBLIOTHÈQUE DES DUCS DE BOURGOGNE.

Les ducs ne se contentent pas d'inspirer et de favoriser les écrivains modernes; ils songent à recueillir les ouvrages des anciens. Philippe le Hardi et ses successeurs furent de grands bibliophiles. Ils avaient dans leurs palais de Dijon, de Gand, de Bruges, de Bruxelles, des chambres voûtées et des tours qui renfermaient d'admirables exemplaires de la Bible, des livres d'Heures, des romans de chevalerie du cycle de Charlemagne et d'Arthur, des manuscrits de Tite-Live, de Josèphe, de Grégoire le Grand, de Lucain, les *Merveilles du monde* de Marco Polo et la *Légende dorée* de Jacques de Voragine. Des miniatures délicates, des lettres enluminées ornaient les feuillets; les couvertures, aux armes ducales, étaient faites de cuir doré ou de velours vermeil. Les ouvrages les plus précieux étaient enchaînés, pour qu'on ne pût les dérober; quelquefois un étui d'argent y était suspendu « pour les besicles (lunettes) du duc ». La bibliothèque de Bourgogne passait pour « la plus riche et noble librairie du monde » ; la partie conservée aujourd'hui à Bruxelles ne compte pas moins de 18 000 numéros. Philippe le Bon fonda aussi en 1423 une Université à Dôle, sur le modèle des anciennes universités italiennes, avec les quatre facultés de théologie, droit, médecine, arts (lettres). Grâce aux subventions de la ville et des États, cet établissement fut bientôt fréquenté par plus de 500 étudiants.

LES ARTS ET LES ARTISTES.

L'éclat littéraire de la Bourgogne au xve siècle pâlit cependant devant son éclat artistique. On rencontre au service des ducs un nombre incalculable d'architectes, de sculpteurs, de peintres, d'enlumineurs, d'orfèvres, de tapissiers, de fondeurs. Ils sont originaires des contrées les plus diverses, de France, d'Espagne, surtout des Pays-Bas, mais tous sont également bien traités. Les plus importants ont des appointements fixes, un hôtel, et le titre de valet de chambre, qui leur permet d'entrer dans l'intimité du prince. Celui-ci va les visiter dans leur atelier ; il accepte d'être le

parrain de leurs enfants, s'occupe de leur famille après leur mort.

Parmi les architectes on citera : Jacques de Neuilly et Philippe Mideaul, les constructeurs du palais ducal de Dijon, Drouet de Dammartin, ancien élève de Raymond du Temple, qui fut employé par Charles V aux travaux du Louvre. Les peintres les plus célèbres sont : Jean de Beaumez dont il ne reste rien, Jean Mælweel et Henry Bellechose, auxquels on attribue trois tableaux du Louvre, le *Christ mort soutenu par l'Éternel*, le *Martyre de saint Denis*, le *Martyre de saint Georges*; Melchior Brœderlam, qui a peint le grand retable du musée de Dijon; Jean van Eyck, valet de chambre de Philippe le Bon, et, comme plus tard Rubens, chargé de missions spéciales; Roger van der Weyden. Les bijoux et les joyaux sont achetés à Paris, chez les orfèvres les plus réputés, Henry Orlant et Jean Mainfroy, qui s'intitule pour cette raison « orfèvre de monseigneur ». Les tapisseries et « chambres de parement » proviennent des ateliers de haute lice de Paris et d'Arras. Vincent Brossette, Michel Bernard et Jehan Cosset, l'un et l'autre bourgeois d'Arras, Pierre de Beaumez, Jacques Dourdin et Nicolas Bataille, le célèbre auteur de l'Apocalypse d'Angers, sont les fournisseurs attitrés des ducs de Bourgogne. Nicolas Bataille leur vend l'*Istoire de Godefroy de Bouillon*, et Michel Bernard une splendide *Bataille de Rosebecque*, à fond de verdure, enrichie d'or et d'argent, qui ne mesure pas moins de 285 mètres carrés.

CLAUS SLUTER ET SON ÉCOLE.

Quelle que soit la valeur individuelle de ces artistes, ils n'ont rien créé de comparable à l'école de sculpture, dont Claus Sluter est le fondateur et le chef. Originaire de Hollande, Sluter arriva à Dijon vers 1385; il servit comme ouvrier dans l'atelier du sculpteur Jean de Marville, et devint, le 23 juillet 1389, valet de chambre et imagier en titre de Philippe le Hardi; il garda cette fonction jusqu'à sa mort (janvier 1406). Ce fut un travailleur d'une fécondité et d'une



LE PUITS DES PROPHÈTES (MOÏSE, DAVID, JÉREMIE).
PAR CLAUS SLUTER.
(Chartreuse de Dijon.)

Pl. 14, p. 208.

originalité exceptionnelles, dont on retrouve la main dans tous les grands ouvrages de l'époque. Comme tous les maîtres du moyen âge il n'ignorait ni l'architecture, ni la peinture, mais il ciselait surtout avec un merveilleux talent la pierre, l'albâtre, le marbre. La cour de son hôtel était remplie de blocs extraits des perrières d'Asnières et de Tonnerre ou des carrières de la Meuse. Philippe le Hardi ne cesse de vanter « les bons et agréables services qu'il lui a faits et lui fait chaque jour », et lui accorde en récompense des gratifications considérables. Avant lui, les sculpteurs attachés à certaines conventions hésitaient à imiter franchement la nature; après lui, ils s'engagèrent résolument dans cette voie, et le triomphe du réalisme fut proprement son œuvre. Il trouva un digne continuateur dans son neveu et élève Claus de Werve, de Hattem en Gueldre, valet de chambre et imagier des ducs Jean sans Peur et Philippe le Bon, de 1406 à 1439. Sans être comparable à son oncle, Werve fut un artiste consciencieux, honnête, fidèle à ses engagements, sous lequel la sculpture bourguignonne continua de se développer. A côté de ces deux maîtres se placent leurs auxiliaires : Pierre Beauneveu, Jean Hulst, Hannequin de Prindalle, Jean de Regny.

LA CHARTREUSE DE CHAMPMOL.

Les ducs de Bourgogne avaient fait construire aux portes de Dijon, par Drouet de Dammartin, un vaste couvent de Chartreux, qui comprenait une chapelle, deux cloîtres, des bâtiments conventuels. Cet édifice, où ils se firent ensevelir comme les rois de France à Saint-Denis, s'appelle la Chartreuse de Champmol. Deux monuments dus au ciseau de Claus Sluter et de ses disciples s'y trouvent encore: le Portail de la chapelle et le Puits des prophètes. Le *Portail* (1388-1396?) est un ensemble de sculptures, qui représente une Vierge à l'enfant ayant à sa droite la duchesse Marguerite de Flandre suivie de sainte Catherine, à sa gauche le duc Philippe le Hardi accompagné de saint Jean-Baptiste. Le *Puits des Prophètes* (1395-1406), placé jadis au milieu du

grand cloître, consiste en un socle hexagonal entouré de six statues de prophètes, Moïse, David, Isaïe, Zacharie, Daniel, Jérémie; autrefois il était peint et doré; sur sa plate-forme se dressait un Calvaire, auquel était attaché le Christ entouré des saints personnages.

A la même inspiration se rattachent les *Tombeaux des ducs de Bourgogne*, placés jadis dans l'église de la Chartreuse, conservés aujourd'hui au musée de Dijon. Ils sont au nombre de deux : le tombeau de Philippe le Hardi, le tombeau de Jean sans Peur et de sa femme Marguerite de Bavière. Le premier est l'œuvre collective de Jean de Marville, Claus Sluter et Claus de Werve (1384-1411); le second est dû à l'Aragonnais Jean de la Huerta et au Dauphinois Antoine Le Moiturier (1443-1470). On y remarque les images funèbres des défunts, d'une admirable sincérité, et, autour du soubassement, une fine galerie d'albâtre, découpée comme de la dentelle, sous laquelle circulent des personnages encapuchonnés, les « deuils » ou « pleurants ». De pareilles dispositions rappellent celles des funérailles faites aux ducs.

EXPANSION DE L'ART BOURGUIGNON.

Cet art, varié dans ses manifestations, un dans ses tendances nettement réalistes, a mérité d'être qualifié d'art bourguignon, parce que, s'il fut créé par des artistes nés hors du duché, il a pris en Bourgogne des caractères originaux dus à l'influence du milieu et à d'anciennes traditions [1]. Dans la seconde moitié du XVe siècle, il se mit à décliner. A cette période appartiennent le *Retable de Rouvres*, d'un auteur inconnu, le *Saint-Sépulcre de l'hôpital de Tonnerre*, exécuté aux frais d'un bourgeois de Tonnerre par Jean Michel et Georges de la Sonnette, le *Tombeau de Philippe de Vienne*

1. Les ducs ne furent pas seuls à favoriser les arts; les nobles et les riches bourgeois les imitèrent. Au XVe siècle appartiennent, pour l'art religieux, les églises Saint-Jean de Dijon, de Meursault, de Plombières, de Treigny; pour l'architecture civile et militaire, l'hôtel Chambellan de Dijon, la Maison de Bois de Mâcon, les tours d'horloge d'Avallon et d'Auxerre, et le magnifique château de Châteauneuf (Côte-d'Or) bâti de 1457 à 1494.

LES TOMBEAUX DES DUCS DE BOURGOGNE



TOMBEAU DE PHILIPPE LE HARDI.



TOMBEAU DE JEAN-SANS-PEUR ET DE MARGUERITE DE BAVIÈRE.

Pl. 15, p. 208.



(chapelle du château de Pagny), le *Tombeau de Philippe Pot* (musée du Louvre), et toute une série de *Vierges* savamment drapées, mais qui manquent de finesse et de grâce. En revanche, cette époque est celle où la renommée des monuments bourguignons dépasse les frontières du duché et exerce sur l'Europe occidentale une grande puissance de séduction. Des artistes français, flamands, espagnols, portugais, font le voyage de la Chartreuse pour les visiter. L'imitation des tombeaux des ducs et des statues des prophètes se rencontre dans nombre de sépultures et de statues : le *Tombeau de Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne* à Souvigny, le *Tombeau du duc de Berry* à Bourges, le *Tombeau d'Anne de Bedford* par Guillaume Veluton (musée du Louvre), les sculptures de Poligny, d'Albi, d'Avignon, de Toulouse. Ainsi la Bourgogne n'a pas seulement augmenté le patrimoine artistique de la France; mais, avant l'Italie, elle a préparé l'évolution qui, de l'art gothique, devait conduire à la Renaissance.

TROISIÈME PARTIE

LA BOURGOGNE MONARCHIQUE

CHAPITRE PREMIER

LE SEIZIÈME SIÈCLE LA RÉFORME ET LA LIGUE[1]

LES INSTITUTIONS MONARCHIQUES EN BOURGOGNE.

LA réunion de la Bourgogne à la France ne se fit pas, en 1477, dans les mêmes conditions qu'au temps de Robert le Pieux ou de Jean le Bon. Depuis trois siècles, les rois de France luttaient pied à pied contre les grandes maisons féodales, afin de les détruire et de placer l'État tout

1. Sources : *Correspondance de la mairie de Dijon*, éd. Garnier, t. I-II, 1868-69. *Registres des délibérations du Parlement de Bourgogne au XVI*e *siècle*, 3 vol. in-fol. manuscrits (Bibl. municipale de Dijon, fonds Saverot, n° 1). Gaspard et Guillaume de Tavanes *Mémoires*, dans la Collection Michaud. *Correspondance des Saulx-Tavanes*, éd. Pingaud, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1877. *Journal de Gabriel Breunot, conseiller au Parlement de Dijon, précédé du livre de souvenance de Pépin, chanoine de la Sainte-Chapelle en cette ville*, éd. Garnier, 3 vol. in-8, 1864 (accompagné des principaux extraits des délibérations de la Chambre de ville de Dijon à la même époque). Chevreul, *Pièces sur la ligue en Bourgogne*, 2 vol. in-8, 1882-83.

Ouvrages modernes : Dom Plancher, *o. c.*, t. IV. Rossignol, *Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique* (1476-1483), 1853; *Histoire de Bourgogne sous Charles VIII* (1483-1498), 1862; *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons*

entier sous leur autorité directe. Victorieux des Valois de Bourgogne, ils n'eurent garde de manquer à cette tradition. Les ducs disparurent; des officiers royaux les remplacèrent; la Bourgogne ne fut plus, jusqu'à la Révolution de 1789, qu'une simple province de la monarchie française.

GOUVERNEURS ET LIEUTENANTS GÉNÉRAUX.

Le principal personnage du duché est désormais le gouverneur. Il représente le roi dans toutes ses attributions et prérogatives; il habite, à Dijon, l'ancien palais des ducs, devenu le Logis du Roi. Ses gages, de 2 000 livres au début, s'élèvent, sous François Ier, comme ceux des autres gouverneurs de province, à 6 000 livres. Les gouverneurs de Bourgogne ont toujours été de très grands seigneurs. Au XVIe siècle, les princes de la maison de Lorraine, depuis Claude de Guise jusqu'au duc de Mayenne; au XVIIe et au XVIIIe, les princes de la maison de Condé, en occupèrent la charge. Membres du conseil du roi, grands officiers de la couronne, ils ne pouvaient résider toujours dans leur gouvernement. Aussi déléguaient-ils généralement leur fonction à des lieutenants généraux dits « lieutenants en l'absence du gouverneur », et comme ceux-ci en faisaient parfois autant, il arriva que le lieutenant général eut aussi son « subrogé ». Tel fut le cas de Georges de la Trémoille, nommé le 3 novembre 1517

de ses États, 1851. Palliot, *Le Parlement de Bourgogne*, 1649. De la Cuisine, *Le Parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute*, 3 vol. in-8, 1864. Hector Joly, *Traité de la Chambre des Comptes de Dijon d'après le manuscrit du P. Gautier*, 1881. D'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des Comptes*, 1881. Thomas, *La délivrance de Dijon en 1513*, 1898. Clément-Janin, *Les imprimeurs et les libraires dans la Côte-d'Or*, 1883. Rebière, *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans l'Yonne*, 1858. Beaudoin. *Histoire du protestantisme et de la ligue en Bourgogne*, 2 vol. in-8, 1881-1884. Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, 3 vol. in-8, 1855-1887 (excellent, avec de nombreuses pièces justificatives au t. III). Marre, *Essai sur la réforme dans l'Yonne*, 1833. Chevrier, *Le Protestantisme dans le Mâconnais et la Bresse*, 1868. Courtépée, *Précis historique sur la ligue en Bourgogne* (Bibliothèque municipale de Dijon, fonds Baudot, ms. 214). Pingaud, *Les Saulx-Tavanes*, 1876. Mailly, *Essai historique sur la réduction de la Bourgogne en l'obéissance de Henri IV* (Bibliothèque municipale de Dijon, ms. 442). Perrault-Dabot, *L'Art en Bourgogne*, 1894.



« lieutenant en l'absence de son frère (Louis II) et du sire d'Aumont, déjà lieutenant en l'absence[1] ».

BAILLIS ET PRÉVOTS.

La Bourgogne fut d'abord partagée en sept bailliages (la Montagne, Auxerre, Auxois, Dijon, Autun, Chalon, Mâcon), qui se subdivisaient eux-mêmes en prévôtés ou châtellenies et remontaient à l'époque ducale[2]; mais, à partir de 1551, il n'y eut plus que des bailliages, au nombre de dix-neuf : Dijon, Auxonne, Nuits, Beaune, Chalon-sur-Saône, Saint-Laurent, Mâcon, Semur-en-Brionnais, Charolles, Bourbon-Lancy, Montcenis, Autun, Arnay-le-Duc, Avallon, Noyers, Auxerre, Semur-en-Auxois, Châtillon, Bar-sur-Seine. Les baillis, nommés exclusivement par le roi, faisaient fonction à la fois d'administrateurs, de juges, d'officiers de finances. Ils recevaient directement et transmettaient les ordres du roi; ils parcouraient quatre fois par an leur bailliage, et y tenaient des assises avec le concours de gentilshommes du voisinage, ce qu'on appelait les « Quatre Temps »; ils dressaient, au début de chaque année, d'après les comptes antérieurs, un état approximatif des recettes et des dépenses pour la partie de la province qui leur était confiée. Leurs gages étaient inégaux. De 540 livres pour les baillis de

1. **Tableau des gouverneurs de Bourgogne au XVI[e] siècle :**

Nota : *La date initiale est celle des lettres patentes qui les ont investis de leur charge.*

8 février 1477. Georges de la Trémoille, sire de Craon.
12 octobre 1477. Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont. (Son frère Jean, évêque-duc de Langres, qu'on a considéré souvent comme gouverneur, ne fut que « lieutenant en l'absence ».)
18 mars 1480. Jean de Baudricourt, maréchal de France.
12 mai 1499. Engelbert de Clèves, comte de Nevers.
24 novembre 1506. Louis de la Trémoille, prince de Talmont, tué à Pavie.
1[er] juillet 1526. Philippe Chabot, comte de Charny, grand amiral de France.
3 juin 1543. Claude de Lorraine, duc de Guise, désigné dès le mois d'avril 1537/8 par François I[er] comme « son lieutenant général et commis au gouvernement dudit pays ».
16 juin 1550. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, 8[e] fils du précédent, tué en 1573 au siège de la Rochelle.
7 mars 1573/4. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, neveu du précédent; fait son entrée solennelle à Dijon le 26 juillet suivant.
20 avril 1595. Charles de Gontaut, duc de Biron, maréchal de France.

2. V. page 121.

Chalon et de Châtillon, ils s'élevaient à 400 pour le bailli de Mâcon, à 600 pour le bailli d'Auxois, à 1 000 pour le bailli de Dijon [1].

CAPITAINES ET GOUVERNEURS DE PLACES FORTES.

La royauté assura aussi la défense de la province. Soit qu'elle ait remanié les anciennes forteresses, soit qu'elle en ait construit de nouvelles, elle dota la Bourgogne d'une double ceinture de places fortes et de châteaux. En première ligne venaient, le long de la Saône : Mâcon, Chalon, Verdun, Seurre, Saint-Jean-de-Losne, Auxonne, Pontailler; en seconde ligne, Beaune, Nuits, Dijon, Talant, Duesme, Châtillon-sur-Seine, Rochefort, et une douzaine de places réparties entre les bailliages d'Auxois, d'Autun, de Montcenis, d'Auxerre et de Noyers. Des capitaines et gouverneurs étaient préposés à la défense de ces places. D'accord avec les baillis, ils dirigeaient le « service du guet » contre l'ennemi du dehors, c'est-à-dire l'envahisseur étranger, et contre l'ennemi du dedans, c'est-à-dire le larron. C'étaient presque toujours des nobles, chevaliers ou écuyers ; ils étaient désignés par le roi à qui ils prêtaient serment, et « institués » (mis en possession de leur fonction) par le bailli. Leurs gages ordinaires s'élevaient à 240 livres pour les châteaux de Beaune et de Dijon; ailleurs, ils descendaient au-dessous de 100 livres. Les capitaines ne résidaient pas toujours, mais, avec l'autorisation royale, ils se faisaient remplacer par des lieutenants.

PERSISTANCE DES ANCIENNES INSTITUTIONS.

Cependant les rois de France, en prenant possession de la Bourgogne, n'avaient point aboli ses institutions antérieures. Pour ménager les susceptibilités de ses nouveaux sujets, Louis XI promit qu'ils « seraient et demeureraient

1. Sur l'organisation administrative de la Bourgogne au début de la période monarchique, voir, outre les ouvrages cités dans la bibliographie, Dupont-Ferrier, *Les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge*, 1902. L'auteur annonce un mémoire spécial sur les *Institutions monarchiques en Bourgogne de 1477 à 1515.*

à toujours en toutes leurs droitures, franchises, libertés, prérogatives, coutumes rédigées par écrit et autorisées par feu Monseigneur le duc Philippe, dernier trépassé, que Dieu absolve, et messieurs ses prédécesseurs, et sans qu'aucune nouveauté leur y fût faite ». Ses successeurs demeurèrent fidèles à cet engagement, et le renouvelèrent à chaque avènement par lettres-patentes « en forme de chartes et privilèges perpétuels[1] ». Ils maintinrent le Parlement et la Chambre des comptes, les franchises des villes, et conservèrent les États généraux.

LA CHAMBRE DES COMPTES.

La Chambre des Comptes eut un président qui, par édit de François Ier (1535), fut appelé premier président, plusieurs conseillers-maîtres, deux conseillers chevaliers d'honneur « seigneurs portant l'épée, gentilshommes de noms et d'armes », un procureur et des avocats du roi; mais, en cas de difficulté, les gens des comptes devaient en référer à leurs « très-chers frères, les gens des comptes du roy notre sire, à Paris ».

L'ordonnance royale du 7 décembre 1542 créa en outre à Dijon pour la Bourgogne, une recette générale des finances ou généralité, à laquelle ressortissaient un certain nombre de recettes particulières. Des trésoriers généraux formèrent ce qu'on nomma plus tard le *Bureau de finances*; ils étaient

1. Voici, comme modèle de ces lettres, les premières lignes de la Confirmation des privilèges de la province par Charles VIII, le 8 mars 1483 : « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Comme après que les pays, terres et seigneuries de nos duché de Bourgogne et comté de Charolais furent mises et réduites en l'obéissance de feu notre très cher seigneur et père, que Dieu absolve, icelui seigneur, par ses lettres patentes et par promesses par lui solennellement faites en notre ville de Dijon en prenant possession dudit pays, eut promis de garder et entretenir les droitures, usances, libertés, privilèges, franchises, coutumes, desquels anciennement et du temps de feu nos prédécesseurs Roys de France et ducs de Bourgogne, mêmement au temps de feu le bon duc Philippe, les habitants et sujets d'icelui pays avaient joui et usé, lesquels privilèges et usances depuis après le trépas de notre dit feu seigneur et père que nous sommes venus à la couronne, nous avons confirmé et approuvé, sur ce, leur en avons octroyé nos lettres patentes en forme de chartes et privilèges perpétuels... » (D. Plancher, *op. cit.*, t. IV, pr. CCC. *Cf. ibid.*, pr. CCCVIII, la confirmation des privilèges de la Bourgogne par François Ier.)

chargés du contrôle des recettes, de l'ordonnancement des dépenses et de l'administration du domaine. Une partie de l'argent ainsi rassemblé était dépensé sur place; le reste allait au Trésor de l'Épargne siégeant au Louvre.

LE PARLEMENT DE DIJON.

Par ordonnance du 24 octobre 1480, Louis XI avait fixé à Dijon le siège du Parlement de Bourgogne, et décidé que tous les habitants de la province y ressortiraient, « ainsi que ceux des terres enclavées d'outre-Saône et comté d'Auxonne, qui formaient auparavant le ressort de Saint-Laurent, désormais confondu en un seul ». Malgré Charles VIII, qui tenta de le supprimer au bénéfice du Parlement de Paris, le Parlement de Dijon fut maintenu. Tout d'abord, il n'eut qu'une seule chambre, la Grand'Chambre. Par des édits successifs furent créées la Tournelle, la Chambre des enquêtes, la Chambre des requêtes. Finalement, la cour comprit un premier président, cinq présidents, une cinquantaine de conseillers, deux chevaliers d'honneur, un conseiller-né, l'abbé de Cîteaux, plusieurs greffiers, huissiers, et les gens du roi, c'est-à-dire le procureur général et les avocats généraux. La durée des sessions était de trois mois par an. La rentrée solennelle avait lieu à la Saint-Martin, « toutes chambres assemblées ». A côté du Parlement, la Chancellerie avait pour mission de sceller les lettres de justice et de grâce : son chef, choisi parmi les conseillers, portait le titre de garde des sceaux. La Table de marbre était pourvue de la juridiction en matière de délits et malversations dans les eaux et forêts du roi, des princes, prélats, ecclésiastiques, collèges et communautés.

Pour avoir accès au Parlement, il fallait être âgé d'au moins vingt-cinq ans, avoir subi avec succès un examen de trois heures portant sur un point de droit, et prêté serment à genoux, sur l'Évangile, de porter honneur et révérence à ses présidents, obéir aux arrêts et commandements de la cour, garder et observer les ordonnances.

Le samedi 30 juillet 1594, toutes chambres assemblées, lit-on dans le Registre des délibérations du Parlement, M. Étienne Bernard pourvu de l'état et office de conseiller à la cour et garde des sceaux en la cour du Parlement à Dijon, vacant par la mort de M. Jean Blondeau, dernier possesseur d'icelui, a été mandé au conseil et, étant derrière le bureau, a fait une oraison en latin, expliqué la loi à lui assignée à la fortuite ouverture du livre, et répondu aux arguments à lui faits tant sur icelles que sur celles échues à l'ouverture des trois Digestes, ensemble sur la pratique, puis s'étant retiré et sa réception mise en délibération, a été dit que ledit Bernard sera reçu audit office de conseiller et garde des sceaux en ladite cour pour en jouir et l'exercer inséparablement dans le contenu des lettres de provisions... Ce qui a été prononcé audit Bernard derechef mandé et, le serment de lui pris, il a juré que, pour parvenir audit office, il n'a baillé ou promis or, argent, ou autres choses, promis de bien et loyalement exercer ledit office, faire justice au pauvre comme au riche, garder les ordonnances, obéir aux arrêts, tenir secrètes les délibérations qui se feront audit Parlement, et en tout et partout se comporter comme un bon conseiller et garde des sceaux de cour souveraine doit faire, et, à l'instant, ayant un genou en terre et la main sur les Saints Évangiles, il a fait profession de foi aux mains de M. le Premier Président, et lui a été donné place au rang des conseillers de ladite cour [1].

LA NOBLESSE DE ROBE.

Les charges de président et de conseiller se transmettaient par cooptation ou s'achetaient. Gabriel Breunot, conseiller au Parlement de Dijon en 1574, rapporte qu'il fit « composition de son état » avec messire André Frémyot « conseiller et résignant », à 5 860 livres, dont il paya 4 652 de suite, en y ajoutant 20 écus « pour la chaîne de mademoiselle la conseillère Frémyot », femme de son prédécesseur. D'autre part, les membres du Parlement étaient affranchis du service militaire pour eux et leurs fils, dispensés du logement des gens de guerre et de tous impôts; ils ne pouvaient être jugés que par le Parlement en corps; ils recevaient des gages, qui s'élevèrent sous Charles IX à 17 789 livres pour toute la compagnie, et aussi des « épices ». L'hérédité et la vénalité des magistratures, leur transmission dans les mêmes familles, eurent pour effet de créer, à côté

1. *Registres des délibérations du Parlement*, t. III, p. 467. — Étienne Bernard est le futur orateur des États de Blois; il en sera question plus loin.

de la noblesse d'épée, une nouvelle noblesse, la noblesse de robe, qui joua un rôle important dans les affaires publiques.

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX DE LA PROVINCE.

Les États généraux, dont on a vu l'origine au temps des ducs[1], sont régulièrement organisés et tenus. Tous les bailliages du duché, sauf Auxonne[2], y députent, et tous les ordres y sont représentés : le clergé, par les évêques, les abbés, les doyens, les députés des chapitres et les prieurs; la noblesse, par ceux de ses membres qui ont fait preuve d'une noblesse remontant à quatre générations; le tiers état, par les députés des villes. Les sessions ont lieu à Dijon, sur convocation royale, tous les trois ans, d'ordinaire au mois d'octobre. Le gouverneur ou, à son défaut, le lieutenant général, préside la séance d'ouverture. Les trois ordres se séparent ensuite, pour délibérer chacun en sa chambre, car le vote a lieu par ordre et non par tête. Si les trois ordres sont d'accord, l'évêque d'Autun, président de droit des États, annonce qu'il y a « décret »; si les voix sont partagées, la majorité fait loi. Les députés aux États doivent être de « bons économes et fidèles administrateurs de la république ». Leur compétence est en effet essentiellement financière. Aucun impôt, aide ou subside, ne peut être levé sans leur assentiment. Mais « voter l'impôt, c'est défendre la propriété, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les arts, les lettres, les sciences, la vie des hommes; c'est avoir le droit de connaître et de discuter, c'est presque tenir l'épée, car sans finances, il n'y a pas d'expédition possible[3] ».

Les États ne se réunissant que tous les trois ans, il convient que, dans l'intervalle des sessions, ils soient représentés. De là, l'existence de la « Chambre des Élus généraux », dont les membres sont au nombre de trois : l'élu de

1. Voir pages 128, 202.
2. Auxonne avait des États particuliers, qui furent réunis à ceux du duché par édit du roi Henri II de 1552; mais l'édit ne fut appliqué qu'en 1639.
3. Rossignol. *Histoire de la Bourgogne sous Charles VIII*, p. 110.

la noblesse, choisi par élection; l'élu du clergé, pris parmi les évêques, les abbés et les doyens, à tour de rôle; l'élu du tiers état, qui est le maire de Dijon assisté du maire de l'une des villes suivantes : Autun, Beaune, Nuits, Saint-Jean-de-Losne, Chalon, Semur-en-Auxois, Montbard, Avallon, Châtillon-sur-Seine, Auxonne, Seurre, Auxerre, Bar-sur-Seine, Charolles. Les Élus répartissent les impôts, ordonnent les grandes constructions et la réparation des routes, mettent en adjudication les octrois sur la Saône. A leur entrée en charge, ils font un voyage d'honneur à la cour, et, à cette occasion, frappent un jeton où l'on voit, d'un côté, les armes de Bourgogne avec l'inscription : COMITIA BURGUNDIÆ, de l'autre, une figure et une légende inspirées par les circonstances[1]. Les Alcades, au nombre de sept, vérifient la gestion des Élus. L'Élu du Roi représente, en face de ces défenseurs des intérêts locaux, les droits de la royauté.

LES ÉTATS DE TOURS DE 1484.

La Bourgogne apprécia de suite ce régime qui, tout en lui assurant une bonne justice, des finances ordonnées, une administration régulière, ménageait ses vieilles libertés. A l'avènement de Charles VIII, l'abbé de Cîteaux, Jean de Cirey, qui était à la tête de l'ambassade bourguignonne envoyée à Paris pour féliciter le nouveau roi, parla de la Bourgogne, de son attachement à la France, de sa religion, de sa valeur, avec tant de force et des raisons si neuves, que tous les princes s'écrièrent qu'ils n'avaient jamais entendu pareille harangue et contraignirent l'orateur à la livrer pour qu'elle fût imprimée et répandue.

Aux États généraux du royaume réunis à Tours en 1484, les Bourguignons se signalèrent par leur loyalisme. Les principaux étaient : pour le clergé, Jean de Cirey, Guillaume Macheco, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, Girard Martin, chanoine de Notre-Dame de Beaune; pour

1. Voir des reproductions de ces jetons dans Rossignol, *Les libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États.*

la noblesse, Philippe Pot, seigneur de la Roche, et Charles de Bauffremont, seigneur de Sombernon; pour le tiers état, Étienne Berbisey, maire de Dijon, Pierre Dumay, maire de Beaune, Henri Chambellan. Comme la Bourgogne était « la première pairie de la couronne et le doyenné des pairs », ils prirent place au second rang, aussitôt après « messieurs les délégués de l'Ile-de-France, de la prévôté et de la ville de Paris, qui est la ville capitale du royaume ». Jean de Cirey fut nommé président du deuxième bureau; mais Philippe Pot surtout joua un rôle considérable [1].

PHILIPPE POT.

Issu d'une vieille famille bourguignonne, filleul de Philippe le Bon qui le fit chevalier de la Toison d'or, Philippe Pot (1428-septembre 1494) vécut d'abord à la cour des ducs; il négocia les trois mariages de Charles le Téméraire et prit une part importante à l'administration des Pays-Bas. Il passa ensuite au service de Louis XI, qui rétablit en sa faveur la charge de sénéchal de Bourgogne. La régente Anne de Beaujeu exprima personnellement le vœu qu'il fût délégué aux États, « à cause de la grande discrétion, sens et conduite, qui étaient en sa personne ». Elle n'eut pas lieu de le regretter. Deux doctrines sur le pouvoir royal étaient en présence : l'une admettait que, sous un roi mineur, les princes du sang devenaient de droit ses tuteurs légitimes et les gouverneurs du royaume; l'autre, favorable à la régente, plaçait la souveraineté dans la nation et lui reconnaissait le droit de choisir le conseil du roi. Cette dernière doctrine fut admise par les représentants de la Bourgogne et de la Normandie, et Philippe Pot, dans la séance du 9 février, se chargea de la formuler en leur nom :

« Que veut-on dire quand on parle des lois du royaume? Sur ce point, il n'y a aucun lien légal qui engage la question, aucune ordon-

1. *Journal de Jean Masselin*, édition Bernier, dans la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*. Pélicier, *La Bourgogne aux États généraux de 1484*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1886.

nance fondamentale qui attribue aux princes du sang, ou à l'un d'entre eux, la direction des affaires. Tout est donc à régler, et il faut le faire sans hésiter. Ne laissons rien flotter dans le vague; n'abandonnons pas le salut de l'État à l'arbitraire d'un petit nombre; car qui nous garantit que les princes seront toujours justes et bons? En cette circonstance comme toujours, il faut fixer une règle et tracer une conduite.

« Or il est constant que la royauté est une dignité, et non la propriété du prince : l'histoire raconte qu'à l'origine le peuple souverain créa les rois par son suffrage et qu'il préféra particulièrement les hommes qui surpassaient les autres en vertu et en habileté. En effet, c'est dans son propre intérêt que chacun s'est donné un maitre. Les princes ne sont pas revêtus d'un immense pouvoir afin de s'enrichir aux dépens du peuple, mais pour enrichir l'État et le conduire à des destinées meilleures. S'ils font quelquefois le contraire, ce sont des tyrans, et ils ressemblent à des pasteurs qui, loin de défendre leurs brebis, les dévoreraient comme des loups cruels. Il importe donc extrêmement au peuple quelle loi et quel chef le dirige : si le roi est bon, la nation grandit; s'il est mauvais, elle s'appauvrit et s'abaisse. Qui ne sait et qui ne répète que l'État est la chose du peuple? S'il en est ainsi, comment le peuple pourrait-il en abandonner le soin? Comment de vils flatteurs attribuent-ils la souveraineté au prince, qui n'existe lui-même que par le peuple?

« Dès lors, quelle est la puissance en France qui a le droit de régler la marche des affaires quand le roi est incapable de gouverner? Évidemment cette charge ne retourne ni à un prince, ni au conseil des princes, mais au peuple donateur du pouvoir. Le peuple a deux fois le droit de diriger ses affaires, parce qu'il en est le maitre, et parce qu'il est toujours victime, en dernière analyse, d'un mauvais gouvernement... Il n'a pas le droit de régner, mais, entendez-le bien, il a le droit d'administrer le royaume par ceux qu'il a élus. J'appelle peuple, non seulement la plèbe et les vilains, mais encore tous les hommes de chaque ordre, à ce point que, sous le nom d'États généraux, je comprends même les princes... Ainsi vous, députés des Trois États, vous êtes les dépositaires de la volonté de tous[1]. »

Ce discours, prononcé d'une voix vibrante par l'orateur debout à sa place, servit à faire échouer les prétentions des grands. Les députés de la province accordèrent au roi un subside de 45 000 livres. Philippe Pot fut nommé, le 5 avril suivant, lieutenant de Bourgogne en l'absence du gouverneur.

1. Picot, *Histoire des États généraux*, t. I, p. 410-412, traduit du latin sur le texte de Masselin.



CHARLES VIII EN BOURGOGNE.

Peu de temps après, les princes se révoltaient avec Louis d'Orléans. Les contingents bourguignons, conduits par Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, et Antoine de Bessey, bailli de Dijon, se joignirent à l'armée royale, et contribuèrent à la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier (27 juillet 1488). Assailli par le duc d'Orléans lui-même, Antoine de Bessey, placé à l'avant-garde avec des Suisses qu'il était allé chercher dans leurs montagnes, « tint ses soldats en si bon ordre et combattit si virilement qu'il soutint sans branle cet assaut ». En 1494, Charles VIII traversa la Bourgogne. Il y reçut un charmant accueil. Les bourgeois de Chalon le conduisirent de mystère en mystère, le long des rues tapissées, jusqu'à un pavillon où une belle jeune fille lui offrit un cœur d'or; à Dijon, il admira « plusieurs ébattements et jeux sur l'échaffaut ».

LE SIÈGE DE DIJON PAR LES SUISSES.

Cependant Maximilien d'Autriche, malgré les traités d'Arras et de Senlis, revendiquait la Bourgogne comme « le vrai patrimoine et tronc de sa maison et de ses armes »; il faisait réunir par les juristes des pièces pour établir son droit; à plusieurs reprises, il invita les Bourguignons à se retirer de « l'obéissance due aux rois de France ». Les guerres d'Italie favorisèrent ces prétentions. Les traités de Blois (septembre 1504) donnèrent la Bourgogne en dot à Claude de France, fille du roi Louis XII, fiancée à Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, le futur Charles-Quint, et, sans l'énergique protestation des États généraux du royaume, ce projet aurait pu aboutir. L'attaque de Dijon par les Suisses alliés de l'Empire mit sérieusement la province en péril.

En l'année 1513, les redoutables montagnards se mirent en marche, au nombre de 16 000 environ, sous le commandement d'un capitaine bernois, Jacques de Vatteville. Traversant la Franche-Comté, ils s'adjoignirent le corps de cavalerie allemande du duc Ulrich de Wurtemberg avec un peu d'artillerie, et se présentèrent devant Dijon dont ils

LES GOUVERNEURS DE BOURGOGNE AU XVI[e] SIÈCLE



LOUIS II DE LA TRÉMOILLE (1506-1525).
Bibl. nat., Estampes Qb 18.



CHARLES, DUC DE MAYENNE (1574-1595).
Bibl. nat., Estampes, Collection Hennin

commencèrent le siège le 7 septembre. La ville avait des remparts délabrés et une médiocre garnison. A l'appel du gouverneur Louis de la Trémoille, une partie des chefs de la noblesse bourguignonne courut à Dijon, tandis que les autres s'établissaient à Beaune, à Auxonne et au château de Talant; puis chacun se mit à l'ouvrage, et « n'y eut pas jusqu'au clergé qui ne voulût y avoir part ». Malgré cette résistance, le cercle formé par l'armée assiégeante se resserrait; les canons allemands réussirent à pratiquer une brèche par laquelle l'assaut fut donné dès le 10; les faubourgs de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas furent réduits en cendres. Le 12 septembre, les défenseurs de la place, unis dans une même prière, promenèrent autour de l'église Notre-Dame une vieille image de la vierge en bois sculpté qui passait pour avoir des vertus miraculeuses, l'image de Notre-Dame de Bon-Espoir. Au même moment, la Trémoille réussissait à convaincre les Suisses qu'ils n'avaient aucun intérêt à mettre la maison d'Autriche en possession de la Bourgogne et leur rappelait adroitement que leur allié négligeait de payer leur solde. Malgré l'opposition du duc de Wurtemberg, les Suisses signèrent, le 15 septembre, un traité aux termes duquel ils rentraient chez eux, moyennant une somme de 400000 écus, dont la moitié était payable comptant.

TRAITÉ DE NEUTRALITÉ ENTRE LES DEUX BOURGOGNES.

Il était à craindre que la Bourgogne, voisine de la Franche-Comté, province autrichienne, redevînt le théâtre de la lutte; de son côté, Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, désirait éviter à ses sujets comtois les malheurs de la guerre. Des ambassadeurs se réunirent à Saint-Jean-de-Losne, pour rechercher les bases d'un accord. C'étaient, pour le roi de France, le gouverneur Louis de la Trémoille et son frère Georges, Girard de Vienne, seigneur de Ruffey, et le premier président du Parlement de Dijon, Hugue Fournier; pour Marguerite d'Autriche, quatre légistes comtois, le président Marmier, les conseillers Simon de Quingey,

Antoine de Salins et Nicolas Pernet. Le 8 juillet 1522, ils conclurent un traité dit « traité de neutralité entre les deux Bourgognes », qui fut fréquemment renouvelé dans le cours du XVIe siècle, notamment en 1549 et 1562. D'après ces arrangements, s'il y avait rupture de paix entre le roi de France et l'empereur, « nonobstant » devait « demeurer toujours la même amitié, cessation d'armes et vraie neutralité, entre le duché et le comté de Bourgogne ». Les manants et habitants du duché et du comté pouvaient « hanter, converser, fréquenter, trafiquer et marchander des choses léales et non prohibées, aller, demeurer, séjourner et retourner de pays et autre, avec leurs marchandises, librement et sans que respectivement ils pussent être constitués prisonniers de guerre, ni leurs biens arrêtés ». Les armées impériale et royale s'interdisaient de faire « aucune entreprise, ni prises de prisonniers, marchandises et autres choses » sur les terres du comté et du duché.

LES BOURGUIGNONS A COGNAC.

La Bourgogne donna ainsi de grandes preuves de dévouement à la royauté. François Ier eut le tort de l'oublier. Prisonnier de Charles-Quint, il signa le traité de Madrid, par lequel il cédait à son vainqueur la Bourgogne « avec ses dépendances et toutes les terres que le duc Charles possédait à sa mort (1526) ». Une députation des Bourguignons, ayant à sa tête Claude Patarin, premier président du Parlement de Dijon, se rendit auprès du roi, à Cognac, pour protester. Les députés déclarèrent que « depuis les enfants de Clovis, à qui ils avaient promis d'obéir, ils n'avaient cessé de faire partie de la monarchie, tantôt comme royaume possédé par les enfants de la première race, tantôt comme gouvernement donné par les princes de la seconde race, et que le roi, dont ils respectaient le pouvoir et l'autorité souveraine, n'avait pas eu celui de les aliéner sans leur consentement, puisque le serment qui unit les sujets au Souverain lie en même temps le Souverain aux sujets, et par conséquent ne peut être détruit que d'un consentement mutuel,

qu'au surplus ce lien n'unissait pas seulement les Bourguignons au Roi mais à tous les autres membres de la monarchie, qui avaient le droit de s'opposer à un engagement contraire aux lois et destructif de toute liberté ». Et, comme François Ier feignait d'excuser sa conduite, alléguant « la nécessité où il avait été », priant « qu'on le mît à même de tenir son serment », l'orateur de la Bourgogne fit cette réponse :

> Sire, ce serment est nul, parce qu'il est contraire à celui que vous avez prêté à votre couronnement, aux libertés de votre peuple et aux lois fondamentales de la monarchie. D'ailleurs, il a été arraché par la violence à un roi prisonnier. Si toutefois vous persistez à rejeter des sujets fidèles, si les États du royaume nous retranchent de leur association, alors c'est à nous-même de disposer de nous; rendez-nous à notre ancienne liberté, et nous adopterons telle forme de gouvernement qui nous plaira : nous déclarons d'avance que nous n'obéirons jamais à des maîtres qui ne seront pas de notre choix.

Le vice-roi de Naples, Lannoy, qui représentait Charles-Quint à Cognac, écrivit alors à son maître « qu'il n'y avait apparence qu'on rendît la Bourgogne ». Ayant voulu conquérir le comté d'Auxonne, il y trouva la noblesse rassemblée en armes, et n'eut que le temps de fuir. La maison d'Autriche comprit qu'elle ne devait plus voir dans la reprise du duché « une affaire de famille et d'honneur ». Par le traité de Crespy, elle reconnut à jamais la réunion de la Bourgogne à la couronne de France (18 septembre 1544).

ORIGINES DE LA RÉFORME.

Tandis que ces événements s'accomplissaient, d'autres, non moins graves, modifiaient la physionomie de la province. Placée à la frontière orientale du royaume, elle était proche de l'Allemagne et de la Suisse, c'est-à-dire des pays où les doctrines protestantes avaient rencontré la plus grande faveur. Ce voisinage eut pour effet d'y introduire la réforme. Dès le mois de décembre 1524, Michel d'Arande, compagnon d'études de Lefèvre d'Étaples, prêche à Mâcon

la doctrine [luthérienne] de la justification par la grâce. Neuf ans après, un réformateur violent, Alexandre Camus, le collaborateur de Froment à Genève, se fait entendre à Tournus, et bientôt il transforme sa mission en une sorte de « ministère itinérant sur les bords de la Saône ». Des prédicateurs, envoyés du séminaire calviniste de Genève, d'humbles gens, continuent cette tâche : ils convoquent leurs adhérents en plein champ, prononcent un sermon sur une hauteur, font chanter des psaumes, puis disparaissent.

ÉTAT DU CLERGÉ.

Le terrain était favorable à ces entreprises, car le clergé bourguignon, depuis deux siècles, s'était singulièrement corrompu. Les prêtres négligeaient leur instruction. Invités aux repas des confréries, beaucoup mangeaient et buvaient sans retenue, profitaient de l'occasion pour supprimer une partie de l'office, ou bien se montraient à l'église en état d'ivresse. A Dijon, les curés exigeaient des parents de leurs paroissiens décédés des droits excessifs, refusaient la sépulture aux morts jusqu'à ce que leurs héritiers eussent composé, obligeaient les pauvres à recourir à la charité publique pour satisfaire leurs exigences ; ils demandaient aussi plus qu'il n'était dû pour l'administration des sacrements de baptême et de mariage. Des prélats donnaient le mauvais exemple : tel le cardinal Rolin, possesseur de douze abbayes et prieurés, corrompu, avide, violant avec des femmes mariées et des religieuses la règle de la chasteté. Les couvents d'hommes et de femmes étaient le théâtre de scandales plus fâcheux encore.

Quelques évêques, appuyés par les pouvoirs publics, cherchèrent à enrayer le mal. En 1527, l'archevêque de Lyon, François de Rohan, réunit autour de lui les évêques d'Autun, de Langres, de Chalon, de Mâcon, et leur fit promettre de veiller à ce que « la discipline ecclésiastique fût maintenue dans leurs églises; que les vices du clergé fussent réprimés; que les châtiments prescrits par les

anciens canons fussent appliqués à ceux qui pratiquaient publiquement le concubinage et l'incontinence ; que les prêtres illettrés, sans mœurs, accoutumés aux travaux serviles, imberbes, qui finissaient par recevoir les ordres sacrés et par s'immiscer dans l'église pour son opprobre, fussent écartés, et ceux-là seuls admis à l'ordination qui, par leurs mœurs, leur science, leur esprit, leur renommée, seraient dignes d'y être reçus ». Le Parlement de Dijon manda à sa barre l'official de Langres, pour lui dénoncer les vices des monastères et l'inviter à y mettre fin, sous peine d'intervention directe de sa part. Il ne semble pas que ces menaces aient produit d'effet. Dans une lettre pastorale de 1534, Jacques Hurault, évêque d'Autun, déplore avec amertume la façon dont le clergé se recrute. Après avoir défini en quelques lignes le prêtre idéal, dont « la vie doit être si pure qu'on n'y remarque rien même qui puisse le faire soupçonner » et qui a pour but d'instruire les hommes « de tout ce qui est bien », il s'écrie tristement :

> Oh douleur ! Je ne sais par quelle infortune nous en sommes venus à ce point que les plus lâches et les plus indignes sont presque les seuls qui aspirent à une profession si honorable, et que, soit avec une apparence de droit, soit en transgressant les règles, ils font invasion dans le sanctuaire, et obtiennent d'y être admis.... L'ignorance de plusieurs de ceux qui sont chargés du ministère sacré et tenus d'enseigner le peuple est si notoire que si vous ne mettez entre leurs mains de simples abrégés de la doctrine et des bonnes règles, ils ne sont capables ni de sentir, ni de comprendre ce qui doit être fait ou senti dans les choses divines et humaines [1].

L'IMPRIMERIE.

Les réformateurs trouvèrent un précieux concours dans la diffusion de l'imprimerie. Le premier en date des ateliers bourguignons est celui de Chablis, où Jacques le Grant imprima, avant d'aller s'établir à Paris, le *Livre des Bonnes Mœurs* (1er avril 1478). Puis vient l'atelier de Dijon, créé en 1490, rue Saint-Philibert, par Pierre Metlinger d'Augsbourg, sur la demande de Jean de Cirey, d'où sortit,

1. Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, t. III, p. 16.



le 4 juillet 1491, le *Recueil des privilèges de l'ordre de Cîteaux*. L'un des plus illustres imprimeurs de Bâle, le Strasbourgeois Michel Wensler, appelé par Jacques d'Amboise, abbé de Cluny, se rendit en Bourgogne « par dévotion plus que par goût du lucre », et fit paraître à Cluny le Missel clunisien (*Missale cluniacense*, 9 juin 1493), à Mâcon, le Diurnal mâconnais (*Diurnale matisconense*, 27 mars 1493/94)[1]. Des bourgs, de simples villages, Châtillon-sur-Seine, Is-sur-Tille, Marigny, eurent aussi leurs presses. En même temps, les libraires ouvraient boutique. Ceux de Dijon, les Grangier, les Desplanches, groupés autour de l'église Saint-Étienne, constituèrent de véritables dynasties. Ils vendaient des ouvrages irréprochables au point de vue catholique, mais aussi des livres pleins d'idées nouvelles, comme les *Épigrammes* de Dolet, la *Manière de se confesser* d'Érasme, les *Commentaires* de Melanchton, l'*Institution de la religion chrétienne* de Calvin.

SUPPLICES D'HÉRÉTIQUES.

Le Parlement de Bourgogne résolut d'arrêter cette propagande par tous les moyens. Il rendit un arrêt prescrivant de détruire les livres suspects et punissant de mort les libraires qui les tiendraient. Les *Psaumes* de Marot furent solennellement brûlés. Il fut interdit aussi de recevoir les gens suspects d'hérésie et d'acheter leurs biens, sous peine d'être battu de verges et banni. Puis commencèrent les supplices.

A Dijon, la série s'ouvre avec Pierre Masson, pasteur des vallées vaudoises, arrêté comme il revenait d'Allemagne (1530); elle se continue avec un jeune Dijonnais de dix-neuf ans, Hubert Burrel, et un lunetier de Soissons, Simon Laloé (1553). Au mois de janvier 1557, le bruit s'étant répandu qu'une peinture figurant la sainte hostie avait été mutilée, on brûle un marchand et deux apothicaires de la ville; un avocat de Paris, Nicolas du Rousseau, est arrêté à Auxonne,

1. Voir les notes et documents sur Michel Wensler recueillis par MM. Lacroix et Gloria, dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1875-1878.

ainsi que deux jeunes gens trouvés porteurs de lettres de quelques écoliers de Paris « adressantes à Genève »; il meurt en prison et son corps est « mis en cendres sur la place publique ». A Autun, deux habitants, maître Pierre Moreau, praticien, et Nicolas Charbonnier, un prêtre, Andoche Minard de Saulieu, sont, après un interrogatoire sommaire, brûlés « comme luthériens » sur le champ Saint-Ladre, au milieu d'un grand concours de peuple (1541, 1556). Jean Cornon, du pays de Bresse, « simple laboureur et sans lettres, mais tellement exercé en la parole de Dieu qu'il rendait étonnés tous ses adversaires », est supplicié à Mâcon (1535). A Auxerre, maître Thomas Ansel, médecin-chirurgien, et sa femme, Perrette Genille, sont condamnés « à être menés dans une charrette depuis les prisons d'Auxerre devant l'église Sainte-Étienne, pour y crier merci, demander pardon à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, et ce fait, être ramenés sur la place commune appelée la Fénerie, pour y être brûlés » (1538). Dans la même ville, le bourreau étrangle, « après leur avoir fait subir un peu de feu », Blanc Chuppier (1548), Étienne Berthier, prêtre, natif de Gien, qui a épousé une religieuse dont il a eu trois enfants (1551), et Michel Gaborel (1555)[1].

LE PARTI RÉFORMÉ.

Ces violences ne produisirent pas les résultats attendus. La plupart des victimes montrèrent sur l'échafaud une « merveilleuse constance », faisant de « magnifiques confessions de foi » et priant pour leurs bourreaux. La Réforme conquit en Bourgogne de nombreux adhérents dans les rangs de la bourgeoisie. C'étaient des petits marchands, menuisiers, serruriers, cordonniers, drapiers, horlogers, pâtissiers, chaussetiers, apothicaires et libraires, ou bien des artisans aisés. Parmi eux, les uns, craignant pour leur vie, s'enfuirent à Genève, ou, comme on disait alors,

1. *Histoire ecclésiastique des églises réformées du royaume de France*, éd. Cunitz et Baum, t. I. Crespin, *Histoire des martyrs*, 1619.

« s'absentèrent[1] »; les autres demeurèrent, et ils furent assez influents pour faire élire, comme représentant du tiers état bourguignon aux États de Pontoise, un homme acquis à leurs idées, le maire d'Autun, Jacques Bretagne.

JACQUES BRETAGNE.

Après que l'orateur du clergé, un Autunois également, nommé Quintin, eut parlé contre la tolérance et la liberté, Bretagne, que le tiers avait désigné pour prendre la parole en son nom, entreprit de soutenir la thèse contraire. Il le fit avec un grand courage et beaucoup d'éloquence :

Vous voyez, Sire, les divisions et désordres qui pullulent en votre royaume, pour le fait de la religion. Oncques roi ni monarque ne fut mieux occasionné de regarder au livre de vie, pour connaître la loi et la faire observer. Cela dépend de votre autorité. Il est écrit au Deutéronome que le roi doit lire la loi et ordonnance de Dieu, afin de la craindre et de la révérer. En effet la religion et l'amour de Dieu apporte avec soi toute union et concorde, conserve en intégrité les royaumes et monarchies, est mère-nourrice de paix et d'amitié entre les hommes, et est de telle force et vigueur que, semée et imprimée au cœur des hommes, en toute fermeté et constance, elle les rend propres à exposer leurs biens, vies et personnes pour la maintenir.

Or les opinions diverses que tiennent vos sujets ne proviennent que du grand zèle qu'ils ont au salut de leurs âmes, divisées en deux parts, dont l'une suit l'Église romaine et l'autre se dit suivre l'Évangile en sa pureté, confessant un seul Dieu et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ son fils, mais le reconnaissant par moyens fort divers et différents, d'autant que ceux qui se disent tenir la partie de l'Évangile croient ne pouvoir communiquer aux cérémonies de l'Église romaine sans jacture de leur salut; l'autre partie se promettant de son côté même condamnation, si elle contrevient aux cérémonies introduites en l'Église romaine.

A cela, Sire, vous donnerez ordre facilement, s'il plaît à Votre Majesté faire cesser toute persécution contre les prévenus et accusés pour le fait de la religion, ne permettant qu'ils soient travaillés et molestés en leurs biens, offices ou personnes. Aussi, afin d'éteindre cette diversité d'opinions, restituer et remettre la religion en la première splendeur et pureté de la primitive église, il vous plaira assigner un concile national, libre et légitime, de sûr accès et retour, en

1. Voir les noms des réfugiés bourguignons admis à la bourgeoisie de Genève, depuis 1539, dans Covelle, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*, 1897.

octroyant à cette fin des sauf-conduits à toutes personnes qui voudront y assister...

Mais pourtant, Sire, il ne suffit donner ordre pour l'avenir, s'il n'est pourvu au mal présent. Vos très humbles sujets sont d'avis de permettre à ceux de votre peuple qui croient ne pouvoir communiquer en saine conscience aux cérémonies de l'église romaine, qu'ils se puissent assembler publiquement en toute modestie, en un temple ou autre lieu à part, soit privé ou public, en plein jour et lumière, pour être là instruits en la parole de Dieu, faire prières et oraisons en langue vulgaire et intelligible, pour la rémission des péchés de l'église, pour la reine votre mère, le roi de Navarre votre oncle, nos seigneurs les princes du sang, et pour la nécessité de vos sujets. Par ce moyen, chacun sera conduit à bonne fin, formera ses vies et mœurs selon l'Évangile, et aura repos et tranquillité. A faute de quoi et si par vous, Sire, est différé d'y pourvoir, il est à craindre grandement que partie de vos sujets ne tombent en nonchalance et méconnaissance de l'honneur et gloire de Dieu...

Serez alors assuré, Prince très vertueux, que par telle réformation vous verrez le siècle doré renouveler, votre sceptre royal fleurir sur tous autres, l'amour et dilection de vos sujets grandir et l'esprit de Dieu arriver, vos hauts faits, vos entreprises augmenter de jour à autre à votre grandeur, pour laquelle prieront incessamment vos très humbles sujets[1].

Avant de quitter la cour, Bretagne vint encore trouver la reine-mère Catherine de Médicis, pour la conjurer « de faire impartir et octroyer à ses fidèles sujets les temples qu'ils demandaient ès villes et villages de ce royaume ». Il y a tout lieu de croire que ses exhortations ne furent point étrangères à la signature de l'Édit de janvier, qui reconnaissait aux réformés le droit d'exercer leur culte publiquement, mais sans armes, dans les faubourgs et les campagnes, hors de l'enceinte des cités (1562).

LES PREMIÈRES COMMUNAUTÉS PROTESTANTES.

Les premières communautés protestantes de Bourgogne datent de cette époque. Les principales se trouvaient à Dijon, Beaune, Chalon, Mâcon, Autun, Is-sur-Tille; mais il y en avait aussi à Cluny, Arnay-le-Duc, Semur, Vitteaux, Châtillon-sur-Seine, Saulieu, Nuits, Auxonne, Mirebeau,

1. Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, t. I, p. 134-135.

Tournus, Noyers. Des pasteurs venus de Genève, Pierre Leroy, Sébastien Tiran, Michel Vignot, « distribuaient et annonçaient la parole de Dieu »; chaque communauté avait son ministre, son consistoire d'anciens, son lieu de réunion. C'était à Beaune une grange du faubourg Bretenières, à Autun la salle où se faisaient les banquets de la confrérie de saint Jean. Plus nombreux que les autres et aussi plus agités, les réformés dijonnais avaient leur quartier général rue des Forges, dans la demeure de Jean Soillot. Ils allaient par bandes à travers les rues, en chantant des psaumes; ils baptisaient, faisaient la cène à la mode calviniste; ils se rassemblaient au son du cor « comme un vachier corne pour assembler le bétail », prêchaient « de beau jour et les portes ouvertes », et même, afin de favoriser leurs « conventicules », ils avaient établi des communications intérieures entre leurs maisons. Ils demandaient aussi qu'on leur concédât « à la porte d'Ouche et près le pré des Chartreux » un cimetière spécial pour ensevelir leurs morts. L'un d'eux écrit à Calvin qu'il y a dans la ville « une congrégation de fidèles suffisante pour fonder une belle et honorable église ».

La propagande faite par ces communautés fut active et heureuse. Le tiers du chapitre d'Autun, le maire et les échevins de Beaune, la riche famille mâconnaise des Dagonneau, presque tous les marchands de Chalon, furent bientôt acquis aux idées nouvelles. Le maire de Dijon disait des réformés : « Nous ne pouvons tant bien faire qu'ils ne croissent de nombre et fassent de mal en pis[1] ». Un chanoine de Beaune écrit sur son journal : « L'erreur est partout ». Les protestants se laissaient même aller à des prétentions illégales et à des violences de langage. Ceux de Beaune voulaient prêcher à l'intérieur de la ville; ceux de Dijon raillaient publiquement le culte des saints. L'un d'eux déclara « qu'il y avait trop longtemps que l'on mangeait des messes à Dijon, qu'il les fallait revomir et que les habitants étaient vrais bâtards du pape ».

1. *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. II, p. 24; la lettre entière est intéressante.



LE PARTI CATHOLIQUE.

Malgré ces progrès, la réforme était loin d'avoir pour elle la majorité des Bourguignons. A quelques exceptions près, la noblesse, le clergé, la magistrature, le menu peuple lui étaient hostiles. Le Parlement, d'accord avec la Chambre des comptes, refusa d'enregistrer l'Édit de janvier, comme « contraire en plusieurs articles à la police du pays de Bourgogne et grandement dommageable pour plusieurs raisons »; il installa la Chambre de vacations, créée par lettres patentes du roi Henri II pour juger, dans l'intervalle des sessions ordinaires, « les gens soupçonnés d'hérésie, et, avec eux, les meurtriers, les voleurs, les parricides, les faussaires et autres criminels qui n'avaient pas été jugés pendant les séances de la Tournelle ». La Chambre de ville de Dijon soutint les magistrats. Le maire, Bénigne Martin, organisa des troupes armées qui pillèrent les maisons protestantes; il fit défendre « à cri public » les prières et chants des psaumes en français « à peine de la hart », et rebaptiser plusieurs enfants; un prédicateur catholique fut mandé de Paris et payé sur les deniers de la fortification. Les protestants ayant, de leur côté, fait venir deux ministres, Martin se rendit au Parlement, « remontrant qu'encore que les deux religions fussent reçues par tout le reste du royaume, si ne devaient-elles pas être permises en Bourgogne ». A l'opposition des corps constitués se joignait celle du gouverneur, Claude d'Aumale, frère du duc de Guise, et de son lieutenant général, Gaspard de Saulx-Tavanes.

GASPARD DE TAVANES.

Originaire de Dijon, où il naquit au mois de mars 1509, Tavanes eut l'une des plus belles carrières militaires qu'offre l'histoire du XVIe siècle, si féconde en valeureux capitaines. Son père était Jean de Saulx, seigneur d'Orain et d'Arc-sur-Tille, grand gruyer de Bourgogne; son oncle, Jean de Tavanes, colonel des bandes noires, fut l'un des héros de Marignan. Gaspard, âgé de treize ans, entra comme page à la cour de François Ier; deux ans après, il gagnait ses éperons

sur le champ de bataille de Pavie. Il prit part, aux côtés de Monluc, à la victoire de Cérisoles, assista à la campagne des Trois Évêchés, et se distingua si bien à la bataille de Renty que Henri II détacha de son cou le collier de l'ordre de Saint-Michel pour le lui donner. Catholique convaincu, Tavanes voyait dans la réforme, au lieu d'une manifestation de la pensée libre, une atteinte à des vérités universellement établies; il se donna pour mission, selon ses propres paroles, d' « imposer l'unité et la force au mouvement de résistance contre l'hérésie, en choisissant partout de bons catholiques pour commander les garnisons ou administrer les villes, en armant au besoin toutes les mains fidèles qui peuvent tenir une épée ».

LES GUERRES DE RELIGION EN BOURGOGNE.

Irrités de l'opposition faite à l'Édit de janvier, les réformés dijonnais avaient envahi, le 17 mars 1562, l'hôtel du premier président du Parlement, Claude Lefèvre, malade au lit; ils l'avaient menacé de mort, et ne parlaient de rien moins que de pendre Tavanes. A Mâcon, les images saintes avaient été brisées; la basilique de Cluny, la Madeleine de Vézelay avaient été saccagées. Le lieutenant général interdit les rassemblements pendant la nuit, sous peine de mort. Jacques Bretagne, désavoué par ses compatriotes, s'enfuit. A Is-sur-Tille, 400 protestants de toute condition furent expulsés, 40 exécutés en effigie, 160 incarcérés, une femme fouettée; cinq ou six personnes, parmi lesquelles une jeune fille de seize ans, furent exécutées. Une armée protestante, commandée par un des chefs de la réforme dans le Dauphiné, le fameux Montbrun, et par le seigneur d'Entragues, ayant occupé Mâcon et Chalon, Tavanes vendit l'argenterie des églises pour se procurer des ressources, rassembla 600 chevaux, 200 arquebusiers, et reprit ces deux places. Le marquis de Saint-Point, nommé gouverneur de Mâcon, obligea plusieurs réformés à se jeter dans la Saône (sauteries de Mâcon). La Chambre de vacations, convoquée pour juger les complices de Montbrun, condamna les principaux d'entre eux

à « avoir leurs têtes tranchées et leurs corps mis en quatre parties ». L'édit d'Amboise de 1563 ayant garanti aux réformés la liberté de conscience et, sous certaines réserves, la liberté du culte, Tavanes n'osa s'y opposer ouvertement, et même il affecta d'y « tenir la main, plus raide que jamais »; mais il n'en fut pas de même du Parlement, de la Chambre de ville de Dijon et des États. Ils protestèrent unanimement contre cet acte qui venait troubler le pays, alors que, « par la bonté de Dieu et la conduite du sieur de Tavanes, il était à présent un et tranquille en la religion ancienne, ci-devant observée ». Une députation, conduite par le président Bégat, un éminent jurisconsulte doublé d'un orateur, porta des remontrances au roi. Bégat prononça, à cette occasion, un discours resté célèbre, où il prétendait combattre, dans l'intérêt de l'État, le principe de la coexistence des deux religions[1].

La cour passa outre, et l'enregistrement de l'édit eut lieu « du très exprès commandement du roi et de la reine sa mère par plusieurs et réitérées fois »; mais la guerre reprit entre catholiques et protestants. Ceux-ci enlevèrent Mâcon, traitèrent Auxerre si durement que la ville « semblable à une nouvelle Jérusalem, aurait eu besoin d'un Jérémie pour pleurer ses malheurs »; ils dévastèrent aussi plusieurs églises et châteaux dans l'Auxois, le Châtillonnais, l'Avallonnais. Tavanes les refoula et chassa leurs corréligionnaires de Dijon, d'Auxerre, de Chalon, de Beaune (1567). A son instigation, des confréries se formèrent pour combattre l'hérésie : à Dijon, la *Confrérie du Saint-Esprit*, dont le chef, qui était le lieutenant général, avait à sa disposition 200 chevaux et 250 hommes de pied; à Semur, l'*Association des catholiques de l'Auxois*; à Chalon-sur-Saône, *la Fraternité des Catholiques*, dirigée par des prieurs et sous-prieurs. Il y eut aussi les *Sociétés catholiques* de Beaune et de Cravant, la *Confrérie de l'Autunois*, créée par l'avocat Déchevannes sous l'invocation de la Sainte-Croix. Quand l'édit de Longjumeau du

1. Viard, *Le Président Bégat*, dans *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 1906.

23 mars 1568 eut renouvelé celui d'Amboise, Tavanes put écrire à Catherine de Médicis : « Pour ne vous rien cacher, tout exclame contre la paix, contre le roi et contre vous ».

INVASIONS DES ALLEMANDS.

Les paroles de Tavanes étaient encore plus vraies qu'il ne le supposait. Par sa position frontière, la Bourgogne était « la vraie descendante et avenue de tous les pays de l'Allemagne et des autres frontières du royaume[1] ». Après l'alliance conclue entre les réformés français et les réformés allemands, elle servit de passage à ces derniers. Au mois d'avril 1569, Wolfgang, duc des Deux-Ponts, se rendant dans le Limousin, arrive en Bourgogne avec 7000 reîtres et 6000 lansquenets; il traverse le Dijonnais, le Nuiton, et sort par La Rochepot, les Chaumes d'Avenay, Arnay-le-Duc, Avallon, sans que Claude de Saulx-Vantoux, chargé de la lieutenance générale en l'absence de Gaspard de Tavanes mandé à l'armée de l'ouest, ait fait aucun effort sérieux pour l'arrêter. Un an après, une colonne de 8000 protestants français, commandée par Coligny, débouche par le Brionnais et la vallée de la Grosne. Elle menace Beaune du haut du faubourg Bretenières et fait grand'peur aux Dijonnais. Le maréchal de Cossé-Brissac, envoyé contre elle, la rencontre près d'Arnay-le-Duc. « Là se firent de rudes charges et recharges de cavalerie, où les uns et les autres furent relancés à leur tour », mais les calvinistes ayant l'avantage du terrain repoussèrent leurs adversaires (27 juin 1570). La paix de Saint-Germain interrompt les hostilités. Elles reprennent en 1576, avec l'arrivée de Jean-Casimir, fils de l'électeur palatin Frédéric III. Tandis que le duc de Mayenne, qui a succédé à d'Aumale comme gouverneur de Bourgogne, se tient en observation à Châtillon et à Montbard, les Allemands envahissent la province par Fontaine-Française, Selongey, Is-sur-Tille, Til-Châtel. Reçus par les Dijonnais « à grands coups d'artillerie », ils se dédommagent sur le

1. Le mot est du président Bégat, dans ses *Remontrances*.

Beaunois et le Charolais, menacent Autun, dont les habitants réunis sous la présidence du vierg[1] Berthault ont décidé de « vivre et mourir pour la patrie et la ville où ils ont pris naissance », puis s'écoulent lentement en traversant Charolles, Paray-le-Monial et Semur.

PILLAGE DE LA BOURGOGNE.

Les maux causés par ces bandes furent terribles. Wolfgang laissa derrière lui plus de 400 villages incendiés. Les soldats de Coligny se répandirent dans le vignoble autour de Beaune, saccagèrent Meursault, Pommard, Volnay, Curtil, Tailly. Les grandes abbayes bourguignonnes de Cîteaux, la Ferté, Saint-Martin et Saint-Symphorien d'Autun furent pillées de fond en comble. Nuits, ruiné par Wolfgang, fut anéanti par Jean-Casimir. Les Allemands réduisirent ses maisons en cendres, égorgèrent ses défenseurs; les hommes se jetaient à l'eau ou sautaient par-dessus les murailles; les femmes « en piteux désarroi » se sauvaient « toutes nues en chemise » par les chemins avec leurs petits enfants. De l'enquête officielle menée par Jean Segoillot, notaire royal à Nolay, au lendemain des événements, il résulte que catholiques et protestants s'étant trouvés devant le château de Cirey, s'entendirent « pour donner conjointement un assaut en règle aux provisions de toutes sortes que la prévoyance et la frugalité monastiques avaient réunies dans la maison seigneuriale ». Les protestants forcèrent les armoires de la chapelle, d'où ils enlevèrent les chasubles, les livres et tout ce qui servait à dire et à chanter la messe; puis amis et ennemis descendirent dans les caves, burent ou gaspillèrent 43 pièces de vin sur 68; 80 boisseaux de blé, 148 d'orge, 400 d'avoine et tous les fourrages furent enlevés. La déprédation s'étendit aux champs et aux vignes : les paisseaux furent arrachés et brûlés; des chemins furent frayés de telle sorte que plusieurs ouvrées se trouvèrent foulées et perdues. « Il n'y a eu, dit l'*Histoire des églises réformées*, bailliage en Bour-

1. Maire.

gogne qui n'ait été cotisé à grandes quantités de blés, vins et chair, partie desquels ont payé leurs taxes en espèces, les autres en argent... Il y a eu emprunts sur les plus aisés des villes, sans distinction de religion ; autres sur certaines villes et non sur les aisés, le fort portant le faible, de sorte qu'en dix ans le roi n'a levé tant de deniers sur le pays de Bourgogne qu'il n'en a été pris pour la guerre ». Un membre du Parlement, le conseiller de Vintimille, se demande, « en présence de tant de batailles, assauts, destruction de villes et villages et une perte si grande d'hommes, » si « le monde ne va pas en sa catastrophe [1] ».

LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Entre les deux invasions allemandes se place la Saint-Barthélemy (26 août 1572). Le comte de Charny, Léonor Chabot, successeur de Tavanes, qui professait des opinions modérées, fut d'accord avec quelques hommes énergiques et tolérants, l'avocat autunois Pierre Jeannin, le gouverneur de Mâcon Philibert de la Guiche, pour empêcher les massacres en Bourgogne. Aux envoyés du roi, Antoine de Vienne, comte de Commarin, et le seigneur de Saint-Riran, qui lui apportaient des instructions verbales, le lieutenant général demanda « s'ils les voulaient donner par écrit et signer », et, sur leur refus, Jeannin cita la loi de l'empereur Théodose « par laquelle défenses étaient faites aux gouverneurs en l'administration de la justice, de faire exécuter tels mandements extraordinaires qui étaient contre la forme de la justice, sans attendre trente jours pendant lesquels ils convenaient à l'empereur pour avoir nouveau

1. Rossignol, *Une invasion en Bourgogne en 1569*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1851. *Procès-verbal des dégast, ruyne et incendie de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun par l'armée des hérétiques protestants le 3 juillet 1570*, et *Procès-verbal des dégats et ruines causés à Semur par l'armée du prince Casimir*, dans Abord, *op. cit.*, t. III, p. 193-194, 226-228. *Note sur le passage des reîtres dans l'Autunois et le Charolais*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1864. — Un lieutenant de Jean Casimir, le baron de Dohna, revint en 1587. Il remonta la Saône jusqu'à Châtillon, pilla Laignes, Ravières, Ancy-le-Franc, Noyers, Vermenton, Tonnerre, l'abbaye de Regny ; vaincu à Auneau et à Vimory, il s'en alla par le Mâconnais qu'il dévasta, la Bresse et la Savoie.

commandement en bonne et due forme ». Mais les nouvelles de Paris, répandues dans la foule, pouvaient provoquer quelque mouvement. Chabot-Charny fit arrêter les principaux membres du parti réformé dijonnais et les retint jusqu'au jour où Paris ordonna de faire œuvre de pacification. Les prisonniers furent alors élargis, après avoir fait protestation, pour la plupart, de « faire état de bons catholiques et vivre selon notre ancienne mère l'Église catholique et romaine, à peine du feu ». Le 15 septembre eut lieu « une fort belle procession en chapes et portant reliquaires somptueux pour rendre grâce à Dieu de la mort de l'amiral et ses complices ». Un seul huguenot, le sire de Trave, « gentilhomme de qualité », avait été tué par les gens du prévôt des maréchaux et son corps jeté à la voirie, mais sa mort fut probablement l'effet d'une vengeance particulière. La noble attitude de Chabot-Charny fut louée, de son vivant, par Philippe Guide, procureur du roi au bailliage de Chalon-sur-Saône :

> Les petits font les grands; toi, Grand[1], nous es un père.
> D'où s'accroît ton honneur, eux auront vitupère[2],
> Car l'assassin meurtrier, barbare et inhumain,
> Dans ce temps misérable a sanglanté sa main,
> N'a touché ton troupeau, tant ton âme bénigne
> A repoussé l'effort de sa fureur maligne.
> Ton renom honorable à jamais en sera.

LA LIGUE EN BOURGOGNE.

La Ligue n'eut d'abord pas plus de succès que la Saint-Barthélemy. Les députés bourguignons aux États de Blois de 1577 refusèrent de signer la formule de l'union; les États provinciaux prièrent le roi de « se contenter de leur entière bonne volonté, sans qu'ils fussent astreints ni tenus d'entrer en association d'hommes ou d'argent »; les Chalonnais firent cette énergique déclaration :

Toutes ligues et associations en État monarchique sont de grande

1. Chabot-Charny était grand écuyer de France.
2. Blâme.

conséquence. Il est impossible aux sujets de se liguer, sans altérer la supériorité que le roi a sur eux : qu'est un vrai crime de lèse-majesté... Que jusques à présent, Dieu grâce, le roi a éprouvé en eux la fidélité et la loyauté, dont par naturel serment, tous les bons sujets, dès leur naissance, sont obligés à Sa Majesté. Que si sadite Majesté ne se contente de tel serment, ils sont prêts, lorsque par lettres patentes authentiques et en la forme due elle leur commandera de jurer solennellement si ils veulent vivre et mourir en la religion catholique et romaine et employer leurs vies et moyens envers tous ceux qui voudront entreprendre les y empêcher : pour la manutentions des villes, bourgs, châteaux et villages de cette province, sous l'obéissance de sadite Majesté; pour la conservation des privilèges du pays et extermination de tous ceux qui, contre les susdites ordonnances de Sa Majesté, s'ingéreront de piller, ravager et rançonner ledit pays ou se saisir d'aucunes places en icelui; mais d'entrer en autre ligue, sans plus solennelle jussion, qu'il ne leur est loisible ni possible [1].

Cependant les Bourguignons se rappelaient qu'ils étaient « plus anciens et premiers chrétiens que les autres Français, lesquels ne l'avaient été que par le moyen d'une de leurs princesses mariée à Clovis », et Henri III était impopulaire parmi eux parce que, dans l'établissement des charges, il ne tenait aucun compte de la pauvreté des villes et des « calamités présentes [2] ». En 1580, Mayenne voulut profiter de sa situation de gouverneur de Bourgogne pour introduire de force la province dans la ligue; il fut repoussé de Chalon, d'Auxonne, de Beaune, et les États, craignant de voir venir « les ravages et rançonnements », votèrent des subsides pour soumettre le Dauphiné rebelle; mais, dans

1. Baudouin, *Histoire du protestantisme...*, t. II, p. 208-210.

2. Au mois de mai 1576, l'abbé de Cîteaux, Nicolas Boucherat, porta des remontrances en cour. Après avoir rappelé que les Romains, grevés de deux tailles la même année par Antoine, avaient demandé au Triumvir, s'il pouvait leur donner deux étés et deux automnes, deux moissons et deux vendanges, Boucherat conclut : « Or s'en faut-il beaucoup, sinon que la terre rapporte deux fois l'année en votre pays et duché de Bourgogne et que nous coupions deux fois les blés en moisson et deux fois les raisins en vendange. Ainsi au contraire, il est tout certain que le laboureur depuis six ans en ça a peu ou point recueilli, et le vigneron encore moins vendangé. Et qui présente ce que l'un a mis en sa grange et l'autre en son cellier, tant s'en faut qu'il y soit demeuré pour nourrir et entretenir sa pauvre famille. Mais il a été du tout consommé et dévoré par les gens de guerre. » (*La Remontrance faite au roi le 16 juillet 1578 en la ville de Rouen par Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, ensemble la requête présentée à S. M. et réponse faite sur icelle*, Dijon, Desplanches, 1579, in-12.)

les années suivantes, le mécontentement contre le Roi alla grandissant[1]. Lorsque des émissaires, envoyés de Paris, demandèrent solennellement aux habitants d'adhérer à l'Édit d'union sous la formule « un même Dieu, une même foi, un même roi et une même loi », ils consentirent. Le Parlement de Dijon enregistra l'édit, le 2 août 1588. Les Dijonnais se distinguèrent de suite par leur zèle ligueur. Le 3 août, la Chambre de ville fit allumer une « folière[2] » et chanter un *Te Deum*; le lendemain, tous les habitants commencèrent à défiler, paroisse par paroisse, dans la grande salle de l'hôtel de ville, pour prêter le serment.

LES ÉTATS DE BLOIS DE 1588. ÉTIENNE BERNARD.

Aux États de Blois tenus le mois suivant, il n'y eut pas de représentation plus ligueuse que celle de la Bourgogne, ni qui jouât un plus grand rôle. A l'exception de Pontus de Thyard, évêque de Chalon, qui « se raidit contre le demeurant du clergé, lequel en ses communes délibérations ne respirait que rébellion et avilissement de la majesté royale », tous les députés bourguignons se signalèrent par leur zèle catholique. L'un d'eux, Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, fut nommé orateur de la noblesse; un autre, Bernard Cousin, échevin de Dijon, prit souvent la parole avec autorité. Nul n'acquit en ces États une renommée aussi grande qu'Étienne Bernard[3].

Il naquit à Dijon, le 5 mars 1553, d'une vieille famille qui remontait à Jean Bernard, clerc des auditeurs aux causes d'appeaux de Beaune et juge de Lux sous Philippe le Bon; l'un de ses aïeux avait été secrétaire du roi. Après de fortes études, Bernard fut reçu avocat au Parlement de Bourgogne, et, dès les premières causes qu'il plaida, il se fit remarquer par sa parole facile, abondante sans prolixité, ornée sans recherches, que rendait plus séduisante

1. Weill. *Les États de Bourgogne sous Henri III*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1893.
2. Un feu de joie.
3. Simonnet, *Étienne Bernard, avocat, vicomte-mayeur de Dijon*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1883-84.

encore son visage au front large, aux traits nobles et accentués. Aux États de Blois, il s'opposa à ce que toute la branche des Bourbons fût exclue du trône, mais adhéra à la sentence rendue contre le roi de Navarre. Henri III, ayant constaté son influence sur ses collègues, le manda plusieurs fois auprès de lui ; puis Bernard fut désigné par le tiers état pour prendre la parole à la séance de clôture (15 janvier 1589). Le discours qu'il prononça, tout à la louange de l'édit d'union, est plein de sous-entendus menaçants pour le roi :

Les rois et les monarques n'ont le sceptre en mains et ne sont appelés aux dignités suprêmes, sinon que pour être ministres de la gloire de Dieu, défenseurs de son nom, protecteurs de sa religion et dispensateurs de sa grâce, sur les peuples réduits en leur obéissance. Que quand le zèle de la religion, plus grand et rare en V. M. qu'en nul autre monarque du monde, vous eût excité et enflammé votre âme, par la dévotion et publication d'un édit si solennel, il faut que les politiques et catholiques de contenance, qui ne sont pas petite école en votre royaume, confessent et reconnaissent que la nécessité de vos affaires et la dignité de votre monarchie requérait que cet édit fût publié. Car, tout ainsi que la ruine d'une maison et famille particulière se peut connaître, quand, par un mauvais ménage, la concubine se veut dire femme de bien, se faire comme elle maîtresse, veut commander à son tour, et se faire respecter également par les enfants et serviteurs de la maison; de même advient-il aux royaumes bien composés, quand l'on souffre qu'une opinion fausse et nouvelle se glisse et prenne place au cerveau des sujets, pour être la diversité de la religion reconnue la source de la désolation et la perte de l'État... Or anciennement, Sire, votre France était la maison de Dieu et famille de son église en laquelle habitait cette sage et chaste maîtresse, la religion catholique, apostolique et romaine, épouse unique, sans rides et sans macules, laquelle partant, ne pouvait être bravée par l'affront, impudence et paillardise d'une opinion nouvelle... Puisque donc la nécessité, maîtresse de toutes choses, et la splendeur du royaume, requéraient que, comme en tous autres États, son principal appui et fondement fût jeté sur la religion, il faut croire que, par l'exécution entière de votre édit d'union, qui se fera d'un franc désir, les hérésies seront chassées comme les nuées se dissipent au soleil, et que, du désordre passé, la France sera aussi fleurissante entre les siens, et redoutable aux étrangers, qu'elle fut oncques [1].

1. Mayer, *Recueil des Etats généraux*, t. XIV, p. 493-495. — Les principaux députés bourguignons aux Etats de Blois furent, avec Etienne Bernard : Edme de Malain, baron de Lux, François de Rabutin et Claude de Bauffremont pour la noblesse ; Edme de la Croix, abbé de Citeaux, et Pontus de Thyard pour le clergé ; les échevins dijonnais Cousin et Venot pour le tiers état.

LA BOURGOGNE CONTRE HENRI IV.

Les idées d'Etienne Bernard étaient celles de ses compatriotes. La nouvelle du meurtre des Guises causa en Bourgogne une véritable fureur. Mayenne, qui s'était hâté de regagner son gouvernement, fut reçu en triomphe. Les Dijonnais dressèrent, sur sa demande, une liste de suspects, avocats pour la plupart, qui furent emprisonnés ou chassés. Nuits, Saint-Jean-de-Losne, Beaune, Seurre, Arnay-le-Duc, Avallon, lui témoignèrent leur attachement. Les Chalonnais expulsèrent Pontus de Thyard; les Auxerrois injurièrent Amyot, à cause de ses sympathies pour le roi. L'assassinat de Henri III, mort « sans confession » (1er août 1589), n'indigna personne. En revanche, Jacques Clément fut considéré comme un religieux « de grande probité et bonne conscience », qui avait délivré son pays d'un abominable tyran, et son geste salué comme « un grand coup de la main de Dieu ». Un Conseil de l'Union, dirigé par Mayenne, fut institué à Dijon et entra aussitôt en correspondance avec les Seize. Le Parlement réuni par son Premier Président, Denis Brûlart, baron de la Borde et de Sombernon, conseiller du roi en ses conseils, enjoignit « à tous princes, seigneurs, tant ecclésiastiques que gentilshommes, officiers du Parlement et Chambre des comptes de la province, habitants des villes et communautés et plat pays, de s'unir pour la religion catholique, apostolique et romaine, et à cet effet y employer toutes leurs forces et moyens, jusqu'à leur propre vie », et leur fit « inhibition et défense de reconnaître pour roi Henri de Navarre, le favoriser et lui bailler aide en quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, à peine d'être punis comme hérétiques et perturbateurs du repos public » (12 août 1589). Les États, réunis deux fois de suite, en août et en octobre, reconnurent le cardinal de Bourbon « pour vray et légitime roi, comme le premier prince du sang plus successorable à la couronne », et le duc de Mayenne pour lieutenant général de l'État et couronne de France. Le fameux légat pontifical, l' « illustrissime et révérendissime père en Dieu, M. le cardinal Cajetan », vint

stimuler le zèle des Dijonnais. Toutes les villes importantes de la province, Dijon, Châtillon, Semur, Autun, Chalon, Mâcon, Saulieu, Auxonne, Is-sur-Tille resserrèrent leur entente avec la Ligue parisienne. Le 15 décembre 1589, le Parlement rendit l'arrêt suivant :

La Cour, les chambres assemblées, pour donner occasion à tous les sujets de ce ressort de se maintenir en l'obéissance du Roy Charles très-chrestien [1], dûment informée que les expéditions qui se font à présent à Paris sont scellées du grand scel sous le nom de Charles X roy de France, a ordonné et ordonne que toutes les expéditions et provisions de justice sujettes à être scellées seront cy-après expédiées sous le nom de Charles X roy de France et scellées du grand scel lequel sera mis ès mains des officiers de la chancellerie selon que cy-devant a été fait [2].

Une médaille fut frappée. Elle portait à l'adroit les armes de Bourgogne entourées d'un serpent avec la devise : « *Servet quam prima recepit* (elle conservera la religion qu'elle a reçue la première) », au revers, une croix surmontant deux mains entrelacées, des palmes et l'inscription : *Victrici fidei* (à la foi victorieuse).

LE PARTI ROYALISTE.

Il y avait pourtant, parmi les catholiques bourguignons, quelques hommes auxquels le désir de voir triompher leur religion n'enlevait pas le juste entendement des intérêts de l'État. Les principaux d'entre eux étaient : un soldat modeste et sans ambition, Guillaume de Tavanes, fils aîné de Gaspard, qui avait combattu vaillamment aux côtés de son père à Jarnac et à Moncontour, et deux parlementaires, Bénigne Frémyot, président au Parlement de Bourgogne, Baillet de Vaugrenant, président aux requêtes. Avocat général à la Chambre des comptes pendant huit ans, Frémyot avait donné « en toutes sortes d'affaires une parfaite connaissance de son grand savoir », et son intégrité lui avait acquis « une telle créance que ses avis, ses sentiments et ses conclusions, étaient toujours la règle des

1. Le cardinal de Bourbon.
2. *Registres des délibérations du Parlement*, t. III, p. 306.

arrêts du parlement[1] ». Des nobles, des magistrats, le baron de Chantal, les sires de Conforgien, de Cipierre, de Ragny, de Tintry, les conseillers Saumaise, Odebert, Bouhier, Bossuet, le procureur général Picardet se joignirent à eux, ne doutant pas que l'entreprise fût téméraire et même dangereuse, « mais ayant considéré que, où le péril est grand, la gloire en est plus grande ».

Retirés dans le Morvan, qui par sa valeur défensive leur offrait un sûr asile, ils jurèrent « qu'ils voulaient et entendaient vivre et mourir pour la conservation de la religion catholique, mais ne reconnaissaient d'autre roi que Henri IV, roi de France et de Navarre ». Flavigny, ville « forte d'assiette, commode pour loger quantité de gens de guerre, tant de pied que de cheval », puis Semur, chef-lieu du bailliage d'Auxois, furent leur quartier général. Ils y constituèrent un gouvernement identique à celui des ligueurs, avec un lieutenant général, Guillaume de Tavanes, un Parlement d'une dizaine de membres dont Frémyot eut la présidence[2], une Chambre des comptes, des États, des Élus. En réponse aux déclarations du Parlement de Dijon, le Parlement royaliste enregistra solennellement la déclaration de Henri IV concernant son avènement au trône, et rendit un arrêt par lequel il ordonnait à tous les nobles de se rendre, dans le délai de huit jours, auprès de Tavanes, pour l'aider à « empêcher les desseins pernicieux des rebelles de Sa Majesté », sous peine de voir leurs biens confisqués et employés aux frais de la guerre (12 mai 1589). Frémyot, dont l'intégrité n'avait d'égale que l'intelligence, fut l'inspirateur énergique de ces décisions qui assurèrent la légalité des actes de Henri IV en Bourgogne. Les Ligueurs voulurent se venger de lui. L'un des lieutenants de Mayenne, Fervaques, s'étant emparé de son

1. Scipion Doncieux, *Le Président Frémyot et la ligue en Bourgogne*, 1865. Galmiche, *Le Président Baillet de Vaugrenant*, 1905.

2. Les membres de ce parlement furent, au début, les présidents Frémyot et Bourgeois de Crespy, le procureur général Picardet, les conseillers Valon, Bretagne, Odebert, Tisserand, Saumaise, Bouhier, Millotet et Bossuet, l'aïeul de l'évêque de Meaux.

fils, menaça de le mettre à mort si Frémyot ne quittait Flavigny. Le président répondit qu'il aimait mieux voir son enfant mourir « en la première fleur de son âge, pour la chose publique et, innocent comme il est, avoir un sépulcre honorable », que « faire chose contre son honneur et le devoir d'un homme de bien[1] ».

COMBATS ENTRE ROYALISTES ET LIGUEURS.

Les royalistes ne se contentèrent pas de rédiger des arrêts. En 1591, Henri IV envoya en Bourgogne une armée commandée par le maréchal d'Aumont. Celui-ci avait alors soixante-huit ans, et il avait toujours été un médiocre général; il se couvrit de ridicule au siège d'Autun, bloqua inutilement Dijon, échoua devant Chalon et Avallon, si bien que le roi le rappela, trouvant « qu'il ferait mieux près de lui qu'en Bourgogne ». Il fallut renoncer, pour l'instant, aux expéditions régulières et se contenter de la guerre de partisans. Du moins cette guerre fut-elle rudement menée. Tavanes était sans cesse en campagne, arrêtant les convois de vin et de marchandises qui se dirigeaient vers les villes ligueuses, vidant les dépôts de sel de Paray-le-Monial et de Digoin, où l'ennemi s'approvisionnait. Il pilla l'abbaye de Cîteaux, attaqua Montbard, Auxonne, et quantité de châteaux, souvent battu, jamais découragé. De son côté, Vaugrenant, qui avait quitté le bonnet et la robe pour prendre le casque et le corselet, « l'épée étant devenue plus nécessaire que la plume », s'établit à Saint-Jean-de-Losne, et fit de cette petite place soigneusement gardée la terreur des Dijonnais. Il arrivait à l'improviste devant leurs murs,

1. *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. II, p. 211-218. — Voici une partie de cette très belle lettre :

« S'il est un crime d'être serviteur du Roi, et de se retirer dans une ville qui est sous l'obéissance de S. M., j'ai failli. Si c'est crime encore à un homme de bien que l'on court à force et que l'on veut injustement et sur fausses impressions et par cela faire perdre la vie, de se retirer et chercher un couvert pour la défense de sa vie, je suis coupable. Mais, Monsieur, vous êtes trop sage pour imputer à crime toutes ces choses. Et quand j'aurais failli en cela, je m'esbahis pourquoi l'on en veut jeter la vengeance sur mon fils et sur mes frères et sœurs et proches parents qui sont innocents.... J'aime mieux mourir tôt ayant la réputation entière que vivre longuement sans réputation. »

y glissait quelque pétard ou des saucisses, mettait à mal un chanoine de la Sainte-Chapelle égaré dans la campagne; ou bien il enlevait les laboureurs avec leur bétail, les vignerons avec leur vendange, et les emmenait à Saint-Jean-de-Losne travailler aux fortifications, les contraignant à crier tout le long du chemin : Vive le roi! si fort qu'on les entendait des faubourgs de la ville. « Il ne cherche pas des coups, dit un ligueur, mais des larcins et voleries. » Vaugrenant repoussa aussi une attaque contre Saint-Jean-de-Losne, menaça Chalon, Autun, Auxonne, où il fût entré de nuit si les sentinelles n'avaient été réveillées par les aboiements des chiens; il hébergea le maréchal de Retz qui ramenait à Henri IV une armée de 3 000 Suisses.

Les résultats eussent été meilleurs, si les deux capitaines royalistes s'étaient entendus. Malheureusement ils se détestaient. Vaugrenant accusait Tavanes de s'attribuer la plus forte part de la solde des troupes; Tavanes soupçonnait Vaugrenant de trahison. Les chefs du parti ligueur, le baron de Sennecey, un goutteux, le vicomte Jean de Tavanes, frère de Guillaume, une sorte de chevalier errant, profitèrent de cette discorde. Non seulement ils ne perdirent aucune ville, mais ils réussirent à prendre le château de Montsaugeon, qui assurait leurs communications avec Mayenne et leur permettait de surveiller la population de Langres restée fidèle au roi.

SOUMISSION DE LA BOURGOGNE A HENRI IV.

Henri IV fut à vrai dire le meilleur auxiliaire du parti royaliste en Bourgogne. La nouvelle de son abjuration (25 juillet 1593) causa partout une vive émotion. Un conseiller ligueur, Gabriel Breunot, s'en fait l'écho dans son journal :

> L'on sait assuré que le Roy, le 25 de ce mois, fut à l'église à Saint-Denis avec les princes et seigneurs de sa cour, que ceux de Paris y voulaient aller, qu'on fut contraint de fermer les portes pour les empêcher de sortir, qu'il y fut reçu par M. de Bourges à la porte de l'église avec une grave et sainte remontrance, qu'il doit faire ses Pâques le 1er de ce mois, le 2 doit prendre l'ordre, puis après faire son sacre.

Étienne Bernard invita les gens de bien à se défier de cette conversion, et Jean de Tavanes rappela que « c'est au temps que les ennemis de Dieu chantent victoire que celui-ci leur prépare la fosse pour tomber dedans ». L'influence de ces deux hommes fut contrebalancée par celle de l'avocat Jeannin, devenu président au Parlement de Bourgogne, qui, tout en étant du parti de la ligue, inclinait ses compatriotes vers la modération. Les Bourguignons étaient las de la guerre, des impôts, des pillages. Leurs députés aux États de la Ligue se montrèrent hostiles à l'Espagne; les nobles déclarèrent qu'ils voulaient « ne point opiner pour traiter avec les étrangers et que telle avait toujours été leur intention[1] ». Les États généraux de la province, réunis au mois d'octobre 1593, ne cachèrent pas leur désir de paix. A toutes sortes d'indices, on reconnaissait un changement de l'esprit public. Les orfèvres dijonnais fabriquaient des bagues, dans lesquelles était gravée une fleur de lis. Rencontrant un ligueur qui portait à son cou de grandes patenôtres appelées ligues, un homme du peuple lui dit : « Mon ami, à ce que je vois, vous êtes encore à *Pater noster*. Ceux de Paris sont à *Agimus tibi gratias*. Ils sont bien plus grands clercs que vous ». Et à Étienne Bernard : « N'est-ce pas cet Espagnol, lequel, avec trois ou quatre autres, fait ruiner tout le monde? A quoi tient-il que l'on ne se jette sur lui et que l'on ne l'assomme avec les autres qui sont en cause? » Les habitants de Semur traînèrent sur une charrette une femme laide et décrépite « qui s'en allait mourir, ayant au derrière un panier tout berneux »; ils disaient que la Ligue serait morte avant Pâques.

L'on apprit alors, par des lettres fort aimables de

1. La députation de Bourgogne fut la plus complète après celle de Paris, et elle reçut les plus grands honneurs. L'un de ses membres, François de Rabutin, baron de Forléans, fut président de la noblesse, un autre, Jacques Venot, évangéliste de la Chambre du tiers état; mais le membre le plus éminent fut encore Etienne Bernard. — Voir : Aug. Bernard, *Registres et procès-verbaux des Etats de 1593*, dans la *Collection des documents inédits*; D. Plancher, *op. cit.*, t. IV, Pr. CCCXIV, liste des députés bourguignons; *Lettres d'Etienne Bernard*, au t. II, de la *Correspondance de la Mairie de Dijon*.

Henri IV, la déclaration du Parlement de Paris du 3 janvier 1594, ordonnant à tous de le reconnaître comme souverain seigneur dans le délai d'un mois, le sacre de Chartres (27 février), l'entrée à Paris (22 mars). En vain Mayenne voulut dénaturer le sens de ces événements, parlant avec dédain de « l'accident de Paris et des moyens desquels le comte de Brissac s'était servi pour porter au roi de Navarre une si grande et catholique ville », niant l'authenticité de l'arrêt du Parlement comme « chose inepte et indigne d'un sénat si célèbre ». La débâcle de la ligue commença Mâcon, Auxerre, Avallon ouvrirent d'abord leurs portes. Le 20 avril 1595, le maréchal de Biron fut nommé gouverneur de Bourgogne. Tandis que Mayenne se retirait dans le sud de la province, le maréchal occupa Nuits, Beaune, s'empara d'Autun « par pratiques ». A Dijon, les ligueurs étaient en nombre et ils avaient mis à mort un ancien maire, Jacques Laverne, qui conspirait pour Henri IV; mais « les politiques remuaient les cornes, se sentant forts ». Sur la nouvelle que Biron campait à Champmaillot et sommait la ville de lui ouvrir ses portes, une assemblée, composée de membres du Parlement, de la Chambre des comptes, de la Chambre de ville, et de quelques notables, se réunit au Logis du roi sous la présidence de Brûlart; après trois jours de pourparlers, elle accepta les articles de la capitulation.

HENRI IV A DIJON.

Le maréchal fit son entrée à Dijon le 28 mai. Henri IV le suivit le 4 juin. Il arriva à dix heures du matin, en pourpoint de futaine blanche percé aux deux coudes. Un témoin oculaire nous a gardé le souvenir de l'événement :

Le 4 est arrivé, en personne, le Roy Henri IV, Roy de France et de Navarre, avec grandes forces, et est entré par la porte Saint-Pierre, attendu que le château (resté en possession des ligueurs) tirait toujours à coups d'artillerie. Messieurs de l'Église, de la Cour de Parlement, des Comptes, maire, échevins, bailliage, et généralement tout le peuple lui a été au-devant, le recevant humainement. Le trésorier et chanoine d'Esbarres lui présenta la bonne volonté du clergé; ainsi firent tous les autres. Il vint descendre les degrés

de la Sainte-Chapelle, et là M. d'Esbarres lui présenta la croix, laquelle il accola et dit et protesta à tout le clergé et aux dits sieurs qu'il voulait vivre et mourir en notre mère Ste Église, catholique, apostolique et romaine. De là, il entra dans l'église où on lui avait préparé un poêle, ouit une messe basse au grand autel, pendant laquelle les chantres étant au jubé chantèrent le *Te Deum*, les orgues avec toutes leurs réjouissances; de là passa par la galerie en son logis où il a dîné et couché [1].

Les Registres municipaux disent que « le peuple était tellement en allégresse que les rues en étaient toutes couvertes, les fenêtres remplies, tous criant à haute voix : Vive le Roy! et se rencontraient bien heureuses femmes et enfants qui se pouvaient approcher de lui et lui baiser les cuisses ».

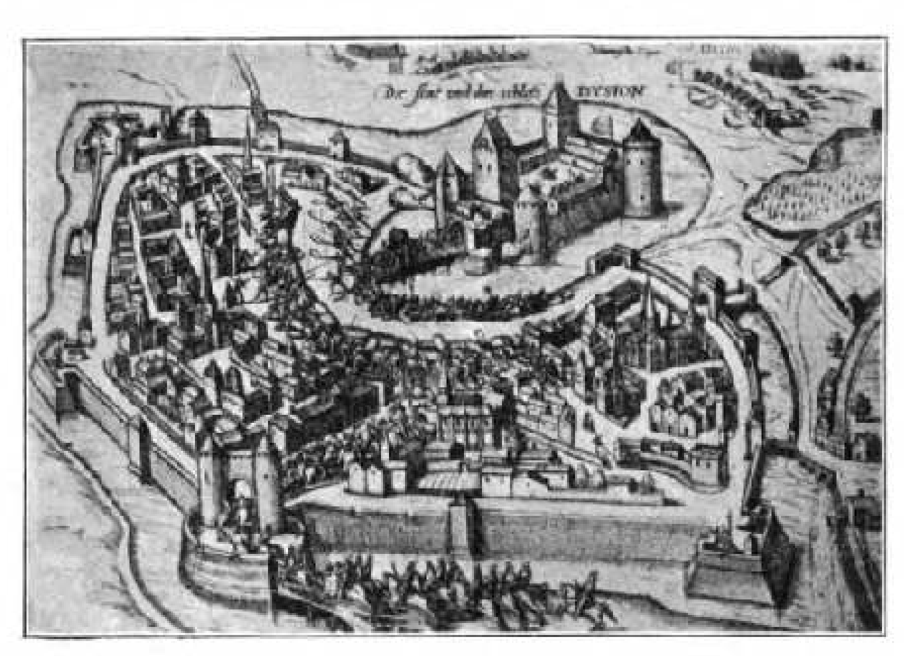
BATAILLE DE FONTAINE-FRANÇAISE.

Cependant les Espagnols, commandés par le connétable de Castille, Velasco, avaient passé la Saône sur la demande de Mayenne et marchaient contre la capitale de la Bourgogne. Henri IV se porta au-devant d'eux le 5 juin, de grand matin, en compagnie de Biron, du baron de Lux et du marquis de Mirebeau. Il rencontra l'avant-garde ennemie à Fontaine-Française. Là s'engagea un violent combat de cavalerie, où les royalistes luttèrent un contre cinq. Le roi chargea plusieurs fois en avant de ses troupes; Biron fut blessé à la tête et au ventre; le baron de Lux eut un cheval tué sous lui. Velasco, effrayé de cette furie, n'osa faire donner son infanterie, et repassa la Saône, laissant la Bourgogne à son vainqueur. Seule la petite place de Seurre, défendue par un capitaine italien, Jérôme Rossi, surnommé La Fortune, résistait encore. Après les traités de Folembray (1596) et de Vervins (1598), par lesquels Henri IV fit sa paix avec Mayenne et les Espagnols, le roi jugeant « la voie de clémence et douceur plus convenable », fit passer à La Fortune 40 000 écus, que celui-ci accepta « par l'honneur qui lui était accordé de traiter avec un si grand prince » et qui assurèrent sa soumission.

1. *Journal de Pépin, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon*, p. 131.



CONQUÊTE DE LA BOURGOGNE PAR HENRI IV



OCCUPATION DE DIJON PAR LE MARÉCHAL DE BIRON (28 mai 1595).

Bibl. nat., Estampes, Qb 24.



BATAILLE DE FONTAINE-FRANÇAISE (5 juin 1595).

Bibl. nat., Estampes, Qb 24.

LA RENAISSANCE EN BOURGOGNE.

Il semblerait qu'une époque aussi troublée que le XVI[e] siècle, aussi remplie de désastres et de ruines, ne pût être favorable aux lettres et aux arts. On ne saurait en effet la comparer, à cet égard, avec celle qui l'a précédée. Cependant les traditions artistiques ne disparaissent pas avec les ducs; les circonstances font éclore des genres littéraires nouveaux. La Bourgogne, comme toute la France, a eu sa Renaissance.

LES LETTRES.

Les luttes entre les partis donnent lieu à quantité de mémoires, de journaux, de discours, de pamphlets, de consultations juridiques. Les principaux auteurs de mémoires sont Gaspard et Guillaume de Tavanes, le conseiller Breunot, le chanoine Pépin. Parmi les orateurs figurent Philippe Pot, Jacques Bretagne, le président Bégat, Étienne Bernard : les registres des États généraux du royaume et de la province, ceux de la Chambre de ville de Dijon et du Parlement, gardent la trace de leur éloquence à la fois forte et abondante [1]. Bégat prit une part prépondérante aux travaux de la grande commission instituée pour la réformation de la coutume de Bourgogne; le protestant Hugues Donneau, de Chalon-sur-Saône (1527-1592), enseigna le droit aux Universités de Heidelberg et de Leyde, et fut le rival de Cujas. La Bourgogne a donné naissance à deux polémistes du parti réformé, Théodore de Bèze et Hubert Languet. Originaire de Vézelay, Théodore de Bèze (1519-1605) fut le fidèle disciple de Calvin, auprès duquel il vécut à Genève; il a traduit le Nouveau Testament en français. Hubert Languet, de Vitteaux (1518-1581), diplomate habile, ami de Melanchton, fut en relation avec tous les savants de son temps; on lui a attribué, probablement à tort, le fameux écrit politique intitulé *Vindiciæ contra tyrannos*. Tous deux sont des hellénistes distingués, mais ils le cèdent comme érudition à

1. Voir les fragments cités p. 220-221, 230-231, 242.

Claude Saumaise de Semur (1588-1658). Par ses opuscules contre le catholicisme et ses éditions d'auteurs anciens, celui-ci continue la tradition des grands humanistes et conquiert une célébrité européenne.

Les prosateurs tiennent le premier rang; mais la Bourgogne a aussi ses poètes, Bonaventure Despériers et Pontus de Thyard. Bonaventure Despériers, d'Arnay-le-Duc (1508? -1544), séjourna d'abord à Lyon où il connut Étienne Dolet, le poète Maurice Scève et peut-être Rabelais. Devenu secrétaire de Marguerite de Navarre, il profita de ses « loisirs et liberté » pour composer de petites pièces en vers dans le genre de Marot, épigrammes, ballades, rondeaux, un écrit allégorique, le *Cymbalum mundi*, des nouvelles en prose, les *Nouvelles récréations et joyeux devis*. Il est le premier conteur de son temps, sinon par la nouveauté des sujets qu'il traite, du moins par sa façon de dire à la fois pittoresque et malicieuse. Pontus de Thyard, de Bissy (1521-1605), aumônier ordinaire du roi Henri IV et évêque de Chalon, fut un écrivain fécond. Évêque, il a composé des *Discours philosophiques* et des *Homélies*; ami de Ronsard, de Du Bellay et de Scève, qu'il célèbre dans son *Chant en faveur de quelques excellents poètes de ce temps*, il fit partie de la Pléiade et laissa une œuvre poétique considérable. Les *Erreurs amoureuses* (1549-1555), recueil de sonnets et d'épigrammes, peuvent être rapprochées, malgré quelque galimatias, de l'*Olive* de Du Bellay[1].

LES ARTS. HUGUES SAMBIN.

La Renaissance artistique a également rencontré en Bourgogne un de ses maîtres, Hugues Sambin. Né vers 1520, probablement à Talant, mort en 1602, il fut à la fois architecte, graveur, machiniste, ingénieur, écrivain d'art, sculpteur. Architecte, il a dessiné la façade du Palais de Justice de Besançon; ingénieur, il a complété les fortifications de Dijon; écrivain d'art, il a composé un traité *De la diversité*

1. Abel Jeandet, *Pontus de Thyard*, 1861. Ad. Chennevières, *Bonaventure Despériers, sa vie et ses poésies*, 1885.



des Termes dont on use en architecture, véritable mine de combinaisons à exploiter; sculpteur, il fut le chef d'une école de « menuiserie » qui régna sur la Bourgogne et la Franche-Comté [1]. Ses disciples et lui travaillaient la pierre aussi bien que le bois; ils faisaient grand usage des formes ornementales nouvelles, guirlandes et médaillons, pilastres chargés d'arabesques, animaux chimériques, surtout cariatides. Les Musées et les Collections privées renferment des tables, des armoires, des dressoirs de toute beauté, qui sont leur ouvrage. La verve et l'énergie qui s'y rencontrent ont permis de dire que « la Bourgogne est une de nos provinces qui, non seulement accueillirent avec le plus de faveur les idées nouvelles, mais encore contribuèrent le plus à leur assurer dans la suite un grand développement » et que Dijon « devint, comme aux siècles précédents, un centre artistique considérable, bien que resserré dans des limites assez étroites ».

LES PRINCIPAUX MONUMENTS DU XVI[e] SIÈCLE.

L'architecture religieuse est toujours en honneur. Ses chefs-d'œuvre sont l'église Saint-Michel de Dijon, dont la magnifique façade a pu être, sans motif d'ailleurs, attribuée à Michel-Ange, et l'église de Brou près de Bourg (1506-1532) due à l'architecte dijonnais André Colomban. Au XVI[e] siècle appartiennent aussi le portail de Notre-Dame de Tonnerre, un peu lourd mais décoré d'élégantes colonnettes et de délicieuses figures empruntées à l'histoire de la Vierge; la chapelle des Bouton à Notre-Dame de Beaune (1529-1532); le chœur de l'église Saint-Nicolas à Châtillon-sur-Seine; la charmante chapelle Sainte-Croix ou des Cosquino, au cimetière d'Ancy-le-Franc, ainsi nommée de Jean le Cosquino, qui la fit bâtir sur la tombe de ses parents (1526). Cependant l'architecture civile prend une importance de plus en plus

1. Castan, *L'Architecteur Hugues Sambin*, dans *Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1890. N. Garnier, *Contribution à l'histoire de Hugues Sambin*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1891. Prost, *Hugues Sambin sculpteur sur bois et architecte*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1892.

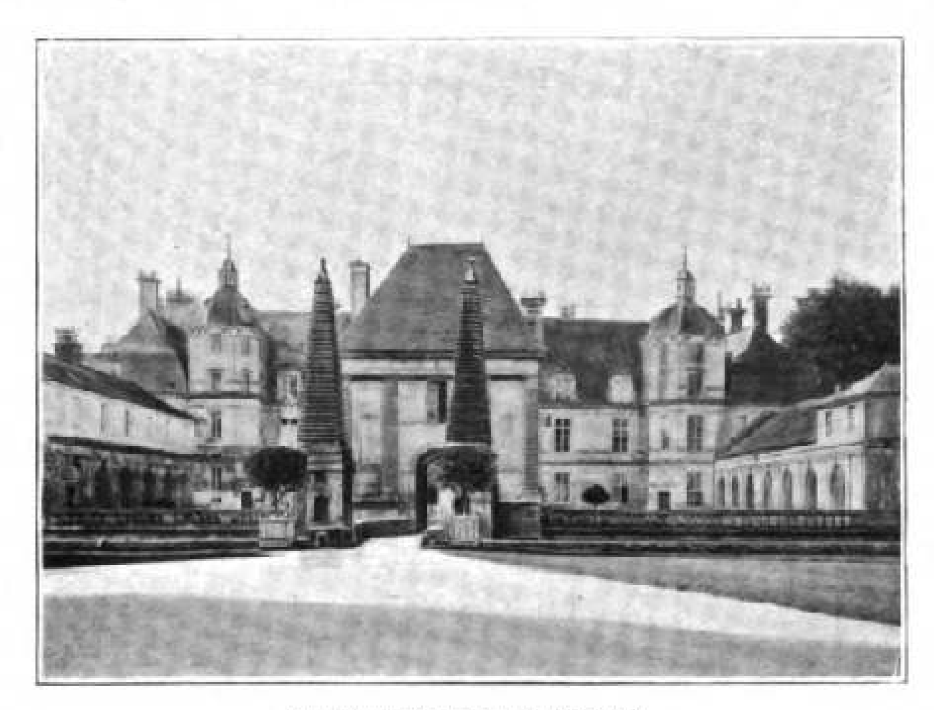
grande. Dans les villes s'élèvent des monuments publics, comme le Palais de Justice de Dijon, construit de 1511 à 1571 par l'architecte Hugues Brouhée et les maîtres-maçons Étienne Ringuet et Philippe de Martet, ou des hôtels particuliers : la maison Milsand et l'hôtel de Rochefort à Dijon, l'hôtel de la Mare à Beaune, la maison Jaillet à Paray-le-Monial, qui sert aujourd'hui d'hôtel de ville. Dans les bourgs et les villages, les massives forteresses féodales font place à d'élégants châteaux, décorés quelquefois par des artistes italiens et qui rappellent ceux des bords de la Loire. Tels les châteaux de Lux, de Bussy, de Jouancy, de Grandchamp, le château de Chaumont-la-Guiche, près Saint-Bonnet-de-Joux, connu par ses écuries, le château de Vallery dans l'Yonne, attribué sans preuves à Philibert Delorme, surtout Ancy-le-Franc et Tanlay.

Entrepris dès 1546 par Antoine de Clermont-Tonnerre, grand-maître des eaux et forêts, achevé seulement en 1622, le château d'Ancy se compose de quatre bâtiments à deux étages entourant une cour garnie d'arcades qui reposent sur des pilastres cannelés; à l'intérieur se voient de belles chambres ornées de peintures qui leur ont donné leur nom : la Salle des Empereurs romains, la Chambre de Diane, la Chambre des Arts, qui passe avec quelque raison pour l'œuvre du Primatice. Le château de Tanlay, commencé en 1559 par d'Andelot, frère de Coligny, et terminé par le surintendant des finances Particelli d'Hémeri, affecte la forme d'un parallélogramme irrégulier, flanqué de tours rondes; il est précédé d'un petit château Louis XIII construit vers 1610[1].

LA SCULPTURE.

Dans tous ces monuments, l'ornementation des portes, des fenêtres ouvertes dans la toiture, des hautes cheminées, est d'une grande richesse. Mais la sculpture n'est pas seulement l'auxiliaire de l'architecture : elle se suffit à

1. Chaillou des Barres, *Les Châteaux de Tanlay et d'Ancy-le-Franc*, in-4, ill., 1845.



CHATEAU DE TANLAY (YONNE).



ÉGLISE DE BROU, PRÈS DE BOURG.

elle-même. Ses principales œuvres sont : les *Tombeaux de Marguerite d'Autriche*, de *Marguerite de Bourbon* et de *Philibert le Beau* à l'église de Brou; les *Mises au tombeau* de Semur et de Châtillon-sur-Seine; la curieuse statue peinte d'*Antoinette de Fontette* au musée de Dijon. Le XVIe siècle a produit aussi de nombreuses *Vierges*, dont la grâce un peu molle contraste avec la vulgarité de celles qu'avait produites le XVe siècle finissant.

CHAPITRE II

LA BOURGOGNE SOUS HENRI IV ET LOUIS XIII (1595-1659). LA FRONDE[1]

LA BOURGOGNE EN 1595.

AU lendemain des guerres de religion, la Bourgogne était profondément désunie; un demi-siècle de discussions politiques et de conflits armés avait créé de violentes rancunes. La situation matérielle était mauvaise. Certes, la province n'avait rien perdu de sa fertilité naturelle ni de sa vieille renommée; l'on vantait toujours la beauté de Dijon, l'antiquité d'Autun, la fortification de Chalon, l'industrie d'Auxerre, les vins de Beaune « dont Notre Saint-Père le

1. Sources : *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. III. *Journal de Breunot*, t. III. *Journal de Claude Sallot, procureur au Parlement de Dijon sous les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII* (Bibl. nat., ms. fr.; nouv. acq., n° 894). *Mémoire de Millotet, avocat général au Parlement, vicomte-mateur de Dijon, des choses qui se sont passées en Bourgogne depuis 1650 jusqu'en 1658*, suivi des principales délibérations de la Chambre de ville au temps de la Fronde (1re partie), éd. Muteau, 1864. *Anecdotes du Parlement de Bourgogne ou Histoire secrète de cette compagnie depuis 1650, par Claude Malteste, conseiller au Parlement*, suivie des principales délibérations de la Chambre de ville au temps de la Fronde (2e partie), éd. Muteau, 1868. Gaudelet, *Journal des choses arrivées à Dijon de 1650 à 1659* (Bibl. mun. de Dijon, ms. 450).

Ouvrages modernes : Dom. Plancher, *op. cit.*, t. IV. Garnier, *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. III, Introduction. De la Cuisine, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, t. II. Nael, *La Réforme en Bourgogne. Notice sur les églises réformées de la Bourgogne avant la révocation de l'édit de Nantes*, 1901. Cunisset-Carnot, *L'émeute des Lanturelu à Dijon en 1630*, 1897. Thomas, *La belle défense de Saint-Jean-de-Losne en 1636*, 1886. Béguillet, *Histoire des Deux Bourgognes sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, 1772. Mailly, *L'Esprit de la Fronde*, 5 vol. in-12, 1772-1773. Duc d'Aumale. *Histoire des princes de Condé*, t. III-V, 1886-1889. Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, 4 vol., 1879-80. Moiset, *La Fronde dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*, dans *Bulletin des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1897. Feillet, *La misère au temps de la Fronde*, 1862.

pape, monseigneur le roi et plusieurs autres avaient coutume de faire provision », d'où le proverbe : « Il n'est pain que de froment, vin que de Beaune ». Mais l'agriculture avait été ruinée par les ravages des gens de guerre et l'exode des paysans vers les villes. Avec leur population entassée dans d'étroites ruelles, celles-ci manquaient d'air et lumière; la plupart avaient contracté des dettes, pour contribuer aux dépenses de leur parti ou répondre aux exigences des soldats.

Il fallait calmer les esprits, garantir le pays contre les attaques étrangères, le laisser refaire ses forces dans la paix. Or les difficultés que Henri IV rencontrait dans tout le royaume étaient particulièrement grandes en cette province de Bourgogne où il n'avait pu pénétrer qu'à coups de canon, après six années de résistance. Il réussit à apaiser les anciens ligueurs, sans mécontenter les royalistes, et il réalisa, dans la mesure du possible, le vœu que les Élus exprimaient à l'aurore du XVIIe siècle, en faisant graver sur leur médaille cette inscription : *Secli melioris origo* (début d'un siècle meilleur).

MESURES DE PACIFICATION.

Le premier soin du roi fut de rétablir le fonctionnement de la justice, en fusionnant les deux cours de Dijon et de Semur. Les conseillers royalistes, ayant Frémyot à leur tête et de nombreux seigneurs pour escorte, furent reçus aux portes de la capitale par Biron et ses officiers; ils furent admis à saluer le roi le même jour, et entrèrent les premiers dans la Grand'Chambre; puis les membres du parlement rebelle ayant prêté serment, prirent place à côté de leurs collègues. Les lettres de confiscation des biens des ligueurs furent révoquées. Henri IV ne craignit pas non plus d'accorder sa confiance à deux catholiques bourguignons dont il avait éprouvé les mérites, Étienne Bernard et le président Jeannin.

Lieutenant général au bailliage de Chalon, Etienne Bernard se comporta en serviteur fidèle. Jeannin fut l'un des

négociateurs ordinaires de Henri IV avec les puissances étrangères; il traita avec le duc de Savoie (1601) et fit reconnaître par l'Espagne l'indépendance de la Hollande (Trêve d'Anvers, 9 avril 1609). On rapporte que Henri IV le présenta à Marie de Médicis dans ces termes : « Madame, voyez-vous ce bonhomme? C'est un de ceux de mon royaume les plus attachés à mon service et le plus en état de faire le bien de mes sujets. Si Dieu dispose de moi, je vous conseille de lui donner votre confiance ». Après la retraite de Sully, Jeannin devint le personnage le plus important du royaume en matière de finances; il fit partie du conseil du roi, et s'il fut considéré parfois comme un « rêveur », ses avis ne furent pas négligés. Quand il mourut, en 1623, le Parlement de Dijon, qui lui avait gardé ses « privilèges et prérogatives », bien qu'il eût résigné sa charge depuis plus de vingt ans, ordonna un service à Saint-Bénigne « pour récompense des vertus du défunt, de ses mérites et des obligations que le public lui avait ». Ses actes diplomatiques ont été publiés en 1656 par son petit-fils, sous le titre de *Négociations du président Jeannin*.

L'ÉDIT DE NANTES.

Cependant la Bourgogne était restée profondément catholique. Lorsque l'édit de Nantes (13 avril 1598) accorda la liberté de conscience aux protestants de « toutes les villes et lieux du royaume et pays en l'obéissance du roi » et le libre exercice du culte partout où il se faisait publiquement « en l'année 1596 et en l'année 1597, jusques à la fin du mois d'août », il y eut de la part des autorités provinciales une vive opposition. A Viard de Volay, président du grand conseil, que le roi avait envoyé spécialement pour présenter l'édit, le Premier Président répondit sèchement « que tous seraient disposés à effectuer le commandement de Sa Majesté, en tant que le service de Dieu et la conscience le pouvaient permettre »; les États et la Chambre de ville de Dijon protestèrent. Henri IV ne s'embarrassa pas de ces discours. Le 12 octobre 1599, l'échevin Legros écrit de

Fontainebleau aux Dijonnais : « Le Roi veut que l'édit soit publié. Il l'a été à Rouen, à Toulouse et autres lieux ; on l'a refusé en Bretagne, mais il faudra qu'il y passe. » Le 13 janvier 1600, le Parlement, menacé de lettres de jussion, enregistre l'édit après deux jours et une nuit de discussion. Le 31 mars, une commission est nommée pour assurer son application, et Henri IV annonce son arrivée à « Messieurs de Dijon » sous cette forme impérative :

« Nous vous l'envoyons, afin de pourvoir, dans l'étendue du pays, à l'exécution et observation de notre édit et déclaration sur les précédents édits de pacification. C'est chose qui importe le repos de nos sujets. Nous voulons et vous mandons que vous ayez à le garder et entretenir dorénavant de point en point, sans aucunement y contrevenir [1]. »

ORGANISATION DU PROTESTANTISME.

Les églises réformées de Bourgogne, dotées d'une reconnaissance légale, s'organisent alors librement, avec leurs conseils et leurs ministres. Elles forment la quatrième province de la France protestante, et se groupent en quatre colloques : Gex, Dijon, Chalon, Lyon. Les réformés bourguignons ont le « choix et option de plaider » devant la chambre mi-partie du parlement de Paris ou celle du parlement de Grenoble. Les principales communautés sont celles d'Is-sur-Tille, Beaune, Mâcon, Chalon, Pont-de-Veyle, Paray-le-Monial, Arnay-le-Duc, Noyers, Avallon. En vertu du 25e article secret de l'Édit de Nantes, il ne peut y avoir à Dijon « et faubourg d'icelle ville, ni quatre lieues à la ronde, autre exercice de religion que la catholique, apostolique et romaine ».

La communauté d'Is-sur-Tille est surtout célèbre. Dès l'année 1600, elle a un temple, un pasteur, et devient l'asile d'un certain nombre de réformés appartenant tant à la Champagne qu'à la Bourgogne, l'endroit où les synodes provinciaux se réunissent volontiers. De 1613 à 1682, il y eut à Is-sur-Tille sept synodes. Un ministre, sous le nom de

1. *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. III, p. 43.



modérateur, présidait le bureau. Quelquefois des docteurs catholiques se présentaient, et une controverse avait lieu; mais il était surtout question dans ces assemblées de l'observation de la prière, des devoirs de charité et d'instruction. Les réformés considéraient celle-ci comme indispensable à leur salut et à celui de leurs enfants « de l'éducation desquels ils étaient comptables à Dieu ». Ils fondèrent un collège à Pont-de-Veyle, des écoles partout où ils se trouvaient en nombre. Parmi les ministres qui occupèrent le siège d'Is-sur-Tille, le plus illustre est Jean Durant. Il exerça sa fonction pendant cinquante-cinq ans (jusqu'en 1678) et fit de nombreux prosélytes. Les réformés d'Is-sur-Tille étaient des gentilshommes, des marchands; toute une rue, la rue du Prêche, était habitée par ces derniers[1].

RÉUNION DE LA BRESSE ET DU BUGEY.

En même temps qu'il assurait, par ces mesures, la tranquillité intérieure de la province, Henri IV garantissait la sécurité de ses frontières en lui laissant le maréchal de Biron comme gouverneur. Il étendit même son domaine.

Parmi les adversaires acharnés du roi se trouvait Charles-Emmanuel, duc de Savoie, gendre du roi d'Espagne, Philippe II. A la faveur des guerres civiles, il avait occupé le marquisat de Saluces qui appartenait à la France, et il espérait bien le garder. Henri IV lui fit promettre de le restituer (traité de Paris, 27 février 1600), et comme le duc ne tenait aucun compte de cet engagement, il lui déclara la guerre. Le roi, accompagné par Biron et Lesdiguières, prend Chambéry, détruit à coups de canon les défenses de Montmélian. Chassé de ses villes fortes, n'ayant plus de toute la Bresse que la citadelle de Bourg, construite par son père Emmanuel-Philibert et « qui passait pour l'une des plus régulières et des plus fortes de l'Europe », Charles-Emmanuel signe le traité de Lyon, par lequel il abandonne

1. Mochot, *Les protestants d'Is-sur-Tille au XVIe et au XVIIe siècle*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1886.

à son vainqueur la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex (17 janvier 1601). Ces pays sont placés dans le gouvernement de Bourgogne, et leurs habitants déclarés justiciables du Parlement de Dijon, malgré la prétention du parlement de Grenoble à les faire comprendre dans son ressort.

HENRI IV ET LES ÉTATS DE BOURGOGNE.

Henri IV faisait le bien de la Bourgogne; mais il le faisait souvent sans la consulter. Il créait de sa propre autorité de nouvelles charges de justice, ordonnait des dépenses imputables à la province. Cette politique provoqua entre lui et les États de Bourgogne un curieux conflit.

La paix avec l'Espagne n'avait pas mis fin aux exploits des gens de guerre. Un certain nombre de châteaux et de villes fortes étaient restés en la possession de capitaines habitués au pillage, tels que le marquis de Tavanes et le baron de Vitteaux; soldats du roi et soldats de la ligue commettaient toutes sortes de méfaits, emprisonnant, tuant les habitants, enlevant bétail et récoltes « sous couleur de cotes (impôts) ou autrement ». Henri IV commença par acheter argent comptant la réduction de ces repaires, mais l'opération devenant coûteuse, il résolut de les détruire. Au mois de janvier 1609, le prévôt général des maréchaux, de La Fondrière, arriva avec ordre de démolir « nonobstant tous empêchements » les fortifications de Talant, Vitteaux, Vergy et autres places. Le Parlement, appréciant cette mesure prise dans l'intérêt du pays autant que de la royauté, ordonna « que les lettres et commissions seraient prestement remises entre les mains de La Fondrière, pour faire ce qui était de la volonté de Sa Majesté »; mais les États n'y virent qu'une nouvelle cause de dépenses et une atteinte aux privilèges de la province et décidèrent de faire des remontrances en cour.

Henri IV reçut leurs envoyés, « assis sur une chaise basse, au pied de son lit ». Quand ils entrèrent, il « se courba fort en sa chaise, pour les recevoir plus humainement ».

Mais, après que l'abbé de Cîteaux eut parlé en leur nom, il se redressa et dit :

« Je sais comme l'on se gouverne en ces États, car, avant que cette couronne me fût échue, le pays que je possédais [1] se gouvernait par États. Je les tenais tous les ans. Là, celui qui en contait, qui criait le mieux quelque temps, qui alléguait les institutions ou empereurs, lors tous les gens qui n'y entendaient rien, disaient : Qu'il a bien dit!... Vos plus beaux privilèges sont quand vous avez les bonnes grâces de votre roi. Pourquoi n'a-t-on pas démoli ces châteaux que j'avais ordonné, Talant, Vergy et d'autres? Que sert cela au pays? Ce sont nids de voleurs et de ligue. »

Et, comme les députés lui objectaient que c'était « à cause des deniers des compositions qui étaient excessives » et de l'envoi de La Fondrière, le roi repartit de plus belle :

« Oui, je vous l'ai donné; vous ne me l'avez pas demandé. Il nettoie votre province de voleurs, et sans respect prend les plus grands, et vous ne voulez pas faire pour lui ce que je vous dis... Je vous ai bien mis à couvert; vous n'êtes plus frontière de la Savoie, à cause de la Bresse qui vous couvre; vous n'êtes que du côté du Comté où ils ont plus peur de vous que vous d'eux. »

Se levant de sa chaise, il conclut « qu'ils étaient semblables aux petits enfants qui demandaient du sucre qui leur donnait après des vers, et qu'ils demandaient tant de douceur qu'enfin les vers leur en venaient [2] ».

RÉVOLTE DE BIRON.

Henri IV résumait d'une manière exacte les services qu'il avait rendus à la Bourgogne. Celle-ci sut les reconnaître, lors de la révolte de Biron. Bon soldat, mais violent, passionné, ambitieux, le maréchal trouvait que le roi n'avait pas suffisamment récompensé ses mérites. Mécontent d'avoir dû partager avec Lesdiguières le commandement des troupes qui opéraient contre Charles-Emmanuel, il écouta les propositions d'un agent des Espagnols appelé Lafin. On lui faisait espérer la main d'une princesse de Savoie et le gou-

1. Le Béarn.
2. Beaune, *Fragments de critique et d'histoire*, 1891, p. 191-197.

vernement héréditaire des Deux-Bourgognes; son lieutenant général en Bourgogne, le baron de Lux, était complice. Mis au courant de ces intrigues, Henri IV pardonna une première fois; mais Biron ayant de nouveau conspiré, il le fit arrêter, juger et décapiter dans la cour de la Bastille (31 juillet 1602). La culpabilité du maréchal était indiscutable, et le châtiment mérité. Biron avait pensé à tuer le roi, et, bien que celui-ci, tenant compte du passé, se fût montré « aussi plein de clémence envers lui qu'il était vide de bonnes affections », il avait refusé d'ouvrir son âme au repentir. Henri craignit cependant que la Bourgogne ne se soulevât en faveur de son ancien gouverneur; l'attitude qu'allaient prendre les capitaines des châteaux de Beaune, de Dijon, et de Saulx-le-Duc l'inquiétait particulièrement. Il envoya de suite le président Jeannin expliquer au Parlement les motifs de sa conduite, et dirigea sur la Bourgogne le maréchal de Lavardin avec vingt canons, dix mille Suisses, des compagnies de gens de pied et des chevau-légers. Mais les châteaux se rendirent et le baron de Lux se sauva en Franche-Comté. Lavardin n'ayant rien à faire s'en retourna. Cependant le roi, rendu prudent par l'expérience, donna le gouvernement de la province à son fils; le grand Écuyer, Bellegarde, fut envoyé comme « lieutenant en Bourgogne pour monseigneur le dauphin[1] », et c'est seulement à l'avènement de Louis XIII qu'il échangea ce titre contre celui de gouverneur.

LA BOURGOGNE SOUS LOUIS XIII.

L'institution monarchique profita de tant d'habileté. Lorsque la nouvelle de la mort de Henri IV arriva, dans la nuit du 16 mai 1610, elle fut accueillie avec les signes d'une profonde douleur et Louis XIII fut proclamé aussitôt. Même pendant les troubles qui signalèrent la minorité du roi, lorsque les princes, mécontents de voir l'autorité royale se fortifier de plus en plus à leurs dépens, s'insurgèrent contre elle, ils ne rencontrèrent aucun appui en Bourgogne.

1. Il fit son entrée à Dijon le 12 octobre 1602.

Certes, la province avait de nombreux griefs à formuler. On en trouve l'écho dans les cahiers des Trois-Ordres pour les États généraux de 1614. Le clergé se plaint de la quantité d'églises ruinées par les ennemis de la foi catholique, de l'abandon des monastères, de la mauvaise administration des chapitres ; il regrette que les prélats ne résident point et que, pour parvenir aux dignités de l'église, il faille plutôt être « bon courrier que bon catholique ». La noblesse déplore que les charges dans la maison du roi soient données à l'argent et à la faveur ; elle demande l'exemption des gabelles et subsides, et supplie le roi « d'ôter le vénalité des offices, parce que ce monstre, enfantant l'avarice et la corruption, étouffe entièrement la vertu et ne laisse nul prix aux sciences ». Les très humbles, très obéissants et très fidèles sujets du tiers état, après avoir remercié le roi de cette « magnanimité » qui le porte à vouloir « soulager son peuple et corriger les abus et désordres qui se sont glissés en son état », font entendre de longues récriminations touchant la condition de l'église, le fonctionnement de la justice, l'abandon des maladreries, les avantages de la noblesse et le nombre des offices[1]. Ces plaintes ne portèrent pas à conséquence, encore que la Bourgogne ait eu l'honneur de fournir à la noblesse des États son président, le baron de Sennecey.

Lorsque Louis XIII devenu majeur se rendit à Grenoble en 1629, pour faire la guerre aux Espagnols qui avaient occupé le duché de Mantoue, il traversa Bar-sur-Seine, Châtillon, Baigneux-les-Juifs, Saint-Seine, Dijon, Beaune, Chalon, Tournus, Mâcon, au milieu de l'enthousiasme général. Les Chalonnais lui offrirent 22 feuillettes de vin clairet et douze médailles d'or, du poids de vingt-cinq écus chacune, représentant son effigie couronnée de lauriers. A Dijon, l'accueil fut particulièrement chaleureux. Cinq arcs de triomphe, décorés par les meilleurs peintre et sculpteur

1. *Cahier des députés du tiers état de la province de Bourgogne à l'assemblée des États généraux de France tenus à Paris en 1614* (Bibliothèque municipale de Dijon, fonds Baudot, ms. n° 75).

du pays, Quentin et Dubois, avaient été dressés. Les gens d'Auxonne avaient envoyé trois ou quatre hommes « capables, non pour jouer de la fifre, mais de la flûte à neuf trous, qui n'est pas moins harmonieuse ou mélodieuse que la fifre ». Les murs des maisons étaient couverts de tapisseries, les rues bien sablées; les poètes avaient composé des inscriptions. Louis XIII fit son entrée le 30 janvier au soir, sous un dais, parmi la foule qui criait : Vive le Roi! Arrivé à l'église Saint-Bénigne, il s'assit devant le grand autel et reçut le serment du maire, qui le pria de jurer « comme il était accoutumé » les privilèges de la ville dont les chartes avaient été montrées au cardinal de Richelieu; à quoi Louis répondit : « Je vous promets de les conserver, comme ont fait mes prédécesseurs rois ».

LES COMMISSAIRES DÉPARTIS.

La fidélité des Bourguignons à la couronne était en effet subordonnée au respect de ses privilèges. Or le Conseil du roi, continuant la tradition de Henri IV, intervenait fréquemment dans les affaires de la province. En 1621, il y introduisit un nouveau fonctionnaire en la personne de Jacques Vignier, « conseiller d'État, commissaire près des États ». Puis furent successivement envoyés : Olier, maître des requêtes (1622); Paul Hay du Châtelet « conseiller du roy en ses conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaires en son hôtel » (1631); François-Auguste de Thou, baron de Mesle (1632-1633), qui devait périr avec Cinq-Mars sur l'échafaud; Louis de Machault, seigneur de Fleury (1633-1638); Jacques Mangot, seigneur d'Orgères (1639), mort le 21 avril 1644 et enseveli à l'hospice de Beaune. Ce sont les premiers intendants; mais Richelieu ne les considérait pas comme des fonctionnaires à demeure : il voyait en eux des commissaires départis, « de tems en tems » pour « s'enquérir des mœurs des officiers de justice et de finances, voir si les impositions se lèvent conformément aux ordonnances et si les receveurs n'y commettent pas d'injustice, en vexant les peuples ». Aussi n'y eut-il aucune protestation. Il n'en fut

pas de même, quand une atteinte directe fut portée aux franchises de la province.

ÉDIT DES ÉLECTIONS.

Dans les pays d'élection, les élus nommés par le roi répartissaient l'impôt arrêté au Conseil d'État, le percevaient et jugeaient des causes s'y rapportant. En Bourgogne, c'étaient les États qui votaient la somme imposable; les Élus de la province la répartissaient et en connaissaient. Reprenant un projet de Henri II, le Conseil du roi adopta, au mois de juin 1629, un édit partageant la Bourgogne en dix élections, de trente-trois officiers chacune; il annonçait aussi son intention d'introduire dans la province les aides (impôts sur les boissons), dont elle avait été jusque-là exempte. Le Parlement et la Chambre des Comptes refusèrent d'obéir, malgré des lettres de jussion. Les États décidèrent de faire des remontrances, puis, pour ne pas envenimer les choses, ils offrirent de racheter l'édit 1 800 000 livres. Le Conseil ayant repoussé cette proposition, une violente émeute éclata à Dijon, le 27 février 1630.

ÉMEUTE DU LANTURELU.

Les « tumultuans » mirent à leur tête un vigneron de haute taille, ancien goujat d'armée, Anthoine Changenet, surnommé le roi Machas. « Il marchait, couronné de lierre et drapé dans un manteau d'étoffe de toutes couleurs, évidemment emprunté au carnaval d'où l'on venait de sortir. Derrière lui, une cinquantaine de gens déterminés brandissaient quelques hallebardes, des pieux, voire même des échalas aiguisés; quatre tambours grotesquement accoutrés entouraient le guidon consistant en une serviette clouée à une longue perche et que suivait une foule de femmes et d'enfants protégés par une arrière-garde. Tous chantaient le refrain vif et saccadé d'un vaudeville alors en vogue et qui s'appelait *Lanturelu.* » Le premier jour, les insurgés assaillirent à coups de pierres, en proférant des menaces de mort, la demeure de Nicolas Gagne, trésorier de France, et de

Legrand, président à la Chambre des comptes. Le lendemain, au nombre de six cents, ils retournèrent chez ces deux officiers, détruisirent leur mobilier, burent le vin de leurs caves, et ayant rencontré le maire et les échevins à la sortie, ils les obligèrent à regagner l'hôtel de ville « plus vite que le pas ». L'hôtel de l'Élu du roi et celui du Premier Président, Legouz de la Berchère, furent mis à sac; le portrait de Louis XIII fut brûlé, au cri de : Vive l'Empereur! comme si celui-ci eût été le maître légitime de la province[1]. Ni le maire, Bénigne Euvrard, ni les bourgeois n'avaient su faire leur devoir. Dans l'après-midi seulement, ils se décidèrent à sortir de leurs maisons. La milice des paroisses fit une décharge contre les insurgés, en tua douze, et mit le reste en fuite; les principaux carrefours furent occupés militairement et, à quatre heures, tout était terminé.

L'émeute n'avait pas eu de contre-coup dans le reste de la province; les Beaunois refusèrent de s'associer à cette « mutinerie ». Cependant les événements de Dijon firent grand bruit à la cour, et le roi résolut de punir la ville d'une façon exemplaire. Il la déclara déchue de ses privilèges, ordonna que ses murailles fussent abattues, ses cloches dépendues; le commandant militaire, marquis de Mirebeau, emprisonna les séditieux, sauf Machas qui avait réussi à fuir; plusieurs furent roués ou pendus. Considérant que « la ville et la province avaient donné de grandes preuves d'affection à la France », Louis XIII fit remise du crime de sédition, mais il entra à Dijon le 27 avril, comme dans une ville conquise, reçut le maire et les échevins agenouillés « à la distance de six pieds du premier degré de son trône »; puis il prononça son arrêt : que le corps de ville serait réduit à un maire et six échevins pour les affaires ordinaires, le corps électoral à quelques privilégiés, le choix du maire enlevé aux habitants pour six années, toute l'artillerie rendue, la tour Saint-Nicolas abattue à la moitié de sa

1. En sa qualité d'héritier de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire.

hauteur. Avant de s'embarquer sur la Saône à Saint-Jean-de-Losne pour aller à Lyon, le roi enjoignit au conseiller d'État, Vignier, de poursuivre par tous les moyens, même par les armes, l'établissement des élections.

GASTON D'ORLÉANS EN BOURGOGNE.

La révolte de Gaston d'Orléans, qui éclata l'année suivante, aurait pu avoir, dans ces conditions, des suites d'autant plus dangereuses que le duc de Bellegarde, gouverneur de la province, s'était fait complice du frère du roi, auquel il destinait pour retraite, en cas d'insuccès, la ville de Seurre. Gaston arriva, au mois de mars 1631, avec une troupe de cavaliers; il traversa Montbard, Chanceaux, Saint-Seine, Pont-de-Pany, et invita les habitants de Dijon à ravitailler son armée, sous peine d'être traités avec la dernière rigueur. La ville dédaigna cette sommation, fit reconnaître la marche des rebelles et députa au roi pour l'en informer; le duc de Bellegarde dut se retirer en Lorraine. Cet acte de loyalisme fit comprendre à Louis XIII combien la répression du Lanturelu avait été excessive et injuste; d'autre part, il avait de grands besoins d'argent. Il permit aux États de racheter les élections 1 600 000 livres (7 mai), et rendit aux Dijonnais tous leurs privilèges, moins la liberté de s'assembler. Lorsque Gaston d'Orléans traversa de nouveau la Bourgogne en 1632, pour aller rejoindre Montmorency dans le Languedoc, avec 1500 soldats que le duc de Lorraine lui avait prêtés, il se vengea, en brûlant le faubourg Saint-Nicolas, mais, salué à coups de canons et poursuivi par le maréchal de la Force, il se retira précipitamment par le Charolais. « L'opinion publique, en Bourgogne, se montrait de plus en plus hostile à ces princes, à ces grands seigneurs, qui, pour satisfaire des passions peu avouables, ne craignaient pas de mettre en jeu la sûreté de l'État. »

Telle fut alors la confiance du gouvernement dans la Bourgogne que Richelieu demanda au parlement de Dijon les magistrats dont il avait besoin pour juger ses ennemis politiques et ceux du roi. La commission réunie à Verdun,

puis dans la maison du cardinal, à Rueil, pour se prononcer sur le cas du maréchal de Marillac accusé de « péculat », comprit dix-huit conseillers empruntés à la Cour de Dijon, dont la majorité s'honora d'ailleurs en opinant pour la clémence. Le parlement de Bourgogne reçut également l'« ordre d'informer contre ceux qui avaient désobéi aux défenses de Sa Majesté et qui seraient sortis du royaume sans sa permission », c'est-à-dire contre les complices du duc d'Orléans ; il se montra inexorable, condamnant le duc de Bellegarde à mort, la plupart des autres aux galères perpétuelles.

INVASION DES IMPÉRIAUX.

Cependant, la guerre de Trente Ans avait de nouveau mis aux prises la maison de France et la maison d'Autriche. L'on crut un moment que les bandes d'Ernest de Mansfeld descendraient jusqu'en Bourgogne. Bellegarde, qui était alors à la tête de la province, s'entendit avec le duc de Nevers, gouverneur de Champagne ; il rassembla à la hâte 300 gentilshommes et 200 fantassins ; mais la menace ne fut pas suivie d'effet (1622). Le danger vint d'ailleurs, des Comtois.

Bien que le traité de neutralité entre les deux Bourgogne eût été renouvelé au commencement du siècle[1], les rapports entre les habitants du duché et ceux du comté étaient devenus tout à fait mauvais ; on reprochait aux Comtois d'avoir maltraité quelques régiments du roi de France qui se rendaient à Montbéliard et empêché les Français, propriétaires chez eux, d'emporter les revenus de leurs terres. Le prince de Condé, assisté par Gassion, vint mettre le siège devant Dôle (28 mai 1636). Ses attaques furent repoussées, et l'approche de l'ennemi, conduit par Gallas,

1. Exactement en 1600. Le but proclamé du traité était « que les habitans des deux Provinces jouissans en l'une et en l'autre des mêmes droits et privilèges, puissent demeurer en ferme repos, quand bien quelque malheur eût fait naître une guerre entre leurs princes souverains ». Il était dit aussi que les Comtois seraient reçus en Bourgogne « comme s'ils eussent été vrais et naturels Français habitans dudit duché ». (D. Plancher, o. c., t. IV, pr. CCCXVI. Cf. plus haut p. 223.)

le contraignit à reculer (15 août). Autrefois simple soldat, maintenant généralissime des armées impériales, Gallas était un adversaire redoutable, tant par sa valeur que par l'importance des troupes placées sous ses ordres. Grâce aux renforts amenés par le duc de Lorraine, il disposait d'environ 50 000 hommes. A l'avant-garde marchaient des Croates et des Lorrains, tous mercenaires attirés par l'appât du butin et brillamment entraînés par Lamboy et Mercy; l'artillerie, commandée par le grand-maître marquis de Grana, était avec le gros de l'armée. Fastueux, Gallas s'avançait, escorté de 300 gardes, d'une nuée de pages et de valets, de tentes luxueuses et de caisses pleines de vaisselle d'argent. Lamboy pilla Chaussin, occupa Verdun, malgré une héroïque résistance, et incendia le château de Bragny; Mercy s'empara de Pontailler-sur-Saône, dont il massacra la population (28 août). Gallas, suivant ses lieutenants, descendit la vallée de la Vingeanne par Pouilly, Saint-Seine, Beaumont, Noiron-sur-Bèze, et, le 18 octobre, arriva devant Mirebeau.

PRISE DE MIREBEAU.

La petite place était mal fortifiée et paraissait devoir se rendre à la première sommation. Un trompette invita les habitants à se soumettre, ajoutant qu'en cas de résistance, il ne serait fait aucun quartier. Les habitants répondirent qu'ils étaient fidèles sujets du roi et prêts à se bien battre pour son service. Grana mit aussitôt ses canons en ligne, et après une journée de lutte, la ville enlevée d'assaut fut saccagée de fond en comble. Le château capitula le 21, à condition que ses défenseurs auraient la vie sauve. Sur les 2 500 habitants de Mirebeau il n'en restait plus que 35[1]. Gallas aurait voulu s'emparer de Dijon; mais les Suédois de Bernard de Saxe-Weimar et les soldats de La Valette couvraient la ville, et les habitants, enflammés de zèle par Condé, s'étaient portés sur les remparts « avec

1. Clément-Janin, *La défense de Mirebeau en 1636*, dans le *Progrès de la Côte-d'Or* du 19 octobre 1880.

pelles, pioches et autres instruments ». Gallas se jeta contre Saint-Jean-de-Losne « comme contre une porte qui lui donnait son entrée libre pour pénétrer dans le cœur de la France ou un passage assuré dans le Comté, en cas de retraite » (25 octobre).

DÉFENSE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE.

Saint-Jean-de-Losne avait des remparts délabrés, six canons pour toute artillerie, et, comme garnison, 150 hommes sous les ordres du marquis de Saint-Point, qu'on ne pouvait faire marcher qu'« à force de pièces d'argent »; la population avait été récemment décimée par la peste. Deux cents habitants et paysans de la ville et des villages voisins s'équipèrent; douze hommes bien armés vinrent d'Auxonne par bateau; La Mothe-Houdancourt, gouverneur de Seurre, envoya une centaine de soldats, et ce fut tout. Aussi Gallas espérait-il enlever la place avant l'arrivée des secours. Il ouvrit à coups de canon dans la muraille une brèche de trente-six pieds, et donna l'assaut le 1er novembre. Ses troupes furent repoussées, perdirent un drapeau. Plein d'une légitime fierté, le Conseil de ville décida que tous les habitants prêteraient de nouveau le serment de fidélité au roi et jureraient d'« exposer leur vie aux efforts de l'ennemi de la couronne pour la défense de la place, contre toutes autres intelligences à ce contraires; que si, par malheur, ils venaient à être forcés, ils étaient résolus à mettre chacun le feu en leurs maisons et aux poudres et munitions de guerre étant en la maison de ville et, ensuite de ce, tous mourir l'épée à la main ». Les Impériaux ayant tenté une nouvelle attaque, les femmes elles-mêmes se portèrent aux remparts sous une pluie de bombes et de grenades, et versèrent de l'huile bouillante sur les assaillants qui reculèrent pour la deuxième fois (2 novembre). Dans la nuit qui suivit, le colonel Rantzau, amenant deux régiments d'infanterie et 800 chevaux, passa le pont de la Saône à la lueur des torches. L'hiver arrivait; le camp impérial était inondé; l'artillerie et les munitions étaient submergées. Gallas, craignant de voir

couper sa ligne de retraite, se retira dans la direction des Vosges, harcelé par La Valette, laissant une partie de ses canons dans la boue et des morts tout le long de son chemin (3 novembre).

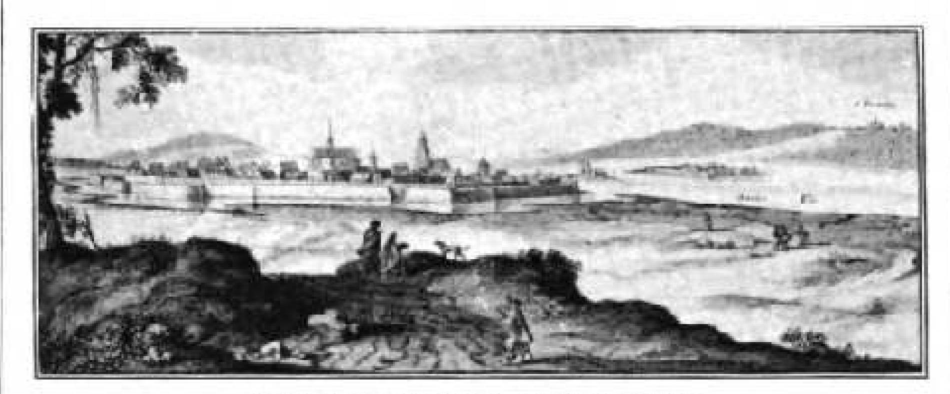
Onze jours après la délivrance de Saint-Jean-de-Losne, l'armée royale reprenait Corbie dans la vallée de la Somme et arrêtait la marche vers Paris d'une armée espagnole renforcée par les Impériaux de Jean de Werth. Ces deux faits de guerre épargnèrent à la France une invasion dont les conséquences auraient pu être terribles. Les habitants de Saint-Jean-de-Losne furent grandement récompensés. Des lettres-patentes exemptèrent « cette petite, mais illustre Carthage de notre siècle », de toutes charges publiques (mars 1637). Le drapeau pris à l'ennemi fut déposé à l'église paroissiale. Les habitants décidèrent de « marquer chaque année le jour de leur délivrance par une fête solennelle, pendant laquelle, tout ouvrage cessant, on ne serait occupé qu'à remercier le Seigneur; que la journée finirait par un *Te Deum* chanté solennellement et suivi d'un feu de joie, et que le son de la cloche annoncerait pendant une heure entière l'heureux moment de la nuit auquel la terreur des armes des habitants de Saint-Jean-de-Losne avait obligé le général Gallas de fuir de devant leur ville ». Longtemps, en effet, l'anniversaire de la délivrance fut commémoré avec éclat : on y voyait une bataille simulée entre les habitants et les Impériaux portant de « fausses et affreuses barbes »[1].

LA FRONDE.

La Bourgogne ne fut pas plus favorable d'abord aux troubles de la Fronde qu'elle ne l'avait été aux intrigues du duc d'Orléans. Elle accueillit avec joie la lettre où le petit roi Louis XIV lui annonçait son avènement. A la nouvelle

1. Les documents concernant la défense de Saint-Jean-de-Losne sont très nombreux. Voir en particulier : Rossignol, *Fragment d'histoire de la Bourgogne sous le ministère de Richelieu*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1845-46; Clément-Janin, *Le véritable récit de la ville de Saint-Jean-de-Losne assiégée par l'armée impériale commandée par le général Gallas*, 1877; Chabeuf, *L'invasion de Gallas en Bourgogne*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1892; Joseph Garnier, *Annuaire départemental de la Côte d'Or*, 1893, 1899. Voir aussi le ms. 452 de la Bibliothèque municipale de Dijon.

L'INVASION DES IMPÉRIAUX EN 1636



SAINT-JEAN-DE-LOSNE AU XVII[e] SIÈCLE.

Bibl. nat., Estampes, Va 35.



GALLAS, D'APRÈS UNE CARICATURE.

Bibl. nat., Estampes, Qb 36.

que la cour avait dû quitter Paris, le Parlement ordonna des prières publiques, la fermeture des spectacles, et s'indigna ouvertement de « l'excessive entreprise de messieurs de Paris ». La Chambre de ville de Dijon députa à Saint-Germain-en-Laye, auprès de la reine-mère, pour lui apporter « le témoignage de sa fidélité ». Invités par le Parlement et la ville de Paris à s'unir à eux, les échevins renvoyèrent la lettre, sans l'ouvrir. La situation changea, à partir de 1650, pour une cause particulière.

LE GOUVERNEMENT DES CONDÉS.

Le duc de Bellegarde avait été remplacé comme gouverneur par Henri II de Bourbon, prince de Condé, qui fit son entrée à Dijon le 28 mai 1631. Condé administra la Bourgogne « avec toute autorité » pendant quinze années, et lorsqu'il mourut (26 décembre 1646), son fils, le grand Condé, lui succéda. L'un et l'autre pratiquèrent dans la province une politique personnelle. Ils conférèrent toutes les charges importantes à leurs créatures; aucune nomination, aucune élection n'eut lieu sans leur assentiment; comme l'a dit un contemporain, « personne, pendant cette période, n'était entré en charge, soit au Parlement ou autre juridiction, que par la médiation de Monsieur le prince ou celle de Monsieur son père; personne n'avait été pourvu de bénéfice que par leur nomination; tous les emplois de la noblesse n'étaient que dans leurs régiments, et tous les officiers des villes, maires, échevins, capitaines, lieutenants et enseignes, n'étaient entrés dans ces honneurs populaires que par leurs moyens[1] ». Ils ne négligèrent pas davantage les occasions de flatter l'amour-propre de leurs administrés. Le grand Condé fit porter à la Sainte-Chapelle de Dijon, « à plis traînants, au bruit des canons du rempart et d'une musique guerrière », les quinze drapeaux qu'il avait pris sur les Espagnols à la bataille de Rocroi; il obtint du roi des lettres-patentes par lesquelles les membres du par-

1. Millotet, *Mémoire*, p. 4.

lement de Dijon, présidents, conseillers, gens du roi, et jusqu'au greffier en chef, obtenaient la noblesse pour eux et « leurs postérité et lignée tant mâles que femelles, nés et à naître », et les mêmes « droits, privilèges, franchises, immunités, rang, séance et préséance que les autres nobles de race ».

MAZARINS ET PRINCIPIONS.

Tant que le grand Condé fut du parti de la Cour, personne en Bourgogne ne bougea; mais, le 18 janvier 1650, M. le Prince était interné au château de Vincennes, et César, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV, partait pour Dijon avec des lettres du roi enjoignant aux maires, échevins et habitants de la province « de le reconnaître comme son lieutenant général et gouverneur pour la Bourgogne, de lui obéir en tout et de lui rendre tous les honneurs dus à ses rangs et à ses titres »; passant à Auxerre le 12 février, il affichait l'ordre de ne laisser passer aucunes troupes sans le consentement du roi; le 16, il entrait solennellement dans la capitale de la province. Ces événements partagèrent la Bourgogne officielle en deux camps. Au parti de Condé se rangèrent le Premier Président Bouchu, influent, habile et fourbe, l'intendant Machault, l'ex-procureur général Lenet, très « en considération dans la province » et dont Mme de Sévigné dit « qu'il avait de l'esprit comme douze », son successeur de Guillon-Richebourg, le comte de Tavanes, les officiers de troupes, et, plus ou moins ouvertement, la majorité du Parlement. Pour le cardinal Mazarin se déclarèrent le marquis de Tavanes et les avocats généraux Millotet et Quarré d'Aligny. On nommait les premiers Albions ou Principions; les autres étaient les Frondeurs ou Mazarins[1].

Magistrats d'ordre inférieur, les chefs des Mazarins n'en étaient pas moins résolus à tenir tête à leurs adversaires. Gaspard Quarré d'Aligny était un ancien capitaine

1. Ainsi l'épithète de Frondeurs, qui désignait à Paris les adversaires de Mazarin, s'appliquait en Bourgogne à ses partisans.

des carabins du prince de Condé, devenu orateur et pamphlétaire; il a laissé un curieux roman manuscrit intitulé la *Peiralite*, où il stigmatise sous des noms d'emprunt ses adversaires[1]. Fils d'un ancien avocat général au parlement de Semur, actif, intelligent, d'une intégrité parfaite et d'un courage peu commun, véritable « tribun de peuple », Marc-Antoine Millotet fut « l'âme du parti royaliste en Bourgogne; ce fut lui qui, sans conteste, eut le plus de part soit comme avocat général, soit comme maire de Dijon, aux affaires du temps ».

PREMIÈRE GUERRE CIVILE (1650).

Aussitôt après l'emprisonnement de Condé, Lenet cherche à ameuter les Dijonnais. « Quoi, leur dit-il, vos boutiques ne sont pas fermées, et M. le Prince est arrêté par Mazarin. Souffrirez-vous qu'on le retienne en prison, quand Paris et toute la France le demandent? » Le comte de Tavanes invite les commandants du château, Comeau et Bussière, à se déclarer pour Condé; de Stenay, Turenne annonce son arrivée prochaine à la tête de trois régiments d'infanterie et de la cavalerie de Conti; à Beaune, les officiers du régiment de Persan, réunis dans un banquet à l'Auberge du Lion, mêlent leur sang à leur vin, y trempent leurs épées, jurent « de vivre et mourir au service de M. le Prince et de ne poser les armes qu'il ne soit en liberté ». Millotet et Vendôme agissent résolument. Ils saisissent la correspondance des Principions, décident Comeau et Bussière à rester fidèles, font fermer devant le régiment de Persan arrivé jusqu'à Talant les portes de Dijon. Le 28 février, un combat s'engage entre Beire-le-Châtel et Arc-sur-Tille. Vainqueur, le comte de Tavanes se présente devant la capitale : une décharge d'artillerie lui répond. Verdun, Saint-Jean-de-Losne, Chalon obligent leurs gouverneurs à se déclarer pour le roi. Mazarin écrit : « Le château de Dijon

1. Bibliothèque de la ville de Troyes, n° 947. Cf. Beaune, *Un avocat général au XVII[e] siècle. Gaspard Quarré d'Aligny*, dans la *Gazette des Tribunaux*, oct. 1861.

se rendit à M. de Vendôme à son arrivée. Toute la noblesse s'est assemblée auprès de lui. Le Parlement va au-devant de tout ce qui peut être du service du roi. Enfin tout ne respire que l'obéissance en cette province. » Et Vendôme : « Je me tiens heureux dans le service que Sa Majesté désire de moi en ces provinces, d'être secondé d'un peuple si passionné à lui obéir et si ennemi de ce qui pourrait s'opposer à son autorité royale ».

SIÈGE DE SEURRE.

Les Principions n'ont bientôt plus en leur pouvoir qu'une seule ville, Seurre, où le colonel Royer de Saint-Micaut a rassemblé les garnisons de Chalon, Mâcon et autres villes, et les troupes du comte de Tavanes. Mazarin décide d'emmener le roi et la reine-mère au siège de cette place réputée imprenable. Le 5 mars 1650, la Cour quitte Paris; le 12, elle arrive à Auxerre. Le maire et les échevins, « revêtus d'habits décents et convenables à leur condition », se portent au-devant du roi, précédés de la compagnie ordinaire de l'hôtel de ville, et lui présentent les clefs des portes attachées à deux écharpes de taffetas bleu et jaune. Les portraits de Louis XIV et d'Anne d'Autriche sont exposés à l'évêché; sur la table royale est servi le poisson le plus beau qui se soit trouvé dans le pays, avec le vin le meilleur et le plus exquis, de l'ipocras « blanc et cléret », des confitures; des musiciens sont venus de Clamecy et de Toucy pour charmer leurs majestés; le soir, après souper, il y a feu de joie sur l'île des Moulins-Millauts. L'accueil est le même à Dijon le 16 mars. Cependant les États de Bourgogne votent un subside de 800 000 livres, et Mazarin, voulant « donner plus de chaleur à l'attaque » de Seurre, s'installe à Saint-Jean-de-Losne. Pendant trois semaines, les pluies empêchent l'armée royale d'approcher, et les soldats de Saint-Micaut en profitent pour commettre force fanfaronnades : ils arborent des drapeaux semés de têtes de morts; un officier du roi a le bras enlevé par un boulet. Enfin, le 3 avril, le soleil fait son apparition et l'investissement

commence; le 10, l'arrivée de Louis XIV est saluée par les acclamations des royalistes; le 11, Seurre capitule.

DEUXIÈME GUERRE CIVILE (1651-1653).

Condé sortit de cette aventure profondément humilié. Mécontent de l'indifférence des Bourguignons à son égard, il échangea le gouvernement de la Bourgogne, qui lui avait été rendu, contre celui de la Guyenne. Son successeur fut le duc d'Épernon, « un homme de soixante ans, de belle taille et bien fait, d'un visage majestueux, parlant bien et sachant de belles choses pour un cavalier, unissant la vanité d'un Gascon à la superbe d'un gentilhomme ». Mais Condé laissait des créatures dans la place. A Chalon, le gouverneur d'Uxelles, à Seurre, le gouverneur Boutteville, à Dijon le commandant du château Arnaud tenaient pour lui. Pressé par quelques partisans qui s'étaient enhardis jusqu'à oublier le roi dans leurs prières, il prétendit garder son autorité sur la ville de Dijon, et la guerre recommença.

LA FRONDE A DIJON.

Les débuts eurent ce caractère moitié héroïque, moitié burlesque, que prenait à certains moments la Fronde parisienne. A Chalon, les Gaillardons[1], montés dans le carrosse de l'évêque recouvert de pampre et de lierre, promenèrent un tonneau à travers les rues, forçant les passants de boire à la santé du prince et criant que « sa liberté allait ramener le siècle d'or ». A Dijon, Millotet, alors maire de la ville, fut, par une nuit de janvier 1651, le héros d'une émouvante aventure dont il nous a gardé le récit :

Entre une heure et minuit, j'entendis les trompettes et plusieurs tambours à la place de Saint-Jean, qui est proche de ma maison, où ces messieurs (les Principions) avaient choisi leur place d'armes, laquelle est fort proche de celle du Premier Président (Bouchu) chez lequel était leur rendez-vous, où un bal et une collation les attendaient, pour y prendre les livrées qu'on devait porter pour se reconnaître. Toutes ces troupes ainsi conduites par ces officiers étaient

1. Voir page 196.

d'environ deux mille hommes qui me crachaient mille injures, m'appelaient leur Tyran, Mazarin, Vendômiste, et partout faisaient retentir ces acclamations : *Vive le Prince!* Ces mots étaient écrits partout, dans les lanternes...

Cependant par toute la ville, ce n'était que sédition. L'on allait criant aux portes des maisons et aux boutiques de ceux que l'on nommait Frondeurs, en jetant des pierres et frappant avec des bâtons : « Ils sont dehors; f..... de Mazarins, Vendômistes ». Et leur insolence alla jusqu'à faire un fantôme[1]. Cela obligea quelques habitants à se jeter dans ma maison pour venir se plaindre. J'en retirai quelques-uns et renvoyai les autres, en leur remontrant qu'il fallait souffrir cette nuit, puisque nous n'étions pas en état de pouvoir y mettre ordre.

Toutes les troupes, après avoir fait leur revue devant chez un nommé Courvault, commissaire des guerres, qui les régala magnifiquement, après avoir fait de grandes réjouissances sur la place Saint-Jean, attendaient si je sortirais, m'ayant envoyé des tambours et des gens armés jusques devant ma porte. Ils se rendirent tous chez le Premier Président qui reçut les compliments des capitaines, auxquels après la collation fut donné le bal, pendant qu'on faisait boire les soldats à la rue, qui en récompense firent force salves à la vue du Premier Président qui les caressait à merveille et leur fit donner par sa fille à chacun des livrées de ruban isabelle (couleur des Condés), et, pour leur en montrer l'exemple, il en garnit tout son chapeau, et ainsi paré d'isabelle, il eut l'honneur de commencer le bal. Après le bal, la demoiselle sa fille, accompagnée de plusieurs femmes de condition, se mirent à la tête des troupes couvertes de ruban isabelle et chantant :

Je suis Isabelle, moy
Je suis Isabelle.

Les violons les précédaient, et en cet équipage, elles vinrent jusques dans ma cour toujours ouverte, parce que la muraille de clôture était abattue à cause que je faisais bâtir. D'abord je connus par quelques coups que l'on tira que l'on en voulait à ma personne; c'est pourquoi je me résolus d'exécuter ce que j'avais eu loisir de préméditer, qui est de faire mettre en chacune de mes chambres deux ou trois chandelles, ce qui les étonna, ma maison étant d'une grande face et y ayant en deux étages près de trente grandes fenêtres à six jours. Après quoi tout d'un coup l'on ouvrit ma porte d'où je partis ayant deux flambeaux devant moi, une pertuisane à la main, accompagné seulement de mon fils, de mes domestiques et de dix ou douze personnes, et leur criai : « Venez, canailles, vous ne tuerez pas votre maire au coin de son feu! » ce qui leur donna une telle épouvante que chacun se mit à fuir, et j'en fus quitte pour ouïr tirer toute la nuit autour de ma maison...

1. Un mannequin.



Mais ce qui fut le plus plaisant est que les femmes voulurent être de la partie. Car elles s'assemblèrent environ au nombre de cent, et étaient conduites par la femme d'un étuviste de M. le Prince, laquelle portait une fronde à l'enterrement de laquelle elle invitait tout le monde; estans sous le portail de l'église Saint-Étienne, elles l'enterrèrent avec mille malédictions; elles y jetèrent des pierres; quelques-unes pissèrent dessus, et contraignait-on les passans de maudire la Fronde... L'on fit des vers ensuite qui coururent la ville, intitulés : l'eau bénite des partisans sur l'enterrement de la Fronde, qui finissaient :

> Qu'un passant fit son épitaphe,
> Qu'on y mit sans aucun paraphe;
> Sacrés voleurs et partisans,
> Pillez les biens, l'honneur, la vie;
> Vous aurez désormais le temps,
> Voilà la Fronde ensevelie[1].

D'ÉPERNON CONTRE CONDÉ.

Cependant, les gens de guerre ne restaient pas inactifs. Du château de Dijon, La Planchette, qui avait succédé à Arnaud comme gouverneur, faisait pleuvoir des boulets sur la ville, démolissant les cheminées et les toits, obligeant les habitants à se retrancher derrière des cuves et des tonneaux. D'Épernon se hâta d'accourir avec les régiments de Navarre et de Bourgogne et quelques cavaliers. S'il fit au parlement « un compliment assez mal préparé », il investit habilement le château, ouvrit la brèche de deux côtés à la fois, mina le pied d'une tour, si bien qu'au bout de trente jours, la garnison dut capituler (8 décembre 1651). Malheureusement, les régiments prêtés par le roi pour cette entreprise furent obligés de partir, et, au mois d'avril 1652, le bruit se répandit dans l'ouest de la province que Condé se trouvait près de Montargis avec ses troupes. Le roi en avise immédiatement les habitants d'Auxerre. « Nous vous faisons cette lettre, leur écrit-il, pour vous dire que vous ayez à vous préparer contre les entreprises qu'ils pourraient faire en notre ville, et leur empêcher le passage en vous opposant à eux en cas d'attaque, jusqu'à ce que vous soyez secourus de notre armée que nous

1. Millotet, *Mémoire*, p. 90-97.

sommes sur le point de vous envoyer. » Cet appel est entendu. Les bourgeois prêtent serment de vivre et mourir pour le service du roi, mettent son portrait au chapeau, et, le soir, les sentinelles prenant ou quittant la garde, crient : Vive le roi! La surveillance des remparts est doublée; les canons sont placés sous la conduite d'un officier d'artillerie; les clercs, les moines, les femmes travaillent aux fortifications. Le combat de Bléneau (8 avril) détourne le danger. Condé, en traitant avec les Espagnols, se discrédite. Seurre succombe au mois de juin 1653, et ses bastions démantelés sont livrés aux Capucins pour s'y établir. D'Épernon, de retour, est salué aux portes de Dijon par Millotet en hausse-col et les bourgeois « parés à l'avantage »; les villes de la province lui offrent comme souvenir un magnifique service en or massif.

LOUIS XIV AU PARLEMENT DE DIJON.

Six ans après, le traité des Pyrénées (1659) donna leur conclusion à ces événements. Condé, repentant et désormais soumis à la volonté royale, recouvra le gouvernement de Bourgogne. Au mois de novembre de l'année précédente, Louis XIV, alors âgé de vingt ans, était venu à Dijon. Le Parlement, qui se ressentait encore de la Fronde, refusait d'enregistrer quelques nouveaux édits bursaux. L'épée au côté, escorté de ses grands officiers, d'une partie des Cent Suisses et de nombreux gentilshommes servants, Louis entra dans la Grand'Chambre, s'assit sous un dais de drap d'or, et, sur son ordre, le chancelier Séguier invita la cour à recevoir les édits. Le premier président, Nicolas Brûlart, ayant répondu « que la puissance d'un grand monarque sera toujours mesurée au pied de sa justice », Seguier fit ouvrir les portes sans mot dire, afin que le greffier donnât lecture des pièces, et l'enregistrement eut lieu suivant la coutume des lits de justice. C'était la première fois qu'un pareil fait se produisait en Bourgogne. Le Parlement ayant osé rouvrir le débat après le départ du roi, Brûlart fut exilé à Perpignan. Dans la province comme à Paris,

GOUVERNEURS DE BOURGOGNE AU XVIIe SIÈCLE

LE GRAND CONDÉ,
PAR COYSEVOX.
(Musée du Louvre.)

Pl. 70, p. 280.

Louis XIV annonçait ainsi sa ferme intention de ne pas tolérer que, sous prétexte de « bien public », une noblesse turbulente, un Parlement factieux, troublassent la paix de l'État confié à ses soins; il montrait qu'à l'imitation de son aïeul Henri IV, il entendait gouverner à sa guise.

LA MISÈRE EN BOURGOGNE.

La guerre de Trente Ans et la Fronde provoquèrent en Bourgogne, comme dans le reste du royaume, une effroyable misère, dont plusieurs documents officiels offrent le triste tableau. La peste de 1628 éprouva Dijon cruellement : le Parlement et la Chambre des comptes durent aller siéger ailleurs; les habitants, « pour arracher le fléau des mains de Dieu », renouvelèrent un ancien vœu fait à Sainte-Anne. Dix ans après le passage de Gallas, des enquêteurs envoyés dans les campagnes qu'il a traversées constatent qu'ils n'ont trouvé que cendres, ruines, et quelques habitants vivant dans des cabanes noircies par le feu, au milieu de terres en friches; vingt villages sont entièrement déserts[1].

La Fronde est signalée par les « extorsions effroyables » des gens de guerre. La garnison de Seurre, sur exprès

1. Rossignol, *Le bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy*, 1857. Dumay, *État des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645*, 1876. — Ces deux mémoires ont été établis d'après la liste des feux. En voici un extrait :

Auxonne. — 618 habitants, dont 144 veuves et 141 paysans réfugiés. 417 maisons dont 120 inhabitées. Chemins extrêmement mauvais. Beaucoup d'habitants couchent sur la paille ou sur des planchers remplis de blé de Turquie dont ils se nourrissent. Pont en ruines, toutes les rues dépavées, remplies de boue et de fumier; il est quasi impossible d'y passer. En 1636, la peste a enlevé plus de 3,500 habitants; leur bétail a été enlevé par les Impériaux.

Poinsons-les-Fays. — 7 feux. Il y avait autrefois 80 maisons avec les granges. L'armée de Galas s'y étant logée a tout brûlé à son départ; il ne reste qu'une seule maison, brûlée l'année suivante par la garnison de Chauvirey, qui tua ou fit prisonnière partie de la population; le surplus se retira dans les bois et y mourut de misère et de famine. Pour leur rançon, les prisonniers ont été obligés de s'endetter, et ils ne pourront jamais s'acquitter. Ils ont habité dans l'église, eux, leurs enfants et le peu de bétail qui leur restait; l'évêque de Langres les en a fait sortir. Quelques-uns y sont cependant encore restés; les autres se sont bâti de petites huttes couvertes de paille, ou se sont retirés dans les vieilles caves. La commune doit plus de 8 000 livres, et, pour en payer une partie, elle a vendu une de ses cloches. Ils n'ont plus de communaux; le moulin et le four banal ayant été brûlés, ils sont obligés d'aller avec beaucoup d'incommodité à trois ou quatre lieues; ils n'ont que quelques vaches et des chèvres.

commandement de Condé « de brûler toute la province, s'il est possible », anéantit quatorze villages, rien que dans les limites du bailliage. Un paysan du Dijonnais, auquel on demande ses rôles de taille, sort un bâton carré long de deux aunes, large et épais de deux doigts, dont les crans ont été faits par chaque habitant pour garder la mémoire des sommes imposées, « attendu qu'il n'y a personne qui sache lire et écrire » ; invité à montrer les maisons du village, il exhibe des meix vides et une église sans toiture « en sorte que la sainte messe n'y peut être célébrée qu'à découvert ». Les villes sont accablées de dettes. Beaune doit 560 000 livres, Auxonne 160 000; Arnay-le-Duc s'est endetté, en 140 jours, de 168 000 livres. Dans l'hiver de 1648, Auxerre a été visité par deux régiments, l'un de Condé, l'autre de Mazarin; les habitants ont dû leur fournir chaque jour 50 rations de fourrage, paille, avoine, foin, et, pour empêcher leurs hôtes de « faire main-basse », engager une bataille au cours de laquelle il y a eu plusieurs morts; en septembre 1652, ils ont encore fourni 2 000 rations de pain, 8 muids de vin, 2 000 livres de viande, 500 mesures d'avoine, foin et paille : la dette de la ville s'élève à 83 772 livres, qu'elle est incapable de payer. Pour éviter d'être mis à sac par un régiment de cavalerie, Joigny a donné 2 gros bœufs, 3 vaches, 20 moutons, 10 veaux, 10 muids de vin; les officiers ont demandé en plus 10 000 livres et des femmes, et déclaré que, si on ne les satisfaisait pas, ils tremperaient « leurs bras jusqu'au coude dans le sang »; sur le refus des habitants, ils ont tué huit personnes, dont une femme, et ravagé les villages environnants.

En regard de ces misères, que sont les rares efforts faits pour y remédier : telle la création à Dijon d'une Chambre des pauvres ou la fondation d'associations charitables inspirées par saint Vincent de Paul? « Si passif spectateur que le peuple demeurât des choses de la Fronde, il n'en fut pas moins victime des orages qui grondaient au-dessus de lui. Pendant quatre années, il eut à subir dans sa personne et dans ses biens les excès d'une soldatesque

oppressive parfois jusqu'à la férocité. C'est là surtout ce qui constitue le fond de l'histoire de la Fronde dans nos contrées[1]. »

LA CONTRE-RÉFORME.

Au milieu de ces ruines, une puissance grandit cependant, l'Église catholique. Elle n'avait jamais considéré l'édit de Nantes comme définitif. Pendant la première moitié du XVIIe siècle, elle travaille énergiquement à reconquérir le terrain perdu. La Chambre de ville de Dijon charge, presque chaque année, un prédicateur en renom, de venir prêcher l'Avent et le Carême à la Sainte-Chapelle; saint François de Sales, évêque de Genève, Camus, évêque de Belley, le père Cotton, ancien confesseur de Henri IV, sont ainsi appelés (1603, 1612, 1619). Des ordres religieux, d'hommes et de femmes, Capucins, Minimes, Jacobins, Carmélites, Ursulines, Visitandines, s'installent dans les principales villes de la province. Les Jésuites, dont 600 Dijonnais ont sollicité le retour, arrivent après l'édit de Rouen de 1603; ils créent des maisons de retraite à Dijon, Paray, Ornex en Bresse, des collèges à Dijon, Chalon, Autun. Bourg négocie pendant vingt ans pour obtenir un de ces établissements, et achète de grands personnages « afin d'avoir leur protection dans l'affaire ». En 1648, le Parlement demande au pape de canoniser saint François de Sales, parce que « c'est un très bon moyen pour voir renouveler la piété et la religion chrétienne en ces provinces ». Mais les ordres religieux ont besoin d'assistants pris en dehors des cloîtres. La Compagnie du Saint-Sacrement, formée de « personnes du monde » qui s'engagent « à honorer Dieu, servir le prochain, et travailler à leur propre perfection », est introduite en Bourgogne par le baron de Renty (1643); elle trouve un chef en Bernard Gonthier, prévôt de la Sainte-Chapelle et vicaire général de l'évêque de Langres, assisté lui-même de M. Jean Cœurderoy, président des

1. Moiset, *La Fronde dans le département de l'Yonne*, p. 72.

requêtes du palais, et de Bénigne Joly, fils d'un secrétaire du parlement[1].

SAINTE JEANNE DE CHANTAL.

Parmi les figures qu'évoque l'histoire religieuse de la Bourgogne à cette époque, la plus remarquable est celle de Jeanne de Chantal[2]. Fille du président Frémyot, elle naquit à Dijon le 23 juin 1572, épousa Christophe de Rabutin, baron de Chantal, et, devenue veuve de bonne heure, se livra à toute l'exaltation d'une piété sincère. Saint François de Sales devint son directeur. Conseillée par lui, elle fonda en 1610, à Annecy, le premier couvent de la Visitation. L'ordre, dont la règle avait été approuvée par le pape Urbain VIII, se développa non seulement en France, mais en Italie, en Allemagne et jusqu'en Pologne; il était en pleine prospérité quand la « bienheureuse mère » mourut à Moulins (1641). Le 6 avril 1716, le parlement de Dijon, toutes chambres réunies, demanda par supplique adressée au pape la canonisation de sainte Chantal dont il fit longuement la louange. La cour de Rome fit informer selon l'usage, et Jeanne, béatifiée en 1751, fut canonisée par Clément XIII en 1767. Son fils, le baron de Chantal, est le père de Mme de Sévigné.

1. Raoul Allier, *La Cabale des dévots*, 1902. Rémy, *Jean Cœurderoy*, dans *Bulletin d'histoire religieuse du diocèse de Dijon*, 1895-1896.

2. Bougaud, *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation*, 2 vol. in-8, 1865. — Les sources principales de l'histoire de sainte Chantal sont ses *Lettres*, et les *Mémoires* écrits sur elle par une religieuse visitandine, la mère de Chaugy.

CHAPITRE III

L'ANCIEN RÉGIME (1659-1789)[1]

LA MONARCHIE ABSOLUE.

La minorité de Louis XIV et la Fronde ont préparé l'établissement définitif de l'Ancien Régime. Les désordres qui les remplissent avaient paru tenir à des motifs différents, l'insubordination de la noblesse, l'ambition des gouverneurs, l'esprit d'indépendance du Parlement ; ils remontent en vérité à une cause presque unique, le conflit ouvert entre la monarchie absolue qui s'élevait et la féoda-

1. Sources : Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 4 vol. in-8, 1847 (1re édition, 1775-1781). *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. III. *Correspondance inédite de Brûlart, premier président du Parlement de Dijon*, publiée par de la Cuisine, 2 vol. in-8, 1859. *Recueil des discours et harangues de M. Nicolas Brûlart* (Bibliothèque municipale de Dijon. ms. 234). *Correspondance de Colbert avec l'intendant Bouchu*, dans Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, 4 vol. in-8, 1850-1855, et Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, 8 vol. in-4, 1861-1870. *Mémoire concernant la généralité de Dijon, contenant la description et dénombrement du gouvernement et duché de Bourgogne, composé par M. Ferrand, maître des requêtes et intendant de la généralité*, vers 1700 (Bibliothèque municipale de Dijon, ms. 437 ter).

Ouvrages modernes : Garnier, Introduction au t. III de la *Correspondance de la mairie de Dijon*. De la Cuisine, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, t. II et III. Des Marches, *Histoire du Parlement de Bourgogne de 1733 à 1790*, ill., 1851. Thomas, *Une province sous Louis XIV. Situation politique et administrative de la Bourgogne de 1661 à 1715 d'après les manuscrits et les documents inédits du temps*, 1844. Foisset, *La Bourgogne sous Louis XIV*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1845-46 (critique assez juste du livre de Thomas). Béguillet, *Histoire des guerres des Deux-Bourgognes sous Louis XIV*. Noël Garnier, *Dijon et la Bourgogne de 1667 à 1671 d'après la Correspondance de l'intendant Bouchu*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1893. Crétineau-Joly, *Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé*, 1870. — L'*Histoire de Bourgogne* de dom Plancher s'arrête en 1668.

lité qui finissait. De ce duel, la noblesse d'épée sortit épuisée. Depuis longtemps déjà, elle n'était plus seule à posséder l'influence; à côté des Sennecey, des Tavanes, des Bussy, on nommait avec faveur les Bouchu, les Legouz, les Brûlart. En usant ses forces dans des entreprises égoïstes, elle perdit le crédit qui lui restait. La noblesse de robe ne fut ni plus habile ni plus sage. Elle avait cru bon de se mêler aux troubles; le Parlement avait soutenu, avec quelque timidité d'ailleurs, le parti de Condé. Il ne rencontra, comme on l'a vu, aucun appui au dehors, et l'humiliation inoubliable que lui infligea Louis XIV en 1658 laissa la province tout à fait indifférente. Ces princes, qui avaient voulu exploiter les souvenirs de l'autonomie, ces seigneurs, ces magistrats, qui s'étaient groupés autour d'eux, ne s'étaient pas rendu compte que les temps avaient changé et que le peuple, victime de leurs passions, était aussi étranger à leurs vœux qu'il le fut à leur défaite. Aussi une période nouvelle s'ouvre-t-elle après les guerres de la Fronde. « En substituant des intérêts personnels à ceux du pays, ces guerres n'eurent d'autre résultat que d'affirmer la monarchie absolue, et, à sa suite, le despotisme administratif[1]. »

GOUVERNEURS ET LIEUTENANTS GÉNÉRAUX.

L'« illustre » gouverneur est toujours le principal personnage de la province. Le roi l'appelle « notre gouverneur et lieutenant général en notre pays et duché de Bourgogne et de Bresse, Bugey, Valromey et Gex ». Son autorité s'étend, en effet, non seulement sur l'ancien « duché » de Bourgogne et les « comtés » d'Auxonne, Auxerre, Bar-sur-Seine, Mâconnais, Charolais, mais sur les « pays adjacents » de Bresse, Bugey, Valromey et Gex. Le gouverneur de Bourgogne est en outre gouverneur particulier de Dijon, Saint-Jean-de-Losne et Seurre; il reçoit un traitement annuel de 150000 livres, sans compter les cadeaux; il a une garde ordinaire de 33 hommes à cheval et une compagnie à pied

1. Garnier, *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. III, Introd., p. CXI.



Monsieur le Duc.

LOUIS-HENRI, DUC DE BOURBON,
GOUVERNEUR DE BOURGOGNE DE 1710 A 1740.

Bibl. nat., Estampes. Coll. de Portraits.

dite de la Porte. Au-dessous de lui vient le commandant en chef pour le service du roi « qui tient les États en son absence ». Six lieutenants généraux, chargés de la direction des troupes, sont établis à Dijon (pour les bailliages de Dijon et de la Montagne, les comtés d'Auxonne et de Bar-sur-Seine), Autun (pour les bailliages d'Autun, de l'Auxois et d'Auxerre), Chalon (pour le Chalonnais), Mâcon (pour le Mâconnais), Charolles (pour le Charolais), Bourg (pour la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex).

Jusqu'à la Révolution de 1789, les princes de Condé reçurent de père en fils la survivance du gouvernement de Bourgogne, tandis que les commandants en chef et lieutenants généraux étaient pris dans les vieilles familles de la province, les Tavanes, les d'Uxelles, les La Baume-Montrevel. Des règlements précis déterminaient les honneurs qui devaient être rendus à ces derniers. Lorsque le vicomte d'Amanzé, « lieutenant-général en Bourgogne dans l'étendue du bailliage de Dijon », fit son entrée dans la capitale de la province, les habitants, en armes, firent la haie de la porte d'Ouche à celle de son hôtel; le maire et les échevins à cheval lui adressèrent, aux Chartreux, les compliments de la ville et leurs offres d'obéissance au roi [1].

LES PRINCES DE CONDÉ.

Après le grand Condé, qui se démit de sa charge en 1676, les gouverneurs de Bourgogne furent : Henri-Jules dit M. le Prince (1676-1709); Louis III de Bourbon (1709-1710), que certains actes qualifient de « fils de roi » parce qu'il épousa Mlle de Nantes, fille légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan; Louis-Henri (1710-1740), connu sous le nom de duc de Bourbon ou encore de Monsieur le Duc; Louis-Joseph, pendant la minorité duquel (1740-1754) le duc de Saint-Aignan exerça les prérogatives de gouverneur,

1. *Règlement fait par S. M. des honneurs dus à M. le comte d'Amanzé son lieutenant général en Bourgogne, dans l'étendue du bailliage de Dijon*, 7 juillet 1676 (Bibl. municipale de Dijon, n° 11481).

et qui mourut en 1818. La soumission de ces princes à la volonté royale fut absolue. Henri-Jules et Louis III combattirent à Seneffe, à Steinkerque, à Nerwinden. Lieutenant général des armées du roi, surintendant de l'éducation de Louis XV, le duc de Bourbon devint chef du Conseil de régence à la mort de Philippe d'Orléans, et gouverna la France de 1723 à 1726. Louis-Joseph atténua les défaites de la guerre de Sept Ans par sa victoire d'Hastembek (1762).

LA BOURGOGNE ET LES CONDÉS.

Les Condés avaient une fortune considérable, que le duc de Bourbon réussit à tripler par d'heureuses spéculations. Avec cet argent, ils contruisirent à Paris le Palais-Bourbon, devenu la Chambre des députés; à Chantilly, près de Senlis, ils entourèrent d'ombrages splendides le magnifique château que Jean Bullant avait construit au XVI[e] siècle pour le connétable de Montmorency et qui était devenu leur propriété. C'est là qu'ils vécurent, menant un train royal, célèbres dans toute l'Europe par leurs fêtes, leurs écuries, leurs chasses, faisant de leur cour le rendez-vous des lettrés et des artistes.

De Chantilly, les Condés correspondaient avec les lieutenants généraux et les Élus; leurs noms figuraient dans les prières publiques, privilège réservé autrefois aux souverains; ils recevaient les félicitations de la province à l'occasion de leur mariage ou de la naissance de leurs enfants, des condoléances dans leurs malheurs. Ils ne vinrent jamais en Bourgogne que pour prendre possession de leurs charges, présider l'ouverture des États, donner des fêtes. On élevait alors des arcs de triomphe en leur honneur, comme celui qui se voit encore à l'entrée de Dijon, sur l'emplacement de l'ancienne porte Guillaume et qui était destiné à commémorer les exploits militaires de Louis-Joseph; on leur offrait du vin et des confitures; les orateurs du Parlement les haranguaient en latin et en français; les poètes leur débitaient des vers débordants de tendresse. Les princes écoutaient ces compliments avec un sourire aimable, y

Tableau généalogique sommaire des princes de la maison de Condé.

Henri II de Bourbon, prince de Condé
(1er septembre 1588-26 décembre 1646),
GOUVERNEUR DE BOURGOGNE de 1631 à sa mort,
ép. Charlotte Marguerite de Montmorency.

- Louis II de Bourbon, prince de Condé, dit le Grand Condé (8 sept. 1621-11 nov. 1686), GOUVERNEUR DE BOURGOGNE de 1646 à 1676, remplacé par { César, duc de Vendôme (1650) Bernard de Foix, duc d'Epernon (1651-1659). ép. Claire de Maillé-Brézé.
  - Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, dit Monsieur le Prince (29 juill. 1643-1er avril 1709), GOUVERNEUR DE BOURGOGNE de 1676 à sa mort; ép. Anne de Bavière, princesse palatine.
    - Henri de Bourbon (1657-1670).
    - Louis III de Bourbon, prince de Condé, (11 oct. 1668-4 mars 1710). GOUVERNEUR DE BOURGOGNE du 1er avril 1709 au 4 mars 1710; ép. Louise-Françoise de Bourbon, dite Mlle de Nantes, fille légitimée de Louis XIV.
      - Louis Henri, duc de Bourbon, dit M. le Duc (18 août 1692-27 janv. 1740) GOUVERNEUR DE BOURGOGNE de 1710 à sa mort.
        - ép. Marie-Anne de Bourbon, morte sans enfants.
        - ép. Charlotte de Hesse-Rheinfels.
          - Louis Joseph de B. prince de Condé (9 août 1736-13 mai 1818). GOUVERNEUR DE BOURGOGNE de 1740 à 1789; ép. Anne de Rohan-Soubise.
            - Louis-Henri-Joseph de Bourbon (1756-1830), dernier des Condés.
            - Louise de Bourbon-Condé (1757-1824) Abbesse de Remiremont.
    - Anne-Louise, ép. le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV.
- Armand, prince de Conti.
- Anne, duchesse de Longueville.

répondaient par quelques mots charmants, mais, après quelques jours passés au Logis du roi, ils retournaient à Chantilly ou à Paris. Ils étaient trop intelligents pour tenir la place de ces « pauvres gouverneurs » dont parle Mme de Sévigné, auxquels il ne restait qu'à « faire les rois » et à jouer « de grands rôles de comédie ». Si peu qu'ils aient demeuré en Bourgogne, ils surent s'y faire aimer cependant pour leur bienveillance et leur générosité. Ils refusaient des gratifications, invitaient à ne point leur envoyer de députés, parce que « ce ne serait que de la peine et de la dépense », plaidaient auprès du roi la cause de leurs administrés. Ce n'est donc pas seulement par flatterie, mais aussi par reconnaissance, que les Bourguignons honoraient cette maison « qui compte autant de héros, autant de véritables et zélés défenseurs de la patrie que de princes qu'on y a vus naître », et saluaient dans son dernier représentant un « héros qu'on révère et qu'on admire [1] ».

ÉTATS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS.

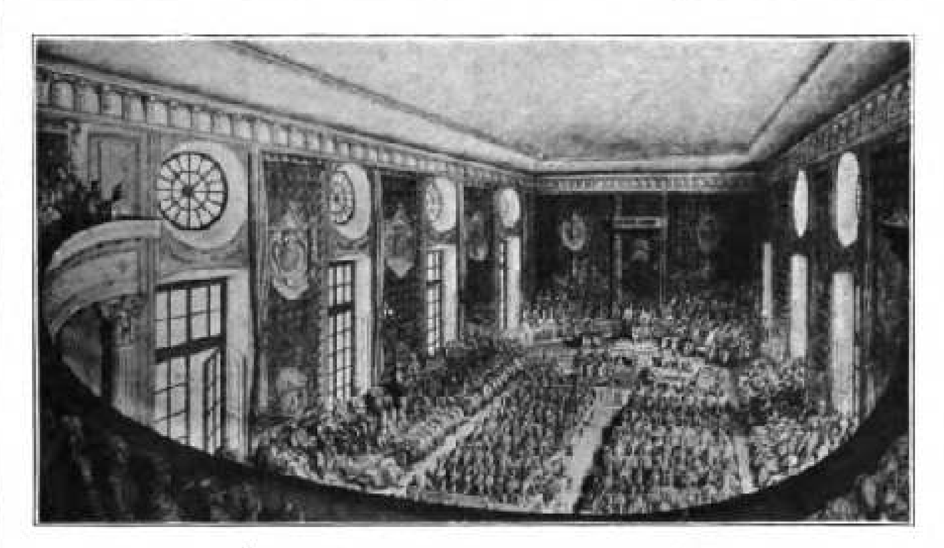
Aux termes d'une déclaration royale du 20 décembre 1668, les États généraux se réunissent tous les trois ans, au mois de mai ou de juin et à Dijon, malgré les efforts des gens de Beaune et d'Avallon pour les faire déclarer « ambulatoires ». La session dure environ vingt jours. Il n'y a pas de spectacle « plus majestueux que la séance d'ouverture

1. Voici dans quels termes la mairie de Dijon s'adresse à Louis-Joseph pour lui demander la permission de donner son nom à la porte qu'elle fait construire et qui s'appelle improprement aujourd'hui la porte Guillaume :

« Monseigneur,

En sollicitant l'abandon de l'ancien portique du logis du Roy, pour le faire reconstruire à nos frais à la porte Guillaume, notre principal objet a été de décorer l'entrée de V. A. S., et MM. les élus, en faisant droit à notre demande, ont prévenu nos vœux en nous invitant à changer le nom de cette porte pour lui donner celui de Condé. Tous les Bourguignons se rencontreront toujours, Monseigneur, toutes les fois qu'il sera question de faire naître parmi eux les occasions propres à rappeler un nom qu'ils chérissent. Nous supplions donc V. A. S. d'en accepter l'hommage et de permettre que cette nouvelle porte, qui portera désormais le nom de votre auguste personne, devienne, pour nos citoyens et pour la postérité, un monument éternel de notre amour et de notre reconnaissance. Nous sommes, etc... ».

(*Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. III, p. 527, lettre du 17 septembre 1782).



SÉANCE D'OUVERTURE DES ÉTATS EN 1775.
Bibl. nat., Estampes, Collection Hennin.



PALAIS DES ÉTATS, A DIJON.



de cette auguste assemblée ». Elle commence par une messe du Saint-Esprit célébrée à la Sainte-Chapelle :

Les évêques, l'abbé de Cîteaux et tous les abbés commendataires y paraissent en camail et rochet; la noblesse est suivie des lieutenants-généraux et du gouverneur précédé de la maréchaussée, des gardes de la porte et de ses pages; viennent ensuite le premier président et l'intendant [1], suivis de deux trésoriers de France, en robe de velours noir, et après eux les officiers de la Maison du gouverneur. Le clergé se place dans les formes du chœur au côté droit, la noblesse au côté gauche. Le tiers état occupe les trois rangs de formes entre celles du chœur et les degrés de l'autel, avec des robes violettes et des chapeaux; la robe du maire de Dijon est de velours, et les autres de satin ou de moire.

La messe finie, les huissiers, les syndics, les conseils en robes, les secrétaires et le trésorier général sortent et sont suivis du tiers état, chacun dans son rang; ensuite s'avancent sur deux colonnes le clergé à droite et la noblesse à gauche. Tous vont se rendre dans la grande salle destinée pour l'ouverture des États, au Logis du Roi [2]....

Le gouverneur est placé dans un fauteuil de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or, sous un dais à la pente duquel est le portrait du roi. Le premier président et l'intendant sont à droite, et les officiers du bureau des finances à gauche; plus bas sont les secrétaires en chef des États et le trésorier général. Le plus ancien du bureau des finances ouvre la séance par un discours qui a pour objet les lettres de convocation qu'il présente. Le gouverneur parle ensuite pour assurer, en peu de mots, les États, qu'il rendra compte au roi de leur fidélité et de leur zèle. La harangue du premier président regarde spécialement l'administration de la justice; celle de l'intendant explique les intentions du roi et les secours qu'il attend de la Province. Enfin l'évêque d'Autun termine la séance par un discours en faveur des peuples dont il expose les besoins et les intérêts [3].

Au début du XVII[e] siècle, il existait des États particuliers pour le « comté d'Auxonne et terres d'outre-Saône », le comté d'Auxerre, le Charolais, le Mâconnais, la Bresse et le Bugey. Les États particuliers disparaissent, dans le comté d'Auxonne en 1639, dans le comté d'Auxerre en 1670, dans le Charolais en 1751; ils subsistent dans le Mâconnais, le Bugey et la Bresse, jusqu'à la Révolution.

1. Voir plus loin ce qui est dit de l'intendant.
2. La Salle actuelle des États, au palais de Dijon, a été inaugurée le 28 juin 1700; elle a servi aux États jusqu'à leur dernière session, en 1787.
3. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. I, p. 328-329.





Les États du Mâconnais, convoqués tous les trois ans par lettres du bailli et des trésoriers de France, se tiennent au palais épiscopal de Mâcon, sous la présidence du lieutenant général pour le roi. Les trois ordres sont représentés et ont chacun leur élu. L'élu de la noblesse est choisi par tous les nobles; l'élu du clergé, par les chapitres des églises Saint-Vincent et Saint-Pierre de Mâcon, les abbés de Cluny, de Tournus, de Saint-Rigaud; l'élu du tiers état, par les gens de Mâcon, de Cluny et de Saint-Gengoux à tour de rôle. Un syndic présente les questions sur lesquelles il y a lieu de délibérer et un secrétaire en tient registre; le voyage des députés est aux frais du pays. Dans la Bresse et le Bugey, les ordres délibèrent séparément sur leurs intérêts particuliers, en commun sur les affaires générales.

IMPÔTS.

États généraux et particuliers constituent une représentation imposante; aucun subside ne peut être levé sans leur approbation. Ce respect des libertés provinciales n'est qu'apparent.

Sous l'Ancien Régime, la Bourgogne paie deux sortes d'impôts : les *impôts directs*, taille, taillon, exemption des subsistances et logements militaires, entretien des garnisons; les *impôts indirects*, aides, douanes et gabelles. La *taille* frappe les biens-fonds, le revenu et le travail; elle est donc à la fois réelle et personnelle. Tous les impôts directs sont levés par les agents des États; ils sont portés ensuite aux receveurs particuliers établis à Dijon, Nuits, Beaune, Chalon, Autun, Semur-en-Auxois, Semur-en-Brionnais, Avallon, Arnay-le-duc, Châtillon, Auxerre, Saint-Laurent, Auxonne, Bar-sur-Seine, Charolles, Mâcon, qui les versent à la caisse du trésorier des États siégeant à Dijon. Sur ces fonds, les États prennent, pour le roi, le don gratuit ordinaire, invariablement fixé à 53 000 livres, et le don gratuit extraordinaire, qui varie de 800 000 à 1 500 000 livres. Les aides sont des droits sur les fers, les cuirs, le papier timbré, le tabac et les cartes; la gabelle oblige les Bourgui-

gnons à acheter au gouvernement, et au prix du gouvernement, la quantité de sel nécessaire à leurs besoins. Tous les impôts indirects sont affermés par l'État. Leur perception appartient aux receveurs du roi, qui entretient à Dijon « pour la direction et juridiction économique de ses domaines et finances dans la province » un *Bureau de finances*, composé de 25 trésoriers, 1 chevalier d'honneur, 1 avocat, 1 procureur général et des greffiers[1]. D'autre part, la Bresse et le Bugey sont « pays d'élection », c'est-à-dire que seuls les officiers royaux sont chargés de l'assiette et de la perception de l'impôt direct, et jugent les procès relatifs aux aides.

PARLEMENT.

Les prérogatives nobiliaires du Parlement et la vénalité des charges sont confirmées Une déclaration du 17 septembre 1665 établit le prix des offices au tarif suivant : président à mortier et procureur général 120 000 livres, présidents aux requêtes 80 000, chevaliers d'honneur et conseillers laïcs 60 000, conseillers clercs et avocats généraux 32 000. Mais, ce que le Parlement gagne en honneur et en argent, il le perd en autorité. Son titre de cour souveraine est remplacé par celui plus modeste de compagnie supérieure. Malgré ses protestations, il est dépouillé à peu près du droit de faire des remontrances. La grande Ordonnance civile de 1667 ne lui laisse que six semaines pour les présenter. Des lettres-patentes de 1673 ordonnent d'enregistrer d'abord, sauf à remontrer ensuite. C'est ce principe que Pontchartrain applique, quand un édit ayant été ajourné, il fait savoir qu'il convient de le « registrer » purement et simplement et qu'ensuite « le parlement pourra remontrer ce qu'il juge à propos (1697) ». Le Mâconnais, l'Auxerrois, le comté de

1. Voir p. 215, pour l'origine de ce bureau. — La *Chambre des comptes* existe toujours. Elle comprend maintenant 1 premier président, 6 présidents, 3 chevaliers d'honneur, 28 maîtres formant le grand bureau, 9 correcteurs chargés de revoir les comptes et de faire un rapport des erreurs ou omissions qu'ils auront observées, 13 auditeurs, 2 avocats généraux, 1 procureur général, 6 substituts, 1 greffier en chef, des huissiers.

Bar-sur-Seine et une partie du Brionnais sont « sous le ressort du Parlement de Paris ». En outre, des présidiaux ont été institués à Auxerre (1551), Bourg (1601), Dijon, Chalon, Autun, Semur, Châtillon-sur-Seine (mars 1696), pour « juger sans appel et en dernier ressort de tous droits, profits et émoluments qui n'excèdent pas la valeur pour une fois payée de 250 livres, et des dépenses procédant desdits jugements, à quelques sommes qu'ils puissent monter ».

VILLES.

L'effacement des Villes est presque complet. Au mois d'août 1692, Louis XIV, considérant « les cabales et les brigues » auxquelles donnait lieu trop souvent l'élection des magistrats, signa un édit créant « dans toutes les villes et lieux de son royaume des maires en titre, qui, n'étant point redevables de leurs charges aux suffrages des particuliers et n'ayant pas lieu d'appréhender leurs successeurs, en exerceraient les fonctions sans passion et avec toute la liberté nécessaire pour conserver l'égalité dans la distribution des charges publiques », et qui « étant perpétuels, seraient en état d'acquérir une connaissance parfaite des affaires de leurs communautés ». Dijon, dont la Chambre de ville avait été réduite dès 1668, racheta sa mairie au prix de 150 000 livres, et le vicomte-maïeur continua d'être « élu à l'avenir comme il a été fait du passé ». Partout ailleurs, les élections furent supprimées; le maire et les assesseurs (remplaçant les échevins) cessèrent d'être des magistrats élus pour devenir des officiers nommés par les États. Encore à Dijon le gouverneur désignait-il souvent le maire et les autres fonctionnaires municipaux, si bien que le peuple se désintéressa de leur choix. Le nombre des votants, qui était de 1 500 à 1 600 dans la première moitié du XVII[e] siècle, descendit à 562 en 1692, 608 en 1703, 311 en 1711, et jamais plus il ne s'éleva au-dessus de 350. L'ordonnance générale de 1714, qui rétablit dans tout le royaume les mairies électives, fut déclarée, par arrêt du conseil, non exécutoire en Bourgogne.

LA CAVALCADE D'AUTUN.

En échange des réalités du pouvoir, maires et échevins reçoivent de beaux costumes. Le maire porte une longue robe violette, de satin plein ou de velours, bordée de satin rouge cramoisi, pareille à celle du prévôt des marchands de Lyon; les échevins ont une robe violette et un chaperon bordé d'hermine. S'exhiber aux cérémonies publiques, vêtu de ces oripeaux, devient l'une des manifestations essentielles de leur vie publique. La cavalcade du 1er septembre à Autun, qui resta jusqu'à la fin de l'ancien régime l'un des usages de la vieille Bourgogne, fut, parmi ces manifestations, l'une des plus populaires :

Les habitants, sous les armes, distribués par compagnies, conduits par le major à cheval, s'assemblent à une heure devant l'hôtel du vierg, dont la façade est ornée de portiques, de peintures et de festons.

La marche commence dans l'ordre suivant : le major à la tête des compagnies de milice à pied, ayant chacune leurs officiers, grenadiers, drapeaux, tambours et fifres; la cavalerie avec les trompettes et timbales; les sergents de ville en manteau rouge; un homme le casque en tête, cuirassé et armé à l'antique, portant l'étendard de la ville; viennent ensuite les secrétaires, le syndic, les échevins suivis des joueurs d'instruments; enfin parait le vierg, le bâton de commandement à la main, accompagné de plusieurs personnes de robe longue ou en habit de cérémonie, leurs chevaux caparaçonnés en noir.

Dans cet ordre, le vierg est conduit du haut de la ville à la grande place, où il est salué par le canon, va jusqu'à l'extrémité du faubourg d'Arroux, passe le pont et entre dans la plaine où le vergobret faisait anciennement la revue des troupes. Il y donne, sur les conclusions du syndic, acte de la revue et défaut contre les habitants qui ne s'y trouvent pas.

Tout ce nombreux cortège retourne dans la grand'place du Champ, où le major fait mettre en bataille les milices, dont deux compagnies sont placées dans une espèce de *fort*, fait de branchages ou *charmées*; la cavalerie reste au haut de la place, d'où elle voit le combat. Les milices attaquent et défendent le fort au son de tous les instruments militaires. On tire beaucoup de mousqueterie, de pétards, de grenades faites de cartons, remplies de feu d'artifice. Après la prise du fort, dont l'attaque dure jusqu'à la nuit, le vierg est conduit dans sa maison. Le soir, il donnait jadis à l'hôtel de ville un souper de cent couverts, suivi d'un grand

nombre de fusées, et la fête était terminée par un bal qui durait jusqu'au jour [1].

LA GÉNÉRALITÉ.

Tandis que les anciens pouvoirs déclinent, il en est un qui grandit et absorbe peu à peu ce que les autres perdent, celui de l'ancien commissaire départi. Sous le titre d' « Intendant de justice, police, finances », il devient en Bourgogne, comme dans le reste de l'État, un fonctionnaire permanent, le plus considérable de toute l'administration monarchique. Son ressort, appelé intendance ou généralité, parce que ses limites coïncident avec celles des trésoriers généraux qui forment le Bureau de finances, ne comprend pas seulement le duché, mais les comtés et pays adjacents. Quand il arrive, il apporte avec lui une commission signée par le roi. Cette commission fait de lui un maître dont « le contrôle s'étend et pénètre partout, assouplit et brise toutes les résistances ». L'intendant est compétent, comme son titre l'indique, en matière de justice, police, finances. Il assure le recrutement, le logement et la discipline des troupes; il veille à ce que les ordres du roi soient exécutés et ses droits respectés; il correspond directement avec les secrétaires d'État; on ne peut se pourvoir qu'au Conseil contre ses ordonnances. En juin 1663, Louis XIV renvoie une affaire à l'intendant Bouchu, « juge naturel des abus d'un commandement confié par Sa Majesté ». Si le Parlement s'oppose aux édits royaux, l'intendant se rend au palais, accompagné du lieutenant du roi, et fait procéder à l'enregistrement dans une séance qui est comme l'image réduite d'un lit de justice.

L'Intendant reçoit un traitement de 14000 livres par an, auquel il faut joindre une pension de 4000 livres faite par les États. Sa fonction a une durée illimitée. Il a, dans certaines localités, des subdélégués, « simples correspondants, qu'il entretient pour être par eux informé de tout, et

1. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. II, p. 533-534. — D'après la tradition, cette fête rappelait la revue des troupes éduennes, passée avant la conquête romaine par le vergobret dans la plaine au-dessous de Bibracte.

qu'il commet sur quelque affaire particulière pour instruire seulement et donner avis tout au plus ». Nommés et payés par lui, ils sont tout entiers à sa dévotion.

LES INTENDANTS DE BOURGOGNE.

Ce furent pour la plupart des hommes intelligents et distingués que les intendants de Bourgogne : Laisné de la Marguerie, Claude Bouchu, Nicolas de Harlay, au XVIIe siècle; Antoine Ferrand, Charles Trudaine, Joly de Fleury, Saint-Contest, au XVIIIe siècle[1]. Nobles de robe, roturiers même, ils connaissent avant tout le service du roi et sont capables, pour la défense de ses prérogatives, de la plus grande fermeté; mais cela ne les empêche pas de prendre à cœur les intérêts de la province confiée à leurs soins. La plupart d'entre eux débutèrent dans des inten-

1. **Liste chronologique des Intendants de Bourgogne**
DE L'AVÈNEMENT DE LOUIS XIV A LA RÉVOLUTION,
(Pour les précédents, voir p. 265).

1644. Jacques Vallon, seigneur de Mimeure, intérimaire.
1644 25 mai-1650. Louis de Machault, seigneur de Fleury.
1650. Denis de Heere (amené par Vendôme; ne prit pas le titre d'intendant).
1651 janvier-1654. Louis Laisné, seigneur de la Marguerie, ancien intendant de Rouen.
1654 mars-8 juin 1683 (date de sa mort). Claude Bouchu, baron de Loisy.
1683 juillet-1688 juillet. Nicolas-Auguste de Harlay, seigneur de Bonneuil.
1688 juillet-1694 janvier. Florent d'Argouges, marquis de Plessis, ancien intendant de Moulins.
1694 février-1705 juillet. Antoine François Ferrand, seigneur de Villemillon; ensuite intendant de Bretagne.
1705 juillet-1710 mars. Anne Pinon, vicomte de Quincy, ancien intendant de Pau (1697), d'Alençon (1702) et de Poitiers (1703).
1710 mars-1711. Charles Trudaine, seigneur de Montigny, ancien intendant de Lyon (1705).
1712-7 avril 1740 (date de sa mort). Arnault de la Briffe, marquis de Ferrières, ancien intendant de Caen (1709).
1740-1749. François-Dominique Barberie de Saint-Contest, seigneur de la Chastaigneraire, ancien intendant d'Auch (1737).
1749-1761. Joly de Fleury de la Valette, originaire de Bourgogne.
1761-1764. François Dufour de Villeneuve, lieutenant civil du Châtelet de Paris après 1766.
1764-1775. Antoine-Jean Amelot, seigneur de Chaillou.
1775-1781. Dupleix, seigneur de Bucy, de Bacquencourt et autres lieux; ancien intendant de la Rochelle (1765) et de Bretagne (1771).
1781-1784. Charles Feydeau, marquis de Brou, ancien intendant de Bourges (1777).
1784-1789. Antoine-Léon Amelot de Chaillou, fils d'Antoine Jean, ancien intendant de Caen (1783), mort en 1831.

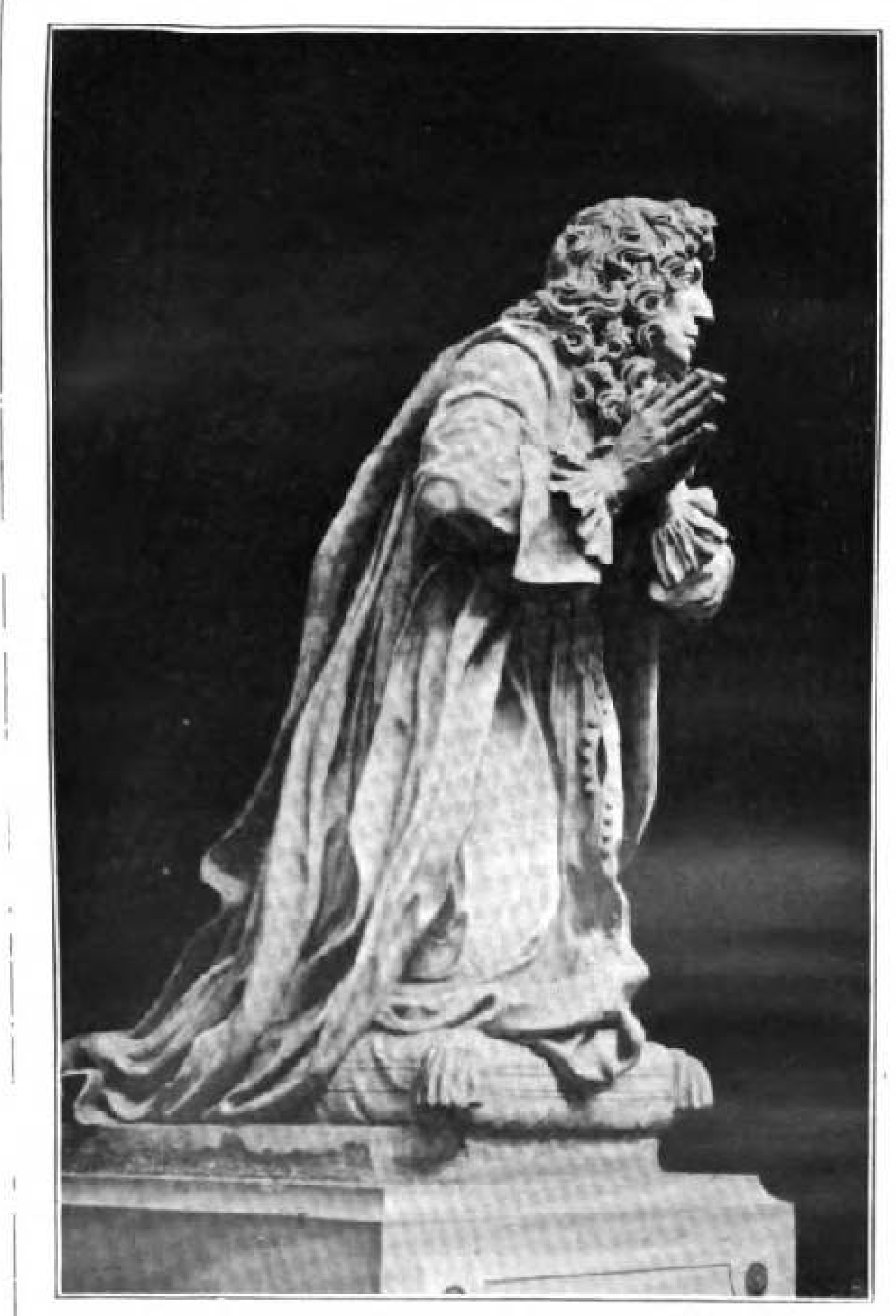
dances moins considérées, à Caen, Poitiers, Alençon, Lyon, Rouen; Trudaine avait été prévôt des marchands de Paris. Pour beaucoup, ce fut le commencement d'une carrière. Laisné de la Marguerie fut premier président du parlement de Dijon; Nicolas de Harlay devint ambassadeur à Francfort et à Ryswik; Barberie de Saint-Contest fut ambassadeur en Hollande et ministre des Affaires étrangères sous Louis XV; Joly de Fleury entra au Conseil d'État.

CLAUDE BOUCHU.

Le plus remarquable est Claude Bouchu (mars 1654-8 juin 1683). Son adversaire, le président Brûlart, le représente comme un homme aussi haï que méprisé, « entre les mains de qui les choses les plus aisées deviennent d'une exécution très difficile, et qu'il sera nécessaire de remplacer par quelque esprit sage et modéré »; il lui reproche de trafiquer des crimes, de s'enrichir aux dépens des innocents, « nonobstant que son intendance, où il n'y a rien du tout à faire, lui rapporte plus de 20 000 livres de rentes », de commettre des « entreprises inouïes dans un État aussi bien réglé que celui-ci ». Travailleur acharné, ne se couchant jamais avant quatre heures du matin, Bouchu fut le collaborateur intime de Colbert, avec lequel il entretint une correspondance suivie; comme il l'a dit lui-même, tout ce qu'il faisait était « pour le bien de la paix ». Son successeur, Nicolas de Harlay, un fin lettré à l'esprit railleur et qui regarda un peu trop l'intendance de Bourgogne « comme un passage », a mérité cependant d'être loué dans ces termes par un contemporain :

> Son mérite infini, son esprit on peut dire sublime, sa pénétration dans les affaires et plus que tout cela, la bonté de son cœur, la grandeur de son courage, l'ont rendu un des hommes les plus accomplis qu'on ait vus. D'abord qu'il fut arrivé en Bourgogne, il gagna les cœurs de tout le monde; il était bienfaisant, généreux, magnifique, faisant une grande dépense, une chère propre et délicate et ne cherchant que l'occasion de s'attirer l'estime générale [1].

1. *Souvenirs du président Joly de Blaisy*, p. 486-487 (publiés par E. Petit dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1899.)



CLAUDE BOUCHU, INTENDANT DE BOURGOGNE DE 1654 A 1683,
PAR DUBOIS.
(Chapelle Sainte-Anne de Dijon.)

Pl. 23, p. 298.

Ferrand, que « M. le Prince eût voulu retenir » quand il quitta l'intendance de Bourgogne pour celle de Bretagne, étudia de très près l'état économique du pays; les mémoires qu'il a laissés sur ce sujet témoignent de sa clairvoyance et de son désir de bien faire.

Sous la direction de ces hommes que l'on connaît trop peu, dont aucun n'a été étudié, la Bourgogne fut étroitement associée à toutes les entreprises, grandes ou néfastes, du règne de Louis XIV : la conquête de la Franche-Comté, les réformes de Colbert, la révocation de l'édit de Nantes.

CONQUÊTE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

Lorsque Louis XIV résolut, pour la première fois, de conquérir la Franche-Comté, ce fut au grand Condé, alors gouverneur de Bourgogne, qu'il confia le soin de cette expédition. La province avait un intérêt direct à son succès. Depuis l'invasion de 1636, les relations entre les Bourguignons et leurs voisins étaient mauvaises; plusieurs villages non fortifiés, Cuiseaux, Pierre, avaient été pillés par les Comtois. Tandis que Condé rassemblait ses troupes autour de Dijon et d'Auxonne, Bouchu réquisitionnait chevaux et chariots, et, avec la complicité des paysans, il faisait passer secrètement des munitions de guerre et de bouche, 8 000 hommes de troupe, une importante artillerie. A la nouvelle de la chute de Dôle et de Besançon, une députation se rendit auprès du roi, pour le féliciter de « l'adresse merveilleuse avec laquelle avait été conduit si secrètement ce grand dessein », ainsi que de cette renommée et ce courage « qui avaient étonné et soumis des peuples opiniâtres et indomptés, dans des murs bâtis par Charles-Quint pour leur servir de remparts éternels contre la bravoure des Français ». Le traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), par lequel la Franche-Comté était laissée à l'Espagne, fut pour la Bourgogne une grosse déception; mais celui de Nimègue (1678), qui faisait rentrer les Comtois dans le royaume, réalisa son vœu le plus ardent, et elle proclama sa joie d'une conquête « dont la modération du roi avait privé la France

dix ans avant ». La limite du royaume repoussée vers l'Est, elle perdit sa condition périlleuse de province frontière; elle y gagna d'être moins chargée de forteresses et de garnisons et de voir cesser les conflits que les traités de neutralité n'avaient jamais complètement empêchés. Lorsque Vauban créa la ceinture de places qui devait garantir la France contre une revanche possible de l'Espagne, Auxonne reçut de nouveaux remparts.

LE COLBERTISME EN BOURGOGNE.

Colbert avait des raisons particulières de s'intéresser à la Bourgogne. Son marquisat de Seignelay était situé au comté d'Auxerre; il avait deux voix aux États, et ceux-ci lui versaient chaque année une pension de 6000 livres à titre gracieux. En 1664, il tenta de réduire et de simplifier les droits payés à l'entrée et à la sortie des « Cinq grosses fermes », dont la Bourgogne faisait partie[1], et cette mesure eut pour effet d'assurer au commerce de nouveaux débouchés. Colbert témoigna sa sollicitude à la Bourgogne dans trois autres occasions importantes : la réformation des tailles, la liquidation des dettes, l'établissement de manufactures.

RÉFORMATION DES TAILLES.

Quantité de nobles, vrais ou prétendus, de fonctionnaires, de bourgeois, avaient su se faire dispenser des tailles. Le Parlement accordait facilement des lettres de décharge aux familles influentes; les « coqs de paroisse », comme on les nommait, laissaient tout le fardeau retomber sur le peuple. Les États de 1665 constatent que « plusieurs gens riches et aisés, se prétendant commensaux de la maison royale et des princes du sang, sur des certificats mendiés, et sans rendre aucuns services, s'exemptent du paiement des tailles et autres charges publiques, à la foulle et oppression des pauvres et misérables ». Colbert, jugeant avec raison que « cette matière était celle sur laquelle il pouvait se

1. On appelait ainsi le groupe des provinces qui laissaient les marchandises circuler librement à travers leur territoire.



commettre le plus d'abus », travailla à diminuer le poids des tailles en supprimant les immunités frauduleuses, et les États s'associèrent avec zèle à son entreprise. Les riches furent avisés qu'ils auraient à payer les sommes pour lesquelles ils avaient été compris aux rôles depuis 1640, « nonobstant toutes ordonnances et jugement de décharge ». Un arrêt du conseil (3 octobre 1667) obligea « tous gentilshommes, sous peine de déchéance, à apporter les minutes des actes et contrats, dont les grosses auraient été présentées de 1630 à 1660 pour servir de preuves de noblesse ». La « recherche des faux nobles », ordonnée « par devant M. Bouchu », amena plusieurs radiations.

LIQUIDATION DES DETTES.

Les dettes contractées par les villes pendant les troubles[1] avaient grandi, par suite des nouveaux emprunts que les habitants avaient dû faire. Plusieurs d'entre elles avaient payé en arrérages beaucoup plus que le principal de leur dette; des spéculateurs s'étaient fait céder les créances à bas prix. Colbert résolut de débarrasser les communautés de « cette vermine qui les rongeait continuellement ». En 1662, il les invite à dresser des mémoires et à les porter à M. Bouchu, « le roi ayant résolu de prendre connaissance de toutes les dettes, et particulièrement de celles de Bourgogne ». L'année suivante, il leur restitue une moitié des octrois dont elles ont été dépouillées par édit de 1648, puis il ordonne que les dettes des villes, « qui se sont accumulées par le fait des guerres et des troubles civils », soient vérifiées et définitivement liquidées par la Chambre des comptes de Dijon (mars 1665). Tandis que le peuple applaudit, les « honnêtes gens » protestent. « Partout, dit l'un d'entre eux, la canaille est fort animée contre les meilleurs et principaux habitants; ce mal, qui s'augmente tous les jours, va maintenant jusqu'à la sédition, jusqu'aux attroupements et au pillage des maisons ». Des troubles se produisent à Beaune, Noyers, Arnay, Châtillon. L'opération n'en est pas moins

1. Voir p. 282.

exécutée. Elle réussit à « garantir les communautés de leur ruine entière et d'être accablées à jamais » et fut pour le peuple « un grand bien et un grand soulagement ». Son succès fut dû principalement au zèle de l'intendant, qui s'était laissé guider en cette affaire par « la seule passion de s'acquitter de son devoir, sans y épargner ni ses soins, ni ses peines ».

ÉTABLISSEMENT DE MANUFACTURES.

Colbert trouva encore, par la création de manufactures, un moyen de « sortir le peuple de la misère dont il était accablé ». Il écrit à Bouchu :

J'ai vu et examiné les mémoires que Monseigneur le duc a apportés ici, concernant les manufactures et les nouveaux établissements qui se peuvent faire en Bourgogne. J'en ai remarqué beaucoup qui réussiront et qui produiront assurément un très grand avantage à la Province. Surtout il est très nécessaire que vous teniez la main à ce que les règlements et instructions que j'ai envoyés dans la province pour les manufactures et les teintures soient soigneusement exécutés, ne pouvant pas assez vous exagérer les avantages que toutes les provinces du royaume qui s'y conforment exactement reçoivent, et dont tous les intéressés commencent à demeurer d'accord, tous les marchands recevant à présent des commissions des étrangers pour avoir de nos manufactures avec bien plus d'abondance qu'auparavant; et ainsi, avec le secours de votre application, il y a lieu d'espérer que la Bourgogne prendra sa part d'un aussi grand avantage que celui-là... Comme vous êtes à présent déchargé du travail de la liquidation des dettes des communautés, je vous prie de vous appliquer à la perfection des manufactures anciennes et à l'établissement de nouvelles [1].

Ces vues ne furent pas très bien comprises en Bourgogne. Aux premières ouvertures du ministre, les États répondirent que, « la province étant propre à la culture des terres et au vignoble, il était plus utile pour elle d'avoir force laboureurs et vignerons que des artisans » et qu'ils ne pouvaient se charger de cet établissement « pour être de grands frais, difficile et sans utilité ». Les Bourguignons

1. *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. III, p. 871-872. — Voir Buttner, *Colbert et les manufactures en Bourgogne*, dans *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1897.





« appréhendent les manufactures », disent les rapports adressés à Colbert par ses agents. L'opiniâtreté du ministre, les efforts du gouverneur et de l'intendant, triomphèrent en partie de ces obstacles. Le 25 janvier 1668, les États votent une somme de 40 000 livres en faveur des manufactures, et donnent pouvoir aux élus de décharger des tailles ceux qui enverront leurs enfants y travailler. L'inspecteur général Bellinzani de Mantoue, l'ex-négociant parisien Camuzet, le sieur Gilbert, sont envoyés par Colbert en Bourgogne. Gilbert visite Seignelay, Auxerre, Cravant, Saulieu, Chalon, pour y reconnaître les terres propres à la culture du lin et du chanvre; il recommande aux Chalonnais l'industrie des toiles fines, « ce qui leur donnera grand commerce avec Lyon, la Provence et l'Italie ». Des manufactures de serges « façon de Londres » et de tricot sont installées à Auxerre et à Seignelay; d'autres projetées à Auxonne, Autun, Beaune, Semur. A Auxerre, Mme de la Petitière organise, à l'usage des jeunes filles, une école pratique d'industrie pour la fabrication des points de France (dentelle). Colbert s'en occupe tout spécialement.

J'ai été fort surpris d'apprendre, écrit-il aux échevins, que la manufacture des points qui a été établie à Auxerre ne se fortifie pas plus qu'elle fait et que le nombre d'ouvriers y diminue au lieu d'y augmenter. Je ne puis que m'étonner que vos habitants aient si mal profité des soins et des peines que je me suis donné en leur procurant quelque avantage par cet établissement [1].

Des plantations de mûrier sont faites autour de Nuits. La Bresse et le Bugey reçoivent des haras. Les eaux minérales de Bourbon-Lancy et d'Alise-Sainte-Reine sont analysées. Colbert charge Bouchu de protéger la manufacture de peaux de chamois créée par un particulier à Divonne, dans le pays de Gex, et se fait envoyer un échantillon de la tapisserie qui s'exécute à Châtillon. L'inspecteur Dallier de Réalville crée des forges; le Suédois Besche établit à Drambon une fonderie de canons à l'usage de la marine. La Bour-

1. *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. III, p. 827.



gogne reçoit ainsi sa part de l'industrie nationale que le puissant ministre de Louis XIV a résolu de fonder.

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Pendant ce temps, la contre-réformation catholique continuait son œuvre, avec l'appui du gouvernement. Les intendants chargeaient les seuls protestants du logement des gens de guerre. Bouchu, bien qu'il affectât de respecter les droits de l'église P. R., manquait absolument de scrupule dans les affaires de conversion. En juillet 1667, des désordres entre catholiques et protestants se produisirent à Vaux près d'Avallon; en 1680, Colbert fit expulser de Chalon-sur-Saône un huguenot qui s'y était établi « sous prétexte des privilèges de la compagnie du levant ». Dans le pays de Gex, où la réforme avait été introduite par les Bernois, les protestants étaient très nombreux. Alléguant que l'édit de Nantes n'était pas applicable aux contrées réunies à la France après sa publication, le Conseil du roi rendit un arrêt qui enlevait aux réformés 23 églises sur 25 (16 janvier 1662). A l'approche des dragons venus pour assurer l'exécution de cette mesure, la plupart des habitants chargèrent leur mobilier sur des charrettes et passèrent la frontière[1]. La province s'achemina ainsi vers la révocation de l'Édit de Nantes (22 octobre 1687).

L'Édit de révocation obligeait les protestants à se marier à l'église et à élever leurs enfants dans le catholicisme; il les privait de leurs pasteurs et de leurs maîtres d'école, leur défendait de partir sous peine des galères et ordonnait la confiscation des biens de ceux qui s'enfuiraient. Aussitôt qu'il eut connaissance de l'ordre du roi, l'intendant de Harlay se rendit à Is-sur-Tille avec la maréchaussée de Dijon et fit raser le temple. Le 30 octobre, il assembla les réformés et les invita à abjurer; sept familles consentirent; cent émigrèrent, parmi lesquelles la plupart des marchands de la rue du Prêche. Ce fut le commencement

1. Delaigue, *Le protestantisme dans le pays de Gex*, dans *Revue de la Société littéraire de l'Ain*, 1875-1879.

de la persécution. Sur 2 200 familles protestantes environ que comptait la Bourgogne, 1400 partirent; plus des deux tiers appartenaient à la Bresse, au pays de Gex et au bailliage d'Is-sur-Tille[1]. Quelques-unes allèrent en Hollande, dans le Wurtemberg, le Brandebourg, mais la plupart préférèrent la Suisse. Au siècle suivant, on rencontre des Bourguignons à Genève, Berne, Lausanne; parmi les directeurs qui composent la Chambre des réfugiés de Berne, deux sont établis pour la Bourgogne et la Bresse. Un certain Lesage, de Couches, enseigne la philosophie en Suisse; François de Colom, ex-avocat à la cour de Dijon, est juge à Königsberg; Gresna, du pays de Gex, est conseiller de cour et d'ambassade près l'électeur de Brandebourg.

La révocation de l'édit de Nantes fut approuvée par les États de Bourgogne, et le Parlement l'enregistra sans protestation, sur le rapport du conseiller Chaumelis : elle n'en était pas moins contraire à la justice et aux intérêts de la province. La plupart des réformés appartenaient à la bourgeoisie instruite. C'étaient des avocats, des notaires, des médecins, des chirurgiens, surtout des industriels et des commerçants. Deux villes se ressentirent cruellement de leur départ, Beaune et Paray-le-Monial. A Beaune, les fabriques de drap, dirigées par les calvinistes, qui occupaient près de 2 000 ouvriers, disparurent; les manufactures d'étoffes et de toiles fines de Paray furent fermées, et leurs procédés de fabrication passèrent à l'étranger.

L'OPPOSITION SOUS LOUIS XIV.

L'absolutisme régnait en Bourgogne. Si l'on parcourt les registres des délibérations du Parlement et des États, on s'aperçoit cependant que les ordres du roi n'étaient pas toujours exécutés de bonne grâce. Le Parlement cherchait volontiers dans les édits royaux « la matière de belles et grandes remontrances ». Bouchu écrit à Colbert, en parlant

1. D'après les *Mémoires de l'intendant Ferrand*, il y avoit, avant la révocation, 1 378 familles protestantes dans le pays de Gex, dont 898 partirent et 485 demeurèrent. Ferrand donne, bailliage par bailliage, le chiffre des « huguenots » qui se sont « retirés » et de ceux qui sont « restés ».

des magistrats : « Ils sont tellement entêtés en leur souveraineté qu'ils crient qu'il n'y a qu'eux seuls qui puissent faire des actes et que les ordres du Conseil sont des usurpations. » Ailleurs, il dit : « Toutes les nouveautés ne sont pas bien reçues en ce pays-ci ». Cette opposition, toujours conçue sous une forme respectueuse, prouve la persistance d'un certain esprit de liberté; mais c'est bien à tort qu'on a voulu y voir « une continuation de la Fronde, et comme un écho lointain de cette époque orageuse porté jusqu'au cœur du grand règne ». Le gouverneur et l'intendant agissent avec tant de prudence et d'adresse qu'ils font toujours venir les Bourguignons « au point que Sa Majesté désire » et finissent par les persuader qu'« en cela comme en toute autre chose il n'y a qu'à se soumettre ». Les débats relatifs au don gratuit extraordinaire en fournissent la preuve.

LE DON GRATUIT EXTRAORDINAIRE.

Aux États de 1662, Condé ayant sollicité une somme élevée, la province refusa d'abord parce qu'elle était « très peu pécunieuse ». En cinq jours, il y eut jusqu'à six députations faites au prince; à chacune, les États augmentaient leur offre, si bien qu'ils finirent par accorder 1050000 livres, non compris la subsistance et l'exemption du logement des gens de guerre. En 1671, les députés offrent 700000 livres; la somme n'étant pas jugée suffisante par le duc, ils l'augmentent l'après-midi; le duc leur répond qu'« ils ont encore quelques pas à faire en avant », et ils arrivent à 950000 livres. En 1674, le roi ayant consenti spontanément une réduction de 100000 livres sur la somme d'un million qui lui était offerte, les États décrètent aussitôt qu'ils sont « tout prêts à sacrifier leurs biens et leurs vies dans le service d'un prince qui, dans toutes les campagnes, expose lui-même sa personne sacrée pour entretenir la gloire de son règne et conserver le repos de ces sujets ». Finalement, ils déclarent s'en « remettre aveuglément » à la volonté du roi, et le gouverneur leur ayant fait savoir « qu'ils ne pouvaient rien faire de plus agréable à Sa Majesté que de lui accorder, sans

aucune réflexion, un million de livres », les trois chambres « tout d'une voix et dans un moment, accordent ladite somme avec de si profonds sentiments de respect et d'amour pour la personne sacrée de Sa Majesté qu'il a paru qu'il n'y a pas un seul de tous ceux qui composent les États de cette province, qui ne donnât non seulement son bien, mais sa vie même pour contribuer à la gloire et à la satisfaction de Sa Majesté » (1679).

Le Parlement proteste de son côté, qu' « étant très soumis aux ordres du roi », il n'est pas besoin « qu'on prenne des voix d'autorité pour lui faire connaître ses intentions et lui faire entendre de puissance absolue ce que son seul désir de plaire à Sa Majesté lui eût fait accomplir de lui-même ». Louis XIV, traversant la Bourgogne pour se rendre en Alsace, est accueilli comme un triomphateur; reconnaissant envers la province de tant de soumission, il donne à son petit-fils Louis, né en 1682, le titre de duc de Bourgogne.

LE PRÉSIDENT BRÛLART.

Nicolas Brûlart, marquis de La Borde, premier président du Parlement de Dijon, est le représentant le plus accompli de cette opposition provinciale, nuancée de respect et d'amour, qui alla sans cesse faiblissant. Né à Dijon le 10 février 1627, il appartenait à l'illustre famille des Brûlart de Sillery, qui donna au royaume un chancelier, des ambassadeurs, des ministres d'État. Son père, Nicolas, son grand-père, Denis, avaient été premiers présidents sous Henri IV et Louis XIII. Nommé lui-même à cette haute charge par lettres du 17 avril 1657, il l'exerça pendant trente-cinq ans. Brûlart avait des traits nobles et accentués, une éloquence grave; il excellait à traiter les lieux communs, comme l'*Amour et la puissance de la justice*, le *Tableau du juste*, les *Vertus de chaque condition*, la *Politique du parfait magistrat*, et certaines de ses phrases pourraient être retenues comme maximes. Présomptueux, d'une « humeur orgueilleuse et tyrannique » qu'il exerçait sur sa famille, ses collègues, ses serviteurs, il accablait de redevances les

paysans de ses terres et se plaignait que la question fût inutile « comme trop douce » pour servir à la recherche de la vérité.

Au début de sa magistrature, Brûlart fit cette belle déclaration : « Rien ne saurait émouvoir ceux qui ont été établis pour juger souverainement les hommes, et quelque puissance qui les attaque, ils ne doivent jamais être vaincus ». Et s'adressant à Louis XIV : « Sire, je ne m'agenouille que devant Dieu, mon maître et le vôtre ». Bientôt, le même homme dénonce à Colbert, pour lequel il a toujours eu « de grands respects », la cohue « des Chambres assemblées qui gâte tout ». Aux États de 1674, il affirme à la province qu'elle a tout intérêt à rester unie « à celui de qui les justes et simples désirs doivent être naturellement la règle de ses volontés ». Aux États de 1679 il dit :

Il est du respect de recevoir tout ce qui vient du souverain comme des ordres, quoique à titre d'une simple demande ; on parle, on représente, puis on se soumet; mais faites réflexion, messieurs, que le plus grand mérite est toute la grâce de l'obéissance à être prompte et volontaire et qu'on ne hasarde jamais rien de s'abandonner à son protecteur et à son maître.

DISCOURS SUR LE GÉNIE DU PRINCE.

Dans son discours de 1691, qui a pour sujet le *Génie du Prince*, Brûlart trace de Louis XIV ce portrait, modèle de flatterie en un noble langage :

C'est une vérité bien reconnue que tout le bonheur et toute la gloire d'un État dépendent des qualités et du génie du Prince... Mais où trouver ce génie sur qui la politique fonde tous ses desseins et forme toute ses vues pour l'accroissement des États et la tranquillité des hommes? Et quelles annales nous pourront fournir des exemples de cette rare élévation et des heureux avantages que nous cherchons? Tout cela, Messieurs, se rencontre dans l'auguste règne où nous vivons; l'histoire de tous les précédents n'apprend rien qui ne fasse admirer le nôtre davantage ; il est l'étonnement de toute la terre, et rien ne marque si bien la solidité de sa gloire que l'admiration continuelle qui accompagne la longueur de sa durée, et que les divers mouvements de respect ou de crainte de toutes les nations au bruit de ses prospérités...

Quelle différence de l'état présent du royaume, de son étendue

L'ANCIEN RÉGIME — LE PARLEMENT DE DIJON



NICOLAS BRULART,
PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE DIJON,
DE 1657 A 1692.

Bibl. nat., Estampes. Coll. de Portraits.

Pl. 24, p. 308.

et de ses forces, avec ce qu'il était lorsque notre Prince en prit le gouvernement! Chaque conjoncture, chaque événement a été, dès cet instant, toujours un nouveau sujet d'admirer et de révéler l'excellence de son génie. Sa pénétration et sa prévoyance à qui rien n'échappe, sa fermeté que rien n'ébranle, sa présence et sa raison toujours égales et tranquilles lui ont acquis l'autorité de ramener toujours les choses au point de ses justes et vastes desseins et d'y assujettir même pour ainsi dire la fortune. Enfin tant d'actions surprenantes, de conquêtes et de triomphes, se joignant à la plus rare sagesse, font également respecter dans tout l'univers sa puissance et sa personne, et sont les plus solides et les plus glorieux soutiens de son empire...

C'est cette supériorité de génie de notre incomparable monarque qui lui fait pénétrer et toujours déconcerter les desseins de ses ennemis; et c'est par elle qu'il a su, pendant cette grande guerre [1], les arrêter dans leur pays, y faire vivre à leurs frais ses armées, en tirer de fortes contributions pour le soulagement de ses peuples, et y gagner l'année dernière trois batailles. Mais c'est elle seule qui pouvait lui faire imaginer de si loin, conduire et exécuter en personne cette dernière et étonnante entreprise, d'assembler en secret et faire subsister malgré la saison une armée formidable, et d'emporter rapidement à la vue de ses ennemis, par la puissance et la terreur de ses foudres, presque sans perte d'hommes, la plus forte et plus importante de leurs places en Flandre, en même temps que d'autres en Italie de grande réputation, pendant que tant de princes ligués, assemblés et enflés d'espérance par leur grand nombre, délibéraient d'envahir cet État. Action célèbre et héroïque s'il en fût jamais, dont la mémoire durera autant que l'histoire de notre empire, et dont l'éclat et l'utilité seront longtemps le sujet de l'admiration et de la joie publiques [2].

L'HIVER DE 1709.

La guerre de succession d'Espagne arriva, et la Bourgogne eut sa part des maux qui l'accompagnèrent. L'hiver de 1709 fut particulièrement terrible. Il commença le 2 janvier par quatre jours de pluie, suivis d'une bise glaciale qui dura six semaines. Le Rhône et la Saône se prirent entièrement; les arbres fruitiers et les vieilles vignes furent détruits; on trouvait le vin gelé dans les caves, les oiseaux morts dans les bois, les bêtes dans les étables. « Au milieu d'avril, raconte un chanoine de Notre-Dame de Beaune, la terre était encore gelée à fond et elle répandait une odeur puante

1. La guerre de la Ligue d'Augsbourg.
2. De la Cuisine, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, t. I, p. 297 et suiv.

qui étonnait. Enfin, on n'avait jamais rien vu de si affreux ». L'adoucissement de la température provoqua une débâcle qui entratna plusieurs ponts. Les paysans avaient profité de quelques rayons de soleil pour semer à la hâte des légumes, de l'orge, de l'avoine : les froids de juin anéantirent leurs espérances. Alors se produisit une de ces famines accompagnées d'épidémie, comme on n'en avait point vu depuis le moyen âge. Dans le Charolais, les trois cinquièmes de la population moururent de faim et des hameaux entiers devinrent déserts. A Mâcon, le fléau fit périr en quelques semaines 1 200 personnes. Des marchands de Chalon, venus à la foire, emportèrent la contagion dans leur ville, et 2 000 habitants succombèrent. Le Beaunois, le Dijonnais, l'Autunois, furent cruellement éprouvés. On ramassait les cadavres dans les rues, au coin des buissons : l'air tout entier était infecté.

Sur l'ordre de l'intendant Pinon, les subdélégués relevèrent la quantité de blé en réserve chez les particuliers; ils firent défense d'en rien distraire sous menace de châtiment corporel, et enjoignirent aux paysans d'amener leur surplus au marché « à peine de mille livres » d'amende. Les paysans ayant refusé, une véritable guerre éclata entre eux et les habitants des villes soutenus par des compagnies de grenadiers. Les Chalonnais attaquèrent les villages de Pierre et de Navilly; les gens d'Autun perdirent huit hommes dans une rencontre; à Pommard, les fermiers de l'Auxois livrèrent bataille aux Beaunois au son du tocsin. Des laboureurs, transformés en brigands, s'avancèrent pour voler jusque dans les faubourgs des cités. La plupart des villes constituèrent une garde foraine composée de magistrats, gentilshommes, gradués et bourgeois, commandés par des capitaines, pour faire des patrouilles de nuit et garantir la sécurité des populations[1].

1. Voici dans quels termes pittoresques un ovocat bourguignon, Pierre Lemulier, maire de Semur en 1687 et président du tiers aux États de Bourgogne de 1688, raconte le voyage qu'il fit au début de l'hiver de 1709, de Paris à Semur :

« J'étais à Paris d'où je partis la veille des rois, qui était un samedi.

FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

La province manifesta cette fois quelque aigreur. Le duc de Bourgogne étant venu la visiter, les élus, malgré l'insistance de Monsieur le Prince, refusèrent de payer les réjouissances préparées en son honneur. Le Parlement, qui ne recevait plus ses gages, « la situation des affaires présentes ne permettant pas de faire autrement », fit des remontrances, et osa se présenter devant le gouverneur, la verge haute, « en signe d'autorité souveraine ». Les conseillers reçurent une réprimande sévère et ordre fut donné au premier président de venir « à la suite de la cour », c'est-à-dire de se mettre à la disposition du roi et des ministres pour un temps indéterminé. A l'ouverture des États de 1709, le duc de Bourbon lut une lettre de Louis XIV relative à la guerre. Le roi rappelait d'abord ses négociations avec la Hollande pour obtenir la paix; puis il disait : « Quoique ma tendresse pour mes peuples ne soit pas moins vive que celle que j'ai pour mes propres enfants; quoique je partage tous les maux que la guerre fait souffrir à des sujets aussi fidèles, je suis persuadé qu'ils s'opposeraient eux-mêmes à la recevoir à des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français », et en concluant : « Je veux que mes peuples, dans l'étendue de notre province de Bourgogne, sachent qu'ils jouiraient de la paix, s'il eût dépendu seulement de ma volonté de leur procurer

jour un peu brumeux et assez doux, mais le lendemain, jour des rois qui était un dimanche, il s'éleva un vent et un froid si excessif et si grand que la rivière, de la nuit du lundi au mardi, en fut gelée, ce qu'on n'avait jamais vu, en sorte que nous fûmes obligés de prendre des commodités pour nous rendre à Auxerre. J'étais fourré d'une bonne robe de chambre et mon manteau par-dessus; j'avais sur ma perruque un bon bonnet fourré qui se boutonnait depuis le nez jusque sous le menton, et ayant été obligé de se servir de carrioles où l'on se mettait presque à quatre et où l'on avait soin de mettre du foin dans les paniers pour en envelopper les pieds et les jambes, ma robe de chambre et mon manteau par-dessus. Cela fit que je supportai le froid jusques à Auxerre, mais d'Auxerre ici ayant été obligé de m'en venir à cheval, je ne puis exprimer l'horreur du froid que je sentis; je fus obligé de descendre à tous les villages que je trouvai sur mon chemin pour me chauffer, et comme j'étais couvert, il n'y avait que depuis le genou en bas et depuis le nez en haut où je souffrais le martyre; on trouvait du monde mort sur le chemin, et ce fut un miracle, étant âgé de 68 ans, que je pus me rendre chez moi sans aucun danger ». (Patoz, *Documents inédits sur la disette en Auxois au XVIIIe siècle*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 1906, p. 139.)

un bien qu'ils désirent avec raison, mais qu'il faut acquérir avec de nouveaux efforts, puisque les conditions immenses que j'aurais accordées sont inutiles pour le rétablissement de la paix publique[1] ». Les députés consentirent de nouveaux sacrifices pécuniaires, dans l'espérance d'obtenir enfin la paix « ferme et solide » qu'ils souhaitaient.

VAUBAN.

La Bourgogne donna naissance à Vauban, l'auteur de la protestation la plus vive qui se soit élevée contre les malheurs publics[2]. Dieu l'avait fait naître, dit-il lui-même, le plus pauvre gentilhomme de France. Élevé par un curé de campagne qui lui enseigna le latin et les mathématiques, il apprit le métier d'ingénieur à l'école du chevalier de Clerville et rendit à Louis XIV les plus grands services pendant ses guerres. Le roi l'envoya aux Pays-Bas et en Franche-Comté, et tandis que Condé, Turenne et Luxembourg gagnaient les batailles rangées, Vauban prenait les places fortes. Devenu maréchal de France, il n'oublia pas son humble origine. Tout en fortifiant les villes frontières du royaume, Dunkerque, Lille, Metz, Strasbourg, Besançon, Belfort, Briançon, Perpignan, Bayonne, il écrivit un mémoire en faveur du rétablissement de l'édit de Nantes, et le livre de la *Dîme royale* (1707) où la condition du peuple était peinte avec beaucoup de cœur :

Je me sens obligé d'honneur et de conscience de représenter à Sa Majesté qu'il m'a paru que de tout temps on n'avait pas eu assez d'égard en France pour le menu peuple, et qu'on en avait fait trop peu de cas; aussi c'est la partie la plus ruinée et la plus misérable du royaume; c'est elle, cependant, qui est la plus considérable par son nombre et par les services réels et effectifs qu'elle lui rend; car c'est elle qui porte toutes les charges, qui a toujours le plus souffert et qui souffre encore le plus; et c'est sur elle aussi que tombe toute la diminution des hommes qui arrive dans le royaume....

C'est encore la partie basse du peuple qui, par son travail et son commerce, et par ce qu'elle paye au roi, l'enrichit et tout son

1. Lettre, datée de Marly le 15 juin 1709, et adressée au duc de Bourbon. (*Bibliothèque municipale de Dijon*, n° 18 743).
2. Né à Saint-Léger-sur-Dheune, le 14 mai 1633.

royaume; c'est elle qui fournit tous les soldats et matelots de ses armées de terre et de mer, et grand nombre d'officiers, tous les marchands et les petits officiers de judicature; c'est elle qui exerce et qui remplit tous les arts et métiers; c'est elle qui fait tout le commerce et les manufactures de ce royaume, qui fournit tous les laboureurs, vignerons et manœuvriers de la campagne; qui garde et nourrit les bestiaux; qui sème les blés et les recueille; qui façonne les vignes et fait le vin; et, pour achever de le dire en peu de mots, c'est elle qui fait tous les gros et menus ouvrages de la campagne et des villes. Voilà en quoi consiste cette partie du peuple si utile et si méprisée, qui a tant souffert et qui souffre tant de l'heure que j'écris ceci [1].

Vauban proposait commè remède à cette inégalité « l'établissement de la Dîme royale, imposée sur tous les fruits de la terre d'une part, et sur tout ce qui fait du revenu aux hommes de l'autre »; il assurait, que grâce à elle, on pourrait, « en moins de quinze années de temps, remettre le royaume dans une abondance parfaite d'hommes et de biens ». Son livre fut brûlé par la main du bourreau, et il mourut de chagrin quelques jours après (30 mai 1707).

LA BOURGOGNE AU XVIIIe SIÈCLE.

Il était prouvé qu'il ne pouvait y avoir de critiques sous un gouvernement absolu. Au XVIIIe siècle, la soumission de la Bourgogne à la volonté royale est complète. Le nombre des affaires portées devant l'Intendant grandit encore. Aussi a-t-il désormais à côté de lui un secrétaire général et 17 employés, répartis entre quatre bureaux (1° affaires générales, industrie, commerce; 2° administration des villes, routes et chemins; 3° communautés villageoises; 4° affaires militaires, domaines, statistiques). L'intendant a un hôtel à Bourg, pour la session des États de Bresse. Les États généraux lui achètent à Dijon, au prix de 140000 livres, l'hôtel de Lantenay, aujourd'hui la préfecture. Les subdélégations deviennent permanentes et leur nombre est fixé à 32.

Le loyalisme et le zèle des intendants demeurèrent irréprochables. On pourrait presque étendre à tous le jugement porté par un contemporain sur l'un d'entre eux, Barberie de Saint-Contest :

1. *La Dîme royale*, éd. Georges Michel, s. d., p. 15, 17-18.



On ne peut avoir plus d'intelligence et de facilité pour les affaires; il est plein de feu, despote par caractère plus que par intérêt, servant ses amis, mais voulant en être servi de même... Il est impossible d'avoir la tête plus froide, plus vaste, et mieux ordonnée[1].

Est-ce à dire qu'États généraux, États particuliers et communes, tous ces corps jadis si vivaces, n'aient plus joué aucun rôle? Leur activité fut au contraire plus grande que jamais : ils cherchèrent dans le développement économique de la province une compensation à la perte des libertés. C'est dans la succession des efforts faits par les États, d'accord avec l'intendant, pour améliorer la condition de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, que consiste avant tout l'histoire de la Bourgogne au XVIIIe siècle.

MÉMOIRES DE L'INTENDANT FERRAND.

Dans des *Mémoires* rédigés vers 1700, l'intendant Ferrand parle de la fécondité de la Bourgogne, « cette belle province qui produit abondamment toutes les choses nécessaires à la vie, où il y a des blés, des vins, des fourrages, des forêts, des bois, des mines et des forges pour le fer ». Il en énumère complaisamment les pays et les villes : Chalon, « centre d'un grand commerce d'une infinité de choses, qui envoie des grains et du foin du côté de Lyon, des vins à Paris, du chanvre à Troyes et dans l'Autunois »; Beaune, dont les vins recherchés par les Parisiens, les Flamands, les Liégeois, les Lorrains, « se voiturent en Allemagne, en Flandre, et passent même en Angleterre »; le Charolais et la Bresse, où sont élevés des bœufs que les marchands vendent à Paris, à Lyon et en Franche-Comté; Bar-sur-Seine, en relations d'affaires avec la Picardie; Auxerre, débouché de toute l'arrière-côte. Cependant il reconnaît que tout n'est pas pour le mieux. S'il se fait en Bourgogne un grand nourrissage, « le bétail n'y est généralement pas beau »; les draperies de Châtillon ont été ruinées par celles de Reims; les routes et les voies fluviales sont dans un état

1. J.-Louis Malteste, *Testament moral* (manuscrit), cité par De la Cuisine, t. III, p. 203.

lamentable. Certains chemins sont si délabrés qu'il n'est plus possible de les rétablir. Les ponts de pierre et de bois tombent en ruines. De grandes dépenses sont nécessaires pour rendre les rivières navigables, empêcher les inondations. La Saône, qui « sert à enrichir par la facilité des voitures et la commodité qu'elle fournit au commerce », a grand besoin d'être curée; les ronces et les arbrisseaux qui croissent sur ses bords empêchent le tirage des bateaux.

D'accord avec Ferrand, les États de 1700 constatent que le vote d'un fonds annuel de 6000 livres a été insuffisant pour réparer le mal. La grande route de Bourgogne, sous l'ancien régime, est celle de Paris à Lyon par Auxerre, Montbard, Dijon, Chalon, Mâcon, avec embranchement de Dijon à Montbéliard par Auxonne, Dole et Besançon; une diligence, qui part deux fois par semaine du quai des Célestins de Paris, emmenant dépêches et voyageurs, la suit jusqu'à Chalon où elle est remplacée par un coche d'eau. Pour empêcher cette route de devenir inutilisable, on s'est borné à établir des chaussées pavées « dans les lieux où l'on a remarqué qu'elles étaient absolument nécessaires ». Les chemins de Bresse n'ont jamais été l'objet d'aucun tracé régulier, ni de travaux conformes aux règles de l'art; les habitants de Bourg demandent vainement à être mis en communication avec Mâcon et Lyon.

DÉVELOPPEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION.

Restaurer les anciennes routes et en ouvrir de nouvelles, améliorer la navigation, telle fut l'œuvre à laquelle les États consacrèrent principalement leur argent et leurs soins.

Un règlement royal du 26 mai 1705 prescrivait de construire des chemins plantés d'arbres sur leur bordure; en principe, il ne s'appliquait qu'aux pays d'élection, « le roi ne faisant jamais de fonds pour les ouvrages publics, dans les pays d'État », mais S. M. « excitait les députés aux États d'y donner ordre ». La Bourgogne entra résolument dans ces vues. Une somme annuelle de 30000 livres fut consacrée

aux voies de communication. Un fonctionnaire particulier, l'ingénieur-voyer en chef de la province, fut chargé de veiller à leur entretien. En 1733, un emprunt de 100 000 livres se fit, rien que pour les routes de Bresse. Le Brionnais et le Charolais furent très bien partagés. Charolles fut réuni à Mâcon et à Digoin, ce qui permit d'embarquer sur la Loire les marchandises de Lyon et les vins du Mâconnais. Pontailler, « le premier port et le premier pont sur la Saône en Bourgogne », fut mis en relation directe avec Dijon. 18 000 kilomètres de routes furent ainsi créés[1]. Les ingénieurs ne reculaient devant aucun obstacle. A la Roche-en-Brenil, ils construisirent entre deux montagnes et des précipices une superbe levée, « ouvrage digne des Romains, et qui faisait l'admiration des étrangers (1747) ». Plusieurs ponts furent refaits. Le pont de Seurre, bâti en bois sur six piliers de pierre, coûta 35 000 livres; celui de Semur, d'une seule arche en plein cintre de 72 pieds d'ouverture, en coûta 50 000; 200 000 livres furent consacrées au rétablissement du pont d'Auxonne et de la chaussée de 2350 pas qui y conduisait, portée par 23 arcades « afin de faciliter l'écoulement des eaux dans le temps des inondations ». A Saint-Jean-de-Losne, une digue de 300 toises fut exécutée pour arrêter les crues de la Saône. Les rivières furent réunies entre elles ou avec les fleuves voisins, par des canaux.

LES CANAUX DE BOURGOGNE.

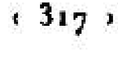
L'idée n'était point nouvelle. Les *Économies royales* de Sully indiquent comme un expédient propre à augmenter la richesse publique « les conjonctions de la rivière de Seine avec Loire, de Loire avec Saône, et de Saône avec Meuse, par le moyen desquelles, en faisant perdre deux millions de revenus à l'Espagne et les faisant gagner à la France, l'on ferait passer à travers d'icelle la navigation des mers Océan et Méditerranée de l'une à l'autre ». Le

1. *Tableau contenant l'état général de toutes les grandes routes faites ou à faire en Bourgogne, la distribution des corvéables, la distribution de toutes ces routes en trente-deux directions...*, in-4, Dijon, de Fay, 1784.

maître des digues royales sous Henri IV, Humphrey Bradley, conçut le projet d'ouvrir de Dijon à Saint-Jean-de-Losne, par Ouges et Brazey, un canal d'une profondeur moyenne de quatre pieds d'eau assurée par des « portereaux » ou écluses, avec trois ponts et un port pouvant contenir vingt bateaux. En 1665, les États de Bourgogne votèrent 600 000 livres pour la « jonction des mers » par la Dheune et la Bourbince. Bouchu, accompagné par M. de Francine-Grandmaison, intendant des eaux et fontaines de France, et M. de Charmoy, architecte du roi, explora ces deux rivières ainsi que les étangs de Longpendu et de Montchanin; il dressa un devis des travaux à exécuter qui s'élevait à 2 324 140 livres, et fit publier l'entreprise pendant six dimanches consécutifs dans les villes de Chalon, de Dijon et de Lyon [1]. En 1676, Riquet, le constructeur du canal du Midi, présenta un rapport. Tous ces projets, qui n'avaient jamais existé que sur le papier, furent repris au XVIIIe siècle. Alors commencèrent les trois canaux qui desservent la Bourgogne actuelle : le canal de Bourgogne, le canal du Centre, le canal du Rhône au Rhin.

Un très grand ingénieur, nommé Abeille, fit le tracé du *Canal de Bourgogne* « par le seuil de Pouilly »; il établit en trois ans (1724-1727) tous les plans, nivellements et devis, mais les intrigues du Marseillais Marchand d'Espinassy réussirent à l'écarter. Les premiers travaux furent faits en 1775 seulement, du côté de l'Yonne, par Laurent, directeur des canaux de Picardie; puis, sur la demande des États, les ateliers furent transportés à Dijon et placés sous la conduite de Dumorey et Gauthey, ingénieurs de la province. Le *Canal du Centre* est l'œuvre exclusive de ce dernier; il en fit approuver le dessin par l'assemblée des ponts et chaussées de 1779, et s'installa à Chagny, pour l'exécuter,

1. L'initiative de ces mesures appartient à Colbert, qui s'était également occupé des chemins. Le 23 avril 1679, il écrivait à Bouchu : « Il faut employer les fonds de la province aux grands chemins qui peuvent être utiles aux peuples par les grandes voitures qui y passent et la consommation des denrées, et ces grandes routes sont d'abord celles de Lyon et de Dijon, et ensuite celles qui vont des grands vignobles aux rivières qui servent à emporter les vins et autres denrées de la province. »





vers la fin d'avril 1783. Le projet du *Canal du Rhône au Rhin*, anciennement dit de Franche-Comté, étudié aux frais des deux Bourgognes par l'ingénieur Bertrand, fut présenté le 1er mars 1725, et adopté six ans après. Les 23 et 24 juillet 1784, le prince de Condé posa, au nom du roi, la première pierre de la première écluse de chacun des trois canaux, à Chalon-sur-Saône, Saint-Symphorien, Saint-Jean-de-Losne. Mais il ne suffisait pas d'avoir organisé cette colossale entreprise; il fallait la mener à bonne fin. L'argent, les ouvriers, les contremaîtres manquaient; les habitants, ne comprenant pas leur intérêt, arrachaient les piquets qui jalonnaient les champs à parcourir. L'énergie des ingénieurs, la persévérance des États, la volonté de l'intendant triomphèrent de tous ces obstacles. Des peines sévères furent édictées contre ceux qui arrêteraient les travaux. Les directeurs de chantiers purent employer, pour les terrassements, des soldats, les mendiants des dépôts, et même ils furent autorisés à faire travailler par corvées « en ce qui concerne les voitures des matériaux, sans surcharger les corvéables d'un plus grand nombre de corvées que celles qui sont réglées et d'usage ». Pendant l'hiver, Gauthey formait ses contremaîtres à l'aide de dessins et de modèles établis par lui; l'été, il les conduisait sur le terrain. En 1791, l'eau fut mise dans le canal du Centre et dans la partie du canal de Bourgogne comprise entre Pont-de-Pany et Saint-Jean-de-Losne. Dès 1783, les États avaient fait frapper une médaille, avec cette inscription : *Utriusque maris junctio triplex, fossis ab Arari ad Ligerim, Sequanam et Rhenum simul apertis*[1].

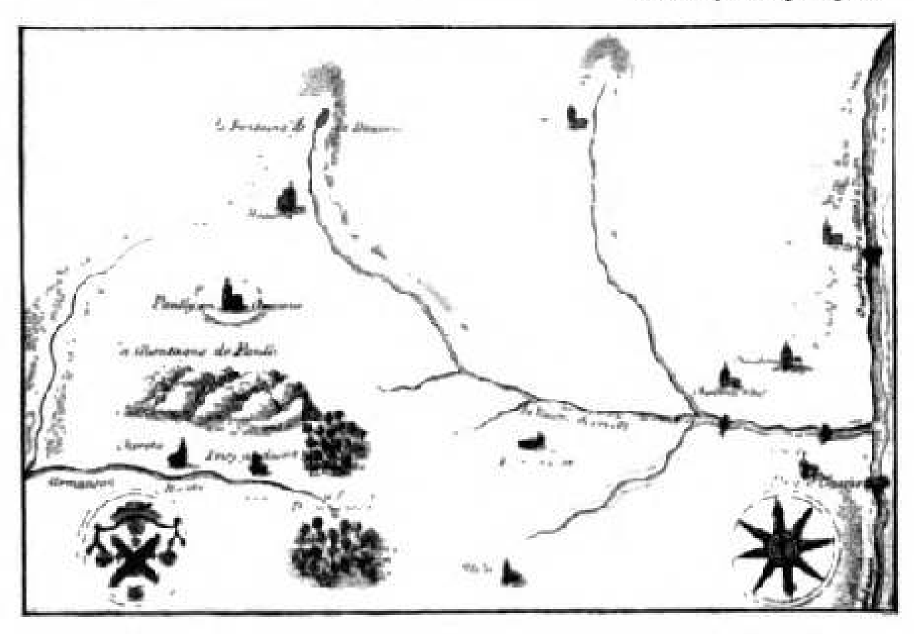
AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

La vigne et le blé constituaient toujours la richesse agricole de la province. A Givry se trouvaient les caves de Vivant Millard, à double voûte, sans charpente, contenant 2 000 pièces de vin et neuf foudres de vingt à soixante ton-

1. Par les canaux ouverts de la Saône à la Loire, à la Seine et au Rhin, les deux mers ont été trois fois unies.



RÉJOUISSANCES A DIJON APRÈS L'ATTENTAT DE DAMIENS (2 FÉVRIER 1757).
Bibl. nat., Estampes. Qb 70.



PROJET DU CANAL DE BOURGOGNE PAR LE SEUIL DE POUILLY.
Bibl. nat., Estampes. Va 32.



neaux placés dans des niches taillées dans le roc. Mal avisés, beaucoup de paysans plantèrent des vignes dans les terres arables, si bien qu'en 1720, la récolte ne réussit pas à couvrir les frais. On revint à temps aux céréales, et même, dans les plus mauvaises années, la Bourgogne regorgea de blé. Les États installèrent des pépinières de mûrier blanc et distribuèrent gratuitement des plants à ceux qui voulaient élever des vers à soie. Ils firent venir du Roussillon des béliers mérinos pour la reproduction; d'autres furent achetés en Espagne par le « berger » Daubenton, qui les établit dans une ferme modèle, à Fain-les-Moutiers près de Montbard. « L'intention des administrateurs de la Province, dit Courtépée, est de répandre des lumières sur cette partie négligée de l'économie rurale. » Les moutons de l'Auxois, de l'Autunois, du Charolais, acquirent une grande réputation due à l'excellence de leur chair, à l'abondance et à la finesse de leur laine. Les États particuliers du Mâconnais répandirent à de nombreux exemplaires le *Traité du chanvre* de Mercandier. Des tentatives furent faites pour acclimater dans la Bresse la culture du lin.

L'industrie bénéficia de cet accroissement de la production. Dans la plupart des villes, on rencontre les industries dérivées du travail de la laine ou du lin. Les manufactures de Seignelay fabriquent des serges « façon de Londres », des draps pour habiller la maréchaussée de France. Semur, Saulieu, Châtillon, Auxerre, Avallon, confectionnent des draps « façon de Semur » et de gros droguets pour l'usage des gens du peuple. On fait à Dijon les velours de coton; à Vitteaux, Saulieu, Seurre, les toiles d'étoupes; à Montbard, les lacets en fil; à Saint-Rambert-en-Bugey, les nappes et serviettes « en grande et petite Venise »; à Autun, une étoffe commune « assez singulière et qui ne se trouve en aucun autre endroit du royaume », la tapisserie de Marchant, « toute de poil et de fil et de plusieurs couleurs », qui sert à faire des couvertures de lit et de chevaux, des tapis de pied, et à doubler les belles tentures; le Mâconnais a la spécialité des filatures de coton « façon de Rouen » :

il y en a jusque dans les villages, où elles occupent femmes et enfants. Les habitants de la Bresse et du Bugey s'adonnent à des travaux plus fins, mousselines de Belley et de Nantua, soieries de Pont-de-Veyle.

COMMERCE.

Le blé, le vin, le bétail, les produits manufacturés, sont l'objet d'un important commerce, favorisé par l'union douanière avec les provinces des cinq grosses fermes et par l'édit royal de 1764 qui réduit de moitié les octrois sur la Saône. Le marché de Chalon est toujours fréquenté. Le Charolais a onze foires, pour le bétail seulement. Digoin-sur-Loire entrepose les vins du Mâconnais et du Chalonnais, pour les envoyer à Paris, Orléans et Nantes. Malgré le refus des Lyonnais « d'accorder passage sur les rivières de la Saône et du Rhône », les blés de Bourgogne s'écoulent vers le Dauphiné, le Languedoc, la Provence. Ils sont rassemblés à Auxonne « où la rivière commence à devenir navigable »; de là, ils descendent par Saint-Jean-de-Losne, Verdun, Chalon, « port le plus considérable sur la Saône », Mâcon « dont le port se remplit de grains dès octobre ».

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE

Parmi les industries bourguignonnes, celle qui accomplit les plus grands progrès est l'industrie du fer. Les forges, alimentées jusque-là par les forêts, ne produisaient ni en assez grande quantité ni à un bon marché suffisant; le Parlement protestait d'ailleurs contre les coupes excessives qui rendaient les bois de chauffage et de construction de plus en plus rares. La découverte des gisements houillers de Blanzy et de Montcenis supprima ces difficultés. L'Académie des sciences consultée déclara qu'ils renfermaient « un excellent charbon de forge »; les arsenaux de Strasbourg et d'Auxonne certifièrent sa « qualité supérieure ». En 1769, Buffon crée sur ses terres deux forges-types, afin d'instruire les paysans dans la métallurgie. Les hauts fourneaux du Châtillonnais, ceux de Drambon, de

Bèze, de Marey, dans le Dijonnais, sont en pleine prospérité. C'est de cette époque que date l'établissement du Creusot. Fondé par le subdélégué François de Lachaise et d'abord exploité par une société du nom de Saint-James qui compta Louis XVI parmi ses actionnaires, il comprend une fonderie de canons (1782), une cristallerie (1784), et occupe 500 ouvriers, sans compter les charbonniers. Grâce à lui, un canton « mort pour ainsi dire au commerce, à moitié sauvage et sans communications », fut bientôt parmi les plus animés de la province.

EFFETS SOCIAUX DU MOUVEMENT ÉCONOMIQUE.

Ces nouveautés économiques, création de routes et de canaux, introduction de cultures et d'industries nouvelles, venant après les réformes de Colbert, modifièrent la physionomie de la Bourgogne. Il ne faut pas croire cependant qu'elles aient eu des effets heureux pour toute la population. La taille resta toujours « l'impôt des paysans », et la construction des routes, exécutée en grande partie par les corvéables, fut pour les campagnes un véritable fléau. Malgré plusieurs tentatives faites « à la plainte, clameur et doléance des pauvres gens de métiers » pour atténuer le despotisme des communautés-jurées, ou même les supprimer, le régime corporatif persista, et les ouvriers pauvres, exclus du patronat, cherchèrent vainement dans l'organisation du « compagnonnage » un remède à leur condition[1]. Sous l'Ancien Régime, la haute société seule, composée de nobles et de bourgeois enrichis, vit dans l'aisance et le plaisir. Fidèle aux traditions de la province, elle s'intéresse également aux lettres et aux arts. L'étude de cette société, de ses caractères et de ses occupations, devient ainsi le complément indispensable de l'histoire proprement dite.

1. Voir sur la *Misère des paysans* sous l'ancien régime, les débuts du chapitre de la Révolution (p. 351-353). Pour la question des ouvriers, qui n'a pas encore été complètement éclaircie, consulter Hauser, *L'organisation du travail en Bourgogne au XVIe et dans la première moitié du XVIIe siècle*, 1904, et *Les Compagnonnages d'arts et métiers à Dijon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 1907.

CHAPITRE IV

LA SOCIÉTÉ SOUS L'ANCIEN RÉGIME. PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION[1]

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL ET SES CAUSES.

L'ANCIEN Régime a été, pour la Bourgogne, une époque de grandeur intellectuelle, non seulement parce qu'une partie des habitants tourna son activité du côté des choses de l'esprit, mais parce que les efforts individuels furent encouragés par les États de Bourgogne, aussi clairvoyants, aussi généreux en cette matière qu'ils l'avaient été en ce qui concerne l'industrie et le commerce. Le registre

1. SOURCES : Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 4 vol. in-8, 1847. *Souvenirs du président Joly de Blaisy* (1610-1679), publiés par Ernest Petit dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1899. Lantin de Damerey, *Extraits de son journal intéressant le XVIIIe siècle*, dans les *Deux Bourgognes*, t. VIII. *Journal d'un professeur à l'Université de Dijon* (1742-1774). *Mercure dijonnais* (1748-1789), publié par Dumay dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1885-1886. Milsand, *Notices et documents pour servir à l'histoire de l'Académie de Dijon*, 1870.

OUVRAGES MODERNES. — 1° LETTRES ET ARTS : Jacquet, *La vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV. Étude sur la Société dijonnaise pendant la deuxième moitié du XVIIe siècle d'après les documents inédits*, 1886. Abbé Deberre, *La vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle*, 1902. H. de Fontenay, *La société d'Autun au XVIIIe siècle d'après les mémoires de Crommelin*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1877. Mignard, *Histoire de l'idiome bourguignon et de sa littérature propre*, 1856. Fertiault, *Histoire des Noëls en Bourgogne*, 1842; *Les Noëls bourguignons*, 1858. Kleinclausz, *Les origines de l'Université de Dijon*, 1904. Muteau, *Les écoles et collèges en province avant 1789*, 1882. De Charmasse, *L'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun au XVIIe et au XVIIIe siècle*, 1878. Quantin, *Histoire de l'instruction primaire et secondaire avant 1790 dans les pays qui forment le département de l'Yonne*, 1875-1877. Perrault-Dabot, *L'art en Bourgogne*, 1904. Pougin, *Rameau, essai sur sa vie et ses œuvres*, 1876.

2° PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION : *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. III, Introduction. De la Cuisine, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, t. III. Marion, *Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788*, 1905. Voillery, *Fin de l'Ancien Régime en Bourgogne*, 1907.



de ces assemblées est plein de délibérations prises pour favoriser les écrivains, les artistes, faire imprimer des livres utiles, dresser des cartes, subventionner des établissements d'instruction, élever des monuments. Des sommes importantes sont votées à cet effet. Un décret en justifie l'usage dans ces termes d'une noble simplicité :

> Le goût des arts et des sciences est en quelque sorte le partage de la nation. Dès l'origine, elle se montra avide de s'éclairer et de marcher dans les routes du savoir. Aujourd'hui surtout, la science est comme un trésor public où chacun va puiser, et toutes les connaissances humaines sont peut-être plus avancées parmi nous que chez aucun peuple de l'Univers. Pour entretenir cette noble émulation et encourager les talents, la Province consacre annuellement certaines sommes pour l'avancement des lettres et des sciences [1].

A Dijon, « nouvelle Athènes », le succès fut particulièrement éclatant. Au XVIIe siècle, Pierre Bayle, l'auteur du *Dictionnaire historique*, déclare tenir la capitale de la Bourgogne pour « une des plus jolies et des plus savantes villes du royaume, où il y a mille fois plus de livres qu'à Rotterdam ». Au siècle suivant, Voltaire dit qu'après Paris, il n'y a pas de ville qui ait fourni tant de sujets à la République des lettres, et que « le mérite de l'esprit semble y être un caractère des citoyens ».

LE MILIEU BOURGUIGNON.

Le besoin de s'instruire est général, parmi les gens aisés. Enfants, ils sont confiés à des précepteurs nourris des lettres classiques, qui leur enseignent les rudiments de l'archéologie et le latin; adolescents, ils partent pour Paris faire leur droit; puis ils vont en Italie compléter leur éducation par l'observation directe des hommes et des choses. Ils n'ignorent l'Angleterre ni la Hollande; mais, à leurs

1. *Registre des États de Bourgogne : décret du 30 novembre 1787* (Archives départementales de la Côte-d'Or, série C, 3014, folios 148-150). C'est dans ces registres, qui n'ont pas été dépouillés, qu'on trouve les témoignages de la protection accordée par les Etats aux lettres et aux arts. Voir notamment C. 3009, 3024, 3228, surtout 3694.

yeux, il n'est « d'endroit si gracieux et si agréable que la Bourgogne » :

> Tout y flatte nos regards
> D'une diversité charmante;
> Ici, des monts et des coteaux,
> Là, des villages, des châteaux.
> . . . .
> Mais les fruits les plus doux qu'on voie
> Autour de ces monts sourcilleux,
> Ce sont ces raisins merveilleux
> Qui répandent partout la joie.
> Presque dans toutes nos collines,
> On trouve des vins excellents,
> Qui, doux ou forts, rouges ou blancs,
> Bannissent les humeurs chagrines.

Au retour, les jeunes voyageurs entrent au Parlement ou à la Chambre des comptes, briguent les charges municipales, deviennent présidents, conseillers, maires, échevins, mais leur office une fois rempli, ils aiment à s'entretenir de science et d'art. La langue qu'ils parlent est claire, d'une grande noblesse due au choix des mots et à l'usage fréquent du style périodique.

JOLY DE BLAISY ET BOUHIER.

Deux Dijonnais, les présidents Joly de Blaisy et Bouhier, sont les modèles accomplis de ces Bourguignons d'autrefois. Joly de Blaisy (1649-1725), après avoir eu plusieurs précepteurs, entre autres Barbier de Langres, qui « écrivait joliment en vers et en prose » et devint académicien sous le nom de d'Aucourt, étudie le droit à Paris, prend sa licence à Orléans, visite Gênes, Milan, Florence, Rome, Venise, faisant « comme les Français font ordinairement, beaucoup de folies et de dépenses ridicules ». Devenu président au grand conseil sous Louis XIV, il habite la capitale, mais il ne passe pas une année sans venir à Dijon, où il possède un hôtel entre cour et jardin, une vaste bibliothèque, de magnifiques tapisseries. Malgré des « langueurs, causées par ses vapeurs », il aime « tout ce qui peut plaire dans la conversation et dans le commerce du monde », et

« se divertit aux recherches généalogiques », en compagnie de Gaignières et de d'Hozier.

Issu de parlementaires versés dans le droit et la littérature, le président Bouhier (1673-1746) apprend à Dijon la versification latine, à Paris la jurisprudence, tout en sachant qu'il ne peut « acquérir parfaite connaissance, sans y mêler celle des bonnes lettres et de l'histoire ». Conseiller au Parlement de Bourgogne en 1693, président en 1704, il ne veut pas rester « les bras croisés, comme un bonhomme qui n'est propre à rien »; il commente les anciennes coutumes du pays; il apprend le grec, l'italien, l'hébreu, correspond avec des savants français et étrangers, traduit Pétrarque et Cicéron. En 1727, il est reçu à l'Académie française par cette parole trop élogieuse du président Hénault : « Vous avez atteint dans la poésie française la beauté des plus grands poètes de l'antiquité ». Sa bibliothèque renferme 35000 volumes imprimés et 2000 manuscrits « tous bien choisis et parfaitement conditionnés ». Quand il rentre du palais, il fait toujours devant ses livres une station, ne serait-elle que d'un quart d'heure; quand il s'habille, il a quelque ouvrage ouvert devant lui, et il y jette les yeux. D'ailleurs sa bibliothèque n'est point la seule. On cite encore à Dijon celle de du Tillot, qui renferme 600 volumes d'estampes et 1600 médailles d'or et d'argent; à Semur, le cabinet d'histoire naturelle de Guéneau de Mussy et la bibliothèque de l'avocat Varenne.

LES GRANDS ÉCRIVAINS : BOSSUET.

Parmi les Bourguignons lettrés du genre de Joly de Blaisy et de Bouhier, beaucoup demeurent ignorés. Il en est d'autres auxquels leurs discours et leurs écrits assurent une place importante dans l'histoire littéraire de la France. Au premier rang de ceux-là, et hors de pair, figurent Bossuet et Buffon.

Bossuet (1627-1704) naquit à Dijon d'une famille de magistrats : l'un de ses aïeux fut conseiller au Parlement royaliste de Semur. Avant d'être envoyé au collège de

Navarre à Paris, il étudia chez les jésuites de Dijon, sans d'ailleurs se faire remarquer. Il passa ses thèses de théologie (1648), reçut la prêtrise (1652), et débuta dans l'art oratoire, en prêchant à Metz les protestants; il devint ensuite évêque de Condom (1669), précepteur du grand dauphin, évêque de Meaux (1681). L'année suivante, Bossuet inspira au clergé de France la fameuse déclaration qui formulait les libertés de l'église gallicane : indépendance des rois au temporel, infaillibilité de l'Église universelle et non du pape. Orateur, historien, philosophe, ses principales œuvres sont : les *Sermons*, les *Oraisons funèbres*, parmi lesquelles la plus remarquable est peut-être celle du grand Condé, le *Discours sur l'histoire universelle*, où sont indiqués « les grands changements arrivés dans l'état de l'humanité », l'*Histoire des variations des églises protestantes* composée pour ramener les calvinistes à la foi catholique, le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, dont le principe est qu' « il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu. » Bossuet vint rarement en Bourgogne. Il prêcha à Dijon le 7 mai 1656, traversa la province en 1674; il ne semble pas qu'il ait été goûté de ses concitoyens, encore qu'un d'entre eux se félicite d'avoir entendu saint Paul et saint Augustin parler par sa bouche. Et cependant, il avait les fortes qualités de sa race. « C'était un robuste Bourguignon, de sang riche, de tempérament bien réglé, simple, lucide, franc, sans brutalité comme sans flatterie, ennemi du tortillage et du mensonge... La qualité éminente de son esprit, c'est le bon sens, l'amour et le discernement du vrai... Son style tire sa perfection de son absolue et candide probité [1] ».

BUFFON.

Buffon (né à Montbard, 1707-1788) était fils d'un conseiller au parlement de Dijon. Il semblait devoir entrer dans la carrière paternelle; mais son goût l'entraîna de bonne heure vers les mathématiques et l'histoire naturelle. Il fit de nom-

1. Lanson, *Histoire de la littérature française*, p. 570.





Phot. Neurdein frères.

BOSSUET,
D'APRÈS LE TABLEAU DE RIGAUD.
(Musée du Louvre.)

Pl. 26, p. 396.



breuses lectures, voyagea en Italie et en Angleterre, observa beaucoup, et devint, à trente-deux ans, membre de l'Académie des sciences, intendant du Jardin du Roi. Cependant, il préférait au séjour de Paris celui de Montbard; il y faisait des expériences pour vérifier l'hypothèse de Franklin sur l'identité de la foudre et de l'électricité. « Nous faisons tous les jours de belles expériences sur le tonnerre », écrit-il. Suivant la mode du temps, qui était aux encyclopédies, il travailla toute sa vie, assisté de quelques auxiliaires, à son *Histoire naturelle*, dont le premier volume parut en 1749 et le dernier en 1789, un an après sa mort. Œuvre inégale, l'*Histoire naturelle* renferme des morceaux achevés, comme la *Théorie de la terre* et les *Époques de la nature*, où la phrase large, grave et sans prétention, offre un exemple de « cette éloquence didactique, ordonnée, lumineuse, animée, dont Buffon a donné la formule dans son discours de réception à l'Académie française », le *Discours sur le style* (1753). Au contraire de Bossuet, Buffon fut très apprécié en Bourgogne. « La science, disait-on, est sortie de ses mains, comme Minerve sortit de la tête de Jupiter. Il a su à la fois la faire connaître et la faire aimer. Jamais on n'a fait un plus bel emploi de l'éloquence; c'est Démosthène qui écrit les observations d'Aristote. »

Buffon n'est cependant pas le premier Bourguignon qui se soit illustré dans les sciences. Avant lui, Edme Mariotte (1620-1684), prieur de Saint-Martin-de-Beaune, résolut, en même temps que l'Anglais Boyle, le problème fondamental de la statique des gaz, et contribua à créer la physique expérimentale[1]. Daubenton (de Montbard, 1716-1800) et Guéneau de Montbéliard (né à Semur, 1720-1785), ont écrit pour l'*Histoire naturelle* de Buffon, le premier sur les quadrupèdes, le second sur les oiseaux, des chapitres qui dépassent la valeur d'une simple collaboration. Daubenton, qui avait fait des études de médecine, fut aussi un anatomiste et un paléontologiste distingué.

1. Mariotte a formulé, en 1676, dans son *Traité de la nature de l'air*, la fameuse loi qui porte son nom.



LES ÉCRIVAINS DE SECOND ORDRE.

En dehors de Bossuet et de Buffon, la Bourgogne compte des historiens, des poètes, un moraliste, des auteurs d'ouvrages en patois qui ne manquent pas d'un certain mérite.

HISTORIENS ET ÉRUDITS.

Les études historiques commencent avec Jacques Févret (de Semur, 1583-1661), avocat au Parlement de Dijon, auteur du *De claris fori divionensis oratoribus* imité du *Dialogue des orateurs.* Philibert de la Mare (de Beaune, mort en 1687) s'inspire, dans son *Conspectus historicorum Burgundiæ* [1], de Tite-Live et de Tacite. Étienne Pérard (mort en 1663) et Hector Joly (1581-1660), sont d'incomparables fouilleurs d'archives; grâce à eux ont été éclairées les origines de la féodalité bourguignonne et de la Chambre des comptes de Dijon. Le goût de l'histoire s'affirme davantage encore au XVIII[e] siècle, avec les historiens particuliers de la Bourgogne, Courtépée, dom Plancher [2], et quatre grands érudits : Lebeuf, Févret de Fontette, dom Clément et de Brosses.

Jean Lebeuf (1687-1766), chanoine de la cathédrale d'Auxerre, sa ville natale, qu'Augustin Thierry et Chateaubriand appelaient leur maître, compose des *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre* et une *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, qui témoignent d'un rare talent d'analyse. Févret de Fontette (de Dijon, 1710-1772), conseiller au Parlement de Bourgogne, remanie la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, ce grand ouvrage destiné à « faire connaître les matériaux qui permettent d'écrire l'histoire de France et à donner ainsi de bons historiens ». Aidé par Barbeau de la Bruyère, il rassemble en quinze ans de quoi doubler et par-delà le livre du P. Lelong; le roi le protège et lui accorde une subvention de 25 000 francs. Dom François Clément (de Bèze, 1714-1793), bénédictin de

1. Voir p. 8.
2. Voir p. 8-9.

la congrégation de Saint-Maur, reconnaissant que « la chronologie et la géographie sont comme les deux yeux de l'histoire », revise l'*Art de vérifier les dates* d'un autre Bourguignon, dom Clémencet[1]; il donne aussi plusieurs volumes à l'*Histoire littéraire de France* et au *Recueil des Historiens de France et des Gaules*. Charles de Brosses (de Dijon, 1709-1771), premier président au Parlement de Bourgogne, trouve « à travers la superfluité des plaidoiries » le temps de lire et d'écrire les choses les plus différentes. Magistrat, politique, orateur, financier, homme de lettres, géographe, critique et philosophe, il a laissé le *Voyage aux terres australes*, le *Culte des dieux fétiches*, l'*Histoire du VIIe siècle de la République romaine*, « venue trop tard pour plaire comme ouvrage d'érudition, trop tôt pour être goûtée comme œuvre historique », mais il restera toujours le charmant auteur des *Lettres sur l'Italie*[2].

POÈTES.

La poésie est représentée par trois Dijonnais : Longepierre, Crébillon et Alexis Piron.

Fils d'un maître des comptes, précepteur du comte de Toulouse et gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, Bernard de Longepierre (1659-1720) traduisit Théocrite, Anacréon, et fit une tragédie de *Médée* qui eut un certain succès. Prosper Jolyot de Crébillon (1685-1762), que ses compatriotes appelaient orgueilleusement « le Sophocle de notre siècle », est avec Voltaire le principal représentant de la tragédie au XVIIIe siècle. Après *Idoménée* (1705), il donna *Atrée et Thyeste*, *Rhadamiste et Zénobie*, la plus célèbre et la plus caractéristique de ses œuvres (1711), *Sémiramis*, *Pyrrhus*, qui n'eut aucun succès; alors il se retira du monde, où il ne reparut que vers la fin de sa vie, sur la demande de Mme de Pompadour, pour faire à Voltaire une concurrence qui d'ailleurs ne lui réussit pas. Alexis Piron (1689-1778) a composé aussi des tragédies,

1. De Paimblanc, près d'Autun (1703-1778).
2. Foisset, *Le président de Brosses*, 1842. Mamet, *Le président de Brosses, sa vie et ses ouvrages*, 1874.

Callisthène, *Gustave Wasa*, *Fernand Cortez*; mais son humeur railleuse le portait plutôt vers le comique : sa *Métromanie* est l'une des meilleures comédies du XVIII[e] siècle.

UN MORALISTE.

A part se place le curieux ouvrage, resté manuscrit, de Pierre Legouz : *Caractères ou Recherches de la vérité dans les mœurs des hommes*[1]. Ce n'est point, comme on pourrait l'imaginer, un pastiche de la Bruyère, mais une suite de portraits, de réflexions satiriques et morales tirées d'observations personnelles, dont le ton fait quelquefois penser à La Rochefoucauld. « Écrit dans un style grave et soutenu, que la malice bourguignonne anime et colore, » c'est, « au point de vue historique et littéraire, un précieux document ».

LITTÉRATURE EN PATOIS BOURGUIGNON.

Les ouvrages en idiome bourguignon sont nombreux. Ce sont des librettos pour les mascarades de l'infanterie dijonnaise, surtout des *Noëls*, petites poésies populaires chantées dans les rues avec accompagnement de hautbois pour annoncer la naissance du Christ et renouvelées chaque année grâce à des allusions piquantes aux derniers événements. Deux Dijonnais, Aimé Piron (1640-1727), le père d'Alexis, apothicaire de son état et échevin, Bernard de La Monnoye (1641-1728), correcteur à la Chambre des comptes et membre de l'Académie française, en sont les principaux auteurs. « Ce qu'on admire chez Aimé Piron, c'est la naïveté, la bonhomie, avec beaucoup d'esprit naturel et un vif sentiment des réalités de la vie provinciale... La Monnoye a bien plus de littérature, de grâce et de finesse; il est plus malin que naïf. C'est un bourgeois érudit et très civilisé, qui se fait payer pour avoir le droit de rire plus à son aise et de tout dire librement sans privilège de personne[2]. » Très semblables au fond, ils mettent en scène, à côté du Christ, des campagnards, des marchands, la

1. *Bibliothèque municipale de Dijon*, n° 204, in-4 de 65 pages. — Pierre Legouz de Vellepesle (de Dijon, 1640-1702) était conseiller au Parlement de Bourgogne.
2. Jacquet, *La vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, p. 170.



« sotane », et même les Condés. Ici, deux paysans épanchent leur bile sur les gens de finances, les maltôtiers, les grippe-chaudières et les sergents qui saisissent les meubles des pauvres gens. Là, Jésus, revenant de visiter la terre, déclare que tout y va aussi mal que jadis :

> Ce n'est partout qu'injustice; les petits sont mangés par les grands; usuriers et gabelons les rongent; les riches pourrissent dans la mollesse et s'engraissent du sang du peuple.

Le 21 septembre 1703, le vigneron Gros-Jean raconte à sa femme Breugnette la visite du duc de Bourgogne. Comme c'était jour maigre, on a servi des truites à force, un grand brochet long d'une aune,

> Qui s'été dans l'eau douçote
> Laissé prendre esprais.

Gros-Jean souhaite que le ciel lui accorde, à lui vigneron,

> De faire tote l'année
> Maigre comme lui,

et termine par ce trait délicieux :

> Au reste, une chose étrainge,
> Le Prince Borbon,
> Tout comme nos, quand ei meinge,
> Branle le menton.

De cette littérature sortit une œuvre considérable, le *Virgile virai en borguignon*, traduction burlesque de l'*Énéide*, en vers de huit syllabes et à rimes plates, dans le genre de Scarron. Ses auteurs furent deux hommes de robe, Pierre Dumay (1626-1711) et le conseiller Tassinot (1654-1730), deux ecclésiastiques, l'abbé Petit et le Père Joly (1664-1734). Le comique vient des propos vulgaires prêtés aux personnages épiques et des emprunts faits aux mœurs locales. Le vieux Priam, sous son armure,

> Est ligoté, tout comme
> Sur son clocher est Jaquemart,



et Pyrrhus, pénétrant au palais de Priam,

> Était pire que la Saône,
> Qui déborde en Saint-Jean-de-Losne [1].

L'UNIVERSITÉ DE DIJON.

Il y avait donc en Bourgogne une sorte d'aristocratie intellectuelle. Les hommes qui la composaient s'unirent pour répandre leur science au dehors. Au XVIII[e] siècle apparaissent l'*Académie d'Auxerre* (1749), la *Société littéraire de Bourg* (1755), créée par l'astronome Lalande, l'*Université* et l'*Académie de Dijon*.

L'Université, projetée dès le règne de François I[er], fut établie par lettres-patentes de 1723 sous le titre d'Université de Bourgogne (*Universitas Burgundiæ*). Elle comprenait cinq professeurs, quatre agrégés, trois bedeaux, un secrétaire et un receveur. Le gouverneur de la province était son protecteur-né, un membre du haut clergé son chancelier; quatre directeurs, parmi lesquels le Premier Président du Parlement et le maire, avaient mission de « veiller à l'exécution des règlements ». Louis XV ayant déclaré que la province « se chargerait de la dépense annuelle nécessaire à l'entretien des écoles et des professeurs et des premiers frais de cet établissement », les États et la ville votèrent les fonds. Seul le droit était enseigné. Parmi les professeurs qui occupèrent les chaires, figurent les jurisconsultes Davot et Bannelier. L'Université avait rang dans les cérémonies publiques; ses membres portaient des robes d'écarlate et un chapeau fourré d'hermine. Ils furent mêlés à tous les événements de l'époque; leurs noms étaient généralement connus. Des mémoires du temps rapportent que, « lors de la nomination du professeur Bernard, une grande partie de la ville prit part à cette nouvelle; ses voisins illuminèrent leur porte : il y eut tambours et hautbois devant chez un nommé Lescot. L'on donna plusieurs salves de boîtes et une belle sérénade. »

1. *Virgile virai en borguignon. Choix des plus beaux livres de l'Enéide, suivi d'épisodes tirés des autres livres*, publiés par C. N. Amanton et un discours préliminaire par Peignot, 1831.



L'ACADÉMIE DE DIJON.

L'Université ne s'occupait ni des lettres, ni des sciences, ni de la médecine, et, si l'on pouvait considérer les lettres comme représentées au collège des Jésuites par les classes de théologie, les autres branches du savoir humain restaient négligées. L'Académie de Dijon s'efforça de combler cette lacune. Fondée en 1740, grâce aux générosités du conseiller Pouffier, elle acquit une célébrité mondiale, en couronnant, dix ans après, le fameux mémoire de Jean-Jacques Rousseau sur cette question : *Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs.* Elle créa, avec le concours pécuniaire des États, des cours annuels, publics et gratuits, de chimie, de matière médicale, de botanique, d'astronomie (1773-1777). Des professeurs éminents, Guyton de Morveau, Maret, Durande, l'abbé Bertrand y enseignèrent. Pour « se conformer aux vues de l'administration », ils faisaient servir à leurs expériences, autant qu'ils le pouvaient, « les matières indigènes à la Bourgogne ». Parmi les auditeurs se trouvaient « des étrangers, venus exprès en cette ville et déjà versés dans les sciences ». Les Élus instituèrent aussi un cours gratuit d'anatomie, un cours public d'accouchement, où les curés furent invités à envoyer les sages-femmes de leurs paroisses (1780). Legouz-Gerland donna son jardin pour y rassembler de nombreuses plantes « exotiques et indigènes ». Un observatoire fut installé sur la terrasse du Logis du Roi (1783) ; l'astronome anglais Herschell lui fit présent d'un télescope.

COLLÈGES ET ÉCOLES.

Sous l'Ancien Régime, toutes les villes importantes de la Bourgogne, Dijon, Chalon, Autun, Auxerre, Avallon, possèdent des collèges. Ils sont confiés à des Oratoriens, des Joséphites, des Jésuites, et, après l'expulsion de ces derniers (1763), à des prêtres séculiers dirigés par un « principal ». Le latin est la base de l'enseignement des Jésuites : leurs successeurs y ajoutent le français, les sciences et l'histoire. Le plus remarquable de ces collèges fut, à Dijon, le collège

Godran, fondé en 1587, grâce aux libéralités du président Odinet Godran. Un véritable humaniste, le Père Oudin, y fit, pendant quarante-cinq ans (1707-1752), la classe de poésie latine. Parmi les élèves de cet établissement figurent presque tous les Bourguignons illustres de l'époque : Bossuet, La Monnoye, Longepierre, Bouhier, Crébillon, Rameau, dom Clément, de Brosses, Buffon. Beaucoup de paroisses ont leur école, avec un maître choisi par le curé. On compte 30 écoles sur 33 paroisses dans l'archiprêtré d'Arnay-le-Duc, 40 sur 50 dans celui de Beaune, 26 sur 29 dans celui de Nuits. « La seconde moitié du XVIIIe siècle voit partout des écoles dans les paroisses qui forment l'arrondissement d'Auxerre. » Les filles sont confiées à des Ursulines.

HÔPITAUX.

Dans la plupart des villes, il y a des hôpitaux « patentés », c'est-à-dire placés sous le contrôle du lieutenant général, du maire et des notables ; auprès d'eux, des aumônes générales distribuent régulièrement aux pauvres des « bichets » de seigle. Beaucoup de ces hôpitaux remontent au moyen âge ; mais ils ont été en partie refaits et agrandis. L'hôpital d'Avallon est « magnifiquement rebâti » en 1713 ; l'hôpital d'Auxerre, qui n'a que 40 lits en 1760, en compte 124 vingt ans après. A Dijon, le vieil hôpital de la Charité, fondé en 1204 par le duc Eude III, est remanié vers 1730, et devient l'« un des plus beaux de la province » ; à côté de lui se trouve l'hospice Sainte-Anne, où les orphelines apprennent à broder et à coudre. L'hôpital Sainte-Agnès de Charolles, réservé d'abord aux passants, devient hôpital général en 1638. L'hôpital de Bourbon-Lancy a 20 lits où les pauvres se succèdent trois fois au printemps et trois fois en automne ; ils sont logés, nourris, médicamentés, portés au bain gratuitement.

Ces fondations sont dues aux États, aux municipalités, à de simples particuliers, membres du parlement, avocats, bourgeois, au premier rang desquels se placent le président Odebert et le premier président Jean de Berbisey. Il en est

dont l'origine est particulièrement touchante. A Pouilly-en-Auxois, un petit hôpital de trois lits est institué en 1722, par Nicolas Corneau, « lieutenant aux gardes françaises ». Jean Lacurne, d'Arnay-le-Duc, lègue ses biens aux Jésuites « à charge d'entretenir deux régents en sa chère patrie, pour instruire les jeunes gens en la doctrine chrétienne, ès bonnes mœurs et belles lettres ».

LES ARTS ET LES ARTISTES.

On ne rencontre pas dans l'art bourguignon la même puissance ni la même originalité qu'au xve siècle. Beaucoup de monuments sont l'œuvre d'artistes étrangers à la province. Les architectes Gabriel et Noinville, les sculpteurs Edme Bouchardon et Claude Attiret, disciples de Guillaume Coustou et de Pigalle, importèrent directement les formules de Versailles. Cependant la Bourgogne ne fut pas inféconde; elle peut se glorifier d'une belle lignée d'artistes. Au xviie siècle appartiennent : l'architecte Le Muet (de Dijon, 1591-1669), auteur de la coupole et de la façade du Val-de-Grâce; le peintre Nicolas Quentin (de Dijon, mort en 1636), qui se consacra tout entier à la peinture religieuse, et dont Poussin aurait dit que « s'il allait en Italie, il y ferait fortune »; le sculpteur Jean Dubois (de Dijon, 1626-1694), qui décora les églises de sa ville natale et dont deux ouvrages, la statue du président Joly de Blaisy et celle de l'intendant Bouchu (chapelle Sainte-Anne de Dijon), sont de vivants portraits. Au xviiie siècle, l'architecte Soufflot (né à Irancy près d'Auxerre, 1713-1780) commence le Panthéon, exécute la façade de l'Hôtel-Dieu de Lyon et donne les plans de l'hôpital de Mâcon; le peintre Jeaurat, fils d'un marchand de vin de Vermenton et chancelier de l'Académie de peinture en 1781, se fait connaître par des intérieurs et des scènes de la vie locale. Mais Greuze (de Tournus, 1725-1805) surtout jouit d'une grande faveur auprès de ses contemporains, qui trouvent dans ses tableaux (le *Vieux paralytique*, la *Cruche cassée*, l'*Accordée de village*, la *Petite fille aux chiens*), de quoi émouvoir leur fausse sensibilité.

RAMEAU.

Le plus grand artiste bourguignon de cette époque n'est cependant ni un architecte, ni un sculpteur, ni un peintre; c'est un musicien, le Dijonnais Rameau (1683-1764). Bien que son père le destinât au barreau, il préférait à l'étude du droit celle du clavecin, de l'orgue, du violon; il voyagea en Italie, devint au retour élève de l'organiste parisien Marchand, et fut lui-même organiste à Lille, Clermont, Paris. Il fit 27 opéras (*Castor et Pollux*, *Dardanus*, *Hippolyte et Aricie*), des ballets (les *Fêtes d'Hébé*, les *Indes Galantes*), et un *Traité de l'harmonie*, où il pose les lois de la science des accords. Le roi le décora de l'ordre de Saint-Michel, lui donna des lettres de noblesse, 2000 écus de pension, le titre de compositeur de son cabinet. Les États de Bourgogne lui octroyèrent 500 livres pour l'établissement d'un concert à Dijon. Arrivé au moment où la musique française subissait une véritable éclipse, Rameau reprit et perfectionna la tragédie musicale imaginée par Lulli; il « augmenta sa force expressive, y ajouta le prestige d'un style, sinon très souple et très varié, du moins vigoureux et original, et d'une instrumentation colorée. Il prépara de la sorte les voies au grand Glück. »

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE DIJON.

Les États instituèrent à Dijon, en 1767, sous la direction de François Devosge, une école de dessin, aujourd'hui École des Beaux-Arts. Elle comprenait 150 élèves, répartis en huit classes; il y avait leçon tous les jours, sauf le dimanche; l'on étudiait d'après le modèle vivant. Des médailles d'or et d'argent étaient attribuées chaque année aux plus méritants; en outre avait lieu tous les quatre ans un concours, à la suite duquel un peintre et un sculpteur partaient pour Rome étudier aux frais de la province. Ces « pensionnaires » devaient envoyer quelques-unes de leurs œuvres en Bourgogne, afin qu'on pût suivre leurs progrès; ils exécutaient, pour finir, la copie de quelque tableau ou statue. Ainsi furent formés des sculpteurs corrects (Renaud, Bertrand, Bornier) et des

peintres honorables : Claude Naigeon (1753-1832), l'un des fondateurs du Musée du Luxembourg ; Lallemant (1710-1802), dessinateur précis qui eût excellé dans la composition de cartons de tapisserie ; Bénigne Gagneraux (1776-1795), qui servit le roi de Suède Gustave III et mourut avant d'avoir pu donner sa mesure. L'École de Dijon devait s'illustrer avec Rude et Prud'hon[1].

ASPECT NOUVEAU DES VILLES.

Les bienfaits de l'art s'étendirent aux villes. Les rues furent élargies, multipliées, éclairées avec des lanternes, les places ornées de fontaines, les maisons garnies de balcons en fer forgé. A Dijon, Auxerre, Chalon, Beaune, Avallon, les anciens remparts, hérissés de tours, de bastions et de contrescarpes, sont métamorphosés en promenades plantées de tilleuls et de marronniers. Avec son nouveau quai bordé de belles maisons et son port rempli de bateaux montant et descendant « qui remplissent les yeux agréablement », Chalon « réunit les agréments de la vie, la tranquillité, la propreté d'une ville de province à la magnificence de la capitale d'un canton et au charme d'une superbe campagne,

> Où la Saône enchantée, à pas lents, se promène,
> N'arrivant qu'à regret au Rhône qui l'entraîne ».

Des églises sont construites, dans le style jésuite du P. Martellange ou surmontées de coupoles par le frère Louis de l'Oratoire (église des Carmélites et chapelle Sainte-Anne à Dijon, chapelle de l'Oratoire à Beaune, églises Saint-Pierre de Chalon et Notre-Dame d'Autun). De nombreux hôtels s'élèvent, reconnaissables encore à leurs salons garnis de hautes cheminées, à leurs vastes escaliers, leurs lucarnes et leurs portes ouvragées dans le style caractéristique des règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI : tels à Dijon l'hôtel de Vogué et le local de l'Académie. Dans les

1. Voir le chapitre sur le *Dix-neuvième siècle*, p. 429, et Garnier, *Notice sur l'École nationale des Beaux-Arts de Dijon*, dans *Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, 1881.

campagnes, des châteaux confortables, entourés de parcs et de jardins, remplacent les derniers châteaux forts. Les plus remarquables sont ceux de Bussy-Rabutin et de Chagny; celui-ci, semblable aux Invalides, reste intéressant malgré les mutilations qu'il a subies. Le Palais des États de Bourgogne, à Dijon, se distingue entre toutes les constructions du temps par ses proportions grandioses, son allure majestueuse. Précédé d'une cour rectangulaire qui rappelle celle de Versailles, il se compose de deux bâtiments semblables tracés en retour d'équerre, qui se terminent chacun par une colonnade; il renferme des salles magnifiques, la Salle des États et celle des Festins, où les Condés donnaient leurs repas. Entrepris de 1682 à 1720 par Noinville, il fut complété, entre 1775 et 1784, par Gauthey, Dumorey et l'architecte Le Jolivet[1].

AUTUN AU XVIII[e] SIÈCLE.

Un entreposeur des tabacs, J.-B. Crommelin, a tracé de la bonne société d'Autun, vers 1778, un tableau qui peut s'étendre à toutes les villes de la province :

On n'avait qu'une seule occupation, celle de se donner du plaisir; qu'un seul souci, celui de varier le plus possible. Aussi n'était-ce chaque jour que dîners, soupers, concerts, bals, jeux, promenades, fêtes et parties de toutes sortes.

Le matin, après le café ou le chocolat, chacun se rend à ses affaires; les commis vont à leurs bureaux, les gens de loi montent au présidial, les oisifs se réunissent sur la place du Champ. L'heure du dîner approche. On a rendez-vous chez M. le Gouverneur, qui traite souvent et bien dans son hôtel, rue de l'Arquebuse; chez M. d'Autun, où les appartements sont splendides, la vaisselle somptueuse et la table bien garnie; au donjon, avec le chapitre de la collégiale; aux Jésuites, qui distribuent des prix; aux Capucins, dont c'est la fête, ici, là, à propos de tout et de rien, sans autre motif que celui de se divertir et de divertir les autres.

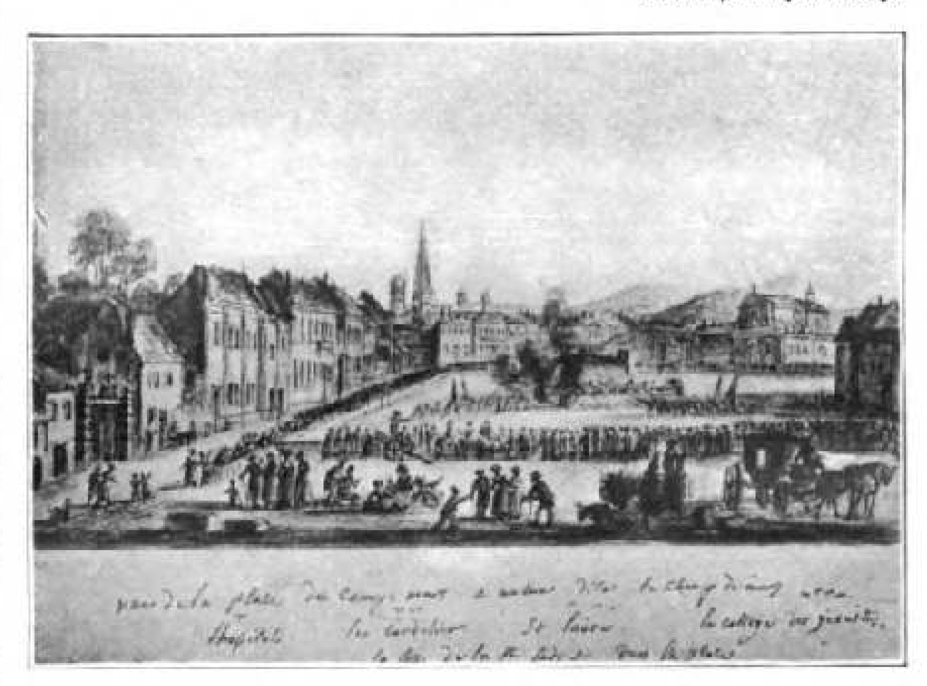
L'après-dîner se passe en promenades à la porte des marbres, au temple de Janus, sur le chemin de Parpas.... C'est encore l'heure des exercices publics du collège ou des répétitions musicales et dramatiques. Les dames montent en carrosse; les élégants les escortent à cheval; au retour, l'on rend quelques visites, on tire l'oiseau

1. Cornereau, *Le palais des États de Bourgogne*, 1890.



CHALON-SUR-SAONE.

Bibl. nat., Estampes, Ve 26 p.



AUTUN, LE CHAMP-DE-MARS ET LA FÊTE DE SAINT LADRE.

Bibl. nat., Estampes, Ve 26 p.



à l'ouche des buttes où l'on fait quelques chasses au jeu de paume.... Mais le moment de souper est venu; l'on vous retient pour aller passer la soirée à la comédie; demain l'on ira voir un dromadaire fraîchement débarqué, les marionnettes, les pantomimes, les tableaux mouvants, les danseurs de corde et le spectacle d'optique. S'il n'y a rien de tout cela, on fera quelques tours sur la Terrasse ou bien on restera chez soi; le reversis fait fureur et l'on joue encore au piquet, au brelan, au nain jaune, au lansquenet [1].

PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION.

Cette société, qui s'amusait, était pleine de loyalisme. Elle remerciait Dieu d'avoir sauvé Louis XV du couteau de Damiens; elle équipait à ses frais un régiment pour la guerre de succession d'Autriche (1742); elle votait l'achat de deux vaisseaux pour combler les vides faits par les Anglais dans notre marine militaire (1762, 1787). La Bourgogne fournit à la flotte le corsaire Thurot, de Nuits (1694-1727), qui désola les côtes d'Angleterre et d'Irlande et périt dans un combat naval à l'âge de trente-trois ans. Deux Bourguignons entrèrent au conseil du roi, Clugny, qui dirigea quelque temps les finances, Gravier de Vergennes (de Dijon, 1717-1787), successivement ambassadeur à Constantinople et à Stockholm, secrétaire d'État des Affaires étrangères, président du Conseil des finances sous Louis XVI. Du sein des privilégiés, une opposition s'élève cependant et prépare des temps nouveaux : celle du Parlement de Bourgogne.

LE PARLEMENT CONTRE LA ROYAUTÉ.

Irrité d'avoir dû s'incliner devant l'absolutisme de Louis XIV, le Parlement avait profité de la mort du roi pour déclarer que la France, « consolée de ses malheurs, commençait à respirer ». Les enregistrements militaires et les lettres de cachet, qui envoyèrent présidents et conseillers à Brive-la-Gaillarde, Guéret, Gannat et « autres pays perdus, où l'on n'avait aucune idée des mœurs sociales », le réduisirent au silence pour un demi-siècle. En février 1760, la création d'un impôt du vingtième portant sur l'ensemble de

1. H. de Fontenay, *La Société d'Autun au XVIII[e] siècle*, p. 395.

tous les revenus, lui fournit prétexte à discussion[1]. Bien que les élus eussent consenti un abonnement annuel de 100 000 livres pour racheter le vingtième, la cour refusa d'enregistrer l'édit. L'avocat Varenne, secrétaire en chef des États, répondit à ce refus par des pamphlets. Le Parlement, jugeant les écrits de Varenne « attentatoires aux droits de la couronne et aux lois fondamentales de l'État », décida qu'ils seraient lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice (7 juin 1762). Un président ayant été embastillé et le Conseil du roi ayant cassé l'arrêt de la cour, celle-ci se plaignit « d'avoir été insultée dans son honneur et dépouillée de ses fonctions les plus essentielles ». Le chancelier inquiet dut reconnaître que « jamais l'intention de Sa Majesté n'avait été qu'aucunes impositions pussent être levées dans la province de Bourgogne, qu'elles n'eussent été autorisées par des édits enregistrés suivant l'usage le plus constant », et les magistrats, qui avaient suspendu leur service, le reprirent, le 1er mars 1763, avec un éclat qui ressemblait à un triomphe.

Quelque temps après, le Parlement fut saisi de l'affaire des jésuites. Les conseillers rapporteurs, Fontette, de Joncy, Bureau de Saint-Pierre, montrèrent la Compagnie soi-disant de Jésus « invinciblement attachée par intérêt, par éducation, par la nécessité même de sa nature, à des maximes contraires à celles de l'État, et dévorée de la soif insatiable de dominer les esprits »; ils relevèrent dans les écrits de ses principaux membres, Sanchez, Escobar, des « doctrines pernicieuses », en conséquence de quoi la cour, toutes chambres assemblées, déclara, par arrêt du 11 juillet 1763, l'institut des Jésuites « incompatible avec les règles d'un état policé, destructif de la subordination légitime à laquelle tous les sujets sont tenus envers leur souverain, contraire aux anciens canons, aux libertés gallicanes et irréformable par essence ». Il confisqua leurs biens, annula leurs vœux, fit évacuer leurs maisons et leurs collèges.

1. Un premier vingtième avait été établi au mois de mai 1749. Cf. Marion, *Machault d'Arnouville*, 1891.



RÉFORMES DE MAUPEOU.

L'accord semblait rétabli entre la royauté et le Parlement. Il n'était qu'apparent. A la fin de janvier 1771, de graves nouvelles arrivèrent de la capitale du royaume. Le roi ayant interdit aux membres du Parlement de Paris de cesser leur service et de retarder l'enregistrement des édits, ces magistrats avaient suspendu leurs audiences et le chancelier Maupeou les avait chassés, après avoir attribué leurs fonctions au Grand Conseil. Le Parlement de Bourgogne, prenant fait et cause pour celui de Paris, rédigea des remontrances (6 février 1771). Après avoir rappelé à Louis XV qu'il était « roi par la loi et ne pouvait régner que par la loi », il ajouta que, s'il n'était point écouté, « on ne le verrait point souiller par un coupable silence la dignité des fonctions pour lesquelles il avait été institué ». Maupeou ne se laissa pas émouvoir. Le 5 novembre, le marquis de la Tour du Pin-Gouvernet, commandant de la province, et l'intendant Amelot apportèrent au Palais un édit qui supprimait tous les anciens offices de présidents, conseillers, avocats généraux, procureur général et substituts, avec défense aux possesseurs actuels de ces charges d'en exercer les fonctions « sous peine de faux », le roi se réservant de pourvoir, ainsi qu'il le jugerait bon, à l'administration de la justice. Le même jour, 28 membres du Parlement partirent pour l'exil, et un nouveau Parlement, de 47 membres, fut établi. Il ne renfermait plus que trois chambres, les requêtes ayant été transférées au bailliage de Dijon; les magistrats devaient être désignés par le gouverneur et recevoir des gages fixes, sans épices ni vénalité. Plusieurs estimèrent avec raison que ces magistratures valaient bien des « magistratures acquises à prix d'or et sans garantie d'aptitude ». Mais il était difficile d'anéantir d'un seul coup un aussi grand corps. Au début du règne de Louis XVI, l'édit de mars 1775 rétablit l'ancien Parlement, et bien que le roi eût masqué sa capitulation en réunissant les conseillers « intrus » aux anciens conseillers, ce fut pour les parlementaires l'occasion d'un nouveau triomphe.

TURGOT ET LA LIBERTÉ DU COMMERCE DES GRAINS.

Presque à la même époque, Louis XVI appelait Turgot aux affaires. Le 13 septembre 1774, le nouveau ministre fit signer par le roi un édit autorisant la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume et défendant de l'entraver : au mois de février 1776, il abolit les jurandes et les corvées, cet impôt déguisé et illimité « qui prenait le temps du laboureur ». Le second édit ne fut pas présenté en Bourgogne. Le premier provoqua à Dijon une véritable émeute[1].

L'ÉMEUTE A DIJON.

La province ne pouvait en redouter les conséquences, « fournissant ordinairement des bleds au delà de ce qui est nécessaire à sa propre consommation »; mais l'exportation avait été considérable, les années précédentes : en 1768 et 1769, il y avait eu disette. Le 18 avril 1775, le blé atteignit, sur le marché de Dijon, le prix exorbitant de 7 livres la mesure. Prévoyant des troubles, l'intendant Dupleix, qui se trouvait à Paris, écrivit de prendre des mesures pour engager ceux qui avaient des grains à les amener au marché de Dijon et pour s'assurer de la maréchaussée « et en avoir main forte ». Ses ordres ne furent pas exécutés, et la foule, composée de cinq cents personnes environ, parmi lesquelles quantité de femmes et d'enfants, se porta devant l'hôtel de la Tour du Pin. Au lieu de parler avec tact et fermeté, le commandant déclara, en brandissant sa canne, que le blé ne valant pas encore douze livres, il n'y avait aucune raison de se plaindre, et qu'à défaut de pain il suffisait de manger de l'herbe. Alors les manifestants furieux se tournèrent contre le conseiller Fijean de Sainte-Colombe et son cousin Carré, meunier du moulin d'Ouche, qu'ils considéraient comme des accapareurs. La maison de Fijean fut saccagée, le moulin d'Ouche envahi et la farine jetée dans la rivière sous prétexte qu'elle était frelatée; Fijean resta

1. Pierre Foncin, *Essai sur le ministère de Turgot*, 1877. Girod, *Les subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon à la fin du XVIIIe siècle*, 1906.

quatre heures dans une cave, accroché aux barreaux du soupirail. Le commandant et le maire, enfermés dans leur hôtel sous la garde de 50 hommes, n'avaient rien su faire, quand l'évêque d'Apchon harangua les émeutiers et les fit rentrer dans le calme. La nuit suivante, arrivèrent au pas de course 230 canonniers de la garnison d'Auxonne, des cavaliers de Dole et de Besançon. Les principaux coupables furent arrêtés, et l'un d'eux, Philippe Guyot, fut condamné aux galères perpétuelles. Turgot ne se borna pas à des actes de rigueur; il fit baisser les prix, en assurant aux paysans que « toutes faveurs leur seraient données pour le débit de leurs marchandises » et en abolissant les droits qui subsistaient encore sur les marchés de Dijon, Beaune, Saint-Jean-de-Losne et Montbard. Le prix du pain ne fut plus que de quatre sous la livre, et, au bout de trois mois, les troupes purent s'éloigner.

Cette émeute, où l'on a voulu voir l'action d'une ligue occulte dirigée contre Turgot et que Voltaire qualifia de criminelle, fut « la conséquence naturelle de la rareté et de la cherté des grains » et aussi de l'ignorance du peuple très hostile à « ces nouveaux docteurs qui barbouillaient tant de papier pour persuader que la disette vaut mieux que l'abondance et que tout est bien, quand tout est cher ».

LA RÉVOLUTION DE 1788.

Le Parlement n'avait joué aucun rôle dans la circonstance. Il n'en fut pas de même lorsque deux nouveaux impôts furent créés, l'impôt sur le timbre et la subvention territoriale. Imitant l'exemple du Parlement de Paris, la cour de Dijon s'inscrivit, le 13 février 1788, contre ces « actes multipliés d'un pouvoir toujours arbitraire, en opposition avec les lois fondamentales de la monarchie », et qui, « d'une nation libre et généreuse, voulait faire un peuple de vils esclaves ». Le gouvernement répondit par les édits de mai 1788 qui érigeaient en grands-bailliages les présidiaux de Dijon, Chalon-sur-Saône, Bourg-en-Bresse, « avec pouvoir de juger en dernier ressort au criminel et au civil jusqu'à

20 000 livres », et diminuaient le nombre des offices. Le Parlement signa, le 9 mai, une protestation « contre tout ce qui se pourrait faire de contraire aux droits de la nation, à la liberté individuelle des citoyens, et aux privilèges particuliers de la province ». Les effets de cette conduite ne se firent pas attendre. Le lendemain, l'intendant Dupleix, appuyé par 4 000 hommes de troupes, procéda militairement à l'enregistrement d'un édit qui transférait la justice du Parlement aux trois grands-bailliages institués à Dijon, Chalon et Bourg ; le 11, les magistrats furent exilés dans leurs terres. Ils avaient eu le temps de déclarer que « celui-là corrompait le pouvoir du souverain, qui ne tentait de changement que pour écraser les peuples d'impôts et étouffer les réclamations de leurs défenseurs, et que des magistrats ne pouvaient sans crime demeurer les témoins passifs de cette subversion ». Le peuple, irrité de voir « les patriotes dans les fers », se porta devant l'hôtel de l'intendant en proférant des menaces ; la Chambre des comptes, le bureau de finances, les élus s'associèrent à cette attitude ; les « membres du corps de la noblesse » peignirent « la désolation de cette capitale, qui ne tirait sa subsistance et son lustre que des cours souveraines et de ces tribunaux que nos rois s'étaient plu à y assembler ». Cette fois encore, Louis XVI céda. Un arrêt d'octobre 1788 rétablit les anciennes juridictions et ménagea au Parlement un retour, auprès duquel pâlit le souvenir de celui de 1763.

Aux portes de la ville, une jeune fille figurant la Patrie déposa sur la tête du premier président, Legouz de Saint-Seine, une couronne civique, parmi de frénétiques applaudissements. Legouz reçut dans son hôtel les compliments de tous les corps ; il répondit en félicitant les « patriotes zélés » de leur courage pour le rétablissement des lois. Un char antique, d'une superbe ordonnance, attelé de dix chevaux panachés et portant cette devise : *Restituta libertas salus patriæ* (la restauration de la liberté est le salut de la patrie), promena dans les rues l'image de la France, sous les traits d'une femme vêtue d'une robe bleu céleste parsemée de fleurs

de lis d'or ayant à ses côtés la Liberté couronnée d'immortelles. Une branche de laurier fut attachée à la porte de chaque conseiller. Sur les murs, on lisait ces vers enflammés :

> Vous, du peuple et du Roi défenseurs redoutables,
> Qui, dans tous vos combats pour la sainte équité,
> Sous les coups du pouvoir fûtes inébranlables,
> Et reçûtes des fers pour votre liberté,
> Lorsque, dans vos malheurs, une ferme constance
> D'un honteux esclavage a préservé la France,
> C'est aux Français, pour vous, à mourir à leur tour.

CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

La résistance du Parlement aux volontés royales paraissait inspirée par le souci du bien public. En vérité, elle avait des mobiles purement égoïstes. Le Parlement était intervenu contre l'accroissement des charges financières de la province, parce qu'il avait trouvé l'occasion bonne pour ressaisir le droit de remontrances et parce qu'en principe les nouveaux impôts, établis sur tous les habitants sans exception, frappaient les magistrats comme les paysans. Il avait prouvé ses opinions rétrogrades en se prononçant contre la suppression des corvées et l'abolition de la torture, sa légèreté en faisant pendre deux pauvres paysans accusés sans preuves de tentative de meurtre sur l'ermite d'Aignay-le-Duc et qui furent dans la suite reconnus innocents (1780-1782). Quand les magistrats de 1788 parlent du « droit de la nation », des impôts qui « écrasent les peuples », des actes du « pouvoir arbitraire », c'est au nom des privilégiés qu'il s'expriment. Mais, en attaquant d'une manière constante et avec tant de violence l'autorité royale, en employant à tout propos des mots sonores de *droit* et de *liberté*, ils éveillent peu à peu dans l'âme populaire des sentiments nouveaux dont ils seront les victimes.

La rentrée triomphale des magistrats, au mois d'octobre 1788, n'eut point un caractère spontané. Elle fut l'œuvre de quelques meneurs, le président de Bévy, l'avocat dijonnais Cortot et son cousin Godard, avocat à Paris[1]. Tandis

1. Carré, *La tactique et les idées de l'opposition parlementaire d'après la Cor-*

que les privilégiés et les gens qui vivaient de la basoche continuaient à faire des manifestations bruyantes, le vrai peuple des villes et des campagnes restait indifférent. Que pouvait-il y avoir de commun en effet entre les nobles, les magistrats, les riches bourgeois qui jouissaient des plaisirs de la vie, et l'artisan ou le paysan qui souffrait? Derrière le différend ouvert entre le Parlement et la royauté, un autre, beaucoup plus grave, grandissait chaque jour : le différend entre l'Ancien Régime et la Nation. Ainsi, peu à peu, en Bourgogne comme partout, cette opinion s'imposait que les États généraux du royaume pouvaient seuls mettre fin à la crise. C'est alors qu'arriva la Déclaration royale du 23 septembre 1788, qui annonçait la réunion des États. Avec elle commence à proprement parler l'histoire de la Révolution.

respondance inédite de Cortot et de Godard (1788-89), dans la *Révolution française*, 1895, p. 97-121. Huguenin, *La cour plénière et les édits de 1788*, suivi de la *Correspondance inédite de l'avocat Godard, de Paris, et de l'avocat Cortot, de Dijon, de 1786 à 1789*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1906-1906.

QUATRIÈME PARTIE

LA BOURGOGNE CONTEMPORAINE

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOLUTION[1]

LA BOURGOGNE EN 1789.

LA Bourgogne formait, en 1789, une province de 1180 lieues carrées environ, allant de Bar-sur-Seine au nord à Trévoux au sud et de Bourbon-Lancy à l'ouest à Cuiseaux à l'est. Elle se subdivisait en 13 « pays » : le Dijonnais, l'Auxois, l'Autunois, le pays de la Montagne, l'Auxerrois, le Châlonnais, le Charolais, le Mâconnais, le pays de Bar-sur-Seine, la Bresse, le Bugey et le Valromey, le pays de Gex, les Dombes (annexées en 1762). La province n'était pas un cadre administratif, mais elle existait, fixée par la coutume; la division en pays n'avait qu'une valeur historique, mais elle allait servir de base pour les élections de 1789.

La Bourgogne constituait « sous le rapport militaire » un gouvernement, sous « le rapport administratif » une généralité; elle renfermait « sous le rapport ecclésiastique »

1. SOURCES : Brette, *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789* et *Atlas des bailliages*, 4 vol., 1894-1904. *Cahiers des États généraux* par bailliage, dans les *Archives parlementaires* (publication insuffisante). De

des diocèses, « sous le rapport judiciaire » des bailliages. Le gouverneur militaire était Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, deuxième prince du sang, pair et grand-maître de France, colonel de l'infanterie française et étrangère. Presque toujours absent, il était remplacé dans l'exercice de ses fonctions par le commandant en chef pour le service du roi, Philippe de la Tour du Pin de la Charce de Gouvernet, « lieutenant général des armées du roi », et par six lieutenants généraux. L'Intendant, qui administrait la généralité avec l'assistance de 33 subdélégués, était Antoine-Léon Amelot de Chaillou, « chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel ». Il y avait six diocèses : Autun (évêque Talleyrand), Mâcon (év. Moreau), Chalon (év. du Chilleau), Auxerre (év. Champion de Cicé), Dijon (év. Desmontiers de Mérinville), Belley (év. Courtois de Quincy). Les bailliages étaient au nombre de 23 : Dijon, Arnay-le-duc, Avallon, Autun, Auxerre, Auxonne, Bar-sur-

Charmasse, *Cahiers des communautés et paroisses du bailliage d'Autun, pour les Etats généraux de 1789*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1875-1885. Demay, *Cahiers des paroisses du bailliage d'Auxerre pour les Etats généraux de 1789*, 1885. Arthur Young, *Voyage en France*, 1787-1789. Jarrot, *Dijon du 14 juillet 1789 au 23 janvier 1793. Lettres à un émigré*, dans *Mémoires de la société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1899-1900. Porée et Schmidt, *Procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne de 1790 à 1800*, en cours. — Aucune publication, analogue à cette dernière, n'existe pour les autres départements, mais quantité de pièces intéressant la Bourgogne se trouvent dans le *Recueil des actes du Comité de Salut public* et les procès-verbaux de la *Société des Jacobins*, publiés par M. Aulard. On trouvera en outre d'importantes indications bibliographiques dans Milsand, *Bibliographie bourguignonne*, et Monceaux, *La Révolution dans le département de l'Yonne. Essai bibliographique* (Bull. des sciences hist. et natur. de l'Yonne, 1889-90).

OUVRAGES MODERNES : Voillery, *Fin de l'Ancien Régime en Bourgogne, ou Tableau de la Bourgogne en 1789*, 1907. Rameau, *La Révolution dans l'ancien diocèse de Mâcon*, 1900. Philibert le Duc, *La Révolution dans le département de l'Ain*, 6 vol. 1880-1884. Porée et Schmidt, *Introduction aux procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne* (véritable histoire de la Révolution dans l'Yonne). Guillemaut, *Histoire de la Révolution dans le Louhannais*, 2 vol., 1900-1903. Patoz, *Essai sur la Révolution dans le bailliage de Saulieu*, 1908 Rousset, *Les volontaires*, 1870. Chuquet, *Les guerres de la Révolution*, 11 vol. s. d. Wallon, *Les Représentants en mission*, t. III, 1889. *La Révolution du 31 mai et le fédéralisme*, t. II, 1886. Perrenet, *Les prisons de Dijon pendant la Terreur*, 1907. Montarlot, *Les accusés de Saône-et-Loire devant les tribunaux révolutionnaires*, dans *Mémoires de la société éduenne*, 1898-1901. Hugueney, *Les Clubs dijonnais sous la Révolution*, 1905. Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, 1904. Loutchisky, *De la petite propriété en France avant la Révolution*, dans *Revue historique*, 1895. Vialay, *La vente des biens nationaux*, 1908. Sciout, *Le Directoire*, 4 vol. in-8, 1895-1897.



Seine, Beaune, Bourbon-Lancy, Bresse, Bugey, Chalon et Saint-Laurent, Charolles, Châtillon, Gex, Mâcon, Montcenis, Nuits, Saint-Jean-de-Losne, Saulieu, Semur-en-Auxois, Semur-en-Brionnais, Trévoux. Ils constituaient une juridiction de premier degré. Le Parlement de Dijon et les sept présidiaux, d'Autun, Auxerre, Bourg, Chalon, Châtillon-sur-Seine, Dijon, Semur, formaient les tribunaux d'appel; le Parlement faisait en outre fonction de Cour des aides. Les États généraux, composés des représentants des trois ordres (117 pour le clergé, 293 pour la noblesse, 51 pour le tiers état, en tout 461 membres), votaient les impôts et, par l'intermédiaire de leurs élus, ordonnaient toutes les dépenses concernant la province. Les 25 trésoriers du Bureau de finances et le Trésorier des États centralisaient les fonds recueillis au chef-lieu de chaque bailliage par les receveurs particuliers. La Chambre des comptes de Dijon vérifiait les comptes de tous les fonctionnaires.

Derrière ce rideau d'institutions régulières se dissimulent l'anarchie administrative, l'inégalité politique et sociale.

ANARCHIE ADMINISTRATIVE.

Les limites du gouvernement et de la généralité ne sont pas bien établies; elles ne coïncident pas avec le ressort du Parlement ou des États. La justice est mal rendue. Dans certains villages, l'auditoire est un cabaret; dans d'autres, il faut faire six lieues pour trouver un juge. A côté des tribunaux ordinaires, il existe une foule de tribunaux d'exception : *gruerie*, *grenier à sel*, *maréchaussée*, *officialité*[1]. Le Parlement se recrute parmi de très jeunes gens. Sur 65 membres admis de 1770 à 1787, on trouve six présidents nommés à vingt-cinq ou vingt-six ans, 37 conseillers appelés entre dix-sept et vingt-deux ans; ces « jeunes sénateurs »

1. La *gruerie* prononce sur les délits forestiers; le *grenier à sel*, sur les contraventions du fait de la gabelle. Devant la *maréchaussée* comparaissent les voleurs de grands chemins, les vagabonds, les faux-monayeurs. *L'officialité*, dont le juge appelé official est un prêtre, a droit de juridiction dans les matières purement spirituelles, ainsi que pour certains crimes et délits commis par des ecclésiastiques.



aiment surtout jouer aux barres « en déshabillé fort leste » devant les belles dames de la ville. Les conflits entre les différents corps et à l'intérieur des différents corps sont permanents. Le Parlement se querelle avec les lieutenants généraux, la Chambre des comptes, le Bureau de finances, les États. Ceux-ci veulent obliger les magistrats à la résidence, forcer les officiers des comptes à modérer leurs épices « dont les droits sont exorbitants ». Ce sont des griefs raisonnables. Le plus souvent, il s'agit de « l'honneur du pas », ou, comme on dirait aujourd'hui, des préséances. Les Comptes prétendent « croiser » avec le Parlement pour donner l'eau bénite; ils revendiquent ce droit en toutes circonstances. Les femmes s'en mêlent. Deux présidentes à mortier, Mmes Baillet et Jacob, se disputent une place à l'église; le valet de l'une éconduit l'autre; après la cérémonie, le président Baillet, avec plusieurs conseillers ses parents tous en robe, se précipite chez le président Jacob et y livre bataille. L'anarchie pénètre jusque dans le clergé. L'évêque de Dijon, mal entouré, consacre son temps et ses revenus à faire de la musique. Dans les couvents, malgré des tentatives faites pour mettre fin à « la chicane, la mauvaise vie, la dilapidation des biens des maisons », il règne « une rébellion tout ouverte ».

INÉGALITÉ POLITIQUE ET SOCIALE.

En principe, les trois ordres députent aux États généraux; en fait, ces États ne sont nullement la représentation exacte de la province. La Chambre du clergé comprend tous les évêques, 20 abbés, 22 doyens de chapitre, 70 prieurs de monastères, ce qui équivaut à l'exclusion des curés de campagne. Pour entrer dans la chambre de la noblesse, les gentilshommes doivent établir qu'ils sont nobles depuis un siècle et être admis à la pluralité des voix après examen de leurs titres par des commissaires délégués, ce qui écarte la majeure partie d'entre eux. La représentation du tiers est dérisoire. Elle ne comprend que les maires et premiers échevins des villes; parmi les villes, quelques-unes seulement,

dites « de la grande Roue[1], fournissent l'Élu du Tiers état. Il n'y a rien de commun entre le seigneur possesseur de fief qui est admis à la cour et le noble de création récente, entre l'évêque ou l'abbé qui jouit de 100 000 livres de revenus et le curé de campagne réduit à la portion congrue, dont l'habitation consiste « en une chambre, cave et grenier, le tout couvert de paille[2] ».

On compte en Bourgogne 1 200 familles nobles environ et 300 offices donnant la noblesse, plus de 30 abbayes dont deux chefs d'ordre, Cluny et Citeaux, près de 110 monastères, quantité de prieurés et autres maisons religieuses. Nobles, prêtres et moines sont autant de privilégiés devant l'impôt. La réforme des tailles n'a pas survécu à Colbert. Dès 1700, les États constatent que « certains particuliers se font imposer à leur gré, parce qu'ils ont plus de crédit et de biens que le reste des habitants qui les craignent et appréhendent de succomber dans les procès dont ils sont menacés »; partout ont réapparu les « coqs de paroisses ». Or les tailles, de 1 300 000 livres en principe, ont été portées par des adjonctions diverses à 2 500 000, et il faut y joindre la taxe des chemins qui a remplacé en 1787 la corvée royale. En 1784, l'intendant Amelot déclare « les bases de la répartition arbitraires à un tel degré qu'on ne doit pas laisser gémir plus longtemps les peuples de la province ». Le servage de corps est aboli depuis longtemps, mais le paysan reste accablé par les justices seigneuriales, la mainmorte et les droits féodaux du moyen âge : cens, corvée seigneuriale, banalités (pour le four, le moulin, le pressoir), dîmes (sur le blé, le vin, le foin, la laine, et toutes sortes de denrées)[3]. Impôts et droits féodaux sont levés par des collecteurs avides et des régisseurs rapaces qui en augmentent encore la charge[4].

1. On les appelle ainsi parce que leur nom est écrit dans une grande roue, dessinée sur papier, qui indique les tours.

2. D'après l'*Almanach royal*, les revenus des évêchés sont les suivants : Auxerre, 44 000 livres; Autun, 22 000 livres; Mâcon, 21 000 livres; Chalon, 20 600 livres; Dijon, 41 000 livres : mais il faut doubler au moins ces chiffres pour avoir la vérité. Le revenu de l'abbé de Citeaux est de 120 000 livres.

3. Cf. page 128.

4. Pierre Legouz a tracé d'eux ce joli portrait : « Ce n'est pas en attendrissant

MISÈRE DES PAYSANS.

Les progrès accomplis au XVIII[e] siècle dans l'ordre économique et social auraient dû atténuer, dans une certaine mesure, les souffrances populaires. Mais, comme on l'a dit précédemment[1], les grandes entreprises industrielles n'avaient enrichi que quelques familles. Les établissements charitables sont notoirement insuffisants; l'enseignement secondaire est réservé à une élite; l'instruction primaire est payante. La mendicité s'étale dans les villes. Les villages situés en dehors des grandes routes, desservis par des « chemins affreux », sont inaccessibles durant les pluies. Après l'hiver de 1709, est venu celui de 1740 « plus violent encore de 2 ou 3 degrés », puis celui de 1748 qui a détruit la moitié des vignes et « fait périr bien du monde par des fluxions de poitrine, », et après les rudes hivers de 1753, 1760, 1767, 1784, la sécheresse de 1788, suivie d' « un froid excessif, qu'aucun vieillard existant n'en a senti de pareil ». A plusieurs reprises, on rencontre des paysans errant par bandes, mangeant des feuilles de fougère, mettant le feu dans les métairies pour s'emparer du bétail qui fuit affolé et s'en nourrir. Un rapport des alcades de 1769 dépeint ainsi la condition de ces misérables :

Quelques-uns se sont vus forcés à faire leur nourriture des mets les plus vils et les plus abjects en allant dans les étables des pourceaux ravir la pâture de ces animaux; d'autres n'ont subsisté qu'en arrachant du sein de la terre des plantes ou des racines que

les cœurs qu'ils veulent se faire payer, souvent ce qu'on ne leur doit pas, ou plus qu'on ne leur doit. Ils veulent intimider et dépouiller tout le monde. Il ont toujours l'œil hagard, la parole rude, l'air fier et chagrin, la mine tout ensemble basse et hautaine. Enfin leur rusticité n'est pas moindre que celle de ces malheureux ouvriers qui travaillent aux mines d'or; mais ceux-là cherchent et ramassent pour autrui, et ceux-ci travaillent principalement pour eux-mêmes.

« La rusticité des autres personnes est incommode et trouble un peu la douceur de la société civile; mais la rusticité des gens qui s'établissent dans les bureaux est vraiment nuisible, et en troublant notre repos, elle nous fait perdre injustement notre bien. On a comparé galamment ces bureaux et les commis qui les occupent à ces divers départements affreux que Pluton a donnés dans un opéra aux divers supplices des malheureux et l'on a fait une élégante parodie des vers qui s'y chantent en les appliquant à ces bureaux impitoyables comme ceux des enfers. » (P. Legouz, *Caractères véritables ou Recherche de la vérité dans les mœurs des hommes*, au chapitre *de la Rusticité*; Bibl. municipale de Dijon, ms. 204, folio 22.)

1. Voir p. 321.

jamais ils ne s'étaient doutés qui fussent comestibles; d'autres se sont nourris de charognes.

On peut préjuger de la richesse d'un pays d'après la marche de sa population. Il n'est pas douteux qu'au XVIII[e] siècle la population de la Bourgogne n'ait diminué dans de notables proportions. En 1700, elle était de 1 266 359 habitants, d'après les mémoires de l'intendant Ferrand; le recensement de 1787 ne donne plus que 1 105 468 habitants, chiffre qu'il faudrait encore ramener à 1 087 300 selon Necker. Les documents attribuent cette diminution au nombre et au poids des charges qui accablent les habitants des campagnes. « Les impôts, écrit Amelot, les droits seigneuriaux et les dîmes, les frais de culture, partagent par tiers la production de la terre et ne laissent rien aux malheureux cultivateurs. » Il y a encore une autre cause. Les ventes, assez fréquentes en Bourgogne dans le cours du XVIII[e] siècle, ont provoqué un certain morcellement de la propriété; mais les abbayes étaient nombreuses et elles détenaient, ainsi que les familles nobles, des portions considérables du sol. L'abbaye de Cîteaux possède à elle seule 4 380 journaux de terre, 1 800 soitures de prés, 4500 arpents de bois, et quantité de vignes, parmi lesquelles le clos Vougeot. L'avoir territorial des abbayes Saint-Bénigne et de Bèze s'étend sur 113 communes; une seule famille noble, celle des Bouhier, est propriétaire des châteaux de Pouilly et de Lantenay avec leurs dépendances, des villages de Pasques et de Ruffey, en tout 2983 journaux ou arpents de terres, prés et bois. Ainsi, non seulement la terre n'est point libre, mais elle n'appartient que pour une petite part à celui qui la cultive. Dès lors, à quoi bon travailler, se créer une famille? Des paysans déclarent qu'ils ne veulent point se marier « dans la crainte d'avoir des enfants et de les voir languir et enfin périr de misère [1] ».

1. Un habitant de Genlis écrit : « Un manœuvre, qui n'a pas d'autres biens que ses bras, les emploie au moins 80 à 100 jours de l'année pour acquitter sa taille; déduisant encore les jours de fête, que reste-t-il? Ses sueurs et quelques jours de travail à bas prix, qui ne peuvent payer le loyer de la maison qu'il habite, nourrir sa femme et ses enfants. »

LA RÉVOLUTION PRÉPARÉE PAR LA PRESSE.

A l'approche des États généraux, ces abus, dont le peuple souffrait silencieusement depuis de longues années, sont dénoncés. La plupart des villes de Bourgogne ont leurs « affiches », c'est-à-dire leurs journaux périodiques, Auxerre depuis 1774, Dijon depuis 1776. Des brochures anonymes circulent, censurant l'ancien régime, exprimant l'espoir de le voir bientôt modifié. Dans l'une d'elles, la « noblesse inférieure » se plaint d'être exclue des États de la province et ainsi rendue « étrangère aux intérêts de la patrie »; elle revendique un droit qui dérive « de la raison et de la nature des choses [1] ». Dans un écrit intitulé : *De la Bourgogne, de ce qu'elle a été, de ce qu'elle est et de ce qu'elle sera* [2], l'auteur se propose de « dévoiler une partie des abus sous lesquels gémit la première province du royaume ». Il critique ces États provinciaux, dont le génie est « incompatible avec la liberté constitutive et fondamentale des États », ces Élus « qui autrefois étaient choisis par une élection libre, mais ne sont plus aujourd'hui élus que de nom », ce qui ne les empêche pas de « décider de tout »; il dénonce les rivalités du Parlement avec les autres corps, la misère des campagnes, et reconnaît dans le tiers état formé d'agriculteurs et de commerçants « l'âme de la monarchie ». Le syndic de Dijon dit :

> C'est le tiers qui fournit les soldats et les soudoie; c'est lui qui fait fructifier les champs, fleurir le commerce, les arts et les manufactures, qui met en valeur toutes les propriétés, même celles des autres ordres; c'est lui en un mot qui vivifie tout, de manière que c'est celui des trois ordres qui peut apprécier avec la plus grande connaissance de cause les forces, les ressources et les besoins de la nation.

Un éphéméride local signale « la fermentation étonnante qui est dans les esprits, et surtout dans l'ordre du tiers état, relativement à la tenue des États généraux ».

1. Bibliothèque municipale de Dijon, n° 18 744.
2. *Id.*, fonds Delmasse, n° 2 230.

ÉLECTION DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

La déclaration royale du 23 septembre 1788 laissait craindre que les États ne fussent réunis « suivant la forme observée en 1614 », c'est-à-dire que la noblesse et le clergé fussent en nombre supérieur au tiers et que le vote eût lieu par ordre et non par tête. Le tiers état bourguignon forma aussitôt un comité de résistance, le *Parti des avocats de Dijon*. Il comprenait seulement une vingtaine de membres, avocats, médecins, procureurs, bourgeois, mais tous très décidés; il eut bientôt des ramifications dans les principales villes de la province, à Saint-Jean-de-Losne, Arnay-le-Duc, Châtillon-sur-Seine, Nuits, Autun, Montcenis, Chalon-sur-Saône; une caisse électorale fut créée pour subvenir aux frais de propagande. En vain, la noblesse tint aux Cordeliers de Dijon, le 25 décembre 1788, une assemblée générale, pour s'organiser à son tour : le doublement du tiers, accordé par le roi deux jours après, donna une première satisfaction au tiers état bourguignon. Les députés de la Bourgogne devaient être au nombre de 64, 16 pour le clergé, 16 pour la noblesse, 32 pour le tiers état. Les deux fractions de la noblesse se rapprochèrent. Dans le Dijonnais et le Chalonnais, qui élisaient deux députés nobles, l'un fut pris dans la haute noblesse, l'autre dans la petite; ailleurs, le député appartint généralement à la haute noblesse, le suppléant à la petite. Il n'en fut pas de même pour le clergé. Trois évêques seulement, ceux d'Autun, d'Auxerre et de Dijon, furent élus; encore celui-ci ne passa-t-il qu'au second tour. Quant aux députés du tiers, Hernoux, Florent Guiot, Brillat-Savarin, Frochot, Bouchotte, etc., ils sortirent presque tous du comité des avocats.

LES CAHIERS.

Les cahiers furent rédigés, entre le 10 mars et le 9 avril, au milieu d'un grand enthousiasme. Les paysans, convoqués à son de cloche dans l'auditoire de la justice, au cimetière, sous le porche ou à l'intérieur des églises, vinrent en foule devant le notaire royal chargé de recueillir leurs

Liste des députés de la Bourgogne aux États généraux de 1789[1].

BAILLIAGES	CLERGÉ	NOBLESSE	TIERS ÉTAT
Dijon.	Desmonstiers de Mérinville, évêque. Merceret, curé de Fontaine-les-Dijon.	Lemulier de Bressey, conseiller honoraire au Parlement. De Levis-Mirepoix, maréchal de camp.	Volfius (Alexandre), avocat au Parlement. Arnoult, avocat au Parlement. Hernoux, négociant à St-Jean-de-Losne. Gantheret, cultivateur à Bourguignon.
Autun.	Talleyrand-Périgord, évêque.	Marquis de Digoine du Palais.	Repoux, avocat à Autun. Verchère de Reffye, avocat à Marcigny.
Chalon.	Gesetet, curé d'Étrigny. Oudot, curé de Savigny-en-Revermont.	Marquis de Sassenay. Burignot de Varenne.	Petiot, procureur au bailliage. Paccard, avocat à Chalon. Sancy, — Bernigaud de Granges, lieutenant au bailliage.
Semur-en-Auxois.	Boulliotte, curé d'Arnay.	Marquis d'Argenteuil.	Guyod (Antoine), avocat à Arnay. Guiot (Florent), avocat à Semur.
Châtillon-sur-Seine.	Couturier, curé de Salives.	Comte de Chastenay.	Frochot, avocat à Aignay. Benoist, avocat à Frolois.
Charolles.	Pocheron, curé de Champvent.	Marquis de la Coste.	Geoffroy, avocat à Lyon. Fricaud, avocat à Charolles.
Mâcon.	Ducret, curé à Tournus.	La Baume, comte de Montrevel.	De Lamétherie, avocat au Parlement. Merle, maire de Mâcon.
Auxerre.	Champion de Cicé, évêque.	De Moncorps Duchesnoy.	Marie de la Forge, conseiller au bailliage. Paultre des Epinettes, bourgeois.
Bar-sur-Seine.	Bluget, curé des Riceys.	Baron de Crussol.	Bouchotte, procureur du roi. Parisot, avocat au Parlement.
Bourg.	Gueidan, curé de Saint-Trivier. Bottex, curé de Neuville.	De la Bévière. Baron de Cardon de Sandrans.	Populus, avocat à Bourg. Bouveiron, bourgeois à Treffort. Gauthier des Orcières, avocat à Bourg. Picquet, avocat au bailliage.
Bugey et Valromey.	Favre, curé de Hotonnes.	De Clermont Mont Saint-Jean.	Brillat-Savarin, avocat à Belley. Lilia de Crose, avocat au Parlement.
Gex.	Rouph de Varicourt, curé de Gex.	De Crassier.	Girot, de Thoiry, avocat au Parlement. Girot, de Chevry, bourgeois.
Trévoux.	Lousmeau-Dupont, curé de St-Didier.	Vincent de Panette.	Arriveur, propriétaire. Jourdan, avocat.

1. Les suppléants ont été laissés de côté.

doléances. Dans la Bresse, les trois ordres rédigèrent un



LA BOURGOGNE EN 1789.

cahier commun; partout ailleurs, ils opérèrent séparément. Malgré leurs divergences de vues, ils s'associèrent tous

aux réformes essentielles que l'état de la province et du royaume exigeait.

Au point de vue politique, les trois ordres demandent que les États généraux — déjà qualifiés dans quelques cahiers d'assemblée nationale — s'occupent « avant tout de faire une constitution posée sur des principes fixes », une « charte claire, nette, précise et invariable » qui « ne laisse pas d'incertitude sur l'étendue des pouvoirs du Roi et des droits de la nation » ; que lesdits États soient réunis désormais « à des périodes fixes et rapprochées autant que possible », tous les cinq ans selon les uns, tous les trois ans selon les autres, « sans qu'il soit besoin d'autre convocation que la loi qui sera faite à ce sujet », que « tous les impôts et subsides ne puissent être accordés que du consentement libre de la nation » ; que la constitution « vicieuse et illégale » des États de la province de Bourgogne soit revisée et l'administration ramenée à de meilleurs principes. Parmi les réformes sociales, les cahiers placent en première ligne la répartition égale et proportionnelle de tous les impôts présents et à venir « suivant les propriétés et facultés de chaque citoyen » et « sans aucune exemption pécuniaire », puis l'abolition des aides, gabelles, corvées, banalités, jurandes, ainsi que des tribunaux d'exception, la suppression des entraves apportées au commerce dans l'intérieur du royaume, la réforme des lois et procédures civiles et criminelles, le droit pour tout citoyen « d'être remis dans les vingt-quatre heures aux mains de ses juges naturels », l'élaboration par les savants d'un plan d'éducation nationale « lequel sera commun à tous les collèges et universités », l'établissement dans les paroisses rurales de maîtres et maîtresses d'écoles « pour vaquer journellement à l'éducation gratuite des pauvres enfants[1] ».

1. Voir Duruy, *L'instruction publique et la Révolution* (1882) et à l'Appendice : *Cahiers de doléances à présenter aux États généraux assemblés à Paris par les instituteurs des petites villes, bourgs, et villages de Bourgogne*, document rédigé le 8 octobre 1789 à Saint-Marcel et portant les signatures de quarante « grammairiens » ou « recteurs ». Ils demandent non point tant un meilleur salaire que plus d'indépendance et de respectabilité.

D'un changement de gouvernement il n'est question nulle part. Pour le tiers état, Louis XVI est le monarque « juste et sage, dont les vues de bienfaisance annoncent le désir de remédier aux maux du royaume et de soulager la classe opprimée de son peuple »; la noblesse est « le nerf, le soutien et l'ornement du royaume » qui conduit les troupes « aux combats pour le salut de la patrie »; le clergé, « dont la majeure partie n'a pas de quoi vivre », est considéré comme « utile à l'État ». Il est un point cependant sur lequel les privilégiés et le tiers diffèrent d'avis, et ce point est capital. Tandis que le clergé hésite à se prononcer sur le vote par tête et que la noblesse le repousse comme contraire aux traditions de la monarchie, le tiers, à l'unanimité, exige qu'aux États généraux « les délibérations soient constamment prises par les trois ordres réunis, les suffrages comptés par tête, et que ses députés ne soient assujettis à aucune distinction humiliante ». Mais il arrivera peut-être que les deux autres ordres se retireront. « Alors, dit le tiers de Dijon, les députés du tiers état représentant 24 millions d'hommes, pouvant et devant toujours se dire l'assemblée nationale, malgré la scission des représentants de 4 à 500 000 individus, tant nobles qu'ecclésiastiques, offriront au roi, de concert avec ceux de la noblesse et du clergé qui voudront se joindre à eux, leur secours à l'effet de subvenir aux besoins de l'État. » Ici, ce n'est plus seulement un souffle de liberté qui passe, mais un souffle de révolution. Il se retrouve exceptionnel, mais violent, dans les cahiers du tiers état du bailliage de Bar-sur-Seine. Les privilèges du clergé et de la noblesse y sont dénoncés comme venant, pour le premier de ces ordres, de « l'abus qu'il a fait de la piété peu éclairée de nos pères », pour le second, de « la tyrannie du gouvernement féodal », et l'Église, « comblée de toutes sortes de biens qui surpassent infiniment ce qui est nécessaire aux besoins de ses ministres », est accusée de vivre « dans lesdésordres d'un luxe scandaleux ».

LA GRANDE PEUR.

A l'exception de l'évêque et député du clergé d'Autun, Talleyrand[1], les députés bourguignons ne jouèrent aucun rôle important aux États généraux ni à l'Assemblée constituante; mais les événements de Paris eurent dans la province une vive répercussion. A la nouvelle de la chute de la Bastille, le gouverneur et l'intendant prirent la fuite; le commandant militaire, « insulté par la canaille » et dont la tête avait été mise à prix, donna bientôt sa démission. Puis on eut l'idée que les « ennemis de l'État » allaient courir sus au pays, et une peur intense, la grande Peur, s'empara des esprits. On crut qu'au fond du Morvan, à Clamecy et à Château-Chinon, se rassemblaient des « brigands et gens mal intentionnés, qui n'attendaient qu'un moment de désordre pour se livrer au pillage ». Le voyageur anglais Arthur Young, qui parcourait alors la Bourgogne, raconte que tout le long de son chemin on ne lui parlait que d'eux et des châteaux qu'ils avaient incendiés, « sans rien prouver ». Il écrit d'Autun le 5 août :

> Les rumeurs sur les brigands, les pillages et les incendies, sont aussi nombreuses que par le passé. Quand on sut que je venais de traverser la Bourgogne et la Franche-Comté, huit à dix personnes vinrent à l'hôtel me demander des nouvelles. La bande des brigands s'élève ici à 1600. On fut très surpris de mon incrédulité à cet égard[2].

Dans cet état d'« anarchie spontanée », Dijon, Nuits, Beaune, Chagny, Autun, se gardèrent soigneusement. A vrai dire, quelques châteaux furent brûlés et il y eut dans le Mâconnais, les 28, 29 et 30 juillet, une sorte de jacquerie. Des paysans se ruèrent, au bruit du tocsin, sur les presbytères et les maisons, anéantissant les terriers et les titres des redevances féodales, détruisant les gerbes de la dîme, mettant les villages à contribution et obligeant sous la menace les habitants à les suivre. A Charbonnières, ils déclarèrent qu'il fallait brûler le curé et ses deux dîmeurs; quelques-uns se prétendaient porteurs d'ordres du roi. Les châ-

1. Encore Talleyrand n'était-il pas Bourguignon; il naquit à Paris en 1754.
2. Arthur Young, *Voyage en France*, p. 271.

teaux de Lugny, de Cruzille, de Saint-Point, de Vérizet, de Marigny, furent saccagés. Accueillie à coups de fusil par les bourgeois de Cluny, la bande rebroussa chemin ; à Hurigny, la milice de Mâcon acheva sa déroute : 20 hommes furent tués, 50 faits prisonniers, plusieurs pendus par autorité de justice.

LA RÉVOLUTION MUNICIPALE DE 1789.

Ces événements eurent un résultat important. Ils rapprochèrent les villes les unes des autres, et firent surgir de leur sein des organisations nouvelles. Du 20 au 30 juillet, Beaune, Auxerre, Saint-Jean-de-Losne, Nuits, Genlis, Vitteaux, députent à Dijon pour savoir ce qu'il convient de faire, et Dijon « leur répond fraternellement » dans « le temps où tous les hommes sont frères ». A côté des anciennes municipalités s'organisent des *Comités*, formés de citoyens acquis aux idées nouvelles. Partout des *milices bourgeoises* sont créées pour « veiller à la sécurité des représentants du peuple, maintenir le respect dû aux propriétés, et repousser tous ceux qui oseraient opposer encore quelque obstacle au bien public ». A Dijon, elles comprennent des chasseurs à cheval, des artilleurs, des grenadiers, et sont commandées par un capucin, Eugène Schneider [1]. Les curés jouèrent dans cette circonstance un rôle particulièrement actif. Le *Journal patriotique de la Côte-d'Or* constate que plusieurs comités dans la campagne se sont formés par leurs soins. A Issy-l'Évêque, dans l'Autunois, le curé Carion entre dans l'état-major de la garde nationale, et bientôt « réunit l'écharpe à la double épaulette et à l'étole ».

SUPPRESSION DE L'ANCIEN RÉGIME.

Cette révolution municipale fut le prélude de la révolution politique. L'assemblée constituante étendit à la Bourgogne, par une série de décrets, les dispositions générales qu'elle avait adoptées. Le Parlement, « mis en vacances » le 3 novembre 1789, fut provisoirement remplacé par une

1. Huguenin, *Les volontaires de 1789*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1894.

Cour supérieure composée de deux juges de chacun des présidiaux du ressort et de plusieurs jurisconsultes. Un décret du 10 juillet 1790 supprima les États. Le gouvernement militaire, la généralité, les bailliages, les présidiaux, le bureau de finances, la Chambre des Comptes disparurent à leur tour.

CRÉATION DES DÉPARTEMENTS.

Le 24 février 1790, il fut arrêté que la Bourgogne, l'Auxerrois, le Sénonais, la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex formeraient quatre départements, partagés en districts, cantons et communes; les affaires départementales devaient être gérées par un directoire ou conseil général de 36 membres, celles du district par un directoire de 12 membres, celles de la commune par un maire assisté d'un conseil; il devait y avoir un tribunal criminel au chef-lieu du département, un tribunal civil au siège du district, un juge de paix au canton. Les quatre départements bourguignons furent : la *Côte-d'Or* (ch.-l. Dijon; 427 333 habitants; 88 cantons; 7 districts : Dijon, Châtillon-sur-Seine, Semur, Is-sur-Tille, Beaune, Arnay-le-Duc, Saint-Jean-de-Losne); la *Saône-et-Loire* (ch.-l. Mâcon; 402 131 habitants; 86 cantons; 7 districts : Mâcon, Autun, Bourbon-Lancy, Chalon, Charolles, Louhans, Marcigny); l'*Yonne* (ch.-l. Auxerre; 439 466 habitants; 69 cantons; 7 districts : Auxerre, Sens, Joigny, Saint-Fargeau, Avallon, Tonnerre, Saint-Florentin); l'*Ain* (ch.-l. Bourg; 293 866 habitants; 49 cantons; 9 districts : Bourg, Trévoux, Montluel, Pont-de-Vaux, Châtillon-sur-Chalaronne, Belley, Saint-Rambert, Nantua, Gex)[1].

L'Ain devait s'appeler d'abord département de Bresse; la Côte-d'Or, Haute-Seine ou Seine-et-Saône. Les habitants de Belley auraient voulu que le Bugey formât à lui seul un département, dont leur ville eût été le chef-lieu. Auxonne, Saint-Jean-de-Losne et Seurre prétendirent également devenir les capitales du district de la Saône, et envoyèrent

1. Dumay, *Géographie historique du département de la Côte-d'Or*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1902. Siraud, *Étude sur la formation du département de Saône-et-Loire*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1895.

des députés à Paris pour soutenir leurs intérêts. De même Pont-de-Veyle se dressa contre Châtillon-sur-Chalaronne, Meximieux contre Montluel, Ambérieu contre Saint-Rambert. En Saône-et-Loire, les débats furent particulièrement vifs. Trois villes semblaient avoir des droits égaux au premier rang, Autun, Chalon, Mâcon. Il fut décidé que Mâcon serait le siège de l'administration, Autun celui de l'évêché, Chalon celui du tribunal criminel. Le département de la Côte-d'Or reçut sa dénomination actuelle, sur cette remarque du député Arnoult qu'elle était traversée par une côte où venaient des vins excellents, une « côte d'or ».

RÉFORMES SOCIALES.

La réorganisation administrative fut accompagnée de réformes profondes dans l'ordre social. L'abolition des droits féodaux et la proclamation de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt firent disparaître le clergé et la noblesse en tant qu'ordres privilégiés. Au mois de janvier 1791, les municipalités reçurent l'ordre d'appliquer la loi du 27 novembre 1790, d'après laquelle tous les prêtres étaient tenus de prêter serment à la constitution civile sous peine de révocation. La grande majorité des curés y consentit. Dans la Côte-d'Or, la proportion des « constitutionnels » fut de 71 p. 100, dans l'Ain de 87 p. 100; dans le Mâconnais, sur 135 curés, 110 jurèrent[1]. Parmi les évêques, Talleyrand seul prêta le serment et d'ailleurs démissionna quelque temps après. Alors des évêques constitutionnels furent élus par le peuple, Jean-Baptiste Volfius[2] à Dijon, Goulles à Autun, Royer à Belley. Mais ces nouveautés effrayèrent les nobles. Dès le mois de juillet 1789, plusieurs avaient fui, tandis que d'autres « s'essayaient dans le système libéral ». En 1790 et 1791, la plupart se retirèrent en Suisse ou en Allemagne. Le premier président du Parlement, Legouz de Saint-Seine, s'en fut à Bâle; le premier

1. Sagnac, *Etude statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire* (avec carte), dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1906-1907.
2. Il était le frère d'Alexandre-Eugène Volfius, député à la Constituante.

président de la Chambre des Comptes, marquis d'Agrain, à Fribourg. Le principal émigré bourguignon fut le prince de Condé. Il devint, dans sa résidence de Coblentz, le centre de ralliement de tous les émigrés du royaume et eut le triste honneur de donner son nom à l'armée qu'ils formèrent contre la France.

VENTE DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES.

A la même époque commença la vente des biens ecclésiastiques. Les lettres patentes du 31 mai 1790 autorisaient les municipalités à les acheter pour les revendre aux particuliers, et leur laissaient comme dédommagement le seizième du prix des reventes. En Bourgogne, l'opération fut rapidement conduite, et les prix d'adjudication dépassèrent notablement les prix d'estimation. Dans le département de l'Ain, du 13 novembre 1790 au 1er novembre 1791, les onze douzièmes des biens ecclésiastiques sont vendus et rapportent 16 719 653 livres; le décret du 24 décembre 1790 en attribue pour 2 086 326 livres 10 sols 8 deniers, aux municipalités des cantons de Bourg, Montrevel, Coligny, Treffort, Ceyzériat, Chavannes[1]. Dans la Côte-d'Or, l'assemblée concède d'un seul coup aux municipalités du district de Dijon, une part d'une valeur de 4 837 000 livres; du mois d'octobre 1790 au 1er janvier 1792, il y a 2 670 ventes pour 629 communes. En Saône-et-Loire, la commune de Chalon acquiert en un jour pour 706 412 livres 2 sols 8 deniers de terres. Les vastes domaines de l'abbaye de Cîteaux sont complètement démembrés. La Constituante avait espéré, par ce moyen, « appeler à la propriété le plus grand nombre possible de citoyens », mais les lots étaient trop gros pour que les paysans pussent enchérir, ou trop chers quand ils consistaient en vignobles. Des spéculateurs, réunis dans les cabarets, s'entendirent pour acheter les bonnes terres en commun et se les partager ensuite. Les acheteurs furent

1. *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale*, 1790-1791. 16 vol. (actes nombreux relatifs à la vente des biens ecclésiastiques).



FUITE DU PRINCE DE CONDÉ ET DE L'ABBÉ MAURY.

Bibl. nat., Estampes, Qb 92.



ASSASSINAT DU DÉPUTÉ LE PELLETIER (DE SAINT-FARGEAU).

Bibl. nat., Estampes, Qb 95.



quelques fermiers des moines, et surtout des capitalistes appartenant à la bourgeoisie urbaine. Du moins ils revendirent par fragments leurs acquisitions, et le morcellement de la propriété foncière commença.

FÊTES DE LA FÉDÉRATION.

Les fêtes de la fédération furent pour le peuple l'occasion de manifester son enthousiasme en faveur de ces réformes « tombées du ciel ». Le 7 décembre 1789, les Dijonnais jurèrent de rester unis « pour le maintien de la paix et l'exécution des décrets de l'assemblée nationale ». Le 18 mai 1790, les milices bourgeoises des quatre départements de la ci-devant province de Bourgogne, appelées maintenant gardes citoyennes ou encore gardes nationales, formèrent à Dijon une « coalition ». Le fils de Buffon, qu'elles avaient nommé leur colonel général, les passa en revue près de la Chartreuse, puis traversa la ville à leur tête. Un Temple de la Liberté avait été élevé au rond-point du Parc; ses murs étaient couverts de peintures représentant la chute de la Bastille et d'autres sujets « analogues aux événements présents »; au milieu se dressait un autel. Après que Volfius, alors aumônier de la garde nationale, eut dit la messe, 3 000 fédérés prêtèrent le serment suivant :

Nous, députés des gardes nationales des quatre départements formant ci-devant la province du duché de Bourgogne, pénétrés de la grandeur des motifs qui nous rassemblent; certains de notre persévérance dans l'union que nous avons contractée; animés du même esprit et de cette fermeté inaltérable qu'inspire aux hommes l'ardeur généreuse d'être libres; jurons sur l'autel de la patrie, en présence du Dieu des armées, de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, d'exécuter et de faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés ou acceptés par le Roi.

Nous jurons de respecter et faire respecter la liberté publique et la liberté individuelle des citoyens; de garantir les propriétés légitimes et reconnues pour telles par les décrets de l'Assemblée nationale, d'assurer la perception des impôts légalement établis, la libre circulation des subsistances dans l'intérieur du royaume; de maintenir partout où nous serons appelés l'ordre et la paix et d'y employer la force de nos armes, lorsque nous en serons requis conformément à la loi.



Nous déclarons qu'inflexiblement opposés à tous les genres de désordres, nous le serons surtout à ceux que fomenteront les ennemis de la Constitution. Nous jurons de poursuivre, avec le fer, les téméraires qui oseraient tenter une contre-révolution; et nous reposant, avec sécurité, sur la protection de l'auteur de toutes choses, nous nous engageons mutuellement par l'honneur, le sang et nos fortunes, de nous rassembler au premier signal d'un péril commun, pour combattre, vivre libres ou mourir [1].

Les fédérations du Dauphiné et du Vivarais envoyèrent des adresses à celle de Bourgogne, qui leur répondit en les félicitant d' « opposer le courage et la vertu aux insinuations perfides des ennemis de la régénération de l'empire français ». Le 14 juillet suivant, jour de la fédération nationale, villes et villages envoyèrent leurs représentants à la cérémonie du Champ de Mars à Paris. Les députés de l'Ain étaient porteurs d'une lettre pour La Fayette, ce « héros de la liberté, formé sous un grand maître dans le nouveau monde ». Mais chaque localité voulut avoir sa solennité. Dijon fit une illumination générale. A Mâcon, l'évêque officia sur le quai en présence de toutes les autorités, après quoi il bénit une charrue ornée de fleurs, « symbole de l'agriculture ». A Auxerre, un autel portatif fut déposé au milieu de la nef de la cathédrale, et les gardes nationales ayant prononcé la formule du serment le conduisirent sur la place publique pour le serment général « qui fut prêté par les citoyens des deux sexes avec de grandes acclamations de joie ». A Bourg, l'autel fut élevé sur un perron de huit marches, surmonté d'un grand crucifix et d'un dais de verdure que soutenaient des fûts d'arbres ornés de trophées. Dans certains villages, les paysans qui travaillaient aux champs, furent avertis par le maire de « lever la main, quelque part qu'ils se trouvassent dans la campagne, à l'instant qu'ils entendraient sonner les cloches ». En même temps, des clubs se formaient un peu partout, sous le nom de *Sociétés des amis de la Constitution.*

1. *Procès-verbal de la Confédération des gardes nationales des départements formant ci-devant la province de Bourgogne*, Dijon, 1790.

PREMIÈRES JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES (JUIN-SEPTEMBRE 1792).

Cependant les bienfaits des réformes introduites par la Constituante ne devaient se faire sentir pleinement que dans la suite. La cherté des blés était excessive. Les philosophes imaginaient des projets chimériques « pour extirper la mendicité ». Plus pratiques, les municipalités se coalisaient pour empêcher la hausse des grains et les accaparements; elles arrêtaient les convois à destination de Paris, multipliaient les greniers d'abondance et les ateliers de charité, nommaient des commissions spéciales chargées d'« assurer la subsistance de la province ». Malgré ces mesures, la misère grandit. Le peuple l'attribua à l'absence dans les villes, depuis l'émigration, de « maisons de condition » où les indigents pussent trouver du travail, et sa colère se tourna contre les nobles et les prêtres « réfractaires » qu'il considérait comme leurs alliés naturels.

Dès le mois de juillet 1790, on parle à Dijon de lanterner les aristocrates et l'on chante le *Ça ira*. Pendant l'année 1791, les habitants enlèvent les armoiries des hôtels, détruisent les signes de la féodalité et tout ce qui rappelle le nom de Condé; un mannequin représentant le pape est brûlé. Dans les campagnes, des nobles sont chassés à coups de pierre et les autels profanés. Le 1er janvier 1792, le directoire du département de la Côte-d'Or invite la municipalité de Dijon à recueillir « toutes informations » sur un rassemblement d'individus « se disant capucins », qui font des « démarches propres à exciter l'intolérance, le fanatisme et l'esprit de parti ». Les 17 et 18 juin ont lieu de véritables journées, dont le contre-coup se fait sentir à Beaune. Les sans-culottes, suivis de leurs femmes et de leurs enfants, envahissent les maisons habitées par les ecclésiastiques qui n'ont point prêté serment, en arrêtent 129, et les enferment au séminaire parmi les huées; puis vient le tour des religieuses et des curés de campagnes. Tous ces captifs sont élargis le 4 juillet, mais, après la journée parisienne du 10 août, 200 suspects, hommes et femmes, nobles et prêtres, procureurs et notaires, sont emprisonnés, et le Conseil général de la commune fait

construire un échafaud pour recevoir la guillotine récemment inventée. A la nouvelle des massacres de septembre, quelques enragés parlent de s'en servir, mais on leur répond « qu'il n'y a point eu de sang répandu jusqu'ici et qu'il ne faut point qu'il y en ait ». Ce sont les premières journées révolutionnaires en Bourgogne. Elles coïncident avec un changement important dans les dispositions de l'esprit public.

FORMATION DE L'IDÉE RÉPUBLICAINE.

Au début de la Révolution, le peuple s'était montré unanimement fidèle à la royauté. Il se détacha d'elle, quand il crut le roi complice des réfractaires et des émigrés. Le 27 février 1791, la municipalité d'Arnay-le-Duc arrête Mesdames, tantes du roi, qui se rendent en Italie, et ne les relâche que sur un ordre du ministre. La fuite de la famille royale est qualifiée de « désertion » autant que d' « enlèvement », et l'acte de Louis XVI apparaît comme le « parjure d'un roi ci-devant citoyen ». Le 18 juin 1791, les Dijonnais députent à Paris pour annoncer « qu'ils ont fait serment de ne pas se laisser conduire par l'exécutif qui leur paraît suspect et sont prêts à répandre leur sang pour la défense de leurs droits ». Lorsque la Législative se réunit, le 1er octobre 1791, les représentants de la Côte-d'Or sont tous de même opinion, « attachés aux principes d'une sage liberté »; trois mois après, ils se divisent en deux camps, les constitutionnels et les républicains, parmi lesquels Basire qui prit une part active à la journée du 10 août[1].

Le péril extérieur accentue cette évolution. Une semaine après la déclaration de guerre à l'Autriche, Carra, député de Saône-et-Loire, se déclare dans les *Annales patriotiques* (29 avril 1792) « pour un gouvernement purement républicain »; il affirme que l'état de roi est un « état contre nature, ainsi que le démontre la suite de crimes, de forfaits et d'actes de démence que les rois ou tyrans couronnés ont commis

1. Les Constitutionnels étaient : Navier, Gélot, Béquin, Batault, Demartinécourt; les Jacobins : Prieur, Oudot, Lambert, Guyton-Morveau, Basire. (G. Clément, *Journal des Débats* du 28 mars 1895, d'après les notes de Demartinécourt.)



ARNAY-LE-DUC AU XVIII[e] SIÈCLE.
Bibl. nat., Estampes, Vc 26 p.



ARRESTATION DES TANTES DE LOUIS XVI, A ARNAY-LE-DUC.
Bibl. nat., Estampes, Qb 88.

dans tous les siècles ». Au mois de juillet, plusieurs communes de la Côte-d'Or et de l'Ain envoient des adresses hostiles à la royauté. Les habitants de l'Ain félicitent l'Assemblée « de donner aux peuples une leçon de sagesse politique » et jurent de « maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ». La pétition des « citoyens libres » de Seurre est ainsi conçue :

Législateurs,

La patrie est dans le plus grand danger! La liberté est de toutes parts assaillie! Le pouvoir exécutif détruit ouvertement la constitution par la constitution même. Nous avons juré de la maintenir; mais, avant tout, nous avons fait le serment de vivre libres ou de mourir.

La nation ne reprendra point les fers qu'elle a brisés dans l'antre affreux de la tyrannie; elle ne perdra point son droit de souveraineté solennellement reconnu dans la Déclaration des droits de l'homme, article 3.

Législateurs, que dans l'état de crise où nous sommes le salut du peuple, la loi suprême, soit notre unique guide! Pleins de confiance dans l'énergie et la pureté de votre patriotisme, adoptant en entier les considérations énoncées dans les pouvoirs que vous ont adressés les citoyens de Bourg, département de l'Ain, frappés surtout de la justesse de la réflexion qui les termine, « que l'organisation du pouvoir exécutif actuel ne peut plus subsister sans opérer la subversion générale de l'empire, *attendu que c'est un véritable monstre politique qu'un corps dont la tête conçoit d'une manière, et dont le bras agit en sens inverse* »; en vertu de l'article 1er du titre 7 de l'acte constitutionnel, qui reconnaît au peuple le droit de changer et de modifier la constitution; voulant parvenir à ce but urgemment nécessaire pour conserver la conquête de notre liberté, sans faire éprouver une secousse fatale à l'empire; nous vous remettons, législateurs, tous nos droits et pouvoirs, et nous vous adjurons de vous former promptement en Convention nationale, à l'effet de changer ou de modifier la constitution, seulement en ce qui concerne le pouvoir exécutif. Nous laissons à votre prudence et à vos lumières le soin de l'organiser dans telle forme qui vous paraîtra la plus convenable pour assurer le triomphe de la liberté. Nous promettons et jurons d'employer nos armes et de sacrifier nos vies pour assurer l'exécution entière des lois, veiller à votre conservation, maintenir la tranquillité publique et déjouer les trames odieuses de vos ennemis et des nôtres [1].

Les assemblées, réunies pour choisir les députés à la

1. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 195. — Cette pétition fut reçue par l'assemblée le 18 juillet 1792.



Convention, tiennent des propos analogues. L'assemblée de la Côte-d'Or exprime le vœu que « la Convention crée un gouvernement propre à des hommes libres » ; celle de l'Ain repousse la Constitution de 1791 comme « un chef-d'œuvre apparent de politique », et proclame la nécessité d'une constitution « plus analogue au caractère actif et indélébile des Français ».

LA BOURGOGNE ET LA CONVENTION.

La réunion de la Convention et l'établissement de la République (21 septembre 1792) furent accueillis dans ces conditions avec un grand enthousiasme. Les directoires de l'Yonne et de Saône-et-Loire félicitèrent officiellement l'assemblée de sa décision. Lorsqu'eut lieu la scission entre Montagnards et Girondins, il sembla que la Bourgogne, le département de l'Yonne excepté, fût hostile à la Montagne. Le conseil général de l'Ain, considérant que « la Convention ne jouissait plus de la plénitude de sa liberté », affirma « qu'il y avait lieu de requérir les députés suppléants de se rendre à Bourges » ; le Conseil de la Côte-d'Or invita les autres départements à signer une adresse portant que « tous les citoyens devaient se tenir prêts à marcher pour assurer l'inviolabilité de la représentation nationale, résister à toute autorité despotique ou dictatoriale et combattre toute suprématie de commune ». La Convention inquiète envoya deux de ses membres, Garnier et Bassal, « éclairer les citoyens égarés et ramener à leurs devoirs les autorités constituées qui auraient pu s'en écarter ». Ces manifestations, qu'on a qualifiées de « fédéralistes », furent inspirées uniquement par la crainte de voir « dissoudre le corps politique » et retarder le vote de la constitution démocratique, « cette arche sainte vers laquelle tous les citoyens tendent d'avancer leurs bras ». Lorsque la Constitution de l'an I eut rassuré les esprits, on jura la mort des tyrans de toutes les espèces, on se déclara « fermement attaché à l'unité et à l'indivisibilité de la République et résolu à ne point se séparer des centres d'unité ». Le Directoire de la Côte-d'Or félicita la

Montagne d'avoir terrassé l'hydre du fédéralisme. « C'en était fait de la liberté sans toi, ô Montagne sacrée! La foudre qui sortit de ton sommet écrasa les représentants infidèles. Tu sauvas la liberté et méritas bien de la patrie. »

L'attitude des Bourguignons, lors de l'insurrection de Lyon, prouve la sincérité de ces discours. Les paysans s'armèrent de faux et s'apprêtèrent, avec l'assistance de quelques cavaliers et canonniers, à arrêter « la colonne des royalistes ». Mâcon fournit 500 hommes à l'armée que Kellermann conduisait devant Lyon; à Chalon, 800 soldats furent équipés en quatre jours; les citoyens de Buxy se déclarèrent décidés à marcher sans retard contre les rebelles. Dans le combat du 9 octobre 1793, livré au faubourg de Vaise et qui assura la défaite des Lyonnais, le contingent bourguignon fut fortement éprouvé. De même, la Côte-d'Or se prononça pour la formation d'une armée intérieure contre les Vendéens, et Saône-et-Loire projeta d'organiser un bataillon pour voler au secours « des départements occidentaux ».

FOUCHÉ A DIJON.

Tous les rapports adressés à la Convention mentionnent cette conduite. Saône-et-Loire est représenté « marchant d'un pas ferme dans les sentiers d'un pur patriotisme »; Chalon « a bien mérité de la patrie »; la Côte-d'Or « est parfaitement dans le sens de la Révolution ». Fouché, envoyé comme représentant dans le centre et l'ouest, raconte en termes hyperboliques sa visite aux Dijonnais :

Citoyens mes collègues,

Depuis deux jours seulement, je suis dans le département de la Côte-d'Or. Je ne connais encore que le chef-lieu. Vous ne serez point étonné d'apprendre que Dijon, qui fut longtemps le berceau des institutions gothiques et avilissantes, compte dans ses murs un certain nombre d'hommes qui tiennent à leurs vieux privilèges et qui croient aux *revenants*. L'habitude de la domination ne meurt jamais dans le cœur de l'homme; c'est une chimère de croire que l'égalité puisse pénétrer dans le cœur de celui qui apprit à traiter ses semblables comme des bêtes de somme. Notre extrême crédulité à cet égard nous a été funeste.

Il est satisfaisant de trouver dans cette même cité un patriotisme énergique, soutenu par une municipalité qui s'honore et qui mérite de marcher sur la même ligne que celle de Paris, et par une Société de chauds républicains. J'ai été témoin de la manière dont ils reçoivent les circulaires des fédéralistes. Le mépris dont ils les couvrent démontre mieux que ne le pourrait faire l'indignation le sentiment profond qu'ils ont de leurs propres forces. Quand on s'adresse à de pareils hommes, on est assuré de produire de l'effet. Une première proclamation a suffi pour les mettre en mouvement. C'était le moment de rassembler la garde nationale. A six heures, ce matin, elle était sous les armes. Je lui ai présenté le tableau rapide des événements qui déchirent la ville de Lyon, le monstre enfanté par le fédéralisme et l'aristocratie dévorant la statue de la Liberté, le patriotisme opprimé dans les fers ou noyé dans des flots de sang. A cette vue, des cris de rage et de vengeance m'ont interrompu. Tous les bataillons voulaient partir. « Marchons, disaient-ils, sonnons partout le *tocsin de la mort* sur les assassins du peuple. » J'ai eu de la peine à contenir leur bouillante ardeur pour la mieux diriger.

Il serait impolitique, dans ce moment, de dégarnir la cité de Dijon qui renferme un magasin précieux d'équipements de tous genres pour l'infanterie et pour la cavalerie. D'ailleurs, il ne sera pas nécessaire, je pense, de déployer tant de forces. Un seul bataillon, deux compagnies de canonniers, quelques cavaliers partant de Dijon, rassembleront, avant d'arriver à la colonne des royalistes, des milliers de bras pour la renverser. Tous les paysans des cités sont prêts à descendre de leurs chaumières et à employer contre tous les ennemis de la République tous les instruments terribles dont ils se sont servis pour leur moisson.

P.-S. — Vous pouvez compter sur six mille habits complets, sept mille aunes de toile propre à faire des tentes ou des chemises, et sur un bon nombre d'équipements de cavalerie qui se trouvent dans les magasins de Dijon. Ces provisions étaient sans doute destinées pour la coalition des directoires, mais les sans-culottes détruiront partout les projets de ces messieurs [1].

LES BOURGUIGNONS AUX COMITÉS ET AUX MISSIONS.

Les députés bourguignons à la Convention votèrent presque tous la mort de Louis XVI, sans sursis ni appel. Ils se firent une place considérable dans les comités et les missions. Guyton-Morveau, ancien avocat général au Parlement de Dijon, orateur et juriste, chimiste et physicien, « affable, enjoué, éloquent », appartint au Comité de défense

1. *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. V, p. 340-341 ; lettre datée de Dijon, le 22 juillet 1793.

générale et au premier Comité de salut public. Basire, ex-archiviste des États, auteur de la loi sur le tutoiement, figure parmi les membres les plus influents du Comité de sûreté générale. Berlier fut au Comité de salut public, chargé de la correspondance générale, du 5 juin au 10 juillet 1793; envoyé à l'armée du Nord avec Trullard, pour y prendre toutes les mesures de défense qu'il jugerait convenables, il montra une activité qui le fit nommer plus tard président de la Convention; il fut remplacé à l'armée du Nord par Florent Guiot, de Semur. Guyton-Morveau, Basire, Berlier, Trullard, Guiot, étaient députés de la Côte-d'Or. Au département de Saône-et-Loire appartiennent Carra et Baudot, qui fut en mission aux armées du Rhin et de la Moselle réunies sous le commandement de Hoche. L'Yonne est représentée par Michel le Pelletier (de Saint-Fargeau), le « premier martyr de la République », assassiné au Palais Royal le 20 janvier 1793 par le garde Paris; Turreau et Bourbotte, qui entraînèrent au son du tocsin les troupes républicaines contre la Vendée[1].

Prieur de la Côte-d'Or[2], capitaine du génie et mathématicien, a résumé lui-même ses services dans cette note : « Est resté pendant près de sept années consécutives aux assemblées nationales et a toujours été pendant ce temps membre d'un comité ou chargé de missions particulières ». Il fit partie en effet des comités de l'instruction publique, des finances, de salut public, fut envoyé en mission en Suisse, aux côtes de l'Océan, aux côtes de Cherbourg, en Vendée, à l'armée du Nord; il eut, pendant quatorze mois,

1. Les députés de la Bourgogne à la Convention furent : AIN, Deydier, Gauthier, Royer, Jagot, Mollet, Merlino. CÔTE-D'OR, Basire, Guyton-Morveau, Prieur-Duvernois (dit de la Côte-d'Or), Oudot, Guiot, Lambert (de Belan), Marey (jeune), Trullard, Romeau, Berlier. SAÔNE-ET-LOIRE, Gelin, Masuyer, Carra, Guillermin, Reverchon, Guillemardet, Baudot, Berlucat, Mailly, Moreau, Anacharsis Cloots (qui opta pour l'Oise et fut remplacé par Mont-Gilbert). YONNE, Maure, Le Pelletier Saint-Fargeau, Turreau, Boilleau, Précy, Bourbotte, Hérard, Finot, Chastellain. — Le conventionnel Goujon, de l'Ain, était député de Seine-et-Oise.

2. Né à Auxonne en 1763. Ses collègues de la Côte-d'Or, Guyton-Morveau, Basire, Berlier, naquirent à Dijon en 1737, 1764, 1761. — Gaffarel, *Prieur de la Côte-d'Or*, dans *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 1899.

la lourde charge de procurer aux armées tout le matériel dont elles avaient besoin, armes, munitions, poudres et salpêtres, aérostats. Un nom est inséparable du sien et plus glorieux encore, le plus glorieux de tous, celui de Carnot.

LAZARE CARNOT.

Né à Nolay, le 13 mai 1753, de Claude Carnot, avocat et notaire, Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot fit ses études de littérature chez les Oratoriens d'Autun et sa philosophie au séminaire de cette ville. Cependant sa vocation l'entraînait vers les sciences exactes. Il entra à l'école de Mézières le 1er janvier 1771, et en sortit officier du génie. Tout en menant la vie de garnison, à Calais, le Havre, Béthune, Arras, Carnot étudiait les questions sociales. Il obtint en 1783 le prix de l'Académie de Dijon, pour un *Éloge de Vauban* dont il donna lecture dans une séance solennelle présidée par Buffon; le 2 avril 1790, il adressa à l'Assemblée constituante un *Mémoire sur le rétablissement des finances*. Député du Pas-de-Calais à la Législative, puis à la Convention, il se fit une situation exceptionnelle, due à son instruction générale, à sa compétence militaire, à son ardeur patriotique. On l'envoya au camp de Châlons pour organiser l'armée chargée de refouler l'invasion austro-prussienne, aux Pyrénées-Orientales pour préparer la frontière contre une agression possible de l'Espagne : à l'armée du Nord, il marcha avec Jourdan, le fusil à la main, en tête des colonnes qui assaillirent Wattignies (15-16 octobre 1793). Carnot fit partie des comités de diplomatie et de défense générale; mais il se distingua surtout comme membre du deuxième Comité de salut public où il entra avec Prieur le 14 août 1793. « C'est bien lui qui, dans les choses militaires, est le ministre dirigeant, en particulier pour ce qui concerne le personnel[1], » ou, comme disaient les contemporains, « le moral ». Il ne prenait pas le temps de rentrer chez lui, vivant d'un morceau de pain sec mangé au coin d'une table et d'un verre de limonade. Grâce à ce labeur

1. Aulard, *op. cit.*, p. 338.

qui ne dura guère moins de deux ans, « il a créé quatorze armées, improvisé des généraux, dirigé les opérations militaires, organisé sur toute la frontière la défense nationale. Les archives du Comité de salut public prouvent que tous les décrets et toute la correspondance militaire étaient l'œuvre personnelle de Carnot. Presque toutes les minutes sont de sa main [1]. »

Profondément attaché à la République, Carnot expliqua son vote contre Louis XVI en ces termes : « Dans mon opinion, la justice veut que Louis meure, et la politique également. Jamais, je l'avoue, devoir ne pesa davantage sur mon cœur que celui qui m'est imposé. » On lui a reproché d'avoir mis sa signature à côté de celle de Robespierre, au bas des actes proscripteurs du Comité de salut public. Il a répondu que ces signatures étaient « une formalité prescrite par la loi », des « certifiés conformes » apposés sans lire parce qu'il était « dans l'impossibilité physique » de faire autrement ; mais ces explications n'ont pas été généralement acceptées. Ses amis vantaient « son caractère, son savoir, sa probité, la solidité de ses princpes et la pureté de ses mœurs » ; ses ennemis reconnaissaient que, « chargé de la partie militaire, il l'avait fait avec activité, intelligence, application ». La postérité a ratifié ce jugement.

LA DÉFENSE NATIONALE.

La Bourgogne n'a pas seulement fourni « l'organisateur de la victoire » ; elle a pris une part active à la défense nationale. Proche de l'Allemagne et des Alpes, elle fut une des bases de ravitaillement des armées du Rhin et d'Italie. Les usines du Creusot ne cessèrent de fabriquer des canons, des fusils, des projectiles. Des fonderies ou des forges « nationales » furent installées à la Magdelaine près Autun, Charolles, la Canche (Côte-d'Or), une fonderie et un arsenal de construction à Saint-Émiland, une fabrique de sabres et de baïonnettes à Châtillon-sur-Seine. Auxerre eut des

1. Charavay, *Correspondance générale de Carnot* (en cours). — *Mémoires sur Carnot par son fils Hippolyte Carnot*, 2 vol., 1863.



ateliers pour la fabrication du salpêtre révolutionnaire. Le Conseil général de la Côte-d'Or se chargea d' « extraire de la Suisse » les chevaux nécessaires à la cavalerie.

Les volontaires de 1791 s'enrôlèrent avec enthousiasme[1]. Le bataillon de Saône-et-Loire fut reçu parmi les acclamations dans Dijon illuminé; les dons patriotiques affluèrent. Mais les premières recrues, composées de très jeunes gens, manquaient du nécessaire; beaucoup revinrent sans permission, disant qu'ils étaient dans la misère et n'avaient ni vêtements ni souliers. La proclamation de la patrie en danger, le décret sur la levée en masse, ranimèrent le patriotisme. Le contingent de 1793 dépassa partout le chiffre fixé par la loi. Une petite commune, la commune de Revonnas, près de Bourg, arrêta que les vignes et les champs des citoyens enrôlés seraient cultivés aux frais de ceux qui restaient, et cet exemple trouva de nombreux imitateurs. Les routes étaient « couvertes de volontaires marchant au combat avec l'assurance de la victoire et poussant un seul cri : Périssent les tyrans et vive la république! »

LES BOURGUIGNONS AUX ARMÉES.

La Bourgogne fournit ainsi aux armées de la Révolution 67 bataillons de volontaires ou compagnies franches. On les rencontre sur tous les champs de bataille. A Valmy (21 septembre 1792), le premier bataillon de Saône-et-Loire participe à la défense du moulin avec de vieux régiments, et montre une contenance « qui aurait fait honneur, dit Kellermann, aux troupes les plus anciennes et les plus accoutumées au feu ». A Jemmapes (6 novembre 1792), se distinguent le 1er bataillon de la Côte-d'Or et le 3e bataillon de l'Yonne. « Républicain, brave, intrépide au feu », celui-ci rencontrant Dumouriez qui s'apprête à trahir, accueille « le scélérat, le monstre » aux cris de : « A bas le traître! » et, sur l'ordre de Davout, le poursuit à coups de fusil ainsi

1. Ils élurent pour chefs d'anciens militaires, de la Borde, Pille, le vieux Cazotte « âgé de soixante-quinze ans et connu pour cinquante années de services distingués dans l'artillerie ».

que son escorte. Le bataillon des grenadiers de la Côte-d'Or, le bataillon des chasseurs de Saône-et-Loire, le 2e bataillon de l'Ain font partie des héroïques garnisons de Mayence et de Valenciennes qui, après avoir subi un siège redoutable, se retirèrent avec les honneurs de la guerre (21-27 juillet 1793). Envoyés en Vendée avec tous les Mayençais, les chasseurs de Saône-et-Loire, commandés par un ancien garde national de Dijon, Chevardin, se firent tuer à Torfou pour permettre au reste de l'armée d'opérer sa retraite. Pendant ce temps, le 1er bataillon de l'Yonne soutenait bravement l'action de l'artillerie au combat de Pirmasens (14 septembre), le 4e bataillon de la Côte-d'Or, commandé par Coste, tentait de passer le Rhin à Niffer, et le 1er bataillon de Saône-et-Loire s'élançait, sous les ordres de Hoche, à l'assaut du Geisberg. Cette vaillance générale fut rehaussée par plusieurs traits d'héroïsme individuels. Un petit grenadier de l'Ain, Claude Emonet, dont le frère en faction sur les bords du Rhin avait eu la tête enlevée par un boulet, ramassa le fusil du mort et dit au caporal ces simples mots : « Je vais achever la faction de mon frère ».

Plusieurs généraux des armées de la République sont Bourguignons[1] : Antoine Bard (né à Montmort, près Toulon-sur-Arroux, en 1759), blessé à Jemmapes et à Cholet; Jean Boillaud (né à Dijon en 1738), fils d'un ancien greffier des États de Bourgogne, lieutenant-colonel élu des grenadiers de la Côte-d'Or, fait général de brigade au siège de Valenciennes « en face de l'ennemi et à l'embouchure du canon » et qui se retira du service « exténué, chargé d'incommodités »; Boisgérard (né à Tonnerre en 1767), chef d'état-major de Kléber qu'il suivit en Vendée, mort en 1799 de blessures reçues au combat de Caiazzo; Nicolas Brûlé (né à Véronnes-les-Petites, Côte-d'Or, en 1758), commandant du 2e bataillon de la Côte-d'Or, qui servit avec distinction au siège de Toulon et fut tué en 1794 dans le défilé de Saorgio; Claude de Champeaux (né à Courban, Côte-d'Or, en 1767), blessé mortellement à Marengo. Les plus illustres

1. Jacques Charavay, *Les généraux morts pour la patrie* (1792-1804), 1893.

sont Charlet, Davout, Dufour et Joubert. Étienne Charlet (né à Dijon en 1750), général de division à l'armée des Pyrénées-Orientales, fut tué en 1795 à Loano. Davout, d'abord officier du Royal-Champagne, puis commandant du 3e bataillon de l'Yonne, devint chef de brigade à l'armée des côtes de la Rochelle, quand on voulut avoir des « agents militaires qui eussent déjà beaucoup d'expérience dans le métier des armes »; les commissaires de la Convention le louèrent, bien que noble, pour « son patriotisme, son civisme, ses connaissances militaires ». Dufour (né à Saint-Seine en 1758), divisionnaire à l'armée de Rhin-et-Moselle, est un modeste, qui refusa de signer la capitulation de Verdun. Le brave Joubert (né à Pont-de-Vaux, en 1769), débuta comme caporal au 3e bataillon de l'Ain, contribua aux victoires de Loano et de Rivoli, présenta au Directoire les drapeaux pris en Italie, devint général en chef à la place de Moreau, et fut tué d'une balle au cœur à la bataille de Novi (1799).

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.

Pendant que la guerre éclatait aux frontières, la Convention, préoccupée des dangers d'une contre-révolution, avait décrété, le 10 octobre 1793, que « le gouvernement de la France serait révolutionnaire jusqu'à la paix ». Dans toutes les communes de l'ancienne Bourgogne, des *Comités de surveillance* se chargèrent de faire incarcérer les gens suspects. Les *Sociétés populaires*, dont elles émanaient, et qui n'étaient autres que les anciennes *Sociétés des amis de la Constitution*, devinrent les plus fermes soutiens de la République. On en rencontre à Arnay-le-Duc, Autun, Auxerre, Beaune, Belley, Bourbon-Lancy, Bourg, Buxy, Chalon-sur-Saône, Charolles, Châtillon-sur-Seine, Châtillon-sur-Chalaronne, Cuiseaux, Dijon, Is-sur-Tille, Joigny, Louhans, Mâcon, Meursault, Pont-de-Vaux, Saint-Fargeau, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Trivier, Saulieu, Sennecey, Seurre, Talmay, Tournus, Verdun-sur-le-Doubs, Villeneuve-l'Archevêque. Leur lieu de réunion est la maison d'école ou quelque

LES BOURGUIGNONS DE LA RÉVOLUTION





BRILLAT-SAVARIN. HERNOUX.

Bibl. nat., Estampes. Na 48.





BASIRE. LAZARE CARNOT.

Bibl. nat., Estampes. Coll. de Portraits.

Pl. 30, p. 378.



vieux couvent. Elles ont juré un « attachement inviolable » à la Société des Jacobins de Paris; elles correspondent avec elle, lui envoient des renseignements sur l'état politique de la contrée où elles se trouvent; elles équipent des cavaliers, surveillent l'extraction du salpêtre et la fabrication des souliers « pour le compte de la république ». Elles ont elles-mêmes des filiales dans les villages voisins.

La plus importante et la mieux connue de ces sociétés populaires est celle de Dijon. Elle comprend 800 membres, âgés de dix-sept à quatre-vingts ans, petits commerçants ou artisans, et accepte à côté d'elle des « écoliers ardents » et des femmes. Elle a un journal, le *Nécessaire*, rédigé par Gabet, et trois locaux : l'ancienne salle du Parlement pour les séances publiques, la salle du bailliage pour les réunions du bureau, l'auberge du Marais où s'élaborent les motions. Les séances publiques se tiennent tous les trois jours; des fêtes civiques et des banquets patriotiques ont lieu, à l'occasion de la visite des représentants en mission ou des délégués des sociétés du département; les orateurs prononcent des discours enflammés, parmi les applaudissements de l'assistance. Prospères aussi sont la *Société des Ursulines de Tonnerre*, qui réunit dans son local 800 citoyens et citoyennes; la *Société populaire d'Auxonne*, qui envoie une épée à poignée d'argent destinée au premier républicain qui entrera dans Valenciennes. Le conventionnel Chambon raconte en ces termes une séance de la *Société populaire de Chalon-sur-Saône*, à laquelle il a pris part :

Qu'il fut beau, le jour d'hier à Chalon! J'avais invité la Société populaire vendredi dernier (29 septembre 1793) à tenir sa séance à Saint-Vincent et à faire un appel au peuple. Ce ne fut pas sans succès que j'eus l'espoir de réunir tous les Chalonnais. Déjà longtemps avant la séance, un peuple immense était dans l'église; là, on ne distinguait plus le riche du pauvre, l'aristocrate du patriote; les uns abjuraient leur erreur, les autres ouvraient leur trésor à la patrie, et le temple sacré ne retentissait que des cris de : Vive la République! Union, fraternité, amour de la patrie! Vive la liberté! Vive la montagne sainte, qui a sauvé le peuple [1]!

1. *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. VII, p. 147.



LES REPRÉSENTANTS EN MISSION.

Pour surveiller l'exécution de ses décrets, la Convention avait envoyé des représentants en mission, que l'on a comparés quelquefois aux intendants de l'Ancien Régime. Les premiers, Amar et Merlino (Ain), Léonard Bourdon et Prost (Côte-d'Or), Turreau et Garnier (Yonne), Reverchon et Pressavin (Saône-et-Loire), nommés à la suite du décret du 9 mars 1793 sur le levée de 300 000 hommes, travaillèrent à « réprimer les menées des ennemis de la Révolution », firent arrêter les « personnes notoirement suspectes d'incivisme »; mais ils s'occupèrent surtout « d'exciter les courages et de provoquer de nouveaux enrôlements ». A la fin de 1793 et au début de 1794 furent envoyés, « pour établir le gouvernement révolutionnaire » et « prendre les mesures de sûreté générale » jugées nécessaires, Maure dans l'Yonne, Bernard de Saintes dans la Côte-d'Or, Javogues dans Saône-et-Loire et l'Ain, auquel succédèrent Gouly, puis Albitte et Méaulle. Avec l'assistance des *Agents nationaux*, nommés par eux auprès des communes et des districts, ils organisèrent la centralisation et la Terreur.

LA TERREUR.

La Terreur n'eut pas la même violence partout et ne régna pas avec une égale intensité. Souvent le Comité de salut public intervint pour suspendre les « arrêtés destructeurs » et annuler ceux qui tendaient à « substituer la volonté individuelle à l'expression de la volonté nationale ». Maure, tout en tonnant contre les prêtres, laissait les paysans chanter dans les églises, réprimait les excès des administrateurs locaux qui, « par un zèle inconsidéré », prenaient des mesures « ultra-révolutionnaires », et faisait mettre en liberté les détenus « plus faibles que méchants ». Gouly, bien qu'il eût adopté pour règle de conduite « les maximes de Robespierre et de Billaud-Varennes », estimait que « la rigueur républicaine doit être tempérée par le sentiment de la justice et de l'humanité »; il trouvait le peuple de l'Ain « bon et confiant », et disait que « le fanatisme avait

besoin de beaucoup de prudence pour être anéanti sans commotion dangereuse ». Javogues, Albitte et Bernard, sans être comparables à Lebas ou à Carrier, furent de véritables tyrans. Bernard se faisait appeler Pioche-Fer pour donner une idée de sa dureté. Albitte, sous prétexte que Bourg était entré « dans la rébellion ouverte de Lyon », eût voulu lui étendre les mesures prises contre Commune-Affranchie. Javogues, dont Couthon déclara qu'il avait exercé ses pouvoirs « avec la cruauté d'un Néron », ne voyait partout que fédéralistes déguisés et aristocrates; il marchait, escorté d'une armée révolutionnaire de 400 hommes, accusait le Comité de salut public d'être « en pleine contre-révolution », parlait de raser Chalon, et eût voulu faire « le bonheur de tous les sans-culottes par le tombeau et la mort de tous leurs ennemis ». Autour d'eux se pressaient des hommes violents : dans l'Ain, Baron dit Challier et Rollet dit Marat, agent national près le district de Belley; dans Saône-et-Loire, Brutus-Marat-Bauzon, président du tribunal criminel; dans la Côte-d'Or, l'accusateur public Ligeret, le chef du bureau des émigrés Delmasse, le maire de Dijon Sauvageot, orateur et poète, qui, à la tête d'une petite troupe soldée 6000 francs par mois, avait institué « une traque permanente, commandée par la raison et le besoin d'union ».

Les autorités locales et les sociétés populaires furent épurées. A Chalon et à Auxerre, les comités de surveillance, « composés de citoyens zélés défenseurs de la liberté », s'occupèrent sans relâche de découvrir les suspects. Javogues institua à Bourg et à Mâcon des commissions populaires pour arrêter « la horde des brigands connus sous le nom de ci-devant nobles, de prêtres, de seigneurs, de praticiens, de gros négociants, de banquiers, d'accapareurs et d'égoïstes ». Les prisons se remplissent de détenus. Il y en a 300 à Chalon, 500 à Bourg, 380 à Dijon. Les locaux ordinaires ne suffisant pas, le vieux château de Dijon, les couvents sont disposés pour les recevoir. Il n'y eut pas en Bourgogne de tribunaux révolutionnaires : les tribunaux criminels ordinaires suffirent. Ils acquittaient volontiers,

à la grande colère de Javogues qui eût voulu transporter le tribunal criminel de Saône-et-Loire, de Chalon, « le second Carthage de la République », à Autun, « la montagne du département de Saône-et-Loire ». On ne compte que deux condamnations à mort prononcées par le tribunal de l'Yonne, six par celui de Chalon, onze par celui de Dijon. Mais il faut y joindre celles qui vinrent de la commission révolutionnaire de Lyon et du tribunal révolutionnaire de Paris. Albitte dirigea sur Lyon 18 détenus dont 15 furent exécutés; il organisait un nouveau convoi de 14 personnes quand le Comité de salut public le rappela. Pioche-fer Bernard, instruit que les détenus des prisons de Dijon « se permettaient de se qualifier de barons, comtes et marquis, et tenaient d'atroces propos contre la Convention », manœuvre « tendant à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté en France », envoya les coupables devant le tribunal révolutionnaire de Paris, qui en fit guillotiner 23 sur 25. Quinze personnes, dont les procès avaient été instruits par les tribunaux de Saône-et-Loire, périrent de la même façon. C'étaient des nobles, des magistrats, des prêtres, des domestiques; la plupart furent inculpés d'émigration. Parmi les victimes bourguignonnes de la Terreur parisienne figurent aussi les députés girondins Carra, Boilleau et Masuyer, le montagnard Basire, l'évêque constitutionnel d'Autun, J.-L. Gouttes.

MESURES RÉVOLUTIONNAIRES.

D'autres mesures signalèrent le temps de la Terreur. Les localités, dont les noms rappelaient les souvenirs de la féodalité ou de la religion, reçurent de nouvelles dénominations. Cent un bourgs, villages ou hameaux de la Côte-d'Or changèrent ainsi d'état civil, entre autres Arnay-le-Duc (Arnay-sur-Arroux), Saint-Jean-de-Losne (Belle-Défense), Pagny-le-Château (Pagny-l'Égalité), Sainte-Marie-sur-Ouche (République-sur-Ouche). Bourg-en-Bresse devint Bourg-Régénéré, et Saint-Rambert Mont-Ferme. Il y eut, dans

l'Yonne, Mont-Armance (Saint-Florentin); en Saône-et-Loire, Bellevue-les-Bains (Bourbon-Lancy), Belleroche (Saint-Martin-de-Senozan), l'Union (Saint-Laurent) [1]. Les décrets de la Convention, établissant un maximum du prix des grains et autres denrées, avaient peut-être amélioré la situation économique ; mais aussi elles avaient créé « des indignations sourdes, la haine et la misère ». Le district d'Auxerre manqua de pain ; les paysans se nourrirent d'herbes cuites. Les municipalités recoururent aux procédés habituels, création de comités de subsistance et de greniers d'abondance. A Auxerre eut lieu un véritable essai de collectivisme. La ville fut partagée en sections, dont chacune eut son boulanger qui délivrait le pain au vu d'une carte [2].

LA DÉCHRISTIANISATION.

Les prêtres furent mis en demeure d'« abdiquer leurs prétendues fonctions et de remettre leurs lettres de prêtrise ». Quelques-uns gagnèrent la Suisse ou la Savoie ; d'autres furent déportés ; beaucoup obéirent. Albitte se vantait d'avoir marié à lui seul 80 ecclésiastiques. Les églises servirent aux cultes révolutionnaires. Marat fut honoré dans l'église de Brou. « Dans l'Yonne, écrit Maure, la Raison marche à grands pas, précédée du flambeau de la philosophie » ; et il raconte en ces termes la solennité qui s'accomplit le 9 janvier 1794 à la cathédrale d'Auxerre transformée en Temple de la Raison :

Nous avons célébré hier, dans le Temple de la Raison, la deuxième décade du quatrième mois. La fête a été consacrée au respect dû à la vieillesse, au triomphe bien mérité pour les victoires remportées sur le despotisme par les soldats de la liberté, et en l'honneur de l'agriculture, le plus ancien et le plus utile de tous les arts. Le

1. Voici encore quelques exemples caractéristiques. Dans la Côte-d'Or, devinrent : Châteauneuf, Montfranc ; Chaudenay-le-Château, Chaudenay-la-Roche ; la Roche-Pot, la Roche-Fidèle ; Mont-Saint-Jean, Mont-Serein ; Saint-Bernard, Brétigny-la-Rue ; Saint-Jean-de-Bœuf, Bœuf ; Saint-Nicolas-les-Citeaux, Unité ; Saint-Sauveur-sur-Vingeanne, Alpha ; Saint-Seine-en-Bâche, Beauséjour. Dans Saône-et-Loire, Château s'appela la Combe ; Sainte-Cécile, Pont-sur-Grosne ; la Chapelle, Guinchay ; Châteauneuf, Pont-Sornin.

2. Voir Porée, *Les subsistances dans l'Yonne* (Introduction au t. V des *Procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne*).



représentant du peuple a été honoré par ses concitoyens. Ceint de l'écharpe nationale, ses mains robustes ont conduit une charrue attelée de deux bœufs et tracé de pénibles sillons. Il était environné d'agriculteurs portant des instruments aratoires. Il a senti vivement le prix de cette faveur et l'importance de cette fonction. Les citoyens du département de l'Yonne, et surtout les habitants d'Auxerre, ont appris, par une dure et fâcheuse expérience [1], combien cet art est nécessaire et combien il doit être honoré. Leurs cœurs sont à la patrie; leurs mains sont élevées vers elle; elle pourvoira aux besoins de ses enfants.

Une multitude de citoyens de tout sexe formait le cortège. Réunis dans le temple de la Raison, des chœurs, accompagnés de musique et de danse, ont chanté alternativement la Liberté et la victoire de ses enfants. Quelques discours simples et naturels comme l'action dont on représentait la moralité, ont été prononcés. L'Être suprême a souri à ces hommages des enfants de la nature et réservé sa foudre pour frapper le fanatisme et la tyrannie [2].

Des cérémonies semblables eurent lieu à Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Vincent de Mâcon, Notre-Dame de Bourg. « Ici, plus d'églises ni d'évêques ni de prêtres, dit Pioche-Fer Bernard, le temple seul de la Raison et les discours patriotiques suffisent aux Dijonnais. » Le culte de l'Être suprême, qui succéda au culte de la Raison, fut l'occasion d'une très belle fête à Trévoux, le 10 juin. Le bruit du canon ébranla, dès l'aube, la voûte du ciel; après un silence, éclata le son des tambours et des flageolets : les rues, ornées de feuillages, se couvrirent de citoyens chantant des hymnes patriotiques.

L'ART ET LA RÉVOLUTION.

Avant ces événements, la Bourgogne offrait une admirable réunion d'églises et de châteaux de toutes les époques; c'était comme la synthèse de l'art français, marqué au coin d'une originalité puissante. La Législative et la Convention prirent des mesures capables de préserver ce beau patrimoine. Tout en ordonnant la destruction des « monuments restes de la féodalité », ces assemblées recommandèrent d'épargner ceux qui pouvaient « intéresser les arts », et chargèrent une commission spéciale d'en arrêter la liste.

1. Allusion à la disette.
2. *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. X, p. 179-180.

Ainsi furent établis la *Notice des monuments de peinture et de sculpture* du département de Saône-et-Loire, l'*Inventaire sommaire des principaux manuscrits conservés à Auxerre, ainsi que des monuments et tableaux des églises et des restes d'antiquités éparses dans la ville*. Lors de l'aliénation de l'abbaye de Cîteaux, les statues, tableaux, boiseries, cloches, tombeaux, autels, furent formellement exceptés de la vente. Le peintre Devosge et le sculpteur Attiret transportèrent au musée de Dijon les tableaux et les sculptures du Palais des États.

Mais l'or, l'argent, le bronze étaient indispensables à la fabrication des monnaies, des canons; les administrateurs des communes, illettrés pour la plupart, ne voyaient dans les trésors confiés à leurs soins que des « hochets de la superstition », et les représentants en mission dépassaient leurs instructions. Les calices, les encensoirs, les croix, des abbayes de Cluny et de Tournus, allèrent à la monnaie, les cloches des églises à la fonderie. Dans l'Ain, Albitte ne laissa debout que quelques clochers. Des malfaiteurs mutilèrent, à coups de marteau, l'imagerie des portails de la Madeleine de Vézelay, de Notre-Dame de Dijon, de Saint-Nicolas de Brou. La rotonde de Saint-Bénigne fut rasée pour faire place à un champ de tir. Saint-Pierre de Mâcon disparut, et, dans la même ville, Saint-Vincent ne garda que ses deux tours et son narthex. La démolition de la basilique de Cluny, décidée le 26 novembre 1793, fut exécutée sous le Consulat. Les tombeaux et menuiseries de Cîteaux, transportés à Dijon sur cinq voitures par ordre du directoire de la Côte-d'Or, s'évanouirent sans laisser d'autre trace que le tombeau de Philippe Pot. La Chartreuse de Champmol, qui renfermait les sépultures des ducs de Bourgogne, eut le même sort. Le conseil général de la commune de Dijon, après avoir parlé de convertir les gisants en emblêmes de la Liberté et de l'Égalité, décida que « les tombeaux seraient détruits comme étant des monuments de despotes et que les figures qui représentaient les anciens ducs seraient réduites en bloc », mais les pleurants devaient être « con-

servés et déposés dans un lieu convenable ». Le travail ayant été exécuté avec quelques ménagements, ces ouvrages ont pu être reconstitués en 1827.

LA RÉACTION THERMIDORIENNE.

Ce régime violent ne pouvait durer. La journée du 9 thermidor (27 juillet 1794) fut accueillie en Bourgogne par des manifestations de soulagement. La municipalité de Bourg remercia la Convention d'avoir découvert « l'infâme conspiration des scélérats, Robespierre, Couthon et Saint-Just »; elle s'apitoya sur les détenus dont les prisons regorgeaient au point de faire craindre une épidémie. Les Jacobins de Saône-et-Loire députèrent à la barre de l'assemblée pour la féliciter « du courage et de l'énergie qu'elle avait montrés en faisant périr par le glaive de la loi les triumvirs et leurs complices ». La Société populaire de Dijon, qui avait souhaité qu'on conservât au gouvernement révolutionnaire « toute sa force et son énergie », fut désavouée par les sociétés de Beaune et de Chalon, et déclara finalement qu'elle avait voté sous l'empire de « la cabale ». De nouveaux représentants furent envoyés en mission, Calès dans la Côte-d'Or, Boisset dans l'Ain et Saône-et-Loire, Borel dans l'Yonne. Ils réorganisèrent les administrations locales, épurèrent les Comités de surveillance et les Sociétés populaires de leurs éléments violents. Les principaux terroristes, Sauvageot, Rollet, Baron, Delmasse, furent emprisonnés, sous l'inculpation d'abus d'autorité et d'arrestations arbitraires. Les anciens détenus furent élargis. 59 à Autun, 78 à Mâcon, reçurent leur liberté le même jour. « Les fers de l'opprimé ont tombé sur l'oppresseur, écrit Boisset au Comité de salut public, et des familles nombreuses ont inondé des larmes de la joie les fronts blanchis de leurs parents détenus par les ordres des complices des Hébert et des Robespierre. Partout, j'ai fait succéder la justice à l'effroi, le calme au désespoir et la liberté à l'esclavage. L'Ain est libre. »

La réaction devait être dirigée uniquement contre les terroristes; ses auteurs ne voulaient plus que « la Terreur

fût à l'ordre du jour ». Mais ils entendaient garder en prison les nobles et les prêtres suspects et surveiller les autres. « L'exécution des lois révolutionnaires, dit l'un d'eux, n'est pas l'oppression des citoyens; elle est leur sauvegarde, le garant du succès de la révolution et l'affermissement de la liberté et de l'égalité. » Il se forma en Bourgogne, comme ailleurs, un parti qui jugeait ces concessions insuffisantes. A Dijon, le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), les muscadins, armés de cannes et suivis de femmes qui leur criaient de frapper fort, marchèrent « sur trois rangs et huit au front » des Allées de la Retraite à la Place d'Armes « pour se promener, disaient-ils, et se défendre en cas d'attaque », en réalité pour provoquer les jacobins. Les royalistes de l'Ain déclarèrent qu'ils sauraient faire justice des « mathevons » (républicains) et s'affilièrent à la fameuse société des Compagnons de Jéhu. A Bourg, le 30 germinal an III (19 avril 1795), la foule, composée de citoyens de tous âges et de tout sexe, assaillit à coups de pierres, de bâtons, de fusils, de pistolets, les terroristes qui sortaient de prison en voiture, et, malgré la résistance des gendarmes, elle en tua six (*Tuerie de Challes*). Conseillés par leurs représentants, les républicains se rapprochèrent. La Constitution de l'an III, « dégagée de tout alliage de royauté et d'anarchie », et la disposition additionnelle d'après laquelle les deux tiers des membres des nouveaux conseils devaient être pris par les électeurs dans le sein de la Convention, furent ratifiées par les assemblées primaires à une forte majorité. Dans l'Yonne, où il y eut le plus de votes hostiles, le nombre des opposants fut seulement de 1 081 contre 8 444.

RÉFORMES DE LA CONVENTION.

Malgré son existence agitée, la Convention avait accompli des réformes qui complètent heureusement celles de la Constituante. Elles furent surtout importantes en ce qui concerne le développement de l'instruction publique et la transmission de la propriété foncière.

Nulle cause n'était plus populaire en Bourgogne que

celle de l'instruction. Basire disait que « ce sont les sciences et la philosophie, dont les efforts constants ont opéré la Révolution ». Des Bourguignons, Carnot, Prieur, Monge, Guyton-Morveau, Daubenton, figurent parmi les créateurs et les premiers professeurs de l'École normale et de l'École polytechnique. Conformément à la loi du 3 brumaire an IV (24 octobre 1795), fut instituée dans chaque département, à Dijon pour la Côte-d'Or, Auxerre pour l'Yonne, Bourg pour l'Ain, Autun pour Saône-et-Loire, une École centrale, avec neuf professeurs (dessin, histoire naturelle, langues anciennes, éléments de mathématiques, physique et chimie expérimentales, grammaire générale, belles lettres, histoire, législation), une bibliothèque publique, un jardin, un cabinet d'histoire naturelle. L'instruction primaire fut organisée complètement dans quelques districts (Is-sur-Tille, Arnay-le-Duc). Malheureusement les instituteurs manquaient. Beaucoup de cantons (Mâcon, Avallon, Tonnerre) ne reçurent que la moitié des écoles nécessaires; d'autres, comme Semur, en furent à peu près dépourvus[1].

Ces mesures préparèrent l'émancipation morale des classes agricoles; la Législative, en décidant que les biens d'émigrés seraient vendus par lots de deux à quatre journaux, et la Convention en appliquant cette décision, favorisèrent leur émancipation matérielle. Seuls, le partage des communaux et la revente des biens ecclésiastiques avaient permis jusque-là aux paysans de devenir propriétaires. Cette fois, les marchés se multiplièrent à l'infini. Il y en eut 5773, rien que pour les quatre districts de Dijon, Saint-Jean-de-Losne, Semur et Châtillon. Dans le département de la Côte-d'Or, on a compté jusqu'à 500 ventes par village, portant sur les deux-tiers du finage, et, pour un groupe de dix villages, 399 propriétaires nouveaux contre 137 anciens. Les biens des émigrés du district de Joigny se vendirent avec une facilité prodigieuse; ceux des Montmorency, estimés 52380 livres, atteignirent,

1. Voir les enquêtes publiées par Guillaume, dans le *Recueil des procès-verbaux du Comité de l'instruction publique*, t. VI, p. 892-899.

morcelés en petits lots, 143273 livres; d'autres, estimés 2428 livres, furent adjugés 17285. « Ne sont-ce pas là, dit celui qui rapporte ce trait, les Romains adjugeant le terrain sur lequel était campé Annibal? »

LE DIRECTOIRE.

Cependant les changements politiques et les violences dont ils s'accompagnaient avaient créé dans toute la Bourgogne une lassitude peu favorable à la cause de la Révolution. Les élections censitaires de l'an IV furent républicaines, mais modérées. Les députés, qui réunirent le plus de suffrages, Lanjuinais, Henry Larivière (élus dans les quatre départements), Lesage, Defermon, appartenaient aux soixante-treize qui protestèrent contre l'expulsion des Girondins et rentrèrent à la Convention après le 9 thermidor[1]. Les élections partielles de l'an V (mai 1797) furent royalistes. Aussi le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797), dirigé par le Directoire contre les royalistes, atteignit-il directement la Bourgogne. Dès le 14, le Conseil général de l'Yonne fut destitué pour conduite anticivique; dans la nuit du 17 au 18, 2000 hommes de l'armée de Rhin-et-Moselle furent envoyés à Dijon. Les élections de l'Ain, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de l'Yonne, furent déclarées « illégitimes et nulles ». Les députés Henry Larivière, Saladin, Boissy d'Anglas, Duplantier, Polissart et Gau, furent condamnés à la déportation, ainsi que Carnot, à ce moment directeur et qui réussit à gagner la Suisse. Une commission militaire, établie à Dijon, siège de la 18e division militaire[2], reçut l'ordre de faire exécuter les émigrés qui n'auraient pas quitté la France dans le délai de quinze jours. 77 prêtres de l'Yonne furent conduits à l'île de Ré pour avoir donné « des preuves d'incivisme et de haine à la Révolution, paralysé l'action des lois et perverti l'esprit public[3] ». Après les élections de l'an VI, les députés Girod de l'Ain, Gelin de

1. Kuscinsky, *Les députés au Corps législatif*, 1905.
2. La 18e division comprenait deux subdivisions : 1° Aube, Haute-Marne et Yonne; 2° Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Nièvre.
3. Pierre, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, 1895.



Saône-et-Loire, Bozon et Bonnin de l'Yonne, furent invalidés à leur tour comme trop avancés.

ÉVOLUTION DES IDÉES RELIGIEUSES.

Cette politique de coups d'état provoqua un vif mécontentement. Le *Journal de la Côte-d'Or* écrit :

Dans tous les États libres, les citoyens peuvent s'assembler et discourir des affaires politiques. Chez nous, l'an V de la République et l'an IX de la Révolution, au lieu de prévenir par les lois les abus des sociétés, on les ferme : le dey d'Alger ou l'empereur du Maroc ne se conduirait guère autrement.

Pour se consolider, le Directoire avait résolu de favoriser les nouveaux cultes révolutionnaires, accompagnés de fêtes destinées à commémorer les grands jours de la Révolution; il patronna les théophilanthropes et soutint énergiquement le culte décadaire. La théophilanthropie fut bien accueillie dans l'Yonne; elle eut son pontife, Benoist-Lamothe, son journal, l'*Observateur*; le peuple se pressait en foule dans les cathédrales de Sens et d'Auxerre transformées en temples de la Vérité; des petites villes, de simples villages, Avallon, Saint-Florentin, Flogny, Cravant, Coulanges-la-Vineuse, eurent leurs églises « philanthropiques ». Il n'en fut pas de même dans les autres départements. Le culte décadaire ne réussit qu'à Beaune et à Chalon, où il se célébrait dans l'église Saint-Vincent, devant un obélisque et un tableau de six pieds représentant la liberté. A Autun, Mâcon, Dijon, le peuple allait aux cérémonies « par curiosité ou pour fronder la république ». En revanche, un retour très net vers le catholicisme romain se dessinait. L'agent national du district de Cluny constate « que le fanatisme relève publiquement ses autels ». Ailleurs, l'administration centrale observe que les paysans « portent baptiser en pompe leurs nouveau-nés et tiennent des rassemblements sans autorisation préalable ». Dans l'Yonne même, les catholiques rouvrent les églises et font disparaître des temples décadaires les bustes des philosophes. Les choses en étaient là quand eut

lieu le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799), par lequel Bonaparte « arrêta la Révolution ».

LES EFFETS DE LA RÉVOLUTION.

Dix années s'étaient écoulées depuis la convocation des États généraux. Elles avaient suffi pour transformer la Bourgogne. En détruisant les circonscriptions enchevêtrées de l'Ancien Régime pour y substituer quatre départements administrés d'une manière simple et uniforme, la Révolution avait mis fin au désordre administratif. En supprimant les droits féodaux, elle avait fait « la terre libre », comme, par l'abolition des jurandes et des maîtrises, elle avait rendu « le travail libre », et ainsi elle avait détruit la plus choquante des inégalités sociales. Enfin l'aliénation des biens nationaux, poursuivie jusqu'à la fin du siècle « dans des proportions d'incroyable intensité » avait fait passer les terres labourables et les vignes aux mains de ceux qui les cultivaient depuis des siècles. « Les ventes nationales ont profité à la classe paysanne et à la classe ouvrière pour plus des neuf dixièmes. » Grâce à cette transmission « sur une large échelle » de la propriété foncière, les paysans bourguignons « entrèrent dans la classe des propriétaires et par là recueillirent tous les avantages moraux et sociaux que donne en tout temps la possession de la terre[1] ».

1. Vialoy, *La vente des biens nationaux*, p. 332.

CHAPITRE II

LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE[1]

CARACTÈRES DU XIXe SIÈCLE.

Au XIXe siècle, la Bourgogne se confond avec le reste de la France. Dépouillée de son unité et de ses vieilles institutions, elle n'a plus aucune initiative. Les lois qui la régissent viennent de Paris; aux départements issus du démembrement de l'ancienne province il appartient seulement de les appliquer. Mais si le XIXe siècle a été un siècle de centralisation, il a été aussi un siècle de libertés constitutionnelles. Les populations bourguignonnes ont manifesté leur opinion sur les différents régimes qui se sont succédé, soit par le choix qu'elles ont fait de leurs repré-

1. SOURCES : L'histoire de la Bourgogne au XIXe siècle se trouve dans les *Rapports des préfets*, les *Procès-verbaux des séances des Conseils généraux*, les *Journaux*.

OUVRAGES DE SECONDE MAIN : *Histoires générales du premier Empire* (Thiers), *de la Restauration* (Vaulabelle, Vieilcastel), *de la Monarchie de Juillet* (Nouvion, Louis Blanc, Thureau-Dangin). Henri Houssaye, *1814*, 1 vol., 1896; *1815*, 2 vol. in-8, 1896-1899. Gaffarel, *Dijon en 1814 et 1815*, 1897. Tiersot, *La Restauration dans le département de l'Ain. L'invasion; les cours prévôtales*, dans *Mémoires de la Société d'émulation de l'Ain*, 1883-1884. Tchernoff, *Le parti républicain sous la monarchie de juillet*; *Associations et sociétés secrètes sous la deuxième république*, 1905. Ténot, *La province en décembre 1851*, 1868. Taxile Delord, *Histoire du second Empire*, 6 vol. in-8, 1869-1876. Tchernoff, *Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire*, 1906. Le commandant Rousset, *Histoire générale de la guerre franco-allemande*, t. V-VI, 1895. Grenest, *L'armée de l'Est*, 2 vol. in-8, 1895. Gigout, *La bataille de Nuits*, 1899. Dr Marchant, *La Bourgogne pendant la guerre et l'occupation allemande* (traduction de la *Gazette de Carlsruhe*), 1875. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières de 1789 à 1870*, 2 vol. in-8, 1903-1904. Liard, *L'enseignement supérieur*, 2 vol. in-8, 1888-1894. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*, t. I, 1re partie, 1882. Perrault-Dabot, *L'art en Bourgogne*. Gauthiez, *Prudhon*, 1886. De Fourcaud, *Rude*, 1904.



sentants, soit par les agitations auxquelles elles ont pris part. Placées à la frontière orientale du pays, elles ont ressenti profondément les invasions de 1814-1815 et 1870-1871. Il est résulté de là une vie politique qui mérite d'être suivie.

LE RÉGIME NAPOLÉONIEN.

La Constitution de l'an VIII partagea les départements en « arrondissements communaux » analogues aux anciens districts révolutionnaires, mais moins nombreux; puis la loi du 28 pluviôse mit à la tête de chaque département un préfet assisté d'un conseil de préfecture et d'un conseil général, à la tête de chaque arrondissement un sous-préfet assisté d'un conseil d'arrondissement. Les préfets et sous-préfets étaient seuls chargés de l'administration; les conseils généraux et d'arrondissement répartissaient l'impôt et votaient les centimes additionnels pour les dépenses départementales. Ces dispositions, qui existent encore aujourd'hui, furent appliquées à la Bourgogne. Il y eut 4 arrondissements pour le département de la Côte-d'Or (Dijon, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Semur), 5 pour celui de Saône-et-Loire (Mâcon, Autun, Chalon, Louhans, Charolles), 5 pour l'Yonne (Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre), 5 pour l'Ain (Bourg, Belley, Gex, Nantua, Trévoux). L'arrondissement de Gex, distrait en 1801 du département de l'Ain pour être rattaché au département du Léman, y rentra en 1814. Les premiers préfets, choisis comme partout parmi des administrateurs capables, furent MM. Guiraudet (Côte-d'Or), Buffault (Saône-et-Loire), Rougier La Bergerie (Yonne), Ozun (Ain)[1]. A la même époque, Dijon devint le siège d'un tribunal d'appel. Cependant la séparation des Églises et de l'État, pratiquée depuis 1794, avait créé une situation religieuse troublée. Le clergé constitutionnel était discrédité; les prêtres réfractaires inquiétaient les acquéreurs de biens nationaux, critiquaient les lois sur l'état

1. Aulard, *État de la France en l'an VIII et en l'an IX, avec une liste des préfets*, 1897.

civil; le culte décadaire avait disparu et le catholicisme faisait des progrès marqués. Le Conseil général de Saône-et-Loire, se faisant l'interprète du sentiment général, souhaitait de voir « concilier les opinions opposées en matière de religion ». Le Concordat de 1801 ramena la paix dans les esprits.

LES BOURGUIGNONS DU PREMIER EMPIRE.

La soumission au nouveau régime fut complète. Dès l'an IX, les rapports des préfets constatent que, dans les départements bourguignons, l'on est « sincèrement attaché au gouvernement » et « disposé au calme ». Le plébiscite de l'an XII (1804), qui proclame « l'hérédité impériale dans la descendance de Napoléon Bonaparte », recueille une énorme majorité. Les Bourguignons, qui ont appartenu aux partis de la Révolution, sont nombreux dans l'entourage de Napoléon. Monge[1] et Daubenton siègent au Sénat, Florent Guiot au Corps législatif, Carnot au Tribunat[2], Berlier au Conseil d'État. Le Dijonnais Frochot, ex-avocat au Parlement de Bourgogne, membre de l'Assemblée constituante, ami et exécuteur testamentaire de Mirabeau, est préfet de la Seine. Un autre Dijonnais, Hugues Maret, devient secrétaire d'État[3]. Parmi les maréchaux et généraux de l'Empire, la

1. Gaspard Monge, né à Beaune en 1746. Professeur de mathématiques à l'école de Mézières sous l'Ancien Régime, membre de l'Académie des sciences (1780), il fut ministre de la Marine du 10 août 1792 au 16 avril 1793, et contribua à la création de l'École polytechnique et de l'École normale supérieure (voir p. 388). Il suivit Bonaparte en Egypte et présida l'Institut fondé par lui au Caire. L'Empire le fit comte de Péluse. Il mourut en 1818.

2. Carnot avait été autorisé à rentrer en France après le 18 brumaire. Il devint inspecteur général aux revues, ministre de la Guerre (2 avril-8 oct. 1800). Après la dissolution du tribunat en 1807, il rentra dans la vie privée, pour n'en sortir qu'à l'invasion de 1814. Napoléon le fit général de division et gouverneur d'Anvers, ministre de l'Intérieur pendant les Cent-Jours. Proscrit par la Restauration, Carnot alla mourir à Magdebourg (2 août 1823), d'où ses cendres ont été ramenées en France en 1885 et déposées au Panthéon.

3. Nicolas Frochot, né à Dijon le 20 mars 1761, fut député du bailliage de la Montagne aux Etats généraux (voir p. 356). Emprisonné à Dijon pendant la Terreur, il fut relâché après le 9 thermidor, devint comte de l'Empire, et occupa les fonctions de préfet de la Seine du 2 mars 1800 au 23 décembre 1812; il fut disgracié pour s'être laissé tromper par le général Malet. Préfet des Bouches-du-Rhône pendant les Cent-Jours, il se retira dans ses terres après la seconde Restauration, et mourut à Etuf (Haute-Marne) le 29 juillet 1828. — Hugues Maret (1763-1839), membre de l'Académie française, duc de Bassano banni en 1815, il revint en 1820 et devint pair de France.



Bourgogne compte : Davout, le vainqueur d'Auerstædt et d'Eckmühl, qui prit une part active aux batailles d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland, de Wagram, et fut gouverneur général du grand-duché de Varsovie[1]; Junot, l'enfant gâté de Napoléon, qui se l'attacha au siège de Toulon et le fit, malgré ses fautes, colonel général des hussards, ambassadeur en Portugal, gouverneur militaire de Paris[2]; Marmont, le brillant combattant de Lodi, de Castiglione, de Saint-Georges et des Pyramides, qui dirigea l'artillerie à Marengo et se révéla, dans les fonctions de gouverneur de la Dalmatie, puis des Provinces illyriennes, aussi bon administrateur que brave soldat[3].

DISCOURS DE CARNOT CONTRE L'ÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

Seul, Carnot, dans un discours resté célèbre, protesta, d'ailleurs en termes mesurés, contre l'établissement de l'Empire :

Depuis le dix-huit brumaire, il s'est trouvé une époque, unique peut-être dans les annales du monde, pour méditer à l'abri des orages, pour fonder la liberté sur des bases solides, avouées par l'expérience et par la raison. Après la paix d'Amiens, Bonaparte a pu choisir entre le système républicain et le système monarchique : il eût fait tout ce qu'il eût voulu; il n'eût pas rencontré la plus légère opposition. Le dépôt de la liberté lui était confié; il avait juré de la défendre : en tenant sa promesse, il eût rempli l'attente de la nation, qui l'avait jugé seul capable de résoudre le grand problème de la liberté publique dans les vastes États; il se fût couvert d'une gloire

1. Louis-Nicolas Davout, né à Aunoux (Yonne) le 10 mai 1770. Après avoir été l'un des meilleurs généraux de la République (voir p. 378), il s'attacha à Bonaparte qu'il suivit en Egypte et qui le fit maréchal de France (18 mai 1804), duc d'Auerstædt, prince d'Eckmühl. Ministre de la Guerre de Napoléon pendant les Cent-Jours, il fut momentanément privé de ses dignités par la Restauration, mais rentra en grâce en 1816 et mourut pair de France en 1823.

2. Adolphe Junot, né à Bussy-le-Grand, le 23 octobre 1771, étudiant en droit, puis volontaire au bataillon de la Côte-d'Or (1792); duc d'Abrantès. Les fautes militaires qu'il commit pendant les guerres de Portugal (convention de Cintra, 1808) et de Russie l'empêchèrent de devenir maréchal et lui valurent les reproches de Napoléon. Il se jeta par une fenêtre dans un accès de fièvre chaude ou de désespoir, et mourut à Montbard le 29 juillet 1813.

3. Auguste-Frédéric-Louis Viesse de Marmont, né à Châtillon-sur-Seine le 20 juillet 1774. Ancien élève de l'école d'artillerie de Châlons; maréchal de France (juillet 1809). Il prit une part active aux campagnes de 1813 (batailles de Dresde et de Leipzig) et de 1814, provoqua par sa défection la chute de Napoléon, devint l'un des fidèles de la Restauration et combattit sans succès la révolution de juillet. Rayé par Louis-Philippe de la liste des maréchaux, il mourut en exil, à Venise, le 22 juillet 1852.

incomparable. Au lieu de cela, que fait-on, aujourd'hui? On propose de lui faire une propriété absolue et héréditaire d'un pouvoir dont il n'avait reçu que l'administration. Est-ce là l'intérêt bien entendu du premier consul lui-même? Je ne le crois pas...

Je suppose que tous les Français donnent leur assentiment à la mesure proposée, mais sera-ce bien le vœu libre des Français que celui qui résultera des registres où chacun est obligé de signer individuellement son vote?...

Il paraît infiniment douteux que le nouvel ordre de choses puisse offrir plus de stabilité que l'état présent. Il n'est pour le gouvernement qu'une seule manière de se consolider : c'est d'être juste, c'est que la faveur ne l'emporte pas auprès de lui sur les services; qu'il y ait une garantie contre les déprédations et l'imposture. Loin de moi toute application particulière, toute critique de la conduite du gouvernement; c'est contre le pouvoir arbitraire en lui-même que je parle, et non contre ceux entre les mains desquels ce pouvoir peut résider.

La liberté fût-elle donc montrée à l'homme pour qu'il ne pût jamais en jouir! Fût-elle sans cesse offerte à ses vœux comme un fruit auquel il ne faut porter la main sans être frappé de mort? Ainsi la nature, qui nous fait de cette liberté un besoin si pressant, avait voulu nous traiter en marâtre? Non, je ne puis consentir à regarder ce bien si universellement préféré à tous les autres, sans lequel tous les autres ne sont rien, comme une simple illusion; mon cœur me dit que la liberté est possible, que le régime en est facile, et plus stable qu'aucun gouvernement arbitraire, qu'aucune oligarchie.

NAPOLÉON EN BOURGOGNE.

Napoléon vint plusieurs fois en Bourgogne. Étant premier Consul, il se rendit à Dijon avec Denon et Bourienne, pour passer en revue les dépôts et les conscrits de l'armée d'Italie (mai 1800). Deux ans après, il traversa Autun et Chalon, pour aller à Lyon. Les habitants le reçurent avec enthousiasme. Ils prouvèrent la sincérité de leur attachement, quand, à la formation du camp de Boulogne, le département de la Côte-d'Or offrit à l'État cent gros canons des usines du Creusot. Mais c'est le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice Joséphine en Bourgogne, au mois d'avril 1805, qui eut le plus d'éclat. Les villes qu'ils devaient visiter, Autun, Chalon, Mâcon, équipèrent à leurs frais des gardes d'honneur à pied et à cheval. Aux portes de Mâcon, soixante hommes en habit vert à parements orange, aigles sur le retroussis de l'habit, culotte courte et tricorne à

pompon, attendaient pour escorter la voiture impériale. A Autun, trente cavaliers commandés par M. de Mac-Mahon, accompagnèrent Leurs Majestés « depuis le portail d'Arroux jusqu'au lieu dit la Creuse d'Aussy ». Les gardes d'honneur de Bourg et de Nantua, choisies parmi les pères de familles et les militaires retraités, les suivirent à travers de mauvais chemins jusqu'à la Chapelle. En 1810, le bruit s'étant répandu à Auxerre et à Dijon que l'Empereur allait venir, l'adjoint au maire de Dijon prit l'arrêté suivant :

> Vu l'espoir de posséder l'Empereur; vu les offres déjà faites par un nombre considérable d'habitants distingués de cette ville pour créer une garde d'honneur, il sera procédé sans délai à la formation d'une garde d'honneur à pied et à cheval dans la ville de Dijon, et demain seront ouverts à l'hôtel de ville deux registres où s'inscriront les volontaires.

Ces registres furent aussitôt remplis, et la petite troupe entièrement organisée fut mise sous le commandement général du baron Veau, chef de la 18e division militaire; mais le voyage annoncé n'eut pas lieu[1].

Et cependant, que de sacrifices en argent et en hommes les populations devaient consentir à la gloire impériale! Après la retraite de Russie, il fallut, par ordre, fournir des cavaliers équipés et montés afin de réparer les pertes de la cavalerie; Dijon en donna douze, Mâcon huit, Auxonne neuf et 40 000 francs pour les entretenir. « Dans certaines contrées, écrit le sous-préfet de Beaune au début de 1814, ce sont les femmes et les enfants qui labourent. » D'après la *Statistique officielle du département de l'Ain*, sur 2 633 conscrits levés en six années, il y eut 559 insoumis, le cinquième environ du contingent appelé[2].

L'INVASION DE 1814.

En janvier 1814 arrivèrent les Autrichiens commandés par le prince de Schwarzemberg. Dépourvue de troupes régulières, la Bourgogne était réduite, pour se défendre, à ses seules ressources. Mâcon se rendit à cinquante hus-

1. Bucquoy, *Les gardes d'honneur du Premier Empire*, 1908.
2. Bossi, *Statistique de l'Ain*, 1808.



sards, Dijon au prince héréditaire de Hesse-Hombourg (19 janvier). Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Tournus, Chalon, Bourg, Auxerre, ouvrirent leurs portes après une résistance honorable. L'Empereur d'Autriche s'installa à Dijon, avec un nombreux état-major. A Châtillon-sur-Seine se tint, du 7 février au 11 mars, le fameux congrès où les souverains alliés cherchèrent, inutilement d'ailleurs, à s'entendre avec Napoléon. Partout, les Autrichiens se comportèrent comme en pays conquis. Ils réquisitionnèrent du pain, de la viande, du fromage, du vin, de la vaisselle, des « légumes frais des bords de la Saône », des articles de bureau, des cartes, du tabac, des gants blancs. Le maire d'une commune de l'Yonne mandé chez un général fut dépouillé de ses souliers par le factionnaire, et obligé d'entrer pieds nus dans le salon. Autun, situé sur le passage des troupes, était constamment rempli de soldats qu'il fallait nourrir. Sens fut pillé pendant neuf jours (11-20 février) par les régiments du prince de Wurtemberg. De véritables furieux pénétrèrent dans les maisons, enfonçant armoires, secrétaires et commodes, brisant les glaces et les meubles, emportant de l'argent, des bijoux, du linge. Des religieuses furent outragées, des femmes et des jeunes filles violées sous les yeux de leurs maris ou de leurs parents; les tabernacles des églises furent forcés, les vases sacrés emportés. Le 26 avril, le maire de Dijon, Durande, écrit au préfet :

> Les charges qui, depuis trois mois, ont pesé sur le département, sont immenses; mais celles qui ont porté sur la ville de Dijon sont hors de proportion avec tous ses moyens. La ville de Dijon, en effet, a été frappée de réquisitions de tout genre qui s'élèvent à plus de 500 000 francs. Elle a été obligée de nourrir une garnison considérable. On y a placé constamment un grand nombre d'officiers. Deux hôpitaux y ont été établis et, tandis qu'elle acquittait son octroi et son impôt municipal, elle a souffert un passage de 200 000 hommes, sans qu'il ait été rien fourni par les magasins de l'armée [1].

1. Gaffarel, *Dijon en 1814 et 1815*, p. 54. — Voir aussi : *Autun en 1814*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1899; Arcelin, *Les Autrichiens à Tournus en 1814*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1900; Bérard, *Les Invasions de 1814 et de 1815*, dans les *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, 1887.

Les habitants, exaspérés d'un pareil traitement, s'arment de fourches et de fusils de chasse, organisent des compagnies franches qui accourent au son du tocsin. Inquiet, le baron de Bartenstein, gouverneur général à titre provisoire des quatre départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Haute-Marne et de l'Aube, fait prêter aux fonctionnaires le serment « de ne rien faire de contraire à la sûreté et à la tranquillité des armées alliées ».

LA PREMIÈRE RESTAURATION.

Malgré ces violences, le rétablissement de la royauté fut assez bien accueilli. Dijon, Autun, Bourg, illuminèrent à la nouvelle de la proclamation de Louis XVIII; plus de 3 000 Dijonnais « de tout état, de tout âge et de tout sexe » accompagnèrent aux flambeaux le maire et le commandant de la garde nationale qui faisaient la publication. Dans le voyage qu'il fit à travers la Bourgogne, le comte d'Artois passa sous des arcs de triomphe, entre des murs tapissés de blanc et enguirlandés; les maires l'attendaient aux portes des villes pour le saluer et le canon tonnait; le soir, il y avait feu d'artifice. La Cour d'appel signa une adresse, où elle disait que « la France ne pouvait être heureuse et florissante que sous ses maîtres naturels, sous des rois de son sang, pénétrés de ces sentiments de tendresse et d'amour pour les peuples, que Dieu a placés dans le cœur des rois légitimes ». Le Conseil général de la Côte-d'Or s'enorgueillit de ce que le département avait, « un des premiers du royaume, arboré sur les tours de sa capitale l'antique et pur drapeau de la monarchie ».

A vrai dire, les royalistes étaient peu nombreux. La plupart des habitants avaient accepté les Bourbons dans l'espoir qu'ils aboliraient la conscription et les droits réunis et respecteraient les conquêtes essentielles de la Révolution. Le maintien des droits réunis, les imprudences de langage des prêtres et des émigrés, restituèrent à Napoléon tout son prestige. Dès le mois de juillet, des manifestations se produisent en sa faveur. Les soldats, assemblés chez un

cabaretier de Dijon, chantent des chansons « en l'honneur du tyran ». Le 2e régiment d'artillerie à cheval traversant Tournus, sonne le refrain : « Il reviendra », tandis que les habitants, sortant de leurs maisons, crient : « Vive l'Empereur! » A Auxerre, on promène dans les rues un mannequin représentant le roi affublé d'une robe de femme. Le préfet de l'Ain est entouré par des gens du peuple, au cri de : A bas Louis XVIII! Dans plusieurs communes de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, on lacère les proclamations officielles, on enlève des clochers les nouveaux drapeaux, on maltraite les gens qui portent la cocarde blanche. Les rapports des préfets et des généraux signalent unanimement les progrès de l'esprit d'opposition, les cris et actes séditieux.

LES CENT-JOURS.

Le retour de l'île d'Elbe, survenant dans ces circonstances, fut salué avec une joie profonde. Malgré les municipalités royalistes qui les exhortaient à « repousser la guerre civile et à donner au roi des preuves de leur dévouement et de leur fidélité », toutes les villes reprirent spontanément le drapeau et la cocarde tricolores. L'Empereur, se rendant à Paris, traversa la Bourgogne du 13 au 17 mars 1815, par Tournus, Mâcon, Chalon, Autun, Avallon, Auxerre, où le maréchal Ney vint le rejoindre. Il fut vigoureusement acclamé par les paysans, les ouvriers, les soldats. A Mâcon, où il coucha le premier jour, il fit son entrée aux cris de : A bas les nobles! A bas les prêtres! A bas les Bourbons. A Autun, il déclara :

> Les Français ont besoin de moi pour les faire jouir des bienfaits de la Révolution et les tirer de l'esclavage dans lequel les prêtres et les nobles voulaient les plonger en rétablissant la dîme et les droits féodaux. J'en ferai justice; je les lanternerai [1].

Remettant la croix de la Légion d'honneur au maire de Saint-Jean-de Losne, il dit :

1. *Relation du passage de Napoléon à Autun en 1815*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1895.



C'est pour des braves comme lui que je l'ai instituée, et non pour les émigrés pensionnés par nos ennemis.

Ces paroles étaient celles que les populations attendaient. A leurs yeux, Napoléon était l'homme de la Révolution. Un mouvement patriotique se produisit, qui rappelle, toutes différences gardées, celui de 1789. Comme la Bretagne, la Lorraine, le Lyonnais et le Dauphiné, la Bourgogne forma une fédération « pour défendre la liberté, combattre l'inquisition des moines et la tyrannie des nobles, maintenir les droits de l'homme, terrasser la contre-révolution ». Dijon fut désigné pour en être le chef-lieu. Le 16 mai, une imposante cérémonie réunit, dans la salle des États toute tapissée d'abeilles et décorée du buste de l'Empereur, les fédérés du Rhône et les délégués des départements de l'ancienne province, « tous ceux qui ne voulaient pas courber la tête sous le joug des ci-devant » ; la fête se termina par le refrain :

Aux armes, fédérés! Suivez l'aigle vainqueur.
Marchez! vous défendez la patrie et l'honneur.

Dans le seul arrondissement de Dijon, 7 000 citoyens s'armèrent en deux jours pour marcher contre les royalistes du Midi. Lorsque l'Europe eut déclaré la guerre à Napoléon, les gardes nationales, convoquées pour renforcer l'armée de ligne, répondirent avec empressement au premier appel. L'Ain donna 4 538 soldats sur 5 030 demandés. Des hommes de tout âge, des élèves des écoles, voulurent servir; ils formèrent des compagnies franches, *Éclaireurs à cheval de la Côte-d'Or*, *Francs-tireurs de Mâcon*, *Tirailleurs de Saône-et-Loire*. Les premiers bataillons de gardes nationales se mirent en marche, entre le 10 et le 17 mai, pour Besançon et Montbéliard, au chant de la *Marseillaise*.

L'INVASION DE 1815.

Waterloo anéantit les espérances que ce bel élan avait permis de concevoir, et ramena l'invasion. 150 000 Autrichiens, commandés par le général Frimont, campèrent pendant trois mois dans le département de la Côte-d'Or. Cette fois,

les alliés n'observèrent même plus dans leurs réquisitions certaines formes dont ils avaient tenu compte lors de la première occupation. La plupart de leurs demandes étaient accompagnées de la formule : « Et ce à peine d'exécution militaire! » On les vit, dans les campagnes, arriver sabre nu, baïonnette en avant, taillant, frappant, enlevant le lard du saloir, la farine du grenier, buvant le vin ou le répandant à terre, mettant leurs chevaux pâturer dans les luzernes et leurs bœufs dans les vignes; chez les commerçants des villes, ils enlevèrent jusqu'à des bâtons de cire et des pains à cacheter, des hache-viande et des pèse-liqueur; le musée de Dijon fut dépouillé de quelques belles œuvres. Le chef-lieu du département de la Côte-d'Or était devenu le séjour favori des princes et des généraux. L'empereur d'Autriche, le tsar et le roi de Prusse s'y donnèrent rendez-vous avec Wellington. Avant de rentrer chez eux, ils passèrent la revue de leurs troupes, le 5 octobre, dans la plaine d'Arc-sur-Tille. Les habitants étaient affolés; les paysans parlaient d'abandonner leurs foyers. Le 25 décembre 1815, le territoire bourguignon fut enfin libéré.

LA SECONDE RESTAURATION.

Vers la même époque, les ultra-royalistes dijonnais, dans une lettre adressée à Louis XVIII, disaient de leurs compatriotes qui avaient favorisé le retour de Bonaparte :

> Les cruels auteurs de tant et de si longues calamités sont encore là; nous les trouvons dans les rangs de nos magistrats, parmi nos administrateurs, dans nos assemblées électorales et dans toutes les parties du service public. Rassurés par cette inépuisable bonté qui a imposé silence à votre justice, ils n'ont pas perdu leurs criminelles espérances. On ne doit plus voir ces magistrats, ces révolutionnaires déshontés, s'honorer de leur félonie et souiller le sanctuaire de la justice. Plus de ces profanateurs qui ont corrompu la jeunesse en invoquant des maximes subversives. Plus de ces chefs de fédérés poursuivant dans l'antre du crime votre auguste maison.

Ces conseils portèrent leurs fruits. Il y eut, après la seconde Restauration, une réaction assez vive. La Cour d'appel fut épurée. Les cours d'assises et les cours prévôtales

jugèrent de nombreux procès politiques. Le général Veau, qui avait commandé à Dijon pendant les Cent-Jours, le préfet Royer, le maire Hernoux et l'avocat Marinet, traduits devant les assises de la Côte-d'Or, furent acquittés à une voix de majorité ; mais le colonel de Chambrun accusé, faussement d'ailleurs, d'avoir dépouillé deux Anglais, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. Un ancien officier des guerres de la Révolution, César Savarin, de Jujurieux dans l'Ain, coupable d'avoir levé une compagnie franche, périt sur l'échafaud. Plusieurs citoyens furent emprisonnés « comme complices des brigands de la Loire ». Le prévôt de l'Ain ordonna d'arrêter « toutes personnes vêtues en bourgeois, qui porteraient des moustaches, parce qu'elles pouvaient être un signe de ralliement ».

Ces mesures ne produisirent pas l'effet attendu. Bien que la monarchie eût conservé le formidable appareil de centralisation créé par Napoléon et réservé le droit de vote à quelques privilégiés de la naissance et de la fortune, les départements bourguignons témoignèrent, sous la Restauration, un vif attachement aux idées libérales. L'Ain eut pour député, de 1816 à 1821, Camille Jordan, qui, dans une lettre à ses électeurs, revendiquait « la faculté de juger et de critiquer les actes de l'autorité, et même ceux des tribunaux ». Les représentants de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, réélus presque sans interruption après l'ordonnance du 5 octobre 1816 qui dissolvait la Chambre introuvable, furent : pour la Côte-d'Or, Hernoux, le coaccusé du général Veau [1], Caumartin [2] et de Chauvelin [3]; pour Saône-et-Loire,

1. ETIENNE-NICOLAS-PHILIBERT HERNOUX, né à Saint-Jean-de-Losne le 24 octobre 1777, fils du député du bailliage de Dijon aux Etats généraux. Avocat au barreau de Dijon, il fut élu député de la Côte-d'Or pour la première fois le 20 septembre 1817. Mort à Paris le 17 février 1858.

2. JACQUES-ETIENNE CAUMARTIN, né à Chalon-sur-Saône en 1769. Emprisonné à la Terreur, libéré le 9 thermidor, il s'établit dans la Côte-d'Or où il dirigea une forge importante. Maire de sa commune, il fut destitué par la Restauration pour ses idées libérales et son attitude vis-à-vis de l'étranger pendant l'invasion. Mort en 1825.

3. BERNARD-FRANÇOIS, MARQUIS DE CHAUVELIN, né à Paris en 1766. Ancien membre du Tribunat et du Corps législatif, comte de l'Empire, il eut son jour de popularité lorsque, malade, il se fit porter à la Chambre pour voter un amendement de Camille Jordan. Il démissionna en 1827 et mourut en 1829.

le général de Thiard, ex-aide de camp de l'Empereur, et un autre officier général, Maynard de Lavaux. Fils du diplomate de l'ancien Régime, ancien ambassadeur de la République à Londres et à Florence, Chauvelin, dont les adversaires redoutaient les mordantes saillies, se fit au cours des discussions parlementaires une place importante à côté de Benjamin Constant et du général Foy; il prit la parole notamment dans la discussion des lois sur le régime de la presse et l'organisation de l'armée. Son nom et celui de ses collègues se trouvent au bas de la protestation des gauches contre l'exclusion de Manuel (4 mars 1823). Après la réélection des 221, qui fortifia encore le parti libéral en Bourgogne, une association se constitua à Dijon pour refuser l'impôt dans le cas où le gouvernement de Charles X violerait les droits de la nation.

LA MONARCHIE DE JUILLET.

La Révolution de 1830 répondit à ces aspirations. Au moment où les ordonnances parurent à l'*Officiel*, la duchesse d'Angoulême venant de Vichy traversait Dijon. Saluée par les cris de : Vive la Charte! elle fut huée au théâtre et jusque dans ses appartements par la foule accourue sous ses fenêtres. Le nouveau règne fut marqué par l'apparition du choléra, qui fit de nombreuses victimes dans la Côte-d'Or (1832). Au point de vue économique et intellectuel, il eut des résultats considérables qu'on verra plus loin. Au point de vue politique, il est caractérisé par les progrès du parti républicain [1].

1. Parmi les Bourguignons qui servirent la monarchie de juillet, on citera Girod de l'Ain et l'amiral Roussin. Fils du député au Conseil des Anciens, GIROD DE L'AIN (1781-1847) naquit à Gex, représenta sa ville natale pendant les Cent-Jours, fut nommé conseiller à la cour de Paris, et se fit connaître comme défenseur du général Drouot; député d'Indre-et-Loire à partir de 1827, il fut rapporteur de la commission qui inculpa « de trahison et de concussion » les membres du ministère Villèle, et devint sous Louis-Philippe, préfet de police, président du Conseil d'Etat, pair de France. — L'AMIRAL ROUSSIN (1781-1854), né à Dijon, débuta comme mousse à l'âge de douze ans. Il est surtout connu pour avoir, en 1831, forcé avec la flotte française l'entrée du Tage; mais le marin se doublait chez lui d'un diplomate et d'un savant. Il fut ambassadeur à Constantinople en 1833, lors des entreprises de Méhémet-Ali contre la Turquie, il était entré dès 1830, à l'Académie des sciences.

BANQUETS RÉFORMISTES.

Née avec la Révolution, l'idée républicaine avait à peu près disparu avec l'Empire, et, pendant longtemps, elle ne fut plus cultivée que par de rares esprits. A partir de 1832, les grandes associations créées à Paris par Armand Carrel et ses amis, la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, l'*Association pour la liberté individuelle et pour la liberté de la presse*, possèdent des groupements en Bourgogne. Leur but est d' « éclairer et seconder les citoyens dans l'exercice légal de tous les droits politiques qui découlent du privilège de la souveraineté nationale » ; on lit aux ouvriers et aux paysans assemblés des extraits de journaux, des brochures de propagande ; on leur prêche la république. La loi du 10 avril 1834 contre les associations provoqua un léger mouvement démocratique à Chalon et à Auxerre. Les Chalonnais élevèrent une barricade sur le pont de la Saône, pour empêcher le départ d'un régiment qui se rendait à Lyon ; le tocsin sonna aux églises de la ville et des villages voisins ; des fusils furent pris dans les mairies, des soldats furent maltraités. Ni les procès ni les visites domiciliaires ne purent triompher complètement de cette agitation. Lorsque commença la campagne pour la réforme électorale, ses auteurs trouvèrent en Bourgogne, principalement en Saône-et-Loire, un terrain bien préparé.

Dès 1840, des banquets « réformistes » avaient été organisés à Dijon et à Auxerre, celui-ci sous la présidence de M. de Cormenin. Bien autrement importants sont ceux de 1847. Le premier eut lieu à Mâcon le 4 juillet, pour célébrer le succès de l'*Histoire des Girondins*. Six mille personnes y assistèrent. Lamartine prononça, au bruit du tonnerre, un discours retentissant, qui se terminait par cette éloquente apostrophe :

Si la royauté trompe les espérances que la prudence du pays a placées, en 1830, moins dans sa nature que dans son nom ; si elle s'isole sur son élévation constitutionnelle ; si elle ne s'incorpore pas entièrement dans l'esprit et dans l'intérêt légitime des masses ; si elle s'entoure d'une aristocratie électorale au lieu de se faire peuple tout entier ;... si elle se campe dans une capitale fortifiée ; si elle se défie

de la nation organisée en milices civiques et la désarme peu à peu comme un vaincu; si elle caresse l'esprit militaire à la fois si nécessaire et si dangereux à la liberté dans un pays continental et brave comme la France; si, sans attenter ouvertement à la volonté de la nation, elle corrompt cette volonté, et achète, sous le nom d'influence, une dictature d'autant plus dangereuse qu'elle aura été achetée sous le manteau de la constitution....; si elle parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de trafiquants, n'ayant conquis leur liberté au prix du sang de leurs pères que pour la revendre aux enchères des plus sordides faveurs....; si elle fait rougir la France de ses vices officiels, et si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la corruption; si elle laisse affliger, humilier la nation et la postérité par l'improbité des pouvoirs publics, elle tombera, cette royauté, soyez-en sûrs, elle tombera non dans son sang, comme celle de 89, mais elle tombera dans son piège, et, après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous aurez la révolution de la conscience publique et la révolution du mépris!

Au banquet de Dijon (21 novembre), on entendit des paroles encore plus hardies. Louis Blanc but à l'avenir de la France, Étienne Arago aux Beaux-Arts et à la Littérature populaires; Ledru-Rollin porta un toast « à la souveraineté du peuple », puis il ajouta :

Nous sommes des ultra-radicaux. Que si maintenant vous entendez par ce mot le parti qui veut faire entrer des abstractions philosophiques dans la réalité de la vie, les grands symboles de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, sans se laisser annuler par les vieillis ou les corrompus, oh oui, nous tous qui sommes ici sommes des ultra-radicaux... Ces mots n'effrayent que les enfants. D'autres ont glorifié le nom de gueux en le conduisant à la victoire. Peu nous importe celui qui nous y conduira. Et comme les vengeurs de la liberté batave, d'un outrage faisons un drapeau.

A Chalon (19 décembre), le même orateur but « à l'union de toutes les démocraties » et rappela les souvenirs de la Convention.

LA RÉPUBLIQUE DE 1848.

La révolution de 1848 fut en partie la conséquence de cette campagne. Elle amena au pouvoir plusieurs Bourguignons. Lamartine et l'avocat Marie[1] firent partie du gouverne-

1. Alexandre MARIE DE SAINT-GEORGES, né à Auxerre le 15 février 1795, mort à Paris le 28 avril 1870. D'abord avocat au barreau de Paris, il entra dans



LES BOURGUIGNONS DU XIXe SIÈCLE



Phot. Braun, Clément, et Cie.

LAMARTINE,
PAR GÉRARD.



FRANÇOIS RUDE,
PAR CABET.
(Musée de Dijon.)



EDGAR QUINET.
Bibl. nat., Estampes. Coll. de Portraits.



Phot. Boyer.

SADI-CARNOT.

Pl. 31 p. 406.

ment provisoire; Hippolyte Carnot[1] devint ministre de l'Instruction publique; l'historien Edgard Quinet, de Bourg, fut nommé colonel de la onzième légion de la garde nationale parisienne, en attendant que ses compatriotes l'envoyassent siéger à l'Assemblée constituante où il se montra le champion de la politique avancée. Aussitôt après la proclamation de la république, un certain nombre d'ouvriers et de paysans formèrent des sociétés de secours mutuels ou des associations agricoles d'un caractère nettement démocratique; ils subventionnèrent des journaux pour la défense de leurs intérêts : le *Crédit agricole et industriel d'Auxerre*, les *Hommes libres de Bourg*, la *Nouvelle Montagne* de Joigny. Partout on plantait des arbres de la liberté et on les arrosait de vin parmi les chants et les danses. Aux élections de 1849, les « listes rouges » passèrent à de fortes majorités dans l'Ain et Saône-et-Loire. Le député Saint-Ferréol déclara « que les républicains de la Montagne se mettraient en communauté avec le peuple, près duquel ils viendraient puiser de nouvelles forces pour la lutte ».

Cependant les intentions de Louis Bonaparte, élu président de la République, devenaient de plus en plus évidentes. Lors du voyage qu'il fit à Dijon, le 1er juin 1851, pour inaugurer la section de chemin de fer de Dijon à Tonnerre, il répondit au toast du maire par ces déclarations inquiétantes :

> Je voudrais que ceux qui doutent de l'avenir m'eussent accompagné à travers les populations de l'Yonne et de la Côte-d'Or; ils se

la politique comme libéral sous la Restauration, et représenta Paris à la Chambre de 1842 à 1848. Ministre des Travaux publics du gouvernement provisoire, puis ministre de la Justice sous le général Cavaignac, non réélu député en 1849, il retourna au barreau où il remporta d'éclatants succès. C'était un homme justement honoré « pour la droiture de son caractère et l'élévation de sa pensée ».

1. HIPPOLYTE CARNOT, second fils de Lazare Carnot, né à Saint-Omer le 6 octobre 1801, mort à Paris le 16 mars 1888, se fixa, après la mort de son père, dans la maison de sa famille, à Nolay, et consacra plusieurs années à l'étude des questions sociales. Député de Paris de 1839 à 1848, il s'associa à la campagne des banquets réformistes. Ministre de l'Instruction publique du gouvernement provisoire, il proposa l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire. Elu de nouveau député de Paris après le coup d'Etat du Deux-Décembre, il refusa d'abord de siéger pour ne point prêter serment à l'Empereur, mais, en 1864, il consentit à entrer à la Chambre où il fit partie de l'opposition républicaine. Il fut élu sénateur inamovible, le 16 décembre 1875.



seraient rassurés en jugeant par eux-mêmes de la véritable disposition des esprits. Ils eussent vu que ni les intrigues, ni les attaques, ni les discussions passionnées des partis ne sont en harmonie avec les sentiments et l'état du pays. La France ne veut ni le retour à l'Ancien Régime, quelle que soit la forme qui le déguise, ni l'essai d'utopies funestes et impraticables.... Une nouvelle phase de notre ère politique commence. D'un bout de la France à l'autre, des pétitions se signent, pour demander la revision de la Constitution. J'attends avec confiance les manifestations du pays et les décisions de l'Assemblée, qui ne seront inspirées que par la seule pensée du bien public. Si la France reconnaît qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle sans elle, la France n'a qu'à le dire : mon courage et mon énergie ne lui manqueront pas.

LE COUP D'ÉTAT DU DEUX-DÉCEMBRE.

Le coup d'État, que ces paroles faisaient pressentir, aurait dû rencontrer en Bourgogne une sérieuse résistance. Dans plusieurs villes, à Beaune, Montbard, Chalon, Nantua, Trévoux, les sociétés secrètes avaient établi des dépôts de poudre et des fabriques de balles, afin de pouvoir se mettre en insurrection au premier signal venu de Paris. Mais les républicains étaient plus remuants que nombreux, et ils ne pouvaient rien contre un pouvoir qui disposait de la force armée, de la justice, et, il faut bien le dire aussi, de l'opinion publique. Dans la Côte-d'Or, les principaux chefs de la démocratie dijonnaise, Carrion, Flasselle, se bornèrent à tenir une réunion, au cours de laquelle ils furent d'ailleurs arrêtés. Les républicains de Châtillon, maîtres de l'hôtel de ville, se retirèrent sur la simple injonction du maire et du sous-préfet. Dans Saône-et-Loire, une poignée de dragons suffit pour calmer l'effervescence qui avait paru se manifester à Chalon, Chagny, Tournus; une troupe de paysans, qui marchait sur Mâcon, fut dispersée à coups de fusil par les soldats et les gendarmes, sans que personne dans la ville songeât à la défendre. Le seul incident sérieux eut lieu dans l'Yonne. Le 7 décembre, à la foire de Saint-Sauveur, le vétérinaire Thibault ayant appelé les assistants aux armes, 4 à 500 hommes répondirent à son appel, occupèrent la mairie, et marchèrent en deux bandes sur Auxerre; mais ils furent écrasés à Toucy et à Escamps, et

des colonnes mobiles firent pendant plusieurs jours la « chasse aux rouges ».

La plébiscite du 20 décembre assura au parti du coup d'État une écrasante majorité, même dans le département de Saône-et-Loire, qui semblait profondément acquis à la démocratie. Par surcroît de précaution, les chefs de l'opposition furent mis dans l'impossibilité de nuire. Les représentants Pierre Joigneaux[1] de la Côte-d'Or et Charles Boysset de Saône-et-Loire, qui s'étaient joints à Victor Hugo pour inviter le peuple à « châtier le rebelle », furent exilés, ainsi que leur compatriote, le général Changarnier[2], sous prétexte que « leur présence en France pouvait empêcher le calme de se rétablir ». De nombreux citoyens furent emprisonnés, pour cause d'insurrection ou d'affiliation à des sociétés secrètes. « Les arrestations opérées par mesure administrative, écrit le procureur de la république d'Auxerre à la date du 22 décembre 1851, deviennent un embarras pour la justice qui n'est saisie d'aucun fait à leur égard. Le nombre des personnes arrêtées s'accroît chaque jour. La maison d'arrêt, la caserne, un autre bâtiment affecté à ce service sont encombrés. »

LE SECOND EMPIRE, JUSQU'EN 1860.

Ce régime dictatorial, sanctionné par le rétablissement de l'Empire, dura environ dix ans, jusqu'au décret du 24 novembre 1860 qui modifiait la Constitution dans un sens libéral. Ce sont dix années pendant lesquelles la vie publique

1. PIERRE JOIGNEAUX, né à Ruffey-les-Beaune le 23 décembre 1815, mort à Bois-Colombes le 25 janvier 1892. Ancien élève de l'Ecole centrale, il fonda la *Feuille du village*, organe de propagande républicaine. Exilé au 2 décembre, il revint après l'amnistie de 1859 et se consacra à la vulgarisation des sciences agricoles, fut nommé député (1871), puis sénateur (1889) de la Côte-d'Or.

2. THÉODULE CHANGARNIER, né à Autun le 26 avril 1793, mort à Paris le 14 février 1877. Ancien garde du corps de Louis XVIII, il fit, comme lieutenant, la guerre d'Espagne, et gagna tous ses grades, de capitaine à général de division, dans les guerres d'Algérie (expédition des Portes-de-Fer). Elu représentant à la Constituante le 4 juin 1848, il reçut le commandement supérieur des gardes nationales et se montra opposé à Louis-Napoléon. Arrêté le matin du 2 décembre, enfermé à Mazas, puis exilé, il revint après l'amnistie de 1859 et vécut dans ses terres de Saône-et-Loire jusqu'en 1870, où il rentra dans la vie politique. Il fut président de la commission de revision des grades après la guerre franco-allemande et sénateur inamovible.

en Bourgogne fut, pour ainsi dire, suspendue. Toutes les sociétés qui existaient au moment du coup d'État avaient disparu; tous les journaux indépendants avaient été supprimés, à l'exception du *Journal de Beaune*, du *Sénonais* et de la *Constitution d'Auxerre*, qui restaient d'ailleurs étroitement surveillés et soumis au régime des communiqués. La loi de sûreté générale du 18 février 1858 permit d'arrêter « selon les rites de la gendarmerie » et de transporter en Afrique sans jugement quelques citoyens « qui troublaient encore la paix publique[1] ». Les préfets et fonctionnaires de tous ordres exercèrent sur les électeurs une pression sans limites. Lors des élections au Corps législatif de 1857, le préfet de Saône-et Loire écrit :

> M. de C., membre du Conseil général, peut seul revendiquer les sympathies de l'Empereur et le concours de l'administration. Le dévouement n'existe plus où l'opposition commence, et c'est faire de l'opposition que se mettre en lutte avec les candidats officiels.

Dans la Côte-d'Or, le député sortant, M. Louis Bazile, a pour concurrent M. Philippon. Le *Moniteur de la Côte-d'Or*, journal officiel, apprécie ainsi la circulaire de ce dernier :

> M. Philippon désirerait que le gouvernement rendît de l'initiative aux mandataires du pays et ouvrît un champ plus large à la discussion, c'est-à-dire que M. Philippon voudrait nous replacer précisément dans la situation périlleuse d'où le 2 décembre nous a si heureusement fait sortir... Tout le monde a déjà remarqué que M. Philippon garde un silence absolu sur les institutions impériales, qu'il n'exprime pas la moindre adhésion à ces institutions qui ont rendu à la France sa force, sa gloire, sa grandeur et sa prospérité. Les électeurs, qui connaissent M. Philippon, sauront parfaitement ce que veut dire ce silence intentionnel.

De son côté, l'inspecteur d'académie du même département invite les instituteurs à lui fournir les noms et adresses de tous les électeurs anciens militaires habitant la commune, des médaillés de Sainte-Hélène, des débitants de tabac, des cabaretiers, des pères d'enfants au service, pour en faire les auxiliaires de la candidature officielle; il exhorte en ces termes les instituteurs eux-mêmes à prendre part à l'action :

1. Ténot et Dubost, *Les suspects en 1858*, 1869.



> Combattre les candidatures administratives, c'est combattre l'Empereur lui-même. En adopter et en patronner d'autres, c'est également servir et recruter contre lui. Ne pas les combattre, mais aussi ne pas les soutenir, c'est l'abandonner, c'est rester l'arme au pied dans la bataille. Votre indifférence me causerait de la surprise et du regret; votre hostilité serait à mes yeux une lâcheté coupable et sans excuse [1].

L'OPPOSITION RÉPUBLICAINE.

La liberté de discussion n'existait plus, et cependant, de temps à autre, les indices d'un réveil de l'opinion apparaissaient. Le préfet de la Côte-d'Or, rendant compte de l'esprit public dans son département, constate que « cette masse flottante qui se range toujours du côté de la force, apporte au gouvernement un immense appui », mais il ne se dissimule pas « que les villes sont encore gangrenées » et que « les mauvaises passions y exercent toujours leur empire sur les classes ouvières ». De son côté, le préfet de Saône-et-Loire observe que les républicains placés sous la surveillance s'obstinent à ne pas vouloir faire leur soumission, préférant rester assujettis aux mesures de sûreté dont ils ont été frappés à la suite des événements de décembre. A Chalon-sur-Saône, au lendemain de l'attentat d'Orsini, une quarantaine d'hommes se précipitent sur un petit poste d'infanterie, en criant : « Vive la République! La République est proclamée à Paris! » (1858).

L'opposition avait eu ses candidats, l'année précédente, dans les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne. Elle ne réussit à faire passer aucun d'entre eux, mais elle recueillit 46 278 voix. En 1863, ce chiffre s'éleva à 77 175, et un démocrate, M. Joseph Magnin,

1. Taxile Delord, *Histoire du Second Empire*, t. II, p. 298; t. III, p. 408-409. — Parmi les serviteurs de l'Empire figurent MM. EUGÈNE SCHNEIDER, le directeur des usines du Creusot, qui fut ministre de l'Agriculture et du Commerce en 1851, président du Corps législatif de 1865 à 1870, et le MARÉCHAL VAILLANT. Né à Dijon en 1790, Vaillant fit, sous Napoléon Ier, les campagnes de Russie et de Waterloo. Officier du génie, il commanda une fraction de l'armée d'Algérie et dirigea le travail des fortifications de Paris (1840). Il adhéra de suite à l'empire et devint maréchal de France, sénateur, grand maréchal du palais, ministre de la Guerre (1854-1859), ministre de la maison de l'empereur avec les Beaux-Arts dans son département. Il est mort en 1872.



fut élu à Dijon[1]. Agé de trente-neuf ans[2], doué de beaucoup d'activité et d'une grande facilité de parole, M. Magnin se fit une place dans le Corps législatif, à côté de Gambetta; il signa les propositions déposées par la gauche, et appuya l'amendement des quarante-cinq, qui invitait l'Empereur « à donner au geste de 1860 le développement qu'il comporte », mais il se chargea surtout de critiquer la gestion financière de l'Empire. Ses interventions dans la discussion des budgets de 1865, 1868, 1869 furent particulièrement remarquées. Il soutenait que l'état des finances et du crédit public d'une nation dépend du régime politique, et demandait avec Jules Favre « le gouvernement du pays par lui-même, pour et par la liberté ». En 1870, il fut de ceux qui recommandèrent au peuple et à l'armée de répondre « non » au plébiscite, opinion qui rallia en Bourgogne 87 912 électeurs[3]. A côté de lui figurèrent, après les élections de 1869, huit partisans de l'Empire libéral et deux opposants de droite, MM. Rampont et Javal, de l'Yonne.

LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE.

La guerre de 1870-1871, qui mit fin au second Empire, éprouva particulièrement la région de l'Est. Envahie après la capitulation de Strasbourg par le XIVe corps allemand (badois) du général de Werder, la Bourgogne devint l'un des principaux théâtres des hostilités. Les épisodes caractéristiques de la lutte sont : la première bataille de Dijon, les exploits des Garibaldiens, la bataille de Nuits, la seconde bataille de Dijon.

1. Voir dans Tchernoff, *Le parti républicain sous le Second Empire*, le détail de ces élections.

2. Il est né à Dijon le 1er janvier 1824.

3. D'après le *Bulletin des lois* de 1870, n° 1813, le Plébiscite donna en Bourgogne les résultats suivants :

	Inscrits.	Votants.	BULLETINS Affirmatifs.	Négatifs.	Nuls.
Ain	107 187	91 632	84 035	7 050	547
Côte-d'Or	119 579	99 985	70 032	28 494	1 459
Saône-et-Loire	171 968	141 905	116 391	24 475	1 039
Yonne	118 657	100 154	71 110	27 898	1 151
Total	512 391	433 676	341 568	87 912	4 196

PREMIÈRE BATAILLE DE DIJON.

Dès que l'invasion de la Côte-d'Or fut certaine, un comité départemental de défense s'organisa, et une armée d'environ 20000 hommes, l'*Armée de la Côte-d'Or*, fut créée. Elle comprenait, outre des francs-tireurs et mobilisés dijonnais, des mobiles de l'Yonne, de l'Indre, de la Loire, de la Haute-Garonne, des Basses-Pyrénées. Son chef, le docteur Lavalle, était plein d'ardeur patriotique, et bien que la plupart de ses soldats ne fussent armés que de fusils à piston, il espérait montrer « que dans leurs veines coulait encore le vieux sang qui animait autrefois les Prieur de la Côte-d'Or et les Carnot ». Les Allemands, commandés par les généraux von Beyer et Keller, n'en culbutèrent pas moins ses avant-postes à *Talmay* (27 octobre) et, le 30 octobre au matin, ils arrivèrent devant Dijon, qu'ils canonnèrent des hauteurs de Montmusard. Le colonel Fauconnet, qui s'était jeté dans la place avec deux régiments de ligne, fut tué d'une balle au ventre; le feu éclata dans les faubourgs; vers 4 heures, le drapeau blanc fut arboré sur la tour de la Terrasse. Aux termes du traité conclu à Saint-Apollinaire entre le maire Dubois et le général von Beyer, la ville restituait les prisonniers, versait un cautionnement et s'engageait à nourrir 20000 soldats. Quelque temps après, l'ennemi compléta cette opération stratégique en s'emparant de Saint-Jean-de Losne (14 novembre).

Cette première occupation fut marquée par de nombreux actes de violence. Les Badois entrèrent à Talmay, en tirant des coups de fusil par les fenêtres des habitations. Pendant le bombardement de Dijon, ils visèrent de préférence les bâtiments où flottait le drapeau d'ambulance. Un jeune franc-tireur de dix-huit ans, Mesny du Boisseau, fut cruellement égorgé dans les environs de Nuits. Leurs officiers, après avoir déclaré que « leur plus vif désir était que Dijon, ville aimable et de renom, fût traitée avec douceur », mirent au pillage les hôtels où ils logeaient. Pendant la seule journée du 15 novembre, Werder réquisitionna 40 têtes de bétail, de 200 kilogr. la pièce au moins,

52 000 kilogr. de pain, 6 000 de café, 4 000 de sel, 62 000 d'avoine, 6 000 de riz, 15 000 de foin, 6 000 de paille, 30 000 de pommes de terre, 11 000 litres de vin, 1 500 kilogr. de lard, 252 000 cigares.

EXPLOITS DE GARIBALDIENS.

Cependant le général italien Garibaldi s'était installé, le 9 novembre, à Autun et à Chagny, afin de couvrir le Creusot et Lyon. Vieilli par l'âge et les campagnes, les doigts repliés par des rhumatismes, obligé de se servir de béquilles, il ne pouvait plus tenir à cheval et il était mal servi par son chef d'état-major, le pharmacien Bordone, incapable, irascible et présomptueux. Du moins, ses hommes, médiocres en bataille rangée, étaient-ils excellents pour faire le coup de main, et il avait de bons lieutenants, son fils Ricciotti, vif, bouillant, hardi, son autre fils, Menotti, froid et flegmatique comme un Anglais, et le beau Polonais Bossak-Hauké, dont la bravoure égalait l'élégance. Le 19 novembre, au petit jour, Ricciotti se jeta à l'improviste sur la garnison prussienne de *Châtillon-sur-Seine*, tua ou blessa 74 ennemis, emmena 166 hommes, 90 chevaux et la caisse. Garibaldi, qui savait l'impression produite par des surprises de cette nature sur le moral des troupes, résolut d'en profiter pour délivrer Dijon et partit d'Autun le 21 novembre. Après un brillant engagement près de *Lantenay*, il s'empara des hauteurs de Prenois et de Pasques qui dominent la ville (26 novembre), et, à la nuit tombante, il donna l'ordre à ses hommes d'entrer dans Dijon, sans tirer, baïonnette au canon. Monté sur un cheval docile, puis dans une voiture de maraîcher, il dirigeait lui-même l'action. Mais ses troupes fatiguées furent prises de panique à Hauteville et regagnèrent Autun « en grand désordre ». Les Allemands les poursuivirent à toute vitesse, établirent leurs pièces au couvent de Saint-Martin, et, sans la résistance des mobiles de Saône-et-Loire et de la Charente bien dirigée par Bossak, ils se seraient emparés de la ville (1er décembre).



BATAILLE DE NUITS.

La garde de la Bourgogne n'incombait pas au seul Garibaldi. L'armée de la Loire avait laissé entre Chagny et Beaune une division de 15 000 hommes, mobiles du Rhône, bataillons de la Gironde, sous le commandement du général Crémer. Capitaine au début de la guerre, évadé de Metz et nommé général de brigade par Gambetta, Crémer n'avait que trente ans et il manquait d'expérience et de pondération, mais il était travailleur, tenait bien ses troupes, possédait une sûreté de coup d'œil remarquable, de l'intelligence et beaucoup d'entrain. Il débuta brillamment, en défaisant à Nuits une reconnaissance dirigée par l'État-major du XIVe corps (30 novembre), puis, apprenant la retraite de l'ennemi après son échec contre Autun, il l'attendit à *Châteauneuf*, le fit défiler sous son canon et lui tua 200 hommes (3 décembre). Deux jours auparavant, Bombonnel, le célèbre tueur de panthères, devenu chef d'une compagnie de volontaires de la Côte-d'Or, avait fait sauter le pont de Nuits-sous-Ravières, point de raccordement de la ligne de Lyon avec celle de Châtillon, et ralenti de ce côté la marche des Allemands vers Paris.

L'émoi causé par ces entreprises fut assez vif au quartier-général allemand pour que le maréchal de Moltke enjoignît à Werder de « diriger une offensive puissante et rapide contre les rassemblements français ». Le 18 décembre au matin, l'armée allemande, forte de 13 000 hommes et 36 canons, sous le commandement du général de Glümer, partit de Dijon avec mission de s'emparer de Beaune. Crémer n'avait guère plus de 10 000 soldats à lui opposer. A l'approche de l'ennemi, il se replia sur Nuits et fit occuper solidement par ses troupes le plateau de Chaux et la voie ferrée qui couvrent la petite ville. Vers onze heures et demie, la bataille s'engagea. A l'aile droite allemande, le général de Degenfeld recula aussitôt, mais, à l'autre aile, les Badois, s'avançant par bonds successifs à travers les vignes, enlevèrent le chemin de fer et la gare, obligeant Crémer à la retraite. Les Français avaient perdu 2 350 hommes dont

1 300 tués ou blessés, entre autres les colonels Celler et Graziani. Les pertes des Allemands s'élevaient à 905 hommes, dont 53 officiers; le prince Guillaume de Bade et le général de Glümer étaient parmi les blessés. Au lieu de prendre Beaune, les vainqueurs, après être entrés dans Nuits pour la forme, revinrent à Dijon. Ils déclarèrent qu'ils « n'avaient jamais rien vu de pareil à la bataille de Nuits » et qu'il leur avait semblé que c'était « leur jugement dernier ». Un Dijonnais, témoin oculaire de leur retour, M. Clément-Janin, écrit :

> Pendant une partie de la nuit, les troupes allemandes rentrent à Dijon. Les soldats sont effrayés; ils pleurent pour la plupart et racontent à leurs hôtes forcés l'acharnement de la bataille. Comme beaucoup de leurs camarades manquent à l'appel, ceux qui ne savent pas le français s'écrient en pleurant : « Capout, Capout ! »

Le même auteur note 347 voitures pleines de blessés allemands, puis il ajoute :

> Depuis la bataille de Nuits, les officiers allemands ne laissent plus traîner leurs sabres dans les rues; ils sont moins fanfarons. Les soldats racontent leurs misères à qui veut les entendre [1].

L'ARMÉE DE L'EST EN BOURGOGNE.

Des événements, comme la bataille de Nuits, étaient réconfortants. Le Gouvernement de la Défense nationale conçut l'idée de transporter dans l'Est, par Chagny et Chalon, les 18e et 20e corps d'armée, afin de débloquer Belfort et de couper les communications allemandes. Le général de Werder, qui n'avait que 40 000 hommes à opposer à près de 100 000, se hâta d'évacuer Dijon, « la charmante et voluptueuse ville où l'on trouvait de la bonne soupe française et du Bourgogne de première qualité, une vraie Capoue ». Crémer y entra derrière lui et passa ses troupes en revue dans les allées du Parc « au milieu d'une grande affluence » (29 décembre). Le 1er janvier 1871, le général en chef Bourbaki et M. de Serres, adjoint de M. de Freycinet à la Guerre,

1. Clément-Janin, *Journal de la guerre 1870-71 à Dijon et dans le département de la Côte-d'Or*, 2e partie, p. 119-121.



arrivèrent à leur tour. Un véritable élan national entraîna la Bourgogne. Les régiments qui traversaient Chagny étaient reçus par des chants patriotiques, et trouvaient « dans l'abondance du vin, la richesse et la générosité des habitants, une large compensation à ce qui pouvait leur manquer ». Confié à Garibaldi, Dijon devint un vaste camp retranché de 40 000 hommes. La nouvelle de la défaite de Werder à Villersexel (9 janvier) acheva de ranimer les espérances. Il sembla qu'une ère nouvelle s'ouvrît. L'illusion fut de courte durée.

SECONDE BATAILLE DE DIJON.

Le grand État-major allemand avait pris de suite ses mesures pour éluder le péril qui le menaçait. Le général Manteuffel avait reçu l'ordre de faire passer à travers le plateau de Langres et la Côte-d'Or les deux corps de Zastrow et de Fransecky qui couvraient le blocus de Paris, autour d'Auxerre, et de rejoindre Werder. Mais il fallait craindre une attaque de la garnison de Dijon. Une simple brigade, la brigade Kettler, fut chargée d'occuper Garibaldi. Elle s'acquitta de sa tâche avec une décision surprenante. Kettler bombarda Avallon, traversa Montbard, et s'achemina résolument vers Dijon. Garibaldi avait établi Bossak en avant de la ville, sur le plateau qui porte les villages de Fontaine et de Darois; lui-même s'était installé à Talant avec Menotti, et Ricciotti tenait la campagne. La bataille dura trois jours (21-23 janvier). Le premier jour, les Allemands tuèrent Bossak, mais furent refoulés; le deuxième jour, ils dirigèrent sans succès une attaque contre Fontaine, et Kettler faillit être pris; le troisième jour, un violent combat s'engagea sur la route de Langres autour du château de Pouilly et de l'usine Bargy, et l'ennemi battit définitivement en retraite, abandonnant un drapeau. Il avait perdu 800 hommes dont 40 officiers, le sixième de l'effectif engagé; mais, grâce à cette démonstration énergique, Manteuffel avait pu exécuter son mouvement. Du 12 au 16 janvier, ses troupes défilèrent par Châtillon, Montbard, Chanceaux, Selongey, Is-sur-Tille, et

atteignirent la Saône. Garibaldi put rédiger des télégrammes pompeux où sa victoire prenait des proportions épiques et où les forces adverses étaient évaluées à 35 000 hommes pour le moins. La vérité historique, c'est qu' « en défendant Dijon inébranlablement » au lieu de se porter en avant, le général avait assuré la ruine de l'armée de l'Est et la perte de la Bourgogne.

L'OCCUPATION ALLEMANDE.

L'armistice du 28 janvier 1871, qui exceptait « les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or », fut aussitôt suivi par la prise de Dijon. Le général Hahn de Weyer y entra le 1er février, tandis que Garibaldi reculait sur Bourg sans tenter aucune résistance. Beaune succomba le 13, et la Dheune sépara assez exactement les avant-postes des deux armées; un officier allemand, l'intendant Igel, remplaça le préfet de la Côte-d'Or. Cette fois, l'occupation allemande était définitive. Elle devait durer jusqu'au 12 octobre et laisser aux populations de cruels souvenirs. Exaspérés par la résistance qu'ils rencontraient, les Allemands avaient, pendant la dernière partie de la guerre, continué et exagéré encore leur système de violences; partout où ils avaient eu à souffrir quelque dommage de la part des troupes régulières et surtout des francs-tireurs, ils se vengèrent sur les habitants, emmenant le bétail, prélevant de l'argent comme garantie, prenant des otages et les envoyant au besoin au delà du Rhin. Après leur victoire, ils prodiguèrent les réquisitions, et les procédés des Alliés de 1815 parurent remis en honneur.

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE.

Les souffrances de l'Année terrible inspirèrent aux Bourguignons une vive hostilité contre l'empire et d'une manière générale contre toute espèce de monarchie. « L'esprit des habitants nous est hostile, écrit un Allemand pendant l'invasion; ils envoient l'empereur Napoléon à tous les diables. » L'histoire de la Bourgogne, depuis cette époque, est

caractérisée par deux traits : son attachement aux institutions démocratiques, le rôle que ses représentants, particulièrement MM. Magnin, Spuller, Sadi-Carnot, ont joué dans le gouvernement du pays.

M. Magnin a été ministre de l'Agriculture et du Commerce du Gouvernement de la Défense nationale, ministre des Finances de la République, gouverneur de la Banque de France, vice-président du Sénat; il est sénateur inamovible et préside depuis plus de trente ans le Conseil général de la Côte-d'Or. — Sadi Carnot (1837-1894), fils d'Hippolyte, ancien élève de l'École polytechnique et de l'École des ponts et chaussées, fut d'abord ingénieur à Annecy. Nommé par Gambetta « commissaire extraordinaire de la République dans la Seine-Inférieure, l'Eure et le Calvados, avec mission d'organiser les forces de la défense nationale dans ces trois départements », il fut élu député de la Côte-d'Or le 8 février 1871. Il ne quitta plus le Parlement, devint successivement sous-secrétaire d'État, puis ministre des Travaux publics, président de la Commission du budget, ministre des Finances. Cette belle carrière, jointe à l'illustration de sa maison et à la probité dont il fit preuve dans des circonstances délicates, le fit désigner, le 3 décembre 1887, pour la présidence de la République. Il inaugura l'Exposition de 1889 et mourut assassiné à Lyon[1]. — Eugène Spuller[2] (1835-1896) débuta dans la politique sous l'Empire, aux côtés de Gambetta dont il était l'ami intime. Lorsqu'Anatole France entreprit une *Encyclopédie de la Révolution française*, Spuller y collabora; il entra en même temps au *Nain jaune* et au *Journal de Paris*. Les circonstances firent de lui un député de Paris, puis de la Côte-d'Or, un sénateur, un

1. Sadi Carnot était né à Limoges. En Bourgogne, à Sully (Saône-et-Loire), naquit un autre président de la République, le maréchal de Mac-Mahon (1808-1893). Les principaux épisodes de sa carrière militaire sont : pendant la guerre de Crimée, la prise de la Tour de Malakoff (1855); pendant la guerre d'Italie, la victoire de Magenta, qui lui valut le titre de duc de Magenta et le bâton de maréchal (1859); pendant la guerre franco-allemande, la capitulation de Sedan, où il se laissa enfermer avec l'armée de Châlons et l'empereur (2 septembre 1870). Nommé président de la République à la chute de M. Thiers, le 24 mai 1873, il démissionna le 30 janvier 1879.

2. Né à Seurre.

sous-secrétaire d'État, un ministre des Affaires étrangères et de l'Instruction publique. Écrivain et journaliste, il voulut être et il fut avant tout un éducateur du peuple. Il a résumé lui-même son objet en ces termes :

> J'ai voulu enseigner aux miens, à ceux dont je n'ai pas cessé un seul jour de défendre les droits et les intérêts, à ces hommes du peuple dans le sein duquel je suis né et j'ai grandi, à ces parvenus des nouvelles couches sociales dont l'avènement à la vie publique a été salué avec une si haute raison politique et tant d'émouvante éloquence, j'ai voulu leur apprendre sur les hommes et sur les choses de notre temps tout ce que j'avais appris pour eux, depuis que j'avais l'âge de raison et que je comprenais mes devoirs d'homme et de républicain[1].

TRANSFORMATIONS DE LA BOURGOGNE AU XIXe SIÈCLE.

Les crises politiques et les invasions étrangères, qui troublèrent la Bourgogne à plusieurs reprises au XIXe siècle, ont été séparées les unes des autres par de longs intervalles de paix, pendant lesquels elle a pu poursuivre le développement de ses forces intellectuelles et de sa puissance économique. On peut dire qu'à ce point de vue le XIXe siècle a brillamment continué l'œuvre du XVIIIe. Les travaux publics ont été poussés avec une grande activité; les établissements d'instruction ont été accrus dans des proportions prodigieuses; la province a produit des écrivains, des savants, des artistes, qui ont contribué à grossir le patrimoine national.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE.

Au moment du dix-huit brumaire, les travaux publics, entrepris sous l'ancien régime, étaient interrompus; les conseils généraux constataient un affaissement général de l'industrie. Napoléon donna de l'argent pour la canalisation. La partie du canal de Bourgogne comprise entre Saint-Jean-de-Losne et Dijon fut livrée à la circulation le 14 décembre 1808; dix-huit écluses furent commencées, entre Laroche et Tonnerre. Les filatures de l'Ain, encouragées par l'administra-

1. Eugène Spuller, *Figures disparues*, p. IX.



tion, employèrent 136 000 ouvriers; les forges de la Côte-d'Or reçurent un nouvel essor. Le retour de la monarchie laissa craindre une réaction économique analogue à la réaction politique; le Conseil général de la Côte-d'Or demanda plusieurs fois le rétablissement des corporations et des jurandes. Ce vœu ne fut pas écouté, et le gouvernement de Louis XVIII fit voter la loi du 24 août 1822, qui consacrait vingt-cinq millions à l'achèvement du canal de Bourgogne. Celui-ci fut définitivement ouvert le 2 janvier 1833, et le canal du Rhône au Rhin l'année suivante. Peu après, la loi sur les chemins vicinaux (1836) réunit les villes aux campagnes, et les chemins de fer furent créés.

Il avait d'abord été question de construire une voie ferrée de 27 kilomètres entre Épinac et le canal de Bourgogne, pour faciliter le transport de la houille. En 1837, le ministre Molé déposa un projet qui comportait une section de Paris à Marseille par la Bourgogne; un comité, formé de grands propriétaires, d'industriels, « de tous les hommes éclairés qui représentaient plus directement les intérêts de la Bourgogne », recueillit par souscription les fonds nécessaires aux premières études. Enfin la loi du 24 octobre 1842, qui peut être considérée comme l'acte de naissance des chemins de fer français, décida la création de deux lignes, l'une de Paris à la Méditerranée par Dijon et Lyon, l'autre de la Méditerranée au Rhin par Dijon et Mulhouse. Des compagnies privées se partagèrent les concessions. Au début du second Empire, voyageurs et marchandises circulaient entre Paris et Chalon, Avignon et Marseille; mais l'on se demandait s'il était utile de « poser des rails parallèlement à la Saône et au Rhône, ces deux voies étant suffisantes pour les besoins du commerce ». Le raccordement de Chalon à Avignon se fit néanmoins, en même temps que la ligne de Dijon à Besançon (1854-1855). Le réseau bourguignon a été complété par divers embranchements, entre autres ceux d'Auxonne à Gray (1856), de Dijon à Langres (1872) et de Dijon à Saint-Amour, celui-ci inauguré le 20 juin 1891.

LES USINES DU CREUSOT.

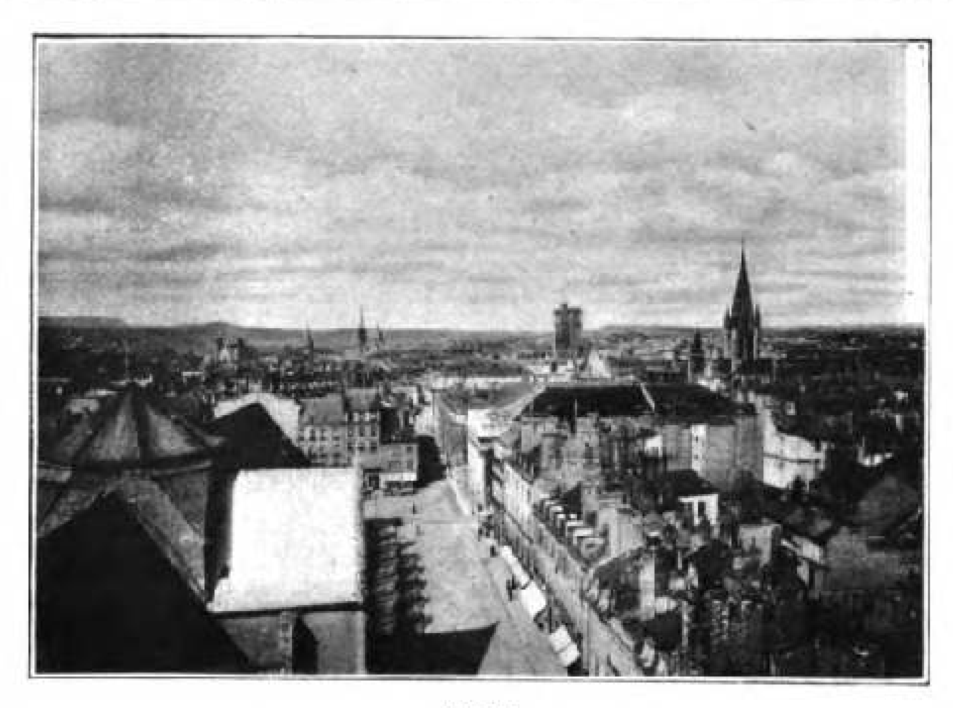
La construction des chemins de fer a fait de la Bourgogne la voie des échanges rapides entre la France, les contrées méditerranéennes et l'Italie. Le commerce y a gagné un surcroît d'activité. Le développement industriel du bassin houiller de Saône-et-Loire en a été en partie la résultante ; la grande cité ouvrière du Creusot s'est développée avec une rapidité presque américaine. Fonderie de canons sous la Révolution et l'Empire, elle reçut, sous la Restauration, une manufacture de cristaux de la reine installée auparavant à Sèvres, mais la paix lui fut fatale. L'établissement périclita jusqu'à ce que M. Eugène Schneider[1] en prit la direction (1836). Il se fit délivrer un brevet d'invention pour la construction du « marteau-pilon », et, mettant à profit la découverte de la vapeur, fabriqua des locomotives et des machines pour les navires. La transformation de l'outillage en 1860 et l'augmentation des hauts fourneaux accélérèrent encore la production. Aujourd'hui le Creusot emploie 12 000 ouvriers et concentre dans ses ateliers l'industrie du fer sous ses trois formes essentielles : extraction de la houille ; fabrication de la fonte, du fer et de l'acier ; construction de machines et de canons. Une usine installée à Chalon, le Petit-Creusot, fait des ponts métalliques et des bateaux. La ville, qui comptait 2 700 âmes en 1836, atteint 32 000 habitants : c'est la plus peuplée du département de Saône-et-Loire.

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL.

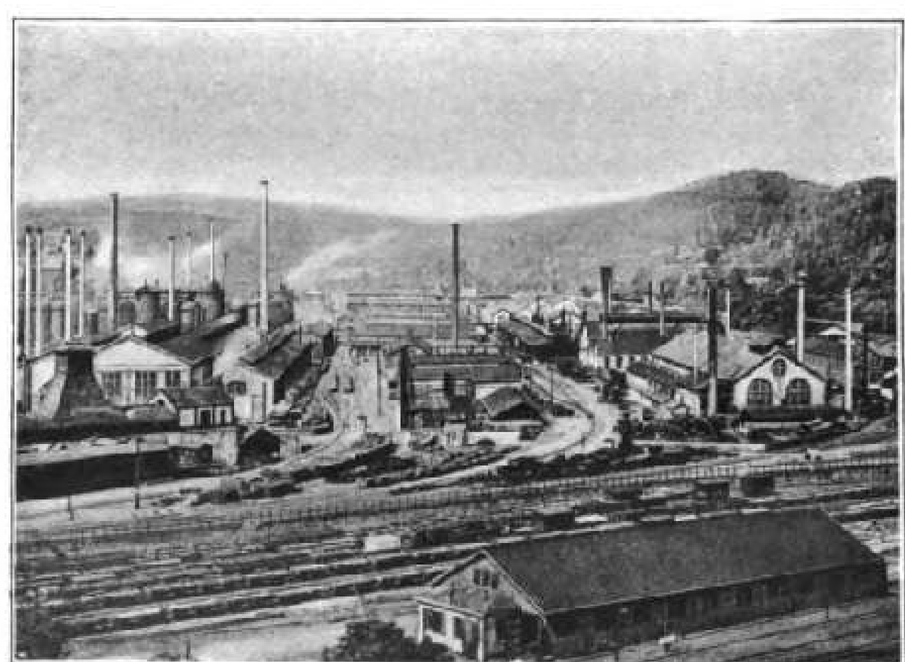
Les réformes de la Convention touchant l'instruction publique n'avaient pas porté leurs fruits. Les Écoles centrales peu fréquentées et coûteuses, les instituteurs médiocres et mal traités faisaient regretter les anciens collèges et les maîtres d'autrefois[2]. Napoléon Ier remplaça les Écoles centrales par les lycées, établit à Dijon une école de droit avec

1. Voir p. 411.
2. *Procès-verbaux des conseils généraux an IX sur l'état de l'instruction*, dans Duruy, *L'instruction publique et la Révolution*, p. 480-500.

LA BOURGOGNE AU XIXe SIÈCLE



DIJON.



Collection du Photo-Club.

LE CREUSOT.

Pl. 32, p. 472.

cinq professeurs et deux suppléants (1806); lorsqu'il fonda l'Université impériale, il y institua une Académie avec un recteur assisté d'un conseil académique (1808). Mais l'instruction primaire restait négligée et l'enseignement avait un caractère tendancieux; les préfets s'enquéraient des « principes moraux et politiques des professeurs » et ceux-ci choisissaient de préférence des sujets « propres à disposer les élèves aux sentiments d'amour et d'admiration pour la quatrième dynastie ». L'organisation de l'instruction primaire fut l'œuvre de la monarchie de juillet et de la troisième République. La loi Guizot, du 21 juillet 1833, créa dans chaque commune une école publique, dans chaque arrondissement un inspecteur primaire, dans chaque chef-lieu de département une école normale pour former des instituteurs. Quatre ans après, Dijon, Bourg, Mâcon, Auxerre avaient leurs écoles normales. Le nombre des écoles primaires s'éleva de 1834 en 1832 à 2818 en 1837; celui des élèves, de 112 718 en 1832 à 164 375 en 1837. Les lois de 1881-82, en instituant la gratuité et l'obligation de l'enseignement, furent le signal d'un nouveau progrès : la population scolaire atteint à l'heure actuelle 280 000 élèves environ. L'Université de Dijon, formée des trois facultés de droit, des sciences et des lettres, et d'une école de médecine, constitue l'enseignement supérieur.

L'initiative locale a favorisé cet essor. Dans toutes les villes de quelque importance se sont développées des sociétés savantes, qui cherchent à faire revivre le passé de la vieille province et publient des mémoires où les sciences, la littérature, l'histoire, tiennent une place égale. Ce sont : dans la Côte-d'Or, l'ancienne *Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, reconstituée en 1802, la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* (1831), la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire* (1881), la *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune* (1851), la *Société des sciences historiques et naturelles de Semur* (1842); dans Saône-et-Loire, la *Société éduenne*, dont le siège est à Autun (1836), l'*Académie de*

Mâcon, qui existait dès 1805 sous le titre de *Société d'encouragement*, la *Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône* (1844); dans l'Yonne, la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* et la *Société d'études d'Avallon*; dans l'Ain, la *Société d'émulation* (1801) et la *Société historique, littéraire et archéologique du département de l'Ain* (1872).

LES ÉCRIVAINS. LAMARTINE.

La Bourgogne compte au XIXe siècle deux auteurs secondaires : l'historien Achille de Vaulabelle (1799-1869)[1], qui a laissé une *Histoire des deux Restaurations*; le littérateur Désiré Nisard[2] (1806-1888), professeur d'éloquence à la Sorbonne, directeur de l'École normale supérieure, membre de l'Académie française, auquel on doit les *Poètes latins de la décadence* et une *Histoire de la littérature française.* Elle s'enorgueillit de trois grands écrivains, Lamartine, Lacordaire et Quinet.

Alphonse de Lamartine (né à Mâcon, 1790-1869) est, avec Victor Hugo, le plus grand poète du siècle. Son enfance fut entourée de tendresses charmantes, qui lui laissèrent ignorer « ce qu'était une amertume du cœur, une gêne de l'esprit, une sévérité du visage humain ». En 1820, il publia sa première œuvre poétique, les *Méditations*, suivie trois ans après des *Nouvelles Méditations*. A trente-neuf ans, il entrait à l'Académie, et justifiait cet honneur en donnant bientôt les *Harmonies poétiques et religieuses*, « d'une ampleur et d'une puissance d'orchestration étonnantes » (1830), *Jocelyn* et la *Chute d'un ange*, deux poèmes philosophiques dont les longueurs sont rachetées par de grandes beautés. Le goût de la politique, qui le prit vers 1837, fit de lui l'historien éloquent, sinon exact, des Girondins; devenu député de sa ville natale, il prononça des discours qui eurent un grand retentissement[3]. La Révolution de 1848 l'ayant fait ministre des Affaires étrangères et l'un des souverains du jour, il

1. De Châtel-Censoir (Yonne).
2. De Châtillon-sur-Seine.
3 Voir p. 405-406.

annonça au monde, dans une magnifique circulaire, « les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France ». Le coup d'État du 2 décembre, en le rendant à la vie privée, fut pour lui une cruelle déception. Sa fin fut aussi triste que sa jeunesse avait été facile et souriante; il mourut pauvre et négligé, réduit à la pension nationale que les Chambres impériales lui avaient votée.

LACORDAIRE.

Henri Lacordaire (né à Recey-sur-Ource, 1802-1861) fut un grand orateur sacré. Il fit d'abord des études de droit, et s'éprit d'une vive admiration pour Rousseau; mais, se sentant « devenir chrétien tous les jours », il entra au séminaire d'Issy. Ordonné prêtre en 1827, il se promit de « servir l'Église par la parole » et par la plume. Il collabora d'abord à l'*Avenir*, le journal de Lamennais, qui avait pour devise : Dieu et liberté! et, condamné par Rome, fit sa soumission sans réserve. Il prêcha ensuite à Notre-Dame de Paris, à Metz, à Bordeaux, à Nancy, à Grenoble, à Toul, salué partout comme un « nouveau Chrysostome ». Il crut « faire acte de bon citoyen autant que de bon catholique » en rétablissant en France les Frères prêcheurs. On le vit siéger à l'Assemblée législative, où il était député, sous le froc blanc de saint Dominique. Lacordaire fit partie de l'Académie française; il a laissé des *Sermons* et des *Oraisons funèbres*, parmi lesquelles les plus célèbres sont celles du général Drouot et de l'Irlandais O'Connell. Le succès de ses discours provenait de l'éloquence de ses gestes, de l'ardeur de sa parole et surtout de la hardiesse de ses propos; il ne craignait pas de traiter devant ses auditeurs les problèmes d'actualité politique, philosophique ou sociale; il nourrissait l'espoir de « réconcilier l'Église et le monde moderne, le dogme et la liberté ».

QUINET.

Edgard Quinet (né à Bourg, 1803-1875) débuta à vingt-trois ans par une traduction des *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité* de Herder, et fut l'un des premiers Français à faire connaître et apprécier la science germanique. Il écrivit, entre 1833 et 1838, un mystère en prose, *Ahasvérus*, et deux poèmes, *Napoléon*, *Prométhée*. Il enseigna ensuite les littératures étrangères à la faculté des lettres de Lyon, les littératures du midi de l'Europe au collège de France, et publia plusieurs ouvrages, les *Révolutions d'Italie*, l'*Histoire de la campagne de 1815*, la *Révolution* (1865). L'histoire ne fut jamais pour lui que l'occasion de déployer son imagination de poète, dans un style harmonieux et imagé qui manque trop souvent de simplicité et de clarté. Mais Quinet a été, selon sa propre définition, « un esprit de liberté ». Comme Michelet, son ami, il aimait passionnément la France, pour laquelle il rêvait « la gloire de devenir l'idéal des peuples modernes », et voyait dans le peuple français « le peuple de la démocratie par excellence ». Il n'oublia jamais le coup d'État du 2 décembre, vécut en exil jusqu'à la fin de l'Empire, et, par cet exemple d'une opposition inflexible autant que par ses ouvrages, ses *Lettres*, et ses leçons, il exerça une action profonde sur les créateurs de la société actuelle.

LES IDÉOLOGUES. ÉTIENNE CABET.

A côté de ces écrivains entraînés vers la politique, d'autres ont recherché les moyens d'améliorer le sort de l'humanité ou posé les bases de la cité future. Joseph Jacotot (né à Dijon, 1770-1840) ne fut pas seulement un mathématicien remarquable et l'un des combattants de la Révolution : il a inventé la méthode d'« enseignement universel » qui porte son nom et collaboré activement au *Journal de l'Émancipation intellectuelle* publié par ses fils.

Éteinne Cabet (né à Dijon, 1788-1856) est un des précurseurs du communisme. Fils d'un tonnelier qui lui fit étudier le droit, il commença par être simplement républicain. Il entra dans la Charbonnerie française, la Société des

droits de l'homme, l'Association pour la liberté de la presse, et fut élu en 1834 député de la Côte-d'Or. Mais, après un séjour en Angleterre, où il avait dû se réfugier à cause de ses opinions, il revint convaincu que « dans l'établissement de la vie commune se trouvait la solution de tous les problèmes politiques et sociaux ». Un journal, *le Populaire*, un almanach, l'*Almanach icarien*, deux livres, le *Voyage en Icarie* (1840) et le *Nouveau Christianisme* (1842), lui servirent à répandre ses idées. L'Icarie est un pays où règne le bonheur parfait. On y demande « à chacun suivant ses forces » et l'on donne « à chacun selon ses besoins ». Le gouvernement, confié à une assemblée nommée au suffrage universel et à un président choisi par le peuple, se propose pour unique objectif d'assurer aux citoyens les commodités et les beautés de la vie. Il n'y a ni rivalités, ni querelles, parce que l'inégalité sociale, le vice des sociétés européennes, a été supprimée. « Les Icariens, dit Cabet, ne connaissent ni propriété, ni monnaie, ni vente, ni achat; ils sont égaux à moins d'une impossibilité absolue, travaillent également pour la république et la communauté. C'est elle qui recueille les produits de la terre et de l'industrie, qui les partage également entre tous les citoyens; c'est elle qui les nourrit, les vêtit, les loge, les instruit et leur fournit ce dont il est besoin, d'abord le nécessaire, ensuite l'utile et enfin l'agréable, si cela est possible. » Cabet crut que la Révolution de 1848 lui permettrait d'essayer son système. Les Icariens tinrent des réunions bruyantes à Paris, à la salle Montesquieu. Il estimait d'ailleurs que des mesures transitoires, d'une durée de cinquante ans, étaient indispensables, et répudiait l'action révolutionnaire. Il comprit bien vite l'inutilité de ses efforts et partit pour les États-Unis, où ses partisans avaient fondé dans le Texas une communauté selon son rêve; mais la division s'était mise parmi eux. Cabet se retira avec la majorité à Nauvoo, l'ancienne ville des Mormons, où il mourut découragé[1].

1. Prudhommeaux, *Etienne Cabet et les origines du communisme icarien*, 1907; *Histoire de la communauté icarienne*, 1906.

LES SAVANTS.

Dans les sciences, Gaspard Monge (de Beaune, 1746-1818) inaugure le siècle. Après avoir, par ses traités sur la fabrication des canons et le travail de l'acier, contribué au développement des sciences pratiques, il se consacre à la science pure : il a appliqué l'algèbre et l'analyse à la géométrie, introduit l'enseignement de la géométrie descriptive à l'École normale et à l'École polytechnique [1]. Nicéphore Niepce, de Chalon-sur-Saône (1765-1833), découvre le moyen vainement cherché par les Anglais Wedgwood et Davy de fixer sur des plaques métalliques, d'étain ou de cuivre, les images obtenues par l'action de la lumière; associé à Daguerre, il perfectionne ce procédé, d'où sortira la photographie. Paul Bert, né à Auxerre (1833-1886), fait accomplir à la biologie des progrès qui lui valent une chaire en Sorbonne, le grand prix décennal de l'Académie des sciences (1875), la succession de Claude Bernard comme président de la Société de biologie; mais il n'a pas seulement accompli une œuvre scientifique considérable : il a joué un rôle politique comme député de l'Yonne, ministre de l'Instruction publique dans le ministère Gambetta (14 novembre 1881-26 janvier 1882), résident général en Annam et Tonkin (1886). Il fut le champion ardent de l'obligation et de la laïcité de l'enseignement et prononça d'éloquents discours sur l'instruction civique à l'école. Le général de Nansouty (de Dijon, 1815-1895), le vaillant cavalier de Reichshoffen, minéralogiste et météorologiste distingué, a créé en 1873 l'Observatoire du Pic du Midi. Un autre astronome, Félix Tisserand, de Nuits (1845-1896), succéda en 1878 à Le Verrier comme membre de l'Académie des sciences et du bureau des longitudes; il professa la mécanique céleste à la faculté et devint directeur de l'observatoire de Paris (1892). Il a observé le passage de Vénus, au Japon et à la Martinique, donné une heureuse impulsion au travail de la carte du ciel, appliqué la méthode de Delaunay au calcul des grandes inégalités de toutes les planètes.

1. Voir p. 388, 394.

LES GRANDS ARTISTES. PRUDHON ET RUDE.

Les arts, toujours en honneur, offrent un grand peintre, Prudhon, un grand sculpteur, Rude.

Pierre Prudhon, de Cluny (1758-1851), élève de Devosge et pensionnaire des États de Bourgogne à Rome, se forma par l'étude des maîtres italiens, Raphaël, Léonard de Vinci, le Corrège. Son talent fut mis en lumière, au salon de 1799, par un tableau allégorique, *La Vérité descendant des cieux conduite par la Sagesse*, qui lui valut un logement au Louvre, mais non la fortune, car il fut réduit, pour vivre, à faire des en-têtes de lettres administratives, des brevets d'invention et même des factures. La faveur de son compatriote, le préfet Frochot, le tira de la médiocrité, en faisant de lui l'ordonnateur des fêtes impériales, qu'il commémora dans des compositions célèbres. Il donna aussi *la Justice et la Vengeance divines poursuivant le Crime* et *l'Enlèvement de Psyché par Zéphyre* (1808), *Joséphine à la Malmaison*, le *Portrait du roi de Rome* (1812), *le Christ expirant*, son dernier ouvrage. D'une nature douce et mélancolique, malheureux dans sa vie privée, Prudhon a transporté dans ses œuvres la sensibilité exquise dont il était doué et réalisé un idéal « où la grâce des mythes anciens se nuance d'une ingénuité délicieuse ».

Prudhon est un artiste exceptionnel que rien ne faisait prévoir et qui n'a pas fait école. François Rude (né à Dijon, 1784-1855) est le continuateur de Claus Sluter et des sculpteurs bourguignons du XVe siècle. Épris d'une vive admiration pour les anciens, dans lesquels il voyait des hommes exceptionnels, il s'inspira d'abord de leur exemple et leur emprunta ses sujets : *Marius sur les ruines de Carthage* (École des Beaux-Arts de Dijon), *Aristée déplorant la perte de ses abeilles*. Mais bientôt il s'affranchit de cette tutelle, substitua aux sujets mythologiques des sujets pris dans le temps présent, et ne voulut plus « rien emprunter qu'au monde visible ». Le *Jeune pêcheur napolitain jouant avec une tortue* (Salon de 1833) fut son premier succès. Il fit ensuite le *Baptême du Christ* (1841), le *Tombeau de Godefroi*

Cavaignac et *Napoléon s'éveillant à l'immortalité* (1847), la *Statue de Monge* qui est à Beaune (1848), *Jeanne d'Arc écoutant les voix* (1852). Son œuvre capitale est le haut-relief de l'Arc de Triomphe de l'Étoile, qui figure le *Départ des Volontaires en 1792* : dans ce morceau, il a rendu avec une énergie étonnante l'idée de dévouement à la patrie.

ARTISTES DE SECOND ORDRE.

A côté des grands noms de Prudhon et de Rude, quantité de noms honorables méritent d'être cités. Dans l'architecture : deux Chalonnais, Félix Roguet (1822-1888), le restaurateur du château de Chenonceaux et de l'hôtel Carnavalet; Félix Narjoux (1845-1891), élève de Viollet-le-Duc, qui écrivit, sur l'architecture des différents pays d'Europe, des ouvrages remarqués. Dans la sculpture : François Jouffroy, de Dijon (1806-1882), l'auteur des statues de *Bonaparte* à Auxonne, de *Saint Bernard* à Dijon, et d'un joli marbre, *Jeune fille confiant son secret à Vénus* (jardin du Luxembourg), qui eut un vif succès au Salon de 1839; Paul Cabet, de Nuits (1815-1876), le meilleur élève de Rude après Carpeaux, qui acheva les ouvrages du maître, exécuta son buste en bronze, et a laissé d'admirables figures de *la Douleur* et de *la Poésie*; Eugène Guillaume, de Montbard (1822-1904), professeur d'esthétique au collège de France et directeur de l'École de Rome, écrivain et artiste fécond, dont l'œuvre comprend surtout des statues ou des bustes d'hommes célèbres, *Colbert, Pascal, Rousseau, Claude Bernard*. Parmi les peintres, Félix Trutat (de Dijon, 1824-1848), l'auteur de la *Bacchante couchée* (Musée du Louvre); Antoine Chintreuil, de Pont-de-Vaux (1816-1876), un travailleur acharné, que les conseils de Corot poussèrent heureusement vers le paysage, et dont on admire au Louvre, après les avoir dédaignés de son vivant, l'*Espace* et *Pluie et Soleil*; Bénédict Masson, de Sombernon (1819-1898), connu surtout par de vastes compositions décoratives sur mur ou sur toile, parmi lesquelles la *Bataille du lac Trasimène* (Musée de Dijon).

CONCLUSION.

Ces manifestations artistiques répétées, si on les rapproche des manifestations d'éloquence qui ont eu lieu à la même époque, sont significatives. Elles prouvent que, de saint Bernard à Lacordaire et des imagiers anonymes du moyen âge à François Rude, à travers les dislocations politiques et les transformations sociales, le tempérament bourguignon n'a point changé. Épris de beaux discours, de belles œuvres et aussi de liberté, tel il était jadis, tel il nous apparaît à l'aurore du XXe siècle. C'est à ces qualités maîtresses que les Bourguignons ont dû de jouer un grand rôle dans l'histoire : on peut dire que, grâce à elles, la Bourgogne n'a jamais cessé de présenter l'un des aspects les plus caractéristiques et les plus nobles du génie français.

INDEX DES NOMS DE LIEUX[1]

A

1. Pour les localités connues, on n'indiquera pas la région ni le département où elles se trouvent. Pour les autres, on emploiera les abréviations suivantes : C. O. pour Côte-d'Or, A. pour Ain, S. L. pour Saône-et-Loire, Y. pour Yonne.

O

P

R

S

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

B

D

V

W

X



TABLE DES GRAVURES





CARTES

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

LA BOURGOGNE MONARCHIQUE

QUATRIÈME PARTIE

LA BOURGOGNE CONTEMPORAINE

1015-08. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 12-08.











